>>> Viandes

# Les études
## de FranceAgriMer

> Décembre 2018

# Prospective filière française de la viande bovine à l'horizon 2040

Tome 2.
Représentation du système et scénarios



Tome 2 : Représentation du système et scénarios

***Sommaire***


**Deuxième partie : Méthodologie 3**

**Les principes de la méthode de prospective utilisée 3**

› Qu'est-ce qu'une prospective ? 3

› La méthode SYSPAHMM 5

› Comment s'en servir ? La nécessaire appropriation par les acteurs professionnels 7

**La mise en œuvre de la méthode SYSPAHMM pour la prospective filière viande bovine 8**

› De quoi parle-t-on ? Le travail de représentation commune du système 8

› L'identification des processus et la production des hypothèses 13

› Les 92 hypothèses retenues 17

› La matrice d'influences / dépendances entre les hypothèses 25

› Les agrégats 27

**Troisième partie : Les micro-scénarios et les méta-scénarios 28**

**Les 36 micro-scénarios 28**

**La méthode utilisée pour l'écriture des microscénarios 30**

› Agrégat n°1 : Innovation, transformation & valorisation 37

› Agrégat n°2 : Qualité de la fourche à la fourchette – Pouvoir de marché & organisation/coordination de la filière 43

› Agrégat n°3 : Signalisation de la qualité, services associés & retour aux exploitations 50

› Agrégat n°4 : Droit animalier et bien-être animal 55

› Agrégat n°5 : Economie mondiale et demande mondiale de viande 62

› Agrégat n°6 : Exploitations et éleveurs : système d'exploitation, facteurs de production, productivité,… 70

› Agrégat n°7 : Enjeux environnementaux et systèmes d'engraissement 75

› Agrégat n°8 : Génétique, races & "équilibre lait/viande" 81

› Agrégat n°9 : Questions sanitaires et internationales 86

**Des « micro-scénarios » aux « méta-scénarios » : élaboration d'une « méta-matrice » 91**

› Méta-agrégat n°1 : Questions sanitaires et internationales & marché de la viande bovine en France 93

› Méta-agrégat n°2 : Bien-être animal, organisation de la filière & segmentation de l'offre 99

› Méta-agrégat n°3 : Economie, énergie, commerce et demande mondiaux de viande 105

› Méta-agrégat n°4 : Enjeux environnementaux, génétique & système d'exploitation 112

› Des méta-scénarios aux scénarios globaux, produit final de l'étude 119

**Quatrième partie : Les cinq scénarios pour la filière 120**

**L'enchainement des méta-scénarios pour établir les scénarios globaux 120**

**Le canevas des scénarios pour la filière 120**

**Les cinq scénarios 123**

› Repli national dans un contexte de crise globale (économique & énergétique) 123

› Viande à bas coût & importations dans un contexte de crise économique et de limitation des émissions de gaz à effet de serre 126

› Montée en gamme sous fortes contraintes sanitaires et sociétales 129

› Compétitivité (concentration & intensification à l'herbe) et différenciation dans un marché international freiné par le coût de l'énergie 132

› Filière organisée et innovante, avec une offre segmentée, dans un marché mondial porteur 134

**Vers une démarche stratégique 138**

# Annexes 139


## Annexe 1 – Fiches hypothèses 139

› Thématique "Préoccupation énergétiques & sociétales : climat, énergie, bien-être animal" : 10 hypothèses 134
› Thématique "Sécurité sanitaire, zoonoses, traçabilité-étiquetage" : 7 hypothèses 134
› Thématique "Cadre économique & échanges internationaux : import / export, accords commerciaux, politique commerciale UE" : 8 hypothèses 134
› Thématique "Aides & subventions, PAC & politiques publiques, régulation, services rendus par l'élevage" : 9 hypothèses 134
› Thématique "Recherche scientifique et innovation : génétique, génomique, viande de synthèse, …" : 4 hypothèses 134
› Thématique "Exploitations, élevage laitier & concurrence avec d'autres activités, installation, facteurs de production" : 10 hypothèses 134
› Thématique "Systèmes d'élevage : compétitivité, productivité, captation de la valeur ajoutée & prix au producteur" : 10 hypothèses 134
› Thématique "Qualité (tendreté, …)" : 7 hypothèses 205
› Thématique "Marchés, industrie transformation & abattoirs, organisation filière, innovations produit & process" : 8 hypothèses 2134
› Thématique "Circuits de distribution : circuits courts, RHD, restauration collective, GMS, boucherie artisanale" : 7 hypothèses 222
› Thématique "Consommation" : 12 hypothèses 230

## Annexe 2 – Définitions retenues dans le rapport pour les 1ère, 2ème, 3ème et 4ème transformations de la filière viande bovine 243

## Annexe 3 – Participants 244

› Cellule d'animation 244
› Noyau permanent 244
› Experts ponctuels 244

## Annexe 4 – Les prospectives publiées par FranceAgrimer 245

# Deuxième partie : Méthodologie

## Les principes de la méthode de prospective utilisée

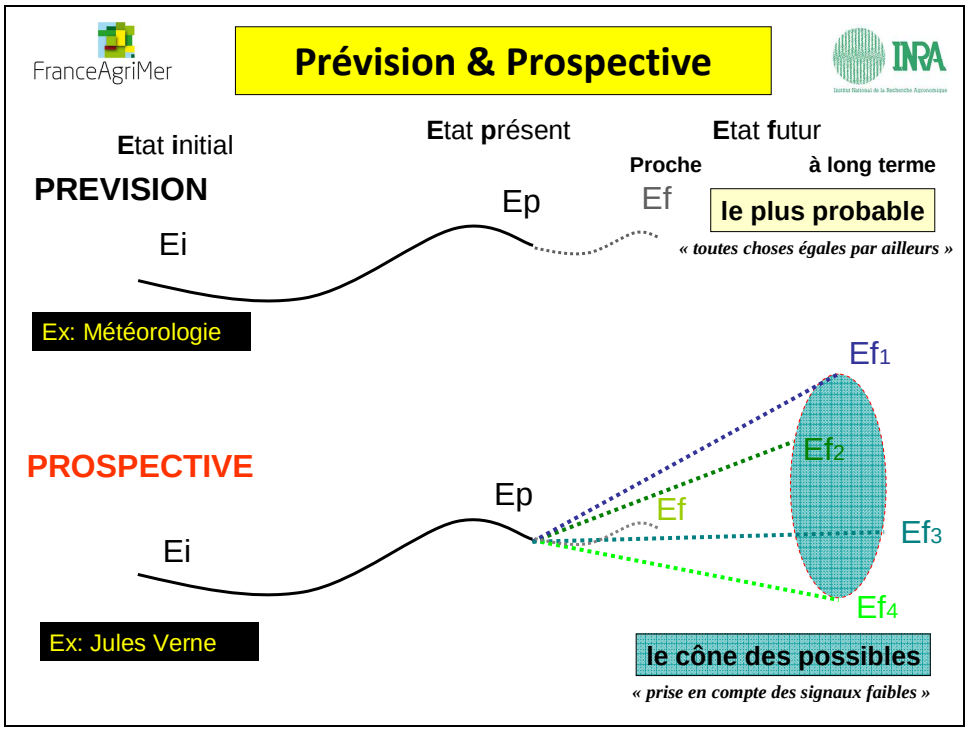
*« Demain est moins à découvrir qu'à inventer »* Gaston Berger

### › Qu'est-ce qu'une prospective ?

La paternité du terme de « prospective » revient à Gaston Berger, et date de 1957, lors de la création de la revue éponyme. Berger défend l'idée d'une « Science de l'homme à venir » [1955]. Les premiers prospectivistes sont philosophes, historiens ou sociologues. Mais avec le temps, la prospective s'élargit vers d'autres disciplines ou champs de recherche, jusqu'à recouvrir des réalités et des champs d'études très différents.

On peut identifier deux écoles principales se réclamant de la prospective, différenciées par leur plus ou moins grand « pragmatisme » :

- L'école française se fonde sur un état d'esprit, une attitude consistant à « voir loin, large et profond » [Berger (1958)] ; le but est d'anticiper l'avenir, de concevoir celui-ci comme « une construction en devenir » [de Jouvenel (1999)].
- L'approche anglo-saxonne, en comparaison, est plus fonctionnelle : la « *futurology*» s'efforce de probabiliser les futurs possibles, les « *futures research* » cherchent à systématiser la réflexion prospective afin de dépasser le simple « état d'esprit » et construire une véritable méthodologie. *« Foresight is a systematic process for exploring the future in order to determine policy options »* [Chen, Chau, Zang (2002)].




Les différents courants s'accordent toutefois sur une définition de la prospective qui serait : « A partir d'un état décrit de la réalité actuelle (étude synchronique), identifier et explorer les devenirs possibles de cette réalité » (étude diachronique). L'avenir à long terme (15 – 25 ans) n'est pas prévisible par le seul prolongement des tendances.
Aussi considère-t-on ici que prospective n'est pas prévision.

Les points communs aux différentes méthodes de prospective

- Une attention particulière est apportée à la définition de la question
- L'approche est pluridisciplinaire (avec des degrés d'intégration variables) et systémique [Probst (1989)]. Elle accepte la complexité [Morin (1990)] comme reflet du réel.
- L'analyse débute par un bilan le plus précis possible de l'état actuel et passé du système étudié et de sa dynamique constatée - rétrospective -, et ce à l'aide de différents moyens : bibliographiques bien sûr, expertises, mais aussi, selon les cas, graphiques…
- Une attention particulière est apportée, non seulement aux tendances récentes ou lourdes, mais aussi aux facteurs de rupture, signaux faibles…
- Cette phase de diagnostic aboutit à une représentation commune (*aux personnes associées de près à l'exercice et qui travailleront à l'anticipation*) du système (*degrés de formalisation et outils de représentation variables selon les méthodes*)
- En règle générale, plusieurs histoires de futurs possibles sont élaborées : ces scénarios, sont conçus comme l'enchaînement d'hypothèses, reflets de l'état de variables considérées à l'analyse comme déterminantes pour l'avenir du système étudié. (Définition des scénarios [Kahn & Wiener 1967]: « séquences d'événements hypothétiques construites pour mettre en évidence les processus causaux et les enjeux de décision »)
- Ces scénarios sont utilisés pour éclairer, voire pour accompagner la décision stratégique *(cette ultime phase est intégrée à des degrés divers selon les méthodologies, et peut faire appel à des outils probabilistes pour aider à cette décision)*

La prospective ne cherche pas à définir l'état du futur le plus probable. Au contraire, elle cherche à ouvrir le champ des futurs possibles. *« (…) pour le prospectiviste, le futur est ouvert, objet de projet, d'intention et de volonté. Ce qui ne veut pas dire, bien au contraire que le présent importe peu mais il ne détermine pas de manière irrémédiable le futur (…) »* (Sebillotte et Sebillotte, 2002).

La réalité actuelle ou dans le futur est complexe et peut être analysée de différents points de vue, notamment disciplinaires. Dans un exercice d'anticipation, s'intéresser à cette complexité suppose dans un premier temps de tenter d'en cerner les différents aspects dans toutes leurs diversités et le travail passe donc par un étirement, une mise à plat de cette complexité, que, dans un second temps, il s'agit de progressivement réduire pour mener pratiquement à bien l'exercice d'anticipation. Cette réduction de la complexité doit se faire sans en avoir a priori exclu telle ou telle composante mais en s'offrant la possibilité de raisonner ses choix.

La prospective est un exercice collectif d'écriture de scénarios conduisant à plusieurs futurs possibles. L'analyse de leurs conséquences va servir de base aux réflexions stratégiques et ainsi permettre aux décideurs et aux chercheurs *« de revenir au présent, mieux armés pour l'infléchir selon nos intentions et nos exigences »* (Sebillotte et Sebillotte, 2002). Les scénarios permettent ainsi de « provoquer » les acteurs pour construire leur avenir ; la pertinence des scénarios induit des attitudes réactives et proactives qui vont constituer une des bases des stratégies.

Les attitudes stratégiques sont :

- soit d'ordre réactif par anticipation : si ce scénario venait à se dérouler, que faudrait-il faire pour s'y préparer au mieux ? Faut-il se mettre en veille pour le voir advenir ?
- soit d'ordre proactif : ce scénario me (nous) parait souhaitable que faire pour en favoriser la survenue ? ou à l'inverse comment agir pour empêcher qu'un scénario redoutable ne se déroule ?

A partir des scénarios, la prospective encourage à la réflexion et à l'action collective sans occulter les lignes de débats entre les intérêts divergents des acteurs. Les quels intérêts pourront être pris en charge ultérieurement grâce à des exercices de prospective spécifique, effectués en déclinaison de l'exercice général à la demande de familles professionnelles ou d'entité géographiques infranationales.

## › La méthode SYSPAHMM

La méthode SYSPAHMM (SYStème-Processus-Agrégat d'Hypothèses-Microscénarios-Macroscénarios) a été développée dès le début des années 1990 à l'INRA en France par Michel Sebillotte puis améliorée et formalisée par Michel et Clementina Sebillotte dans les années 2000. À grands traits, elle se distingue des autres procédés au sens où elle insiste sur :

- la nécessité de confier à l'ensemble des experts eux-mêmes, accompagnés par un noyau d'animateurs, qui ensemble constituent la cellule d'animation de l'exercice prospectif, l'identification des « pièces de base » des scénarios
- sur la base d'un croisement de leurs savoirs fondamentaux …
- … partagés sur un fond de carte dénommé « représentation commune du système ».

La méthode SYSPAHMM impose la construction d'une représentation commune d'hypothèses au potentiel destructeur ou constructeur de tendances pour l'avenir.

L'organisation du travail s'appuie sur deux structures :

- La cellule d'animation : un ensemble d'une vingtaine de personnes, spécialistes du sujet de l'exercice ou particulièrement intéressées à l'exercice prospectif, s'engageant à une participation *intuitu personae,* à 12 séances de travail sur environ 18 mois (1 séance toutes les 6 semaines en moyenne), ponctuellement accompagnées de travaux limités entre ces séances. Ce sont ces personnes qui mettront en œuvre, pas à pas, la démarche proposée, avec l'assistance du « noyau permanent », et le recours, si jugé nécessaire, ponctuellement à des experts additionnels.
- Le noyau permanent : un petit groupe de personnes assurant l'animation de la démarche, la très grande majorité du travail entre les réunions régulières de la cellule d'animation, ainsi que le secrétariat.

Ce temps d'appropriation des concepts et savoirs des autres spécialistes, et de construction d'une représentation commune sont parfois dénoncés comme des facteurs de coûts élevés or il permet une élaboration par l'ensemble des experts de la cellule d'animation de l'ensemble du corpus d'hypothèses. Les pièces de base des futurs scénarios seront autant d'os des futurs squelettes, d'atomes des futures molécules ou de pierres qui baliseront les chemins que seront les scénarios… Elles sont appelées « hypothèses ».

Qu'est-ce qu'une hypothèse ? Une hypothèse est une phrase courte dont on sait exprimer l'inverse (rédaction sous la forme de son affirmation d'une part, et son versus d'autre part) et dont le sujet paraît suffisamment important pour l'avenir (échéance de 15 / 25 ans) de sorte qu'elle est susceptible d'influencer la trajectoire du système considéré.

Les hypothèses sont représentées, à l'image de pièces de monnaie invariablement par un libellé recto accompagné d'un libellé verso. Utiliser une hypothèse, après en avoir écrit le recto et le verso, revient à considérer le potentiel de ces deux possibilités et évite de postuler a priori l'occurrence du recto ou du verso.

Formuler une hypothèse permet de ne pas se prononcer sur sa réalisation à l'avenir (abandon de l'aspect probabiliste) tout en considérant que son objet peut influer sur l'avenir du système et donc contribuer à définir un futur possible. S'obliger à écrire le recto et le verso d'une hypothèse induit son caractère élémentaire. En effet, il n'est déjà parfois pas si évident de savoir quel est le verso d'une phrase simple (exemple : le verso de « la consommation diminue » est-ce « la consommation stagne » ou « la consommation croît » ?).

Les hypothèses sont parfois inspirées par des faits actuellement minoritaires, des « signaux faibles » mais dont on imagine un développement aux conséquences importantes.

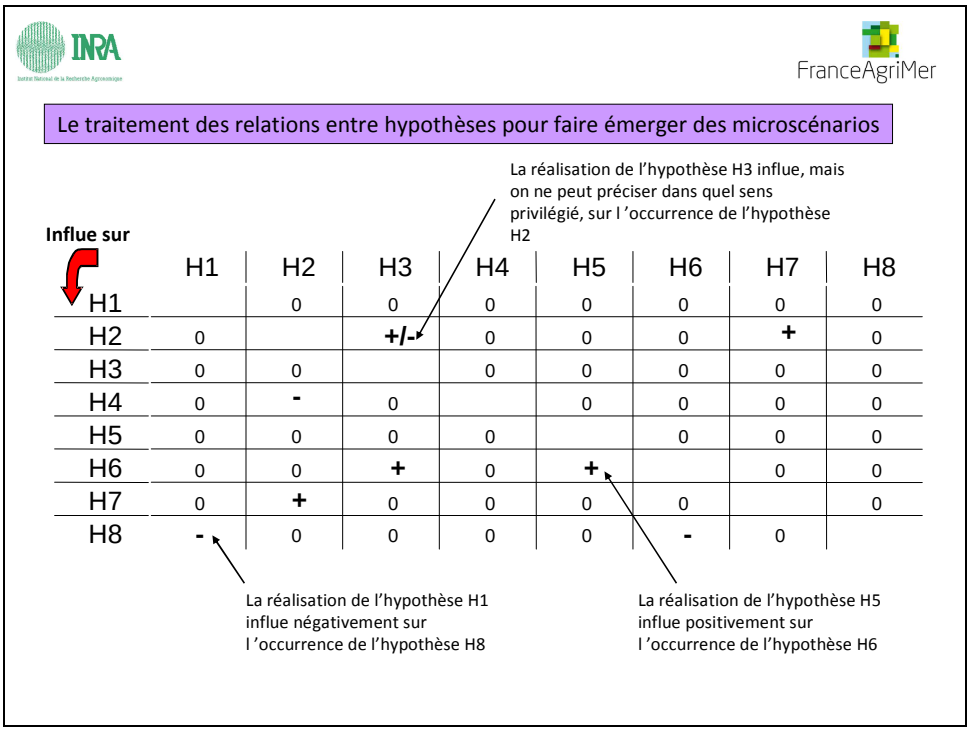
À noter à ce stade que certaines hypothèses sont présentées comme fixées sur un seul côté (recto ou verso) au sens où, à dires d'experts, leur variabilité n'est pas envisagée avant le terme de l'étude. Par

exemple les différentes prévisions démographiques à 20 ans sont très proches les unes des autres et peuvent être considérées comme un invariant. Par contre, à 50 ans, différentes théories s'affrontent et les estimations sur la population mondiale divergent nettement les unes des autres.

Les influences et les dépendances mutuelles des hypothèses

La créativité du groupe et la richesse des thèmes explorés conduisent à l'écriture d'un trop grand nombre d'hypothèses parmi lesquelles un tri raisonné doit être effectué. Le « modèle » central de la méthode SYSPAHMM est alors constitué par une matrice, qui vient consigner les influences de toutes les hypothèses retenues sur les autres, et par là-même alors également les dépendances les unes des autres. Ces influences peuvent être positives (la réalisation d'une hypothèse « Hi » favorise celle d'une autre « Hj ») ou négatives (la réalisation d'une hypothèse « Hi » défavorise celle d'une autre « Hj »), voire nulle (le plus souvent).

Une première analyse de la matrice consiste à repérer la position des hypothèses selon leurs degrés d'influence et de dépendance mutuels. Le niveau d'influence d'une hypothèse « Hi » sur une autre hypothèse se définit comme le nombre de fois où l'hypothèse « Hi » exerce une influence directe sur une autre hypothèse, tandis que le niveau de dépendance de l'hypothèse « Hi » se définit comme le nombre de fois où elle est sous l'influence d'une autre hypothèse.




| Influe sur | H1 | H2 | H3 | H4 | H5 | H6 | H7 | H8 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| H1 | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| H2 | 0 | | +/- | 0 | 0 | 0 | + | 0 |
| H3 | 0 | 0 | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| H4 | 0 | - | 0 | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| H5 | 0 | 0 | 0 | 0 | | 0 | 0 | 0 |
| H6 | 0 | 0 | + | 0 | + | | 0 | 0 |
| H7 | 0 | + | 0 | 0 | 0 | 0 | | 0 |
| H8 | - | 0 | 0 | 0 | 0 | - | 0 | |

Le degré d'influence / dépendance de ces hypothèses peut être analysé par un logiciel adapté d'analyse de contenu : Logiciel HClusterizer, qui en déduit, pour l'ensemble des hypothèses, une représentation sous la forme d'agrégats dans lesquels les hypothèses incluses sont davantage liées entre elles qu'avec celles des autres agrégats… Ces agrégats esquissent alors les squelettes des futurs scénarios. Une hypothèse de départ appelée hypothèse motrice, généralement la plus influente sur les autres hypothèses de l'agrégat, est choisie. Ensuite, on s'oblige à commencer une première histoire en la faisant débuter par le recto de cette hypothèse mais aussi une seconde qui commence par le verso de cette même hypothèse. Si on ajoute à cela que certains agrégats appellent 2 voire 3 hypothèses motrices, on conçoit qu'un agrégat puisse générer 4 ou 8 scénarios. Ces scénarios sont alors en réalité des micro-scénarios puisque relevant d'agrégats distincts, c'est-à-dire ne comportant pas d'hypothèses communes.

Après avoir étudié les relations entre les hypothèses et les avoir représentées graphiquement, le noyau permanent a élaboré les micro-scénarios. La construction de scénarios met en évidence, plus que toutes prévisions, une intelligibilité du système et de ses principales clefs de voûte actuelles. Les microscénarios sont aussi un moyen privilégié d'établir des ponts entre disciplines et de réduire les effets pernicieux de leur hyperspécialisation. *« L'intérêt de la démarche est que, 'banal' ou 'excessif',*

*un microscénario met en cause, directement ou indirectement, le fonctionnement de l'organisation et oblige donc à se reposer des questions ou à vérifier que ses conséquences sont bien prises en compte soit dans les stratégies, soit dans le fonctionnement du système. C'est donc bien une aide à l'organisation du changement »* (Sebillotte et Sebillotte, 2002).

Les microscénarios constituent l'aboutissement de la démarche prospective par la méthode SYSPAHMM.
Mais, en réalité la démarche ne prend tout son sens que quand les commanditaires s'approprient les résultats, au point d'être en mesure d'en analyser les enjeux et les conséquences, afin de pouvoir conclure quant aux directions stratégiques qui peuvent en découler : stratégie de réactivité anticipée ou de proactivité notamment.

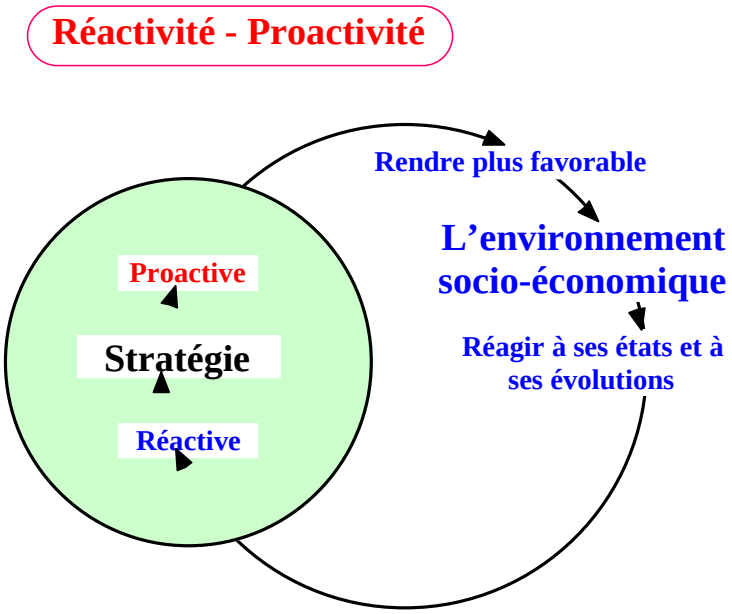
Ainsi, en prolongement de la méthode SYSPAHMM, une nouvelle matrice constituée des hypothèses motrices et des hypothèses de sortie des agrégats issus du traitement précédent est construite. Son analyse par le logiciel génère un plus petit nombre d'agrégats et par suite un nombre limité d'histoires. Lesquelles histoires sont ensuite concaténées de façon à constituer les grands scénarios des futurs possibles. Les principes de cohérence, de plausibilité et de pertinence (démarche « morphologique ») sont mis en avant pour retenir les combinaisons qui servent de squelette aux grands scénarios.

### › Comment s'en servir ? La nécessaire appropriation par les acteurs professionnels

Pour que les objectifs soient atteints, un aspect primordial est à prendre en compte : l'appropriation de l'étude par les acteurs de la filière. Ceci constitue un enjeu majeur qui ne doit pas être perdu de vue tout au long du déroulement de l'exercice. De fait, ce dernier se doit de proposer aux initiateurs un cadre de démonstration auquel la majorité des partenaires participe et adhère. Dans ce sens, ce n'est qu'une fois que le décideur est pénétré de la gamme des futurs possibles qu'il devient envisageable de l'aider à décider de manière plus pertinente. Ainsi, même si la prospective répond à une commande qui fixe, dans une certaine mesure, un cahier des charges pour le travail à entreprendre, il faut considérer que la décision n'est pas un acte bref dans le temps, mais bien un « processus qui mûrit à son rythme ». L'idée est de maintenir, tout au long de l'étude et autant que faire se peut, le champ des possibles grand ouvert afin de se prémunir d'un risque majeur : un resserrement trop rapide sur le champ de la décision.

Il s'agit donc d'élaborer et de proposer aux acteurs des scénarios pour l'avenir de la filière pêche maritime, d'en éclairer les impacts afin qu'ils puissent servir de base à des stratégies gagnantes servies par des politiques adaptées. Les enjeux et conséquences alors mis en évidence peuvent ensuite être traduits en orientations stratégiques aux différents niveaux de la filière.

**Schéma : Les évolutions de l'organisation face aux évolutions de son environnement socio-économique** (Sebillotte 2002)



## La mise en œuvre de la méthode SYSPAHMM pour la prospective filière viande bovine

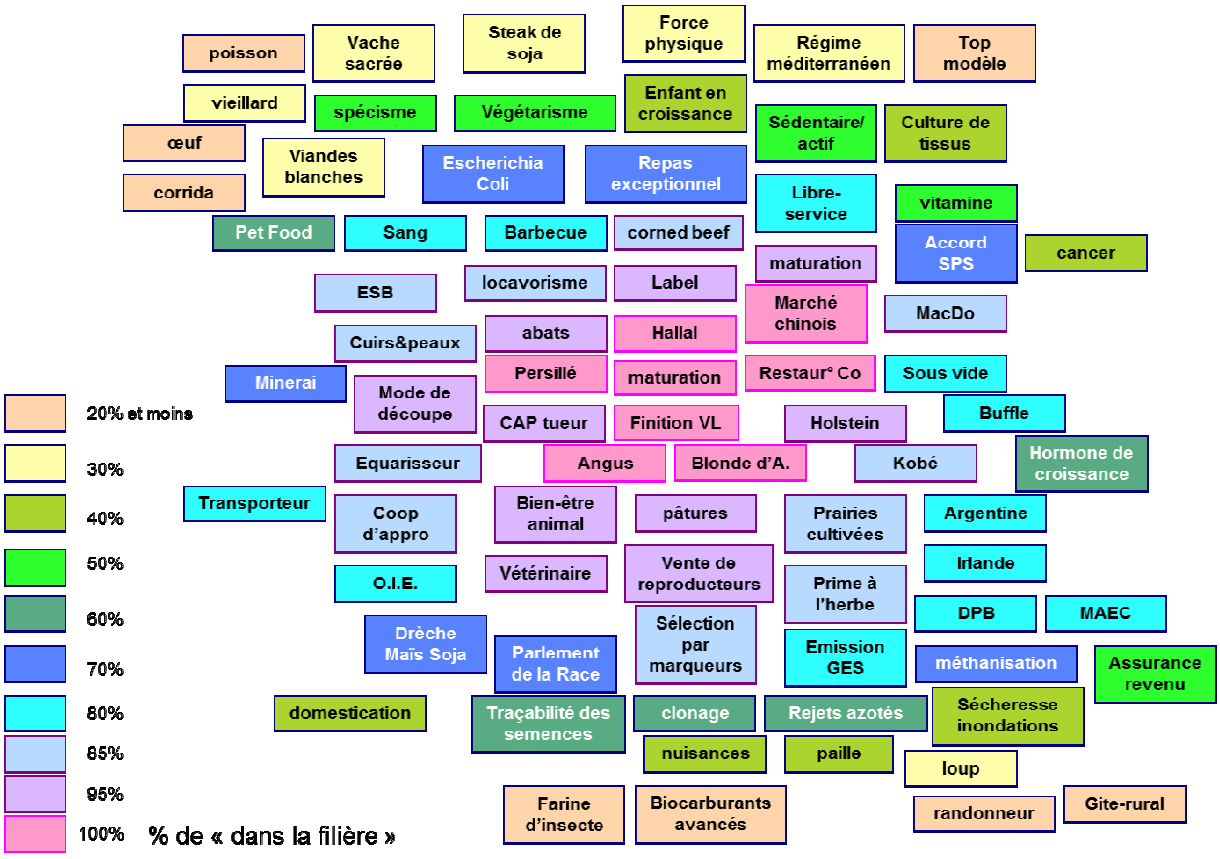
### › De quoi parle-t-on ? Le travail de représentation commune du système

La représentation du système tel que défini par M. Sebillotte : *« Le système est (au sens opératoire) un ensemble d'éléments en interrelations dynamiques qui forment un tout avec des propriétés spécifiques qui résultent précisément de l'agencement des éléments et des relations qu'ils entretiennent entre eux »* (Sebillotte et Sebillotte, 2002), est une étape importante de la construction d'un référentiel commun aux personnes associées à l'exercice qui travailleront à l'anticipation.
Cette représentation permet un dialogue entre experts sans « négociation » ; elle vise à :

- donner le même sens aux mêmes mots
- permettre de progresser dans la connaissance du système par la transdisciplinarité
- devenir une plate-forme commune de débat et de connaissances

En effet, chacun dispose d'une vision de la réalité au travers d'un prisme subjectif déformant qui généralement survalorise son domaine de spécialité et le domaine fantasmé qui en est le plus éloigné.

Pour le présent exercice cette construction s'est faite grâce à plusieurs activités, dont un premier travail de « limite de système », au cours duquel chacun est invité à positionner les items d'une liste « dedans ou dehors » de la « filière viande bovine ». Ce travail, très précoce dans l'exercice prospectif, permet de visualiser les différences de points de vue des uns et des autres, et les différences de positionnement de certains produits ou acteurs qui pourraient sembler proches. *« Par le dialogue qu'elle exige entre les membres du groupe,* ***la construction de la représentation graphique entraîne son partage par tous les membres, condition nécessaire pour leur adhésion à la suite du travail*** *»*[1].




[1] Sébillotte M, Aigrain P, Hannin H, Sébillotte C, « prospective Vignes et Vins, Scénarios et défis pour la recherche et les acteurs », 2003

**Extraits du compte rendu du débat sur l'exercice de limites**

*Ainsi « persillé », « hallal », « maturation », « finition VL », « Angus », « Blonde d'Aquitaine », « restauration collective » et « marché chinois » sont à 100% dans la filière (100 % des votes « totalement dans la filière » ou « plutôt dans la filière ») et figurent (en rose) au centre du schéma. Et à l'opposé (en beige) aux marges du schéma figurent les items considérés comme les plus extérieurs (20% et moins) à l'univers de la « filière française viande bovine » : « poisson », « œuf », « corrida », « top model », « gîte rural », « randonneur », « biocarburants avancés » et « farine d'insecte ». Entre ces deux extrêmes, figurent les pourcentages intermédiaires (plus l'on s'éloigne du centre du schéma, moins l'item est considéré – en moyenne des votes du groupe – comme faisant partie de la filière viande bovine).* ( … )

*Certains participants ont émis des votes en contraste avec le consensus du groupe. Ils sont invités, pour chacun des huit groupes d'items, à s'exprimer sur leur position et expliciter leur point de vue.*

***« œuf »** : l'alimentation des veaux de lait incluant des œufs sur les trois dernières semaines afin d'obtenir une viande plus blanche, est encore une pratique courante de nos jours en milieu rural.*

***« farine d'insecte »** : pour l'alimentation des animaux.*

***« cuirs & peaux »** : produit annexe, ce n'est pas le but recherché, tout ce qui n'est pas viande bovine doit être considéré comme hors de la filière (sauf pour ceux qui font de la vente directe, y compris des ventes à finalité « cuirs & peaux »).*

***« gîte rural »** : plutôt dedans car du point de vue de la prospective tout ce qui donne un gain/revenu supplémentaire à l'avenir, ainsi qu'un moyen de faire connaître la filière de l'intérieur (tables d'hôtes, et/ou visites de l'élevage), est à prendre en compte.*

***« bien-être animal »** : plutôt hors de la filière car ce n'est pas de la viande qui est le produit de la filière.*

***« ESB »** : la crise est derrière nous, pas devant et donc hors objet de la prospective.*

***« vitamine »** : il y a des vitamines dans la viande, or cela est généralement ignoré.*

***« domestication »** : dans la filière car si l'animal a l'habitude d'être en confiance, alors la qualité de la viande est meilleure et cela s'avère moins dangereux à l'abattoir.*

***« Holstein »** : vache laitière plutôt que race à viande.*

***« top model »** : impactant pour la filière (cf. vegan).*

Une deuxième approche à consister à rechercher collectivement les sujets porteurs d'enjeux par un exercice de Métaplan. Pour ce faire, chaque participant doit inscrire sur des papiers repositionnables ses questions, remarques, interrogations pour l'avenir de la filière en réponse aux questionnements suivants :

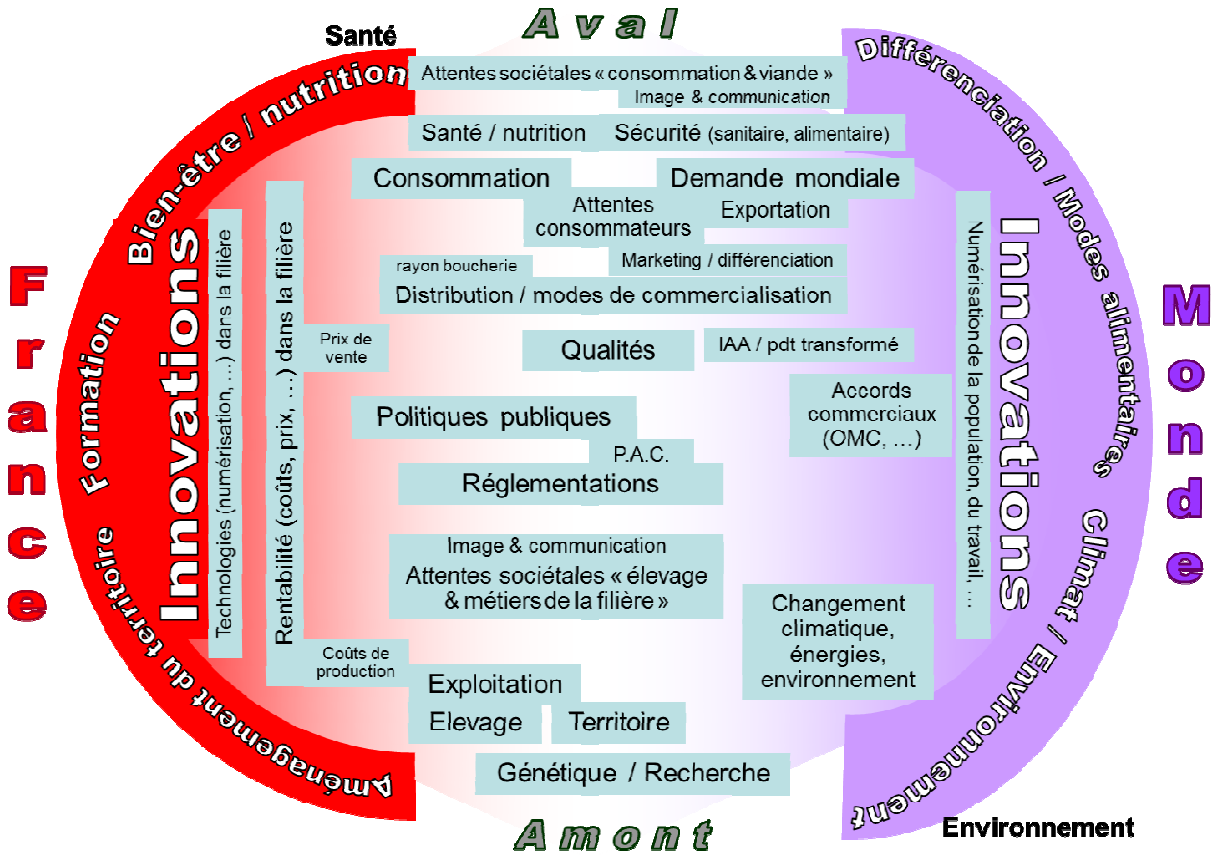
→ *« A votre avis quels sont les 3 à 5 déterminants majeurs qui influenceront l'avenir de la filière viande bovine française resituée dans son environnement international à l'horizon de 15/20 ans soit aux alentours de 2035 ? »*

→ *« Quelles sont les opportunités et menaces qui pèsent sur elle à 15-20 ans ? »*

Ces papiers ont été collés de façon à regrouper les thématiques voisines. Les thèmes de regroupement qui émergent des réponses obtenues se déclinent comme suit :

- Attentes sociétales « consommation & viande » / Image & communication
- Santé / nutrition
- Sécurité (sanitaire, alimentaire)
- Consommation, attentes consommateurs
- Demande mondiale, exportation, accords commerciaux (OMC, …)
- Marketing / différenciation
- Distribution, rayon boucherie, modes de commercialisation
- Qualités
- IAA / produit transformé
- Abattoir / découpe
- Politiques publiques / Réglementations / PAC
- Attentes sociétales « élevage & métiers de la filière » / Image & communication
- Numérisation de la population, du travail, …
- Technologies (numérisation, …) dans la filière
- Rentabilité (coûts, prix, …) dans la filière / Coûts de production / Prix de vente
- Exploitation / Elevage
- Génétique / Recherche
- Territoire
- Changement climatique, énergies, environnement

Ces thèmes figurent dans le schéma du Métaplan (cf. ci-après page suivante).




Une représentation de la filière a été construite et soumise au débat.

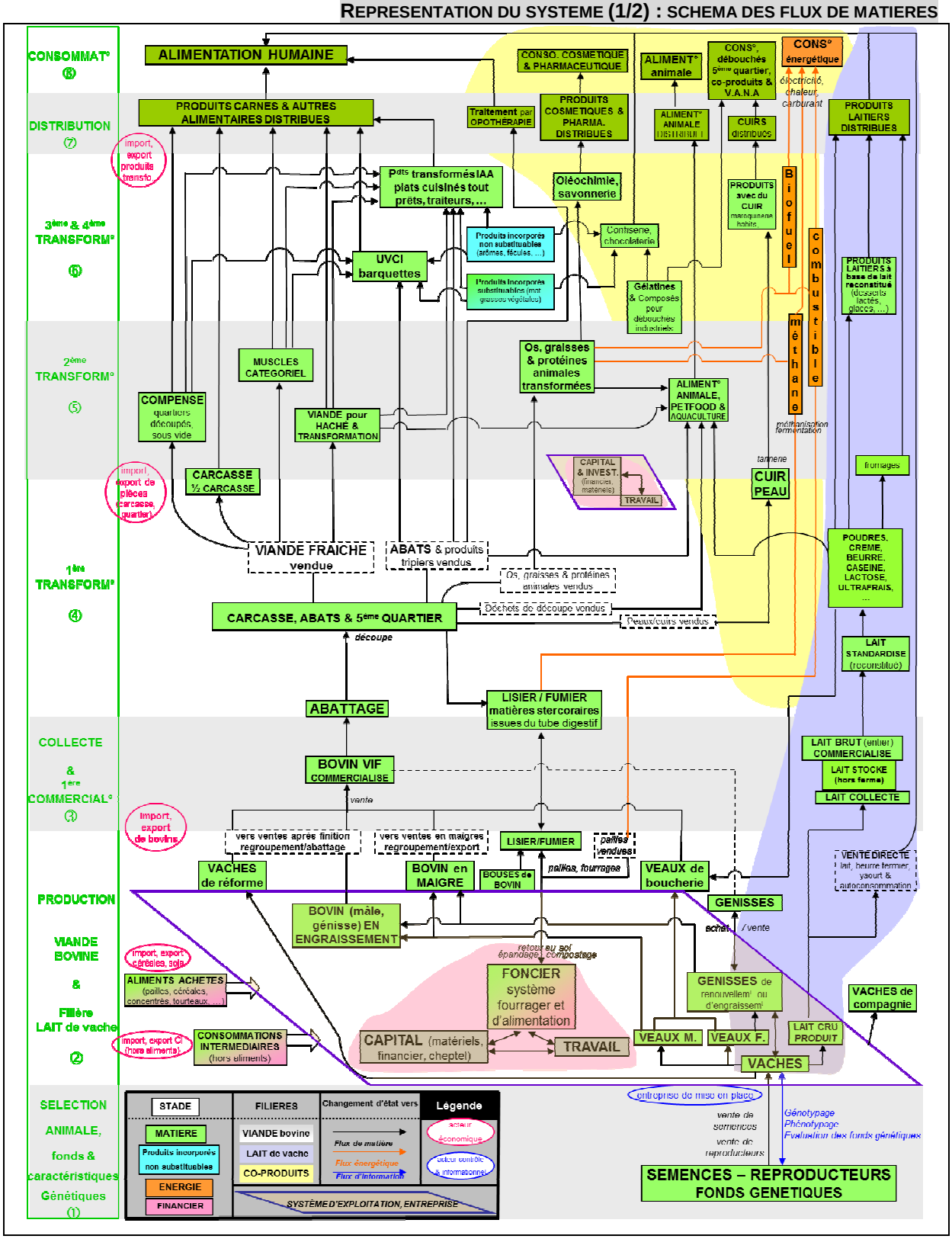
Un système échangeant avec son environnement de la matière, de l'énergie, et de l'information, on traduit ici ces flux généraux dans le contexte de la filière par quatre types de flux adaptés :

- **de matière** depuis le fond & les caractéristiques génétiques des animaux et l'amont de la filière viande bovine en bas du schéma (sélection, puis production, collecte et 1ère commercialisation), jusqu'à la consommation des produits transformés en haut, en passant par la 1ère, puis 2ème, 3ème et 4ème transformations, et la distribution des produits transformés ;
- **financier** (au sein des exploitations et des entreprises) ;
- **d'énergie** (prise en compte des débouchés énergétiques) ;
- et **d'information** (réglementaire ou autre).

Enfin un plan des acteurs est élaboré selon les mêmes codes graphiques et sur le même « fond de carte » que le plan matières : l'amont de la filière en bas, l'aval en haut, les acteurs intervenant sur la filière lait de vache à l'extrême droite du schéma, ceux intervenant sur les co-produits (de la filière viande bovine) étant placés entre ceux-ci et ceux intervenant sur la filière viande bovine.
On entend par acteurs, l'ensemble des individus, exploitations, entreprises ou organismes, qui participent à des titres divers à la vie du système, sans que leur existence soit forcément et exclusivement liée à celui-ci.
La plupart des acteurs agissent sur différents plans (matière, financier, énergie) et tous émettent, reçoivent, font circuler, utilisent des informations.
Si la représentation des acteurs se fait sur le même « fond de carte » que celui des flux de matière, la plupart des acteurs exerçant plusieurs fonctions, il n'est pas possible, graphiquement, de superposer les deux représentations.

**Les schémas ci-après représentent le plan matière et le plan des acteurs.**

**REPRESENTATION DU SYSTEME (1/2) : SCHEMA DES FLUX DE MATIERES**




Les acteurs sont représentés avec des formes ovoïdes, et les autres éléments (matériels, énergétiques, informationnels ou financiers) par des formes rectangulaires.
Les éléments d'ordre matériel sont associés à la couleur verte, ceux d'ordre financier au rose, ceux relevant du domaine énergétique au orange, et ceux d'ordre informationnel au bleu. Soit par exemple la traduction graphique ci-après pour un flux matériel signifiant que les bovins vifs vont être abattus, puis découpés en carcasses, abats et éléments du 5ème quartier :

**CARCASSE, ABATS & 5ème QUARTIER**

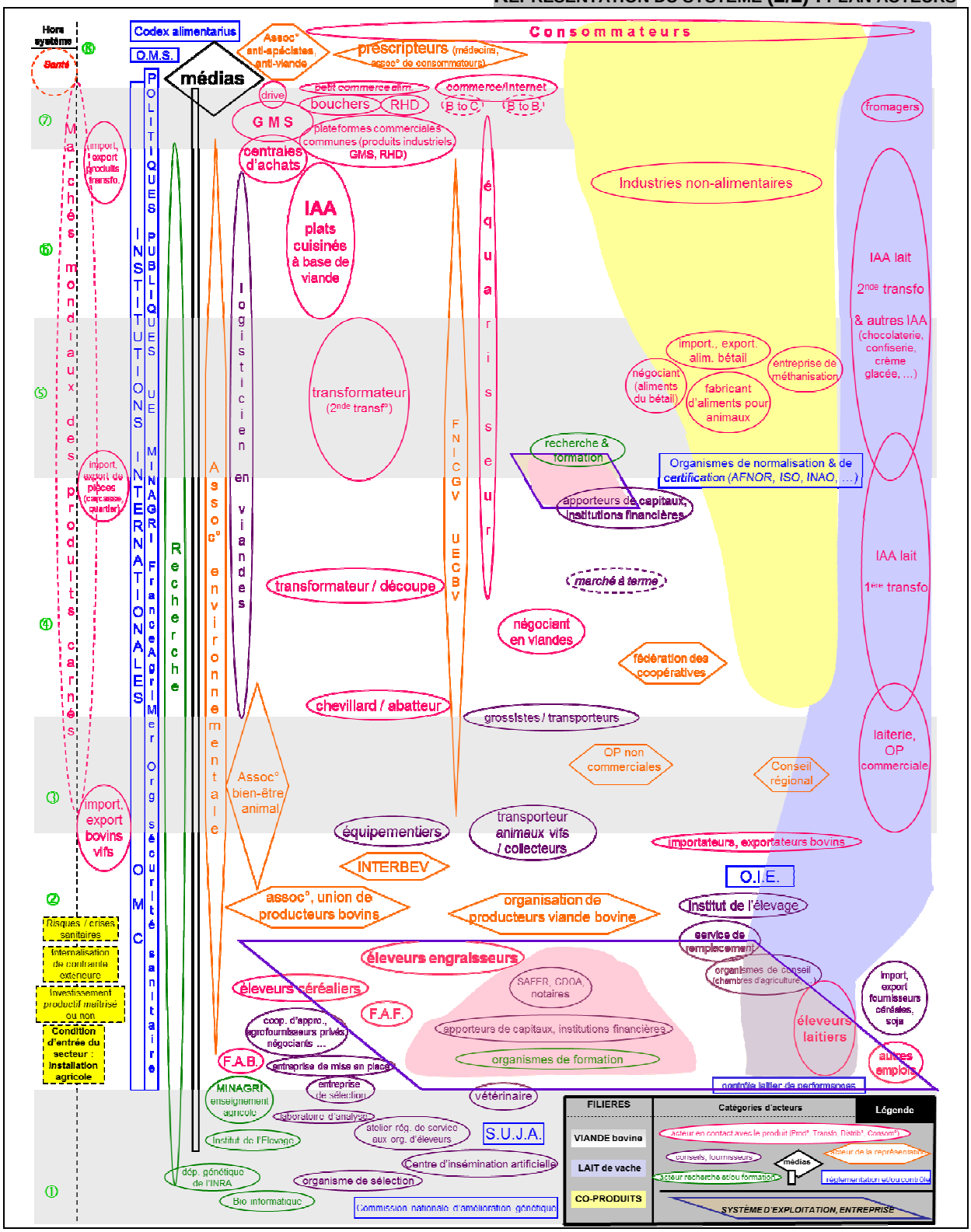
↑

**ABATTAGE**

↑

**BOVIN VIF**
**COMMERCIALISÉ**

## REPRESENTATION DU SYSTEME (2/2) : PLAN ACTEURS



A partir de ces deux schémas de représentation du système, il sera possible par la suite de s'assurer que l'ensemble des hypothèses qui seront validées par la cellule d'animation couvre bien la totalité des champs constitutifs du système ainsi exposé.

## › L'identification des processus et la production des hypothèses

A partir du Métaplan des sujets porteurs d'enjeux pour l'avenir de la filière viande bovine, des exposés d'experts susceptibles d'éclairer ces différents thèmes ont été programmés entre septembre 2016 et juin 2017. Ainsi, 9 réunions ont été consacrées à des exposés par les membres du groupe ou par des experts extérieurs. Ces exposés complètent la connaissance commune de la filière viande bovine et de son environnement, et sont l'occasion de l'identification des processus à l'œuvre et de la rédaction d'hypothèses pertinentes sur l'avenir de telle ou telle partie du système (ou de son environnement). Sous forme de phrases simples, elles sont l'expression des tendances et ruptures ; elles constitueront ainsi rédigées l'ossature des scénarios.

Près de 600 hypothèses ont été rédigées. Parmi une présélection de 224 hypothèses regroupées en 12 thèmes, les membres du groupe ont eu à choisir les plus importantes que ce soit comme tendance lourde ou comme signal faible.
La notion « d'hypothèse importante » doit être précisée. Il s'agit d'identifier les hypothèses susceptibles de modifier la trajectoire du système, d'infléchir significativement la tendance lourde. On ne cherche pas l'hypothèse probable. On ne cherche pas à savoir si l'hypothèse est vraie ou fausse, crédible ou pas puisque elle sera examinée dans ses deux sens, recto et verso. Choisir une hypothèse ce n'est pas être d'accord avec son recto ou son verso mais c'est considérer que le sujet qu'elle traite est déterminant pour l'avenir.
Modalités du vote des hypothèses :

- Chacun doit choisir 30 hypothèses importantes (30 exactement)
- Parmi ces 30 hypothèses, chacun identifie les 10 plus importantes, celles qui à ses yeux doivent compter double, à qui on affecte 2 points

***In fine*, chacun aura choisi 20 hypothèses à 1 point (importantes) et 10 hypothèses à 2 points (particulièrement importantes)**

Sur ce total de 224 hypothèses proposées au vote, 166 hypothèses ont obtenu au moins un point (le nombre de votants étant de 15, chacun disposant de 40 points à affecter, le nombre de points total est donc de 600).
Le tableau ci-après résume les résultats obtenus

| Nombre de points obtenu par hypothèse | Nombre d'hypothèses | Cumul du nombre d'hypothèses |
|---|---|---|
| 15 points | 1 | 1 |
| 13 points | 1 | 2 |
| 10 points | 2 | 4 |
| 9 points | 6 | 10 |
| 8 points | 4 | 14 |
| 7 points | 10 | 24 |
| 6 points | 8 | 32 |
| 5 points | 19 | 51 |
| 4 points | 25 | 76 |
| 3 points | 18 | 94 |
| 2 points | 26 | 120 |
| 1 point | 47 | 166 |
| 0 point | 58 | 224 |

L'objectif étant de retenir un nombre total d'hypothèses compris entre 80 et 100, **les hypothèses ayant obtenu 5 points ou plus sont retenues dans la mesure où leur nombre cumulé s'élève à 51**.

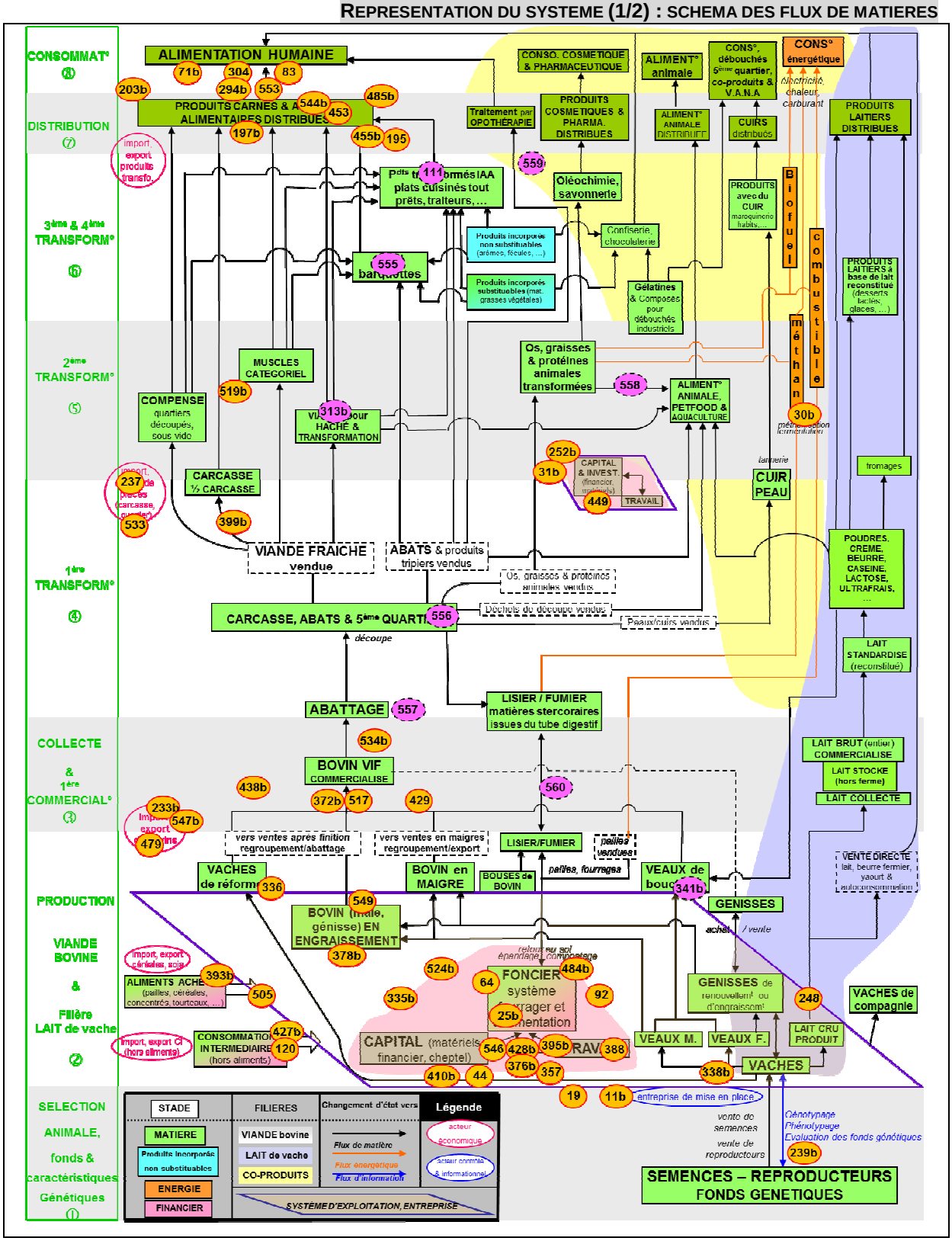
Parmi les 26 hypothèses ayant obtenu 2 points, 14 sont de potentiels « signaux faibles » (un seul votant leur a donné un de ses votes prioritaires – à 2 points –, et non pas deux votes à 1 point). Le votant qui se trouve seul à avoir jugé une hypothèse suffisamment importante pour lui donner un de ses votes prioritaires, doit tenter de convaincre le groupe. Ainsi, si le sujet qu'elle traite n'est pas déjà pris en charge parmi les hypothèses à plus de 5 points, il se peut qu'une hypothèse n'ayant reçu que 2 points d'un seul votant soit finalement retenue. Une discussion va permettre de trouver un accord éventuellement en fusionnant deux hypothèses. En conséquence **13 hypothèses « signaux faibles » sont retenues** en plus des 51 hypothèses ayant obtenu 5 points ou plus. **(⇨ 51 + 13 = 64)**

Pour parvenir à la proposition de liste finale, il convient encore :

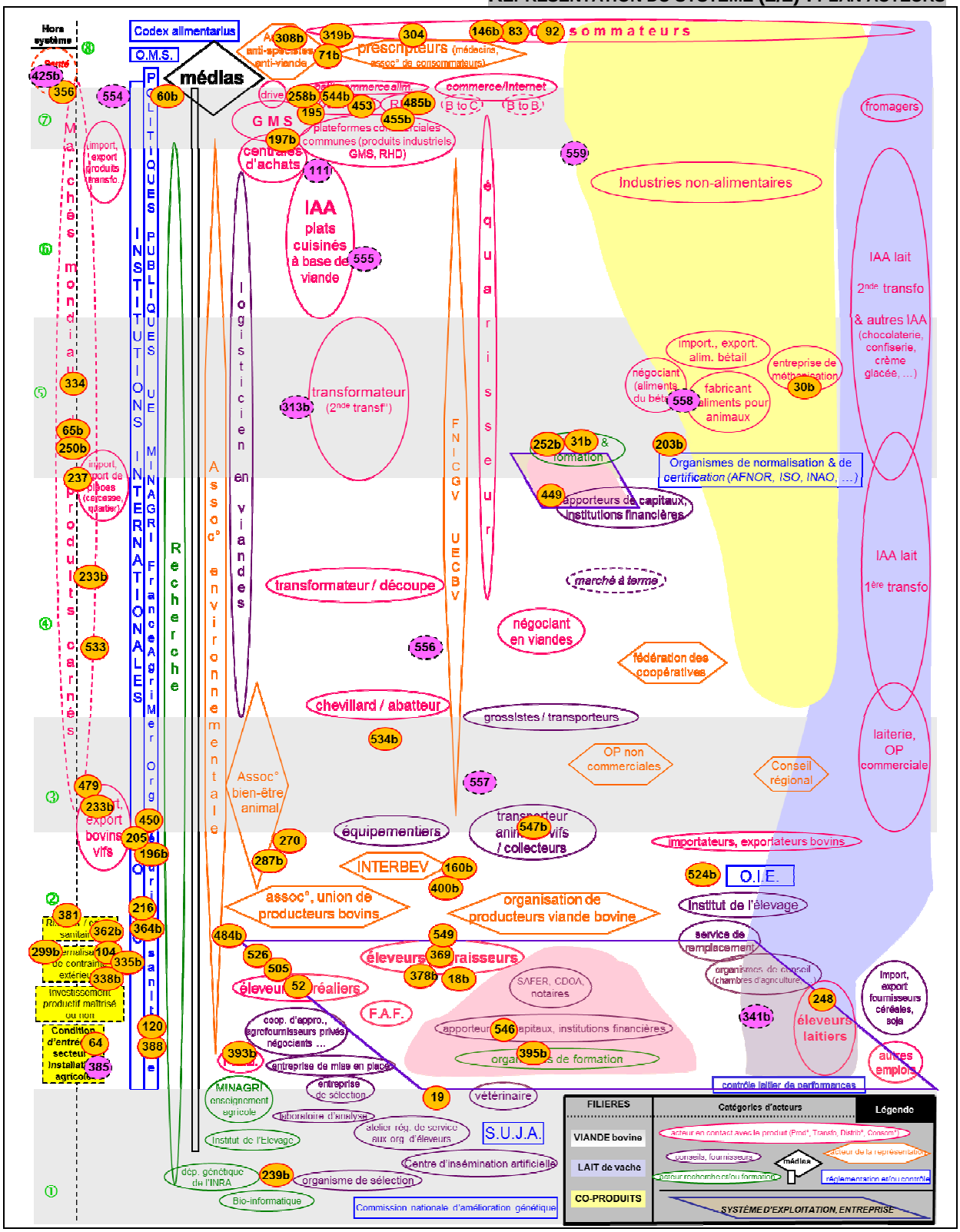
- de passer au crible les hypothèses ayant obtenu 4 points pour ne retenir que celles dont le sujet n'est pas traité par les 64 hypothèses précitées → sur les 25 **hypothèses ayant obtenu 4 points** seules **19 sont retenues (⇨ 64 + 19 = 83)**
- de vérifier d'éventuelles redondances entre hypothèses, ou encore quelques rédactions d'hypothèses à améliorer (propositions de fusion/mise à jour d'hypothèses) → **3 nouvelles fusions/regroupement d'hypothèses (⇨ 83 - 3 = 80)**
- puis de finaliser la proposition de liste des hypothèses à retenir avec les « hypothèses manquantes » (ajouts d'hypothèses pour combler les parties non couvertes par les hypothèses déjà retenues) ; le choix des hypothèses est validé par la confrontation à la représentation du système, aucune zone du système ne doit rester vide sauf à ce qu'il en soit collectivement décidé ainsi : 12 hypothèses « manquantes » sont ajoutées suite à cette confrontation → **12 hypothèses, dont 7 créées spécifiquement, sont ajoutées pour combler des manques (⇨ 80 + 12 = 92)**

Au final 92 hypothèses sont donc retenues. Dans les schémas des deux pages suivantes, ces **12 hypothèses ajoutées pour combler des manques** sont figurées par les pastilles de couleur rose, à côté des 80 autres hypothèses retenues figurées en orange.

## REPRESENTATION DU SYSTEME (1/2) : SCHEMA DES FLUX DE MATIERES



## REPRESENTATION DU SYSTEME (2/2) : PLAN ACTEURS



## › Les 92 hypothèses retenues

Les hypothèses sont identifiées par le n° attribué lors de leur création. D'où une suite irrégulière de noms d'hypothèses jusqu'à l'hypothèse n° 560.

**Thématique « Préoccupations énergétiques & sociétales : climat, énergie, bien-être animal » : 10 hypothèses**

**60b** - Par la réduction significative des émissions de GES, la communauté internationale se mobilise résolument contre le changement climatique
**Versus** *Pour la communauté internationale, la question du changement climatique n'est qu'une question parmi d'autres, qui ne suscite pas une réelle mobilisation*

**120** - Un renforcement de la réglementation se traduit par une réduction des intrants (anti-bio, pesticides, …) poussant à la recherche d'une meilleure efficacité dans la gestion des flux par les exploitations
**Versus** *Il n'y a pas de renforcement/durcissement de la réglementation concernant les intrants (anti-bio, pesticides, ...)*

**287b** - La prise en compte du bien-être animal dans les référentiels valorisant les bonnes pratiques se multiplie dans les filières animales et segmente l'offre
**Versus** *Le bien-être animal n'est pas retenu comme critère différenciant dans les référentiels qualité des filières animales*

**299b** - L'intensification de l'élevage se réalise en association avec une pollution moindre (GES, …) et l'élevage extensif ne fait pas mieux dans ce domaine
**Versus** *L'intensification de l'élevage s'accompagne d'un niveau de pollution plus élevé (GES, …) et l'élevage extensif est plus performant dans ce domaine*

**338b** - En France, pour satisfaire aux contraintes environnementales (N, CO2, limiter les GES, stocker du carbone, ...) de multiples leviers sont actionnés : productivité, augmentation du pâturage, changement de la structure des troupeaux/systèmes d'élevage, génétique, recours au croisement, ...
**Versus** *En France, le principal levier pour satisfaire aux contraintes environnementales est de réduire la production bovine*

**427b** - L'approvisionnement énergétique devient si contraint que les prix du pétrole et des aliments augmentent jusqu'à affecter les systèmes de production et de consommation
**Versus** *Disponibilité et évolutions des prix du pétrole et des aliments n'affectent pas, ou peu, les systèmes de production et de consommation*
*Commentaire du recto : L'augmentation du prix du pétrole peut être envisagée jusqu'à entraîner un coût de transport rendant les importations de viande bovine non compétitives (prix du fret, …).*

**524b** - Le développement du droit animalier (personnalité juridique des animaux, ...) impacte fortement les systèmes d'élevage avec des réglementations plus contraignantes (abattage, systèmes d'élevage, transport, ...)
**Versus** *Les évolutions du droit animalier sont limitées et sans impact conséquent sur les systèmes d'élevage*

**534b** - La prise en compte des connaissances scientifiques sur la douleur et la conscience animale conduit à revoir les pratiques à toutes les étapes de la vie de l'animal (conditions d'élevage, de transport, d'abattage)
**Versus** *Les "citoyens/consommateurs" acceptent les systèmes actuels (malgré les travaux sur la conscience animale) et la règlementation n'est pas durcie (sauf au moment de l'abattage)*

**547b** - Le transport des animaux vivants est remis en cause, ce qui perturbe les exportations de bovins
**Versus** *Le transport des animaux vivants est critiqué, mais pas au point d'en perturber les exportations*

**560** - L'augmentation du prix du pétrole, associé à la raréfaction des ressources pétrolières exploitables à des coûts de production relativement bas, entraîne un renchérissement très important des engrais chimiques, ce qui permet une bonne valorisation du fumier, du lisier et du compost (engrais non chimiques) jusqu'à en faire une source de revenu, non marginale, pour les exploitations agricoles (notamment en viande bovine)

**Versus** *Le prix du pétrole reste relativement modéré, ce qui permet à la production d'engrais chimiques de demeurer compétitive par rapport aux alternatives associées aux fumier, lisier, ou compost*
*Commentaire du recto : La « pression environnementale » est également susceptible de renforcer l'effet prix affectant les hydrocarbures, pour défavoriser l'emploi d'engrais chimiques.*

**Thématique « Sécurité sanitaire, zoonoses, traçabilité-étiquetage » : 7 hypothèses**

**203b** - L'information sur la viande et son origine (normes de qualité, traçabilité/provenance, …), y compris pour les plats préparés comportant des denrées animales, communiquée sur l'étiquette ou par le vendeur est suffisamment complète et fiable pour tous les circuits de distribution/consommation
**Versus** *L'information présentée à l'acheteur/consommateur de viande est insuffisante quel que soit le circuit de distribution/consommation*

**205** - Les Etats-Unis et l'UE ne parviennent pas à un accord sur les équivalences sanitaires, les Etats-Unis finissent par imposer les traitements en bout de chaîne alimentaire (seul le résultat final compte) au niveau mondial (et/ ou dans les accords bilatéraux)
**Versus** *Les Etats-Unis et l'UE ne parviennent pas à un accord sur les équivalences sanitaires, l'UE finit par imposer une vision plus globale de la qualité sanitaire tout au long de la chaîne alimentaire au niveau mondial (et/ ou dans les accords bilatéraux)*

**356** - Les risques sanitaires et toxicologiques (insectes, animaux, …) se développent avec l'augmentation des échanges internationaux (tourisme, commerce)
**Versus** *Les risques sanitaires et toxicologiques sont maîtrisés*

**362b** - La France ne connaît plus de crise sanitaire majeure dans le secteur bovin grâce aux efforts de l'ensemble des acteurs de la filière, ce qui rassure les consommateurs français et ses clients étrangers
**Versus** *Des crises sanitaires majeures affectent plus ou moins régulièrement la filière viande bovine française, ce qui pénalise grandement la consommation intérieure et les exportations françaises*

**364b** - La qualité du dispositif sanitaire français tout au long de la filière bovine (publics et privés) permet de maintenir (voire d'améliorer) la maîtrise des risques sanitaires
**Versus** *La privatisation du dispositif de surveillance national dû à la contraction des services sanitaires publics (désengagement de l'Etat notamment) accroît fortement les risques d'épizootie et d'épidémie*

**381** - Le changement climatique entraîne de nouvelles maladies bovines
**Versus** *Le changement climatique est sans effet sur les maladies bovines*

**558** - Les farines de viandes retrouvent un débouché significatif avec la transformation de protéines par l'élaboration de farines d'insectes
**Versus** *Les farines de viandes ne retrouvent pas de débouchés significatifs*
*Commentaire du recto : La réglementation sanitaire est amendée de sorte que les farines de viande (PAT – protéines animales transformées) puissent servir à la production d'insectes : dans un contexte mondial de tension sur les ressources alimentaires, notamment celles destinées à l'alimentation animale, les insectes peuvent constituer des solutions d'avenir. Ils sont en effet très efficaces pour convertir des matières organiques parfois peu nobles, se multiplient vite et constituent une source d'alimentation riche, notamment pour les poissons et les volailles des élevages.*

**Thématique « Cadre économique & échanges internationaux : import / export, accords commerciaux, politique commerciale UE » : 8 hypothèses**

**196b** - Les intérêts de la filière viande bovine française sont mal défendus dans le cadre des accords commerciaux internationaux (la viande bovine est l'objet de marchandages dans les négociations internationales afin de privilégier d'autres marchés, tels que l'aéronautique, l'énergie, …)
**Versus** *Les négociations internationales sont cloisonnées entre secteurs d'activité et les intérêts de la filière viande bovine française sont bien défendus dans le cadre des accords commerciaux internationaux*

**216** - Les évolutions de la consommation conduisent à la modification des contingents et des négociations commerciales
**Versus** *Les évolutions de la consommation ne conduisent pas à la modification des contingents et des négociations commerciales*

**233b** - La France importe massivement des viandes plus compétitives que celles produites sur le territoire national
**Versus** *Le consommateur exige un produit de qualité et privilégie l'achat de viande française*
*Commentaires : le recto de l'hypothèse tend à favoriser le développement de la part des importations dans la consommation française de viande bovine, alors que le verso tend à favoriser la production de viande bovine sur le territoire national et à marginaliser les importations.*

**237** - Les pays d'Amérique du Sud (Brésil, Argentine, Uruguay …) réinvestissent l'Europe : les contingents sont utilisés à leur maximum
**Versus** *Les importations en provenance d'Amérique du Sud continuent de diminuer*

**250b** - La demande mondiale de viande évolue (quantitativement et/ou qualitativement) sans que les filières européennes et plus particulièrement française puissent y répondre
**Versus** *La demande mondiale de viande évolue (quantitativement et/ou qualitativement) et les filières européennes et plus particulièrement française y répondent*

**479** - La demande du marché italien se maintient et la France y conserve une position dominante
**Versus** *La demande italienne évolue (diminution et/ou nature des animaux) et la France perd ce marché*

**533** - Le marché intra UE se recompose avec des prises de part de marché polonaise et irlandaise importantes au détriment de la France (diminution du marché italien, Brexit, …)
**Versus** *Le marché intra UE ne connait pas de bouleversement*

**554** - Finance et économie mondiales connaissent une crise généralisée
**Versus** *La poursuite de politiques (monétaires, …) ajustées évite le retour d'une nouvelle récession généralisée*

**Thématique « Aides & subventions, PAC & politiques publiques, régulation, services rendus par l'élevage » : 9 hypothèses**

**64** - Il reste des réserves de terres à mettre en culture.
**Versus** *Il n'y a plus de terres disponibles pour augmenter la SAU mondiale*

**104** - L'urbanisation conduit à délaisser des zones d'élevage éloignées
**Versus** *L'urbanisation conduit à un besoin en viande plus important et favorise le maintien de l'élevage et des prairies/pâturages*

**270** - Les Pouvoirs publics s'impliquent fortement dans l'accompagnement des filières d'élevage pour faire évoluer la législation et trouver des financements (consommateur, "citoyen", …) aux problématiques liées à la cause animale
**Versus** *Faute d'implication des politiques, les filières d'élevage s'emparent seules de la cause animale sans soutien public pour trouver des financements à leurs projets d'investissement et d'innovation concernant ce type de problématiques*

**335b** - Les politiques (européennes et/ou nationales) d'accompagnement (MAE, ICHN, ...) rémunèrent les services rendus par l'élevage
**Versus** *Les politiques publiques d'accompagnement (MAE, ICHN, ...) ne rémunèrent plus les services rendus par l'élevage*

**378b** - La PAC 2020 découple les primes animales et soutient la mise en place des systèmes d'engraissement à l'herbe
**Versus** *La PAC ne favorise pas la mise en place des systèmes d'engraissement à l'herbe, et l'aide couplée aux bovins viande (vaches allaitantes) est maintenue (voire revalorisée)*

**388** - Les aides PAC prennent en compte la dimension main-d'œuvre (proportionnalité des aides en fonction du nombre d'UTA, …)
**Versus** *Les aides PAC ne prennent pas en compte la dimension main-d'œuvre*

**449** - Les projets d'investissement et d'innovation des entreprises de la filière viande bovine sont soutenus fiscalement au travers de crédits d'impôts R&D proposés à des taux spécifiques, adaptés au secteur agroalimentaire
**Versus** *Les projets d'investissement et d'innovation des entreprises de la filière viande bovine ne sont pas soutenus fiscalement*

**450** - Les distorsions de concurrence intracommunautaires sur le plan social et environnemental pénalisant les entreprises de la filière élevage et viandes française, sont supprimées (par la négociation ou par d'autres moyens)
**Versus** *Les distorsions de concurrence intracommunautaires sur le plan social et environnemental pénalisant les entreprises de la filière élevage et viande françaises perdurent*

**526** - En France, les régimes alimentaires évoluent vers une moindre consommation de viande, les territoires d'élevage se désertifient
**Versus** *En France, les régimes alimentaires évoluent vers une moindre consommation de viande, les régions d'élevage produisent plus de cultures végétales*

**Thématique « Recherche scientifique et innovation : génétique, génomique, viande de synthèse, … » : 4 hypothèses**

**11b** - Les élevages bovins viande incorporent massivement les progrès issus des nouvelles technologies de sélection génétique pour influer sur la production d'un type d'animal en adéquation avec ses besoins (conditions et coûts de production, débouchés)
**Versus** *Le progrès génétique n'est pas bien valorisé dans les élevages bovins viande qui n'incorporent que peu d' "animaux améliorés"*

**19** - Les systèmes de production allaitants sont majoritairement des systèmes en croisement de races
**Versus** *Les systèmes allaitants sont toujours dominés par la race pure*

**239b** - La génétique permet d'améliorer la durabilité de la filière viande bovine en répondant à une pluralité de demandes
**Versus** *La sélection génétique permet uniquement de répondre aux problématiques de "productivité physique"*
*Commentaire recto : Pluralité de demande : limitation de l'impact environnemental par optimisation du troupeau laitier, meilleure intégration des évolutions de la demande et matière de qualité et de poids carcasse,...*

**559** - Avec la généralisation de la culture de tissus cellulaires réalisée jusqu'au process de fabrication industrielle, la viande artificielle tend à s'imposer comme une alternative crédible
**Versus** *La viande artificielle (culture de tissus cellulaires) reste marginale et ne constitue pas une alternative crédible*

**Thématique « Exploitations, élevage laitier & concurrence avec d'autres activités, installation, facteurs de production » : 10 hypothèses**

**18b** - Le nombre d'éleveurs diminue (malgré le soutien public)
**Versus** *Le nombre d'éleveurs est stabilisé (notamment grâce au soutien public)*

**30b** - L'équilibre économique des exploitations spécialisées en viande bovine passe par une diversification des sources de revenus : méthanisation, fertilisation, agro-tourisme, céréales, vente directe, ...
**Versus** *L'équilibre économique des exploitations spécialisées en viande bovine dépend essentiellement, voire quasi-exclusivement, de l'activité viande (même si cela peut se traduire par une diminution de l'activité/des revenus)*

**52** - L'élevage est en concurrence avec le végétal dans certaines régions
**Versus** *Les céréaliers deviennent éleveurs (céréalier et éleveur)*

**248** - La valorisation de la viande est nécessaire à l'activité laitière
**Versus** *L'activité laitière peut se passer de la valorisation de la viande*

**336** - L'élevage laitier fournit la viande grâce au développement des races mixtes, à la baisse de la production qui favorise le développement de systèmes plus extensifs, voire bio
**Versus** *L'élevage allaitant fournit la viande grâce à l'amélioration de la productivité (vêlage 2 ans, abattage plus jeune, ...), la viande issue du troupeau laitier n'est qu'un sous-produit*

**369** - La situation économique des éleveurs est difficile
**Versus** *La situation économique des éleveurs est correcte et tend à s'améliorer*

**376b** - La filière bovine française tend vers un système de production de plus en plus concentré, les exploitations deviennent plus intensives (capitaux financiers, moyens humains, …)
**Versus** *La filière bovine française tend vers un système de production et des exploitations de plus en plus extensifs*

**395b** - Les producteurs ne savent pas suffisamment bien évaluer leurs charges, surinvestissent et l'augmentation de la productivité du travail ne compense pas la diminution de la productivité du capital
**Versus** *Des progrès (formation, appui technique, …) sont réalisés en matière d'évaluation des charges par les producteurs, qui n'investissent pour atteindre une taille critique supérieure qu'en connaissance de cause*
*Commentaire recto : Le coût des investissements (matériels et immatériels) contribuant à augmenter la productivité du travail est trop important pour être rentabilisé par l'activité de l'exploitation, sans que cela ne soit correctement anticipé par le producteur.*

**428b** Des investissements en recherche publique importants sont réalisés pour développer des systèmes résilients, ainsi que des outils de gestion des aléas et de sécurisation des revenus
**Versus** *Pas ou peu d'efforts sont consentis pour développer la résilience des exploitations, aucun contrat global contre les aléas de ce type n'est mis en place*
*Commentaire recto : Cf. outils de gestion des aléas et de sécurisation des revenus de type assurance contre les aléas, tant climat que prix/marge/revenu, tels que les contrats contracycliques des Etats-Unis, de façon à garantir un revenu minimum aux éleveurs*

**546** - Des systèmes productifs moins gourmands en capital sont adoptés
**Versus** *Les systèmes productifs sont toujours aussi gourmands en capital*

**Thématique « Systèmes d'élevage : compétitivité, productivité, captation de la valeur ajoutée & prix au producteur » : 10 hypothèses**

**25b** - Reconnus comme des signes de qualité de la viande, les systèmes herbagers prédominent, et l'élevage à l'herbe est reconnu par un label (viande considérée comme bonne pour la santé, avec de bonne pratiques d'élevage, artisanale et respectueuse d'exigences diverses : bien-être animal, environnement, ...)
**Versus** *Les systèmes industriels intensifs prédominent car les quantités produites font plus que compenser une rémunération moindre au kg de viande*

**44** - La production bovine française devient plus spécialisée avec le développement de bassins de production spécifiques à une race (indépendamment de la demande)
**Versus** *La production bovine française devient plus flexible en s'adaptant à la demande du marché (pas de bassin de production spécifique à une race)*

**372b** - Les éleveurs parviennent à capter une partie des gains de productivité et la valeur ajoutée à la production revient aux exploitations
**Versus** *La valeur ajoutée créée grâce aux gains de productivité échappe aux producteurs*

**385** - Pour pouvoir s'installer, les candidats diminuent la taille des exploitations
**Versus** *Les tailles des exploitations ne diminuent pas*

**393b** - La part de concentrés dans l'alimentation des bovins diminue au profit de l'herbe, le système d'élevage à l'herbe se développe (pour des raisons économiques)
**Versus** *La part de concentrés dans l'alimentation des bovins augmente, le système intensif hors sol se développe (pour des raisons de rentabilité et de meilleure standardisation des animaux)*

**410b** - Les éleveurs augmentent la productivité et la taille de leur cheptel pour augmenter leur revenu, bien que les gains de productivité se réduisent malgré les améliorations génétiques et une baisse du prix des intrants
**Versus** *Face à la stagnation de la productivité du travail, les éleveurs adaptent leur système de production en raisonnant la diminution des charges (meilleure utilisation de l'herbe, outils pour valoriser la productivité animale, …) et en trouvant des débouchés plus rémunérateurs*

**505** - Une filière française d'engraissement se développe en zone céréalière avec des modalités de contractualisation permettant aux céréaliers et aux éleveurs de gérer une partie de leurs risques prix
**Versus** *Le statu quo prévaut, sans développement de filière d'engraissement en zone céréalière avec contractualisation*

**517** - La demande du marché de la viande bovine oriente la production vers une offre standard suffisante en quantité
**Versus** *La demande du marché de la viande bovine accepte l'offre qualitative, payée comme telle (prix consommateur et prix au producteur), de la production*

**549** - L'engraissement en France des jeunes bovins mâles se développe
**Versus** *Les jeunes bovins mâles produits en France sont quasi exclusivement engraissés à l'étranger*

**557** - La rémunération de l'éleveur intègre la qualité en vue de la valorisation du 5ème quartier (abats sans parasites, qualité des peaux, …)
**Versus** *La rémunération de l'éleveur n'intègre pas la qualité en vue de la valorisation du 5ème quartier*

**Thématique « Qualité (tendreté, …) » : 7 hypothèses**

**31b** - Des innovations sur la tendreté de la viande permettent de mieux valoriser chaque morceau du bovin et la filière développe des nouveaux produits qui valorisent l'ensemble de la carcasse
**Versus** *En l'absence d'innovation, la valorisation moyenne de l'ensemble des muscles de la carcasse demeure médiocre*

**146b** - La qualité de la viande est définie à partir d'un dispositif d'évaluation des attentes des consommateurs et le prix payé au producteur de viande bovine intègre le niveau de qualité finale du produit dans l'assiette du consommateur
**Versus** *Aucun dispositif de classement et de rémunération n'est mis en place (et le prix payé au producteur est indépendant de la qualité perçue par le consommateur)*

**294b -** Le manque de (et/ou l'irrégularité de la) qualité de l'offre en viande bovine (tendreté, …) accélère la diminution de la consommation en France
**Versus** *Avec un bon rapport qualité/prix, la consommation de viande bovine en France se stabilise, voire se réoriente à la hausse*

**357** - La recherche systématique d'augmentation de la productivité nuit à la qualité
**Versus** *La recherche systématique d'augmentation de la productivité est compatible avec le développement de la qualité*

**399b** - Le paiement de la carcasse évolue avec une prise en compte de la tendreté
**Versus** *Le poids/conformation reste la référence pour le paiement de la carcasse de viande bovine*

**400b** - La filière française se dote d'un outil d'évaluation de la qualité qui permet une segmentation claire de l'offre (segmentation claire = rémunération de la qualité au producteur et consentement à payer par le consommateur)
**Versus** *La filière française ne trouve pas d'accord sur un outil d'évaluation de la qualité*

**438b** - Au stade de gros, la refonte des grilles de prix tient compte des modes de production "vertueux" (environnement, bien-être animal, …) et/ou des qualités nutritionnelles des viandes (le prix de la carcasse évolue en fonction de ces qualités)
**Versus** *Au stade de gros, la refonte des grilles de prix ne tient pas compte des démarches "vertueuses" (environnement, bien-être animal, …) ni des qualités nutritionnelles des viandes*

**Thématique « Marchés, industrie transformation & abattoirs, organisation filière, innovations produit & process » : 8 hypothèses**

**83** - La demande du consommateur final génère l'offre de viande
**Versus** *Dans beaucoup de zones d'élevage bovin viande, celui-ci ne peut s'adapter que marginalement à la demande du consommateur final car il est contraint par ses conditions de production spécifiques*
*Commentaire versus : Contraint par ses conditions de production spécifiques, l'élevage bovin viande doit parvenir à écouler ses produits en l'état sans réelle possibilité d'adaptation de sa production à la demande finale.*

**160b** - La filière dans son ensemble s'organise d'un commun accord de sorte que chaque maillon a une part de responsabilité dans la qualité du produit final (production : conduite d'élevage, alimentation, génétique ; abattoir : stress animal, sélection des carcasses ; distribution : sélection des muscles)
**Versus** *Chaque acteur/maillon de la filière recherche sa rentabilité sans concertation avec les autres (et reporte la responsabilité de la qualité du produit final sur les autres)*

**252b** - La filière viande bovine s'adapte (innovation, prix, …) à l'évolution des modes de consommation (snaking, produits préparés)
**Versus** *Malgré l'évolution des modes de consommation, la filière viande bovine n'évolue pas (peu d'investissements industriels en R&D)*
*Commentaire recto : La filière innove en adaptant par petites notes les produits ou procédés pour continuer à segmenter, diversifier, différencier en partant de l'offre technologique adaptée aux outils*

*industriels (recherche d'économies d'échelle et de gamme) = innovations incrémentales, et/ou en réalisant des innovations radicales avec des ruptures dans l'innovation des produits ou des procédés dans la filière (abattage "à la demande", découpe à la ferme, packaging, vente, ...).*

**341b** - La baisse de la consommation de viande de veau en France se confirme, et limite fortement les complémentarités troupeaux allaitants / laitiers
**Versus** *La reprise de la consommation de viande de veau en France se réalise avec la qualité des aliments nourrissant les veaux et/ou des veaux de boucherie bas de gamme grâce à la fourniture de veaux issus du troupeau laitier*
*Commentaire du verso : La volonté des principaux acheteurs intégrateurs de maîtriser le prix du veau exerce une pression d'autant plus conséquente sur celui-ci que ces intégrateurs sont très concentrés (5 à 6 gros opérateurs franco-néerlandais).*

**429** - La contractualisation de la production avec l'aval se développe pour répondre à l'attente des consommateurs (évolution des systèmes/modèles d'élevage)
**Versus** *La contractualisation ne se développe pas, le marché du maigre et du jeune bovin restent les référentiels des systèmes d'élevage*

**519b** - Le marché des pièces se développe au détriment de celui des carcasses, et les innovations (technologies, organisation/consommations complémentaires pays,...) produits permettent de valoriser les morceaux moins demandés
**Versus** *Le marché des pièces se développe au détriment de celui des carcasses, et les morceaux moins demandés pèsent sur la filière*

**555** - Le progrès technique permet un allongement significatif des durées de conservation des produits de 3ème transformation (UVCI, …), notamment à base de viande bovine
**Versus** *Les produits de 3ème transformation (UVCI, …) ne connaissent pas d'innovation majeure susceptible de favoriser le développement de la consommation de viande bovine*

**556** - La valorisation du 5ème quartier est nécessaire à l'équilibre économique des abattoirs
**Versus** *Globalement le 5ème quartier n'est qu'un coût dans l'équilibre économique des abattoirs (la valorisation de la découpe est suffisante)*

**Thématique « Circuits de distribution : circuits courts, RHD, restauration collective, GMS, boucherie artisanale » : 7 hypothèses**

**195** - Les distributeurs de la viande (bouchers traditionnels et GD) adaptent l'offre aux nouvelles demandes : produits crus pour apéritifs dinatoires, portions plus petites (et donc prix/portion moindre), produits élaborés à base de viande permettant de valoriser la totalité de la carcasse (voire pour valoriser la carcasse du jeune bovin) en compléments des produits bruts qualitatifs
**Versus** *Les distributeurs de la viande n'adaptent pas, ou peu, l'offre aux nouvelles demandes*

**197b** - L'approvisionnement de la GD en viande bovine est de qualité car ses acheteurs connaissent le produit viande et les rayons boucherie de la GD mettent en place des démarches qualité approfondies reconnues par le consommateur
**Versus** *Les acheteurs n'ont pas une connaissance suffisante du produit viande en GD, qui vend de la viande de qualité insuffisante du point de vue du consommateur*

**258b** - Le haut de gamme reste le "plus" de la boucherie artisanale traditionnelle toujours en mesure de satisfaire aux "achats plaisir" du consommateur
**Versus** *La GD monte en gamme et constitue une véritable concurrence pour les boucheries traditionnelles*

**453** - Le maintien d'un maillage territorial des abattoirs et d'un tissu important de lieux de distribution de proximité, garantissant la pérennité de la boucherie artisanale, est assuré
**Versus** *Le maintien d'un maillage territorial des abattoirs et d'un tissu important de lieux de distribution de proximité, garantissant la pérennité de la boucherie artisanale, est abandonné au profit de la concentration des abattoirs et de la distribution (la boucherie artisanale devient l'exception)*

**455b** - La part des viandes de France et des viandes labellisées dans les approvisionnements de la restauration collective est revalorisée (son rôle en matière d'éducation alimentaire est reconnu)
**Versus** *Les approvisionnements de la restauration collective ciblent les bas prix (le rôle de la restauration collective en matière d'éducation alimentaire est ignoré), éventuellement à l'importation*

**485b** - La restauration collective développe son approvisionnement local/régional et accepte d'augmenter le prix d'achat des produits frais pour offrir une meilleure qualité alimentaire
**Versus** *La restauration collective continue d'acheter toujours moins cher les produits frais, ce qui ne laisse pas de place pour la viande bovine de qualité*
*Commentaire recto : Un certain desserrement de la contrainte des prix d'achats toujours tirés vers le bas en restauration collective peut être envisagé, notamment avec les G.H.T. (groupements hospitaliers de territoire) ayant pour objectifs de privilégier les circuits courts, avec un impact sur les productions locales (viandes, et produits végétaux)*

**544b** - Les circuits courts de proximité favorisent la consommation régionale de viande locale et sont encouragés (financièrement et réglementairement)
**Versus** *Les circuits courts de proximité sont freinés par l' "industrialisation" des circuits de la viande et de la distribution (GD) qui nuisent au développement du « locavorisme »*

**Thématique « Consommation » : 12 hypothèses**

**65b** - La demande mondiale en viande bovine augmente du fait de la hausse de la population avec un rééquilibrage alimentaire mondial : une baisse de la consommation de viande dans les pays développés et une hausse dans les pays en voie de développement
**Versus** *La consommation mondiale de viande bovine diminue malgré l'augmentation de la population, car la part de protéines animales régresse, y compris dans les pays en développement, au bénéfice des céréales et d'autres sources de protéines*

**71b** - Progressivement, mais régulièrement, les protéines végétales remplacent les protéines animales dans les régimes alimentaires
**Versus** *Le remplacement des protéines animales par des protéines végétales dans les régimes alimentaires est marginal à l'échelle mondiale*

**92** - La filière agricole s'adapte aux attentes des différents types de consommateurs car il existe plusieurs modèles/systèmes de production (herbager, bio, intensif, ...) pour répondre à ces diverses attentes/exigences
**Versus** *Il existe une relative homogénéité de la demande consommateur et en conséquence une seule réponse agricole possible à cette demande*

**111** - En Europe, la viande de bœuf/agneau est consommée sous des formes traditionnelles, mais réservée aux occasions festives (maison ou restaurant), le reste du temps le consommateur mange peu de viande (encore moins bovine/ovine) et se détourne de la "viande ingrédient" (industrielle)
**Versus** *En Europe, avec l'avènement de la "viande ingrédient", utilisée dans les plats préparés, snacking, ..., le consommateur recherche de la viande (pas spécialement de bœuf ou d'agneau) et fait essentiellement appel aux produits de 4ème transformation lui permettant une préparation rapide*

**304** - Le consommateur achète de la viande bovine pour se nourrir en protéines
**Versus** *Le consommateur achète de la viande bovine pour se faire plaisir*

**308b** - La consommation de viande bovine diminue fortement en France sous l'impulsion des anti-viande, des végans, des végétariens et des flexitariens en nombre croissant
**Versus** *La consommation de viande bovine n'est que très peu affectée par l'influence des anti-viande, des végans, des végétariens et des flexitariens, leur influence s'avérant insuffisante pour détourner les consommateurs de la viande bovine*

**313b** - L'offre de viande hachée, qui représente la moitié des ventes de viande rouge en GMS, se segmente avec un segment premium qui devient significatif
**Versus** *L'offre de viande hachée, qui représente la moitié des ventes de viande rouge en GMS, est essentiellement basique*

**319b** - Le consommateur et la GD acceptent de payer plus cher la viande bovine pour les services associés à sa production (impacts positifs en termes d'aménagement du territoire, et divers services rendus par l'élevage)
**Versus** *Le consommateur et la GMS ne souhaitent pas payer autre chose que la viande*

**334** - La baisse de la consommation de viande dans les pays développés est une tendance irréversible (à laquelle il faut s'adapter)
**Versus** *La tendance à la baisse de la consommation de viande dans les pays développés n'est pas irréversible (les alternatives végétales ou de synthèse ont des limites)*

**425b** - Les avantages santé de la viande bovine (oligo-éléments, protéines spécifiques, …) permettent de soutenir sa consommation
**Versus** *Les inconvénients santé de la viande bovine (cholestérol associé aux graisses, ...) favorisent la baisse de la consommation de viande bovine*

**484b** - Les signes de qualité et le Bio se développent malgré un prix plus élevé
**Versus** *Les signes de qualité et le Bio sont banalisés au travers de promotions par le prix, ce qui les dévalorise*

**553** - Le prix de vente consommateur de la viande bovine augmente fortement
**Versus** *Le prix à la consommation de la viande bovine n'augmente pas (ou relativement peu)*

### › La matrice d'influences / dépendances entre les hypothèses

Le 7 septembre 2017, la cellule d'animation a réalisé l'analyse de l'influence directe que chacune des 92 hypothèses retenues a sur les 91 autres.
L'idéal aurait été que l'ensemble du groupe examine toutes les influences, soit 92 x 91 = 8372 questions à se poser. Mais, compte tenu de l'importance de la tâche, le travail est réparti. Des binômes sont constitués, chargés chacun de déterminer la nature de l'influence d'une douzaine d'hypothèses sur toutes les autres. Les absents aux réunions sont invités à contribuer à distance afin de s'approprier la mécanique de construction des scénarios.
Pour chaque hypothèse, il s'agit de statuer :

- si la réalisation de l'hypothèse «Hi» favorise celle de l'hypothèse «Hj», la relation est notée «+» ;
- si la réalisation de l'hypothèse «Hi» rend moins probable celle de l'hypothèse «Hj», la relation est notée « - » ;
- si l'on pense qu'il y a une influence, sans pouvoir en préciser le sens, la relation est notée «+/- »
- si la réalisation de l'hypothèse «Hi» n'a pas d'influence sur celle de l'hypothèse «Hj», la relation est notée «0» (zéro), ce cas de figure étant le plus fréquent.

Les deux biais usuels sont :

- la prise en compte d'un lien indirect (Hi influe sur Hj, Hj influe sur Hk, quand on s'interroge sur l'influence de Hi sur Hk, on a tendance à dire que Hi influe sur Hk) ;
- la prise en compte du lien inverse (quand Hj influe sur Hi, on a tendance à considérer que Hi influe sur Hj).

INRA-DADP mars 02 PA/HH/MS

Le traitement des relations entre hypothèses pour faire émerger des microscénarios

La réalisation de l'hypothèse H3 influe, mais on ne peut préciser dans quel sens privilégié, sur l 'occurrence de l'hypothèse H2

**Influe sur**

| | H1 | H2 | H3 | H4 | H5 | H6 | H7 | H8 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| H1 | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| H2 | 0 | | **+/-** | 0 | 0 | 0 | **+** | 0 |
| H3 | 0 | 0 | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| H4 | 0 | **-** | 0 | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| H5 | 0 | 0 | 0 | 0 | | 0 | 0 | 0 |
| H6 | 0 | 0 | **+** | 0 | **+** | | 0 | 0 |
| H7 | 0 | **+** | 0 | 0 | 0 | 0 | | 0 |
| H8 | **-** | 0 | 0 | 0 | 0 | **-** | 0 | |

La réalisation de l'hypothèse H1 influe négativement sur l 'occurrence de l'hypothèse H8

La réalisation de l'hypothèse H5 influe positivement sur l 'occurrence de l'hypothèse H6

Si……alors……

Ne considérer que les liens directs

Pour éviter la lassitude la liste des hypothèses est « randomisée » (les hypothèses ne sont plus classées par thématique) et les binômes de travail sont fixés de manière à mixer les métiers.

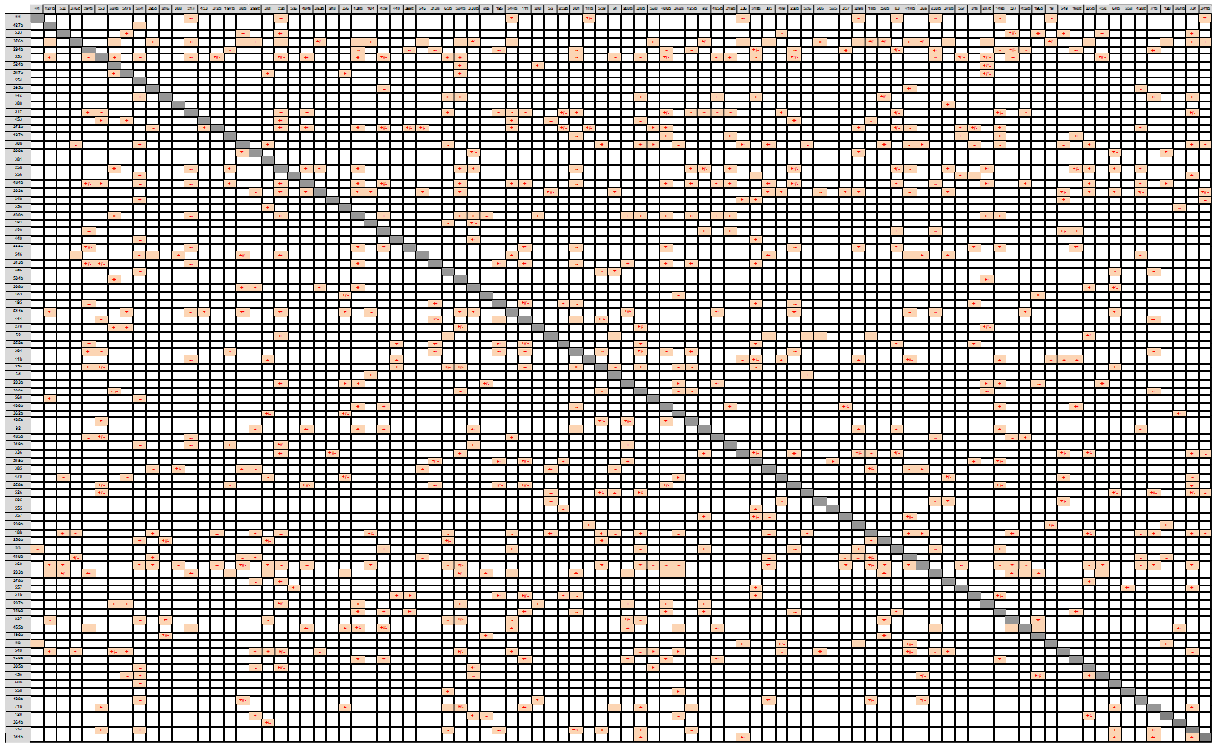
Le « premier » jet de la matrice présente une densité de remplissage moyenne de 13,67 % avec 1 152 signes, hétérogène entre les groupes, malgré les consignes :

- Seuls les liens directs sont retenus. Si le lien n'est pas direct, il faut privilégier l'absence d'impact. Il convient de ne pas chercher des liens qui obligent à raconter toute une histoire pour se justifier afin d'envisager une réponse autre que « 0 », ce sont uniquement des liens directs entre hypothèses qui méritent d'autres réponses. Il importe donc systématiquement de vérifier la réalité de ces liens directs, et d'expliciter ces liens chaque fois que c'est nécessaire.

Le rôle du noyau permanent de la cellule d'animation a souvent été celui d'un censeur de « fausses dépendances ».

Un lissage est effectué par le noyau permanent afin d'obtenir la matrice suivante qui comprend 819 signes soit un taux de remplissage de 9,78 %.

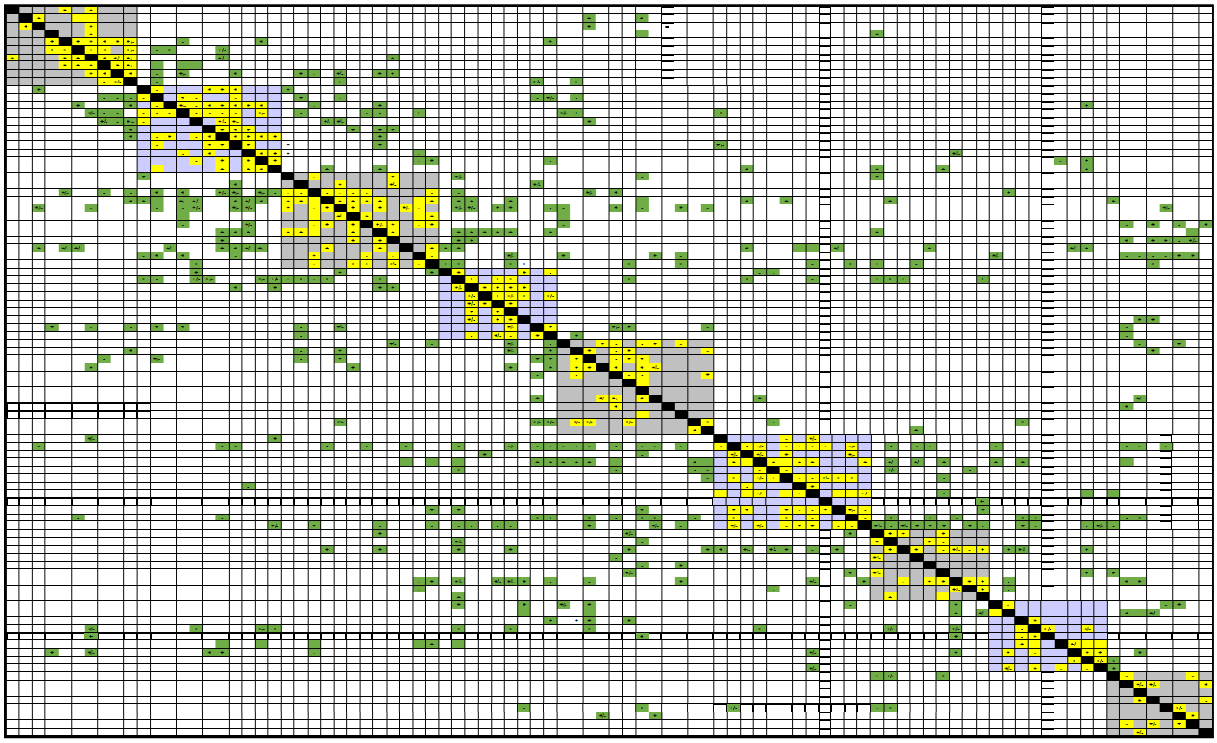
Cette matrice des relations entre les hypothèses finalement retenues constitue le modèle central du présent exercice de prospective.



## › Les agrégats

Le traitement informatique de la matrice, qui permet de regrouper les hypothèses très liées entre elles et moins liées avec toutes les autres, conduit à proposer 9 agrégats comprenant entre 9 et 12 hypothèses.

Sur les 819 signes de la matrice, 329 (soit 40,2 % du total) sont intégrés dans les agrégats.



# Troisième partie : Les micro-scénarios et les méta-scénarios

## Les 36 micro-scénarios

Chacun de ces 9 agrégats a fait l'objet d'une représentation graphique des hypothèses qui le composent et des relations d'influence/dépendance qui lient les hypothèses entre elles, telles que consignées dans la matrice.

Parfois, une hypothèse peu liée avec les autres de son agrégat a pu être changée d'agrégat « manuellement » afin de poursuivre la concentration des signes au sein des agrégats.

Au sein de l'agrégat, certaines hypothèses sont très influentes sur les autres et peu dépendantes, elles sont qualifiées de « motrices » ; d'autres hypothèses sont exclusivement (ou presque) dépendantes : ce sont les variables « résultats » ; les hypothèses très influentes et très dépendantes sont dites « enjeux ».

Parmi les hypothèses motrices, le groupe fait le choix de celle par laquelle commenceront les histoires. Le choix d'une hypothèse motrice induit pour chaque agrégat deux micro-scénarios, l'un commençant par le recto de l'hypothèse, l'autre par son verso. Le groupe préfère se donner 2 moteurs pour chacun des 9 agrégats, ce qui induit l'écriture de 4 micro-scénarios par agrégat. Et ainsi, à partir des 9 agrégats d'hypothèses, 36 micro-scénarios sont écrits.

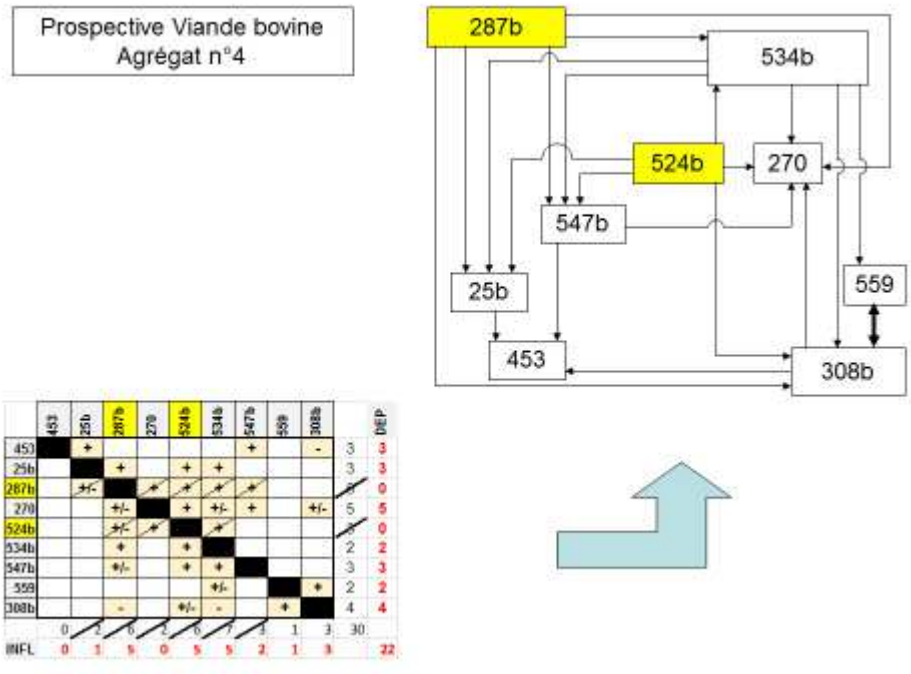
L'écriture des scénarios a consisté à suivre le squelette constitué en tenant compte des signes des hypothèses qui déterminent la présentation en recto ou en verso des hypothèses suivantes. En réalité chaque agrégat apparaissant davantage comme un système complexe que comme une suite linéaire d'hypothèses, des arbitrages sont indispensables ; ils ont été opérés, explicités et critiqués en séance de la cellule d'animation. La méthode d'écriture est détaillée sur le 1er micro-scénario de l'agrégat 4.

| agrégat | hypothèses motrices | | microscénarios |
|---|---|---|---|
| agrégat n° 1 : Innovation, transformation & valorisation | 519b | Le marché des pièces se développe au détriment de celui des carcasses, et les innovations (technologies, organis°/consommat° complémentaires pays,...) produits permettent de valoriser les morceaux moins demandés.<br>***Vs*** *: Le marché des pièces se développe au détriment de celui des carcasses, et les morceaux moins demandés pèsent sur la filière.* | 1-1 : La dynamique des innovations au service de la valorisation |
| | | | 1-2 : Une valorisation (haché) de la carcasse limitée par l'insuffisance des investissements industriels en R&D |
| | 252b | La filière viande bovine s'adapte (innovation, prix, …) à l'évolution des modes de consommation (snaking, produits préparés).<br>***Vs :*** *Malgré l'évolution des modes de consommation, la filière viande bovine n'évolue pas (peu d'investissements industriels en R&D).* | 1-3 : Des innovations pour une valorisation très partielle de la carcasse |
| | | | 1-4 : Une filière sans innovation, une carcasse mal valorisée |
| agrégat n°2 : Qualité de la fourchette à la fourche & Organisation/ coordination de la filière | 304 | Le consommateur achète de la viande bovine pour se nourrir en protéines.<br>***Vs :*** *Le consommateur achète de la viande bovine pour se faire plaisir.* | 2-1 : Une segmentation dialectique stratégique : « nutrition/apport en protéines » et « plaisir/saveur-tendreté » |
| | | | 2-2 : Une filière sclérosée enfermée dans un cercle vicieux |
| | 160b | La filière dans son ensemble s'organise d'un commun accord de sorte que chaque maillon a une part de responsabilité dans la qualité du produit final<br>***Vs :*** *Chaque acteur/maillon de la filière recherche sa rentabilité sans concertation avec les autres (et reporte la responsabilité de la qualité du produit final sur les autres).* | 2-3 : Développement de la consom° plaisir et organisation/coordination de la filière enclenchent un cercle vertueux |
| | | | 2-4 : Occasion manquée : : la filière ne saisit pas l'opportunité de la « consommation plaisir » |
| agrégat n°3 : Signalisation de la qualité, services associés à la production & retour aux exploitations | 203b | L'information sur la viande et son origine (normes de qualité, traçabilité/ provenance, …), y compris pour les plats préparés comportant des denrées animales, communiquée sur l'étiquette ou par le vendeur est suffisamment complète et fiable pour tous les circuits de distribution/ consommation.<br>***Vs :*** *L'information présentée à l'acheteur/consommateur de viande est insuffisante quel que soit le circuit de distribution/consommation.* | 3-1 : Consommation délibérée à l'importation |
| | | | 3-2 : Les consommateurs prêts à payer le prix pour de la viande locale |
| | 233b | La France importe massivement des viandes plus compétitives que celles produites sur le territoire national.<br>***Vs :*** *Le consommateur exige un produit de qualité et privilégie l'achat de viande française.* | 3-3 : Les consommateurs n'accordent pas de valeur à la viande |
| | | | 3-4 : Prime à l'information pour les consommateurs et les producteurs |

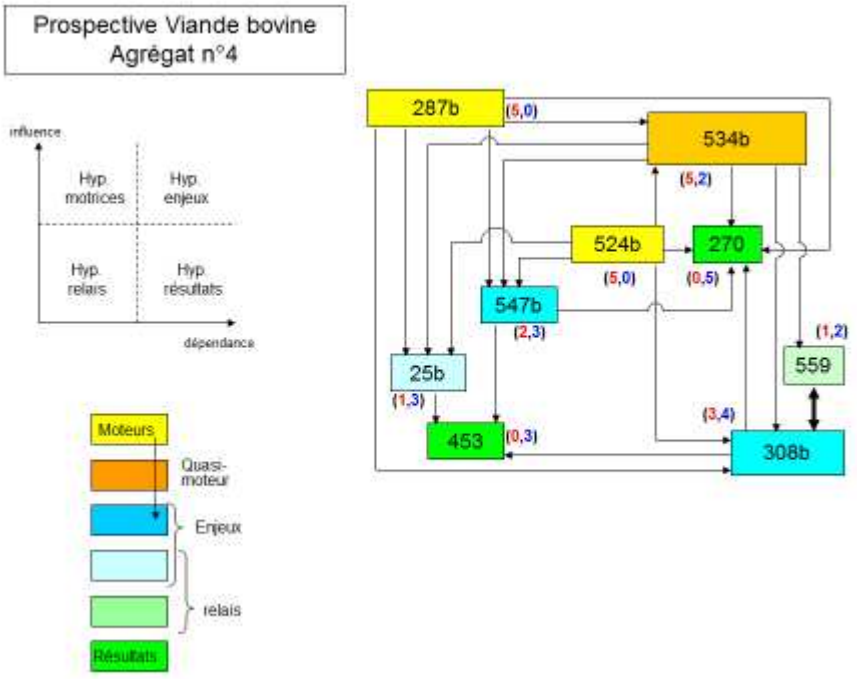
| agrégat | hypothèses motrices | | microscénarios |
|---|---|---|---|
| agrégat n°4 : Droit animalier et bien être animal | 287b | La prise en compte du bien-être animal dans les référentiels valorisant les bonnes pratiques se multiplient dans les filières animales et segmentent l'offre.<br>***Vs :*** *Le bien-être animal n'est pas retenu comme critère différenciant dans les référentiels qualité des filières animales.* | 4-1 : Le BEA « rempart » contre la progression de l'anti-spécisme<br>4-2 : La viande rouge, un produit plaisir issu d'élevage diversifiés |
| | 524b | Le développement du droit animalier (personnalité juridique des animaux, ...) impacte fortement les systèmes d'élevage avec des réglementations plus contraignantes (abattage, systèmes d'élevage, transport, ...).<br>***Vs :*** *Les évolutions du droit animalier sont limitées et sans impact conséquent sur les systèmes d'élevage.* | 4-3 : La consommation de viande est découragée. Seuls subsistent les élevages herbagers et une consommation élitiste<br>4-4 : Intensification d'un élevage bovin majoritairement destiné à l'exportation |
| agrégat n°5 : Economie mondiale et demande mondiale de viande | 554 | Finance et économie mondiales connaissent une crise généralisée.<br>***Vs :*** *La poursuite de politiques (monétaires, …) ajustées évite le retour d'une nouvelle récession généralisée.* | 5-1 : Viandes bon marché pour pays émergents<br>5-2 : La crise détourne de la viande bovine |
| | 65b | La demande mondiale en viande bovine augmente du fait de la hausse de la population avec un rééquilibrage alimentaire mondial : une baisse de la consommation de viande dans les pays développés et une hausse dans les pays en voie de développement<br>***Vs :*** *La consommation mondiale de viande bovine diminue malgré l'augmentation de la population, car la part de protéines animales régresse, y compris dans les pays en développement, au bénéfice des céréales et d'autres sources de protéines.* | 5-3 : La viande s'affirme (quantitativement et qualitativement)<br>5-4 : Le végétal chasse l'animal |
| agrégat n°6 : Exploitations et éleveurs : systèmes d'exploitation, facteurs de production, productivité, … | 388 | Les aides PAC prennent en compte la dimension main-d'œuvre (proportionnalité des aides en fonction du nombre d'UTA, …).<br>***Vs*** *: Les aides PAC ne prennent pas en compte la dimension main-d'œuvre.* | 6-1 : Viande de qualité gourmande en main d'œuvre<br>6-2 : Concentration de l'élevage utilisatrice de main d'œuvre |
| | 30b | L'équilibre économique des exploitations spécialisées en viande bovine passe par une diversification des sources de revenus : méthanisation, fertilisation, agro-tourisme, céréales, vente directe, ...<br>***Vs*** *: L'équilibre économique des exploitations spécialisées en viande bovine dépend essentiellement, voire quasi-exclusivement, de l'activité viande (même si cela peut se traduire par une diminution de l'activité/des revenus).* | 6-3 : Des robots d'élevage difficiles à amortir<br>6-4 : Investissement pour un élevage de précision |
| agrégat n°7 : Enjeux environnementaux et systèmes d'engraissement | 335b | Les politiques (européennes et/ou nationales) d'accompagnement (MAE, ICHN, ...) rémunèrent les services rendus par l'élevage.<br>***Vs :*** *Les politiques publiques d'accompagnement (MAE, ICHN, ...) ne rémunèrent plus les services rendus par l'élevage.* | 7-1 : Filière extensive à l'herbe et contractualisation en zone céréalière<br>7-2 : Le développement de l'élevage intensif en zone céréalière s'impose au respect des contraintes environnementales |
| | 234 | L'augmentation du prix du pétrole, associé à la raréfaction des ressources pétrolières exploitables à des coûts de production relativement bas, entraîne un renchérissement très important des engrais chimiques, ce qui permet une bonne valorisation du fumier, du lisier et du compost jusqu'à en faire une source de revenu, non marginale, pour les exploitations agricoles.<br>***Vs :*** *Le prix du pétrole reste relativement modéré, ce qui permet à la production d'engrais chimiques de demeurer compétitive par rapport aux alternatives associées aux fumier, lisier, ou compost* | 7-3 : Le citoyen-consommateur impose l'élevage à l'herbe dans le respect des contraintes environnementales<br>7-4 : Une filière intensive entre impératifs environnementaux et satisfaction de la demande intérieure |
| agrégat n°8 : Génétique, races & "équilibre lait/viande" | 336 | L'élevage laitier fournit la viande grâce au développement des races mixtes, à la baisse de la production qui favorise le développement de systèmes plus extensifs, voire bio.<br>***Vs*** *: L'élevage allaitant fournit la viande grâce à l'amélioration de la productivité (vêlage 2 ans, abattage plus jeune, ...), la viande issue du troupeau laitier n'est qu'un sous-produit* | 8-1 : Face à l'élevage laitier les systèmes allaitants en race pure tirent parti des progrès génétiques<br>8-2 : L'élevage laitier fournit la viande, les systèmes allaitants tentent de s'adapter (croisement de races, ...) |
| | 239b | La génétique permet d'améliorer la durabilité de la filière viande bovine en répondant à une pluralité de demandes.<br>***Vs*** *: La sélection génétique permet uniquement de répondre aux problématiques de "productivité physique".* | 8-3 : La filière profite du progrès génétique par l'amélioration de la race pure<br>8-4 : Les systèmes allaitants en croisement de race gagnent du terrain sur la race pure |
| agrégat n°9 : Questions sanitaires et internationales | 381 | Le changement climatique entraîne de nouvelles maladies bovines.<br>***Vs*** *: Le changement climatique est sans effet sur les maladies bovines.* | 9-1 : Crises sanitaires et accords internationaux plombent la filière viande bovine française<br>9-2 : Risques sanitaires contenus par la qualité du dispositif sanitaire français |
| | 196b | Les intérêts de la filière viande bovine française sont mal défendus dans le cadre des accords commerciaux internationaux (la viande bovine est l'objet de marchandages dans les négociations internationales afin de privilégier d'autres marchés, tels que l'aéronautique, l'énergie, …).<br>***Vs*** *: Les négociations internationales sont cloisonnées entre secteurs d'activité et les intérêts de la filière viande bovine française sont bien défendus dans le cadre des accords commerciaux internationaux.* | 9-3 : Les éleveurs contre les accords commerciaux et les distorsions de concurrence<br>9-4 : La filière maîtrise ses risques sanitaires et les accords internationaux lui sont favorables |

## La méthode utilisée pour l'écriture des micro-scénarios

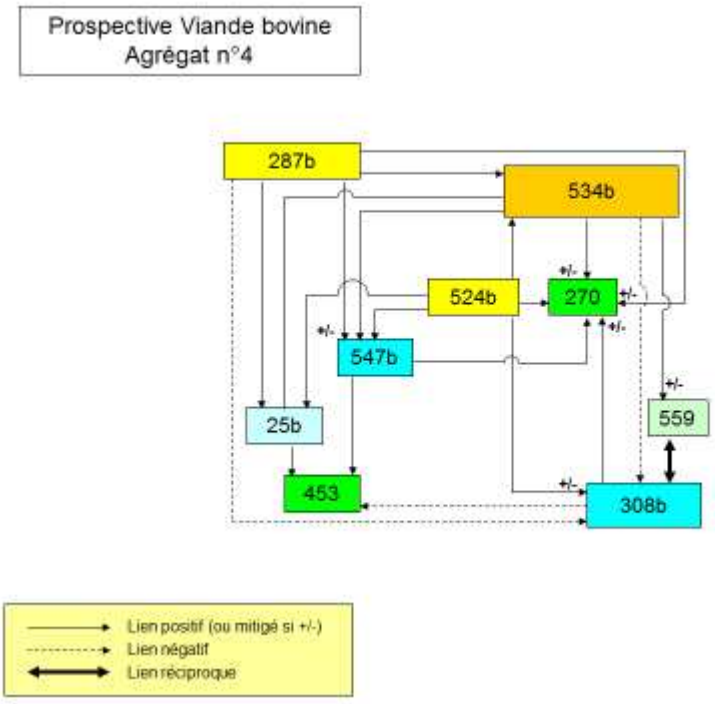
En réunion, les hypothèses motrices ont été choisies. Les signes d'influence sur les hypothèses motrice sont supprimés. Enfin un schéma du réseau de relations entre les hypothèses est dessiné.



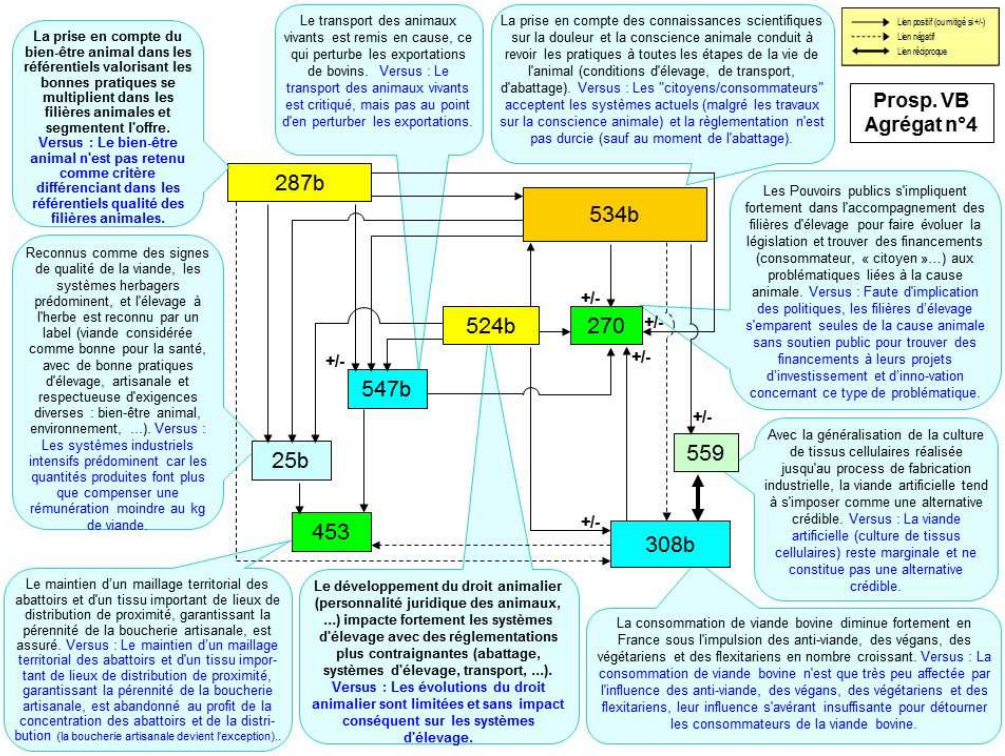

Comme il a été vu précédemment les hypothèses très influentes et très peu dépendantes sont dites motrices, les hypothèses très dépendantes et peu influentes sont des hypothèses « de sortie », par lesquelles le scénario se terminera ; les hypothèses à la fois très dépendantes et très influentes sont des hypothèses enjeux et celles qui ne sont ni l'un ni l'autre sont dites « de passage ». Un code couleur permet de qualifier les hypothèses sur le schéma.



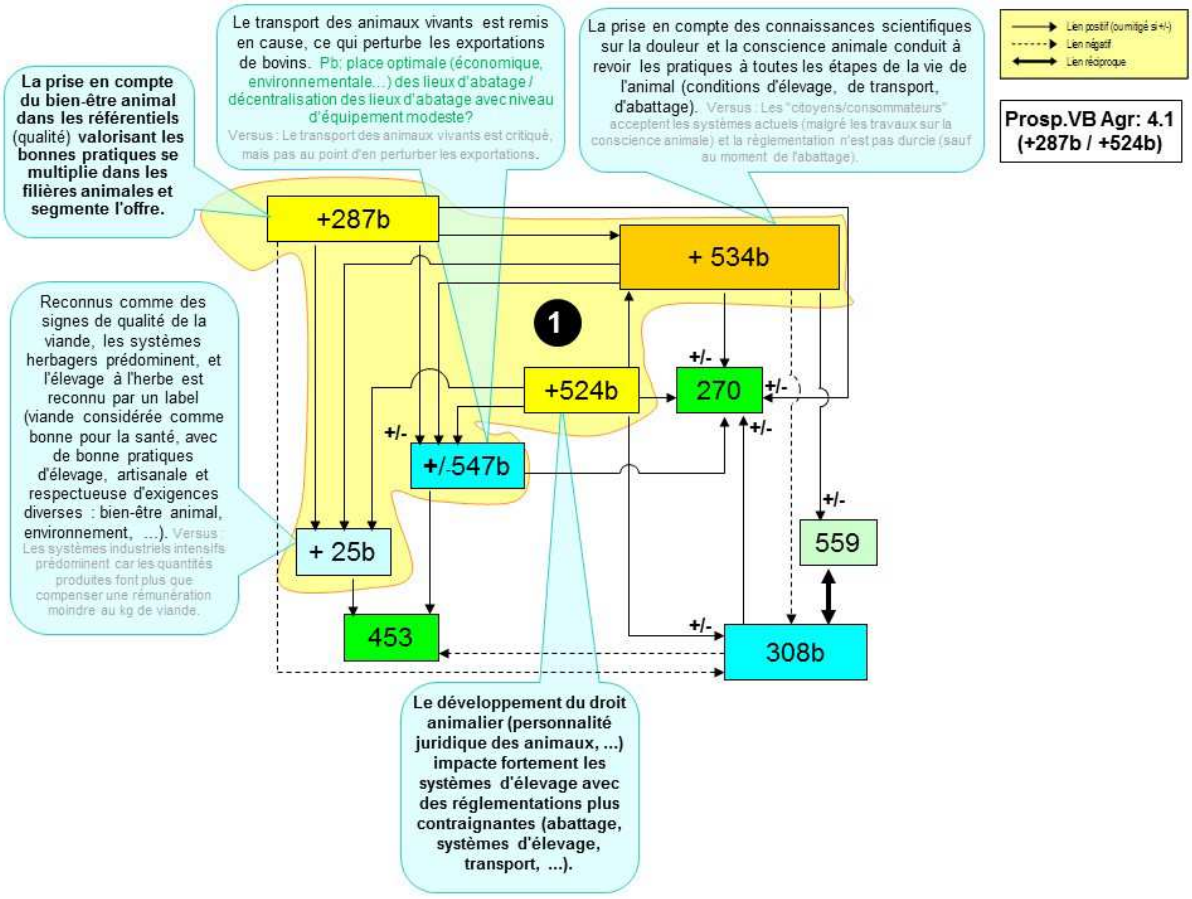
Ensuite le style des flèches reliant les hypothèses est modifié pour représenter la nature du signe. Trait plein pour une influence positive, trait pointillé pour une influence négative. Les influences mitigées sont indiquées par un « +/- » à côté de la flèche.




Enfin le texte des hypothèses est ajouté.




Pour écrire le scénario, il suffit alors de partir des hypothèses motrices et de suivre les flèches pour passer sur chacune des hypothèses.



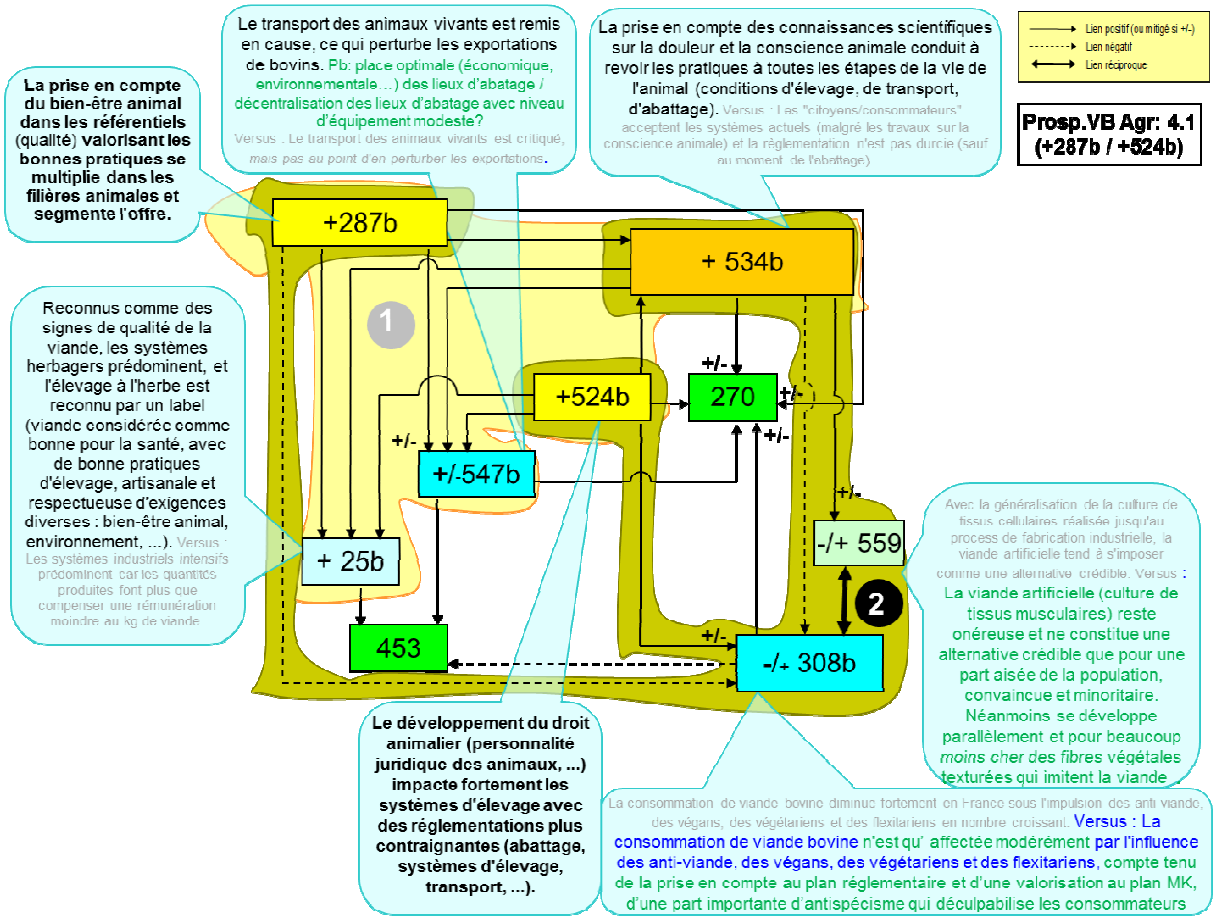

(*524b est moteur et s'allume en recto :* ***+524b****)*
Le développement du droit animalier (personnalité juridique des animaux, ...) impacte fortement les systèmes d'élevage avec des réglementations plus contraignantes (abattage, systèmes d'élevage, transport, ...)

(*287b est moteur et s'allume en recto :* ***+287b****)*
La prise en compte du bien-être animal dans les référentiels valorisant les bonnes pratiques se multiplie dans les filières animales et segmente l'offre

*(+524b et +287b influencent positivement 534b :* ***+534b****)*
La prise en compte des connaissances scientifiques sur la douleur et la conscience animale conduit à revoir les pratiques à toutes les étapes de la vie de l'animal (conditions d'élevage, de transport, d'abattage)

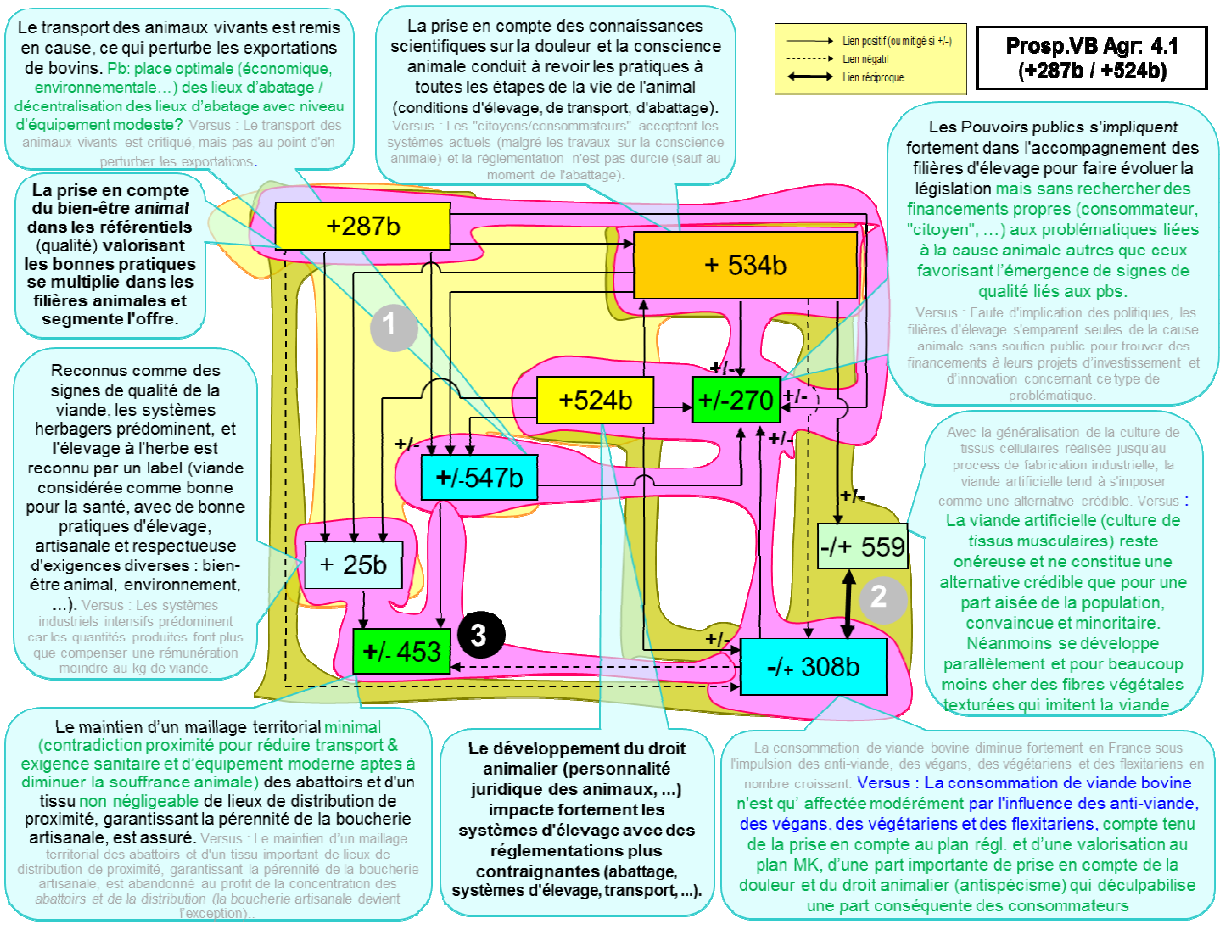
*(influences positives de +524b, +287b et +534b sur 25b :* ***+25b****)*
Reconnus comme des signes de qualité de la viande, les systèmes herbagers prédominent, et l'élevage à l'herbe est reconnu par un label (viande considérée comme bonne pour la santé, avec de bonne pratiques d'élevage, artisanale et respectueuse d'exigences diverses : bien-être animal, environnement, ...).

*(synthèse des influences positives de +524b et + 534b et mitigée de +287b sur 547b :* ***plutôt + 547b****)*
Le transport des animaux vivants est remis en cause, ce qui perturbe les exportations de bovins (Problème : place optimale – économique, environnementale… – des lieux d'abatage/décentralisation des lieux d'abatage avec niveau d'équipement modeste ?)



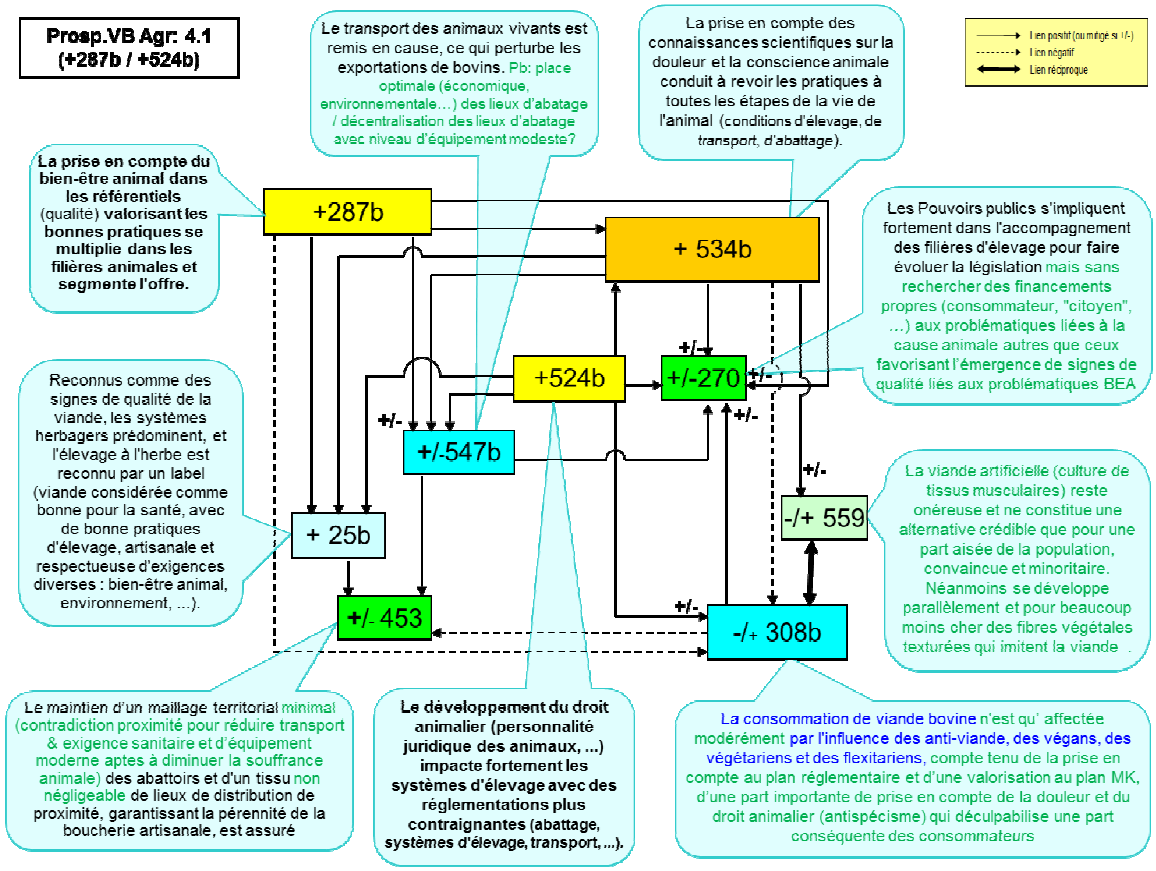

*(influence mitigée de +534b sur 559 : -/+ 559 par cette voie,*
*et synthèse des influences négatives de +534b et +287b, positive et réciproque de -/+ 559, et mitigée de +524b sur 308b : **plutôt – 308b**)*
La viande artificielle (culture de tissus musculaires) reste onéreuse et ne constitue une alternative crédible que pour une part aisée de la population, convaincue et minoritaire. Néanmoins se développent parallèlement et pour beaucoup moins cher des fibres végétales texturées qui imitent la viande.

*(et retour de – 308b sur -/+559 : **-/+559 maintenu**)*
La consommation de viande bovine n'est qu'affectée modérément par l'influence des anti-viande, des végans, des végétariens et des flexitariens, compte tenu de la prise en compte au plan réglementaire et d'une valorisation au plan marketing, d'une part importante d'antispécisme qui déculpabilise les consommateurs.




*(synthèse des influences positives de +524b et plutôt +547b mais mitigées de +287b, +534b et plutôt -308b sur 270 : **+/- 270**)*
Les Pouvoirs publics s'impliquent fortement dans l'accompagnement des filières d'élevage pour faire évoluer la législation mais sans rechercher des financements propres (consommateur, "citoyen", …) aux problématiques liées à la cause animale autres que ceux favorisant l'émergence de signes de qualité liés aux problématiques du bien-être animal.

*(synthèse des influences positives de +25b et plutôt +547b, et négative de plutôt -308b sur 453 : **plutôt + 453b**)*
Le maintien d'un maillage territorial minimal (contradiction proximité pour réduire transport & exigence sanitaire et d'équipement moderne aptes à diminuer la souffrance animale) des abattoirs et d'un tissu non négligeable de lieux de distribution de proximité, garantissant la pérennité de la boucherie artisanale, est assuré.




**Texte complet** du micro scénario, une fois les différents arbitrages rendus :

- Les atteintes croissantes à la biodiversité (ou en tous cas leur mesure et leur plus forte médiatisation qu'auparavant) liées au développement de l'activité humaine - croissance démographique, croissance des prélèvements sur la biosphère : déforestation, risque de sur-pêche… , mais aussi des rejets dans celle-ci – pollution…induisant des craintes sur les conséquences de ces atteintes répétées pour l'homme, accompagnée d'une certaine culpabilité collective relativement à la vie animale,
- le caractère dorénavant insupportable de la violence (spectacularisation, condamnation…), et en l'occurrence celle faite aux animaux domestiques, dans un contexte où la solitude réelle ou ressentie progresse (en lien avec l'individualisme, et l'allongement de la durée de la vie humaine) qui conduit certaines personnes à « humaniser » leurs animaux de compagnie (substitution, personnification),
- ainsi que la judiciarisation croissante des sociétés développées (complexification, extension du champ du droit),

se combinent et conduisent en occident à une évolution progressive de la position éthique et philosophique traditionnelle positionnant l'espèce humaine à un niveau distinct et supérieur au monde animal, et notamment à ses composantes les plus évoluées. La frontière devient poreuse entre espèce humaine et ces espèces animales, sans néanmoins remise en cause de leurs positions relatives. Ainsi assiste-t-on à un développement du droit animalier approfondissant bien sûr les peines tant des braconniers, que des personnes impliquées dans la commercialisation des produits qui en sont issus, que les maltraitances d'animaux domestiques, mais aussi en conférant une personnalité juridique aux animaux, permettant par exemple en France (c'est déjà possible aux USA) de faire d'un animal le bénéficiaire d'un héritage avec désignation et contrôle d'une tutelle chargée d'assurer une fin de vie heureuse à l'animal héritier ; le solde de cet héritage étant obligatoirement transmis à une société de protection des animaux, ou de la biodiversité. Ces modifications importantes du droit conduisent à des interrogations sur la domestication et notamment celle des animaux d'élevage, son bien-fondé (nécessité alimentaire) mais aussi la possibilité d'existence de devoirs humains induits. Ceci impacte fortement les systèmes d'élevage avec des réglementations plus contraignantes (abattage, systèmes d'élevage, transport, ...).

Dans le même temps, le lien entre « conditions d'élevage et d'abattage » considérées comme propices au bien-être animal d'une part et d'autre part, qualité des viandes, y compris bovines, (au sens large, tant au plan de la qualité organoleptique pour certains morceaux, qu'au plan éthique pour une part de la population), sert de gisement à une différenciation des élevages et des produits. Ce lien permet l'établissement de labels en faisant état. Ainsi, la prise en compte du bien-être animal dans les référentiels (qualité) valorisant ce qu'il convient dorénavant d'appeler des bonnes pratiques, se multiplie dans les filières animales et segmente l'offre.
De ces profondes évolutions sociétales et de la volonté des acteurs d'utiliser les possibilités marketing offertes par le bien-être animal, et pour ce faire de l'objectiver, naît un intérêt croissant pour des recherches :

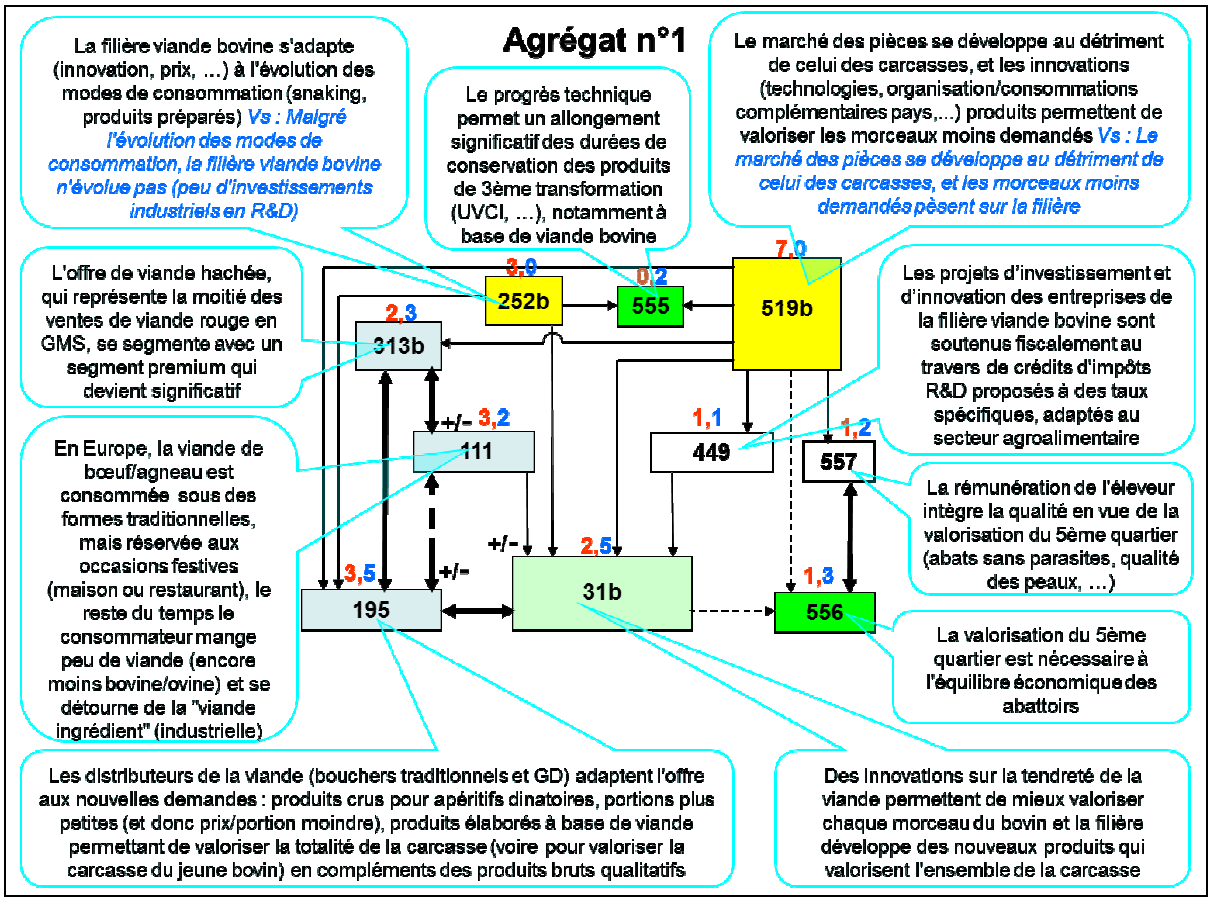
- d'une part en neurosciences sur les animaux, notamment d'élevage: Ainsi au moment de l'abattage mais pas uniquement, la mise en évidence d'un lien entre stress et dégradation de la qualité du muscle a conduit à tenter de cerner les états de conscience de l'animal. Ainsi y a-t-il accumulation puis prise en compte des connaissances scientifiques sur la douleur et la conscience animale, qui conduisent à revoir les pratiques à toutes les étapes de la vie de l'animal (conditions d'élevage, de transport, d'abattage), et d'ainsi mieux définir certains aspects du bien-être animal (*influences positives de +524b et +287b sur 534b : +534b*),
- et d'autre part en physiologie animale et en nutrition, pour notamment caractériser les effets qualitatifs (tendreté, goût, santé…) des différents itinéraires techniques de production de viande, sachant que tous ces itinéraires se doivent de respecter l'environnement pour être à même d'être valorisables.

Ainsi, reconnus comme des signes de qualité de la viande, les systèmes herbagers prédominent, et l'élevage à l'herbe est reconnu par un label (viande considérée comme bonne pour la santé, avec de bonne pratiques d'élevage, artisanale et respectueuse d'exigences diverses : bien-être animal, environnement), et ce malgré le caractère méthanogène de l'alimentation herbagère.
L'ensemble de ces facteurs se combinent pour que les conditions de transport, notamment sur longue distance, des animaux vivants soient examinées de près, du fait du stress induit et son effet à la fois sur la douleur animale et potentiellement sur la qualité au sens large du produit. Ceci perturbe les exportations de bovins vivants qui constituent une part importante des exportations françaises du secteur. Réduire le transport d'animaux vivants et/ou sensiblement améliorer les conditions de ce transport posent néanmoins deux problèmes : une densification des lieux d'abattage (et moyennant une réduction de leur taille, un problème potentiel pour améliorer partout les conditions de mise à mort des animaux) et un renchérissement des coûts de transport unitaires (lots plus petit,…). Mais le développement du droit animalier et les connaissances scientifiques sur la douleur animale poussent à cette évolution. La filière française n'est dorénavant significativement plus présente que sur le marché intérieur.
Dans ce contexte, après une période de forte baisse, la consommation de viande bovine n'est dorénavant qu'affectée modérément en volume par l'influence des anti-viande, des végans, des végétariens et des flexitariens, compte tenu de la prise en compte au plan réglementaire et d'une valorisation au plan marketing, d'une part importante de bien-être et de respect de l'animal qui déculpabilise les consommateurs vis-à-vis de cette consommation, même si le prix a entretemps sensiblement monté positionnant la viande rouge comme un produit de quasi-luxe.
Dans le même temps, la viande artificielle (culture de tissus musculaires) reste onéreuse et ne constitue une alternative crédible que pour une part aisée de la population, très impliquée et minoritaire. Néanmoins se développent parallèlement, et pour beaucoup moins cher, des fibres végétales texturées qui imitent la viande.
Ces évolutions ont suscité des mouvements politiques et sociétaux conséquents. Ainsi, les Pouvoirs publics se sont-ils impliqués fortement dans l'accompagnement des filières d'élevage pour faire évoluer la législation par des campagnes d'informations sur les progrès de l'élevage en matière de respect du bien-être animal mais sans vraiment rechercher des financements propres (auprès des consommateur, ou des "citoyens", …) pour compenser ou atténuer les surcoûts pour les opérateurs de la filière de ces progrès, seule l'émergence de signes de qualité liés à ces problématiques est soutenue financièrement. L'entrée de gamme pour le marché français est importée.
Enfin, dans un contexte de stabilisation à un niveau inférieur à celui d'aujourd'hui du volume de consommation mais à un niveau de prix unitaire nettement supérieur, le maintien d'un maillage territorial minimal (après qu'est été gérée au mieux la contradiction entre « proximité des abattoirs pour réduire le transport des animaux vivants» & « exigence sanitaire et d'équipement moderne aptes à diminuer la souffrance animale ») des abattoirs et d'un tissu non négligeable de lieux de distribution de proximité, garantissant la pérennité de la boucherie artisanale, est assuré.

*Les 3 autres micro-scénarios issus de l'agrégat n°4 sont présentés dans la suite du rapport*

## › Agrégat n°1 : Innovation, transformation & valorisation

| | 555 | 556 | 557 | 449 | 252b | 31b | 519b | 195 | 313b | 111 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 555 | | | | | + | | + | | | |
| 556 | | | + | | | - | - | | | |
| 557 | | + | | | | | + | | | |
| 449 | | | | | | | + | | | |
| 252b | | | | + | | + | + | + | + | +/- |
| 31b | | | | + | + | | + | + | | +/- |
| 519b | + | | | | + | + | | + | +/- | +/- |
| 195 | | | | | + | + | + | | + | +/- |
| 313b | | | | | | | + | + | | + |
| 111 | | | | | | | | - | +/- | |



| I | D | | Innovation, transformation & valorisation |
|---|---|---|---|
| **1** | **2** | **555** | Le progrès technique permet un allongement significatif des durées de conservation des produits de 3ème transformation (UVCI, …), notamment à base de viande bovine. ***Versus*** *: Les produits de 3ème transformation (UVCI, …) ne connaissent pas d'innovation majeure susceptible de favoriser le développement de la consommation de viande bovine.* |
| **1** | **3** | **556** | La valorisation du 5ème quartier est nécessaire à l'équilibre économique des abattoirs. ***Versus*** *: Globalement le 5ème quartier n'est qu'un coût dans l'équilibre économique des abattoirs (la valorisation de la découpe est suffisante).* |
| **1** | **2** | **557** | La rémunération de l'éleveur intègre la qualité en vue de la valorisation du 5ème quartier (abats sans parasites, qualité des peaux, …). ***Versus*** *: La rémunération de l'éleveur n'intègre pas la qualité en vue de la valorisation du 5ème quartier.* |
| **2** | **1** | **449** | Les projets d'investissement et d'innovation des entreprises de la filière viande bovine sont soutenus fiscalement au travers de crédits d'impôts R&D proposés à des taux spécifiques, adaptés au secteur agroalimentaire. ***Versus*** *: Les projets d'investissement et d'innovation des entreprises de la filière viande bovine ne sont pas soutenus fiscalement.* |
| **4** | **6** | **252b** | La filière viande bovine s'adapte (innovation, prix, …) à l'évolution des modes de consommation (snaking, produits préparés). ***Versus*** *: Malgré l'évolution des modes de consommation, la filière viande bovine n'évolue pas (peu d'investissements industriels en R&D).* *Commentaire recto : La filière innove en adaptant par petites notes les produits ou procédés pour continuer à segmenter, diversifier, différencier en partant de l'offre technologique adaptée aux outils industriels (recherche d'économies d'échelle et de gamme) = innovations incrémentales, et/ou en réalisant des innovations radicales avec des ruptures dans l'innovation des produits ou des procédés dans la filière (abattage "à la demande", découpe à la ferme, packaging, vente, ...).* |
| **4** | **5** | **31b** | Des innovations sur la tendreté de la viande permettent de mieux valoriser chaque morceau du bovin et la filière développe des nouveaux produits qui valorisent l'ensemble de la carcasse. ***Versus*** *: En l'absence d'innovation, la valorisation moyenne de l'ensemble des muscles de la carcasse demeure médiocre.* |
| **8** | **6** | **519b** | Le marché des pièces se développe au détriment de celui des carcasses, et les innovations (technologies, organisation/consommations complémentaires pays,...) produits permettent de valoriser les morceaux moins demandés. ***Versus*** *: Le marché des pièces se développe au détriment de celui des carcasses, et les morceaux moins demandés pèsent sur la filière.* |
| **5** | **5** | **195** | Les distributeurs de la viande (bouchers traditionnels et GD) adaptent l'offre aux nouvelles demandes : produits crus pour apéritifs dinatoires, portions plus petites (et donc prix/portion moindre), produits élaborés à base de viande permettant de valoriser la totalité de la carcasse (voire pour valoriser la carcasse du jeune bovin) en compléments des produits bruts qualitatifs. ***Versus*** *: Les distributeurs de la viande n'adaptent pas, ou peu, l'offre aux nouvelles demandes.* |
| **4** | **3** | **313b** | L'offre de viande hachée, qui représente la moitié des ventes de viande rouge en GMS, se segmente avec un segment premium qui devient significatif. ***Versus*** *: L'offre de viande hachée, qui représente la moitié des ventes de viande rouge en GMS, est essentiellement basique.* |
| **5** | **2** | **111** | En Europe, la viande de bœuf/agneau est consommée sous des formes traditionnelles, mais réservée aux occasions festives (maison ou restaurant), le reste du temps le consommateur mange peu de viande (encore moins bovine/ovine) et se détourne de la "viande ingrédient" (industrielle). ***Versus*** *: En Europe, avec l'avènement de la "viande ingrédient", utilisée dans les plats préparés, snacking, ..., le consommateur recherche de la viande (pas spécialement de bœuf ou d'agneau) et fait essentiellement appel aux produits de 4ème transformation lui permettant une préparation rapide.* |

**Définitions retenues pour les 1ère, 2ème, 3ème et 4ème transformations de la filière viande bovine**

**1ère transformation** : **transformation de la bête en carcasse** = abattage / découpe (carcasse, abats & 5ème quartier)

**2ème transformation** : **transformation de la carcasse en viande** = compensé (quartiers découpés, sous vide) ; viande pour haché & transformation ; muscles catégoriel ; os, graisses & protéines animales transformées

**3ème transformation** : **mise sous barquettes de viande prête à cuire**, **destinée au consommateur final**, sous forme de portion unitaire industrielle (ou UVCI pour « Unités de Vente Consommateurs Industrielles »).

**4ème transformation** : **plats cuisinés élaborés à base de viande** = produits transformés IAA, plats cuisinés tout prêts, traiteurs, …

**Micro scénario 1-1**
**Titre : La dynamique des innovations au service de la valorisation**
**Résumé :** La filière viande bovine tire parti de la dynamique des innovations tous azimuts (qualité/ tendreté, produits, procédés et packaging, segmentation marketing, 3ème et 4ème transformations, organisation des complémentarités pays, 5ème quartier/rémunération de l'éleveur) et guide l'évolution de la demande autant qu'elle s'y adapte.
**Hypothèses motrices** :
**519b** : Le marché des pièces se développe au détriment de celui des carcasses, et les innovations (technologies, organisation/consommations complémentaires pays,...) produits permettent de valoriser les morceaux moins demandés.
**252b** : La filière viande bovine s'adapte (innovation, prix, …) à l'évolution des modes de consommation (snaking, produits préparés).
*Commentaire 252b : La filière innove en adaptant par petites notes les produits ou procédés pour continuer à segmenter, diversifier, différencier en partant de l'offre technologique adaptée aux outils industriels (recherche d'économies d'échelle et de gamme) = innovations incrémentales, et/ou en réalisant des innovations radicales avec des ruptures dans l'innovation des produits ou des procédés dans la filière (abattage "à la demande", découpe à la ferme, packaging, vente, ...).*

La filière viande bovine s'adapte à l'évolution des modes de consommation (snaking, produits préparés, …) avec des innovations produits associées à des prix de vente consommateur adéquats. ***[ moteur 252b ]*** Le marché des pièces se développe au détriment de celui des carcasses, et les innovations produits – issues d'innovations technologiques – ainsi que la mise en place d'une organisation rationalisée tirant le meilleur parti des complémentarités des consommations avec d'autres pays, permettent de valoriser les morceaux moins demandés. ***[ moteur 519b ]*** Ainsi, couplées à une innovation en terme de segmentation marketing, ces complémentarités avec d'autres pays profitent notamment à l'offre de viande hachée, qui parvient à développer un segment premium significatif. ***[ 519b → 313b ]***

Tirant opportunément le meilleur parti de l'ensemble de ces évolutions et innovations, les distributeurs de la viande (bouchers traditionnels et GD) adaptent leur offre aux nouvelles demandes. En complément des produits bruts qualitatifs, ils valorisent la totalité de la carcasse avec des produits crus pour apéritifs dinatoires, ainsi que des produits élaborés à base de viande. Ils proposent au consommateur en tant que de besoin des portions plus petites aux prix unitaires réduits. ***[ 519b, 313b, 252b → 195++ ]*** Avec l'avènement de la "viande ingrédient" (utilisée dans les plats préparés, snacking, ...), le consommateur fait essentiellement appel aux produits de 4ème transformation permettant une préparation rapide au domicile, ou immédiate pour une consommation « sur le pouce » de plats carnés en dehors du domicile. ***[ 313b, 195++ → versus111 ]***

Ce développement de la consommation de produits de 4ème transformation profite à toutes les viandes et pas uniquement au bœuf. La viande de bœuf hachée en bénéficie particulièrement bien car étant également facile d'emploi et rapide à cuisiner, elle est de plus largement multi-usage (cuite ou crue en tartare, en sauce – bolognaise, … –, en parmentier, …) et demeure moins onéreuse que les morceaux entiers de bœuf (« produits bruts qualitatifs ») : nombre de produits de 4ème transformation s'accommodent fort bien de la viande de bœuf hachée, notamment premium, et disponible en quantité eu égard à la politique de complémentarité produits/consommations avec d'autres pays. ***[ et en retour 195++ → 313b tempéré par versus111 ]***

L'intégration du progrès technique se traduit par des innovations dans les procédés et le packaging permettant un allongement significatif des durées de conservation des produits de 3ème transformation (UVCI, …), notamment à base de viande bovine. ***[ 519b et 252b → 555+ ]*** Soucieux de favoriser la pleine réalisation du potentiel de développement d'une filière porteuse d'une dynamique d'innovations, et donc d'emplois, les Pouvoirs publics décident de l'encourager au travers de crédits d'impôts R&D, proposés à des taux spécifiques et adaptés au secteur agroalimentaire, en faveur des projets d'investissement et d'innovation des entreprises de la filière viande bovine. ***[ 519b → 449 ]***

Bénéficiant d'un environnement favorable, tant sur le plan fiscal qu'en terme de dynamique sectorielle (« grappes d'innovations » produits et procédés, depuis l'industrie jusqu'à la distribution), le processus se poursuit avec des innovations sur la tendreté de la viande, qui permettent de mieux valoriser chaque morceau du bovin : la filière développe des nouveaux produits qui valorisent l'ensemble de la carcasse, ***[ versus111 influence mitigée, 519b, 449, 252b, 195++ → 31b+ ]*** et bouchers traditionnels et GD enrichissent leur offre avec des préparations intégrant ces morceaux, auparavant

peu valorisés, notamment dans leur offre innovante de produits de 4ème transformation. ***[ versus111 influence mitigée et 31b+ → 195+ confirmé ]***

Globalement, dans un tel contexte, la valorisation de la découpe est suffisante à l'équilibre économique des abattoirs, et le 5ème quartier ne constitue qu'un apport marginal à leur modèle économique. Néanmoins, la rémunération de l'éleveur intègre la qualité en vue de la valorisation du 5ème quartier (abats sans parasites, qualité des peaux, …) qui a également bénéficié d'avancées (innovations produits pour les abats, et procédés pour les cuirs et peaux). ***[ 519b, 31b+ → versus556 tempéré par 557 ] et [ 519b → 557 tempéré par versus556 ]***

**Micro-scénario 1.2**
**Titre : Une valorisation (haché) de la carcasse limitée par l'insuffisance des investissements industriels en R&D**
**Résumé** : Les échanges opérés dans le cadre de complémentarités avec d'autres pays profitent à l'offre de viande hachée, portée par la filière réunie autour de son interprofession, qui parvient à développer un segment premium significatif. Mais avec l'insuffisance des investissements industriels en R&D, seules quelques (trop) rares innovations permettent de répondre aux attentes des consommateurs, et le retard accumulé en termes d'innovation se traduit par une valorisation globalement très moyenne de l'ensemble des muscles de la carcasse.
**Hypothèses motrices** :
**519b** : Le marché des pièces se développe au détriment de celui des carcasses, et les innovations (technologies, organisation/consommations complémentaires pays,...) produits permettent de valoriser les morceaux moins demandés.
***versus252b*** *: Malgré l'évolution des modes de consommation, la filière viande bovine n'évolue pas (peu d'investissements industriels en R&D).*

La filière viande bovine ne réalise que trop peu d'investissements industriels en R&D pour lui permettre de s'adapter à l'évolution des modes de consommation. ***[ moteur versus252b ]***
Les innovations organisationnelles réalisées en collaboration avec d'autres pays, dont les structures de consommation de la viande bovine sont différentes et complémentaires de celle connue en France, permettent de valoriser les morceaux moins demandés : si le marché des pièces se développe au détriment de celui des carcasses, la mise en place d'une organisation rationalisée avec chacun de ces pays permet de tirer le meilleur parti des complémentarités des consommations. ***[ moteur 519b ]*** Les échanges opérés dans le cadre de ces complémentarités avec d'autres pays profitent à l'offre de viande hachée, qui parvient à développer un segment premium significatif moyennant une stratégie de segmentation marketing efficace, et financièrement couteuse, portée par la filière réunie autour de son interprofession. ***[ 519b → 313b ]***

Conséquence de l'insuffisance des investissements industriels en R&D, les innovations produits et procédés sont très limitées au sein de la filière, ce qui pousse les distributeurs de la viande (bouchers traditionnels et GD) à n'adapter qu'assez marginalement leur offre aux nouvelles attentes des consommateurs : seules quelques innovations de produits associés à l'image qualitative du nouveau segment premium en viande de bœuf hachée, et des portions mieux ajustées à la demande en tant que de besoin (quantité et prix unitaires), répondent pleinement à ces attentes. ***[ versus252b → versus195 tempéré par 519b et 313b ]***

Cette insuffisante adéquation de la "viande ingrédient" industrielle utilisée dans les plats préparés, à la demande, conduit le consommateur à s'en détourner : la viande de bœuf est consommée sous des formes traditionnelles, mais, hormis quelques exceptions (notamment la viande de bœuf hachée, car aisée à préparer et relativement bon marché – y compris pour le segment premium en développement), demeure réservée aux occasions festives, au domicile ou au restaurant. ***[ 313b, versus195 tempéré → 111 tempéré ] [ et en retour versus195 tempéré et 111 tempéré → 313b mitigé +/- ]***

Les investissements requis à la mise au point de leur évolution, ou adaptation aux nouvelles demandes, n'ayant pas été réalisés, les produits de 3ème transformation (UVCI, …) ne connaissent pas d'innovation majeure susceptible de favoriser le développement de la consommation de viande bovine, malgré l'opportunité constituée par les possibilités offertes avec la mise en place de l'organisation des complémentarités avec d'autres pays. ***[ versus252b → versus555 tempéré par 519b ]***

Conscients de cette lacune, et soucieux de tirer le meilleur parti pour la filière de cette opportunité, les Pouvoirs publics décident de soutenir fiscalement les projets d'investissement et d'innovation des entreprises de la filière viande bovine au travers de crédits d'impôts R&D proposés à des taux spécifiques, adaptés au secteur agroalimentaire. ***[ 519b → 449 ]*** Ces mesures fiscales incitent quelques industriels de la filière à investir des sommes supplémentaires en R&D, ce qui se concrétisera par la mise au point d'une innovation sur la tendreté de la viande permettant de mieux valoriser certains morceaux du bovin. Si la filière en tire parti pour développer quelques nouveaux produits valorisant ces morceaux, le retard accumulé en termes d'innovation se traduit par une valorisation globalement très moyenne de l'ensemble des muscles de la carcasse, ***[ 111 tempéré influence mitigée, 519b, 449, versus252b, versus195 tempéré → +/-versus31b mitigé ]*** bouchers traditionnels et GD adaptant l'offre en conséquence. ***[ 111 tempéré et +/-versus31b mitigé → 195+/- mitigé ]***

Pour les abattoirs, qui bénéficient d'un supplément d'activité depuis la mise en place d'une organisation rationnalisée des complémentarités produits avec d'autres pays, le 5ème quartier ne constitue qu'un appoint marginal à leur équilibre économique et, en conséquence, la rémunération de l'éleveur n'intègre pas la qualité en vue de la valorisation du 5ème quartier. ***[ versus519b, +/-versus31b mitigé, versus557 tempéré → versus556 ] et [ versus556 → versus557 tempéré par 519b ]***

**Micro-scénario 1.3**
**Titre : Des innovations pour une valorisation très partielle de la carcasse**
**Résumé :** Des nouveautés proposées par les bouchers et la GD accroissent la consommation de produits de 4ème transformation, et des innovations permettent un allongement significatif des durées de conservation des produits de 3ème transformation (UVCI, …). Mais la valorisation de l'ensemble de la carcasse est supportée uniquement par les morceaux très bien – et même de mieux en mieux – valorisés au détriment des morceaux toujours aussi délaissés et peu ou pas – ou mal – valorisés, ce qui constitue un facteur limitant l'adaptation de l'offre à la demande des consommateurs.
**Hypothèses motrices** :
***versus519b*** *: Le marché des pièces se développe au détriment de celui des carcasses, et les morceaux moins demandés pèsent sur la filière.*
**252b** : La filière viande bovine s'adapte (innovation, prix, …) à l'évolution des modes de consommation (snaking, produits préparés).
*Commentaire 252b : La filière innove en adaptant par petites notes les produits ou procédés pour continuer à segmenter, diversifier, différencier en partant de l'offre technologique adaptée aux outils industriels (recherche d'économies d'échelle et de gamme) = innovations incrémentales, et/ou en réalisant des innovations radicales avec des ruptures dans l'innovation des produits ou des procédés dans la filière (abattage "à la demande", découpe à la ferme, packaging, vente, ...).*

Le marché des pièces se développe au détriment de celui des carcasses, et les morceaux moins demandés pèsent sur la filière : ***[ moteur versus519b ]*** certains de ces morceaux, relativement délaissés, participent à la constitution de l'offre de viande hachée, qui représente plus de la moitié des ventes de viande rouge en GMS, mais demeure essentiellement basique et médiocrement valorisée (par rapport aux morceaux entiers/non hachés). ***[ versus519b → versus313b ]***

Dans ce contexte limitatif à certains égards, la filière viande bovine s'adapte à l'évolution des modes de consommation (snaking, produits préparés, …) avec des innovations produits associées à des prix de vente consommateur adéquats : ***[ moteur 252b ]*** les distributeurs de la viande (bouchers traditionnels et GD) adaptent l'offre aux nouvelles demandes (produits crus pour apéritifs dinatoires, portions plus petites aux prix ajustés en conséquence, …), mais sans pour autant être en mesure de valoriser la totalité de la carcasse, dont nombre de morceaux demeurent peu ou mal valorisés à côté d'un nombre très limité de produits bruts qualitatifs toujours demandés et rémunérateurs. ***[ 252b → 195 tempéré par versus519b et versus313b ]***

Avec ces nouveautés proposées par les bouchers et la GD, la population accroît sa consommation de produits de 4ème transformation *[ avec de la viande, pas spécialement de bœuf ]* permettant une préparation rapide au domicile ou immédiate pour une consommation « sur le pouce ». ***[ versus313b, 195 tempéré → versus111 tempéré ]*** Ceci profite également à la viande de bœuf hachée, dont une part qualitative est intégrée par les bouchers traditionnels et la GD dans leurs plats composés (produits de 4ème transformation) afin de les différencier, mais le développement d'un segment premium en viande hachée bovine demeure limité quantitativement en l'absence d'innovations

spécifiques et d'échanges dans le cadre de complémentarités (produits/consommations) avec d'autres pays. ***[ et en retour 195 tempéré et versus111 tempéré → 313b mitigé +/- ]***

La poursuite de l'effort d'adaptation de la filière à l'évolution de la demande du consommateur se concrétise par des innovations permettant un allongement significatif des durées de conservation des produits de 3ème transformation (UVCI, …), notamment à base de viande bovine. Toutefois, la nature de ces innovations ne permet pas une meilleure utilisation et valorisation des morceaux les moins demandés, ce qui handicape toujours la filière. ***[ 252b → 555 tempéré par versus519b ]*** Cette valorisation toujours très partielle de la carcasse n'incite pas les Pouvoirs publics à considérer la filière viande bovine française comme une filière d'avenir, et les projets d'investissement et d'innovation des entreprises de la filière ne sont pas soutenus fiscalement, les crédits publics (mesures fiscales ou autres) étant réservés à des filières jugées plus prometteuses. ***[ versus519b → versus449 ]***

Une nouvelle innovation, qui cible la tendreté de la viande, permet de conforter la régularité qualitative des morceaux du bovin les plus demandés, mais s'avère sans effet en ce qui concerne la valorisation des morceaux les moins demandés : la valorisation de l'ensemble de la carcasse est ainsi supportée uniquement par les morceaux très bien – et même de mieux en mieux – valorisés au détriment des morceaux toujours aussi délaissés et peu ou pas valorisés. ***[ versus111 tempéré influence mitigée, versus519b, versus449, 252b, 195 tempéré → +/-31b mitigé ]*** Cette problématique constitue un facteur qui limite l'adaptation de l'offre à la demande des consommateurs : les produits constitués avec des morceaux « réputés » se vendent bien et cher, mais ils sont en quantité trop limitée et ne peuvent être complémentés par une offre satisfaisante à partir des autres morceaux « délaissés »… ***[ versus111 tempéré et 31b mitigé → 195+/- mitigé ]***

Les abattoirs sont également affectés par cette valorisation moyenne de la carcasse, ce qui rend la valorisation du 5ème quartier nécessaire à leur équilibre économique : en conséquence, ils s'accordent et font pression avec les éleveurs pour que la rémunération de ceux-ci intègre la qualité en vue de la valorisation du 5ème quartier (abats sans parasites, qualité des peaux, …) même si cela n'était pas pratiqué jusqu'alors. ***[ versus519b, +/-31b mitigé, 557 tempéré → 556 ] et [ 556 → 557 tempéré par versus519b ]***

**Micro-scénario 1.4**
**Titre : Une filière sclérosée, sans innovation, qui valorise mal le produit viande**
**Résumé :** La filière viande bovine réalise peu d'investissements industriels en R&D et n'évolue pas. Le consommateur mange peu de viande bovine en dehors des occasions festives, et se détourne de la « viande ingrédient » présente dans les préparations réalisées par l'industrie agro-alimentaire. L'attentisme prévaut : bouchers traditionnels et GD se contentent de leur cœur de marché avec des produits bruts qualitatifs consommés sous des formes traditionnelles pour ces occasions festives, et le marché de la viande hachée demeure fondamentalement basique, caractérisé par un prix bas.
**Hypothèses motrices** :
***versus519b*** *: Le marché des pièces se développe au détriment de celui des carcasses, et les morceaux moins demandés pèsent sur la filière.*
***versus252b*** *: Malgré l'évolution des modes de consommation, la filière viande bovine n'évolue pas (peu d'investissements industriels en R&D).*

Malgré les changements des modes de consommation, la filière viande bovine réalise peu d'investissements industriels en R&D et n'évolue pas. ***[ moteur versus252b ]***
Le marché des pièces se développe au détriment de celui des carcasses, et les morceaux moins demandés pèsent sur la filière : ***[ moteur versus519b ]*** certains de ces morceaux, relativement délaissés, participent à la constitution de l'offre de viande hachée, qui représente plus de la moitié des ventes de viande rouge en GMS, mais demeure essentiellement basique et médiocrement valorisée (par rapport aux morceaux entiers/non hachés). ***[ versus519b → versus313b ]***

En l'absence d'innovations (produits, marketing ou procédés) et avec des morceaux de la carcasse « négligés » (à l'exception des produits bruts qualitatifs) difficilement valorisables ou peu valorisés, les distributeurs de la viande (bouchers traditionnels et GD) ne disposent pas des moyens pour adapter l'offre aux nouvelles demandes (snaking, apéritifs dinatoires, produits préparés, …) qui auraient pu permettre de valoriser la totalité de la carcasse. ***[ versus519b, versus313b, versus252b → versus195++ ]***

Du fait de cette absence d'innovation et d'adaptation aux tendances/évolutions de la consommation, en Europe, la viande de bœuf (et d'agneau) est consommée sous des formes traditionnelles réservée aux occasions festives, à la maison ou au restaurant : le consommateur mange peu de viande bovine (ou ovine) en dehors de ces occasions, et se détourne de la « viande ingrédient » qui est moins présente dans les préparations réalisées par l'industrie agro-alimentaire. ***[ versus313b+/-, versus195++ → 111 ]***
Ce maintien d'une consommation traditionnelle de la viande rouge, limitée dans son ampleur, ne s'accompagne pas du développement d'un segment premium au sein de l'offre de viande hachée, lequel nécessiterait des investissements marketing et d'innovation produit ; le marché de la viande hachée demeure fondamentalement basique, caractérisé par un prix bas pour un produit essentiellement générique et standard. ***[ et en retour versus195++ → versus313b mitigé/tempéré par 111 ]***

Compte tenu de la faiblesse des investissements industriels en R&D dans la filière, les quelques (très rares) projets d'investissement et d'innovation des entreprises de la filière viande bovine ne sont pas soutenus fiscalement car aucune mesure spécifique n'est envisagée pour une filière qui (à quelques exceptions près) n'innove ni n'investit plus. ***[ versus519b → versus449 ]*** En l'absence d'innovation (et de soutien à l'innovation), la valorisation moyenne de l'ensemble des muscles de la carcasse demeure médiocre. ***[ 111 influence mitigée, versus519b, versus449, versus252b, versus195++ → versus31b+ ]***

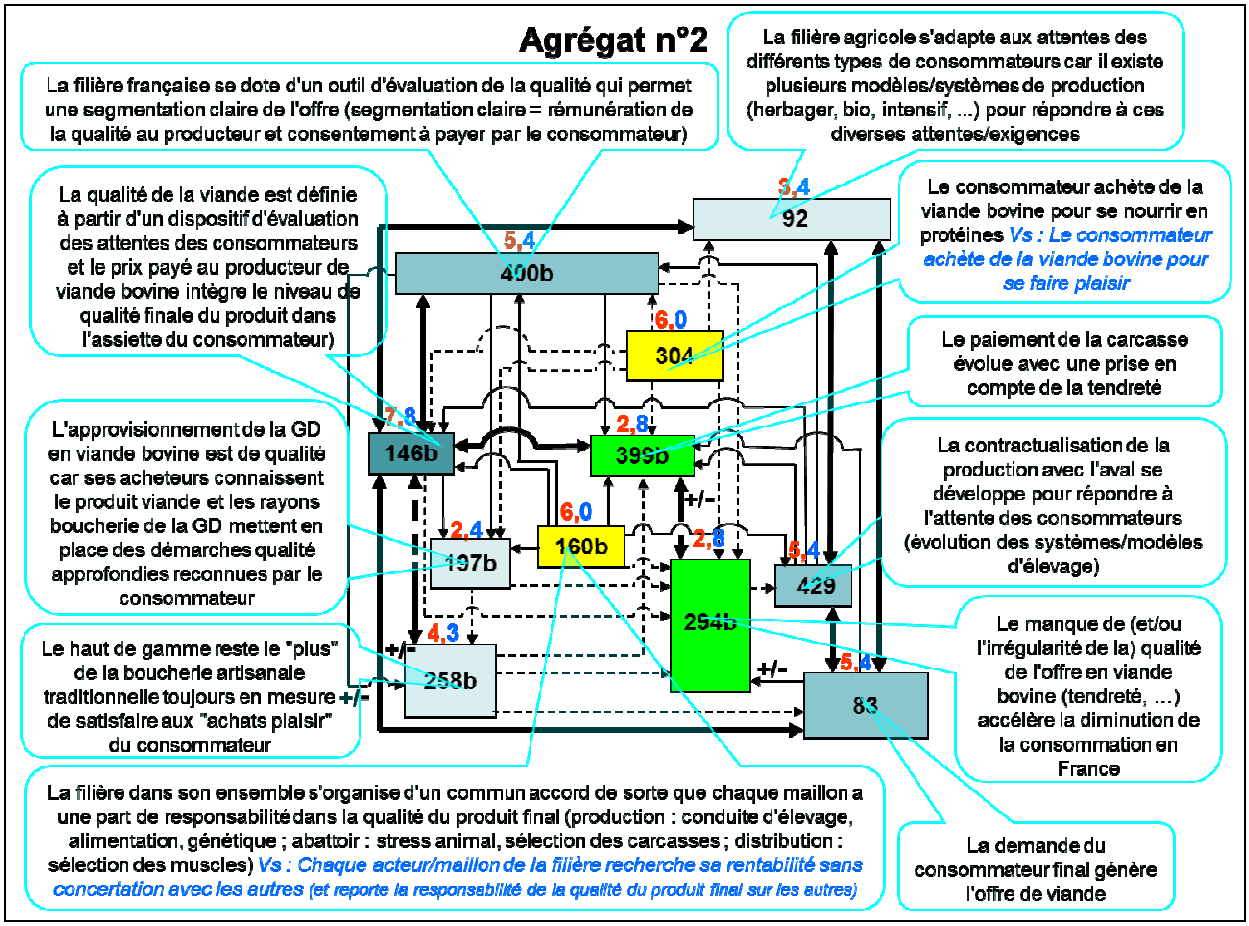
Cette mauvaise valorisation limite d'autant la rentabilité de l'activité et donc les moyens d'investir dans des innovations (produits, segmentation marketing, …), ce qui n'incite pas les distributeurs à adapter l'offre aux nouvelles demandes, et une certaine forme d'attentisme prévaut : en viande rouge (bœuf et agneau/mouton) bouchers traditionnels et GD se contentent de leur cœur de marché avec des produits bruts qualitatifs consommés sous des formes traditionnelles pour des occasions festives. ***[ et 111 influence mitigée et versus31b+ → versus195+ confirmé ]***

Les abattoirs sont également affectés par la médiocre valorisation de la carcasse avec des morceaux moins demandés difficilement valorisables ou peu valorisés, ce qui rend nécessaire la valorisation du 5ème quartier à leur équilibre économique ; mais malgré cela, la rémunération de l'éleveur n'intègre pas la qualité en vue de la valorisation du 5ème quartier, celui-ci non plus n'ayant pas fait l'objet d'investissements suffisamment conséquents en vue de sa bonne valorisation. ***[ versus519b, versus31b+ → 556 tempéré par versus557 ] et [ versus519b → versus557 tempéré par 556 ]***
Et, faute d'investissements industriels en R&D, il en est de même pour les produits de 3ème transformation (UVCI, …), qui ne connaissent pas d'innovation majeure susceptible de favoriser le développement de la consommation de viande bovine. ***[ versus519b et versus252b → versus555+ ]***

## › Agrégat n°2 : Qualité de la fourche à la fourchette – Pouvoir de marché & organisation/coordination de la filière

| | 197b | 304 | 399b | 294b | 258b | 160b | 146b | 400b | 429 | 83 | 92 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 197b | | - | | | | + | + | + | | | |
| 304 | - | | | + | - | | | - | | | |
| 399b | | - | | +/- | - | + | + | + | + | + | |
| 294b | - | - | - | | - | - | - | - | | +/- | |
| 258b | - | | | | | | +/- | +/- | | | |
| 160b | | | | | | | + | + | + | | |
| 146b | | - | + | | - | + | | + | + | + | + |
| 400b | | - | | | | + | + | | + | | |
| 429 | | | | - | | + | | | | + | + |
| 83 | | | | | - | | + | | + | | + |
| 92 | | - | | | | | + | | + | + | |

| I | D | Agrégat 2 | Qualité de la fourchette à la fourche + Organisation/coordination de la filière |
|---|---|---|---|
| **3** | **4** | **197b** | L'approvisionnement de la GD en viande bovine est de qualité car ses acheteurs connaissent le produit viande et les rayons boucherie de la GD mettent en place des démarches qualité approfondies reconnues par le consommateur. ***Versus*** *: Les acheteurs n'ont pas une connaissance suffisante du produit viande en GD, qui vend de la viande de qualité insuffisante du point de vue du consommateur.* |
| **6** | **4** | **304** | Le consommateur achète de la viande bovine pour se nourrir en protéines. ***Versus*** *: Le consommateur achète de la viande bovine pour se faire plaisir.* |
| **2** | **8** | **399b** | Le paiement de la carcasse évolue avec une prise en compte de la tendreté. ***Versus*** *: Le poids/conformation reste la référence pour le paiement de la carcasse de viande bovine.* |
| **3** | **8** | **294b** | Le manque de (et/ou l'irrégularité de la) qualité de l'offre en viande bovine (tendreté, …) accélère la diminution de la consommation en France. ***Versus*** *: Avec un bon rapport qualité/prix, la consommation de viande bovine en France se stabilise, voire se réoriente à la hausse.* |
| **5** | **3** | **258b** | Le haut de gamme reste le "plus" de la boucherie artisanale traditionnelle toujours en mesure de satisfaire aux "achats plaisir" du consommateur. ***Versus*** *: La GD monte en gamme et constitue une véritable concurrence pour les boucheries traditionnelles.* |
| **6** | **3** | **160b** | La filière dans son ensemble s'organise d'un commun accord de sorte que chaque maillon a une part de responsabilité dans la qualité du produit final (production : conduite d'élevage, alimentation, génétique ; abattoir : stress animal, sélection des carcasses ; distribution : sélection des muscles). ***Versus*** *: Chaque acteur/maillon de la filière recherche sa rentabilité sans concertation avec les autres (et reporte la responsabilité de la qualité du produit final sur les autres).* |
| **8** | **8** | **146b** | La qualité de la viande est définie à partir d'un dispositif d'évaluation des attentes des consommateurs et le prix payé au producteur de viande bovine intègre le niveau de qualité finale du produit dans l'assiette du consommateur. ***Versus*** *: Aucun dispositif de classement et de rémunération n'est mis en place (et le prix payé au producteur est indépendant de la qualité perçue par le consommateur).* |
| **7** | **4** | **400b** | La filière française se dote d'un outil d'évaluation de la qualité qui permet une segmentation claire de l'offre (segmentation claire = rémunération de la qualité au producteur et consentement à payer par le consommateur). ***Versus*** *: La filière française ne trouve pas d'accord sur un outil d'évaluation de la qualité.* |
| **6** | **4** | **429** | La contractualisation de la production avec l'aval se développe pour répondre à l'attente des consommateurs (évolution des systèmes/modèles d'élevage). ***Versus*** *: La contractualisation ne se développe pas, le marché du maigre et du jeune bovin restent les référentiels des systèmes d'élevage.* |
| **5** | **4** | **83** | La demande du consommateur final génère l'offre de viande. ***Versus*** *: Dans beaucoup de zones d'élevage bovin viande, celui-ci ne peut s'adapter que marginalement à la demande du consommateur final car il est contraint par ses conditions de production spécifiques.*<br>*Commentaire versus : Contraint par ses conditions de production spécifiques, l'élevage bovin viande doit parvenir à écouler ses produits en l'état sans réelle possibilité d'adaptation de sa production à la demande finale.* |
| **3** | **4** | **92** | La filière agricole s'adapte aux attentes des différents types de consommateurs car il existe plusieurs modèles/systèmes de production (herbager, bio, intensif, ...) pour répondre à ces diverses attentes/exigences. ***Versus*** *: Il existe une relative homogénéité de la demande consommateur et en conséquence une seule réponse agricole possible à cette demande.* |




**Micro-scénario 2.1**

**Titre : Une segmentation dialectique stratégique : « nutrition/apport en protéines » et « plaisir/ saveur-tendreté »**

**Résumé** : Afin de conduire le consommateur à dépasser le simple motif d'achat basique, mais intégré comme important, de l'apport en protéines pour le compléter par la recherche du plaisir gustatif, la filière met en place une segmentation stratégique définie selon deux pôles, « nutrition/santé/apport en protéines » et « plaisir/goût-saveur/tendreté », l'existence du premier justifiant le développement du second.

**Hypothèses motrices** :

**304** : Le consommateur achète de la viande bovine pour se nourrir en protéines.

**160b** : La filière dans son ensemble s'organise d'un commun accord de sorte que chaque maillon a une part de responsabilité dans la qualité du produit final (production : conduite d'élevage, alimentation, génétique ; abattoir : stress animal, sélection des carcasses ; distribution : sélection des muscles).

Le consommateur achète de la viande bovine pour se nourrir en protéines plutôt que pour le plaisir gustatif. Afin de redynamiser la « consommation plaisir » du produit viande bovine, la filière française dans son ensemble s'organise d'un commun accord de sorte que chaque maillon a une part de responsabilité dans la qualité du produit final (production : conduite d'élevage, alimentation, génétique ; abattoir : stress animal, sélection des carcasses ; distribution : sélection des muscles). Dans cette perspective visant à conduire le consommateur à dépasser le simple motif d'achat basique de l'apport en protéines pour le compléter par la recherche du plaisir gustatif, la filière travaille à la mise en place d'un outil d'évaluation de la qualité en vue d'aboutir à une segmentation claire de l'offre faisant correspondre la rémunération de la qualité au producteur au consentement à payer par le consommateur.

Pour être en cohérence avec la réalité du marché, cette segmentation prend en considération deux aspects distincts : l'aspect nutritionnel/santé avec la qualité de l'apport en protéines (en

communiquant notamment sur le fait que la viande bovine est naturellement pourvue de certains acides aminés essentiels favorables à la santé et au développement du corps humain) et l'aspect plaisir gustatif (en communiquant notamment sur les aspects liés à la transformation culinaire : responsabilité de l'utilisateur final, du cuisinier, dans la qualité du produit consommé qui lui a été apporté avec les meilleures garanties de qualité à toutes les étapes précédentes). La qualité de la viande est alors définie à partir d'un dispositif d'évaluation des attentes et des avis des consommateurs décliné en fonction de ces deux « pôles », et le prix payé au producteur de viande bovine intègre le niveau de qualité finale du produit et l'estimation de la satisfaction du consommateur sur la base des avis fournis en retour. La remontée de l'information s'effectue sur la base des cartes fidélités des consommateurs et des numéros de lot de barquette avec une traçabilité de l'opérateur jusqu'à la barquette de viande. La mise en place de ce dispositif passe notamment par la formation et la mise à niveau des acheteurs de la GD : une fois acquise la connaissance du produit viande, les rayons boucherie de la GD mettent en place des démarches qualité approfondies, accordées à la stratégie de segmentation arrêtée par la filière, et reconnues par le consommateur. La GD monte ainsi en gamme jusqu'à constituer une véritable concurrence, en termes de qualité des produits, pour les boucheries traditionnelles.

La demande du consommateur final transite ainsi par la distribution pour générer l'offre de viande à partir du dispositif d'évaluation des attentes et des avis des consommateurs décliné selon les deux pôles de la segmentation (nutrition/santé/apport en protéines et plaisir/goût-saveur/tendreté) définie par la filière. Celle-ci dispose de plusieurs modèles/systèmes de production (herbager, bio, intensif, ...) pour s'adapter aux attentes des différents types de consommateurs mises en évidence à partir de ce dispositif : ces divers modèles/systèmes de production et leurs exploitations répondent à la demande associée à ces attentes en se positionnant sur l'axe de la segmentation joignant les deux pôles « nutrition/ santé/apport en protéines » et « plaisir/goût-saveur/tendreté » (certaines exploitations se spécialisent pour répondre à la demande santé/protéines, d'autres à la demande plaisir/saveur, ou encore en se positionnant entre les deux avec une dominante plus ou moins affirmée).

Cette différenciation des structures d'amont de la filière s'accompagne du développement de la contractualisation de la production avec l'aval pour des raisons d'efficacité (la différenciation de l'amont trouve sa justification dans la segmentation/différenciation du marché en aval), ce qui conforte la cohésion de la démarche d'ensemble de la filière pilotée à partir de la demande du consommateur final.

Dans cette perspective visant à conforter la cohérence d'ensemble de la démarche de segmentation/ différenciation engagée par la filière, le paiement de la carcasse évolue, avec une prise en compte de la tendreté pour satisfaire au mieux aux "achats plaisir" du consommateur, à l'exception des productions spécifiquement destinées à satisfaire la demande « nutrition/santé/apport en protéines » et exclusivement différenciée et positionnée comme telle sur le marché. Avec une coordination et une segmentation produits de la filière bien finalisées au fil du temps avec une signalétique claire et en adéquation avec cette segmentation, le rapport qualité/prix perçu par le consommateur permet à la consommation de viande bovine en France de se réorienter à la hausse, notamment pour la « consommation plaisir ». Ce résultat conforte la démarche engagée par la filière, la contractualisation de la production avec l'aval s'en trouve confirmée dans une perspective de pérennisation de la segmentation stratégique mise en place par la filière entre les deux pôles « nutrition/santé/apport en protéines » et « plaisir/goût-saveur/tendreté », l'existence du premier justifiant le développement du second moyennant la poursuite, par la filière dans son ensemble, d'une politique de communication dialectique dynamique et novatrice.

**Micro-scénario 2.2**
**Titre : Une filière sclérosée enfermée dans un cercle vicieux**
**Résumé** : Inorganisée et dépourvue de coordination, la filière s'enferme dans un cercle vicieux : alors que les consommateurs considèrent la viande bovine pour son apport en protéines plutôt que pour sa saveur et le plaisir de la consommer, les acteurs professionnels de la filière campent sur leurs positions en privilégiant exclusivement leur intérêt spécifique indépendamment de toute prise en compte d'une cohérence et d'une vision d'ensemble de la filière… dont les débouchés se réduisent.
**Hypothèses motrices** :
**304** *:* Le consommateur achète de la viande bovine pour se nourrir en protéines.
***versus160b*** : *Chaque acteur/maillon de la filière recherche sa rentabilité sans concertation avec les autres (et reporte la responsabilité de la qualité du produit final sur les autres).*

Le consommateur achète de la viande bovine, qu'il sait naturellement pourvue en certains acides aminés essentiels favorables à la santé et au développement du corps humain, pour se nourrir en protéines plutôt que pour le plaisir gustatif. Chaque acteur/maillon de la filière se défausse sur les autres de la responsabilité de la qualité du produit final, et recherche sa rentabilité sans concertation avec eux.

Les différents acteurs et maillons de la filière privilégiant exclusivement leur intérêt spécifique indépendamment de toute prise en compte d'une cohérence et d'une vision d'ensemble de la filière, la filière française ne trouve pas d'accord sur un outil d'évaluation de la qualité, d'autant moins que celle-ci s'avère relativement secondaire du point de vue du consommateur par rapport à l'apport protéique de l'aliment viande. Dans ces conditions, aucun dispositif d'évaluation des attentes des consommateurs n'est mis en place au sein de la filière, et le prix payé au producteur est indépendant de la qualité perçue par le consommateur.

En l'absence de nécessité et d'intérêt spécifique, les acheteurs de la GD n'ont pas une connaissance suffisante du produit viande, et la GD vend de la viande de qualité insuffisante (hors aspect apport en protéines) du point de vue du consommateur. En conséquence, le haut de gamme, qui associe nutrition (apport protéique de la viande) et plaisir (goût, saveur, tendreté de la viande), reste l'apanage de la boucherie artisanale traditionnelle toujours en mesure de satisfaire aux "achats plaisir" du consommateur.

Ne pouvant s'appuyer sur aucun « dispositif filière » d'évaluation des attentes des consommateurs, à l'exception des seules boucheries artisanales qui les prennent en compte et relayent vers l'amont avec un positionnement qualitativement haut de gamme mais quantitativement limité, l'élevage bovin viande doit parvenir à écouler ses produits en l'état des seules contraintes constituées par ses conditions de production spécifiques sans réelle possibilité d'adaptation de sa production à la demande finale.

A l'exception de ce relais qualitatif haut de gamme, il existe une relative homogénéité de la demande consommateur (apport en protéines) avec une seule réponse agricole à cette demande (coûts de production limités en conséquence), et, chaque acteur n'ayant pour unique boussole que sa seule rentabilité immédiate, la contractualisation ne se développe pas, le marché du maigre et du jeune bovin restent les référentiels des systèmes d'élevage. L'absence de développement de la contractualisation conforte la sclérose de la filière (absence de coordination d'ensemble et d'adaptation à la demande, et en retour absence de développement d'une demande plus qualitative et haut de gamme), et, dans une telle (absence de) perspective, le poids/conformation reste la référence pour le paiement de la carcasse de viande bovine.

Conséquence de la désorganisation et de l'absence de réactivité de la filière, le manque et l'irrégularité de la qualité de l'offre en viande bovine (tendreté, …) accélèrent la diminution de sa consommation en France. Cette spirale débouchant sur un marché déprimé est défavorable au développement de la contractualisation de la production avec l'aval, et en l'absence de mise en place d'une coordination en son sein, la filière s'enferme dans un cercle vicieux où consommateurs et acteurs de la filière campent sur leurs positions : peu d'achat plaisir, pas de réactivité ni de coordination.

**Micro-scénario 2.3**
**Titre** : **Développement de la consommation plaisir et organisation/coordination de la filière enclenchent un cercle vertueux**
**Résumé** : La mise en place d'une organisation et d'une coordination efficaces de la filière associée au développement de la consommation plaisir de la viande bovine enclenchent un cercle vertueux permettant à la consommation de viande bovine en France de se réorienter durablement à la hausse.
**Hypothèses motrices** :
***versus304*** *: Le consommateur achète de la viande bovine pour se faire plaisir.*
**160b** : La filière dans son ensemble s'organise d'un commun accord de sorte que chaque maillon a une part de responsabilité dans la qualité du produit final (production : conduite d'élevage, alimentation, génétique ; abattoir : stress animal, sélection des carcasses ; distribution : sélection des muscles).

Au-delà d'un simple apport en protéines (les bienfaits de la consommation de viande pour la santé humaine étant contestés comparativement à ses méfaits par certains nutritionnistes), en France, le consommateur achète de la viande bovine pour se faire plaisir. Volontariste et souhaitant tirer le meilleur parti de cette opportunité structurelle, la filière française de la viande bovine s'organise d'un commun accord dans son ensemble de sorte que chaque maillon a une part de responsabilité dans la qualité du produit final (production : conduite d'élevage, alimentation, génétique ; abattoir : stress animal, sélection des carcasses ; distribution : sélection des muscles).

Dans le prolongement de cette démarche visant à la satisfaction du consommateur, la filière se dote d'un outil d'évaluation de la qualité qui permet une segmentation claire de l'offre associant la rémunération de la qualité au producteur au consentement à payer par le consommateur.
Cette segmentation vise à établir un lien aussi direct que possible entre la satisfaction/plaisir du consommateur étalonnée par le prix d'achat de la viande à l'aval de la filière et le prix effectivement payé au producteur à l'amont de la filière : la qualité de la viande est alors définie à partir d'un dispositif d'évaluation des attentes des consommateurs et le prix payé au producteur de viande bovine intègre le niveau de qualité finale du produit dans l'assiette du consommateur.

Ce dispositif nécessite une implication forte de la distribution, intermédiaire entre le producteur et le consommateur : l'approvisionnement de la GD en viande bovine est de qualité car ses acheteurs ont nécessairement une bonne connaissance du produit viande, et les rayons boucherie de la GD mettent en place des démarches qualité approfondies reconnues par le consommateur. En conséquence, la GD monte en gamme et constitue désormais une véritable alternative, en termes de qualité des produits, par rapport aux boucheries traditionnelles.

Décryptée à partir du dispositif de recueil et d'évaluation des attentes des consommateurs et relayée en direction de l'amont par des réseaux de distribution compétents, la demande du consommateur final génère ainsi l'offre de viande. Et la filière dispose de plusieurs modèles/systèmes de production (herbager, bio, intensif, ...) pour s'adapter aux diverses attentes des différents types de consommateurs mises en évidence à partir de ce dispositif, notamment en développant la contractualisation de la production avec l'aval, ce qui conforte la cohésion de la démarche d'ensemble de la filière pilotée à partir de la demande du consommateur final.

Toujours dans une perspective de renforcement de la cohérence d'ensemble de la démarche organisationnelle engagée par la filière, le paiement de la carcasse évolue avec une prise en compte de la tendreté pour satisfaire au mieux aux "achats plaisir" du consommateur tant en boucherie artisanale traditionnelle qu'en GD. Avec une coordination et une organisation de la filière bien rodées et améliorées au fil du temps, le rapport qualité/prix perçu par le consommateur permet à la consommation de viande bovine en France de se réorienter à la hausse.

Ce résultat conforte la démarche engagée par la filière, la contractualisation de la production avec l'aval se généralise et s'approfondit plus encore dans une perspective de pérennisation du cercle vertueux enclenché par le développement de la consommation plaisir et l'organisation/coordination de la filière.

**Micro-scénario 2.4**
**Titre : Occasion manquée : la filière ne saisit pas l'opportunité de la « consommation plaisir »**
**Résumé :** Bien qu'importante du point de vue du consommateur qui associe consommation de viande bovine et plaisir gustatif, la question de la qualité est délaissée par la filière (à l'exception des réseaux de la boucherie artisanale). Conséquence du faible intérêt accordé à ses attentes, le consommateur, au fil du temps, se défait de son attachement à une consommation de viande bovine qui ne le satisfait que trop partiellement du fait de l'insuffisance de la qualité de l'offre.
**Hypothèses motrices** :
***versus304*** *: Le consommateur achète de la viande bovine pour se faire plaisir.*
***versus160b*** : *Chaque acteur/maillon de la filière recherche sa rentabilité sans concertation avec les autres (et reporte la responsabilité de la qualité du produit final sur les autres).*

Au-delà d'un simple apport en protéines (les bienfaits de la consommation de viande pour la santé humaine étant contestés comparativement à ses méfaits par certains nutritionnistes), en France, le consommateur achète de la viande bovine pour se faire plaisir. Considérant cette caractéristique du consommateur comme une donnée structurelle acquise et pérenne, chaque acteur/maillon de la filière

cherche à en tirer profit pour son propre compte et se défausse sur les autres de la responsabilité de la qualité du produit final, tout en recherchant sa rentabilité sans concertation avec eux.

Ainsi, les différents acteurs et maillons de la filière privilégiant exclusivement leur intérêt spécifique indépendamment de toute prise en compte d'une cohérence et d'une vision d'ensemble de la filière, la filière française ne trouve pas d'accord sur un outil d'évaluation de la qualité, bien que celle-ci s'avère importante du point de vue du consommateur qui associe majoritairement consommation de viande bovine et plaisir gustatif. En conséquence, aucun dispositif d'évaluation des attentes des consommateurs n'est mis en place au sein de la filière, et le prix payé au producteur est indépendant de la qualité perçue par le consommateur.

Malgré l'importance de la qualité de la viande bovine (goût, saveur, tendreté, …) pour le consommateur, faute de nécessité impérative (absence d'outil et de dispositif d'évaluation des préférences et attentes du consommateur considéré comme captif du fait de son intérêt spécifique pour la viande bovine), les acheteurs de la GD n'ont pas une connaissance suffisante du produit viande bovine, et la GD vend de la viande de qualité globalement insuffisante pour le consommateur. En conséquence, le haut de gamme reste l'apanage de la boucherie artisanale traditionnelle toujours en mesure de satisfaire aux "achats plaisir" du consommateur.

En l'absence de dispositif d'évaluation des attentes des consommateurs, elles-mêmes « ignorées » par les distributeurs (à l'exception des boucheries artisanale, circuit de distribution qualitativement haut de gamme mais quantitativement limité), l'élevage bovin viande écoule ses produits en l'état des seules contraintes constituées par ses conditions de production spécifiques sans disposer des moyens d'adapter sa production à la demande finale.
Le résultat de l'absence d'écoute du consommateur se traduit par une relative homogénéité de l'offre proposée au consommateur en GD : bien qu'imparfaitement satisfait le consommateur moyen amateur de viande bovine achète ce qui lui est proposé faute de mieux (les boucheries artisanales sont quelque fois trop éloignées et/ou trop cher pour une partie des consommateurs, et seul un nombre restreint de consommateurs a accès aux circuits courts plus qualitatifs que la GD : AMAP de viande avec des conseils culinaires, partenariats bouchers-éleveurs, …). Il en découle une relative homogénéité de la demande « apparente » du consommateur traduite par ses actes d'achat et en conséquence des réponses agricoles à cette demande elles-mêmes relativement homogènes et peu différenciées.

Cette homogénéité (de l'offre et de la demande « apparente »), par définition opposée à la différenciation des produits et à la spécificité des acteurs économiques, ne favorise pas le développement de la contractualisation de la production avec l'aval, et le marché du maigre et du jeune bovin restent les référentiels des systèmes d'élevage. En retour, ceci ne fait que conforter l'homogénéité et l'absence de différenciation au sein de la filière, et le poids/conformation reste la référence pour le paiement de la carcasse de viande bovine.

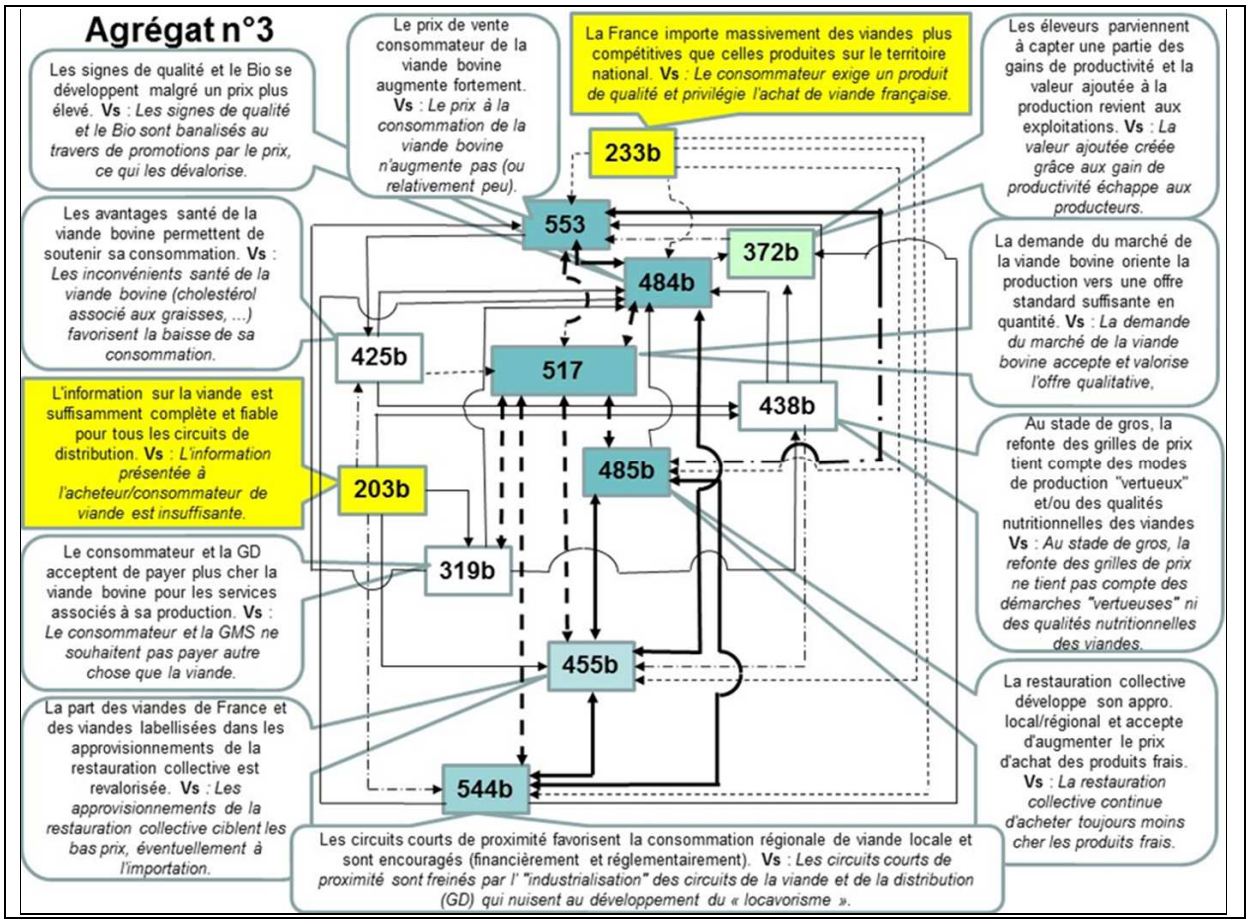
Conséquence du (trop) faible intérêt accordé à ses attentes, le consommateur, au fil du temps, se défait de son attachement à une consommation de viande bovine qui ne le satisfait que trop partiellement et imparfaitement : le manque et l'irrégularité de la qualité de l'offre en viande bovine (tendreté, …) accélèrent la diminution de sa consommation en France (l'irrégularité de la qualité constitue notamment un risque à l'achat pour le consommateur, dont il finit par se lasser). Avec la contraction du marché la contractualisation de la production avec l'aval devient, non plus mineure, mais inexistante, et la filière continue de négliger la mise en place des mesures nécessaires pour une coordination en son sein afin de regagner la confiance du consommateur amateur de viande bovine.

## › Agrégat n°3 : Signalisation de la qualité, services associés & retour aux exploitations

| | 319b | 425b | 517 | 484b | 553 | 485b | 455b | 438b | 203b | 372b | 233b | 544b |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 319b | | | - | | | | | | + | | | |
| 425b | | | | | + | | | | +/- | | | |
| 517 | - | - | | - | - | - | - | | | | | - |
| 484b | + | + | - | | + | + | + | + | | | - | + |
| 553 | + | | - | + | | + | | + | | +/- | - | |
| 485b | | | - | | +/- | | + | | | | - | + |
| 455b | | | - | + | | + | | +/- | + | | - | + |
| 438b | + | + | - | | | + | | | + | | | |
| 203b | | | | | | + | | + | | | | |
| 372b | | | | + | | | | + | | | | + |
| 233b | | | + | | | | - | | - | | | - |
| 544b | | | - | | | + | + | | +/- | | - | |

| I | D | Ag 3 | Signalisation de la qualité, services associés à la production, & retour aux exploitations |
|---|---|---|---|
| 4 | 2 | 319b | Le consommateur et la GD acceptent de payer plus cher la viande bovine pour les services associés à sa production (impacts positifs en termes d'aménagement du territoire, et divers services rendus par l'élevage). ***Versus*** *: Le consommateur et la GMS ne souhaitent pas payer autre chose que la viande.* |
| 3 | 2 | 425b | Les avantages santé de la viande bovine (oligo-éléments, protéines spécifiques, …) permettent de soutenir sa consommation. ***Versus*** *: Les inconvénients santé de la viande bovine (cholestérol associé aux graisses, ...) favorisent la baisse de la consommation de viande bovine.* |
| 8 | 7 | 517 | La demande du marché de la viande bovine oriente la production vers une offre standard suffisante en quantité. ***Versus*** *: La demande du marché de la viande bovine accepte l'offre qualitative, payée comme telle (prix consommateur et prix au producteur), de la production.* |
| 4 | 9 | 484b | Les signes de qualité et le Bio se développent malgré un prix plus élevé. ***Versus*** *: Les signes de qualité et le Bio sont banalisés au travers de promotions par le prix, ce qui les dévalorise.* |
| 4 | 7 | 553 | Le prix de vente consommateur de la viande bovine augmente fortement. ***Versus*** *: Le prix à la consommation de la viande bovine n'augmente pas (ou relativement peu).* |
| 7 | 5 | 485b | La restauration collective développe son approvisionnement local/régional et accepte d'augmenter le prix d'achat des produits frais pour offrir une meilleure qualité alimentaire. ***Versus*** *: La restauration collective continue d'acheter toujours moins cher les produits frais, ce qui ne laisse pas de place pour la viande bovine de qualité.*<br>*Commentaire recto : Un certain desserrement de la contrainte des prix d'achats toujours tirés vers le bas en restauration collective peut être envisagé, notamment avec les G.H.T. (groupements hospitaliers de territoire) ayant pour objectifs de privilégier les circuits courts, avec un impact sur les productions locales (viandes, et produits végétaux).* |
| 5 | 7 | 455b | La part des viandes de France et des viandes labellisées dans les approvisionnements de la restauration collective est revalorisée (son rôle en matière d'éducation alimentaire est reconnu). ***Versus*** *: Les approvisionnements de la restauration collective ciblent les bas prix (le rôle de la restauration collective en matière d'éducation alimentaire est ignoré), éventuellement à l'importation.* |
| 5 | 5 | 438b | Au stade de gros, la refonte des grilles de prix tient compte des modes de production "vertueux" (environnement, bien-être animal, …) et/ou des qualités nutritionnelles des viandes (le prix de la carcasse évolue en fonction de ces qualités). ***Versus*** *: Au stade de gros, la refonte des grilles de prix ne tient pas compte des démarches "vertueuses" (environnement, bien-être animal, …) ni des qualités nutritionnelles des viandes.* |
| 6 | 2 | 203b | L'information sur la viande et son origine (normes de qualité, traçabilité/provenance, …), y compris pour les plats préparés comportant des denrées animales, communiquée sur l'étiquette ou par le vendeur est suffisamment complète et fiable pour tous les circuits de distribution/consommation. ***Versus*** *: L'information présentée à l'acheteur/consommateur de viande est insuffisante quel que soit le circuit de distribution/consommation.* |
| 1 | 3 | 372b | Les éleveurs parviennent à capter une partie des gains de productivité et la valeur ajoutée à la production revient aux exploitations. ***Versus*** *: La valeur ajoutée créée grâce aux gain de productivité échappe aux producteurs.* |

| | | | |
|---|---|---|---|
| **5** | **4** | **233b** | La France importe massivement des viandes plus compétitives que celles produites sur le territoire national. ***Versus*** *: Le consommateur exige un produit de qualité et privilégie l'achat de viande française.* *Commentaires : le recto de l'hypothèse tend à favoriser le développement de la part des importations dans la consommation française de viande bovine, alors que le verso tend à favoriser la production de viande bovine sur le territoire national et à marginaliser les importations.* |
| **6** | **5** | **544b** | Les circuits courts de proximité favorisent la consommation régionale de viande locale et sont encouragés (financièrement et réglementairement). ***Versus*** *: Les circuits courts de proximité sont freinés par l' "industrialisation" des circuits de la viande et de la distribution (GD) qui nuisent au développement du « locavorisme ».* |




**Micro-scénario 3.1**
**Titre : Consommation délibérée à l'importation**
**Résumé** : Pour leur consommation à domicile comme hors domicile, les consommateurs bien informés choisissent des viandes importées dont ils apprécient le bon rapport qualité prix. Les éleveurs français pour rester présents sur le marché renoncent aux signes de qualité et à la valeur ajoutée.
**Hypothèses motrices**
**203b :** L'information sur la viande et son origine (normes de qualité, traçabilité/provenance, …), y compris pour les plats préparés comportant des denrées animales, communiquée sur l'étiquette ou par le vendeur est suffisamment complète et fiable pour tous les circuits de distribution/consommation.
**233b** : La France importe massivement des viandes plus compétitives que celles produites sur le territoire national. Commentaires : le recto de l'hypothèse tend à favoriser le développement de la part des importations dans la consommation française de viande bovine

Un certain nombre de pays concurrents de la France proposent, avec une belle communication vis-à-vis des professionnels et du grand public, de la viande bovine présentant un meilleur rapport

qualité/prix que la production nationale. La France importe massivement des viandes plus compétitives que celles produites sur le territoire national.

Par ailleurs, les leçons des crises sanitaires passées ont été retenues et la traçabilité des viandes s'est améliorée jusqu'à l'information du consommateur. L'information sur la viande et son origine (normes de qualité, traçabilité/provenance,…), y compris pour les plats préparés comportant des denrées animales, communiquée sur l'étiquette ou par le vendeur est suffisamment complète et fiable pour tous les circuits de distribution/consommation.
Les circuits-courts qui avaient été le moyen préféré des consommateurs pour se rassurer ont perdu cette utilité et par suite, ils ont perdu le soutien public d'autant que les viandes d'importation sont correctement tracées.

L'obligation d'information sur les viandes est également appliquée à la restauration collective, ce qui pourrait l'inciter à se tourner davantage vers les viandes labellisées d'origine française, mais le bon rapport qualité prix des viandes importées, la bonne réputation de certaines origines, permettent à la restauration de justifier auprès de ses consommateurs bien informés ses approvisionnements au meilleur rapport qualité/prix, éventuellement à l'importation.
Pour la grande distribution comme pour la restauration collective, le standard du marché est donné par le rapport qualité/prix de l'offre internationale qui s'impose à l'offre française. La demande du marché de la viande bovine oriente la production vers une offre standard suffisante en quantité et correcte en qualité.

Le consommateur qui s'approvisionne en grande distribution compare les offres en présence sans privilégier a priori l'origine France et ne souhaite payer que la viande sans prise en compte de services associés (occupation du territoire, maintien de l'emploi en France,…), bien qu'il soit correctement informé sur la provenance de la viande.

Dans ce contexte, où les origines jouent un rôle d'indication de la qualité simplifié, les signes de qualité et le Bio sont banalisés au travers de promotions par le prix, ce qui les dévalorise.
Alors le prix à la consommation de la viande bovine n'augmente pas (ou relativement peu).

Dans un contexte où la concurrence stabilise le prix de la viande à la consommation, les consommateurs, bien informés sur la provenance de la viande et sur ses caractéristiques nutritionnelles, entendent les différents discours sur le lien entre santé et consommation de viande et font leurs arbitrages santé en fonction de leur sensibilité en la matière.

Au final, faute de demande particulière des acheteurs au stade du détail, la refonte des grilles de prix au stade de gros ne tient pas compte des démarches "vertueuses" (environnement, bien-être animal,…), ni des qualités nutritionnelles des viandes, ce qui conforte la banalisation des signes de qualité et l'absence d'augmentation du prix de la viande bovine à la consommation.

En l'absence de développement des circuits courts, dans un contexte de banalisation des signes de qualité, et sans prise en compte des modes de production vertueux dans les grilles de prix au stade de gros, la valeur ajoutée créée grâce aux gain de productivité échappe aux producteurs.

**Micro-scénario 3.2**
**Titre : Les consommateurs prêts à payer le prix pour de la viande locale**
**Résumé :** Pour leur consommation à domicile (par leurs achats en GD ou en circuit court) comme hors domicile, les consommateurs bien informés choisissent de payer plus cher des viandes de qualité en particulier nutritionnelle. Les éleveurs parviennent à capter une partie de la valeur ajoutée.
**Hypothèses motrices**
**203b :** L'information sur la viande et son origine (normes de qualité, traçabilité/provenance, …), y compris pour les plats préparés comportant des denrées animales, communiquée sur l'étiquette ou par le vendeur est suffisamment complète et fiable pour tous les circuits de distribution/consommation.
***versus233b : Le consommateur exige un produit de qualité et privilégie l'achat de viande française.*** ***Commentaires*** *: le verso tend à favoriser la production de viande bovine sur le territoire national et à marginaliser les importations.*

Les leçons des crises sanitaires passées ont été retenues et la traçabilité des viandes s'est améliorée jusqu'à l'information du consommateur. L'information sur la viande et son origine (normes de qualité, traçabilité/provenance, …), y compris pour les plats préparés comportant des denrées animales,

communiquée sur l'étiquette ou par le vendeur est suffisamment complète et fiable pour tous les circuits de distribution/consommation.

Par ailleurs, le travail de fond mené sur l'origine France des produits de l'agro-alimentaire comme synonyme de qualité a porté ses fruits et le consommateur français exige un produit de qualité et privilégie l'achat de viande française.

Une proportion croissante des consommateurs s'intéresse à l'origine des produits : origine nationale voire régionale ou locale, ce qui incite les Pouvoirs publics à encourager les circuits courts et la restauration collective à accroitre la part des viandes de France dans ses approvisionnements.

La restauration collective, incitée par la demande de produits d'origine par ses clients et les donneurs d'ordre (collectivités locales,…) et par l'offre locale croissante, développe son approvisionnement local/régional et accepte d'augmenter le prix d'achat des produits frais. La restauration collective pèse suffisamment sur le marché pour l'orienter vers une offre de qualité dont l'origine est identifiée.

La qualité signifiée à l'acheteur par l'origine de la viande est porteuse d'explications pédagogiques d'un certain nombre de services liés à l'occupation du territoire,…que le consommateur est prêt à payer en restauration mais aussi dans ses achats en grande distribution.

Ce consentement des consommateurs à payer les services associés à la production de la viande est entendu par la filière et favorise une refonte des grilles de prix au stade de gros pour tenir compte des modes de production vertueux.

Dans la même dynamique, les signes de qualité et le bio se développent, malgré un prix plus élevé.

Vendue de plus en plus avec des signes de qualité, la viande bovine d'origine française demandée par les consommateurs et dont les grilles de prix au stade de gros ont été revalorisées, se vend plus cher en grande distribution ou en restauration collective. Le prix de vente consommateur de la viande bovine augmente fortement même si un segment premier prix perdure.

L'augmentation du prix à la consommation de la viande bovine est également justifiée par une communication, notamment via l'étiquetage, sur les avantages santé de sa consommation.

Ces arguments santé vont confirmer la prise en compte des qualités nutritionnelles dans les grilles de prix au stade de gros, le développement de la part de produits sous signe de qualité, et l'orientation qualitative du marché.

Dans ce contexte, et grâce au soutien public des ventes en circuits courts de proximité, les éleveurs parviennent à capter une partie des gains de productivité et la valeur ajoutée à la production revient aux exploitations.

**Micro-scénario 3.3**
**Titre : Les consommateurs n'accordent pas de valeur à la viande**
**Résumé :** Restauration collective comme GMS s'approvisionnent à bas prix pour un consommateur mal informé, peu regardant sur l'origine des viandes et sensible aux discours sur les risques santé de la consommation de viande. Les gains de productivité permettent tout juste à la production française de rester dans le marché.
**Hypothèses motrices**
***versus203b*** *: L'information présentée à l'acheteur/consommateur de viande est insuffisante quel que soit le circuit de distribution/consommation.*
**233b** : La France importe massivement des viandes plus compétitives que celles produites sur le territoire national. Commentaires : le recto de l'hypothèse tend à favoriser le développement de la part des importations dans la consommation française de viande bovine

Les crises sanitaires, qui avaient conduit aux obligations en matière d'indication des origines des viandes, sont loin désormais. Petit à petit, les opérateurs d'aval ont obtenu de Bruxelles un allègement de l'étiquetage. L'information présentée à l'acheteur/consommateur de viande est insuffisante quel que soit le circuit de distribution/consommation.

Dans ce climat de confiance, les opérateurs ne craignent pas que les viandes importées soient refusées par les consommateurs et s'approvisionnent au moins cher. La France importe massivement des viandes plus compétitives que celles produites sur le territoire national.

Néanmoins, une partie des consommateurs, ceux qui ont gardé en mémoire les crises sanitaires du passé, cherche à pallier l'absence d'information en s'approvisionnant en circuit court. Mais ils sont tout à fait minoritaires et négligés par les Pouvoirs publics qui ne s'impliquent pas dans développement des circuits courts.

Parmi les opérateurs tentés par l'achat de viande bon marché, notamment à l'import, se trouvent ceux de la restauration collective dont les donneurs d'ordre et les clients se contentent d'une information incomplète sur la provenance des viandes : que ce soit en restauration scolaire, hospitalière ou en entreprise, la pression sur le coût matière est forte et la restauration collective s'approvisionne en opportunité au moins cher à l'importation et dans le circuit industriel.

Son poids est suffisant pour orienter le marché vers une offre standard, suffisante en quantité. Face à cette offre standard, les consommateurs qui disposent de peu d'informations fiables sur d'éventuels critères de différenciation et qui sont plus préoccupés par leur porte-monnaie que par leur empreinte carbone sont peu enclins à payer autre chose que la viande qu'ils achètent, et certainement pas des services rendus par l'élevage

Dans un marché très concurrentiel, en l'absence de consentement à payer des consommateurs, les stratégies de différenciation sont difficiles à mener. Les signes de qualité et le bio sont banalisés à travers des promotions par le prix dans la restauration collective et au-delà.

Ainsi, que ce soit en restauration collective ou en GMS, notamment faute de possibilité de valorisation des signes de qualité, le prix de vente consommateur de la viande bovine n'augmente pas.

Cette viande banalisée, très souvent en promotion, dont le consommateur a du mal connaitre les caractéristiques, ne peut pas être porteuse d'un message santé positif. Et c'est plutôt le message sur les inconvénients santé de la consommation de viande qui prédomine pour justifier sa faible valeur.

Ainsi les qualités nutritionnelles, pas plus que les itinéraires de production vertueux, ne peuvent être pris en compte dans les grilles de prix au stade de gros.

Dans ce marché très concurrentiel les gains de productivité réalisés dans la filière, et tout particulièrement à la production, permettent tout juste à l'offre française de rester « dans le marché » et échappent aux producteurs.

**Micro-scénario 3.4**
**Titre : Prime à l'information pour les consommateurs et les producteurs**
**Résumé :** La possibilité d'accès à l'information est réellement discriminante. GD et restauration collective se limitent à des obligations réglementaires peu contraignantes et diversifient les origines des viandes au gré des fluctuations de cours. Les consommateurs impliqués se tournent vers les circuits courts. En fonction de leurs circuits de vente les éleveurs captent plus ou moins de valeur ajoutée.
**Hypothèses motrices**
***versus203b*** *: L'information présentée à l'acheteur/consommateur de viande est insuffisante quel que soit le circuit de distribution/consommation.*
***versus233b*** *: Le consommateur exige un produit de qualité et privilégie l'achat de viande française. Commentaires : le verso tend à favoriser la production de viande bovine sur le territoire national et à marginaliser les importations.*

Les crises sanitaires qui avaient conduit aux obligations en matière d'indication des origines des viandes sont loin désormais. Petit à petit, les opérateurs d'aval ont obtenu de Bruxelles un allègement de l'étiquetage. L'information présentée à l'acheteur/consommateur de viande est insuffisante quel que soit le circuit de distribution/consommation.

Par ailleurs, le travail médiatique mené sur l'origine France des produits de l'agro-alimentaire comme synonyme de qualité a porté ses fruits, et le consommateur français exige un produit de qualité et souhaite privilégier l'achat de viande française.

Pour faire converger les intérêts des différents métiers de la filière, une origine France « bas seuil » a été établie : il suffit qu'une des transformations du produit ait lieu en France pour pouvoir accrocher la cocarde tricolore. Ainsi des viandes issues d'animaux abattus ou même simplement découpés en France sont réputées françaises. Fleurons de la vitrine politico-médiatique, les circuits courts sont encouragés financièrement et réglementairement, et des partenariats entre producteurs et bouchers voient le jour mais ne pèsent pas significativement dans l'approvisionnement des ménages.

La restauration collective utilise les ambiguïtés réglementaires pour afficher de la viande française à ses menus sans que la part de viande totalement française ne croisse réellement dans ses approvisionnements.

La restauration peut donc s'approvisionner au moins cher sans chercher à contribuer à l'information précise des consommateurs, ni à développer un approvisionnement local.

Hormis ceux qui ont les moyens de se rassurer en achetant leur viande en circuits courts de proximité, la plupart des consommateurs n'ont d'autre choix que de se fournir auprès de la grande-distribution et de se satisfaire d'une information imprécise.

La demande exprimée par les marchés de masse (restauration collective et grande distribution) oriente le marché vers une offre standard. Cette influence est bien plus significative que celle des circuits courts qui valorise l'offre qualitative.

La même dichotomie du marché se retrouve en matière de développement et de valorisation des signes de qualité : ces signes sont l'objet des animations promotionnelles des circuits de masse et ne sont correctement valorisés qu'en circuit de proximité.

Compte tenu des poids relatifs des circuits et de l'assortiment de provenances française et étrangère dans l'offre, le prix de vente consommateur n'augmente pas, sauf pour les consommateurs qui font le choix d'une viande de meilleure qualité vendue en circuit de proximité.

En matière de lien entre consommation de viande et santé, la cacophonie des experts règne et n'aide pas les consommateurs à choisir, d'autant moins que l'étiquetage est insuffisant.

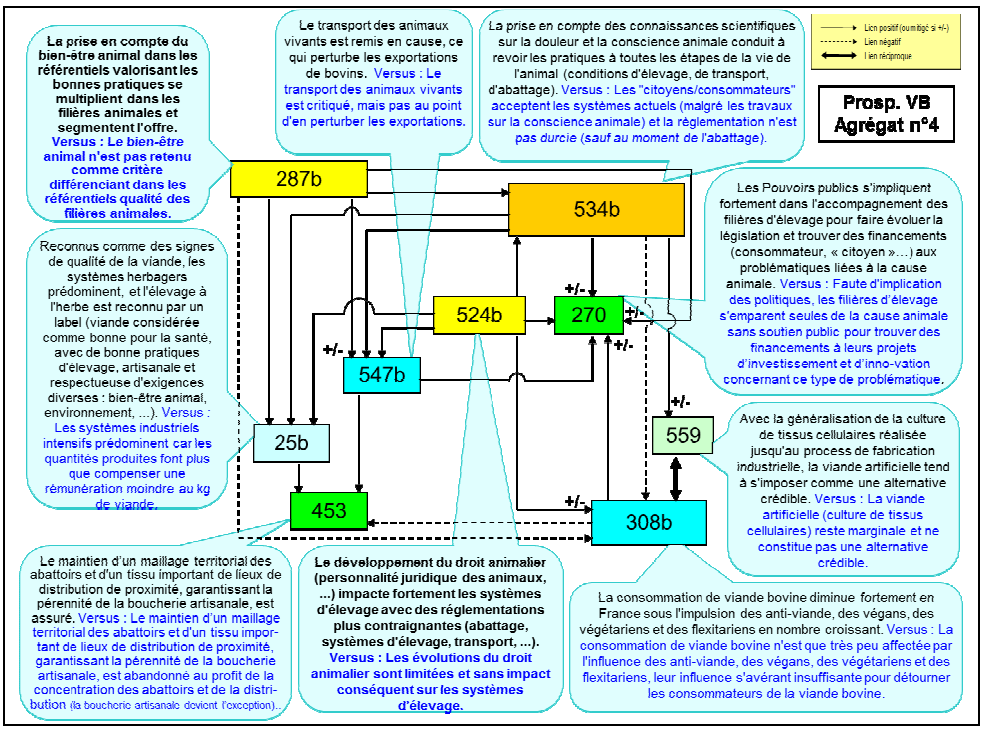
Ce discours incohérent sur le lien viande et santé n'aide pas la filière à entrer dans une démarche de refonte qualitative des grilles de prix au stade de gros, d'autant moins que le consommateur n'est pas rassuré par une information imprécise et donc peu motivé pour payer plus cher sa viande en GD.

Au final, seule la minorité des éleveurs qui approvisionnent les circuits de proximité parvient à capter une partie de la valeur ajoutée liée aux gains de productivité mais surtout aux démarches de qualité, alors que la plupart des producteurs sont dans une course concurrentielle qui ne leur laisse pas de valeur ajoutée.

### › Agrégat n°4 : Droit animalier et bien-être animal

| | 453 | 25b | 287b | 270 | 524b | 534b | 547b | 559 | 308b |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 453 | | + | | | | | + | | - |
| 25b | | | + | | + | + | | | |
| 287b | | +/- | | + | + | + | + | | |
| 270 | | | +/- | | + | +/- | + | | +/- |
| 524b | | | +/- | + | | + | | | |
| 534b | | | + | | + | | | | |
| 547b | | | +/- | | + | + | | | |
| 559 | | | | | | +/- | | | + |
| 308b | | | - | | +/- | - | | + | |

| I | D | Ag4 | Droit animalier et bien-être animal |
|---|---|---|---|
| 0 | 3 | 453 | Le maintien d'un maillage territorial des abattoirs et d'un tissu important de lieux de distribution de proximité, garantissant la pérennité de la boucherie artisanale, est assuré. ***Versus*** *: Le maintien d'un maillage territorial des abattoirs et d'un tissu important de lieux de distribution de proximité, garantissant la pérennité de la boucherie artisanale, est abandonné au profit de la concentration des abattoirs et de la distribution (la boucherie artisanale devient l'exception).* |
| 2 | 3 | 25b | Reconnus comme des signes de qualité de la viande, les systèmes herbagers prédominent, et l'élevage à l'herbe est reconnu par un label (viande considérée comme bonne pour la santé, avec de bonne pratiques d'élevage, artisanale et respectueuse d'exigences diverses : bien-être animal, environnement, ...). ***Versus*** *: Les systèmes industriels intensifs prédominent car les quantités produites font plus que compenser une rémunération moindre au kg de viande.* |
| 6 | 5 | 287b | La prise en compte du bien-être animal dans les référentiels valorisant les bonnes pratiques se multiplient dans les filières animales et segmentent l'offre. ***Versus*** *: Le bien-être animal n'est pas retenu comme critère différenciant dans les référentiels qualité des filières animales.* |
| 2 | 5 | 270 | Les Pouvoirs publics s'impliquent fortement dans l'accompagnement des filières d'élevage pour faire évoluer la législation et trouver des financements (consommateur, "citoyen", ...) aux problématiques liées à la cause animale. ***Versus*** *: Faute d'implication des politiques, les filières d'élevage s'emparent seules de la cause animale sans soutien public pour trouver des financements à leurs projets d'investissement et d'innovation concernant ce type de problématiques.* |
| 6 | 3 | 524b | Le développement du droit animalier (personnalité juridique des animaux, ...) impacte fortement les systèmes d'élevage avec des réglementations plus contraignantes (abattage, systèmes d'élevage, transport, ...). ***Versus*** *: Les évolutions du droit animalier sont limitées et sans impact conséquent sur les systèmes d'élevage.* |
| 7 | 2 | 534b | La prise en compte des connaissances scientifiques sur la douleur et la conscience animale conduit à revoir les pratiques à toutes les étapes de la vie de l'animal (conditions d'élevage, de transport, d'abattage). ***Versus*** *: Les "citoyens/consommateurs" acceptent les systèmes actuels (malgré les travaux sur la conscience animale) et la règlementation n'est pas durcie (sauf au moment de l'abattage).* |
| 3 | 3 | 547b | Le transport des animaux vivants est remis en cause, ce qui perturbe les exportations de bovins. ***Versus*** *: Le transport des animaux vivants est critiqué, mais pas au point d'en perturber les exportations.* |
| 1 | 2 | 559 | Avec la généralisation de la culture de tissus cellulaires réalisée jusqu'au process de fabrication industrielle, la viande artificielle tend à s'imposer comme une alternative crédible. ***Versus*** *: La viande artificielle (culture de tissus cellulaires) reste marginale et ne constitue pas une alternative crédible.* |
| 3 | 4 | 308b | La consommation de viande bovine diminue fortement en France sous l'impulsion des anti-viande, des végans, des végétariens et des flexitariens en nombre croissant. ***Versus*** *: La consommation de viande bovine n'est que très peu affectée par l'influence des anti-viande, des végans, des végétariens et des flexitariens, leur influence s'avérant insuffisante pour détourner les consommateurs de la viande bovine.* |



**Micro-scénario 4.1**
**Titre : Le bien-être animal « rempart » contre la progression de l'anti-spécisme**
**Résumé :** La sensibilité accrue de la société à la souffrance animale de plus en plus médiatisée, dérive vers une remise en cause de la place de l'espèce humaine parmi les animaux. La première conséquence en est le développement d'un droit animalier. Dans le même temps, les liens entre bonnes pratiques d'élevage et d'abattage et qualité des viandes sont établis et valorisés par des signes de qualité ciblant notamment les systèmes herbagers. La mise en accusation du transport des animaux vivants pousse au repli de la filière sur son marché national, dans un contexte où la hausse des prix, acceptée par les consommateurs, peine à compenser la baisse des volumes vendus, d'autant que les alternatives, végétale ou artificielle, à la viande sont devenues crédibles. Les pouvoirs publics accompagnent ces évolutions et le maintien de filières locales.
**Hypothèses motrices** :
**287b** : La prise en compte du bien-être animal dans les référentiels valorisant les bonnes pratiques se multiplient dans les filières animales et segmentent l'offre.
**524b** : Le développement du droit animalier (personnalité juridique des animaux, ...) impacte fortement les systèmes d'élevage avec des réglementations plus contraignantes (abattage, systèmes d'élevage, transport, ...).

- Les atteintes croissantes à la biodiversité (ou en tous cas leur mesure et leur plus forte médiatisation qu'auparavant couplées à une sensibilité plus importante à l'écologie) liées au développement de l'activité humaine - croissance démographique, croissance des prélèvements sur la biosphère : déforestation, risque de sur-pêche… , mais aussi des rejets dans celle-ci – pollution…induisant des craintes sur les conséquences de ces atteintes répétées pour l'homme, accompagnée d'une certaine culpabilité collective relativement à la vie animale,
- le caractère dorénavant insupportable de la violence (spectacularisation, condamnation…), et en l'occurrence celle faite aux animaux domestiques, dans un contexte où la solitude réelle ou ressentie progresse (en lien avec l'individualisme, et l'allongement de la durée de la vie humaine) qui conduit certaines personnes à « humaniser » leurs animaux de compagnie (substitution, personnification),
- ainsi que la judiciarisation croissante des sociétés développées (complexification, extension du champ du droit)

se combinent et conduisent en occident à une évolution progressive de la position éthique et philosophique traditionnelle positionnant l'espèce humaine à un niveau distinct et supérieur au monde animal, et notamment à ses composantes les plus évoluées. La frontière devient poreuse entre espèce humaine et ces espèces animales, sans néanmoins remise en cause de leurs positions relatives.

Ainsi assiste-t-on à un développement du droit animalier approfondissant bien sûr les peines tant des braconniers, que des personnes impliquées dans la commercialisation des produits qui en sont issus, que les maltraitances d'animaux domestiques, mais aussi en conférant une personnalité juridique aux animaux, permettant par exemple en France (c'est déjà possible aux Etats-Unis) de faire d'un animal le bénéficiaire d'un héritage avec désignation et contrôle d'une tutelle chargée d'assurer une fin de vie heureuse à l'animal héritier; le solde de cet héritage étant obligatoirement transmis à une société de protection des animaux, ou de la biodiversité. Ces modifications importantes du droit conduisent à des interrogations sur la domestication et notamment celle des animaux d'élevage, son bien-fondé (nécessité alimentaire) mais aussi la possibilité d'existence de devoirs humains induits. Ceci impacte fortement les systèmes d'élevage avec des réglementations plus contraignantes (abattage, systèmes d'élevage, transport, ...).
Dans le même temps, le lien entre « conditions d'élevage et d'abattage » considérées comme propices au bien-être animal d'une part et d'autre part, qualité des viandes, y compris bovines, (au sens large, tant au plan de la qualité organoleptique pour certains morceaux, qu'au plan éthique pour une part de la population), sert de gisement à une différenciation des élevages et des produits. Ce lien permet l'établissement de labels en faisant état. Ainsi, la prise en compte du bien-être animal dans les référentiels (qualité) valorisant ce qu'il convient dorénavant d'appeler des bonnes pratiques, se multiplie dans les filières animales et segmente l'offre.

De ces profondes évolutions sociétales et de la volonté des acteurs d'utiliser les possibilités marketing offertes par le bien-être animal, et pour ce faire de l'objectiver, naît un intérêt croissant pour des recherches :

- d'une part en neurosciences sur les animaux, notamment d'élevage: Ainsi au moment de l'abattage mais pas uniquement, la mise en évidence d'un lien entre stress et dégradation de la qualité du muscle a conduit à tenter de cerner les états de conscience de l'animal. Ainsi y-a-t-il accumulation puis prise en compte des connaissances scientifiques sur la douleur et la conscience animale, qui conduisent à revoir les pratiques à toutes les étapes de la vie de l'animal (conditions d'élevage, de transport, d'abattage), et d'ainsi mieux définir certains aspects du bien-être animal,
- et d'autre part en physiologie animale et en nutrition, pour notamment caractériser les effets qualitatifs (tendreté, goût, santé…) des différents itinéraires techniques de production de viande, sachant que tous ces itinéraires se doivent de respecter l'environnement pour être à même d'être valorisables.

Ainsi, reconnus comme des signes de qualité de la viande, les systèmes herbagers prédominent, et l'élevage à l'herbe est reconnu par un label (viande considérée comme bonne pour la santé, avec de bonne pratiques d'élevage, artisanale et respectueuse d'exigences diverses : bien-être animal, environnement), et ce malgré le caractère méthanogène de l'alimentation herbagère.

L'ensemble de ces facteurs se combinent pour que les conditions de transport, notamment sur longue distance, des animaux vivants soient examinées de près, du fait du stress induit et son effet à la fois sur la douleur animale et potentiellement sur la qualité au sens large du produit. Ceci perturbe les exportations de bovins vivants qui constituent une part importante des exportations françaises du secteur. Réduire les transport d'animaux vivants et/ou sensiblement améliorer les conditions de ce transport posent néanmoins deux problèmes : une densification des lieux d'abattage (et moyennant une réduction de leur taille un problème potentiel pour améliorer partout les conditions de mise à mort des animaux) et un renchérissement des coûts de transport unitaires (lots plus petit,…) mais le développement du droit animalier et les connaissances scientifiques sur la douleur animale poussent à cette évolution. La filière française n'est dorénavant significativement plus présente que sur son marché intérieur.

Dans ce contexte, qui fait suite à une période où la consommation de viandes bovines a régressé fortement, la consommation de viande bovine n'est dorénavant qu'affectée modérément en volume par l'influence des anti-viande, des végans, des végétariens et des flexitariens, compte tenu de la prise en compte au plan réglementaire et d'une valorisation au plan markéting, d'une part importante de bien-être et de respect de l'animal qui déculpabilise les consommateurs vis-à-vis de la consommation en elle-même qui tend à se stabiliser en volume, même si le prix a entre temps sensiblement monté positionnant la viande rouge comme un produit de quasi-luxe.

Dans le même temps, la viande artificielle (culture de tissus musculaires) reste onéreuse et ne constitue une alternative crédible que pour une part aisée de la population, très impliquée et minoritaire. Néanmoins se développent parallèlement, et pour beaucoup moins cher, des fibres végétales texturées qui imitent la viande.

Ces évolutions ont suscité des mouvements politiques et sociétaux conséquents. Ainsi, les Pouvoirs publics se sont-ils impliqués fortement dans l'accompagnement des filières d'élevage pour faire évoluer la législation par des campagnes d'informations sur les progrès de l'élevage en matière de respect du bien-être animal mais sans vraiment rechercher des financements propres (auprès des consommateur, ou des "citoyens", …) pour compenser ou atténuer les effets économiques auprès des opérateurs de la filière de la prise en compte des problématiques liées à la cause animale, autres que les financements favorisant l'émergence de signes de qualité liés à ces problématiques. L'entrée de gamme pour le marché français est importée.

Enfin, dans un contexte de stabilisation à un niveau inférieur à celui d'aujourd'hui du volume de consommation mais à un niveau de prix unitaire nettement supérieur, le maintien d'un maillage territorial minimal (après qu'ait été gérée au mieux la contradiction entre « proximité des abattoirs pour réduire le transport des animaux vivants» & « exigence sanitaire et d'équipement moderne aptes à diminuer la souffrance animale ») des abattoirs et d'un tissu non négligeable de lieux de distribution de proximité, garantissant la pérennité de la boucherie artisanale, est assuré.

**Micro-scénario 4.2**
**Titre : La viande rouge, un produit plaisir issu d'élevages diversifiés**
**Résumé :** Globalement la consommation de viande diminue du fait du changement climatique qui en limite la production dans les pays récemment développés ou du fait de préconisations santé dans les pays riches. Le bien-être animal, et notamment les systèmes herbagers, n'est qu'un vecteur de qualité de la viande labélisée pour une consommation plaisir. La diminution de la consommation entraîne celle du nombre d'élevages.
**Hypothèses motrices** :
**287b** : La prise en compte du bien-être animal dans les référentiels valorisant les bonnes pratiques se multiplient dans les filières animales et segmentent l'offre.
***versus524b*** *: Les évolutions du droit animalier sont limitées et sans impact conséquent sur les systèmes d'élevage.*

La lutte contre les effets du changement climatique conduit à une réduction des protéines animales dans les rations alimentaires à l'échelle planétaire. Notamment le mouvement de recul de la part des protéines végétales dans les pays au développement économique assez récent et substantiel s'est nettement amoindri. Le changement climatique a eu en effet pour conséquence de réduire la surface mondiale des terres agricoles et notamment d'accroitre la désertification, et la difficulté d'accès à l'eau hors des zones tempérées ce qui a réduit drastiquement la productivité de l'élevage extensif et impose des importations de viande à un coût élevé par ces pays, ce qui limite la progression de la consommation des produits carnés.

Dans les pays riches, et notamment en France, hormis la contribution à la réduction des GES, le recul de la consommation de viande est encouragé également par les autorités de santé publique qui promeuvent une diminution des fréquences de consommation. La viande rouge consommée moins souvent se repositionne comme un produit « plaisir ». La progression de la démographie mondiale combinée à une meilleure prise en charge des problématiques environnementales ont contribué à replacer le devenir de l'espèce humaine au centre des préoccupations. L'anti-spécisme ne convainc pas une suffisante grande part de la population et en conséquence, les évolutions du droit animalier sont limitées et sans impact conséquent sur les systèmes d'élevage.

Pourtant, dans le même temps, le lien entre « conditions d'élevage et d'abattage » considérées comme propices au bien-être animal d'une part et d'autre part, « qualité des viandes », y compris bovines, (au sens large, tant au plan de la qualité organoleptique pour certains morceaux, qu'au plan éthique pour une part de la population), sert de gisement à une différenciation des élevages et des produits. Ce lien permet l'établissement de labels en faisant état. Ainsi, la prise en compte du bien-être animal dans les référentiels (qualité) valorisant ce qu'il convient dorénavant d'appeler des bonnes pratiques, se multiplie dans les filières animales et segmente l'offre.

Les "citoyens/consommateurs" acceptent les systèmes modifiés par la prise en compte du bien-être animal : la règlementation n'est pas durcie sauf au moment de l'abattage au vu des travaux scientifiques explicites sur la conscience animale dans ce domaine, et également quelque peu en matière de transport des animaux vivants. Ainsi celui-ci est-il critiqué et in fine plus encadré, mais pas au point de contraindre fortement ces exportations, qui de toute façon faiblissent.

Avec le développement du bien-être animal, les systèmes herbagers reconnus comme des signes de qualité de la viande, prennent de l'importance, et l'élevage à l'herbe est reconnu par un label (viande considérée comme bonne pour la santé, avec de bonnes pratiques d'élevage, artisanale). Mais le caractère méthanogène de l'élevage à l'herbe, laisse également une place à des élevages qui sans être industriels (car respectant certaines conditions du bien-être animal comme par exemple un temps de séjour minimal en extérieur), laissent une part importante aux aliments concentrés, et conduisent à une viande à un prix de revient conséquent mais potentiellement relativement moins élevé que la viande à l'herbe, qui permet à une partie de la filière française de rester quelque peu compétitive dans l'UE où des évolutions similaires ont eu lieu.

La consommation de viande bovine continue de diminuer en France. L'influence des anti-viande, des végans et des végétariens y est moins forte, mais celles des flexitariens, mais aussi de ceux pour lesquels la viande est devenu un produit onéreux, en nombre croissant, font diminuer la fréquence moyenne de consommation de viande rouge. Le positionnement de la viande rouge comme produit plaisir ne laisse pas de place au développement de la consommation de viande artificielle issue de

culture de tissus musculaire, et ce d'autant plus que se développe une offre de produits à base de protéines végétales texturées.

Hormis en matière de santé publique, où les Pouvoirs publics ont promu une réduction de la fréquence de consommation, et un accompagnement en matière de création de labels bien-être animal, les filières d'élevage n'ont pas trouvé beaucoup de soutien public pour financer leurs projets d'investissement et d'innovation pour s'adapter au nouveau contexte de consommation. Le nombre d'élevage a diminué de manière assez conséquente, mais sans ou avec peu de concentration foncière et d'accroissement de la taille des troupeaux. La réduction en taille de la filière viande rouge, et le renchérissement supportable mais néanmoins sensible du transport des animaux vivants conduisent à laisser perdurer certains abattoirs locaux qui permettent une certaine pérennité à la boucherie artisanale.

**Micro-scénario 4.3**
**Titre : La consommation de viande est découragée. Seuls subsistent les élevages herbagers et une consommation élitiste**
**Résumé** : Une évolution sociétale quasi anti-spéciste favorisant le développement du droit animalier conduit à des réglementations contraignantes sur les pratiques à toutes les étapes de la vie de l'animal destiné à la consommation humaine (conditions d'élevage, transport, abattage). Pour les bovins, les systèmes herbagers sont quasiment les seuls à être autorisés. A la fois déconsidéré et positionné comme un produit de luxe avec un prix très élevé, la viande bovine voit sa consommation diminuer fortement en France.
**Hypothèses motrices**
***versus287b*** *: Le bien-être animal n'est pas retenu comme critère différenciant dans les référentiels qualité des filières animales.*
**524b** : Le développement du droit animalier (personnalité juridique des animaux, ...) impacte fortement les systèmes d'élevage avec des réglementations plus contraignantes (abattage, systèmes d'élevage, transport, ...).

(i) Une crainte collective relativement à la vie animale en lien avec les atteintes croissantes à la biodiversité et aux risques induits pour l'espèce humaine, accompagnée de plus en plus fréquemment d'une vision de l'espèce humaine comme espèce envahissante et destructrice de l'environnement (par exemple: effet sur le changement climatique) laissant à penser qu'il faut qu'il autolimite sa sphère d'influence sur la biosphère, et (ii) dans une moindre mesure, le rejet de la violence et l'humanisation croissante des animaux de compagnie, ainsi que la judiciarisation croissante des sociétés développées, se combinent et conduisent en Occident à une évolution assez radicale de la position éthique et philosophique traditionnelle positionnant l'espèce humaine à un niveau distinct et supérieur au monde animal, et notamment à ses composantes les plus évoluées. La frontière devenue poreuse entre espèce humaine et ces espèces animales s'accompagne d'une remise en cause partielle de leurs positions relatives. Ainsi assiste-t-on à un développement du droit animalier allant jusqu'à conférer une personnalité juridique aux animaux, (un animal pouvant par exemple devenir le bénéficiaire d'un héritage). Ces modifications importantes du droit conduisent à des interrogations sur la domestication et notamment celle des animaux d'élevage. Ainsi le bien-fondé de l'élevage est questionné : initialement justifié par la nécessité alimentaire, les possibilités de substitution par les protéines végétales – éventuellement complémentée de quelques acides aminés – et l'élevage « moderne », du fait des émissions de GES, et d'une souffrance animale jugée injustifiable conduisent dorénavant globalement à le considérer comme une activité à limiter. Ceci impacte fortement les systèmes d'élevage avec des réglementations plus contraignantes (abattage, systèmes d'élevage, transport, ...).

Dans le même temps, le bien-être animal n'est pas retenu comme critère différenciant dans les référentiels qualité des filières animales. En effet, les règlementations dorénavant en vigueur imposant sa systématisation, le bien-être animal ne peut plus jouer le rôle de facteur de différenciation.

Cette évolution sociétale quasi anti-spéciste s'accompagne d'un financement public conséquent et d'une montée en puissance des équipes de recherche travaillant sur douleurs et consciences animales : ainsi la prise en compte de ces connaissances en nombre croissant conduisent à conforter et ajuster les restrictions des pratiques à toutes les étapes de la vie de l'animal destiné à la consommation humaine (conditions d'élevage, de transport, d'abattage). Le transport des animaux

vivants est ainsi remis en cause, ce qui perturbe fortement les exportations de bovins vivants. La filière française se contracte sur le seul marché national.

Les bovins étant des ruminants, seul l'élevage à l'herbe est considéré comme acceptable: en conséquence, les systèmes herbagers sont quasiment les seuls à être autorisés, (viande considérée comme bonne pour la santé, avec de bonne pratiques d'élevage, artisanale et respectueuse d'exigences diverses : bien-être animal, et même environnementale, ce malgré le caractère méthanogène de l'élevage à l'herbe de par le caractère naturel de ce mode alimentaire...).

La consommation de viande bovine diminue fortement en France. Les modes de consommation à très bas niveau individuel de consommation de viande se sont généralisés, soit par rejet pur et simple, soit du fait du prix très élevé de la viande bovine, dorénavant positionné comme un produit de luxe, réservé pour la très grande majorité des gens pour des occasions d'exception. Les Pouvoirs publics, au nom notamment de la santé publique, de la lutte contre le changement climatique et du respect de la vie animale se sont fortement impliqués dans l'accompagnement des filières d'élevage vers la reconversion pour faire évoluer la législation et trouver des financements (consommateur, « citoyen »…) aux problématiques liées à la cause animale. L'élevage subsistant est situé en zone herbagère et c'est là que sont situés les lieux d'abattage. Dans ces zones, Il y a  maintien d'un maillage territorial des abattoirs et d'un tissu important de lieux de distribution de proximité, garantissant la domination de la boucherie artisanale, et la montée en puissance d'un réseau coopératif de distribution de viandes de luxe en ville.

**Micro-scénario 4.4**
**Titre : Intensification d'un élevage bovin majoritairement destiné à l'exportation**
**Résumé** : Le changement climatique réduit la SAU mondiale et l'accès à l'eau hors des zones tempérées, et donc la productivité de l'élevage extensif dans ces zones, alors que la population mondiale progresse. Pour répondre à une demande des pays en développement en progression, les zones tempérées produisent de la viande en part croissante destinée à l'exportation. Ainsi, la filière française est engagée dans une compétition à l'export dont le prix bas est un des atouts, et la prise en compte du bien-être animal un enjeu très secondaire. Le marché intérieur profite de la baisse des coûts de production, mais la demande de consommation est peu motivée.
**Hypothèses motrices**
***versus287b*** *: Le bien-être animal n'est pas retenu comme critère différenciant dans les référentiels qualité des filières animales.*
***versus524b*** *: Les évolutions du droit animalier sont limitées et sans impact conséquent sur les systèmes d'élevage.*

Malgré les craintes liées à la dégradation de la biodiversité,

- le changement climatique, qui a pour effet de réduire la surface mondiale des terres agricoles et notamment d'accroitre la désertification, et la difficulté d'accès à l'eau hors des zones tempérées, ce qui réduit drastiquement la productivité de l'élevage extensif,
- ainsi que la progression de la démographie mondiale, qui continue de s'accompagner d'un mouvement de recul de la part des protéines végétales dans les pays au développement économique assez récent et substantiel, et d'un mouvement inverse dans les pays plus anciennement développés,

amènent en zone tempérée à produire de la viande en part croissante destinée à l'exportation pour répondre notamment à la demande des pays en développement assez rapide.

Ainsi, en France, cette « nécessité » prend-t-elle le pas sur la montée des attentes sociétales dans les pays « riches », attentes pourtant favorables à une prise en compte accrue du respect de la vie d'animaux finalement assez peu éloignés de l'espèce humaine. En conséquence, les évolutions du droit animalier sont limitées et sans impact conséquent sur les systèmes d'élevage.

Dans le même ordre d'idées, la prise en compte du bien-être animal est dorénavant considérée majoritairement comme un luxe certes souhaitable d'une certaine manière mais accessoire relativement à la nécessité de participer à « nourrir le monde ». Sa prise en compte comme facteur de différenciation de la viande est soit perçue comme porteuse d'une sorte d'égoïsme de pays riche, soit comme un habillage marketing insuffisant au regard de la souffrance animale. In fine, à quelques

rares exceptions près, le bien-être animal n'est pas retenu comme critère différenciant dans les référentiels qualités des filières animales.

Ces phénomènes se combinent pour que les "citoyens/consommateurs" acceptent les systèmes actuels (malgré les travaux sur la conscience animale) et la règlementation de l'élevage n'est globalement pas durcie, sauf au moment de l'abattage où il est possible d'intégrer ces avances de la connaissance, sans remettre en cause l'équilibre économique de la filière. Ce qui n'est pas le cas pour le transport des animaux vivants. Ainsi bien que critiqué sur la base notamment des connaissances sur douleur et conscience animale, les règles de ce transport ne sont que marginalement modifiées et n'impactent pas les performances à l'exportation de cette partie de la filière française. Cette filière est en effet engagée dans une compétition à l'export dont le prix bas est un des atouts. Dans ce contexte, les systèmes industriels intensifs prédominent car les quantités produites font plus que compenser une rémunération moindre au kg de viande, et sont moins dépendant de la pousse d'herbe.

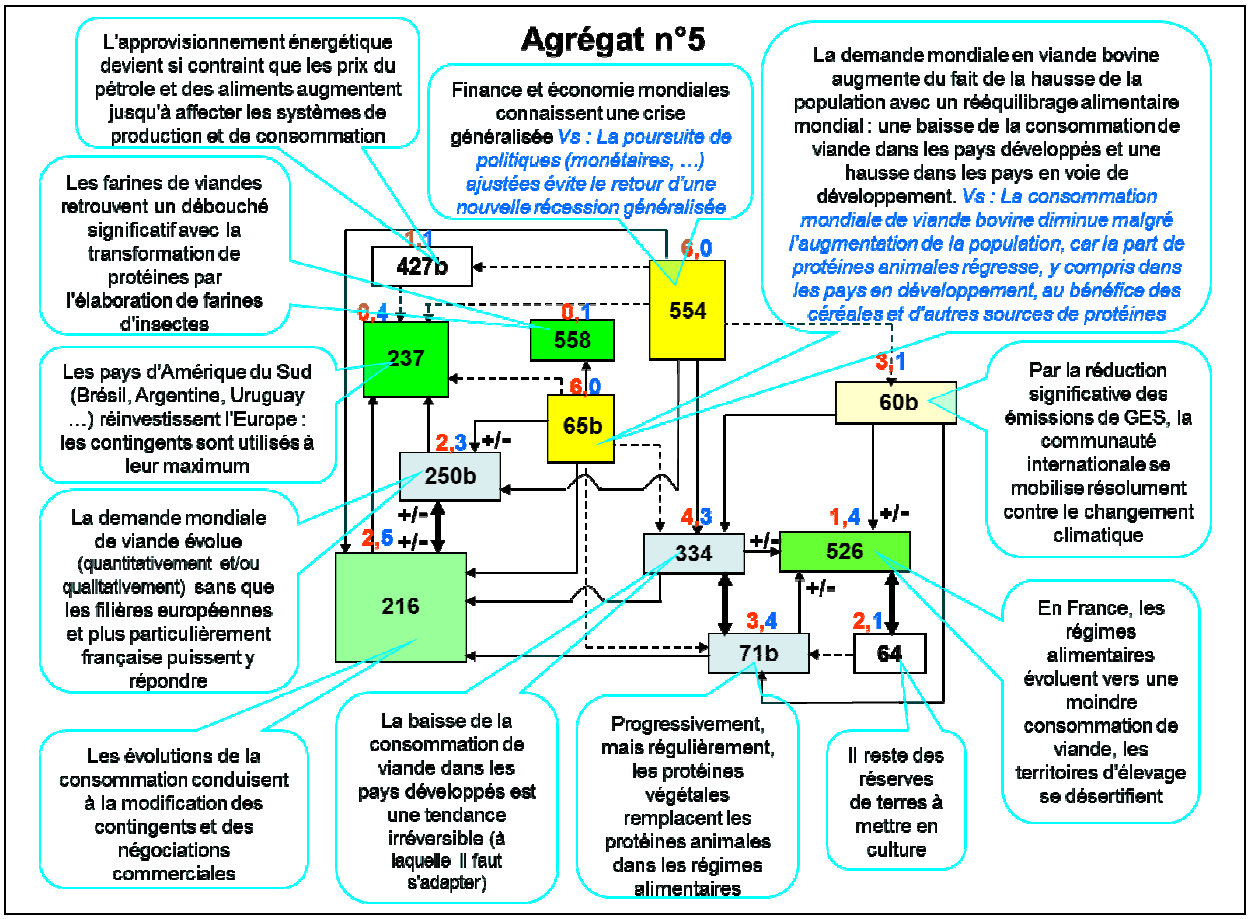
Dans ce contexte, où une dichotomie s'installe entre évolution à la hausse de la demande à l'internationale et une partie des attentes des consommateurs sur le marché intérieur, la consommation de viande bovine continue de s'effriter en France: les anti-viande, des végans, des végétariens et des flexitariens en nombre croissant contribuent à cette baisse. A l'exception d'un segment haut de gamme très limité, la demande intérieure continue de baisser en volume et de se concentrer sur le steak haché et la viande ingrédient des plats cuisinés qui, à l'exception de la culinarité de loisir, constituent l'essentiel des utilisations du marché intérieur. Les prix sur le marché intérieur ne sont en conséquence pas très élevés et la viande artificielle (culture de tissus musculaires) reste onéreuse et ne constitue pas une alternative crédible.

Des attentes sociétales, ainsi que des résultats scientifiques sur la douleur et la conscience animale bridées par les « impératifs » alimentaires et de compétitivité internationale, n'ont pas conduit les pouvoirs publics à s'impliquer fortement dans l'accompagnement des filières d'élevage en prenant une option forte. Les filières d'élevage s'emparent donc seules de la cause animale sans soutien public pour trouver des financements à leurs rares projets d'investissement et d'innovation concernant ce type de problématique pour tenter de limiter l'influence des anti-viande. Compte tenu de la recherche d'une compétitivité export forte, notamment par les coûts, le maintien d'un maillage territorial des abattoirs et d'un tissu important de lieux de distribution de proximité, garantissant la pérennité de la boucherie artisanale, est abandonné au profit de la concentration des abattoirs et de la distribution (la boucherie artisanale devient l'exception).

## › Agrégat n°5 : Economie mondiale et demande mondiale de viande

| | 237 | 71b | 334 | 216 | 65b | 60b | 554 | 250b | 558 | 427b | 526 | 64 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 237 | | | | + | - | | - | + | | - | | |
| 71b | | | + | | - | + | | | | | | - |
| 334 | | + | | | - | + | + | | | | | |
| 216 | | + | + | | + | | + | +/- | | | | |
| 65b | | | | | | | | | | | | + |
| 60b | | | | | | | - | | | | | |
| 554 | | | | | | | | | | | | |
| 250b | | | | +/- | +/- | | + | | | | | |
| 558 | | | | | + | | | | | | | |
| 427b | | | | | | | - | | | | | |
| 526 | | +/- | +/- | | | +/- | | | | | | + |
| 64 | | | | | | | | | | | + | |

| I | D | Ag. 5 | Economie mondiale et demande mondiale de viande |
|---|---|---|---|
| **0** | **5** | **237** | Les pays d'Amérique du Sud (Brésil, Argentine, Uruguay …) réinvestissent l'Europe : les contingents sont utilisés à leur maximum. ***Versus*** *: Les importations en provenance d'Amérique du Sud continuent de diminuer.* |
| **4** | **4** | **71b** | Progressivement, mais régulièrement, les protéines végétales remplacent les protéines animales dans les régimes alimentaires. ***Versus*** *: Le remplacement des protéines animales par des protéines végétales dans les régimes alimentaires est marginal à l'échelle mondiale.* |
| **3** | **4** | **334** | La baisse de la consommation de viande dans les pays développés est une tendance irreversible ( à laquelle il faut s'adapter). ***Versus*** *: La tendance à la baisse de la consommation de viande dans les pays développés n'est pas irreversible (les alternatives végétales ou de synthèse ont des limites)* |
| **2** | **5** | **216** | Les évolutions de la consommation conduisent à la modification des contingents et des négociations commerciales. ***Versus*** *: Les évolutions de la consommation ne conduisent pas à la modification des contingents et des négociations commerciales.* |
| **6** | **4** | **65b** | La demande mondiale en viande bovine augmente du fait de la hausse de la population avec un rééquilibrage alimentaire mondial : une baisse de la consommation de viande dans les pays développés et une hausse dans les pays en voie de développement. ***Versus*** *: La consommation mondiale de viande bovine diminue malgré l'augmentation de la population, car la part de protéines animales régresse, y compris dans les pays en développement, au bénéfice des céréales et d'autres sources de protéines.* |
| **4** | **1** | **60b** | Par la réduction significative des émissions de GES, la communauté internationale se mobilise résolument contre le changement climatique. ***Versus*** *: Pour la communauté internationale, la question du changement climatique n'est qu'une question parmi d'autres, qui ne suscite pas une réelle mobilisation.* |
| **7** | **0** | **554** | Finance et économie mondiales connaissent une crise généralisée. ***Versus*** *: La poursuite de politiques (monétaires, …) ajustées évite le retour d'une nouvelle récession généralisée.* |
| **2** | **3** | **250b** | La demande mondiale de viande évolue (quantitativement et/ou qualitativement) sans que les filières européennes et plus particulièrement française puissent y répondre. ***Versus*** *: La demande mondiale de viande évolue (quantitativement et/ou qualitativement) et les filières européennes et plus particulièrement française y répondent.* |
| **0** | **1** | **558** | Les farines de viandes retrouvent un débouché significatif avec la transformation de protéines par l'élaboration de farines d'insectes. ***Versus*** *: Les farines de viandes ne retrouvent pas de débouchés significatifs.*<br>*Commentaire recto : La réglementation sanitaire est amendée de sorte que les farines de viande (PAT – protéines animales transformées) puissent servir à la production d'insectes : dans un contexte mondial de tension sur les ressources alimentaires, notamment celles destinées à l'alimentation animale, les insectes peuvent constituer des solutions d'avenir. Ils sont en effet très efficaces pour convertir des matières organiques parfois peu nobles, se multiplient vite et constituent une source d'alimentation riche, notamment pour les poissons et les volailles des élevages.* |
| **1** | **1** | **427b** | L'approvisionnement énergétique devient si contraint que les prix du pétrole et des aliments augmentent jusqu'à affecter les systèmes de production et de consommation. ***Versus*** *: Disponibilité et évolutions des prix du pétrole et des aliments n'affectent pas, ou peu, les systèmes de production et de consommation.*<br>*Commentaire du recto : L'augmentation du prix du pétrole peut être envisagée jusqu'à entraîner un coût de transport rendant les importations de viande bovine non compétitives (prix du fret, …).* |
| **1** | **4** | **526** | En France, les régimes alimentaires évoluent vers une moindre consommation de viande, les territoires d'élevage se désertifient. ***Versus*** *: En France, les régimes alimentaires évoluent vers une moindre consommation de viande, les régions d'élevage produisent plus de cultures végétales.* |
| **3** | **1** | **64** | Il reste des réserves de terres à mettre en culture. ***Versus*** *: Il n'y a plus de terres disponibles pour augmenter la SAU mondiale.* |




**Micro-scénario 5-1**
**Titre** : **Viandes bon marché pour pays émergents**
**Résumé** : Avec la baisse de la consommation de viande dans les pays développés, la demande mondiale est tirée par l'accroissement démographique des pays émergents et en développement, et évolue vers des viandes nécessairement bon marché compte tenu du contexte de crise globale. La filière française ne peut répondre à cette concurrence par les prix. Le remplacement des protéines animales par des protéines végétales dans les régimes alimentaires s'avère marginal à l'échelle mondiale du fait du poids des pays émergents et en développement.
**Hypothèses motrices**
**554** : Finance et économie mondiales connaissent une crise généralisée.
**65b** : La demande mondiale en viande bovine augmente du fait de la hausse de la population avec un rééquilibrage alimentaire mondial : une baisse de la consommation de viande dans les pays développés et une hausse dans les pays en voie de développement.

Non – ou mal – maîtrisés, les déséquilibres d'ordres financier et monétaire débouchent sur une crise généralisée affectant finance et économie mondiales, mais la mise en place d'institutions concurrentes au système hérité de Bretton Woods (FMI, Banque Mondiale, dollar comme monnaie de référence, puis pétrodollars, …) fondés par des pays du BRICS dans le courant de la décennie 2010, puis développés ultérieurement, permet de limiter en partie les conséquences de cette crise, qui affecte en premier lieu les pays développés de la sphère occidentale (Amérique du Nord, Europe centrale et occidentale, Japon, Australie/N-Z). Pour la communauté internationale confrontée aux conséquences économiques, sociales et politiques d'une telle crise, la question du changement climatique n'est qu'une question parmi d'autres, qui ne suscite pas une réelle mobilisation.

Du fait de l'accroissement de la population, la demande mondiale en viande bovine augmente avec un rééquilibrage mondial se traduisant par une baisse de la consommation de viande dans les pays développés et une hausse dans les pays émergents ou en voie de développement. Comme de plus la question du changement climatique (et donc notamment les émissions de gaz à effet de serre associées à l'élevage bovin) n'est pas prioritaire, la tendance à la baisse de la consommation de

viande dans les pays développés n'est pas irréversible malgré la chute du pouvoir d'achat associée à une situation de crise… que l'on espère temporaire. Au total, le remplacement des protéines animales par des protéines végétales dans les régimes alimentaires s'avère marginal à l'échelle mondiale du fait du poids des pays émergents et en développement, qui rassemblent la grande majorité d'une population mondiale en croissance.

En France, les régimes alimentaires évoluent vers une moindre consommation de viande et les territoires d'élevage se désertifient faute d'alternative crédible en terme de rentabilité escomptée (la demande mondiale en protéines d'origine végétale est insuffisante alors même que la baisse tendancielle de la consommation de viande dans les pays développés pourrait s'inverser à l'issue de la crise : pourquoi investir dans le végétal, dont la demande est insuffisante, si demain il s'avère nécessaire que l'élevage réinvestisse ces terres temporairement désertées ?). Ces réserves de terres susceptibles d'être mises en culture, mais désertées (temporairement ?) par toute activité agricole, témoignent des limites du « remplacement » des protéines animales par les protéines végétales tant dans l'espace que dans le temps (puisque d'une part les territoires abandonnés par l'élevage ne le sont pas au bénéfice du végétal, et d'autre part on escompte que la consommation de viande pourrait se réorienter à la hausse à l'issue de la crise).

Tirée par l'accroissement démographique des pays émergents et en développement, la demande mondiale évolue vers des viandes nécessairement bon marché compte tenu du contexte de crise globale, et les filières européennes, et plus particulièrement française, ne peuvent répondre à cette concurrence par les prix. En conséquence, la recomposition du marché mondial qui s'opère essentiellement autour d'une offre premier prix pour les pays émergents et en développement conduit à la modification des contingents et des négociations commerciales, dont les bénéfices échappent aux filières européennes, et notamment française.

La baisse de l'activité économique du fait de la crise limite d'autant la demande énergétique de sorte que disponibilité et évolutions des prix du pétrole (et des aliments dans la mesure où le pétrole et ses produits dérivés sont utilisés dans l'agriculture) n'affectent pas, ou peu, les systèmes de production et de consommation.

Avec un pouvoir d'achat diminué et une baisse de la consommation de viande en Europe, les importations de l'UE en viande bovine provenant d'Amérique du Sud poursuivent leur déclin : les éleveurs européens qui luttent pour leur survie, et ne sont pas compétitifs sur les marchés des pays tiers, exercent une pression considérable pour limiter au maximum les contingents d'importation sur le marché communautaire.

Répondre à l'augmentation de la demande mondiale de viandes bon marché nécessite des ressources alimentaires destinées à l'alimentation animale efficientes à moindre coût. La réglementation sanitaire est amendée de sorte que les farines de viandes (PAT – protéines animales transformées) puissent servir à la production d'insectes et retrouvent un débouché significatif avec la transformation de protéines par l'élaboration de farines d'insectes : très efficaces pour convertir des matières organiques parfois peu nobles, les insectes se multiplient vite et constituent une source d'alimentation riche, notamment pour les poissons et les volailles des élevages.

**Micro-scénario 5-2**
**Titre** : **La crise détourne de la viande bovine**
**Résumé** : Avec la crise généralisée affectant finance et économie mondiales, la consommation mondiale de viande diminue malgré l'augmentation de la population, car la part de protéines animales régresse, y compris dans les pays en développement, au bénéfice des céréales et d'autres sources de protéines. Si la demande mondiale de viande est en diminution, les viandes les moins onéreuses (volailles, porc) sont relativement moins affectées que les plus coûteuses : la filière viande bovine est très durement affectée.
**Hypothèses motrices** :
**554** : Finance et économie mondiales connaissent une crise généralisée.
***versus65b*** *: La consommation mondiale de viande bovine diminue malgré l'augmentation de la population, car la part de protéines animales régresse, y compris dans les pays en développement, au bénéfice des céréales et d'autres sources de protéines.*

Non – ou mal – maîtrisés, les déséquilibres d'ordres financier et monétaire débouchent sur une crise généralisée affectant finance et économie mondiales, et la mise en place d'institutions concurrentes au système hérité de Bretton Woods (FMI, Banque Mondiale, dollar comme monnaie de référence, puis pétrodollars, …) fondées par des pays du BRICS dans le courant de la décennie 2010, ne leur permet pas de limiter les conséquences de cette crise, qui affecte autant les pays développés de la sphère occidentale que les pays émergents et en développement. Pour la communauté internationale confrontée aux conséquences économiques, sociales et politiques d'une telle crise, la question du changement climatique n'est qu'une question parmi d'autres, qui ne suscite pas une réelle mobilisation.

La consommation mondiale de viande bovine diminue malgré l'augmentation de la population, car la part de protéines animales régresse, y compris dans les pays en développement, au bénéfice des céréales et d'autres sources de protéines. Ainsi, la baisse de la consommation de viande dans les pays développés se révèle être une orientation irréversible à laquelle il faut s'adapter, du fait de la tendance à la substitution des protéines animales par les protéines végétales couplé à la chute du pouvoir d'achat associé à une situation de crise perçue, non comme conjoncturelle, mais comme structurelle. Les protéines végétales remplacent les protéines animales dans les régimes alimentaires, même si, par ailleurs, la question du changement climatique, et donc des émissions de gaz à effet de serre associés à l'élevage bovin, n'est pas prioritaire.

Ainsi, en France, les régimes alimentaires évoluent vers une moindre consommation de viande, et les régions d'élevage produisent plus de cultures végétales afin de satisfaire à une demande croissante de protéines d'origine non animales.

Plus généralement, l'impératif du développement de la production de céréales et de protéines végétales pour satisfaire à la demande d'une population mondiale en croissance, mais appauvrie par la crise globale, aboutit à ce qu'il n'y ait plus de terres disponibles pour augmenter la SAU mondiale
Et comme il faut plus de terres agricoles pour produire une quantité équivalente de protéines animales (plus particulièrement en viande bovine) que végétales, le phénomène de substitution (protéines végétales versus animales) s'avère d'autant plus sans retour qu'il s'agit de nourrir le monde à moindre coût car affecté par la crise : à quantité calorique équivalente, une ration de céréales est nettement moins onéreuse qu'une ration de viande… d'autant plus s'il s'agit de viande bovine comparativement à la volaille ou au porc.
Si la demande mondiale de viande est en diminution, les viandes les moins onéreuses sont donc relativement moins affectées que les plus coûteuses. Dans ces conditions les filières viande bovine européennes, et notamment française, sont très durement affectées.

En conséquence, la réduction drastique du marché mondial de la viande bovine conduit à la modification des contingents et des négociations commerciales, dont les bénéfices échappent aux filières européennes, et notamment française : tous les pays – producteurs ou non-producteurs – voient leur consommation diminuer, et de plus chaque pays producteur réserve prioritairement son marché intérieur pour l'écoulement de la production de ses éleveurs qui luttent pour leur survie économique (dans un contexte de crise globale le politique cherche à éviter les conflits susceptibles de dégénérer).

La baisse de l'activité économique du fait de la crise limite d'autant la demande énergétique de sorte que disponibilité et évolutions des prix du pétrole (et des aliments dans la mesure où le pétrole et ses produits dérivés sont utilisés dans l'agriculture) n'affectent pas, ou peu, les systèmes de production et de consommation. Disposant toujours d'un relatif avantage compétitif, les pays d'Amérique du Sud (Brésil, Argentine, Uruguay …) utilisent au maximum les contingents venant d'être redéfinis à la baisse au sein du marché de l'UE.

Le marché des ressources alimentaires destinées à l'alimentation animale se contracte avec la diminution de la demande mondiale de viandes, et les farines de viandes (PAT – protéines animales transformées) ne retrouvent pas de débouchés significatifs.

**Micro-scénario 5-3**
**Titre** : **La viande s'affirme (quantitativement et qualitativement)**
**Résumé** : L'accroissement démographique des pays émergents et en développement dans un contexte de croissance économique mondiale renforce la demande pour des viandes relativement bon marché, à laquelle répond une partie des viandes issues du troupeau laitier européen qui présente une offre satisfaisante en terme de rapport qualité/prix. Les filières européennes, et plus particulièrement française, jouent la carte de la « viande bovine aliment plaisir » en développant – chacune au niveau national – un segment haut de gamme clairement identifié, et qui trouve également des débouchés au sein des ménages les plus riches des pays émergents.
**Hypothèses motrices** :
***versus554*** *: La poursuite de politiques (monétaires, …) ajustées évite le retour d'une nouvelle récession généralisée*.
**65b** : La demande mondiale en viande bovine augmente du fait de la hausse de la population avec un rééquilibrage alimentaire mondial : une baisse de la consommation de viande dans les pays développés et une hausse dans les pays en voie de développement.

La poursuite de politiques (monétaires, …) ajustées évite le retour d'une nouvelle récession généralisée, et le pouvoir d'achat des ménages s'en trouve bien préservé. Enfin débarrassée des préoccupations associées à un possible retour d'une crise économique et financière majeure, la communauté internationale se mobilise résolument contre le changement climatique à commencer par la réduction significative des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Du fait de l'accroissement de la population, la demande mondiale en viande bovine augmente avec un rééquilibrage mondial se traduisant par une baisse de la consommation de viande dans les pays développés et une hausse dans les pays émergents ou en voie de développement.
Ce développement de la consommation de viande dans les pays émergents et la bonne tenue du pouvoir d'achat dans les pays développés laissent à penser que la tendance à la baisse de la consommation de viande dans les pays développés n'est pas irréversible malgré l'importance accordée à la question du changement climatique (et donc notamment les émissions de gaz à effet de serre associés à l'élevage bovin) … car il n'est aucunement certain que le consommateur diminue librement et volontairement sa ration de viande pour cet unique motif.
Au total, le remplacement des protéines animales par des protéines végétales dans les régimes alimentaires s'avère relativement marginal à l'échelle mondiale du fait du poids démographique des pays émergents et en développement au cœur d'une population mondiale en croissance, alors qu'au sein des pays développés seule une minorité – « environnementaliste pratiquante » – de la population fait un effort volontaire de réduction de sa consommation de viande dans une optique de préservation de l'environnement.

En France, à court terme la part de la population « environnementaliste pratiquante » demeurant très limitée bien qu'en légère progression, les régimes alimentaires évoluent vers une consommation de viande en légère diminution et seule une part très mineure des territoires d'élevage se désertifie faute d'alternative crédible : la demande mondiale en protéines d'origine animale est suffisamment soutenue ce qui limite d'autant la demande en protéines d'origine végétale.
Les quelques réserves de terres non utilisées, bien que susceptibles d'être mises en culture, témoignent de la marginalité du phénomène de « remplacement » des protéines animales par les protéines végétales.

La consommation mondiale de viande évolue quantitativement et qualitativement, avec le développement des marchés des pays émergents (aspect quantitatif) et la montée en gamme d'une partie des marchés des pays développés et des pays émergents (aspects qualitatifs). Les filières viande bovine européennes, et plus particulièrement française, y répondent selon deux modalités distinctes :

- l'accroissement démographique des pays émergents et en développement dans un contexte de croissance économique mondiale renforce la demande pour des viandes relativement bon marché, à laquelle une partie des viandes issues du troupeau laitier européen présente une offre satisfaisante en terme de rapport qualité/prix ;
- désireuses de tirer parti d'un pouvoir d'achat du consommateur conforté, et réagissant préventivement au développement potentiel de la population de type « environnementaliste pratiquante » hostile à la viande – plus particulièrement bovine –, les filières européennes, et plus particulièrement française, jouent la carte de la « viande aliment plaisir » en développant

– chacune au niveau national – un segment haut de gamme clairement identifié avec une politique de communication conséquente ; cette catégorie de viande positionnée haut de gamme trouve également des débouchés au sein des ménages les plus riches des pays émergents.

Sur un marché mondial de la viande bovine en croissance quantitative à l'exception des pays développés, les contingentements demeurent inchangés car les pays développés ne souhaitent pas ouvrir plus leurs marchés, qui pourraient repartir à la hausse tirés par le développement de l'offre haut de gamme (cf. « viande aliment plaisir »).

Avec le développement continu de l'activité économique mondiale, toujours essentiellement fondé sur l'exploitation des ressources fossiles (pétrole, gaz, charbon), l'approvisionnement énergétique devient si contraint que les prix du pétrole (et des aliments dans la mesure où le pétrole et ses produits dérivés sont utilisés dans l'agriculture) augmentent jusqu'à affecter les systèmes de production et de consommation.

Avec un avantage compétitif rogné par la très forte hausse du coût du fret et une gestion stricte des contingents sur un marché européen stagnant, les importations en provenance d'Amérique du Sud (Brésil, Argentine, Uruguay …) continuent de diminuer, et trouvent des débouchés sur les marchés en croissance des pays émergents.

Répondre à l'augmentation de la demande mondiale de viandes, notamment bon marché pour satisfaire à la demande des pays émergents, nécessite des ressources alimentaires destinées à l'alimentation animale efficientes à moindre coût. La réglementation sanitaire est amendée de sorte que les farines de viandes (PAT – protéines animales transformées) puissent servir à la production d'insectes destinés à l'élaboration de farines d'insectes : très efficaces pour convertir des matières organiques parfois peu nobles, les insectes se multiplient vite et constituent une source d'alimentation riche, notamment pour les poissons et les volailles des élevages.

**Micro-scénario 5-4**
**Titre** : **Le végétal chasse l'animal**
**Résumé** : Du fait de l'importance donnée à la question des émissions de GES associées à l'élevage bovin et du déclin structurel de la part des protéines d'origine animale dans la consommation alimentaire mondiale, la consommation mondiale de viande bovine diminue ; progressivement, les protéines végétales remplacent les protéines animales. D'un point de vue quantitatif, si le marché mondial de la viande bovine connaît un net déclin, la majeure partie subsistant est issue du troupeau laitier, et les producteurs européens les plus compétitifs parviennent à maintenir, voire développer leur activité au détriment des autres. D'un point de vue qualitatif, le maintien de consommateurs disposant d'un pouvoir d'achat conséquent permet de redéfinir la place de la viande bovine issue du troupeau allaitant comme produit haut de gamme réservé pour des occasions d'exception, et la production française est bien placée sur ce petit segment du marché national, étroit mais très bien valorisé.
**Hypothèses motrices** :
***versus554*** *: La poursuite de politiques (monétaires, …) ajustées évite le retour d'une nouvelle récession généralisée*.
***versus65b*** *: La consommation mondiale de viande bovine diminue malgré l'augmentation de la population, car la part de protéines animales régresse, y compris dans les pays en développement, au bénéfice des céréales et d'autres sources de protéines.*

La poursuite de politiques (monétaires, …) ajustées évite le retour d'une nouvelle récession généralisée). Enfin débarrassée des préoccupations associées à un possible retour d'une crise économique et financière majeure, la communauté internationale se mobilise résolument contre le changement climatique à commencer par la réduction significative des émissions de gaz à effet de serre (GES).

La consommation mondiale de viande bovine diminue malgré l'augmentation de la population, car la part de protéines animales régresse, y compris dans les pays en développement, au bénéfice des céréales et d'autres sources de protéines. Ainsi, malgré la sauvegarde du pouvoir d'achat, la baisse de la consommation de viande dans les pays développés s'avère être une tendance irréversible à laquelle il faut s'adapter, du fait de l'importance donnée à la question des émissions de GES associées à l'élevage bovin et du déclin structurel de la part des protéines d'origine animale dans la

consommation alimentaire mondiale : progressivement, mais régulièrement, les protéines végétales remplacent les protéines animales dans les régimes alimentaires

En France, la majeure partie de la population se sentant concernée par les conséquences à venir du changement climatique, les régimes alimentaires évoluent vers une moindre consommation de viande, et les régions d'élevage produisent plus de cultures végétales afin de satisfaire à une demande croissante de protéines d'origine non animales.

Cette évolution étant partagée par un grand nombre de pays sur les cinq continents, l'impératif du développement de la production de protéines végétales pour satisfaire à la demande d'une population mondiale en croissance aboutit à ce qu'il n'y ait plus de terres disponibles pour augmenter la SAU mondiale. Et – les animaux d'élevage consommant des végétaux (herbe et/ou céréales) – comme il faut plus de terres agricoles pour produire une quantité équivalente de protéines animales (notamment en viande bovine) que végétales, le phénomène de substitution (protéines végétales versus animales) s'avère effectivement sans retour (sauf à envisager une diminution de la population mondiale).

La demande mondiale de viande évolue et les filières européennes, et plus particulièrement française, répondent aux évolutions (quantitative et qualitative) de la demande mondiale selon deux modalités bien distinctes :

- d'un point de vue quantitatif, si le marché mondial de la viande bovine connaît un net déclin, la majeure partie subsistant est issue du troupeau laitier, les vaches laitières présentant l'intérêt de fournir des protéines laitières avant d'offrir leur viande, et les producteurs européens les plus compétitifs parviennent à maintenir, voire développer leur activité au détriment des autres ;
- d'un point de vue qualitatif, le maintien de consommateurs disposant d'un pouvoir d'achat conséquent permet de redéfinir la place de la viande bovine issue du troupeau allaitant comme produit haut de gamme et de luxe réservé pour des occasions d'exception, et la production française est bien placée sur ce petit segment de marché, quantitativement étroit mais hyper-qualitatif et très bien valorisé.

En conséquence, la recomposition du marché mondial de la viande bovine s'opère essentiellement par le biais d'une réduction des marchés intérieurs, mais sans modification des contingents afin d'éviter de possibles conflits commerciaux alors que, plus généralement, la poursuite de la croissance de l'économie mondiale stabilisée constitue un cadre favorable à la globalisation des échanges. Dans ce contexte, la partie la plus compétitive (lait + viande) de la filière vaches laitières européenne et la partie positionnée le plus haut de gamme de la filière vaches allaitantes (viande bovine) française tirent leur épingle du jeu.

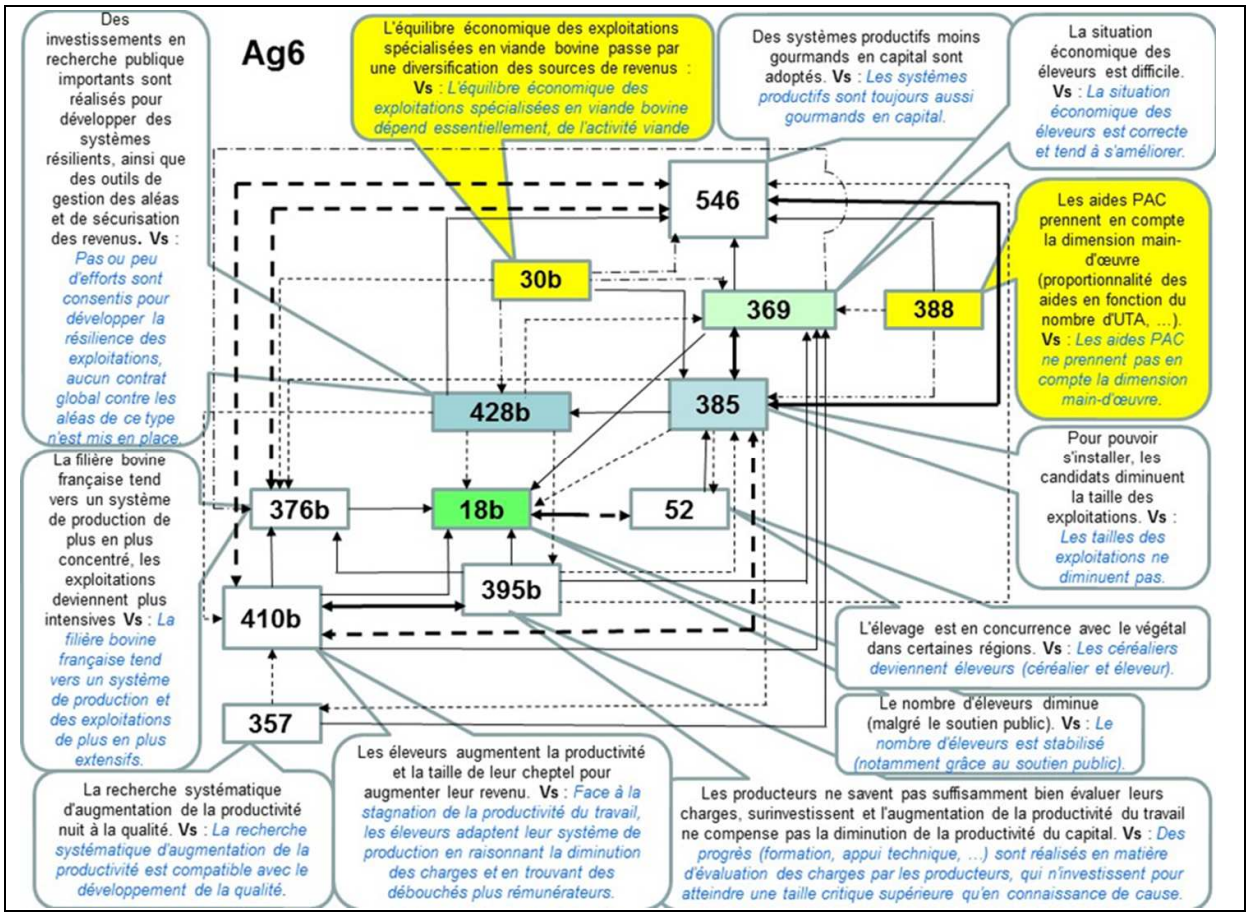
Avec le développement continu de l'activité économique mondiale, toujours essentiellement fondée sur l'exploitation des ressources fossiles (pétrole, gaz, charbon), l'approvisionnement énergétique devient si contraint que les prix du pétrole (et des aliments dans la mesure où le pétrole et ses produits dérivés sont utilisés dans l'agriculture) augmentent jusqu'à affecter les systèmes de production et de consommation.

Confrontés à la diminution de la demande mondiale en viande bovine, les pays d'Amérique du Sud (Brésil, Argentine, Uruguay …) réinvestissent l'Europe, marché plus rémunérateur car constitué de consommateurs jouissant encore d'un pouvoir d'achat supérieur à ceux des pays émergents et en voie de développement : moyennant une baisse de leur marge pour accroître leur compétitivité prix, ces pays traditionnellement gros exportateurs de viande bovine compensent la hausse du prix du fret et concurrencent avec succès la viande issue du troupeau des vaches laitières européennes sur le marché de l'UE (pour un prix d'achat similaire le consommateur préfère généralement une viande provenant du troupeau allaitant que du troupeau laitier). La part des viandes provenant du troupeau laitier des producteurs de l'UE ne trouvant plus de débouchés au sein du marché communautaire cherche alors à s'exporter pour être vendue moins cher vers les marchés de pays tiers à pouvoir d'achat plus faible, pendant que le petit segment de luxe haut de gamme issue du meilleur du troupeau allaitant français n'est pas affecté par la concurrence des viandes d'Amérique du Sud (les segments de marché – qualité et prix – ne sont pas les mêmes).

Le marché des ressources alimentaires destinées à l'alimentation animale se contracte avec la diminution de la demande mondiale de viandes, et les farines de viandes (PAT – protéines animales transformées) ne retrouvent pas de débouchés significatifs.

## › Agrégat n°6 : Exploitations et éleveurs : système d'exploitation, facteurs de production, productivité,…

| | 357 | 369 | 428b | 18b | 52 | 385 | 395b | 410b | 388 | 546 | 30b | 376b |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 357 | | | | | | - | | +/- | | | | |
| 369 | + | | - | +/- | | + | + | + | - | | +/- | |
| 428b | | +/- | | +/- | | + | | | | | +/- | |
| 18b | | + | - | | + | - | + | + | | | | + |
| 52 | | | | - | | - | | | | | | |
| 385 | | + | | +/- | + | | - | - | +/- | + | + | |
| 395b | | | - | | | | | + | | | | |
| 410b | - | | - | +/- | | - | + | | | - | - | +/- |
| 388 | | | | | | | | | | | | |
| 546 | | + | + | | | + | - | - | + | | +/- | - |
| 30b | | + | | | | + | | - | | | | - |
| 376b | | +/- | | +/- | | - | + | + | | - | - | |



| I | D | Ag.6 | Exploitations et éleveurs : systèmes d'exploitation, facteurs de production, productivité, … |
|---|---|---|---|
| 2 | 2 | 357 | La recherche systématique d'augmentation de la productivité nuit à la qualité. ***Versus*** *: La recherche systématique d'augmentation de la productivité est compatible avec le développement de la qualité.* |
| 6 | 8 | 369 | La situation économique des éleveurs est difficile. ***Versus*** *: La situation économique des éleveurs est correcte et tend à s'améliorer.* |
| 5 | 4 | 428b | Des investissements en recherche publique importants sont réalisés pour développer des systèmes résilients, ainsi que des outils de gestion des aléas et de sécurisation des revenus. ***Versus*** *: Pas ou peu d'efforts sont consentis pour développer la résilience des exploitations, aucun contrat global contre les aléas de ce type n'est mis en place.* *Commentaire recto : Cf. outils de gestion des aléas et de sécurisation des revenus de type assurance contre les aléas, tant climat que prix/marge/revenu, tels que les contrats contracycliques des Etats-Unis, de façon à garantir un revenu minimum aux éleveurs.* |
| 6 | 7 | 18b | Le nombre d'éleveurs diminue (malgré le soutien public). ***Versus*** *: Le nombre d'éleveurs est stabilisé (notamment grâce au soutien public).* |
| 2 | 2 | 52 | L'élevage est en concurrence avec le végétal dans certaines régions. ***Versus*** *: Les céréaliers deviennent éleveurs (céréalier et éleveur).* |
| 9 | 8 | 385 | Pour pouvoir s'installer, les candidats diminuent la taille des exploitations. ***Versus*** *: Les tailles des exploitations ne diminuent pas.* |
| 6 | 2 | 395b | Les producteurs ne savent pas suffisamment bien évaluer leurs charges, surinvestissent et l'augmentation de la productivité du travail ne compense pas la diminution de la productivité du capital. ***Versus*** *: Des progrès (formation, appui technique, …) sont réalisés en matière d'évaluation des charges par les producteurs, qui n'investissent pour atteindre une taille critique supérieure qu'en connaissance de cause.* *Commentaire recto : Le coût des investissements (matériels et immatériels) contribuant à augmenter la productivité du travail est trop important pour être rentabilisé par l'activité de l'exploitation, sans que cela ne soit correctement anticipé par le producteur.* |
| 8 | 8 | 410b | Les éleveurs augmentent la productivité et la taille de leur cheptel pour augmenter leur revenu, bien que les gains de productivité se réduisent malgré les améliorations génétiques et une baisse du prix des intrants. ***Versus*** *: Face à la stagnation de la productivité du travail, les éleveurs adaptent leur système de production en raisonnant la diminution des charges (meilleure utilisation de l'herbe, outils pour valoriser la productivité animale, …) et en trouvant des débouchés plus rémunérateurs.* |
| 3 | 0 | 388 | Les aides PAC prennent en compte la dimension main-d'œuvre (proportionnalité des aides en fonction du nombre d'UTA, …). ***Versus*** *: Les aides PAC ne prennent pas en compte la dimension main-d'œuvre.* |
| 3 | 8 | 546 | Des systèmes productifs moins gourmands en capital sont adoptés. ***Versus*** *: Les systèmes productifs sont toujours aussi gourmands en capital.* |
| 6 | 4 | 30b | L'équilibre économique des exploitations spécialisées en viande bovine passe par une diversification des sources de revenus : méthanisation, fertilisation, agro-tourisme, céréales, vente directe, ... ***Versus*** *: L'équilibre économique des exploitations spécialisées en viande bovine dépend essentiellement, voire quasi-exclusivement, de l'activité viande (même si cela peut se traduire par une diminution de l'activité/des revenus).* |
| 4 | 7 | 376b | La filière bovine française tend vers un système de production de plus en plus concentré, les exploitations deviennent plus intensives (capitaux financiers, moyens humains, …). ***Versus*** *: La filière bovine française tend vers un système de production et des exploitations de plus en plus extensifs.* |

**Micro-scénario 6-1**
**Titre** : **Viande de qualité gourmande en main d'œuvre**
**Résumé** : Pour consolider leur équilibre économique, les éleveurs valorisent directement une orientation qualitative de leur production et développent l'agrotourisme et la vente directe, sur des exploitations plus petites, où le travail est plus mobilisé que le capital. La recherche les accompagne pour calibrer leurs investissements et le mouvement de diminution du nombre d'éleveurs s'arrête.
**Hypothèses motrices** :
**388** : Les aides PAC prennent en compte la dimension main-d'œuvre (proportionnalité des aides en fonction du nombre d'UTA, …).
**30b** : L'équilibre économique des exploitations spécialisées en viande bovine passe par une diversification des sources de revenus : méthanisation, fertilisation, agro-tourisme, céréales, vente directe, ...

Pour consolider leur équilibre économique, les éleveurs optent pour une diversification des sources de revenu : naisseurs et engraisseurs, ils développent l'abattage à la ferme et la vente directe voire, si leur emplacement le permet, l'agrotourisme en employant la main d'œuvre familiale disponible. Des collectifs de travail plus important se constituent également par l'association de plusieurs exploitations de spécialité différente (par exemple céréales et élevage bovin). La création d'atelier d'élevages de volaille hors sol est également envisagée.

Cette option qui nécessite de mobiliser des travailleurs supplémentaires est confortée par l'orientation des aides PAC en faveur de l'emploi en agriculture : les aides PAC prennent désormais en compte la dimension main-d'œuvre (proportionnalité des aides en fonction du nombre d'UTA, …).

Ainsi, chaque exploitant s'installe sur une surface plus petite, mais l'exploitation, composée des différents ateliers est plus grande.

Cette recherche d'équilibre économique par la diversification des sources de revenu est étudiée par la Recherche en économie des systèmes d'exploitation qui cherche à valider ses hypothèses sur des systèmes résilients assortis d'outils de gestion des aléas et de sécurisation des revenus.

En partie grâce à cet accompagnement, les producteurs font des progrès dans l'évaluation de leurs charges et investissent à bon escient que ce soit pour faciliter leur travail d'éleveur ou pour développer les nouvelles activités.

Ces investissements sont en grande partie dans le domaine de la formation ou des technologies de l'information pour augmenter la création de valeur par la vente en circuits courts (construction de fichier clients, apprentissage d'une langue vivante étrangère,…). Les systèmes productifs adoptés sont moins gourmands en capital.

L'alimentation des bovins est essentiellement constituée d'herbe et de céréales cultivées dans un des ateliers de l'exploitation, ce qui fait dire que les éleveurs sont devenus (un peu) céréaliers et que la filière tend vers un système de production de plus en plus extensif (les animaux ne sont pas complémentés) où face à la baisse de la productivité du travail, les éleveurs adaptent leur système de production en raisonnant la diminution des charges et en trouvant, notamment en circuits courts, des débouchés plus rémunérateurs et une productivité compatible avec la qualité.

Ainsi, notamment grâce aux aides PAC et à la recherche publique, à la bonne gestion des investissements et au choix d'un modèle d'élevage à l'écoute des attentes du marché, la situation des éleveurs est correcte et leur nombre se stabilise.

**Micro-scénario 6-2**
**Titre** : **Concentration de l'élevage utilisateur de main d'œuvre**
**Résumé** : La course à l'agrandissement de la taille économique des élevages de plus en plus spécialisés se réalise par l'intensification du fait de la concurrence élevage /grande culture pour l'accès au foncier. Cette recherche de productivité des animaux nuit à la qualité de la viande. Surinvestissement et charges salariales mettent les éleveurs en difficulté.
**Hypothèses motrices**
**388** : Les aides PAC prennent en compte la dimension main-d'œuvre (proportionnalité des aides en fonction du nombre d'UTA, …).
***versus30b*** *: L'équilibre économique des exploitations spécialisées en viande bovine dépend essentiellement de l'activité viande.*

La PAC prend sa part dans les politiques sociales mises en œuvre en Europe et les aides PAC prennent en compte la dimension main-d'œuvre. Pour consolider leur équilibre économique, les éleveurs optent pour la voie de la spécialisation. La taille des exploitations, et notamment de l'atelier élevage, ne diminue pas du fait du regroupement d'atelier et se développe en ayant recours à une main d'œuvre croissante. Dans certaines régions, l'élevage se trouve en concurrence avec les grandes cultures et ne peut croître avec un modèle à l'herbe.

Le modèle d'exploitation spécialisé et son évolution vers une taille économique croissante est suffisamment documenté pour ne pas faire l'objet de nouveaux investissements en recherche en économie : d'éventuels travaux sur ce thème ne seraient pas publiables dans des revues scientifiques de rang 1 et donc n'intéressent pas les chercheurs. Peu d'efforts sont consentis pour développer la résilience des exploitations, aucun contrat global contre les aléas de ce type n'est mis en place.

Ainsi, malgré un recours important à la main d'œuvre pour accompagner l'augmentation de la taille économique des exploitations, le système productif est gourmand en capital immobilisé notamment dans les bâtiments d'élevage, faute de foncier disponible.

Abandonnés par la recherche sur un modèle de croissance classique (sans intérêt pour la recherche), les producteurs ne savent néanmoins pas bien évaluer leurs charges, surinvestissent et l'augmentation de la productivité du travail ne compense pas la diminution de la productivité du capital. Les éleveurs entrent dans une course à l'agrandissement de leur troupeau et à l'augmentation de la productivité du cheptel (taux de transformation de l'aliment en augmentation du poids carcasse), le plus souvent au détriment de la qualité (et de la rentabilité).

La main d'œuvre permet de mettre en place des systèmes d'exploitation intensifs, où les animaux sont dans des bâtiments, nourris avec des concentrés. La filière bovine tend vers un système de production de plus en plus concentré, les exploitations deviennent plus intensives, ce qui confirme le besoin en capital du système mis en place.

Certains éleveurs parviennent à atteindre une taille critique et un certain équilibre, mais pour d'autres la situation est difficile. Entre concentration et difficultés, le nombre d'éleveurs diminue.

**Micro-scénario 6-3**
**Titre** : **Des robots d'élevage difficiles à amortir**
**Résumé** : Les investissements importants en robotisation de l'élevage dégagent de la main d'œuvre pour des compléments de valorisation (fertilisation, méthanisation,…), qui nécessitent aussi des investissements, au final difficiles à amortir par les éleveurs dont la situation économique ne s'améliore pas.
**Hypothèses motrices**
***versus388*** *: Les aides PAC ne prennent pas en compte la dimension main-d'œuvre.*
**30b :** L'équilibre économique des exploitations spécialisées en viande bovine passe par une diversification des sources de revenus : méthanisation, fertilisation, agro-tourisme, céréales, vente directe, ...

Le contexte économique n'est pas favorable et les exploitations spécialisées sont fragilisées par des cours volatiles de l'énergie, des intrants,… et par une demande versatile. L'équilibre économique des exploitations spécialisées en viande bovine passe par une diversification des sources de revenus : méthanisation, fertilisation, céréales,...

Mais l'arsenal des interventions européennes pour l'agriculture ne prend pas de dimension sociale et les aides PAC ne prennent pas en compte la dimension main-d'œuvre.

Les exploitations doivent donc se réorganiser. Les nouvelles installations se font avec des ateliers élevage plus petits, au moins proportionnellement à la taille totale de l'exploitation.

La recherche de systèmes résilients et d'une certaine gestion des aléas se développe et se traduit par l'orientation vers une diminution des charges liées à la main d'œuvre. Grâce à des investissements en robotique, la main d'œuvre est reportée de l'atelier élevage vers les ateliers de diversification et dans les unités de valorisation des sous-produits de l'élevage. Ce système est particulièrement gourmand en capital.

Les éleveurs investissent également dans la génétique en vue d'augmenter la productivité de leur cheptel (fertilité, facilités de naissance et vêlage, diminution de la mortalité notamment des jeunes, longévité des vaches, taux de transformation –rendement en viande et découpe- mais aussi fréquence des naissances gémellaires), à défaut de pouvoir en augmenter la taille pour ne pas alourdir le poste de charges liées à la main d'œuvre.

Investissement en mécanique et robotique et spécialisation dessinent un système de production de plus en plus concentré et intensif, avec une part croissante de « horsolisation » et d'achats d'aliments ou d'auto-production pour certains éleveurs qui deviennent en partie céréaliers et se lancent dans la production d'aliment pour le bétail.

La production issue de ces exploitations est loin d'être sans qualité mais elle ne peut prétendre aux labellisations usuelles.

La situation des éleveurs est délicate et très suspendue à leur compétence de gestionnaire, à leur relation avec les banques et leurs fournisseurs, et à l'efficacité de leur aval. Mais le mouvement de concentration conduit à une diminution du nombre d'éleveurs

**Micro-scénario 6-4**
**Titre** : **Investissement pour un élevage de précision**
**Résumé** : Les éleveurs de plus en plus spécialisés valorisent les résultats de la recherche et investissent dans des systèmes résilients d'élevage de précision high-tech, peu utilisateurs de main-d'œuvre. La situation des éleveurs est correcte et leur nombre se stabilise.
**Hypothèses motrices**
***versus388*** *: Les aides PAC ne prennent pas en compte la dimension main-d'œuvre.*
***versus30b*** *: L'équilibre économique des exploitations spécialisées en viande bovine dépend essentiellement de l'activité viande.*

Le contexte économique n'est pas favorable aux expérimentations hasardeuses. Les éleveurs choisissent de ne pas se disperser et de s'appuyer sur leurs compétences et savoir-faire. L'équilibre économique des exploitations spécialisées en viande bovine dépend essentiellement de l'activité viande.

Par ailleurs, l'arsenal des interventions européennes pour l'agriculture ne développe pas de dimension sociale et les aides PAC ne prennent pas en compte la dimension main-d'œuvre.

Au moment de l'installation, le plus souvent par la reprise d'une exploitation existante, les éleveurs cherchent à conserver la même taille d'exploitation. Les tailles des exploitations ne diminuent pas.

La recherche, notamment en micro-économie, reste suffisamment intéressée aux approches filière pour que des outils de gestion des aléas et de sécurisation des revenus de type assurance contre les aléas, tant climatiques que sanitaires ou prix/marge/revenu, tels que les contrats contra-cycliques des Etats-Unis, de façon à garantir un revenu minimum aux éleveurs, soient élaborés et mis à disposition des éleveurs.

Grâce à cette contribution de la recherche, des progrès (formation, appui technique, …) sont réalisés en matière d'évaluation des charges par les producteurs, qui n'investissent pour atteindre une taille critique supérieure qu'en connaissance de cause.

Le coût des investissements (matériels et immatériels) contribuant à augmenter la productivité du travail est correctement anticipé par le producteur et peut être rentabilisé par l'activité de l'exploitation. Ce système est relativement gourmand en capital.

Pour cause de concurrence avec les grandes cultures, le foncier est difficile d'accès et les éleveurs vont augmenter la productivité de leur cheptel par le développement d'un élevage de précision, mettant en œuvre les nouvelles technologies de l'information dont l'amortissement est relativement rapide. Le revenu des éleveurs se maintient voire augmente si la qualité de viande obtenue rencontre une demande rémunératrice.

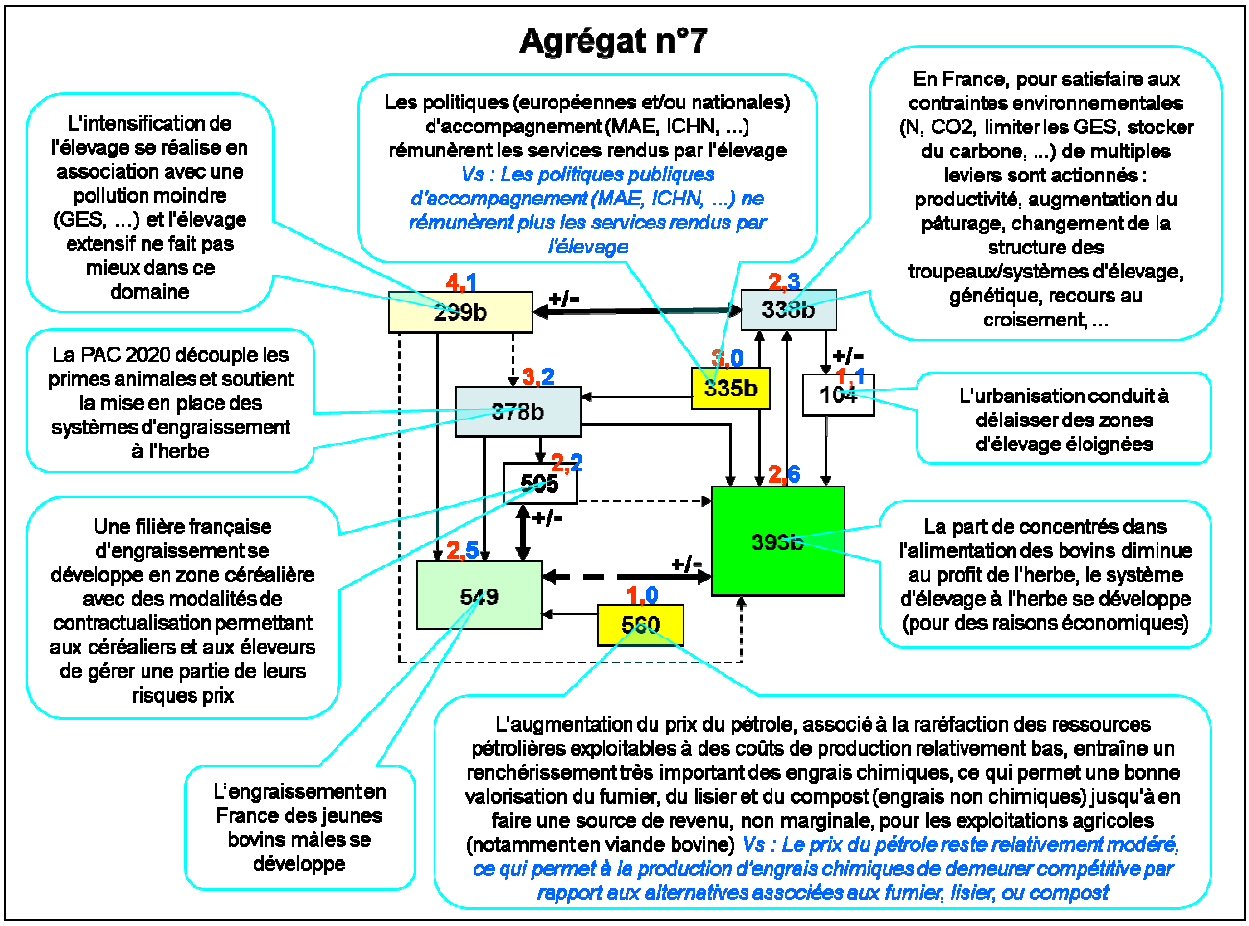
Le système de production naisseur produisant des broutards permet de maintenir le plus possible les animaux à l'herbe, de limiter le besoin en main d'œuvre. Il se développe particulièrement dans les zones de montagne. Il peut être qualifié d'extensif dans la mesure où les animaux ne sont quasiment pas complémentés (un peu de minéraux…) et où le suivi (communication des données captées par des puces implantées) et une partie des soins (drones envoyés pour appliquer en per cutanée ou en injection intramusculaire) se font à distance mais il est par ailleurs intensif en technologies.

La situation des éleveurs est très correcte et leur nombre se stabilise.

## › Agrégat n°7 : Enjeux environnementaux et systèmes d'engraissement

| | 338b | 335b | 393b | 104 | 560 | 299b | 549 | 505 | 378b |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 338b | | + | + | | | + | | | |
| 335b | ~~+~~ | | | | ~~+~~ | ~~-~~ | | | |
| 393b | | + | | + | | - | +/- | - | + |
| 104 | +/- | | | | | | | | |
| 560 | | | | | | | | | |
| 299b | +/- | | | | | | | | |
| 549 | | | - | | + | + | | + | + |
| 505 | | | | | | | +/- | | + |
| 378b | | + | | | | - | | | |

| I | D | Ag.7 | Enjeux environnementaux et systèmes d'engraissement |
|---|---|---|---|
| 3 | 3 | 338b | En France, pour satisfaire aux contraintes environnementales (N, CO2, limiter les GES, stocker du carbone, ...) de multiples leviers sont actionnés : productivité, augmentation du paturage, changement de la structure des troupeaux/systèmes d'élevage, génétique, recours au croisement, ... *Versus : En France, le principal levier pour satisfaire aux contraintes environnementales est de réduire la production bovine.* |
| 3 | 3 | 335b | Les politiques (européennes et/ou nationales) d'accompagnement (MAE, ICHN, ...) rémunèrent les services rendus par l'élevage. *Versus : Les politiques publiques d'accompagnement (MAE, ICHN, ...) ne rémunèrent plus les services rendus par l'élevage.* |
| 2 | 6 | 393b | La part de concentrés dans l'alimentation des bovins diminue au profit de l'herbe, le système d'élevage à l'herbe se développe (pour des raisons économiques). *Versus : La part de concentrés dans l'alimentation des bovins augmente, le système intensif hors sol se développe (pour des raisons de rentabilité et de meilleure standardisation des animaux).* |
| 1 | 1 | 104 | L'urbanisation conduit à délaisser des zones d'élevage éloignées. *Versus : L'urbanisation conduit à un besoin en viande plus important et favorise le maintien de l'élevage et des prairies/pâturages.* |
| 2 | 0 | 560 | L'augmentation du prix du pétrole, associé à la raréfaction des ressources pétrolières exploitables à des coûts de production relativement bas, entraîne un renchérissement très important des engrais chimiques, ce qui permet une bonne valorisation du fumier, du lisier et du compost (engrais non chimiques) jusqu'à en faire une source de revenu, non marginale, pour les exploitations agricoles (notamment en viande bovine). *Versus : Le prix du pétrole reste relativement modéré, ce qui permet à la production d'engrais chimiques de demeurer compétitive par rapport aux alternatives associées aux fumier, lisier, ou compost.*<br>*Commentaire du recto : La « pression environnementale » est également susceptible de renforcer l'effet prix affectant les hydrocarbures, pour défavoriser l'emploi d'engrais chimiques.* |
| 5 | 1 | 299b | L'intensification de l'élevage se réalise en association avec une pollution moindre (GES, …) et l'élevage extensif ne fait pas mieux dans ce domaine. *Versus : L'intensification de l'élevage s'accompagne d'un niveau de pollution plus élevé (GES, …) et l'élevage extensif est plus performant dans ce domaine.* |
| 2 | 5 | 549 | L'engraissement en France des jeunes bovins mâles se développe. *Versus : Les jeunes bovins mâles produits en France sont quasi exclusivement engraissés à l'étranger.* |
| 2 | 2 | 505 | Une filière française d'engraissement se développe en zone céréalière avec des modalités de contractualisation permettant aux céréaliers et aux éleveurs de gérer une partie de leurs risques prix. *Versus : Le statu quo prévaut, sans développement de filière d'engraissement en zone céréalière avec contractualisation.* |
| 3 | 2 | 378b | La PAC 2020 découple les primes animales et soutient la mise en place des systèmes d'engraissement à l'herbe. *Versus : La PAC ne favorise pas la mise en place des systèmes d'engraissement à l'herbe, et l'aide couplée aux bovins viande (vaches allaitantes) est maintenue (voire revalorisée).* |




**Micro-scénario 7-1**

**Titre** : **Filière extensive à l'herbe et contractualisation en zone céréalière**

**Résumé** : Dans une perspective de préservation de l'environnement (limitation des émissions de GES), la PAC découple les primes animales et soutient la mise en place des systèmes d'engraissement à l'herbe, l'élevage extensif supplante l'élevage intensif : le système d'élevage à l'herbe se développe, à l'exception de l'engraissement associé à la contractualisation en zone céréalière. Diverses sources de rémunérations complémentaires (bonne valorisation des fumiers, rémunération des services rendus par l'élevage) et le développement de l'engraissement associé à la généralisation de la contractualisation en zone céréalière, favorisent le développement de l'engraissement des jeunes bovins mâles en France.

**Hypothèses motrices**

**335b** : Les politiques (européennes et/ou nationales) d'accompagnement (MAE, ICHN, ...) rémunèrent les services rendus par l'élevage.

**560** : L'augmentation du prix du pétrole, associé à la raréfaction des ressources pétrolières exploitables à des coûts de production relativement bas, entraîne un renchérissement très important des engrais chimiques, ce qui permet une bonne valorisation du fumier, du lisier et du compost (engrais non chimiques) jusqu'à en faire une source de revenu, non marginale, pour les exploitations agricoles (notamment en viande bovine).

*Commentaire 560 : La « pression environnementale » est également susceptible de renforcer l'effet prix affectant les hydrocarbures, pour défavoriser l'emploi d'engrais chimiques.*

Les politiques, européenne et nationale, d'accompagnement (MAE, ICHN, ...) rémunèrent les services rendus par l'élevage, notamment les services environnementaux. En cohérence avec cette orientation, plutôt que de limiter la production bovine pour satisfaire aux contraintes environnementales (N, CO2, limiter les GES, stocker du carbone, ...), en France de multiples leviers sont actionnés : productivité, augmentation du pâturage, changement de la structure des troupeaux/systèmes d'élevage, génétique, recours au croisement, ...

Avec la mise en action de ces divers leviers il s'avère finalement que l'intensification de l'élevage s'accompagne d'un niveau de pollution plus élevé (GES, …), alors que l'élevage extensif est

relativement plus performant dans ce domaine. Prenant acte de ce constat, et toujours dans une perspective de préservation de l'environnement (limitation des émissions de GES), la PAC 2020 découple les primes animales et soutient la mise en place des systèmes d'engraissement à l'herbe.

Désormais plus concurrentielle que les filières d'élevage intensif conventionnelles pénalisées par l'arrêt des aides PAC par tête de bétail, une filière française d'engraissement se développe en zone céréalière avec des modalités de contractualisation permettant aux céréaliers et aux éleveurs de gérer une partie de leurs risques prix : les céréaliers s'assurent ainsi des débouchés stables à un prix fixe connu un an à l'avance, et les éleveurs engraisseurs bénéficient d'une alimentation du bétail à un prix également fixé à l'avance et relativement avantageux du fait de la proximité immédiate de leur fournisseur (coûts de transport réduits au minimum). De plus certains co-produits de cultures sont valorisés localement dans l'alimentation animale (drèches de maïs, racines d'endives …) sans que cela n'implique une pollution carbone via les transports.

L'augmentation du prix du pétrole, associé à la raréfaction des ressources pétrolières exploitables à des coûts de production relativement bas, entraîne un renchérissement très important des engrais chimiques, ce qui permet une bonne valorisation des engrais non chimiques/fertilisants organiques tels que fumier, lisier et compost, jusqu'à en faire une source de revenu non marginale pour les exploitations agricoles, notamment en viande bovine. De plus, la « pression environnementale » exercée par les Pouvoirs et opinions publics s'ajoute à cet effet prix pour défavoriser l'emploi d'engrais chimiques dérivés du pétrole.

Avec ces diverses sources de rémunérations complémentaires (bonne valorisation des fumiers, rémunération des services rendus par l'élevage) et le développement de l'engraissement associé à la généralisation de la contractualisation en zone céréalière, l'engraissement des jeunes bovins mâles se développe en France.

La population citadine étant sensible aux questions environnementales (qualité de l'air, transports, …) et l'intensification de l'élevage s'accompagnant d'un niveau de pollution plus élevé (GES, …), l'urbanisation se traduit par une demande en viande moins importante, et des zones d'élevage éloignées sont délaissées.

Globalement, l'élevage extensif tendant à supplanter l'élevage intensif, la part de concentrés dans l'alimentation des bovins diminue au profit de l'herbe : le système d'élevage à l'herbe se développe pour l'activité naissage et pour l'activité engraissement, à l'exception notable de la partie de l'engraissement associée à la contractualisation en zone céréalière (hors zone allaitante). Ceci contribue de plus à satisfaire, en France, aux contraintes environnementales, sous réserve toutefois de ne pas développer excessivement l'activité de la filière en France, notamment l'engraissement en zone céréalière.

**Micro-scénario 7-2**
**Titre** : **Le développement de l'élevage intensif en zone céréalière s'impose face au respect des contraintes environnementales**
**Résumé :** Malgré les contraintes environnementales, et pour des raisons de logique économique (rentabilité et stabilité de l'activité), l'engraissement en France des jeunes bovins mâles se développe de concert avec l'élevage intensif contractualisé en zone céréalière. Pour le reste, les jeunes bovins mâles produits en France sont en grande partie engraissés à l'étranger.
**Hypothèses motrices**
**335b** : Les politiques (européennes et/ou nationales) d'accompagnement (MAE, ICHN, ...) rémunèrent les services rendus par l'élevage.
***versus560*** *: Le prix du pétrole reste relativement modéré, ce qui permet à la production d'engrais chimiques de demeurer compétitive par rapport aux alternatives associées aux fumier, lisier, ou compost.*

Les politiques d'accompagnement (MAE, ICHN, ...) rémunèrent – modestement compte tenu des contraintes budgétaires – les services rendus par l'élevage, notamment les services environnementaux. En cohérence avec cette orientation, plutôt que de limiter la production bovine pour satisfaire aux contraintes environnementales (N, CO2, limiter les GES, stocker du carbone, ...), en France de multiples leviers sont actionnés : productivité, augmentation du pâturage, changement de la structure des troupeaux/systèmes d'élevage, génétique, recours au croisement, ...

Avec la mise en action de ces divers leviers il s'avère finalement que l'intensification de l'élevage s'accompagne d'un niveau de pollution plus élevé (GES, …), alors que l'élevage extensif est relativement plus performant dans ce domaine. Prenant acte de ce constat, et toujours dans une perspective de préservation de l'environnement (limitation des émissions de GES), la PAC 2020 découple les primes animales et soutient la mise en place des systèmes d'engraissement à l'herbe.

Désormais plus concurrentielle que les filières d'élevage intensif conventionnelles pénalisées par l'arrêt des aides PAC par tête de bétail, une filière française d'engraissement se développe en zone céréalière avec des modalités de contractualisation permettant aux céréaliers et aux éleveurs de gérer une partie de leurs risques prix : les céréaliers s'assurent ainsi des débouchés stables à un prix fixe connu un an à l'avance, et les éleveurs engraisseurs bénéficient d'une alimentation du bétail à un prix également fixé à l'avance et relativement avantageux du fait de la proximité immédiate de leur fournisseur (coûts de transport réduits au minimum). De plus certains co-produits de cultures sont valorisés localement dans l'alimentation animale (drèches de maïs, racines d'endives …) sans que cela n'implique une pollution carbone via les transports.

L'équilibre entre offre et demande mondiales sur le marché du pétrole se traduit par un prix demeurant relativement modéré, ce qui permet à la production d'engrais chimiques d'être toujours compétitive par rapport aux alternatives associées aux fertilisants organiques (fumier, lisier, compost).

Avec des sources de revenus complémentaires à l'activité principale limitées (pas de valorisation des fumiers, rémunération modeste des services rendus par l'élevage du fait des contraintes budgétaires), et compte tenu des mauvais résultats de l'élevage intensif en matière environnementale (GES, …), les jeunes bovins mâles produits en France sont en grande partie engraissés à l'étranger malgré le développement récent de l'engraissement avec contractualisation en zone céréalière (l'activité naissage reste à l'herbe, seule une partie de l'activité engraissement est associée à la contractualisation hors zone allaitante en zone céréalière) : l'engraissement hors frontière est associé à la consommation de viandes de jeunes bovins vivants vers d'autres lieux de consommation (pas ou peu de demande en France pour les jeunes bovins).

Le choix d'activer certains leviers – tels que l'augmentation du pâturage, le changement de la structure des troupeaux, l'adaptation des systèmes d'élevage et de la productivité – pour satisfaire aux contraintes environnementales contribue à assurer le maintien, voire le développement, de l'élevage et des prairies/pâturages.

Bien que l'élevage extensif soit plus performant en matière de lutte contre la pollution, le système intensif se développe avec l'engraissement en zone céréalière pour des raisons de rentabilité et de régularité/stabilité de l'activité, et, globalement, la part de céréales dans l'alimentation des bovins augmente en conséquence.

En réaction à ce constat d'échec de la stratégie pratiquée en France pour satisfaire aux contraintes environnementales (limitation des émissions de GES), la nouvelle politique affichée vise désormais prioritairement à réduire la production bovine plutôt que d'actionner d'autres leviers. Mais la logique économique (rentabilité et stabilité de l'activité) s'impose à l'affichage politique : l'engraissement en France des jeunes bovins mâles se développe de concert avec l'élevage intensif contractualisé en zone céréalière.

**Micro-scénario 7-3**

**Titre** : **Le citoyen-consommateur impose l'élevage à l'herbe dans le respect des contraintes environnementales**

**Résumé** : Malgré la revalorisation des aides PAC par tête de bétail renforçant la compétitivité des filières d'élevage intensif, et bien que l'élevage intensif soit relativement performant en matière d'enjeux environnementaux, la logique voulue par le citoyen-consommateur (consommation limitée et élevage à l'herbe) s'impose : les jeunes bovins mâles produits en France sont quasi exclusivement engraissés à l'étranger afin de respecter les engagements en matière de contraintes environnementales (GES, …), et le statu quo concernant le non-développement de l'engraissement en zone céréalière avec contractualisation est maintenu afin de privilégier l'élevage à l'herbe.

**Hypothèses motrices**

***versus335b*** *: Les politiques publiques d'accompagnement (MAE, ICHN, ...) ne rémunèrent plus les services rendus par l'élevage.*

**560** : L'augmentation du prix du pétrole, associé à la raréfaction des ressources pétrolières exploitables à des coûts de production relativement bas, entraîne un renchérissement très important des engrais chimiques, ce qui permet une bonne valorisation du fumier, du lisier et du compost (engrais non chimiques) jusqu'à en faire une source de revenu, non marginale, pour les exploitations agricoles (notamment en viande bovine).
*Commentaire 560 : La « pression environnementale » est également susceptible de renforcer l'effet prix affectant les hydrocarbures, pour défavoriser l'emploi d'engrais chimiques.*

Les politiques publiques d'accompagnement (MAE, ICHN, ...) ne rémunèrent plus les services rendus par l'élevage, l'intérêt de ces mesures d'accompagnement étant jugé insuffisant eu égard à leur coût budgétaire. En conséquence, en France, le principal levier pour satisfaire aux contraintes environnementales est de réduire la production bovine plutôt que d'envisager d'autres moyens, et il s'avère que l'intensification de l'élevage se réalise en association avec une pollution moindre (GES, …), l'élevage extensif ne faisant pas mieux sur ce point.

Prenant acte de ce constat, et toujours dans une perspective de préservation de l'environnement (limitation des émissions de GES), la PAC ne favorise pas la mise en place des systèmes d'engraissement à l'herbe, mais l'aide couplée aux bovins viande (vaches allaitantes) est accrue. Cette revalorisation des aides PAC par tête de bétail renforce la compétitivité des filières d'élevage intensif, ce qui favorise le statu quo plutôt que le développement de filière d'engraissement en zone céréalière avec contractualisation.

L'augmentation du prix du pétrole, associé à la raréfaction des ressources pétrolières exploitables à des coûts de production relativement bas, entraîne un renchérissement très important des engrais chimiques, ce qui permet une bonne valorisation des engrais non chimiques/fertilisants organiques tels que fumier, lisier et compost, jusqu'à en faire une source de revenu non marginale pour les exploitations agricoles, notamment en viande bovine. De plus, la « pression environnementale » exercée par les Pouvoirs et opinions publics s'ajoute à cet effet prix pour défavoriser l'emploi d'engrais chimiques dérivés du pétrole.

Suppléant à l'absence de rémunération des services rendus par l'élevage, la bonne valorisation des fertilisants organiques de type fumiers constitue une incitation au développement de l'engraissement en France des jeunes bovins mâles, ainsi que les bons résultats de l'élevage intensif en matière environnementale (GES, …).

Le choix de réduire la production bovine, plutôt que d'envisager d'autres moyens, pour satisfaire aux contraintes environnementales conduit à délaisser prioritairement des zones d'élevage éloignées des grandes zones urbaines au sein desquelles réside la majeure partie de la population, et donc des consommateurs. Sensibilisée aux questions environnementales (qualité de l'air, transports, …), la population urbaine limite sa consommation de viande, jusqu'à exprimer des exigences plus générales en termes de locavorisme et de système d'élevage : bien que l'élevage intensif soit relativement performant en matière d'enjeux environnementaux, le système d'élevage à l'herbe se développe pour satisfaire aux exigences du consommateur qui veut acheter et consommer des animaux élevés à l'herbe et dans des régions limitrophes ou relativement proches.

En réponse à ces choix exprimés par le citoyen-consommateur, la nouvelle politique affichée en France pour satisfaire aux contraintes environnementales vise désormais prioritairement à actionner d'autres leviers plutôt que la simple réduction de la production bovine : productivité, augmentation du pâturage, changement de la structure des troupeaux/systèmes d'élevage, génétique, recours au croisement, .... La logique voulue par le citoyen-consommateur (consommation limitée et élevage à l'herbe) s'impose : désormais les jeunes bovins mâles produits en France sont quasi exclusivement engraissés à l'étranger afin de respecter les engagements de la France en matière de contraintes environnementales (l'engraissement des jeunes bovins exportés, en Italie notamment, génère aussi des émissions de gaz à effet de serre, mais ces émissions sont portées au débit des pays importateurs concernés et non à celui de la France), et le statu quo concernant le non-développement de l'engraissement en zone céréalière avec contractualisation est maintenu afin de privilégier l'élevage à l'herbe.

**Micro-scénario 7-4**

**Titre** : **Une filière intensive entre impératifs environnementaux et satisfaction de la demande intérieure**

**Résumé** : La revalorisation des aides PAC par tête de bétail renforce la compétitivité des filières d'élevage intensif qui supplante l'élevage extensif : la part de concentrés dans l'alimentation des bovins augmente au détriment de l'herbe, le système intensif hors sol se développe pour des raisons de rentabilité et de préservation de l'environnement tout en s'efforçant de satisfaire à la demande (équilibre offre / demande). Cette nécessaire satisfaction de la demande sur le marché national conduit à ne plus envoyer quasi-systématiquement à l'étranger pour engraissement les jeunes bovins mâles produits en France, et à l'amorce d'une filière française d'engraissement en zone céréalière avec des modalités de contractualisation permettant aux céréaliers et aux éleveurs de gérer une partie de leurs risques prix.

**Hypothèses motrices**

***versus335b*** *: Les politiques publiques d'accompagnement (MAE, ICHN, ...) ne rémunèrent plus les services rendus par l'élevage.*

***versus560*** *: Le prix du pétrole reste relativement modéré, ce qui permet à la production d'engrais chimiques de demeurer compétitive par rapport aux alternatives associées aux fumier, lisier, ou compost.*

Les politiques publiques d'accompagnement (MAE, ICHN, ...) ne rémunèrent plus les services rendus par l'élevage, l'intérêt de ces mesures d'accompagnement étant jugé insuffisant eu égard à leur coût budgétaire. En conséquence, en France, le principal levier pour satisfaire aux contraintes environnementales est de réduire la production bovine plutôt que d'envisager d'autres moyens, et il s'avère que l'intensification de l'élevage se réalise en association avec une pollution moindre (GES, …), l'élevage extensif ne faisant pas mieux sur ce point.

Prenant acte de ce constat, et toujours dans une perspective de préservation de l'environnement (limitation des émissions de GES), la PAC ne favorise pas la mise en place des systèmes d'engraissement à l'herbe, mais l'aide couplée aux bovins viande (vaches allaitantes) est accrue.
Cette revalorisation des aides PAC par tête de bétail renforce la compétitivité des filières d'élevage intensif, ce qui favorise le statu quo plutôt que le développement de filière d'engraissement en zone céréalière avec contractualisation.

L'équilibre entre offre et demande mondiales sur le marché du pétrole se traduit par un prix demeurant relativement modéré, ce qui permet à la production d'engrais chimiques d'être toujours compétitive par rapport aux alternatives associées aux fertilisants organiques (fumier, lisier, compost).

Sans sources de revenus complémentaires (non-rémunération des services rendus par l'élevage, peu ou pas de valorisation des fumiers) associées à l'activité principale, et en l'absence de développement de l'engraissement avec contractualisation en zone céréalière, les jeunes bovins mâles produits en France sont quasi exclusivement engraissés à l'étranger (l'engraissement hors frontière est associé à la consommation de viandes de jeunes bovins vivants vers d'autres lieux de consommation : pas ou peu de demande en France pour les jeunes bovins).

Le choix de réduire la production bovine pour satisfaire aux contraintes environnementales conduit à un déséquilibre avec un besoin en viande plus important que l'offre sur le marché national, notamment dans les zones urbaines éloignées des lieux de production, ce qui favorise en conséquence rétroactive le maintien, voire le développement, de l'élevage et des prairies/pâturages.

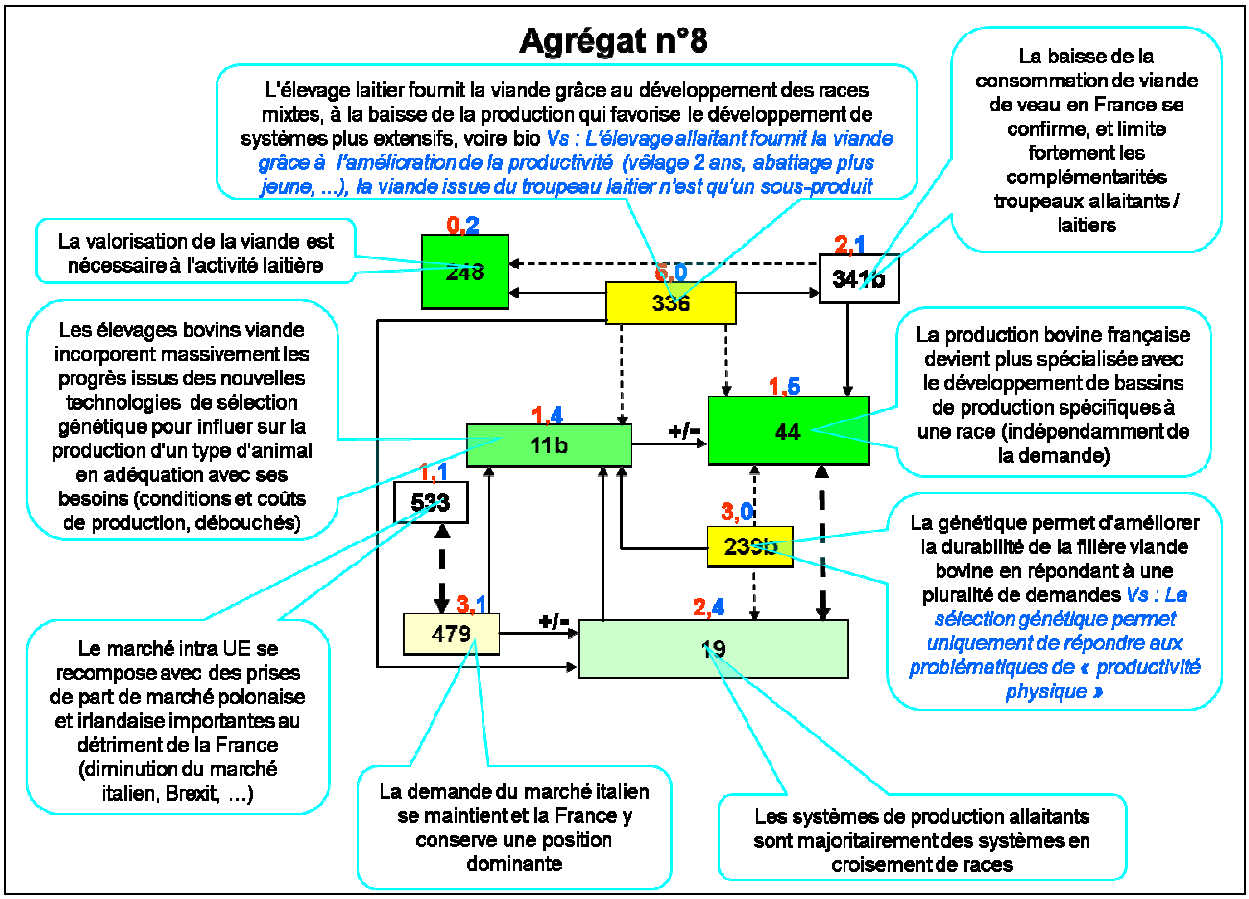
Globalement, l'élevage intensif supplante l'élevage extensif, la part de concentrés dans l'alimentation des bovins augmente au détriment de l'herbe : sans l'engraissement associé à la contractualisation en zone céréalière, le système intensif hors sol se développe néanmoins pour des raisons de rentabilité et de préservation de l'environnement tout en s'efforçant de satisfaire à la demande (équilibre offre / demande).

Mais cette nécessaire satisfaction de la demande sur le marché national conduit à ne plus envoyer quasi-systématiquement à l'étranger pour engraissement les jeunes bovins mâles produits en France, et à l'amorce d'une filière française d'engraissement en zone céréalière (hors zone allaitante) avec des modalités de contractualisation permettant aux céréaliers et aux éleveurs de gérer une partie de leurs risques prix.

## › Agrégat n°8 : Génétique, races & "équilibre lait/viande"

| | 533 | 479 | 341b | 336 | 248 | 44 | 11b | 239b | 19 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 533 | | - | | | | | | | |
| 479 | - | | | | | | | | |
| 341b | | | | + | | | | | |
| 336 | | | - | | +/- | | | +/- | |
| 248 | | | - | + | | | | | |
| 44 | | | + | - | | | +/- | - | - |
| 11b | | + | | - | | | | + | + |
| 239b | | | | | | | +/- | | +/- |
| 19 | | +/- | | + | | - | | - | |

| I | D | Ag. 8 | Génétique, races & "équilibre lait/viande" |
|---|---|---|---|
| 1 | 1 | 533 | Le marché intra UE se recompose avec des prises de part de marché polonaise et irlandaise importantes au détriment de la France (diminution du marché italien, Brexit, …). ***Versus*** *: Le marché intra UE ne connait pas de bouleversement.* |
| 3 | 1 | 479 | La demande du marché italien se maintient et la France y conserve une position dominante. ***Versus*** *: La demande italienne évolue (diminution et/ou nature des animaux) et la France perd ce marché.* |
| 3 | 1 | 341b | La baisse de la consommation de viande de veau en France se confirme, et limite fortement les complémentarités troupeaux allaitants / laitiers. ***Versus*** *: La reprise de la consommation de viande de veau en France se réalise avec la qualité des aliments nourrissant les veaux et/ou des veaux de boucherie bas de gamme grâce à la fourniture de veaux issus du troupeau laitier.*<br>*Commentaire du verso : La volonté des principaux acheteurs intégrateurs de maîtriser le prix du veau exerce une pression d'autant plus conséquente sur celui-ci que ces intégrateurs sont très concentrés (5 à 6 gros opérateurs franco-néerlandais).* |
| 5 | 3 | 336 | L'élevage laitier fournit la viande grâce au développement des races mixtes, à la baisse de la production qui favorise le développement de systèmes plus extensifs, voire bio. ***Versus*** *: L'élevage allaitant fournit la viande grace à l'amélioration de la productivité (vélage 2 ans, abattage plus jeune, ...), la viande issue du troupeau laitier n'est qu'un sous-produit.* |
| 1 | 2 | 248 | La valorisation de la viande est nécessaire à l'activité laitière. ***Versus*** *: L'activité laitière peut se passer de la valorisation de la viande.* |
| 1 | 5 | 44 | La production bovine française devient plus spécialisée avec le développement de bassins de production spécifiques à une race (indépendamment de la demande). *Versus : La production bovine française devient plus flexible en s'adaptant à la demande du marché (pas de bassin de production spécifique à une race).* |
| 2 | 4 | 11b | Les élevages bovins viande incorporent massivement les progrès issus des nouvelles technologies de sélection génétique pour influer sur la production d'un type d'animal en adéquation avec ses besoins (conditions et coûts de production, débouchés). ***Versus*** *: Le progrès génétique n'est pas bien valorisé dans les élevages bovins viande qui n'incorporent que peu d' "animaux améliorés".* |
| 4 | 2 | 239b | La génétique permet d'améliorer la durabilité de la filière viande bovine en répondant à une pluralité de demandes. ***Versus*** *: La sélection génétique permet uniquement de répondre aux problématiques de "productivité physique".*<br>*Commentaire recto : Pluralité de demande : limitation de l'impact environnemental par optimisation du troupeau laitier, meilleure intégration des évolutions de la demande et matière de qualité et de poids carcasse,...* |
| 3 | 4 | 19 | Les systèmes de production allaitants sont majoritairement des systèmes en croisement de races. ***Versus*** *: Les systèmes allaitants sont toujours dominés par la race pure.* |




**Micro-scénario 8-1**

**Titre** : **Face à l'élevage laitier les systèmes allaitants en race pure tirent parti des progrès génétiques**

**Résumé** : Face à la prédominance de l'élevage laitier fondé sur le développement des races mixtes lait/viande sur le marché national, l'élevage allaitant français utilise les nouveaux atouts offerts par la génétique et incorpore massivement les progrès issus des nouvelles technologies de sélection. Comparativement aux systèmes en croisements de race, les systèmes en race pure fournissent une offre qui parvient à mieux se différencier (typicité, points forts spécifiques par race, ...) de celle des vaches de réforme en race mixte. En conséquence, la production bovine française reste très spécialisée avec le développement de bassins de production spécifiques à une race, et les systèmes allaitants sont dominés par la race pure.

**Hypothèses motrices**

**336** : L'élevage laitier fournit la viande grâce au développement des races mixtes, à la baisse de la production qui favorise le développement de systèmes plus extensifs, voire bio.

**239b** : La génétique permet d'améliorer la durabilité de la filière viande bovine en répondant à une pluralité de demandes.

*Commentaire 239b : Pluralité de demande : limitation de l'impact environnemental par optimisation du troupeau laitier, meilleure intégration des évolutions de la demande et matière de qualité et de poids carcasse,...*

En France, l'élevage laitier fournit la quasi-totalité de la viande bovine grâce au développement des races mixtes et du fait de la baisse de la production laitière qui favorise le développement de systèmes plus extensifs (voire bio), alors même que la diminution continue de la consommation de viande de veau limite fortement les complémentarités entre troupeaux allaitants et laitiers. La valorisation de la viande accompagne ainsi l'activité laitière, avec une consommation essentiellement des vaches laitières de réforme, et, faute de débouchés suffisants, les veaux issus du troupeau laitier doivent être engraissés en jeunes bovins ou exportés.

Conséquence du Brexit et de la diminution du marché italien en crise, le marché intra-UE se recompose avec des prises de part de marché italien importantes par les polonais et irlandais au

détriment de la France, qui perd notamment la majeure partie de ses ventes de broutards dont la demande régresse fortement.

Les avancées réalisées en génétique permettent d'améliorer l'adaptation de la filière viande bovine en répondant à une pluralité de demandes (limitation de l'impact environnemental par optimisation du troupeau laitier, meilleure intégration des évolutions de la demande en matière de qualité et de poids carcasse,...).

Si la situation actuelle, globalement plutôt défavorable à l'élevage allaitant français (prédominance de l'élevage laitier fondé sur le développement des races mixtes lait/viande sur le marché national et, pour les broutards, perte du marché italien), pousserait à la remise en cause des systèmes allaitants en place, et donc au développement des systèmes en croisement de races, les avancées dans le domaine génétique favorisent l'adaptation des systèmes allaitants, notamment en races pures, qui demeurent de ce fait relativement prédominantes.

Face à cette situation difficile, l'élevage allaitant français utilise les nouveaux atouts offerts par la génétique et incorpore massivement les progrès issus de ces nouvelles technologies de sélection pour influer sur la production d'un type d'animal en adéquation avec ses besoins (conditions et coûts de production, débouchés).

Les avancées génétiques profitent non seulement aux systèmes allaitants en race pure, mais aussi aux systèmes en croisements, et également aux races mixtes laitières. Dans cette compétition à trois systèmes améliorés, les systèmes allaitants en race pure fournissent une offre qui parvient à mieux se différencier (typicité, points forts spécifiques par race, …) de celle des vaches de réforme en race mixte, que celle des systèmes en croisements de race. En conséquence, la production bovine française reste très spécialisée avec le développement de bassins de production spécifiques à une race, et les systèmes allaitants sont dominés par la race pure.

**Micro-scénario 8-2**
**Titre** : **L'élevage laitier fournit la viande, les systèmes allaitants tentent de s'adapter (croisement de races, …)**
**Résumé** : Les nouvelles avancées réalisées en génétique permettent uniquement de répondre aux problématiques de "productivité pondérale" (pas d'améliorations concernant les aspects plus qualitatifs : qualité et poids carcasse, durabilité/limitation de l'impact environnemental). Après la perte du marché italien, et en réaction au constat d'échec enregistré par les systèmes allaitants en race pure face à la prédominance de l'élevage laitier fondé sur le développement des races mixtes lait/viande, les systèmes de production allaitants entament leur conversion en systèmes en croisement de races s'efforçant d'intégrer au mieux les avancées génétiques disponibles, centrées sur l'amélioration de la "productivité pondérale".
**Hypothèses motrices**
**336** : L'élevage laitier fournit la viande grâce au développement des races mixtes, à la baisse de la production qui favorise le développement de systèmes plus extensifs, voire bio.
***versus239b*** *: La sélection génétique permet uniquement de répondre aux problématiques de "productivité pondérale".*

En France, l'élevage laitier fournit la quasi-totalité de la viande bovine grâce au développement des races mixtes et du fait de la baisse de la production laitière qui favorise le développement de systèmes plus extensifs (voire bio), alors même que la diminution continue de la consommation de viande de veau limite fortement les complémentarités troupeaux allaitants / laitiers. La valorisation de la viande accompagne ainsi l'activité laitière, avec une consommation essentiellement des vaches laitières de réforme, et, faute de débouchés suffisants, les veaux issus du troupeau laitier doivent être engraissés en jeunes bovins ou exportés.

Conséquence du Brexit et de la diminution du marché italien dont l'économie connaît une situation de crise (suite à des déséquilibres financiers ayant conduit à une sortie de l'Italie de la zone euro), le marché intra-UE se recompose avec des prises de part marché italien importantes par les polonais et irlandais au détriment de la France, qui perd notamment la majeure partie de ses ventes de broutards dont la demande régresse fortement.

Les nouvelles avancées réalisées en génétique permettent uniquement de répondre aux

problématiques de "productivité pondérale". Mais l'absence d'amélioration concernant les aspects plus qualitatifs (qualité et poids carcasse, durabilité/limitation de l'impact environnemental) ne favorise pas l'adaptation de l'élevage allaitant. Après la perte du marché italien, et en réaction au constat d'échec enregistré par les systèmes allaitants en race pure face à la prédominance de l'élevage laitier fondé sur le développement des races mixtes laitières, les systèmes de production allaitants entament leur conversion en systèmes en croisement.

Le progrès génétique est limité dans les élevages bovins viande qui, faute d'avancées génétiques effectives, n'intègrent que peu d' "animaux améliorés", les croisements de race se prêtant mieux à l'incorporation des seuls progrès réalisés sur le seul axe de la "productivité physique".

Sur cette nouvelle base, la production bovine française devient plus flexible en abandonnant les bassins de production spécifiques à une race pour mieux s'adapter à la demande du marché en termes de prix. Les systèmes de production allaitants sont ainsi devenus majoritairement des systèmes en croisement de races s'efforçant d'intégrer au mieux les avancées génétiques disponibles, centrées sur l'amélioration de la "productivité pondérale".

**Micro-scénario 8-3**
**Titre** : **La filière profite du progrès génétique par l'amélioration de la race pure**
**Résumé** : Les spécificités des différentes races allaitantes améliorées par l'incorporation massive des progrès génétiques permettant de répondre à une pluralité de demandes, la production bovine française devient plus spécialisée avec le développement de bassins de production spécifiques à une race. L'élevage allaitant renforce ainsi son emprise sur le marché de la viande bovine, à l'exception du marché des veaux de boucherie toujours dominé par l'entrée de gamme avec des veaux issus du troupeau laitier. Les systèmes allaitants sont dominés par la race pure et « améliorée ».
**Hypothèses motrices**
***versus336*** *: L'élevage allaitant fournit la viande grâce à l'amélioration de la productivité (vêlage 2 ans, abattage plus jeune, ...), la viande issue du troupeau laitier n'est qu'un sous-produit.*
**239b** : La génétique permet d'améliorer la durabilité de la filière viande bovine en répondant à une pluralité de demandes.
*Commentaire 239b : Pluralité de demande : limitation de l'impact environnemental par optimisation du troupeau laitier, meilleure intégration des évolutions de la demande et matière de qualité et de poids carcasse,...*

En France l'élevage allaitant fournit la quasi-totalité de la viande bovine grâce à l'amélioration de la productivité, la viande issue du troupeau laitier n'est qu'un sous-produit, et la consommation de viande de veau est soutenue grâce à des veaux de boucherie d'entrée de gamme issus du troupeau laitier, dont le prix est soumis à la pression exercée sur le marché par les principaux acheteurs intégrateurs industriels. En conséquence l'activité laitière se passe de la valorisation de la viande, à l'exception de la fourniture de veaux de boucherie d'entrée de gamme.

Globalement, le marché intra-UE ne connait pas de bouleversement, et, plus spécifiquement, la demande du marché italien se maintient, la France y conservant une position dominante sur le marché des broutards.

Les avancées réalisées en génétique permettent d'améliorer l'adaptation de la filière viande bovine en répondant à une pluralité de demandes (meilleure intégration des évolutions de la demande en matière de qualité et de poids carcasse,...).

Cumulées à la bonne tenue de l'élevage allaitant français, dont la productivité s'était déjà accrue, ces nouvelles améliorations ne favorisent pas la remise en cause des systèmes allaitants en place, d'autant moins que les exportations de jeunes broutards en direction du marché italien (demandeur d'animaux pour les ateliers d'engraissement en place dans des zones favorables au maïs grâce à l'irrigation : plaine du Pô, …) sont au plus haut : les systèmes allaitants se portent bien, et dans ces conditions, ils demeurent dominés par la race pure. Le nombre limité de croisements n'empêche pas les élevages bovins viande d'incorporer massivement les progrès issus des nouvelles technologies de sélection génétique pour influer sur la production d'un type d'animal en adéquation avec ses besoins et débouchés : ces progrès sont tirés par la demande pour satisfaire au mieux les attentes en matière de qualité et de poids carcasse, poursuivre l'amélioration de la productivité de l'élevage allaitant (abattage plus jeune, ...), et développer plus encore les exportations de broutards, notamment sur le marché italien.

Les spécificités des différentes races allaitantes améliorées par l'incorporation massive des progrès génétiques permettant de répondre à une pluralité de demandes, la production bovine française devient plus spécialisée avec le développement de bassins de production spécifiques à une race. L'élevage allaitant renforce ainsi son emprise sur le marché de la viande bovine, à l'exception du marché des veaux de boucherie toujours dominé par l'entrée de gamme avec des veaux issus du troupeau laitier. Dans ces conditions, les systèmes allaitants sont, plus que jamais, dominés par la race pure (et « améliorée »).

**Micro-scénario 8-4**
**Titre : Les systèmes allaitants en croisement de races gagnent du terrain sur la race pure**
**Résumé :** En France l'élevage allaitant fournit la quasi-totalité de la viande bovine grâce à l'amélioration de la productivité. Faute d'avancées génétiques effectives hors "productivité pondérale", le progrès génétique est limité dans les élevages bovins viande demeurés en race pure qui n'intègrent que peu d' "animaux améliorés", les systèmes de production allaitants en croisement de races se prêtant relativement mieux à l'incorporation de ces progrès. Une part croissante des systèmes de production allaitants entame sa conversion en systèmes en croisement de races, tandis que seules les exploitations en race pure les plus performantes conservent leur modèle spécifique garant, jusqu'ici, de leur réussite. Avec une régression du nombre de bassins de production restant spécifiques à une race, la production bovine française devient relativement plus flexible en cherchant à s'adapter à la demande du marché par le recours aux systèmes de production en croisement de races.
***versus336*** *: L'élevage allaitant fournit la viande grâce à l'amélioration de la productivité (vêlage 2 ans, abattage plus jeune, ...), la viande issue du troupeau laitier n'est qu'un sous-produit.*
***versus239b*** *: La sélection génétique permet uniquement de répondre aux problématiques de "productivité pondérale".*

En France l'élevage allaitant fournit la quasi-totalité de la viande bovine grâce à l'amélioration de la productivité, la viande issue du troupeau laitier n'est qu'un sous-produit, et la consommation de viande de veau est soutenue grâce à des veaux de boucherie d'entrée de gamme issus du troupeau laitier, dont le prix est soumis à la pression exercée sur le marché par les principaux acheteurs intégrateurs industriels. En conséquence l'activité laitière se passe de la valorisation de la viande, à l'exception de la fourniture de veaux de boucherie d'entrée de gamme.

Globalement, le marché intra-UE ne connait pas de bouleversement, et, plus spécifiquement, la demande du marché italien se maintient, la France y conservant une position dominante sur le marché des broutards.

Les nouvelles avancées réalisées en génétique permettent uniquement de répondre aux problématiques de "productivité pondérale". Si la situation actuelle, globalement plutôt bénéfique à l'élevage allaitant français (position dominante sur le marché national et, pour les broutards, sur le marché italien), ne favorise pas la remise en cause des systèmes allaitants en place, cette absence d'améliorations concernant les aspects plus qualitatifs (qualité et poids carcasse, durabilité/limitation de l'impact environnemental) nuit à la nécessaire adaptation de l'élevage allaitant aux évolutions de la demande. Une part croissante des systèmes de production allaitants entame alors sa conversion en systèmes en croisement de races, tandis que seules les exploitations en race pure les plus performantes conservent leur modèle spécifique garant, jusqu'ici, de leur réussite.

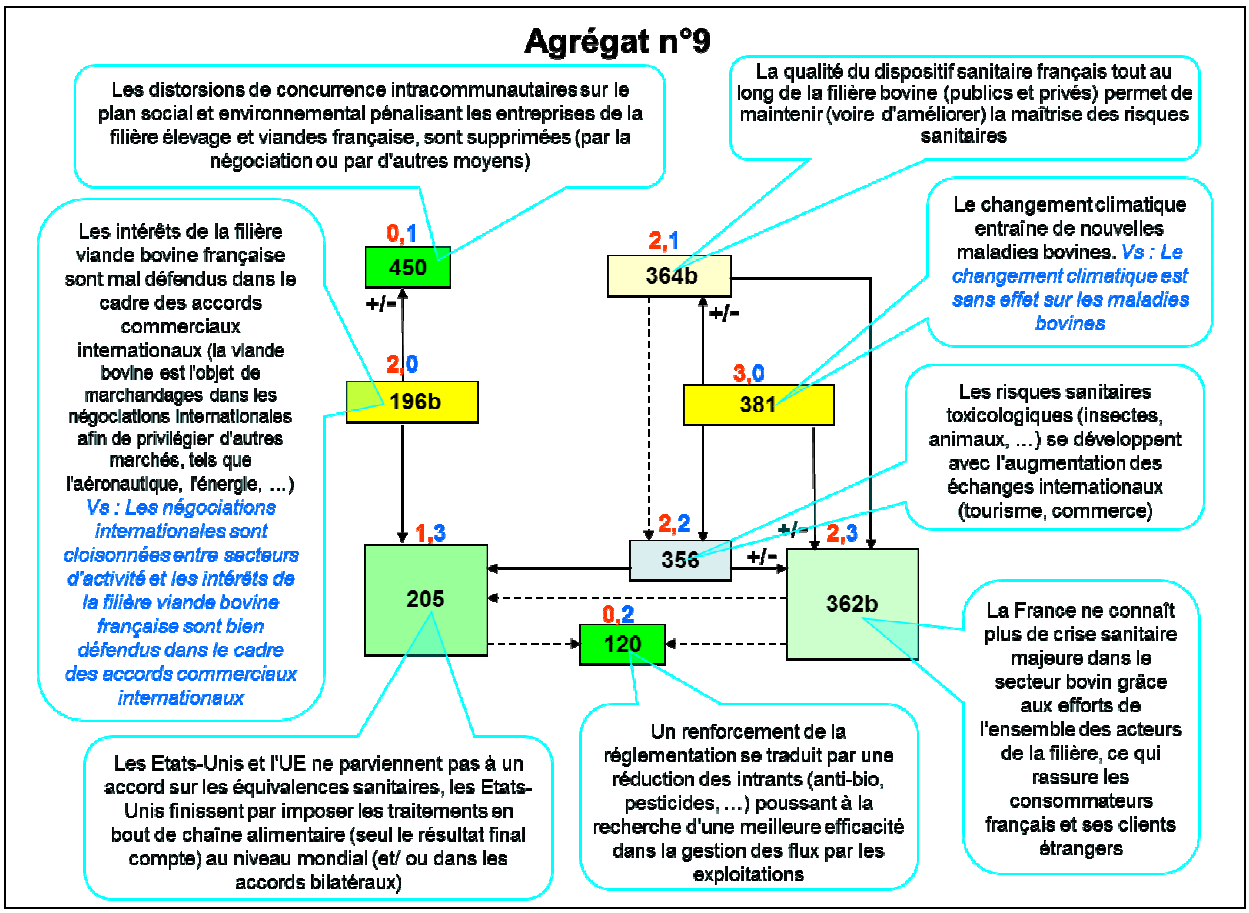
Faute d'avancées génétiques effectives hors "productivité pondérale", le progrès génétique est limité dans les élevages bovins viande demeurés en race pure qui n'intègrent que peu d' "animaux améliorés", les systèmes de production allaitants en croisement de races se prêtant relativement mieux à l'incorporation de ces progrès.

Avec une régression du nombre de bassins de production restant spécifiques à une race, la production bovine française devient relativement plus flexible en cherchant à s'adapter à la demande du marché par le recours aux systèmes de production en croisement de races. Les systèmes de production allaitants en croisement de races tendent ainsi à renforcer leur poids relatif au détriment des systèmes demeurant en race pure.

## › Agrégat n°9 : Questions sanitaires et internationales

| | 120 | 362b | 381 | 356 | 450 | 196b | 205 | 364b |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 120 | | - | | | | | - | |
| 362b | | | +/- | +/- | | | | + |
| 381 | | | | | | | | |
| 356 | | | + | | | | | - |
| 450 | | | | | | +/- | | |
| 196b | | | | | | | + | |
| 205 | | - | | +/- | | + | | |
| 364b | | | +/- | | | | | |

| I | D | Agrégat 9 | Questions sanitaires et internationales |
|---|---|---|---|
| 0 | 2 | 120 | Un renforcement de la réglementation se traduit par une réduction des intrants (anti-bio, pesticides, …) poussant à la recherche d'une meilleure efficacité dans la gestion des flux par les exploitations. ***Versus*** *: Il n'y a pas de renforcement/durcissement de la réglementation concernant les intrants (anti-bio, pesticides, ...).* |
| 2 | 3 | 362b | La France ne connaît plus de crise sanitaire majeure dans le secteur bovin grâce aux efforts de l'ensemble des acteurs de la filière, ce qui rassure les consommateurs français et ses clients étrangers. ***Versus*** *: Des crises sanitaires majeures affectent plus ou moins régulièrement la filière viande bovine française, ce qui pénalise grandement la consommation intérieure et les exportations françaises.* |
| 3 | 0 | 381 | Le changement climatique entraîne de nouvelles maladies bovines. ***Versus*** *: Le changement climatique est sans effet sur les maladies bovines.* |
| 2 | 2 | 356 | Les risques sanitaires toxicologiques (insectes, animaux, …) se développent avec l'augmentation des échanges internationaux (tourisme, commerce). ***Versus*** *: Les risques sanitaires toxicologiques sont maîtrisés.* |
| 0 | 1 | 450 | Les distorsions de concurrence intracommunautaires sur le plan social et environnemental pénalisant les entreprises de la filière élevage et viandes française, sont supprimées (par la négociation ou par d'autres moyens). ***Versus*** *: Les distorsions de concurrence intracommunautaires sur le plan social et environnemental pénalisant les entreprises de la filière élevage et viande françaises perdurent.* |
| 2 | 1 | 196b | Les intérêts de la filière viande bovine française sont mal défendus dans le cadre des accords commerciaux internationaux (la viande bovine est l'objet de marchandages dans les négociations internationales afin de privilégier d'autres marchés, tels que l'aéronautique, l'énergie, …). ***Versus*** *: Les négociations internationales sont cloisonnées entre secteurs d'activité et les intérêts de la filière viande bovine française sont bien défendus dans le cadre des accords commerciaux internationaux.* |
| 2 | 3 | 205 | Les Etats-Unis et l'UE ne parviennent pas à un accord sur les équivalences sanitaires, les Etats-Unis finissent par imposer les traitements en bout de chaîne alimentaire (seul le résultat final compte) au niveau mondial (et/ ou dans les accords bilatéraux). ***Versus*** *: Les Etats-Unis et l'UE ne parviennent pas à un accord sur les équivalences sanitaires, l'UE finit par imposer une vision plus globale de la qualité sanitaire tout au long de la chaîne alimentaire au niveau mondial (et/ ou dans les accords bilatéraux).* |
| 2 | 1 | 364b | La qualité du dispositif sanitaire français tout au long de la filière bovine (publics et privés) permet de maintenir (voire d'améliorer) la maîtrise des risques sanitaires. ***Versus*** *: La privatisation du dispositif de surveillance national dû à la contraction des services sanitaires publics (désengagement de l'Etat notamment) accroît fortement les risques d'épizootie et d'épidémie.* |




**Micro-scénario 9-1**

**Titre** : **Crises sanitaires et accords internationaux plombent la filière viande bovine française**

**Résumé** : Des crises sanitaires majeures affectent la filière viande bovine française, dont les intérêts sont mal défendus dans le cadre des accords commerciaux internationaux. Les Etats-Unis parviennent à imposer au niveau mondial la logique des traitements en bout de chaîne alimentaire (seul le résultat final compte au détriment d'une vision plus globale de la qualité sanitaire). Les distorsions de concurrence intracommunautaires sur le plan social et environnemental pénalisant les entreprises de la filière élevage et viande françaises perdurent malgré la pression des éleveurs.

**Hypothèses motrices**

**381** : Le changement climatique entraîne de nouvelles maladies bovines.

**196b** : Les intérêts de la filière viande bovine française sont mal défendus dans le cadre des accords commerciaux internationaux (la viande bovine est l'objet de marchandages dans les négociations internationales afin de privilégier d'autres marchés, tels que l'aéronautique, l'énergie, …).

Le changement climatique favorise le développement de nouvelles maladies bovines et la privatisation du dispositif de surveillance national résultant de la contraction des services sanitaires publics accroît fortement les risques d'épizootie et d'épidémie.

En conséquence, l'augmentation des échanges internationaux (tourisme, commerce) s'accompagne de risques sanitaires toxicologiques (insectes, animaux, …) accrus, et des crises sanitaires majeures affectent la filière viande bovine française, ce qui nuit de plus à la consommation intérieure de viande bovine et aux exportations de la filière française.

Les intérêts de la filière viande bovine française sont mal défendus dans le cadre des accords commerciaux internationaux car la viande bovine est l'objet de marchandages dans les négociations internationales (intra-UE et extra-UE) afin de privilégier d'autres marchés (aéronautique, énergie, …).

Compte tenu de la récurrence des crises sanitaires affectant plusieurs pays membres de l'UE, dont la France, et des priorités sectorielles (accordées à certains secteurs et filières plutôt qu'à d'autres), faute d'accord sur les équivalences sanitaires entre l'UE et les Etats-Unis, ceux-ci finissent par imposer au niveau mondial la logique des traitements en bout de chaîne alimentaire (seul le résultat final compte au détriment d'une vision plus globale de la qualité sanitaire tout au long de la chaîne alimentaire).

Ainsi, et malgré diverses crises sanitaires au sein de l'UE, l'application de cette logique des traitements en bout de chaîne alimentaire rend caduc tout renforcement/durcissement de la réglementation concernant les intrants (anti-bio, pesticides, ...).

Malgré la pression grandissante des éleveurs, dont l'activité a été affectée par les crises sanitaires et qui s'estiment lésés et sacrifiés dans le cadre des accords commerciaux internationaux, les priorités mises en avant à l'occasion des négociations commerciales internationales se trouvent confirmées et les distorsions de concurrence intracommunautaires sur le plan social et environnemental pénalisant les entreprises de la filière élevage et viande françaises perdurent.

**Micro-scénario 9.2**
**Titre** : **Risques sanitaires contenus par la qualité du dispositif sanitaire français**
**Résumé** : La France ne connaît que des crises sanitaires relativement mineures dans le secteur bovin grâce à la qualité du dispositif sanitaire français tout au long de la filière. Les intérêts de la filière viande bovine française sont bien défendus dans le cadre des accords commerciaux internationaux, mais les distorsions de concurrence intracommunautaires sur le plan social et environnemental pénalisant les entreprises de la filière perdurent.
**Hypothèses motrices**
**381** : Le changement climatique entraîne de nouvelles maladies bovines.
***versus196b*** *: Les négociations internationales sont cloisonnées entre secteurs d'activité et les intérêts de la filière viande bovine française sont bien défendus dans le cadre des accords commerciaux internationaux.*

Le changement climatique entraîne de nouvelles maladies bovines, mais la qualité du dispositif sanitaire français tout au long de la filière bovine (publics et privés) permet, par sa maîtrise des risques sanitaires, d'en atténuer notablement les conséquences, notamment toxicologiques. Forte de son dispositif sanitaire, comparativement à la majeure partie des autres pays (surtout hors UE), la France ne connaît que des crises sanitaires relativement mineures dans le secteur bovin grâce aux efforts de l'ensemble des acteurs de la filière, ce qui tend à rassurer les consommateurs français et les clients étrangers.

Le poids des Etats membres (dont la France) qui pèsent pour que les négociations internationales menées par l'UE soient cloisonnées entre secteurs d'activité l'emporte, et les intérêts de la filière viande bovine française sont bien défendus dans le cadre des accords commerciaux internationaux.
Compte tenu d'une maîtrise correcte des risques sanitaires (comparativement au reste du monde) au sein des principaux pays membres de l'UE – dont la France – et d'une préoccupation reconnue de la défense des intérêts de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, faute d'accord sur les équivalences sanitaires entre l'UE et les Etats-Unis, celle-ci fini par imposer une vision plus globale de la qualité sanitaire tout au long de la chaîne alimentaire au niveau mondial.

Ainsi, et malgré l'absence de crises sanitaires majeures au sein de l'UE, la généralisation de cette logique globale de la qualité sanitaire tout au long de la chaîne alimentaire s'accompagne d'un renforcement de la réglementation, qui se traduit par une réduction des intrants (anti-bio, pesticides, …) poussant à la recherche d'une meilleure efficacité dans la gestion des flux par les exploitations.

Entre autres contreparties de l'arbitrage opéré en faveur des Etats membres favorables au cloisonnement des négociations commerciales internationales entre secteurs d'activité, les distorsions de concurrence intracommunautaires sur le plan social et environnemental pénalisant les entreprises de la filière élevage et viande françaises ne peuvent être remises en cause, et perdurent.

**Micro-scénario 9.3**
**Titre** : **Les éleveurs contre les accords commerciaux et les distorsions de concurrence**
**Résumé** : Le changement climatique s'avère sans effet sur les maladies bovines, mais du fait de la détérioration du dispositif de surveillance national résultant de la contraction des services sanitaires publics, quelques crises sanitaires, rares mais majeures, affectent la filière viande bovine française. Les Etats-Unis n'ayant pas connu de crise sanitaire majeure, finissent par imposer au niveau mondial la logique des traitements en bout de chaîne alimentaire (seul le résultat final compte au détriment d'une vision plus globale de la qualité sanitaire tout au long de la chaîne alimentaire). Sous la pression grandissante des éleveurs, les distorsions de concurrence intracommunautaires sur le plan social et environnemental pénalisant les entreprises de la filière élevage et viandes française sont supprimées.
**Hypothèses motrices**
***Versus381*** *: Le changement climatique est sans effet sur les maladies bovines.*
**196b** : Les intérêts de la filière viande bovine française sont mal défendus dans le cadre des accords commerciaux internationaux (la viande bovine est l'objet de marchandages dans les négociations internationales afin de privilégier d'autres marchés, tels que l'aéronautique, l'énergie, …).

Le changement climatique s'avère sans effet sur les maladies bovines, mais la privatisation du dispositif de surveillance national résultant de la contraction des services sanitaires publics[2] accroît fortement les risques d'épizootie et d'épidémie.

En France, du fait de cette détérioration du dispositif et des services, les risques sanitaires toxicologiques (insectes, animaux, …) se développent avec l'augmentation des échanges internationaux (tourisme, commerce), et quelques crises sanitaires, rares mais majeures, affectent la filière viande bovine française, ce qui limite la consommation intérieure de viande bovine et les exportations de la filière française.

Les intérêts de la filière viande bovine française sont mal défendus dans le cadre des accords commerciaux internationaux car la viande bovine est l'objet de marchandages dans les négociations internationales (intra-UE et extra-UE) afin de privilégier d'autres marchés (aéronautique, énergie, …).

Quelques crises sanitaires, rares mais majeures, ayant affecté plusieurs pays membres de l'UE, dont la France, et les priorités sectorielles (accordées à certains secteurs et filières plutôt qu'à d'autres) n'étant pas favorables à l'agriculture au sein de l'UE, faute d'accord sur les équivalences sanitaires entre l'UE et les Etats-Unis, ceux-ci, n'ayant pas connu de crise sanitaire majeure, finissent par imposer au niveau mondial la logique des traitements en bout de chaîne alimentaire (seul le résultat final compte au détriment d'une vision plus globale de la qualité sanitaire tout au long de la chaîne alimentaire). Et la stricte application de cette logique des traitements en bout de chaîne alimentaire ne nécessite pas de renforcement/durcissement de la réglementation concernant les intrants (anti-bio, pesticides, ...), ce qui viendrait de plus grever les coûts de production.

Sous la pression grandissante des éleveurs, qui s'estiment lésés et sacrifiés dans le cadre des accords commerciaux et sanitaires internationaux, et afin d'éviter un durcissement incontrôlable du mouvement, les représentants politiques obtiennent, par la négociation mais moyennant « menaces » de blocage des productions incriminées aux frontières, que les distorsions de concurrence intracommunautaires sur le plan social et environnemental pénalisant les entreprises de la filière élevage et viandes française soient supprimées.

[2] …du fait du désengagement de l'Etat pour cause de contraintes budgétaires associées à son niveau d'endettement.

**Micro-scénario 9.4**
**Titre** : **La filière maîtrise ses risques sanitaires et les accords internationaux lui sont favorables**
**Résumé** : Le changement climatique est sans effet sur les maladies bovines, et, forte de la qualité de son dispositif sanitaire, la France ne connaît plus de crise sanitaire majeure dans le secteur bovin. Les intérêts de la filière viande bovine française sont bien défendus dans le cadre des accords commerciaux internationaux. Les distorsions de concurrence intracommunautaires pénalisant les entreprises de la filière élevage et viandes française sur le plan social et environnemental sont supprimées moyennant des contreparties en échange sur d'autres secteurs ou filières.
**Hypothèses motrices**
***Versus381*** *: Le changement climatique est sans effet sur les maladies bovines.*
***versus196b*** *: Les négociations internationales sont cloisonnées entre secteurs d'activité et les intérêts de la filière viande bovine française sont bien défendus dans le cadre des accords commerciaux internationaux.*

Le changement climatique est sans effet sur les maladies bovines et la qualité du dispositif sanitaire français tout au long de la filière bovine (publics et privés) permet d'améliorer encore la maîtrise des risques sanitaires, y compris toxicologiques.

Forte d'un tel dispositif, dont les preuves sont désormais faites, la France ne connaît plus de crise sanitaire majeure dans le secteur bovin grâce aux efforts de l'ensemble des acteurs de la filière et ceci renforce notablement la confiance des consommateurs français et des clients étrangers.

Le cloisonnement entre secteurs d'activité lors des négociations internationales permet aux intérêts de la filière viande bovine française d'être bien défendus dans le cadre des accords commerciaux internationaux. Compte tenu d'une maîtrise avérée et largement reconnue des risques sanitaires au sein des principaux pays membres de l'UE – notamment en France – et d'une préoccupation affirmée de la défense des intérêts de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, faute d'accord sur les équivalences sanitaires entre l'UE et les Etats-Unis, celle-ci parvient à convaincre une très large majorité des pays du bien-fondé de sa vision globale de la qualité sanitaire tout au long de la chaîne alimentaire, laquelle en vient ainsi à s'imposer au niveau mondial.

Ainsi, et malgré l'absence de crises sanitaires au sein de l'UE, la généralisation de cette logique globale de la qualité sanitaire tout au long de la chaîne alimentaire s'accompagne d'un renforcement de la réglementation : l'impératif de réduction des intrants (anti-bio, pesticides, …) vient renforcer la cohérence de cette logique globale de la qualité tout au long de la chaîne alimentaire et, par voie de conséquence, pousse à la recherche d'une meilleure efficacité dans la gestion des flux par les exploitations.

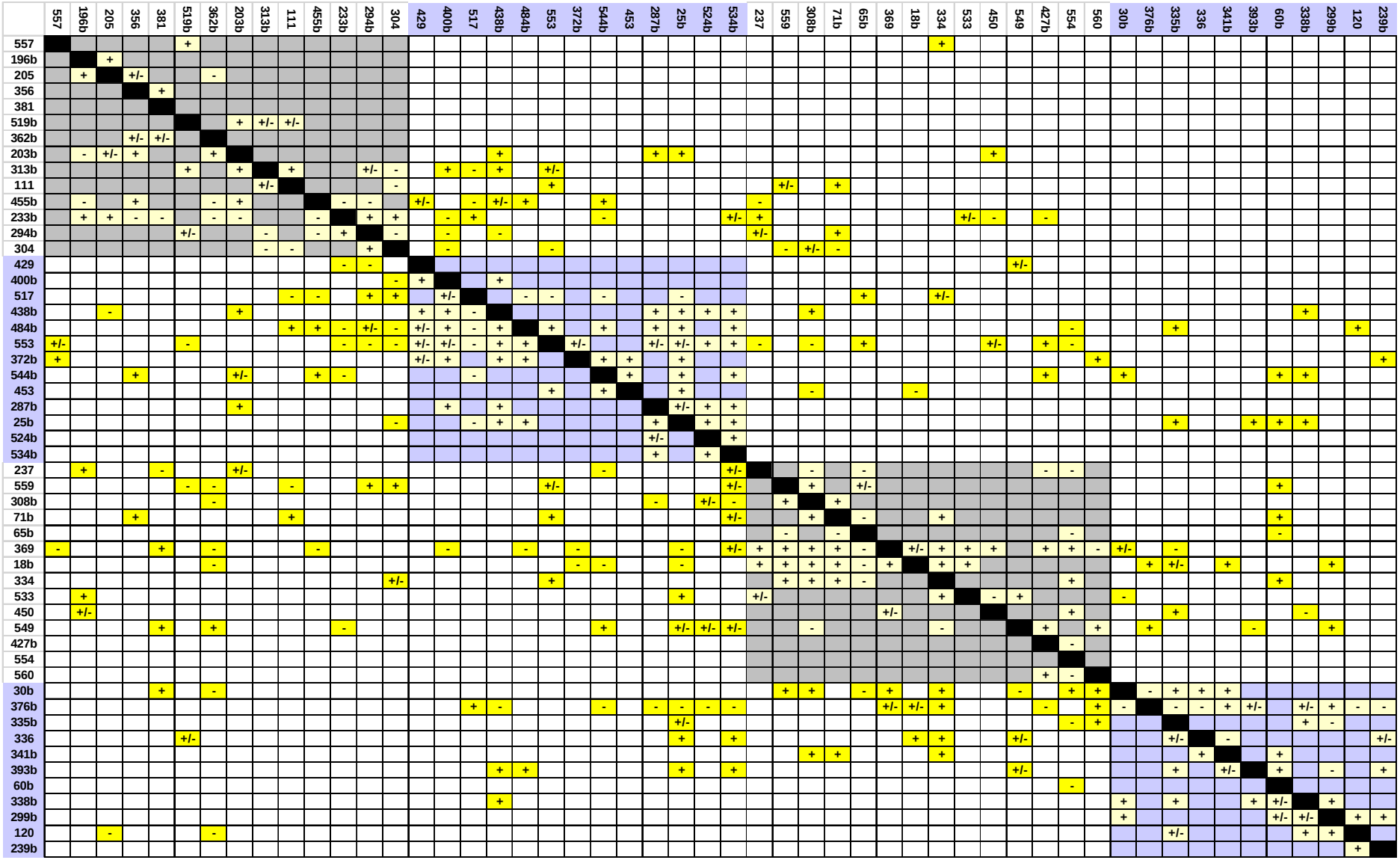
Les distorsions de concurrence intracommunautaires pénalisant les entreprises de la filière élevage et viandes française sur le plan social et environnemental sont supprimées à l'issue de négociations menées à bien dans le cadre de l'UE, les pouvoirs publics français ayant par ailleurs offert des contreparties en échange sur d'autres secteurs ou filières.

## Des micro-scénarios aux « méta-scénarios » : élaboration d'une « méta-matrice »

L'appropriation de 36 micro-scénarios dans l'objectif d'un large partage au-delà du cercle de la cellule d'animation de la prospective, visant à poser les bases d'une réflexion stratégique est ardue.

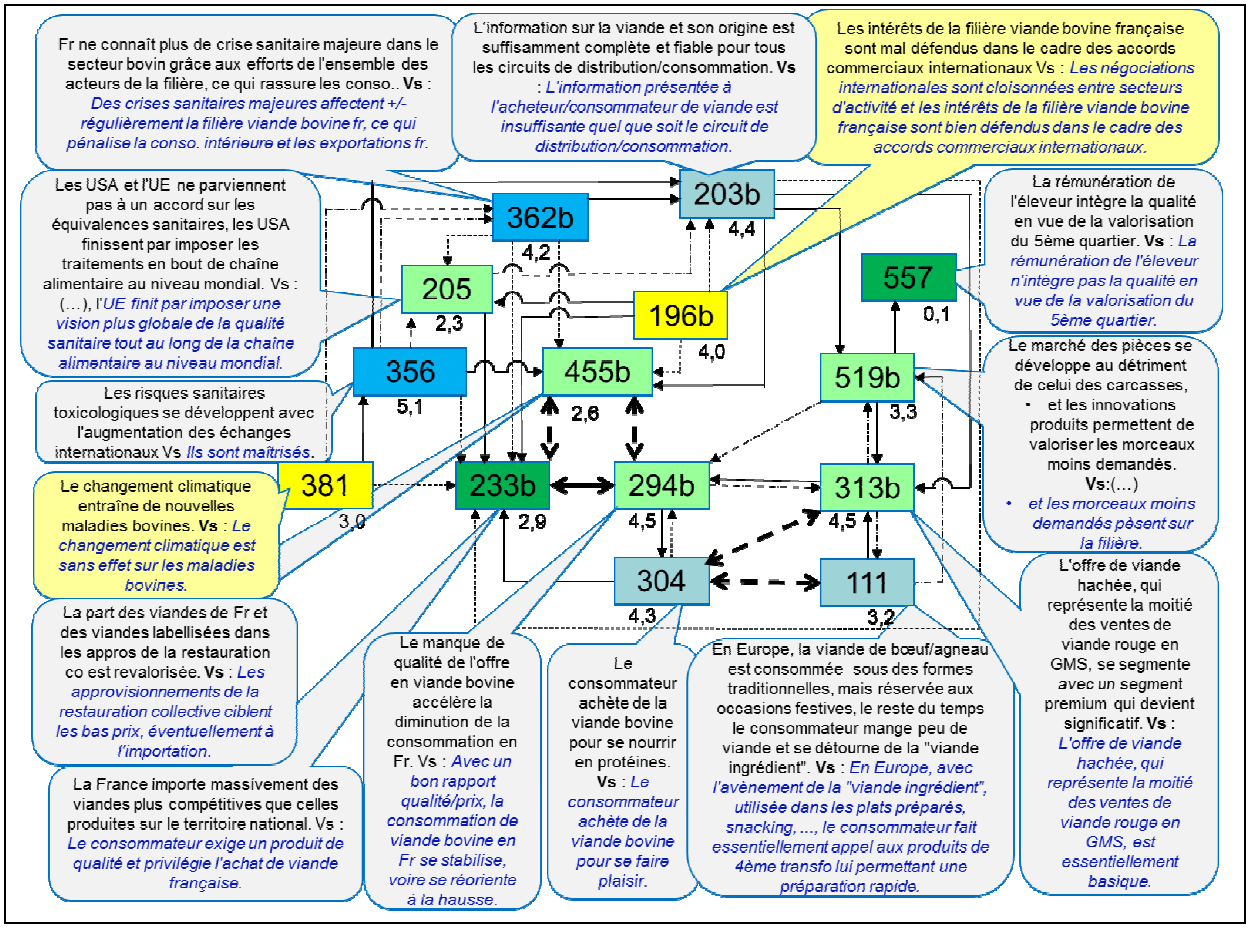
Afin de réduire le nombre de scénarios tout en passant d'histoires ne traitant qu'un volet de la problématique à des histoires pluri-thématiques, nous procédons à l'extraction d'une méta-matrice en sélectionnant parmi les 92 hypothèses initiales, les hypothèses motrices, les hypothèses résultantes et des hypothèses assurant un passage d'un agrégat à l'autre.

Une matrice de 52 hypothèses est ainsi construite. Les liens d'influence dépendance entre les hypothèses restent ceux qui avaient été établis pour la matrice initiale. Un traitement avec le logiciel Hclusterizer présenté précédemment, agglomère les hypothèses en 4 méta-agrégats.


557 196b 205 356 381 519b 362b 203b 313b 111 455b 233b 294b 304 429 400b 517 438b 484b 553 372b 544b 453 287b 25b 524b 534b 237 559 308b 71b 65b 369 18b 334 533 450 549 427b 554 560 30b 376b 335b 336 341b 393b 60b 338b 299b 120 239b

## › Méta-agrégat n°1 : Questions sanitaires et internationales & marché de la viande bovine en France

| | 557 | 196b | 205 | 356 | 381 | 519b | 362b | 203b | 313b | 111 | 455b | 233b | 294b | 304 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 557 | ■ | | | | | + | | | | | | | | |
| 196b | | ■ | ✱ | | | | | | | | | | | |
| 205 | | + | ■ | +/- | | | - | | | | | | | |
| 356 | | | | ■ | + | | | | | | | | | |
| 381 | | | | | ■ | | | | | | | | | |
| 519b | | | | | | ■ | | + | +/- | +/- | | | | |
| 362b | | | | +/- | +/- | | ■ | | | | | | | |
| 203b | | - | +/- | + | | | + | ■ | | | | | | |
| 313b | | | | | | + | | + | ■ | + | | | +/- | - |
| 111 | | | | | | | | | +/- | ■ | | | | - |
| 455b | | - | | + | | | - | + | | | ■ | - | - | |
| 233b | | + | + | - | - | | - | - | | | - | ■ | + | + |
| 294b | | | | | | +/- | | | - | | - | + | ■ | - |
| 304 | | | | | | | | | - | - | | | + | ■ |



| I | D | Méta-Agrégat 1 | |
|---|---|---|---|
| **0** | **1** | **557** | La rémunération de l'éleveur intègre la qualité en vue de la valorisation du 5ème quartier (abats sans parasites, qualité des peaux, …). *Versus : La rémunération de l'éleveur n'intègre pas la qualité en vue de la valorisation du 5ème quartier.* |
| **4** | **1** | **196b** | Les intérêts de la filière viande bovine française sont mal défendus dans le cadre des accords commerciaux internationaux (la viande bovine est l'objet de marchandages dans les négociations internationales afin de privilégier d'autres marchés, tels que l'aéronautique, l'énergie, …). *Versus : Les négociations internationales sont cloisonnées entre secteurs d'activité et les intérêts de la filière viande bovine française sont bien défendus dans le cadre des accords commerciaux internationaux.* |
| **3** | **3** | **205** | Les Etats-Unis et l'UE ne parviennent pas à un accord sur les équivalences sanitaires, les Etats-Unis finissent par imposer les traitements en bout de chaîne alimentaire (seul le résultat final compte) au niveau mondial (et/ ou dans les accords bilatéraux). *Versus : Les Etats-Unis et l'UE ne parviennent pas à un accord sur les équivalences sanitaires, l'UE finit par imposer une vision plus globale de la qualité sanitaire tout au long de la chaîne alimentaire au niveau mondial (et/ ou dans les accords bilatéraux).* |
| **5** | **1** | **356** | Les risques sanitaires toxicologiques (insectes, animaux, …) se développent avec l'augmentation des échanges internationaux (tourisme, commerce). *Versus : Les risques sanitaires toxicologiques sont maîtrisés.* |
| **3** | **0** | **381** | Le changement climatique entraîne de nouvelles maladies bovines. *Versus : Le changement climatique est sans effet sur les maladies bovines.* |
| **3** | **3** | **519b** | Le marché des pièces se développe au détriment de celui des carcasses, et les innovations (technologies, organisation/consommations complémentaires pays,...) produits permettent de valoriser les morceaux moins demandés. *Versus : Le marché des pièces se développe au détriment de celui des carcasses, et les morceaux moins demandés pèsent sur la filière.* |
| **4** | **2** | **362b** | La France ne connaît plus de crise sanitaire majeure dans le secteur bovin grâce aux efforts de l'ensemble des acteurs de la filière, ce qui rassure les consommateurs français et ses clients étrangers. *Versus : Des crises sanitaires majeures affectent plus ou moins régulièrement la filière viande bovine française, ce qui pénalise grandement la consommation intérieure et les exportations françaises.* |
| **4** | **4** | **203b** | L'information sur la viande et son origine (normes de qualité, traçabilité/provenance, …), y compris pour les plats préparés comportant des denrées animales, communiquée sur l'étiquette ou par le vendeur est suffisamment complète et fiable pour tous les circuits de distribution/consommation. *Versus : L'information présentée à l'acheteur/consommateur de viande est insuffisante quel que soit le circuit de distribution/consommation.* |
| **4** | **5** | **313b** | L'offre de viande hachée, qui représente la moitié des ventes de viande rouge en GMS, se segmente avec un segment premium qui devient significatif. *Versus : L'offre de viande hachée, qui représente la moitié des ventes de viande rouge en GMS, est essentiellement basique.* |
| **3** | **2** | **111** | En Europe, la viande de bœuf/agneau est consommée sous des formes traditionnelles, mais réservée aux occasions festives (maison ou restaurant), le reste du temps le consommateur mange peu de viande (encore moins bovine/ovine) et se détourne de la "viande ingrédient" (industrielle). *Versus : En Europe, avec l'avènement de la "viande ingrédient", utilisée dans les plats préparés, snacking, ..., le consommateur recherche de la viande (pas spécialement de bœuf ou d'agneau) et fait essentiellement appel aux produits de 4ème transformation lui permettant une préparation rapide.* |
| **2** | **6** | **455b** | La part des viandes de France et des viandes labellisées dans les approvisionnements de la restauration collective est revalorisée (son rôle en matière d'éducation alimentaire est reconnu). *Versus : Les approvisionnements de la restauration collective ciblent les bas prix (le rôle de la restauration collective en matière d'éducation alimentaire est ignoré), éventuellement à l'importation.* |
| **2** | **9** | **233b** | La France importe massivement des viandes plus compétitives que celles produites sur le territoire national. *Versus : Le consommateur exige un produit de qualité et privilégie l'achat de viande française.*<br>*Commentaires : le recto de l'hypothèse tend à favoriser le développement de la part des importations dans la consommation française de viande bovine, alors que le verso tend à favoriser la production de viande bovine sur le territoire national et à marginaliser les importations.* |
| **4** | **5** | **294b** | Le manque de (et/ou l'irrégularité de la) qualité de l'offre en viande bovine (tendreté, …) accélère la diminution de la consommation en France. *Versus : Avec un bon rapport qualité/prix, la consommation de viande bovine en France se stabilise, voire se réoriente à la hausse.* |
| **4** | **3** | **304** | Le consommateur achète de la viande bovine pour se nourrir en protéines. *Versus : Le consommateur achète de la viande bovine pour se faire plaisir.* |

**Méta-scénario 1.1**
**Titre** : **Marché national privilégié sans dynamisme**
**Résumé** : De nouvelles maladies, véhiculées par les échanges commerciaux, se traduisent par des crises sanitaires. Conformément à la logique anglo-saxonne d'évaluation de la qualité qui domine, l'information réglementaire ne garantit que la sécurité sanitaire du produit fini sans rassurer les acheteurs français qui privilégient l'offre nationale. La consommation demeure traditionnelle et pour moitié constituée de haché d'entrée de gamme.
**Hypothèses motrices**
**381** : Le changement climatique entraîne de nouvelles maladies bovines.
**196b** : Les intérêts de la filière viande bovine française sont mal défendus dans le cadre des accords commerciaux internationaux (la viande bovine est l'objet de marchandages dans les négociations internationales afin de privilégier d'autres marchés, tels que l'aéronautique, l'énergie, …).

Le changement climatique favorise le développement de nouvelles maladies bovines. En conséquence, l'augmentation des échanges internationaux (tourisme, commerce) s'accompagne de risques sanitaires toxicologiques (insectes, animaux, …) accrus. Les restrictions budgétaires n'ayant pas permis de maintenir un dispositif public d'épidémio-surveillance de qualité, des crises sanitaires majeures affectent la filière viande bovine française, ce qui nuit de plus à la consommation intérieure de viande bovine et aux exportations de la filière française.

Les intérêts de la filière viande bovine française sont mal défendus dans le cadre des accords commerciaux internationaux car la viande bovine est l'objet de marchandages dans les négociations internationales (intra-UE et extra-UE) afin de privilégier d'autres marchés (aéronautique, énergie, …). Il devient de plus en plus difficile d'empêcher l'entrée dans l'UE de viandes ayant subi des traitements antibiotiques ou hormonaux, d'autant que, compte tenu de la récurrence des crises sanitaires affectant plusieurs pays membres de l'UE (dont la France) et des priorités sectorielles (accordées à certains secteurs et filières plutôt qu'à d'autres), faute d'accord sur les équivalences sanitaires entre l'UE et les Etats-Unis, ceux-ci finissent par imposer au niveau mondial la logique des traitements en bout de chaîne alimentaire (seul le résultat final compte au détriment d'une vision plus globale de la qualité sanitaire tout au long de la chaîne alimentaire).

Les intérêts de la filière française pour laquelle la qualité se construit à chaque étape du process de production n'ayant pas été bien défendus, les obligations d'information des acheteurs et des consommateurs, quel que soit le circuit de commercialisation, ne portent que sur la garantie d'innocuité du produit fini mais pas sur la traçabilité de sa production. Cette information, conforme aux normes internationales, ne rassure pas les acheteurs français qui la considèrent comme incomplète eu égard à la croissance des risques qui accompagne le développement des échanges.

La restauration collective est partagée entre les risques liés aux importations dans un contexte où les crises sanitaires sont relativement fréquentes, et le dégagement de sa responsabilité du fait du respect des normes en matière d'information. Finalement, elle préfère modérer sont recours à l'importation de bas prix et augmenter la part des viandes de France et des viandes labellisées (éventuellement importées) dans ses approvisionnements.

Comme la France n'est pas le seul pays à être prudent sur les importations de viande, les échanges ralentissent quelque peu et il devient difficile d'écouler sur un autre marché les pièces moins demandées sur son propre marché alors que, dans chaque pays, le marché des pièces se développe au détriment de celui des carcasses. Ainsi, les morceaux moins demandés pèsent sur la filière. Le 5ème quartier n'est pas mieux traité que les morceaux peu demandés. La rémunération de l'éleveur n'intègre pas la qualité en vue de la valorisation du 5ème quartier.

Certains de ces morceaux, relativement délaissés, participent à la constitution de l'offre de viande hachée, qui représente beaucoup plus de la moitié des ventes de viande rouge en GMS, mais demeure essentiellement basique et médiocrement valorisée (par rapport aux morceaux entiers/non hachés).

Du fait de cette réticence aux échanges, les habitudes alimentaires nationales évoluent peu. La viande de bœuf (et d'agneau) est consommée sous des formes traditionnelles mais réservée aux occasions festives et sourcée sur des animaux de races à viande spécialisées, à la maison ou au restaurant : le consommateur mange peu de viande bovine (ou ovine) en dehors de ces occasions festives, et se détourne de la « viande ingrédient » présente dans les préparations réalisées par l'industrie agro-alimentaire sourcée avec les avants des races à viande et les carcasses issues du troupeau laitier.

Sur le marché français, l'offre est donc essentiellement nationale : la restauration collective a renforcé la part des viandes françaises et des viandes labellisées dans ses approvisionnements, suivie par la grande distribution. La consommation traditionnelle est complétée par de la viande hachée issu des morceaux moins demandés en tant que tel dans la carcasse et des carcasses issues du troupeau laitier. Les consommateurs achètent de la viande à la fois pour se nourrir et par « nécessité » pour assurer un apport en protéines animales et aussi par plaisir autour des occasions et des plats traditionnels. Ce faisant ils trouvent dans l'offre française un rapport qualité prix cohérent avec leurs demandes, qui leur permet sans difficulté de privilégier l'offre française.

**Méta-scénario 1.2**
**Titre** : **Une offre française sûre, segmentée et innovante**
**Résumé** : L'apparition de nouvelles maladies impose un renforcement de la traçabilité. La vision d'une construction de la qualité tout au long du process de production l'emporte et permet un étiquetage complet des viandes y compris des abats ou de celles intégrées dans des produits transformés de plus en plus innovants. Consommer de la viande devient un plaisir.
**Hypothèses motrices**
**381** : Le changement climatique entraîne de nouvelles maladies bovines.
***versus196b*** *: Les négociations internationales sont cloisonnées entre secteurs d'activité et les intérêts de la filière viande bovine française sont bien défendus dans le cadre des accords commerciaux internationaux.*

Le changement climatique favorise le développement de nouvelles maladies bovines. En conséquence, l'augmentation des échanges internationaux (tourisme, commerce) s'accompagne de risques sanitaires toxicologiques (insectes, animaux, …) accrus.
Confrontés à l'accroissement des risques sanitaires, la filière française et les pouvoirs publics se mobilisent et la France ne connaît plus de crise sanitaire majeure dans le secteur bovin grâce aux efforts de l'ensemble des acteurs de la filière, ce qui rassure les consommateurs français et ses clients étrangers.

Par ailleurs, les négociations internationales sont cloisonnées entre secteurs d'activité et les intérêts de la filière viande bovine française sont bien défendus dans le cadre des accords commerciaux internationaux. La voix de la France dans les instances internationales qui traitent de sécurité sanitaire est audible, d'autant mieux que ses méthodes de travail en matière de traçabilité et de qualité ont fait leur preuve. Ainsi malgré des divergences de vue fondamentales et en l'absence d'accord sur les équivalences sanitaires, l'UE finit par imposer une vision plus globale de la qualité sanitaire tout au long de la chaîne alimentaire au niveau mondial (et/ ou dans les accords bilatéraux).

Le suivi qualitatif tout au long de la filière qui évite à la France de connaitre des crises sanitaires majeures, alors que les risques se développent à l'étranger, s'est traduit par la mise à disposition des acheteurs d'informations précises et détaillées sur la viande et son origine considérées suffisamment complètes et fiables par les acheteurs quel que soit le circuit de distribution et le sourcing (viande spécialisée ou co-produit issu du troupeau laitier).

Face à l'augmentation des risques liée au développement des échanges, malgré les garanties présentées par les opérateurs sur le marché français de la viande importée, rassurée par l'information complète et fiable de la viande produite en France, la restauration collective augmente la part des viandes françaises dans ses approvisionnements.

La bonne information sur la viande et son origine produite en France favorisant le développement du marché des pièces au détriment de celui des carcasses, l'innovation produit, qui permet de valoriser les morceaux moins demandés, est stimulée. Les innovations produits pour les abats, et procédés pour les cuirs et peaux permettent aussi une meilleure valorisation du 5ème quartier dont la qualité est intégrée à la rémunération des éleveurs. La valorisation de toutes les pièces et du 5ème quartier améliore sensiblement la rentabilité des abattoirs.

La bonne information sur la viande produite en France et son origine, et la valorisation de tous les morceaux par les innovations conduisent à une production de viande hachée davantage choisie que subie et à une segmentation du l'offre de viande hachée avec l'émergence d'un segment premium (avec valorisation différenciée du co-produit des races laitières et du produit des races allaitantes).

Le consommateur achète de la viande bovine pour se faire plaisir. Ainsi, sous des formes classiques ou innovantes, la consommation de viande devient de plus en plus synonyme de plaisir.

In fine, l'offre française segmentée et innovante offre un rapport qualité prix satisfaisant pour les consommateurs dont la consommation tend à augmenter à nouveau et qui privilégient l'origine France en consommant à la fois la viande issue du troupeau allaitant et laitier.

**Méta-scénario 1.3**
**Titre** : **Paupérisation de l'offre de viande bovine**
**Résumé** : L'absence de nouvelles maladies a conduit à une moindre vigilance favorisant le retour de crises sanitaires fréquentes. Faute d'information complète et fiable, les acheteurs de la restauration comme de la grande distribution, se tournent vers les premiers prix. La viande est dévalorisée et principalement consommée dans des plats préparés à base de viandes ingrédient le plus souvent importées.
**Hypothèses motrices**
***versus381*** *: Le changement climatique est sans effet sur les maladies bovines.*
**196b** : Les intérêts de la filière viande bovine française sont mal défendus dans le cadre des accords commerciaux internationaux (la viande bovine est l'objet de marchandages dans les négociations internationales afin de privilégier d'autres marchés, tels que l'aéronautique, l'énergie, …).

Le changement climatique est sans effet sur les maladies bovines. Le développement des échanges internationaux ne s'accompagne pas de nouveaux risques sanitaires et toxicologiques. La perte d'intensité de cette menace a conduit à baisser la garde tant au niveau des pouvoir publics que des filières. Le système collaboratif d'épidémio-surveillance a été allégé conduisant à une multiplication de crises sanitaires qui ont affecté régulièrement la filière viande bovine française, pénalisant consommation intérieure et exportations.

Par ailleurs, les intérêts de la filière viande bovine française sont mal défendus dans le cadre des accords commerciaux internationaux car la viande bovine est l'objet de marchandages dans les négociations internationales (intra-UE et extra-UE) afin de privilégier d'autres marchés (aéronautique, énergie, …). Dans ce contexte où, de plus, la pression de l'urgence climatique se fait moins forte, c'est la vision américaine de la qualité par le traitement en bout de chaine qui s'impose.

Ainsi l'information, limitée à l'état final, sur la viande et son origine n'apporte pas les éléments de traçabilité souhaités par les acheteurs quel que soit le circuit de mise à la consommation (grande distribution ou restauration).

Puisqu'aucune information totalement rassurante en matière de traçabilité n'est disponible, les donneurs d'ordre de la restauration collective cherchent à satisfaire les clients en faisant baisser le coût matière. Les approvisionnements de la restauration collective ciblent les bas prix (le rôle de la restauration collective en matière d'éducation alimentaire est ignoré), éventuellement à l'importation.

Seuls les morceaux identifiables par les consommateurs peuvent être vendus en tant que tels et le marché des pièces se développe au détriment de celui des carcasses. Les morceaux moins demandés pèsent sur la filière, et les abats font de plus en plus l'objet d'une méfiance générale qui conduit à leur non prise en compte dans le calcul de la valeur de la carcasse.

A partir de ces morceaux moins demandés (avant des races allaitantes et co-produit laitier) sont élaborées des viandes hachées et en l'absence d'information fiable sur l'origine de la viande, l'offre de viande hachée, qui représente plus de la moitié des ventes de viande rouge en GMS, est essentiellement basique.
Ainsi la viande consommée est-elle principalement de la viande hachée basique et pour le reste des morceaux à l'origine et au mode de production non documentés. Le consommateur achète de la viande bovine pour se nourrir en protéines.

Dans ces conditions, les consommateurs ne prennent pas de temps pour cuisiner la viande. En Europe, cela se traduit par l'avènement de la "viande ingrédient", utilisée dans les plats préparés, le snacking, ..., le consommateur recherche de la viande (pas spécialement de bœuf ou d'agneau) et fait essentiellement appel aux produits de 4ème transformation lui permettant une préparation rapide. Notamment dans ces produits transformés, consommés en restauration collective ou à domicile, la quantité nette de viande par portion diminue. Le manque de (et/ou l'irrégularité de la) qualité de l'offre en viande bovine (tendreté, …) accélère la diminution de la consommation en France.

Compte tenu du faible intérêt et donc du faible consentement à payer des consommateurs, La France importe massivement des viandes plus compétitives que celles produites sur le territoire national.

**Méta-scénario 1.4**
**Titre** : **Offre valorisée de toutes origines pour une consommation plaisirs**
**Résumé** : Priorité internationale, la qualité sanitaire de la viande bovine est garantie et se double, en France, d'une construction collective de la qualité gustative à chaque étape de la production. L'innovation permet de mieux valoriser le 5ème quartier et les morceaux moins demandés utilisés pour des plats préparés innovants. Pour le plaisir de la consommation, les Français trouvent dans tous les circuits des viandes brutes ou transformées, de qualité, locales ou importées.
**Hypothèses motrices**
***versus381*** *: Le changement climatique est sans effet sur les maladies bovines.*
***versus196b*** *: Les négociations internationales sont cloisonnées entre secteurs d'activité et les intérêts de la filière viande bovine française sont bien défendus dans le cadre des accords commerciaux internationaux.*

Le changement climatique est sans effet sur les maladies bovines. Le développement des échanges internationaux ne s'accompagne pas de nouveaux risques sanitaires et toxicologiques. L'épidémio surveillance, qui demeure une priorité nationale, s'en trouve facilitée et la France ne connaît plus de crise sanitaire majeure dans le secteur bovin grâce aux efforts de l'ensemble des acteurs de la filière, ce qui rassure les consommateurs français et ses clients étrangers.

Par ailleurs, les négociations internationales sont cloisonnées entre secteurs d'activité et les intérêts de la filière viande bovine française sont bien défendus dans le cadre des accords commerciaux internationaux. Grâce notamment aux bons résultats obtenus en France en matière de prévention et gestion des crises sanitaires, et grâce à la compétence des négociateurs français, bien que les Etats-Unis et l'UE ne parviennent pas à un accord sur les équivalences sanitaires, l'UE finit par imposer une vision plus globale de la qualité sanitaire tout au long de la chaîne alimentaire au niveau mondial (et/ ou dans les accords bilatéraux).

Cette vision européenne de la qualité tout au long de la chaine de production valorise les efforts coordonnées des acteurs de la filière française de la viande bovine et permet une information sur la viande et son origine (normes de qualité, traçabilité/provenance, …), y compris pour les plats préparés comportant des denrées animales, communiquée sur l'étiquette ou par le vendeur est suffisamment complète et fiable pour tous les circuits de distribution/consommation.

Les acheteurs de la restauration collective peuvent acheter en toute confiance : les risques sanitaires toxicologiques sont maitrisés, la France ne connait plus de crise majeure, l'information disponible sur la viande et son origine est complète et fiable grâce à une bonne défense des intérêts de la filière française dans les négociations internationales. Aussi, ils peuvent s'approvisionner sur le marché international à partir des viandes labellisées françaises ou importées.

L'information complète et fiable sur la viande et son origine favorise le développement d'un marché des pièces orienté vers une valorisation de toutes les pièces y compris les moins demandées grâce à des innovations produit. Des innovations sont également développées pour la valorisation du 5ème quartier : innovations produit pour les abats, et innovation procédé pour les cuirs et peaux. La valorisation de toutes les pièces et du 5ème quartier améliore sensiblement la rentabilité des abattoirs et est intégrée à la rémunération de l'éleveur.

Ainsi les morceaux utilisés pour élaborer la viande hachée n'étant pas un minerai anonyme mais une viande sur laquelle des informations existent (qu'elle soit un co-produit du lait ou produit à partir de races allaitantes), l'offre de viande hachée, qui représente toujours la moitié des ventes de viande rouge en GMS, se segmente avec un segment premium qui devient significatif et qui intègre certaines innovations.

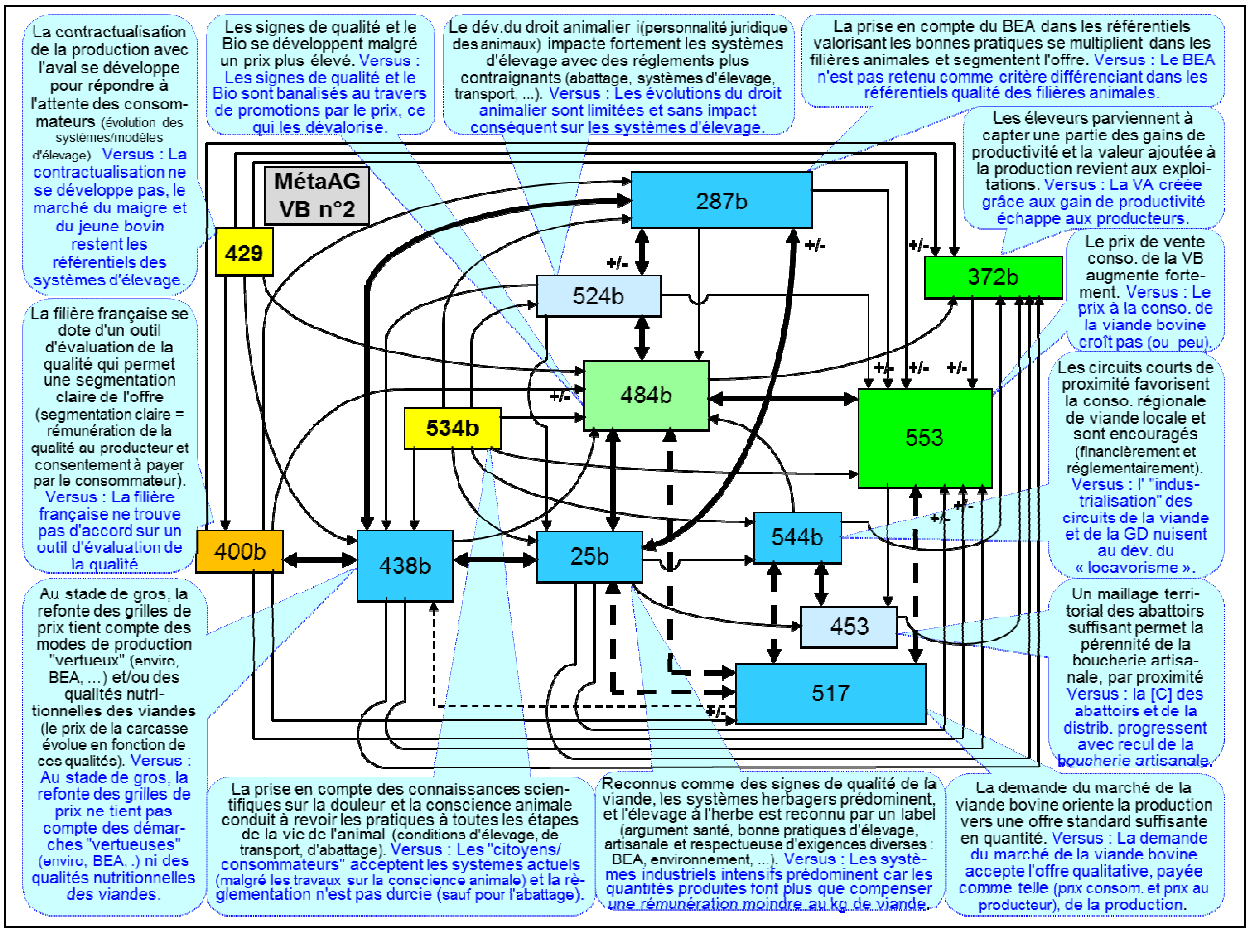
Le consommateur a donc l'offre nécessaire pour s'adonner à une consommation plaisir, qui reste centrée sur la consommation traditionnelle de plats à connotation festive même si il se laisse parfois tenter par des produits innovants positionnés en premium.

Dans ce marché segmenté, le rapport qualité prix est plutôt bon pour chaque segment (avec des viandes française et importées de qualité combinant la valorisation des races allaitantes et laitières) mais la consommation de viande, réservée à certaines occasions, se stabilise tout juste en volume (et augmente en valeur).

Les consommateurs sont demandeurs de produits de qualité et, rassurés par l'information disponible, ils sont prêts à gouter des produits de différentes origines sous différentes formes de préparation.

## › Méta-agrégat n°2 : Bien-être animal, organisation de la filière & segmentation de l'offre

| | 429 | 400b | 517 | 438b | 484b | 553 | 372b | 544b | 453 | 287b | 25b | 524b | 534b |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **429** | | | | | | | | | | | | | |
| **400b** | + | | | + | | | | | | | | | |
| **517** | | +/- | | | - | - | | - | | | - | | |
| **438b** | + | + | - | | | | | | | + | + | + | + |
| **484b** | +/- | + | - | + | | + | | + | | + | + | | + |
| **553** | +/- | +/- | - | + | + | | +/- | | | +/- | +/- | + | + |
| **372b** | +/- | + | | + | + | | | + | + | | + | | |
| **544b** | | | - | | | | | | + | | + | | + |
| **453** | | | | | | + | | + | | | + | | |
| **287b** | | + | | + | | | | | | | +/- | + | + |
| **25b** | | | - | + | + | | | | | + | | + | + |
| **524b** | | | | | | | | | | +/- | | | + |
| **534b** | | | | | | | | | | | | | |



| I | D | Méta-Agrégat 2 | |
|---|---|---|---|
| **5** | **0** | **429** | La contractualisation de la production avec l'aval se développe pour répondre à l'attente des consommateurs (évolution des systèmes/modèles d'élevage). *Versus : La contractualisation ne se développe pas, le marché du maigre et du jeune bovin restent les référentiels des systèmes d'élevage.* |
| **6** | **2** | **400b** | La filière française se dote d'un outil d'évaluation de la qualité qui permet une segmentation claire de l'offre (segmentation claire = rémunération de la qualité au producteur et consentement à payer par le consommateur). *Versus : La filière française ne trouve pas d'accord sur un outil d'évaluation de la qualité.* |
| **5** | **5** | **517** | La demande du marché de la viande bovine oriente la production vers une offre standard suffisante en quantité. *Versus : La demande du marché de la viande bovine accepte l'offre qualitative, payée comme telle (prix consommateur et prix au producteur), de la production.* |
| **6** | **7** | **438b** | Au stade de gros, la refonte des grilles de prix tient compte des modes de production "vertueux" (environne-ment, bien-être animal, …) et/ou des qualités nutritionnelles des viandes (le prix de la carcasse évolue en fonction de ces qualités). *Versus : Au stade de gros, la refonte des grilles de prix ne tient pas compte des démarches "vertueuses" (environnement, bien-être animal, …) ni des qualités nutritionnelles des viandes.* |
| **4** | **9** | **484b** | Les signes de qualité et le Bio se développent malgré un prix plus élevé. *Versus : Les signes de qualité et le Bio sont banalisés au travers de promotions par le prix, ce qui les dévalorise.* |
| **3** | **10** | **553** | Le prix de vente consommateur de la viande bovine augmente fortement. *Versus : Le prix à la consommation de la viande bovine n'augmente pas (ou relativement peu).* |
| **1** | **7** | **372b** | Les éleveurs parviennent à capter une partie des gains de productivité et la valeur ajoutée à la production revient aux exploitations. *Versus : La valeur ajoutée créée grâce aux gain de productivité échappe aux producteurs.* |
| **4** | **4** | **544b** | Les circuits courts de proximité favorisent la consommation régionale de viande locale et sont encouragés (financièrement et réglementairement). *Versus : Les circuits courts de proximité sont freinés par l' "industrialisation" des circuits de la viande et de la distribution (GD) qui nuisent au développement du « locavorisme ».* |
| **2** | **3** | **453** | Le maintien d'un maillage territorial des abattoirs et d'un tissu important de lieux de distribution de proximité, garantissant la pérennité de la boucherie artisanale, est assuré. *Versus : Le maintien d'un maillage territorial des abattoirs et d'un tissu important de lieux de distribution de proximité, garantissant la pérennité de la boucherie artisanale, est abandonné au profit de la concentration des abattoirs et de la distribution (la boucherie artisanale devient l'exception).* |
| **6** | **5** | **287b** | La prise en compte du bien-être animal dans les référentiels valorisant les bonnes pratiques se multiplient dans les filières animales et segmentent l'offre. *Versus : Le bien-être animal n'est pas retenu comme critère différenciant dans les référentiels qualité des filières animales.* |
| **8** | **6** | **25b** | Reconnus comme des signes de qualité de la viande, les systèmes herbagers prédominent, et l'élevage à l'herbe est reconnu par un label (viande considérée comme bonne pour la santé, avec de bonne pratiques d'élevage, artisanale et respectueuse d'exigences diverses : bien-être animal, environnement, ...). *Versus : Les systèmes industriels intensifs prédominent car les quantités produites font plus que compenser une rémunération moindre au kg de viande.* |
| **5** | **2** | **524b** | Le développement du droit animalier (personnalité juridique des animaux, ...) impacte fortement les systèmes d'élevage avec des réglementations plus contraignantes (abattage, systèmes d'élevage, transport, ...). *Versus : Les évolutions du droit animalier sont limitées et sans impact conséquent sur les systèmes d'élevage.* |
| **7** | **2** | **534b** | La prise en compte des connaissances scientifiques sur la douleur et la conscience animale conduit à revoir les pratiques à toutes les étapes de la vie de l'animal (conditions d'élevage, de transport, d'abattage). *Versus : Les "citoyens/consommateurs" acceptent les systèmes actuels (malgré les travaux sur la conscience animale) et la règlementation n'est pas durcie (sauf au moment de l'abattage).* |

**Méta-scénario 2.1**
**Titre** : **Montée en gamme contractualisée**
**Résumé** : Aiguillonné par les résultats de la recherche scientifique sur la douleur animale et le développement du droit animalier, la filière vise la montée en gamme pour faire face à la réduction de la consommation en contractualisant dans les directions de différenciation laissées libres par la réglementation sur le bien-être animal, notamment, la proximité, la qualité nutritionnelle et le bio, voire l'élevage à l'herbe.
**Hypothèses motrices**
**429** : La contractualisation de la production avec l'aval se développe pour répondre à l'attente des consommateurs (évolution des systèmes/modèles d'élevage).
**534b** : La prise en compte des connaissances scientifiques sur la douleur et la conscience animale conduit à revoir les pratiques à toutes les étapes de la vie de l'animal (conditions d'élevage, de transport, d'abattage).

La filière viande bovine connaît deux évolutions importantes avec :

- le développement de la contractualisation de la production avec l'aval pour répondre à l'attente des consommateurs, notamment en matière d'évolution des systèmes & modèles d'élevage tant dans les systèmes laitiers que allaitants ;
- et la prise en compte des connaissances scientifiques sur la douleur et la conscience animale, qui conduit à revoir les pratiques à toutes les étapes de la vie de l'animal (conditions d'élevage, de transport, d'abattage).

Plutôt que subir, la filière française cherche à tirer le meilleur parti de ces évolutions en se dotant d'un outil d'évaluation de la qualité lui permettant une segmentation claire de l'offre associant tout à la fois une rémunération de la qualité au producteur et le consentement à payer par le consommateur : il s'agit alors de conjuguer contractualisation et évolution des systèmes & modèles d'élevage en conformité avec les nouveaux impératifs du bien-être animal de l'élevage jusqu'à l'abattage.

Dans cette perspective :

- au stade de gros, la refonte des grilles de prix tient compte des modes de production "vertueux" (bien-être animal, …) et des qualités nutritionnelles des viandes, avec un prix de la carcasse évoluant en fonction de ces qualités indépendamment de l'origine laitière ou allaitante du produit ;
- plus en amont, reconnus comme des signes de qualité de la viande, les systèmes herbagers prédominent, et l'élevage à l'herbe est identifié par un label (argument santé, bonne pratiques d'élevage, artisanale et respectueuse d'exigences diverses : bien-être animal, environnement, ...) indépendamment de l'origine laitière ou allaitante de la viande produite ;
- enfin, plus généralement, la prise en compte du bien-être animal dans les référentiels valorisant les bonnes pratiques s'affirme dans les filières animales et segmente l'offre.

Avec les résultats de la recherche scientifique sur la douleur animale et l'affirmation croissante des bonnes pratiques dans les filières animales, le développement du droit animalier (personnalité juridique des animaux) est favorisé et impacte fortement les systèmes d'élevage avec des règlements plus contraignants (abattage, systèmes d'élevage, transport, ...).
Ces évolutions profitent aux signes de qualité et au Bio, qui se développent malgré un prix plus élevé. Dans le même temps les circuits courts de proximité qui favorisent la consommation régionale de viande locale, sont encouragés (financièrement et réglementairement).

Avec l'élevage à l'herbe identifié par un label, le bio, et, plus généralement, les signes de qualité (y compris « production locale ») qui voient leur ventes se développer malgré un prix plus élevé, la demande du marché de la viande bovine, qui régresse en volume, accepte l'offre qualitative, payée comme telle à la production (prix consommateur et prix au producteur).

La prédominance des systèmes herbagers et la bonne tenue des circuits courts de proximité permettent un maillage territorial des abattoirs suffisant pour assurer la pérennité de la boucherie artisanale par proximité.

Les éleveurs parviennent à capter une partie des gains de productivité (notamment la réduction du coût des intrants pour les exploitations s'étant réorientées vers un système d'élevage à l'herbe) et la valeur ajoutée à la production revient en partie aux exploitations (dans le cadre de la contractualisation, une partie de cette valeur ajoutée revient à l'aval), dès lors qu'elles s'engagent dans des stratégies de différenciation.

Au final, le prix de vente consommateur de la viande bovine augmente sensiblement du fait de la part croissante des signes de qualités reconnus et payés comme tels (cf. notamment l'impact sur les systèmes d'exploitation, le transport, et l'abattage, de l'amélioration du bien-être animal).

**Méta-scénario 2.2**
**Titre** : **Qualité des produits et environnement plutôt que bien-être animal**
**Résumé** : Les attentes sociétales se concentrent davantage sur les risques liés au changement climatique que sur la souffrance animale. Réduction des gaz à effet de serre et qualité nutritionnelle démontrée sont les facteurs de différenciation privilégiés, objets de contractualisation dans la filière. Du fait de l'économie de gaz à effet de serre, les élevages de grande taille avec alimentation concentrée et intégration se développent. Des abattoirs locaux subsistent pour la restauration collective, notamment scolaire sous l'égide des élus locaux.
**Hypothèses motrices**
**429** : La contractualisation de la production avec l'aval se développe pour répondre à l'attente des consommateurs (évolution des systèmes/modèles d'élevage).
***versus534b*** *: Les "citoyens/consommateurs" acceptent les systèmes actuels (malgré les travaux sur la conscience animale) et la règlementation n'est pas durcie (sauf pour l'abattage).*

La contractualisation de la production avec l'aval se développe pour répondre à l'attente des consommateurs et accompagne l'évolution des systèmes & modèles d'élevage tant laitiers que allaitants, et la filière française se dote en conséquence d'un outil d'évaluation de la qualité lui permettant une segmentation claire de l'offre, associant tout à la fois une rémunération de la qualité au producteur et le consentement à payer par le consommateur.
Malgré les travaux sur la conscience animale, les « citoyens–consommateurs » acceptent la pérennité des systèmes actuels d'élevage et de transport des animaux vivants, et la règlementation n'est pas durcie (sauf pour l'abattage).

En conséquence, au stade de gros, la refonte des grilles de prix ne tient pas particulièrement compte des démarches intégrant plus le bien-être animal, mais surtout des qualités nutritionnelles et organoleptiques des viandes (dont le lien avec le bien-être animal n'a été mis en évidence qu'à l'abattage) et des émissions de gaz à effet de serre (GES) /kg de viande produit.
De plus, le lien entre élevage herbager et qualité nutritionnelle des viandes n'ayant pas été démontré, les systèmes industriels intensifs prédominent, car les quantités produites font plus que compenser une rémunération moindre au kg de viande et réduisent les GES /kg produit (… même si existent des signes de qualité minoritaires visant à valoriser l'élevage à l'herbe non cultivée).
Globalement, le bien-être animal ne segmente pas prioritairement l'offre, et il n'est inclus qu'au seul niveau de l'abattage par les référentiels qualité des filières animales.

Du fait du relatif manque d'intérêt des « citoyens–consommateurs » pour l'antispécisme, de l'absence de durcissement de la réglementation (exception faite de l'abattage), et du faible développement des bonnes pratiques (bien-être animal) dans les filières animales, les évolutions du droit animalier demeurent limitées et sans impact conséquent sur les systèmes d'élevage.

Certains signes de qualité (associés à de faibles émissions de GES /kg de viande produit, ou à la qualité nutritionnelle des viandes dès lors qu'elle est démontrée, …) progressent malgré un prix plus élevé, mais le bio stagne. En conséquence, si la demande du marché de la viande bovine oriente la production vers une offre standard suffisante en quantité, les qualités nutritionnelles avérées et la faiblesse des émissions de GES parviennent néanmoins à conforter l'offre standard et permettent une rémunération accrue à la production que la viande soit issue du troupeau allaitant ou laitier.

L' « industrialisation » des circuits de la viande et de la grande distribution n'est pas disqualifiée du fait notamment de l'économie en GES. Le « locavorisme » peut pour les mêmes raisons être encouragé à la marge dès lors que les volumes sont suffisants (restauration collective).

La concentration des abattoirs et de la distribution progresse avec le recul modéré de la boucherie artisanale, laquelle bénéficie du maintien des abattoirs locaux pour la restauration collective, notamment scolaire, sous l'égide des élus locaux.

Les éleveurs qui subsistent sont concentrés et parviennent à capter une faible partie des gains de productivité car la valeur ajoutée à la production revient aux exploitations via une contractualisation de type « intégrative » tant pour les troupeaux laitiers que allaitants.

Au final, le prix à la consommation de la viande bovine croît modérément avec le développement de signes de qualités adossés à la performance environnementale (faibles émissions de GES /kg de viande produit) ou à la qualité nutritionnelle démontrée.

**Méta-scénario 2.3**
**Titre** : **Science et réglementations plutôt que contrat**
**Résumé** : Les connaissances scientifiques sur la conscience animale et l'autonomisation du droit animalier conduisent à une réglementation de la filière « élevage » dans toutes ses composantes (bien-être animal, transport, abattage..). Cette normalisation forte ne permet pas à la contractualisation de se développer pour gérer durablement un gisement dorénavant étroit de différenciation qualitative. Seuls les producteurs écologiquement intensifs à l'herbe parviennent à capter une partie des gains de productivité.
**Hypothèses motrices**
***versus429*** *: La contractualisation ne se développe pas, le marché du maigre et du jeune bovin restent les référentiels des systèmes d'élevage.*
**534b** : La prise en compte des connaissances scientifiques sur la douleur et la conscience animale conduit à revoir les pratiques à toutes les étapes de la vie de l'animal (conditions d'élevage, de transport, d'abattage).

La prise en compte des connaissances scientifiques sur la douleur et la conscience animale conduit à revoir les pratiques à toutes les étapes de la vie de l'animal (conditions d'élevage, de transport, d'abattage), et le développement du droit animalier (personnalité juridique des animaux) impacte fortement les systèmes d'élevage laitiers et allaitants avec des règlements plus contraignants (abattage, systèmes d'élevage, transport).

La contractualisation entre l'amont et l'aval de la filière ne se développe pas (le marché du maigre et du jeune bovin restent les référentiels des systèmes d'élevage allaitants), et la filière française ne trouve pas d'accord durable sur un outil d'évaluation de la qualité. Elle s'adapte en continu aux évolutions réglementaires.

Au stade de gros, dans un premier temps la refonte des grilles de prix tient compte des modes de production « vertueux » (environnement, bien-être animal, …) ou des qualités nutritionnelles des viandes, avec un prix de la carcasse (issue du troupeau laitier comme allaitant) évoluant en fonction de ces qualités. Puis, après une phase transitoire, les normes imposées réglementairement s'appliquent et les grilles de prix n'en tiennent plus compte.
Plus en amont, reconnus comme des signes de qualité de la viande, les systèmes herbagers prédominent, et l'élevage à l'herbe est identifié par un label (argument santé, bonnes pratiques d'élevage, artisanales et respectueuses d'exigences diverses : bien-être animal, environnement, ...). Les élevages industriels ou hors sol sont contraints réglementairement.
Enfin, plus généralement, la prise en compte du bien-être animal dans les référentiels valorisant les bonnes pratiques s'affirme dans les filières animales et segmente l'offre dans un premier temps, avant de devenir une norme obligatoire.

Les circuits courts de proximité favorisent la consommation régionale de viande locale (issue du troupeau laitier comme du troupeau allaitant) et sont encouragés (financièrement et réglementairement), notamment du fait des normes imposées sur le transport des animaux vivants.

La réglementation incite fortement à une intégration généralisée de conditions de production qui diminuent sensiblement la spécificité des produits bio, lesquels, concurrencés/banalisés comme suite à un relèvement des normes obligatoires, ne se développent plus.

La bonne tenue des circuits courts de proximité fondés sur la consommation de viande locale permettent un maillage territorial des abattoirs suffisant pour assurer la pérennité de la boucherie artisanale par proximité.

Avec l'élevage à l'herbe identifié par un label, et, plus généralement, la généralisation de normes réglementairement imposées (environnement, bien-être animal, …), la demande du marché de la viande bovine accepte l'offre qualitative, payée comme telle à la production (prix consommateur et prix au producteur), mais ceci s'accompagne d'une diminution quantitative de cette demande (avec diminution de la part de viande produite par le troupeau allaitant, les races mixtes laitières n'étant pas affectées par cette diminution).

Seuls les producteurs écologiquement intensifs à l'herbe parviennent à capter une partie des gains de productivité. La majorité des producteurs court après le respect des normes imposées, et la valeur ajoutée peine à revenir aux exploitations, dont la concentration est limitée réglementairement.

Au final, les normes imposées réglementairement se traduisant par un surcoût répercuté sur le prix de vente consommateur de la viande bovine, ce prix augmente assez sensiblement.

**Méta-scénario 2.4**
**Titre** : **Filière peu organisée et concentrée en stratégie coût/volume**
**Résumé** : Les attentes sociétales ne conduisent ni à un renforcement de la prise en compte du bien-être animal, ni à un droit animalier contraignant. Sans outil partagé d'évaluation de la qualité de la viande bovine, la contractualisation ne se développe pas dans la filière. Ce sont les systèmes productifs (viande à bas coût issues de vaches de réforme laitière, de veaux issus du troupeau laitier, et de jeunes bovins en engraissement), accompagnés d'une concentration industrielle des abattoirs et de la distribution, qui dominent. Ces exploitations peinent à capter une part significative de la valeur ajoutée.
**Hypothèses motrices**
***versus429*** *: La contractualisation ne se développe pas, le marché du maigre et du jeune bovin restent les référentiels des systèmes d'élevage*.
***versus534b*** *: Les "citoyens/consommateurs" acceptent les systèmes actuels (malgré les travaux sur la conscience animale) et la règlementation n'est pas durcie (sauf pour l'abattage).*

La contractualisation entre l'amont et l'aval de la filière ne se développe pas (le marché du maigre et du jeune bovin restent les référentiels des systèmes d'élevage allaitants), et la filière française ne trouve pas d'accord durable sur un outil d'évaluation de la qualité.

Malgré les travaux sur la conscience animale, les « citoyens–consommateurs » acceptent les systèmes actuels et la règlementation n'est pas durcie (sauf pour l'abattage). Le bien-être animal n'est pas retenu comme critère différenciant dans les référentiels qualité des filières animales.

Au stade de gros, la refonte des grilles de prix ne tient pas compte des démarches "vertueuses" (environnement, bien-être animal, ...) ni des qualités nutritionnelles des viandes.

Les systèmes industriels intensifs prédominent car les quantités produites compensent une rémunération moindre au kg de viande produite.

Du fait du relatif manque d'intérêt des « citoyens–consommateurs », de l'absence de durcissement de la réglementation (exception faite de l'abattage), et de l'absence de développement des bonnes pratiques (bien-être animal) dans les filières animales, les évolutions du droit animalier demeurent limitées et sans impact conséquent sur les systèmes d'élevage.

Concurrencés par un différentiel de prix important avec les produits conventionnels, les signes de qualité et le Bio ne se développent pas : obligés aux promotions, ils risquent de se dévaloriser et restent donc cantonnés à un segment limité de consommateurs.

L' « industrialisation » des circuits de la viande et de la grande distribution nuisent au développement du « locavorisme ».

La demande du marché de la viande bovine oriente la production vers une offre standard suffisante en quantité, les systèmes productifs dominent par les prix avec des viandes à bas coût de production, issues de vaches de réforme laitière, de veaux issus du troupeau laitier, et de jeunes bovins en engraissement.

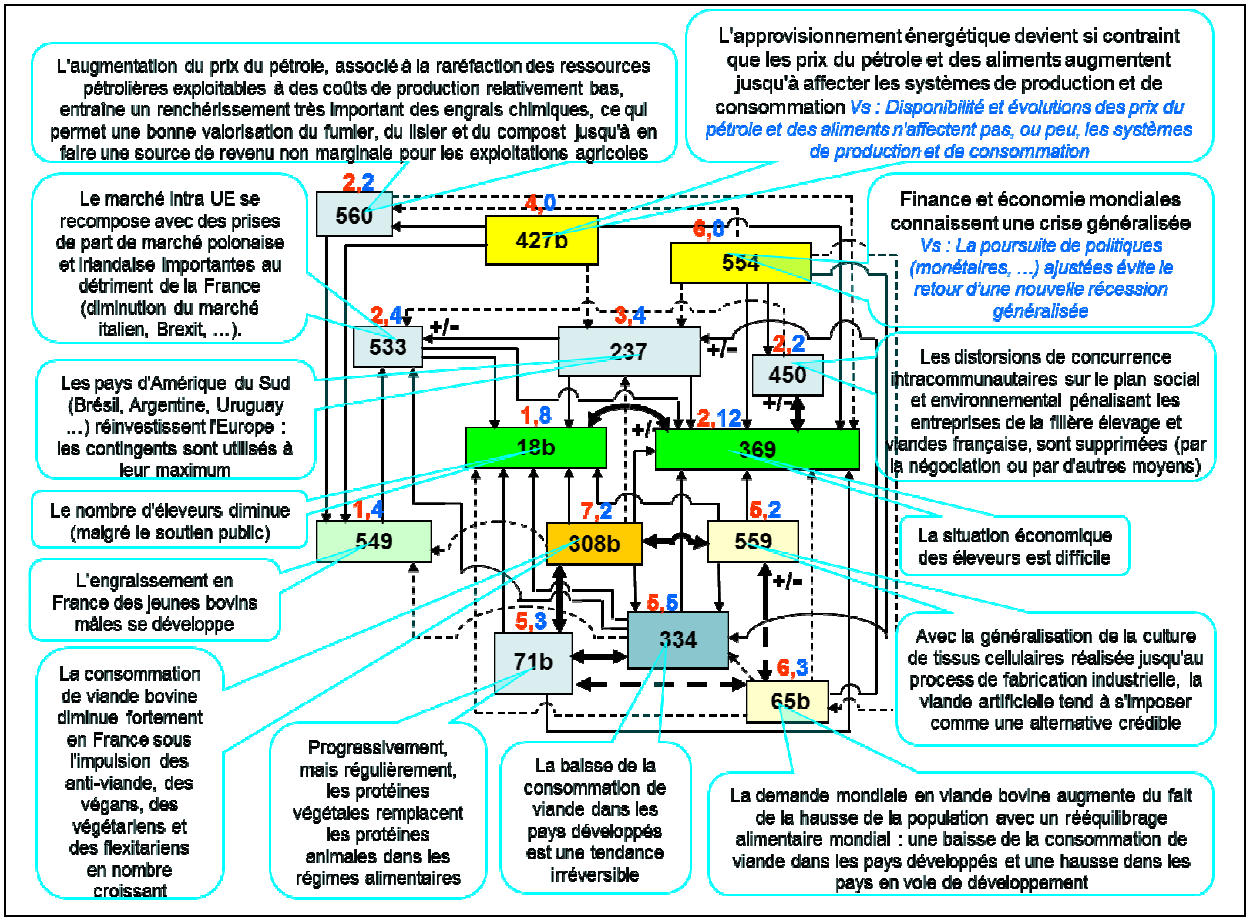
La concentration des abattoirs et de la distribution progresse, la boucherie artisanale recule.

La valeur ajoutée créée grâce aux gains de productivité échappe aux producteurs (notamment à destination des fournisseurs d'intrants nécessaires au système d'élevage industriel intensif).

Avec une offre à relativement bas prix disponible en quantité, le prix à la consommation de la viande bovine ne croît pas.

## › Méta-agrégat n°3 : Economie, énergie, commerce et demande mondiaux de viande

| | 237 | 559 | 308b | 71b | 65b | 369 | 18b | 334 | 533 | 450 | 549 | 427b | 554 | 560 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 237 | ■ | | - | | - | | | | | | | - | - | |
| 559 | | ■ | + | | +/- | | | | | | | | | |
| 308b | | + | ■ | + | | | | | | | | | | |
| 71b | | | + | ■ | - | | | + | | | | | | |
| 65b | | - | | - | ■ | | | | | | | | - | |
| 369 | + | + | + | + | - | ■ | +/- | + | + | + | | + | + | - |
| 18b | + | + | + | + | - | + | ■ | + | + | | | | | |
| 334 | | + | + | + | - | | | ■ | | | | | + | |
| 533 | +/- | | | | | | | + | ■ | - | + | | | |
| 450 | | | | | | +/- | | | | ■ | | | + | |
| 549 | | | - | | | | | - | | | ■ | + | | + |
| 427b | | | | | | | | | | | | ■ | ⊠ | |
| 554 | | | | | | | | | | | | | ■ | |
| 560 | | | | | | | | | | | | + | - | ■ |



| I | D | | Méta-Agrégat 3 |
|---|---|---|---|
| **3** | **4** | **237** | Les pays d'Amérique du Sud (Brésil, Argentine, Uruguay …) réinvestissent l'Europe : les contingents sont utilisés à leur maximum. *Versus : Les importations en provenance d'Amérique du Sud continuent de diminuer.* |
| **5** | **2** | **559** | Avec la généralisation de la culture de tissus cellulaires réalisée jusqu'au process de fabrication industrielle, la viande artificielle tend à s'imposer comme une alternative crédible. *Versus : La viande artificielle (culture de tissus cellulaires) reste marginale et ne constitue pas une alternative crédible.* |
| **7** | **2** | **308b** | La consommation de viande bovine diminue fortement en France sous l'impulsion des anti-viande, des végans, des végétariens et des flexitariens en nombre croissant. *Versus : La consommation de viande bovine n'est que très peu affectée par l'influence des anti-viande, des végans, des végétariens et des flexitariens, leur influence s'avérant insuffisante pour détourner les consommateurs de la viande bovine.* |
| **5** | **3** | **71b** | Progressivement, mais régulièrement, les protéines végétales remplacent les protéines animales dans les régimes alimentaires. *Versus : Le remplacement des protéines animales par des protéines végétales dans les régimes alimentaires est marginal à l'échelle mondiale.* |
| **6** | **3** | **65b** | La demande mondiale en viande bovine augmente du fait de la hausse de la population avec un rééquilibrage alimentaire mondial : une baisse de la consommation de viande dans les pays développés et une hausse dans les pays en voie de développement. *Versus : La consommation mondiale de viande bovine diminue malgré l'augmentation de la population, car la part de protéines animales régresse, y compris dans les pays en développement, au bénéfice des céréales et d'autres sources de protéines.* |
| **2** | **12** | **369** | La situation économique des éleveurs est difficile. *Versus : La situation économique des éleveurs est correcte et tend à s'améliorer.* |
| **1** | **8** | **18b** | Le nombre d'éleveurs diminue (malgré le soutien public). *Versus : Le nombre d'éleveurs est stabilisé (notamment grace au soutien public).* |
| **5** | **5** | **334** | La baisse de la consommation de viande dans les pays développés est une tendance irreversible ( à laquelle il faut s'adapter). *Versus : La tendance à la baisse de la consommation de viande dans les pays développés n'est pas irreversible (les alternatives végétales ou de synthèse ont des limites)* |
| **2** | **4** | **533** | Le marché intra UE se recompose avec des prises de part de marché polonaise et irlandaise importantes au détriment de la France (diminution du marché italien, Brexit, …). *Versus : Le marché intra UE ne connait pas de bouleversement.* |
| **2** | **2** | **450** | Les distorsions de concurrence intracommunautaires sur le plan social et environnemental pénalisant les entreprises de la filière élevage et viandes française, sont supprimées (par la négociation ou par d'autres moyens). *Versus : Les distorsions de concurrence intracommunautaires sur le plan social et environnemental pénalisant les entreprises de la filière élevage et viande françaises perdurent.* |
| **1** | **4** | **549** | L'engraissement en France des jeunes bovins mâles se développe. *Versus : Les jeunes bovins mâles produits en France sont quasi exclusivement engraissés à l'étranger.* |
| **4** | **1** | **427b** | L'approvisionnement énergétique devient si contraint que les prix du pétrole et des aliments augmentent jusqu'à affecter les systèmes de production et de consommation. *Versus : Disponibilité et évolutions des prix du pétrole et des aliments n'affectent pas, ou peu, les systèmes de production et de consommation.*<br>*<u>Commentaire du recto</u> : L'augmentation du prix du pétrole peut être envisagée jusqu'à entraîner un coût de transport rendant les importations de viande bovine non compétitives (prix du fret, …).* |
| **7** | **0** | **554** | Finance et économie mondiales connaissent une crise généralisée. *Versus : La poursuite de politiques (monétaires, …) ajustées évite le retour d'une nouvelle récession généralisée.* |
| **2** | **2** | **560** | L'augmentation du prix du pétrole, associé à la raréfaction des ressources pétrolières exploitables à des coûts de production relativement bas, entraîne un renchérissement très important des engrais chimiques, ce qui permet une bonne valorisation du fumier, du lisier et du compost (engrais non chimiques) jusqu'à en faire une source de revenu, non marginale, pour les exploitations agricoles (notamment en viande bovine). *Versus : Le prix du pétrole reste relativement modéré, ce qui permet à la production d'engrais chimiques de demeurer compétitive par rapport aux alternatives associées aux fumier, lisier, ou compost.*<br>*<u>Commentaire du recto</u> : La « pression environnementale » est également susceptible de renforcer l'effet prix affectant les hydrocarbures, pour défavoriser l'emploi d'engrais chimiques.* |

**Méta-scénario 3-1**
**Titre** : **La crise globale** (économique et énergétique) **détourne de la viande bovine et** (plus généralement) **le végétal chasse l'animal**
**Résumé** : Energétique, financière et économique, la crise globale affecte les systèmes de production et de consommation. Avec la chute du pouvoir d'achat, la part de protéines animales régresse au bénéfice des céréales, des protéines végétales, et dans une moindre mesure de la viande artificielle appuyée par l'influence croissante des anti-viande. L'envolée du prix du pétrole entraîne un coût de transport rendant les importations de viande bovine non compétitives. Malgré le complément de revenu associé à la bonne valorisation des engrais non chimiques (fumier et lisier), la situation économique des éleveurs français est si difficile qu'ils obtiennent la suppression des distorsions de concurrence intracommunautaires sur le plan social et environnemental.
**Hypothèses motrices**
**554** : Finance et économie mondiales connaissent une crise généralisée.
**427b** : L'approvisionnement énergétique devient si contraint que les prix du pétrole et des aliments augmentent jusqu'à affecter les systèmes de production et de consommation.
*Commentaire 427b : L'augmentation du prix du pétrole peut être envisagée jusqu'à entraîner un coût de transport rendant les importations de viande bovine non compétitives (prix du fret, …).*

Avec l'épuisement des gisements pétroliers, l'approvisionnement énergétique devient si contraint que les prix du pétrole (et des aliments dans la mesure où le pétrole et ses produits dérivés sont utilisés dans l'agriculture) augmentent jusqu'à affecter les systèmes de production et de consommation. Non – ou mal – maîtrisés, les déséquilibres d'ordres financier et monétaire viennent se surajouter à la nouvelle contrainte énergétique, et débouchent sur une crise généralisée affectant finance et économie mondiales (pays développés de la sphère occidentale, pays émergents et pays en développement sont tous affectés à des degrés divers).

Fortement affaiblie par la chute du pouvoir d'achat consécutive au déclenchement de la crise globale, la consommation mondiale de viande bovine diminue malgré l'augmentation de la population, car la part de protéines animales dans l'alimentation régresse, y compris dans les pays en développement, au bénéfice des céréales et d'autres sources de protéines qui tendent à remplacer les protéines animales dans les régimes alimentaires. Avec cet effet de substitution en faveur des protéines végétales, la consommation de viande bovine diminue fortement en France, tendance renforcée par la pression des anti-viande, des végans, des végétariens et des flexitariens en nombre croissant.
De plus, avec la généralisation de la culture de tissus cellulaires réalisée jusqu'au process de fabrication industrielle, la viande artificielle peut s'appuyer sur cette influence croissante des anti-viande, végans, végétariens et flexitariens pour se présenter comme une alternative crédible, et conforter ainsi la diminution de la consommation de viande produite à partir d'animaux vivants.

Dans ces conditions (chute du pouvoir d'achat et de la consommation de viande – non artificielle – au bénéfice des céréales et d'autres sources de protéines, influence croissante des anti-viande), la baisse de la consommation de viande dans les pays développés est une tendance irréversible à laquelle la filière viande bovine est contrainte de s'adapter : régulièrement, les protéines végétales remplacent les protéines animales dans les régimes alimentaires. Victimes de cette forte diminution de la consommation de viande, et subissant l'augmentation du prix du pétrole entraînant un coût de transport trop élevé, les importations de viande bovine en provenance d'Amérique du Sud deviennent non compétitives et chutent fortement.

La baisse de l'activité économique ne suffit pas à faire diminuer le prix du pétrole, dont le haut niveau perdure du fait de la raréfaction des ressources pétrolières exploitables ce qui entraîne un renchérissement très important des engrais chimiques. Cette situation permet une bonne valorisation des engrais non chimiques (fumier, lisier, compost) jusqu'à en faire une source de revenu, non marginale, pour les exploitations agricoles (notamment en viande bovine), dans le cadre d'utilisations & ventes locales minimisant les coûts de transport de ces engrais non chimiques. Avec cette nouvelle source de revenu et un coût de transport rendant les exportations de bovins nettement moins compétitives, les jeunes bovins mâles produits en France sont de plus en plus rarement engraissés à l'étranger.

Sous la pression grandissante des éleveurs, qui subissent les effets de la crise affectant gravement le niveau de consommation de viande, et afin d'éviter un durcissement incontrôlable du mouvement, les représentants politiques obtiennent, par la négociation mais moyennant « menaces » de blocage des productions incriminées aux frontières, que les distorsions de concurrence intracommunautaires sur le plan social et environnemental pénalisant les entreprises de la filière élevage et viandes française

soient supprimées. Le marché intra UE se recompose toutefois avec une forte contraction de l'activité (cf. diminution irréversible de la consommation de viande), affectant notamment les débouchés de la production française (forte diminution du marché italien, …), ce qui se traduit par une forte diminution du troupeau allaitant spécialisé, la viande bovine étant très majoritairement un sous-produit du troupeau laitier.

Les élevages de porcs et de volailles sont plus affectés par les conséquences de la hausse du coût de l'énergie que les élevages bovins nourris à l'herbe (cf. coûts des intrants et de leur transport pour servir de nourriture : l'élevage à l'herbe est le moins onéreux), mais ces viandes sont meilleur marché et le facteur prix est d'autant plus important pour le consommateur au pouvoir d'achat amputé par la crise.

*In fine*, malgré le complément de revenu associé à la bonne valorisation des engrais non chimiques (fumier et lisier), la situation économique des éleveurs est si difficile que leur nombre diminue et qu'ils maintiennent une pression non négligeable sur les responsables politiques.

**Méta-scénario 3-2**
**Titre : La crise économique détourne de la viande, néanmoins les exportations de viande bovine profitent du faible coût des transports**
**Résumé** : Financière et économique, la crise affecte fortement le pouvoir d'achat, la part de protéines animales régresse au bénéfice des céréales, des protéines végétales, et dans une moindre mesure de la viande artificielle appuyée par l'influence croissante des anti-viande. Découlant de la chute de l'activité économique mondiale, l'effondrement du prix du pétrole induit des coûts de transport minimes rendant les importations de viande bovine en provenance d'Amérique du Sud extrêmement compétitives et donc relativement stables en volume sur la marché de l'UE. Malgré une énergie bon marché et la bonne tenue des exportations de jeunes bovins vers le marché italien, la situation économique des éleveurs de bovins viande français est si difficile qu'ils obtiennent la suppression des distorsions de concurrence intracommunautaires sur le plan social et environnemental.
**Hypothèses motrices**
**554** : Finance et économie mondiales connaissent une crise généralisée.
***Versus 427b*** *: Disponibilité et évolutions des prix du pétrole et des aliments n'affectent pas, ou peu, les systèmes de production et de consommation.*

Non – ou mal – maîtrisés, les déséquilibres d'ordres financier et monétaire débouchent sur une crise généralisée affectant finance et économie mondiales (pays développés de la sphère occidentale, pays émergents et pays en développement sont tous affectés). Fortement affectée par la chute du pouvoir d'achat consécutive au déclenchement de la grande crise, la consommation mondiale de viande bovine diminue malgré l'augmentation de la population, car la part de protéines animales régresse, y compris dans les pays en développement, au bénéfice des céréales et d'autres sources de protéines qui tendent à remplacer les protéines animales dans les régimes alimentaires.

Avec cet effet de substitution en faveur des protéines végétales, la consommation de viande bovine diminue fortement en France, tendance renforcée par la pression des anti-viande, des végans, des végétariens et des flexitariens en nombre croissant. De plus, avec la généralisation de la culture de tissus cellulaires réalisée jusqu'au process de fabrication industrielle, la viande artificielle peut s'appuyer sur cette influence croissante des anti-viande, végans, végétariens et flexitariens pour se présenter comme une alternative crédible, et conforter ainsi la diminution de la consommation de viande produite à partir d'animaux vivants..

Dans ces conditions (chute du pouvoir d'achat et de la consommation de viande non artificielle au bénéfice des céréales et d'autres sources de protéines, influence croissante des anti-viande), la baisse de la consommation de viande dans les pays développés est une tendance irréversible à laquelle la filière viande bovine est contrainte de s'adapter : régulièrement, les protéines végétales remplacent les protéines animales dans les régimes alimentaires.

La baisse de l'activité économique du fait de la crise s'accompagne d'une forte diminution de la demande énergétique qui entraîne une chute du prix du pétrole (et des aliments dans la mesure où le pétrole et ses produits dérivés sont utilisés dans l'agriculture). Si la diminution du pouvoir d'achat et la baisse de la consommation de viande en Europe, ne sont pas de nature à favoriser le développement des importations de l'UE en viande bovine, cet effondrement du prix du pétrole induit des coûts de transport minimes rendant les importations de viande bovine en provenance d'Amérique du Sud extrêmement compétitives avec un prix du fret au plus bas : en conséquence, si les contingents ne

sont pas utilisés à leur maximum, les importations en provenance d'Amérique du Sud demeurent relativement stables car bon marché.

Le faible prix du pétrole favorise la production d'engrais chimiques demeurant plus compétitifs que leurs alternatives associées aux fumier, lisier, ou compost. L'activité d'exportation de jeunes bovins mâles produits en France profite de la diminution des coûts de transport liée à la faiblesse des cours du pétrole : en conséquence, une part conséquente des jeunes bovins mâles produits en France est engraissée à l'étranger malgré la baisse du pouvoir d'achat (aux coûts de transport réduits viennent s'ajouter des prix de vente également réduits pour maintenir ces débouchés à l'export).

Sous la pression grandissante des éleveurs, qui subissent les effets de la crise affectant gravement le niveau de consommation de viande, notamment sur le marché national, et afin d'éviter un durcissement incontrôlable du mouvement, les représentants politiques obtiennent, par la négociation mais moyennant « menaces » de blocage des productions incriminées aux frontières, que les distorsions de concurrence intracommunautaires sur le plan social et environnemental pénalisant les entreprises de la filière élevage et viandes française soient supprimées. Le marché intra-UE se recompose sous l'effet d'une forte contraction de l'activité qui impacte plus fortement le troupeau allaitant spécialisé (cf. diminution irréversible de la consommation de viande), mais qui n'affecte que partiellement les débouchés d'une production française, qui n'est désormais plus victime des distorsions de concurrence intracommunautaires, et dont les exportations de jeunes bovins vers le marché italien résistent relativement bien du fait de coûts de transport très faibles et de prix de vente restreints autant que possible.

*In fine*, malgré une énergie (facteur de production des exploitations agricoles) bon marché, la situation économique des éleveurs de bovins viande est difficile, leur nombre diminue, et ils maintiennent une pression non négligeable sur les responsables politiques.

**Méta-scénario 3-3**
**Titre** : **Avec une énergie chère, la France ne profite pas de la hausse de la consommation de la viande bovine dans les pays émergents**
**Résumé** : Les pays émergents bénéficient de la croissance économique mondiale et tirent à la hausse la demande mondiale en viande bovine, et la tendance à la baisse de la consommation de viande dans les pays développés ne semble pas irréversible. L'engraissement en France des jeunes bovins mâles se développe car, d'une part, avec la hausse du pétrole les coûts de transport sont trop défavorables à la compétitivité prix des importations, et, d'autre part, fumiers et lisiers sont désormais des sources de revenus complémentaires avec une bonne valorisation de ces engrais non chimiques. Avec une énergie chère et une situation dégradée pour les exportations de jeunes bovins à destination du marché italien, la situation économique des éleveurs français demeure relativement médiocre malgré la bonne valorisation des engrais alternatifs associés aux fumier et lisier. Toutefois, la France conserve un avantage relatif sur certains concurrents dans la mesure où elle a conservé une proportion relativement plus importante de systèmes d'élevage des bovins allaitants à l'herbe, lesquels sont mieux préservés du renchérissement du coût de l'énergie.
***Versus 554*** *: La poursuite de politiques (monétaires, …) ajustées évite le retour d'une nouvelle récession généralisée.*
**427b** : L'approvisionnement énergétique devient si contraint que les prix du pétrole et des aliments augmentent jusqu'à affecter les systèmes de production et de consommation.
*Commentaire 427b : L'augmentation du prix du pétrole peut être envisagée jusqu'à entraîner un coût de transport rendant les importations de viande bovine non compétitives (prix du fret, …).*

La poursuite de politiques (monétaires, …) ajustées évite le retour d'une nouvelle récession généralisée, et le pouvoir d'achat des ménages s'en trouve bien préservé. Du fait de l'accroissement de la population mondiale, la demande mondiale en viande bovine augmente avec un rééquilibrage se traduisant par une baisse de la consommation de viande dans les pays développés et une hausse dans les pays émergents ou en voie de développement, lesquelles bénéficient de la croissance économique mondiale et connaissent une hausse du pouvoir d'achat de leurs populations. En conséquence, le remplacement des protéines animales par des protéines végétales dans les régimes alimentaires est marginal à l'échelle mondiale, et, hormis dans certains pays développés (Nord-Ouest du continent européen) la consommation de viande bovine n'est que très peu affectée par l'influence des anti-viande, des végans, des végétariens et des flexitariens, qui s'avère insuffisante pour

détourner les consommateurs de la viande bovine. La viande artificielle (culture de tissus cellulaires) reste marginale et ne constitue pas une alternative crédible en l'absence d'intérêt spécifique : faible influence des anti-viande et croissance de la demande mondiale favorisent la consommation de viande non artificielle, notamment dans les pays émergents ou en voie de développement.
Les alternatives végétales ou de synthèse connaissant ainsi certaines limites, la tendance à la baisse de la consommation de viande dans les pays développés ne semble pas irréversible, faute de substitution effectivement réalisée, et cela d'autant moins que le remplacement des protéines animales par des protéines végétales dans les régimes alimentaires s'avère inexistant à l'échelle mondiale.

Avec le développement continu de l'activité économique mondiale, toujours essentiellement fondé sur l'exploitation des ressources fossiles (pétrole, gaz, charbon), l'approvisionnement énergétique devient si contraint que les prix du pétrole (et des aliments dans la mesure où le pétrole et ses produits dérivés sont utilisés dans l'agriculture) augmentent jusqu'à affecter les systèmes de production et de consommation. Pour autant, le processus de globalisation/mondialisation se poursuit en étant fondé plus sur le savoir (l'échange de savoir et les investissements directs à l'étranger) que sur les produits.
Si la bonne tenue du pouvoir d'achat et la faiblesse de l'influence des anti-viande constituent des facteurs favorables au maintien du niveau de la consommation de viande en Europe, l'augmentation du prix du pétrole entraîne une hausse du coût de transport (prix du fret) qui rend les importations européennes de viande bovine en provenance d'Amérique du Sud (Brésil, Argentine, Uruguay …) de viande bovine moins compétitives et leurs contingents ne sont pas utilisés à leur maximum.
Cette forte hausse le prix du pétrole accompagnant le développement de l'activité économique mondiale, entraîne un renchérissement des engrais chimiques, ce qui permet une bonne valorisation des engrais non chimiques (fumier, lisier, compost) désormais compétitifs en termes de prix, jusqu'à en faire une source de revenu, non marginale, pour les exploitations agricoles, notamment en viande bovine, dans le cadre d'utilisations & ventes locales minimisant les coûts de transport de ces engrais non chimiques (cf. revalorisation de dispositifs de polyculture élevage si ce n'est à l'échelle de l'exploitation, à l'échelle d'une commune ou d'un bassin de production). Et ces fumiers et lisiers trouvent également une source de valorisation avec le développement des activités de méthanisation.
L'engraissement en France des jeunes bovins mâles se développe car, d'une part, avec la hausse du pétrole les coûts de transport sont trop défavorables à la compétitivité prix des exportations, et, d'autre part, fumiers et lisiers sont désormais des sources de revenus complémentaires avec une bonne valorisation de ces engrais non chimiques.

La situation économique globale étant relativement stable et satisfaisante, la plupart des questions problématiques, voire potentiellement conflictuelles, sont ignorées et la poursuite de la croissance mondiale tient lieu de panacée universelle : en conséquence, les distorsions de concurrence intracommunautaires sur le plan social et environnemental pénalisant les entreprises de la filière élevage et viande françaises perdurent, et le marché intra UE demeure relativement stable sans connaître de bouleversement. Le marché intra-UE se recompose ainsi sous l'effet d'une forte hausse du coût de transport défavorisant les échanges sur longue distance, ce qui affecte les débouchés d'une production française, toujours victime des distorsions de concurrence intracommunautaires, et dont les exportations de jeunes bovins vers le marché italien s'effondrent (perte de compétitivité liée à la hausse du coût du transport/pétrole).
*In fine*, avec une énergie (facteur de production des exploitations agricoles) chère et une situation dégradée pour les exportations de jeunes bovins à destination du marché italien, mais avec des compléments de revenu liées à la bonne valorisation des engrais alternatifs associés aux fumier et lisier, la situation économique des éleveurs français de bovins allaitants demeure relativement médiocre, et, même s'il décroît moins vite qu'auparavant, leur nombre ne se stabilisé pas. Dans ces conditions, sans aller jusqu'à exercer une pression très forte sur les responsables politiques, les éleveurs contestent les distorsions de concurrence intracommunautaires sur le plan social et environnemental pénalisant les entreprises de la filière élevage et viande françaises. Toutefois, la France conserve un avantage relatif sur certains concurrents dans la mesure où elle a conservé une proportion relativement plus importante de systèmes d'élevage des bovins allaitants à l'herbe, lesquels sont mieux préservés du renchérissement du coût de l'énergie (cf. coûts des intrants et de leur transport pour servir de nourriture : l'élevage à l'herbe est le moins onéreux).

**Méta-scénario 3-4**
**Titre : Les éleveurs français profitent de la croissance demande mondiale en viande bovine**
**Résumé** : Les pays émergents bénéficient de la croissance économique mondiale et tirent à la hausse la demande mondiale en viande bovine, et la tendance à la baisse de la consommation de viande dans les pays développés ne semble pas irréversible. Une part non négligeable de la production européenne étant captée par la croissance de la consommation mondiale de viande bovine, notamment en direction des pays émergents au pouvoir d'achat croissant, les pays d'Amérique du Sud réinvestissent l'Europe. Les jeunes bovins mâles produits en France sont quasi-exclusivement engraissés à l'étranger. A côté de cette activité d'export de jeune bovins vifs, la France exporte également des viandes pour les marchés lointains. La situation économique des éleveurs français de bovins allaitants est correcte et s'améliore, leur nombre est stabilisé. Dans ces conditions, les distorsions de concurrence intracommunautaires sur le plan social et environnemental pénalisant les entreprises de la filière élevage et viande françaises sont devenues relativement plus faciles à accepter.
**Hypothèses motrices**
***Versus 554*** *: La poursuite de politiques (monétaires, …) ajustées évite le retour d'une nouvelle récession généralisée.*
***Versus 427b*** *: Disponibilité et évolutions des prix du pétrole et des aliments n'affectent pas, ou peu, les systèmes de production et de consommation.*

La poursuite de politiques (monétaires, …) ajustées évite le retour d'une nouvelle récession généralisée), et le pouvoir d'achat des ménages s'en trouve bien préservé.
Bien que le développement continu de l'activité économique mondiale soit toujours essentiellement fondé sur l'exploitation des ressources fossiles (pétrole, gaz, charbon), avec la découverte de nouveaux champs pétrolifères couplée au progrès technique effectif dans l'industrie de l'extraction du pétrole, l'équilibre entre offre et demande sur le marché de l'énergie se réalise de sorte que disponibilité et évolutions des prix du pétrole (et des aliments dans la mesure où le pétrole et ses produits dérivés sont utilisés dans l'agriculture) n'affectent pas, ou peu, les systèmes de production et de consommation.
Et ce prix du pétrole relativement modéré permet à la production d'engrais chimiques de demeurer compétitive par rapport aux alternatives associées aux fumiers, lisiers, ou compost.

Du fait de l'accroissement de la population mondiale, la demande mondiale en viande bovine augmente avec un rééquilibrage se traduisant par une baisse de la consommation de viande dans les pays développés et une hausse dans les pays émergents ou en voie de développement, lesquelles bénéficient de la croissance économique mondiale et connaissent une hausse du pouvoir d'achat de leurs populations. En conséquence, le remplacement des protéines animales par des protéines végétales dans les régimes alimentaires est marginal à l'échelle mondiale, et, hormis dans certains pays développés (Nord-Ouest du continent européen) la consommation de viande bovine n'est que très peu affectée par l'influence des anti-viande, des végans, des végétariens et des flexitariens, qui s'avère insuffisante pour détourner les consommateurs de la viande bovine.

La viande artificielle (culture de tissus cellulaires) reste marginale et ne constitue pas une alternative crédible en l'absence d'intérêt spécifique : faible influence des anti-viande et croissance de la demande mondiale favorisent la consommation de viande non artificielle, notamment dans les pays émergents ou en voie de développement.
Les alternatives végétales ou de synthèse connaissant ainsi certaines limites, la tendance à la baisse de la consommation de viande dans les pays développés ne semble pas irréversible, faute de substitution effectivement réalisée, et cela d'autant moins que le remplacement des protéines animales par des protéines végétales dans les régimes alimentaires s'avère inexistant à l'échelle mondiale.

Une part non négligeable de la production européenne étant captée par la croissance de la consommation mondiale de viande bovine, notamment en direction des pays émergents au pouvoir d'achat croissant, les pays d'Amérique du Sud (Brésil, Argentine, Uruguay …) réinvestissent l'Europe en profitant d'un coût du fret toujours limité du fait d'un prix du pétrole toujours relativement bon marché, et leurs contingents au sein de l'UE sont utilisés à leur maximum. Avec un coût de transport compatible avec la compétitivité prix des importations, les jeunes bovins mâles produits en France sont quasi-exclusivement engraissés à l'étranger : l'engraissement hors frontière est associé à la consommation de viandes de jeunes bovins vivants vers d'autres lieux de consommation (pas ou peu

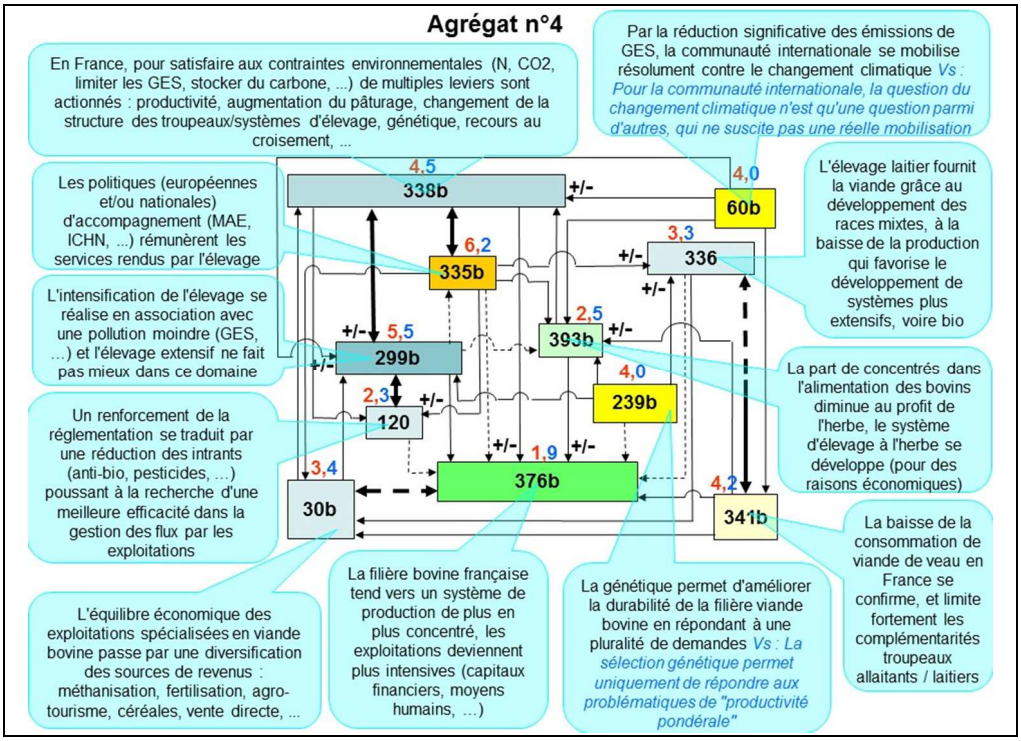
de demande en France pour les jeunes bovins). A côté de cette activité d'export de jeune bovins vifs, la France exporte également des viandes pour les marchés lointains (marchés de pays émergents).

La situation économique globale étant relativement stable et satisfaisante, la plupart des questions problématiques, voire potentiellement conflictuelles, sont ignorées et la poursuite de la croissance mondiale tient lieu de panacée universelle : en conséquence, les distorsions de concurrence intracommunautaires sur le plan social et environnemental pénalisant les entreprises de la filière élevage et viande françaises perdurent, et le marché intra UE demeure relativement stable sans connaître de bouleversement.

Malgré l'absence de complément de revenu liée aux difficultés de valorisation des engrais alternatifs associés aux fumier et lisier du fait de la forte compétitivité prix des engrais chimiques à base de pétrole bon marché, la situation économique des éleveurs français de bovins allaitants est correcte et tend à s'améliorer, et leur nombre est stabilisé. Dans ces conditions, les distorsions de concurrence intracommunautaires sur le plan social et environnemental pénalisant les entreprises de la filière élevage et viande françaises sont devenues relativement plus faciles à accepter.

## › Méta-agrégat n°4 : Enjeux environnementaux, génétique & système d'exploitation

| | 30b | 376b | 335b | 336 | 341b | 393b | 60b | 338b | 299b | 120 | 239b |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **30b** | | - | + | + | + | | | | | | |
| **376b** | - | | - | - | + | +/- | | +/- | + | - | - |
| **335b** | | | | | | | | + | - | | |
| **336** | | | +/- | | - | | | | | | +/- |
| **341b** | | | | + | | | + | | | | |
| **393b** | | | + | | +/- | | + | | - | | + |
| **60b** | | | | | | | | | | | |
| **338b** | + | | + | | | + | +/- | | + | | |
| **299b** | + | | | | | | +/- | +/- | | + | + |
| **120** | | | +/- | | | | | + | + | | |
| **239b** | | | | | | | | | | | |



| I | D | Méta-Agrégat 4 | |
|---|---|---|---|
| **3** | **4** | **30b** | L'équilibre économique des exploitations spécialisées en viande bovine passe par une diversification des sources de revenus : méthanisation, fertilisation, agro-tourisme, céréales, vente directe, ... *Versus : L'équilibre économique des exploitations spécialisées en viande bovine dépend essentiellement, voire quasi-exclusivement, de l'activité viande (même si cela peut se traduire par une diminution de l'activité/des revenus).* |
| **1** | **9** | **376b** | La filière bovine française tend vers un système de production de plus en plus concentré, les exploitations deviennent plus intensives (capitaux financiers, moyens humains, …). *Versus : La filière bovine française tend vers un système de production et des exploitations de plus en plus extensifs.* |
| **6** | **2** | **335b** | Les politiques (européennes et/ou nationales) d'accompagnement (MAE, ICHN, ...) rémunèrent les services rendus par l'élevage. *Versus : Les politiques publiques d'accompagnement (MAE, ICHN, ...) ne rémunèrent plus les services rendus par l'élevage.* |
| **3** | **3** | **336** | L'élevage laitier fournit la viande grâce au développement des races mixtes, à la baisse de la production qui favorise le développement de systèmes plus extensifs, voire bio. *Versus : L'élevage allaitant fournit la viande grâce à l'amélioration de la productivité (vêlage 2 ans, abattage plus jeune, ...), la viande issue du troupeau laitier n'est qu'un sous-produit.* |
| **4** | **2** | **341b** | La baisse de la consommation de viande de veau en France se confirme, et limite fortement les complémentarités troupeaux allaitants/laitiers. *Versus : La reprise de la consommation de viande de veau en France se réalise avec la qualité des aliments nourrissant les veaux et/ou des veaux de boucherie d'entrée de gamme grâce à la fourniture de veaux issus du troupeau laitier.* *Commentaire du verso : La volonté des principaux acheteurs intégrateurs de maîtriser le prix du veau exerce une pression d'autant plus conséquente sur celui-ci que ces intégrateurs sont très concentrés (5 à 6 gros opérateurs franco-néerlandais).* |
| **2** | **5** | **393b** | La part de concentrés dans l'alimentation des bovins diminue au profit de l'herbe, le système d'élevage à l'herbe se développe (pour des raisons économiques). *Versus : La part de concentrés dans l'alimentation des bovins augmente, le système intensif hors sol se développe (pour des raisons de rentabilité et de meilleure standardisation des animaux).* |
| **4** | **0** | **60b** | Par la réduction significative des émissions de GES, la communauté internationale se mobilise résolument contre le changement climatique. *Versus : Pour la communauté internationale, la question du changement climatique n'est qu'une question parmi d'autres, qui ne suscite pas une réelle mobilisation.* |
| **4** | **5** | **338b** | En France, pour satisfaire aux contraintes environnementales (N, CO2, limiter les GES, stocker du carbone, ...) de multiples leviers sont actionnés : productivité, augmentation du pâturage, changement de la structure des troupeaux/systèmes d'élevage, génétique, recours au croisement, ... *Versus : En France, le principal levier pour satisfaire aux contraintes environnementales est de réduire la production bovine.* |
| **5** | **5** | **299b** | L'intensification de l'élevage se réalise en association avec une pollution moindre (GES, …) et l'élevage extensif ne fait pas mieux dans ce domaine. *Versus : L'intensification de l'élevage s'accompagne d'un niveau de pollution plus élevé (GES, …) et l'élevage extensif est plus performant dans ce domaine.* |
| **3** | **3** | **120** | Un renforcement de la réglementation se traduit par une réduction des intrants (anti-bio, pesticides, …) poussant à la recherche d'une meilleure efficacité dans la gestion des flux par les exploitations. *Versus : Il n'y a pas de renforcement/durcissement de la réglementation concernant les intrants (anti-bio, pesticides, ...).* |
| **4** | **1** | **239b** | La génétique permet d'améliorer la durabilité de la filière viande bovine en répondant à une pluralité de demandes. *Versus : La sélection génétique permet uniquement de répondre aux problématiques de "productivité pondérale".* *Commentaire recto : Pluralité de demande : limitation de l'impact environnemental par optimisation du troupeau laitier, meilleure intégration des évolutions de la demande et matière de qualité et de poids carcasse,...* |

**Méta-scénario 4.1**

**Titre : L'élevage allaitant profite de la réussite du système d'élevage intensif à l'herbe**

**Résumé** : Le système d'élevage à l'herbe se développe au détriment du système intensif hors sol pour des raisons économiques et environnementales. Les progrès génétiques permettant une intensification de l'élevage réalisée en association avec une pollution moindre (GES, …), cette intensification se réalise à l'herbe moyennant l'ajout d'engrais azotés dans les pâturages herbagers. Pour conjuguer plus efficacement encore intensification de l'élevage et maîtrise de la pollution, un renforcement de la réglementation se traduit par une réduction des intrants. La filière viande bovine française tend vers un système de production de plus en plus concentré au fur et à mesure de la progression de l'intensification de l'élevage à l'herbe, acceptable du fait de sa compatibilité avec les contraintes environnementales, et facilitée notamment par les progrès génétiques et diverses mesures

de politiques publiques (rémunération des services rendus par l'élevage, …) améliorant encore sa compétitivité. L'élevage allaitant fournit la viande grâce à  l'amélioration de la productivité permise par les avancées génétiques, la viande issue du troupeau laitier n'est qu'un sous-produit.
**Hypothèses motrices**
**60b** : Par la réduction significative des émissions de GES, la communauté internationale se mobilise résolument contre le changement climatique.
**239b** : La génétique permet d'améliorer la durabilité de la filière viande bovine en répondant à une pluralité de demandes.
*Commentaire 239b : Pluralité de demande : limitation de l'impact environnemental par optimisation du troupeau laitier, meilleure intégration des évolutions de la demande en matière de qualité et de poids carcasse,...*

La communauté internationale se mobilise résolument contre le changement climatique par la réduction significative des émissions de gaz à effet de serre (GES). Ceci a notamment pour conséquence de conforter la baisse de la consommation de viande de veau en France (moins de GES donc moins de bovins donc moins de veaux), ce qui renforce la compétition entre troupeaux allaitants et troupeaux laitiers.

Les avancées réalisées dans le domaine de la génétique permettent d'améliorer la durabilité de la filière viande bovine en répondant à une pluralité de demandes (limitation de l'impact environnemental par optimisation du troupeau laitier, meilleure intégration des évolutions de la demande en matière de qualité et de poids carcasse,...). Ces avancées génétiques facilitant « l'optimisation » de la production de viande bovine indépendamment du recours à une alimentation à base de concentrés, le système d'élevage à l'herbe se développe au détriment du système intensif hors sol pour des raisons économiques (l'herbe coûte moins cher que les concentrés) et environnementales (les céréales sont consommées par les humains, les bovins peuvent très bien se contenter d'herbe), et la part de concentrés dans l'alimentation des bovins diminue au profit de l'herbe.
Et comme les progrès génétiques permettent une intensification de l'élevage réalisée en association avec une pollution moindre (GES, …), l'élevage extensif ne faisant pas mieux dans ce domaine, cette intensification se réalise à l'herbe moyennant l'ajout d'engrais azotés dans les pâturages herbagers, de sorte que ceux-ci fournissent suffisamment de nourriture aux bovins sans recourir aux céréales, ni utiliser des superficies en pâturage excessives.

En France, cette intensification réalisée à l'herbe permet de maintenir une production bovine conséquente tout en satisfaisant aux contraintes environnementales (CO2, limiter les GES, stocker du carbone, ...) moyennant le recours à de multiples leviers : productivité, augmentation du pâturage, changement de la structure des troupeaux/systèmes d'élevage, génétique, recours au croisement, ... Les politiques (européenne et nationale) d'accompagnement (MAE, ICHN, ...) rémunèrent les services rendus par l'élevage pour faciliter le recours à ces leviers par les exploitations en confortant leurs sources de revenus. Le système d'élevage intensif de bovins allaitants à l'herbe perdure avec les politiques d'accompagnement rémunérant les services rendus par l'élevage, et, pour conjuguer plus efficacement encore intensification de l'élevage et maîtrise de la pollution satisfaisant aux contraintes environnementales, un renforcement de la réglementation se traduit par une réduction des intrants (anti-bio, pesticides, …) poussant à la recherche d'une meilleure efficacité dans la gestion des flux par les exploitations.

Soutenu par les politiques d'accompagnement rémunérant les services rendus par l'élevage, l'élevage allaitant fournit la viande grâce à  l'amélioration de la productivité (vêlage 2 ans, abattage plus jeune, ...) permise par les avancées génétiques, et les complémentarités entre troupeaux allaitants et troupeaux laitiers étant limitées, la viande issue du troupeau laitier n'est qu'un sous-produit. La stabilisation de la consommation de viande de veau en France se réalise selon deux modalités distinctes : avec la qualité des aliments nourrissant les veaux d'une part (segment haut de gamme avec des veaux issus du troupeau allaitant), et avec des veaux de boucherie d'entrée de gamme grâce à la fourniture de veaux issus du troupeau laitier d'autre part (avec les principaux acheteurs intégrateurs industriels exerçant une pression conséquente pour maîtriser le prix du veau). En conséquence, malgré quelques sources de revenus complémentaires (rémunération des services rendus par l'élevage), l'équilibre économique des exploitations spécialisées en viande bovine dépend essentiellement de l'activité viande.

Cette spécialisation marquée associée à une intensification de l'élevage à l'herbe s'accompagne toutefois d'une pollution moindre avec le renforcement de la réglementation réduisant l'utilisation des intrants (anti-bio, pesticides, …) par les exploitations, d'autant que  la rémunération des services

rendus par l'élevage est conçue pour s'inscrire de concert avec la satisfaction aux contraintes environnementales. La filière viande bovine française tend vers un système de production de plus en plus concentré (capitaux, moyens humains, …) au fur et à mesure de la progression de l'intensification de l'élevage à l'herbe, acceptable du fait de sa compatibilité avec les contraintes environnementales, et facilitée notamment par les progrès génétiques et diverses mesures de politiques publiques (rémunération des services rendus par l'élevage, …) améliorant encore sa compétitivité.

**Méta-scénario 4.2**
**Titre** : **Quota national & élevage extensif** (associé à une diversification des sources de revenus) **pour satisfaire aux contraintes environnementales**
**Résumé** : La communauté internationale se mobilise résolument contre le changement climatique par la réduction significative des émissions de gaz à effet de serre. Les nouvelles avancées réalisées en génétique permettent uniquement de répondre aux problématiques de "productivité pondérale", ce qui favorise le développement du système intensif hors sol. Mais la génétique ne permettant pas d'améliorer la durabilité de la filière bovine, la taille du cheptel national est limitée par un marché national des droits à acheter des têtes de bétail pour éviter que l'intensification de l'élevage ne s'accompagne d'un niveau de pollution plus élevé. Si l'élevage allaitant bénéficie de l'amélioration de la productivité pour fournir une partie de la viande, l'élevage laitier fournit l'autre partie de la viande grâce au développement des races mixtes tirant le meilleur parti des avancées génétiques en matière de "productivité pondérale". La politique de limitation de la taille du cheptel national est conjuguée avec des politiques dont les moyens employés sont plus en cohérence avec les objectifs environnementaux : la diversification des activités couplée à la rémunération des services rendus par l'élevage ayant fait ses preuves, ces axes de développement sont désormais complétés par le recours à divers leviers pour satisfaire aux multiples contraintes environnementales. La filière bovine française tend in fine vers un système de production et des exploitations relativement plus extensifs et plus performants en matière de respect des contraintes environnementales, dans le cadre du marché des droits à acheter des têtes de bétail et avec le développement, favorisé par les politiques publiques, du modèle d'élevage extensif associé à une diversification des sources de revenus.
**Hypothèses motrices**
**60b** : Par la réduction significative des émissions de GES, la communauté internationale se mobilise résolument contre le changement climatique.
***Versus 239b*** *: La sélection génétique permet uniquement de répondre aux problématiques de "productivité pondérale".*

La communauté internationale se mobilise résolument contre le changement climatique par la réduction significative des émissions de gaz à effet de serre (GES). Ceci a notamment pour conséquence de conforter la baisse de la consommation de viande de veau en France (moins de GES donc moins de bovins donc moins de veaux), ce qui limite fortement les complémentarités entre troupeaux allaitants et troupeaux laitiers.

Les nouvelles avancées réalisées en génétique permettent uniquement de répondre aux problématiques de "productivité pondérale". Cette amélioration des performances « quantitatives » (rapport poids des animaux / nourriture consommée) favorise le développement du système intensif hors sol pour des raisons de rentabilité et de meilleure standardisation des bovins, et la part de concentrés dans leur alimentation augmente, mais ce développement doit demeurer relativement limité en nombre total de têtes de bétail pour limiter les émissions de GES : la génétique ne permettant pas d'améliorer la durabilité de la filière bovine, la taille du cheptel national est limitée pour éviter que l'intensification de l'élevage ne s'accompagne d'un niveau de pollution plus élevé (GES, …), alors que l'élevage extensif est plus performant dans ce domaine. A cette fin, les exploitations souhaitant augmenter le nombre de leurs têtes de bétail doivent trouver une contrepartie équivalente en nombre auprès d'autres exploitations réduisant leur cheptel présent sur le territoire national : un marché national est mis en place dans le but de « fluidifier » cette régulation par le moyen de prix d'acquisition/cession de droit à acheter une tête de bétail.[3] Ainsi, en France, le principal levier pour

[3] L'acquisition du droit à acheter une tête de bétail (assimilable à un « droit à polluer par émission de GES ») permet par la suite d'acquérir l'animal spécifiquement recherché au prix qui sera convenu avec son propriétaire vendeur, les deux opérations étant distinctes bien que la première constitue un préalable à la seconde ; par ailleurs pour chaque tête de bétail décédée ou sortie du territoire national, un nombre équivalent de droits à acheter vient ré-abonder l'offre disponible sur le marché national des droits à acheter, et inversement chaque naissance ou entrée sur le territoire national vient réduire cette offre disponible.

satisfaire aux contraintes environnementales est de limiter la production bovine, l'élevage intensif tend à se substituer à l'élevage extensif, mais sans que cela ne se traduise pour autant par une augmentation du nombre total de bovins vivants sur le territoire national.

Les politiques (européenne et nationale) d'accompagnement (MAE, ICHN, ...) rémunèrent les services rendus par l'élevage pour faciliter le maintien d'exploitations extensives plus performantes en matière de pollution (GES, …) que l'élevage intensif, ce qui renforce notamment la résilience des exploitations fondée sur un système d'élevage à l'herbe classique, même si le système hors sol demeure encore dominant pour des raisons de rentabilité. Le principal levier pour satisfaire aux contraintes environnementales étant de limiter la production bovine, il n'y a pas de durcissement de la réglementation concernant les intrants (anti-bio, pesticides, ...), ce qui évite de fragiliser des exploitations déjà soumise à l'obligation d'un surcoût pour réaliser toute opération de développement de l'activité (cf. marché des droits à l'achat des têtes de bétail).

Si l'absence d'améliorations génétiques concernant les aspects plus « qualitatifs » (qualité et poids carcasse, durabilité/limitation de l'impact environnemental) ne favorise pas l'adaptation de l'élevage allaitant, il bénéficie toutefois de l'amélioration de la productivité (vêlage 2 ans, abattage plus jeune, ...) pour fournir une partie de la viande, alors que l'élevage laitier fournit l'autre partie de la viande grâce au développement des races mixtes tirant le meilleur parti des avancées génétiques en matière de "productivité pondérale", ce qui profite également à la filière des veaux de boucherie.

Concurrencées par les viandes issues de l'élevage laitier et limitées dans leur croissance, les exploitations spécialisées en viande bovine s'appuient sur les politiques publiques de rémunération des services rendus par l'élevage et recherchent la diversification de leurs sources de revenus : méthanisation, fertilisation, agro-tourisme, céréales, vente directe, ... S'étant poursuivie sans autre recherche plus spécifique de limitation de la pollution (de sorte que les exploitations devaient être soit très compétitives/productives, soit bien diversifiées), la politique de limitation de la taille du cheptel national est conjuguée avec des politiques dont les moyens employés sont plus en cohérence avec les objectifs environnementaux : la diversification des activités couplée à la rémunération des services rendus par l'élevage ayant fait ses preuves, ces axes de développement sont désormais complétés par le recours à divers leviers (productivité, augmentation du pâturage, changement de la structure des troupeaux/systèmes d'élevage, génétique, recours au croisement, ...) pour satisfaire aux multiples contraintes environnementales (N, CO2, limiter les GES, stocker du carbone, ...). La filière bovine française tend *in fine* vers un système de production et des exploitations en bovin viande relativement plus extensifs et plus performants en matière de respect des contraintes environnementales, dans le cadre du marché des droits à acheter des têtes de bétail et avec le développement, favorisé par des politiques publiques, du modèle d'élevage extensif associé à une diversification des sources de revenus.

**Méta-scénario 4.3**
**Titre** : **Les effets du progrès génétique en décalage de phase par rapport aux nouvelles préoccupations/attentes sociétales**
**Résumé** : Le système d'élevage à l'herbe se développe au détriment du système intensif hors sol pour des raisons économiques. Les progrès génétiques permettent une intensification de l'élevage réalisée en association avec une pollution moindre, mais ces potentialités demeurent délaissées du fait de l'intérêt limité porté aux questions du changement climatique. L'arrêt des politiques de rémunération des services rendus par l'élevage diminue la rentabilité des exploitations fondée sur un système d'élevage à l'herbe : celles des exploitations qui sont désormais insuffisamment rentables cherchent à changer leur système d'élevage, et le système intensif hors sol se développe en conséquence dans des zones bien dotées en sous-produits alimentaires (déchets de maïs doux, …). Les améliorations génétiques concernant les aspects plus « qualitatifs » favorisent l'adaptation de l'élevage allaitant dont la productivité est améliorée, mais l'élevage laitier fournit également une partie de la viande grâce au développement des races mixtes et au maintien d'exploitations plus extensives, voire bio, demeurées rentables. La filière des exploitations françaises spécialisées en viande bovine tend vers un système de production de plus en plus concentré : compétitives sans aides publiques et efficaces en matière de limitation de la pollution, ces exploitations deviennent plus intensives, notamment dans les zones riches en sous-produits alimentaires.
**Hypothèses motrices**
***Versus 60b*** *: Pour la communauté internationale, la question du changement climatique n'est qu'une question parmi d'autres, qui ne suscite pas une réelle mobilisation.*

**239b** : La génétique permet d'améliorer la durabilité de la filière viande bovine en répondant à une pluralité de demandes.
*Commentaire 239b : Pluralité de demande : limitation de l'impact environnemental par optimisation du troupeau laitier, meilleure intégration des évolutions de la demande en matière de qualité et de poids carcasse,...*

Après une phase ayant suivi le second accord universel sur le climat (après l'accord de Paris), au cours de laquelle des politiques publiques de rémunération des services rendus par l'élevage furent mises en place, notamment en France, la question de la sécurité alimentaire devient primordiale : ainsi pour la communauté internationale, la question du changement climatique n'est qu'une question parmi d'autres, qui ne suscite pas une réelle mobilisation. En conséquence, la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) n'est pas considérée comme importante, ce qui constitue un cadre opportun pour la consommation de viande bovine, et, du fait de la pression exercée par les principaux acheteurs intégrateurs industriels pour maîtriser le prix du veau, la reprise de la consommation de viande de veau en France se réalise avec des veaux de boucherie d'entrée de gamme grâce à la fourniture de veaux issus du troupeau laitier.

Les avancées réalisées dans le domaine de la génétique permettent d'améliorer la durabilité de la filière viande bovine en répondant à une pluralité de demandes (limitation de l'impact environnemental par optimisation du troupeau laitier, meilleure intégration des évolutions de la demande en matière de qualité et de poids carcasse,...), ce qui facilite « l'optimisation » des bovins indépendamment du recours à une alimentation à base de concentrés : le système d'élevage à l'herbe se développe au détriment du système intensif hors sol pour des raisons économiques (l'herbe coûte moins cher que les concentrés), et la part de concentrés dans l'alimentation des bovins diminue au profit de l'herbe.

Les progrès génétiques permettent par ailleurs une intensification de l'élevage associée avec une pollution moindre (GES, …), l'élevage extensif ne faisant pas mieux dans ce domaine, mais ces potentialités demeurent relativement délaissées du fait de l'intérêt limité porté aux questions du changement climatique… d'autant que les possibilités ouvertes par la génétique conjuguées au développement de l'élevage à l'herbe permettent de maintenir en France un niveau de production bovine conséquent tout en satisfaisant aux contraintes environnementales (N, CO2, limiter les GES, stocker du carbone, ...) grâce au recours à de multiples leviers : productivité, augmentation du pâturage, changement de la structure des troupeaux/systèmes d'élevage, génétique, recours au croisement, ...
Mais les Pouvoirs publics considèrent que ces adaptations sont du seul ressort des exploitations qui peuvent désormais bénéficier des récentes avancées génétiques, et dans une optique – non affichée comme telle mais bien réelle – d'économies budgétaires, les politiques publiques d'accompagnement (MAE, ICHN, ...), jusqu'alors conséquentes, ne rémunèrent plus les services rendus par l'élevage. Ce choix de politique publique diminuant la rentabilité des exploitations fondée sur un système d'élevage à l'herbe classique, celles des exploitations qui sont désormais insuffisamment rentables cherchent à changer leur système d'élevage, et le système intensif hors sol se développe en conséquence dans des zones bien dotées en sous-produits alimentaires (tels que les déchets de maïs doux, brasserie, pomme de terre…), ainsi que la part de concentrés dans l'alimentation des bovins.

L'objectif de maîtrise de la pollution s'accompagne d'un renforcement de la réglementation en faveur d'une réduction des intrants (anti-bio, pesticides, …) poussant à la recherche d'une meilleure efficacité dans la gestion des flux par les exploitations également compatible avec leur nécessaire rentabilité, ainsi qu'avec une intensification de l'élevage aussi performante que l'élevage extensif en matière de limitation de la pollution (GES, …).
Les améliorations génétiques concernant les aspects plus « qualitatifs » (qualité et poids carcasse, durabilité/limitation de l'impact environnemental) favorisent l'adaptation de l'élevage allaitant dont la productivité est améliorée, mais l'élevage laitier fournit également une partie de la viande grâce au développement des races mixtes et au maintien d'exploitations plus extensives, voire bio, demeurées rentables, ainsi qu'à la filière des veaux de boucherie.

Globalement compétitives (rapport qualité/prix) comparativement aux viandes issues de l'élevage laitier, l'équilibre économique des exploitations spécialisées en viande bovine dépend quasi-exclusivement de l'activité viande, notamment en l'absence de politiques publiques de rémunération des services rendus par l'élevage. Mais comme ces politiques étaient conçues pour s'inscrire de concert avec la satisfaction aux contraintes environnementales, le principal levier pour progresser dans une satisfaction à celles-ci encore renforcée serait désormais (compte tenu des progrès déjà

réalisés par ailleurs : génétique, …) de réduire une production bovine française ayant augmentée ces dernières années. En conséquence, la filière des exploitations françaises spécialisées en viande bovine tend vers un système de production de plus en plus concentré : compétitives sans aides publiques et efficaces en matière de limitation de la pollution, ces exploitations deviennent plus intensives (capitaux financiers, moyens humains, …), notamment dans les zones riches en sous-produits alimentaires.

**Méta-scénario 4.4**
**Titre** : **Le modèle d'élevage extensif associé à une diversification des sources de revenus favorisé par l'application du principe du « pollueur-payeur »**
**Résumé** : Les nouvelles avancées réalisées en génétique permettent uniquement de répondre aux problématiques de "productivité pondérale", ce qui favorise le développement du système intensif hors sol pour des raisons de rentabilité et de meilleure standardisation des bovins. Mais la génétique ne permettant pas d'améliorer la durabilité de la filière bovine, l'intensification de l'élevage s'accompagne d'un niveau de pollution plus élevé. De plus en plus, l'élevage laitier fournit la viande grâce au développement des races mixtes tirant le meilleur parti des avancées génétiques en matière de "productivité pondérale". Au fil du temps les conséquences néfastes en termes de pollution des sols et des eaux associées à l'intensification de l'élevage finissent par engendrer des réactions des populations locales conduisant à l'application du principe du « pollueur-payeur ». La production bovine diminue en conséquence afin d'éviter que les coûts engendrés au titre des réparations/indemnisations ne soient supérieures aux gains associés à l'efficacité économique du système d'élevage intensif hors sol : la filière bovine française tend *in fine* vers un système de production et des exploitations de plus en plus extensifs, plus performant en matière de respect des contraintes environnementales, et, à côté de l'élevage laitier qui co-produit de la viande et du lait avec des races mixtes, cette évolution favorise les exploitations spécialisées en viande bovine ayant précédemment opté pour un modèle d'élevage extensif associé à une diversification de leurs sources de revenus.
**Hypothèses motrices**
***Versus 60b*** *: Pour la communauté internationale, la question du changement climatique n'est qu'une question parmi d'autres, qui ne suscite pas une réelle mobilisation.*
***Versus 239b*** *: La sélection génétique permet uniquement de répondre aux problématiques de "productivité pondérale".*

Pour la communauté internationale, la question du changement climatique n'est qu'une question parmi d'autres, qui ne suscite pas une réelle mobilisation. En conséquence, la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) n'est pas considérée comme importante, ce qui constitue un cadre opportun pour la consommation de viande bovine, et, du fait de la pression exercée par les principaux acheteurs intégrateurs industriels pour maîtriser le prix du veau, la reprise de la consommation de viande de veau en France se réalise avec des veaux de boucherie d'entrée de gamme grâce à la fourniture de veaux issus du troupeau laitier.

Les nouvelles avancées réalisées en génétique permettent uniquement de répondre aux problématiques de "productivité pondérale". Cette amélioration des performances « quantitatives » (rapport poids des animaux / nourriture consommée) favorise le développement du système intensif hors sol pour des raisons de rentabilité et de meilleure standardisation des bovins, et la part de concentrés dans leur alimentation augmente.

La génétique ne permettant pas d'améliorer la durabilité de la filière bovine, l'intensification de l'élevage s'accompagne d'un niveau de pollution plus élevé (GES, …), alors que l'élevage extensif est plus performant dans ce domaine mais moins performant économiquement et donc moins rentable. En conséquence, en France, le principal levier pour satisfaire aux contraintes environnementales est de réduire la production bovine, et, dans cette perspective, les politiques publiques d'accompagnement (MAE, ICHN, ...) ne rémunèrent plus les services rendus par l'élevage. Mais ceci défavorise relativement plus les exploitations en système d'élevage extensif et le système intensif hors sol se développe encore à son détriment.

Le principal (et quasi-exclusif) levier pour satisfaire aux contraintes environnementales étant de réduire la production bovine, il n'y a pas de durcissement de la réglementation concernant les intrants (anti-bio, pesticides, ...), ce qui pourrait par ailleurs nuire à la productivité/compétitivité des exploitations. Dans le domaine de la génétique, l'absence d'améliorations concernant les aspects plus « qualitatifs » (qualité et poids carcasse, durabilité/limitation de l'impact environnemental) ne favorise pas l'adaptation de l'élevage allaitant, et, de plus en plus, l'élevage laitier fournit la viande grâce au

développement des races mixtes tirant le meilleur parti des avancées génétiques en matière de "productivité pondérale". Et ces avancées génétiques profitent également à la filière des veaux de boucherie d'entrée de gamme issus du troupeau laitier.

Les viandes issues de l'élevage laitier s'avérant de plus en plus compétitives par rapport à celles issues de l'élevage allaitant, l'équilibre économique des exploitations spécialisées en viande bovine passe désormais nécessairement par une diversification des sources de revenus (malgré l'absence des politiques publiques de rémunération des services rendus par l'élevage) : méthanisation, fertilisation, agro-tourisme, céréales, vente directe, ...

Au fil du temps les conséquences néfastes en termes de pollution des sols et des eaux associées à l'intensification de l'élevage finissent par engendrer des réactions des populations locales conduisant à l'application du principe du « pollueur-payeur » : ainsi, en France, en l'absence de durcissement de la réglementation concernant les intrants (anti-bio, pesticides, ...), le principal levier retenu pour satisfaire aux contraintes environnementales est de réduire la production bovine afin d'éviter que les coûts engendrés au titre des réparations/indemnisations en application du principe du « pollueur-payeur » ne s'avèrent finalement supérieurs aux gains associés à l'efficacité économique du système d'élevage intensif hors sol.

En conséquence, la filière bovine française tend *in fine* vers un système de production et des exploitations de plus en plus extensifs, plus performant en matière de respect des contraintes environnementales, et, à côté de l'élevage laitier qui co-produit de la viande avec des races mixtes, cette évolution favorise les exploitations spécialisées en viande bovine ayant précédemment opté pour un modèle d'élevage extensif associé à une diversification de leurs sources de revenus (méthanisation, fertilisation, agro-tourisme, céréales, vente directe, ...).

## › Des méta-scénarios aux scénarios globaux, produit final de l'étude

Le tableau ci-dessous est une présentation synthétique des 16 méta-scénarios.

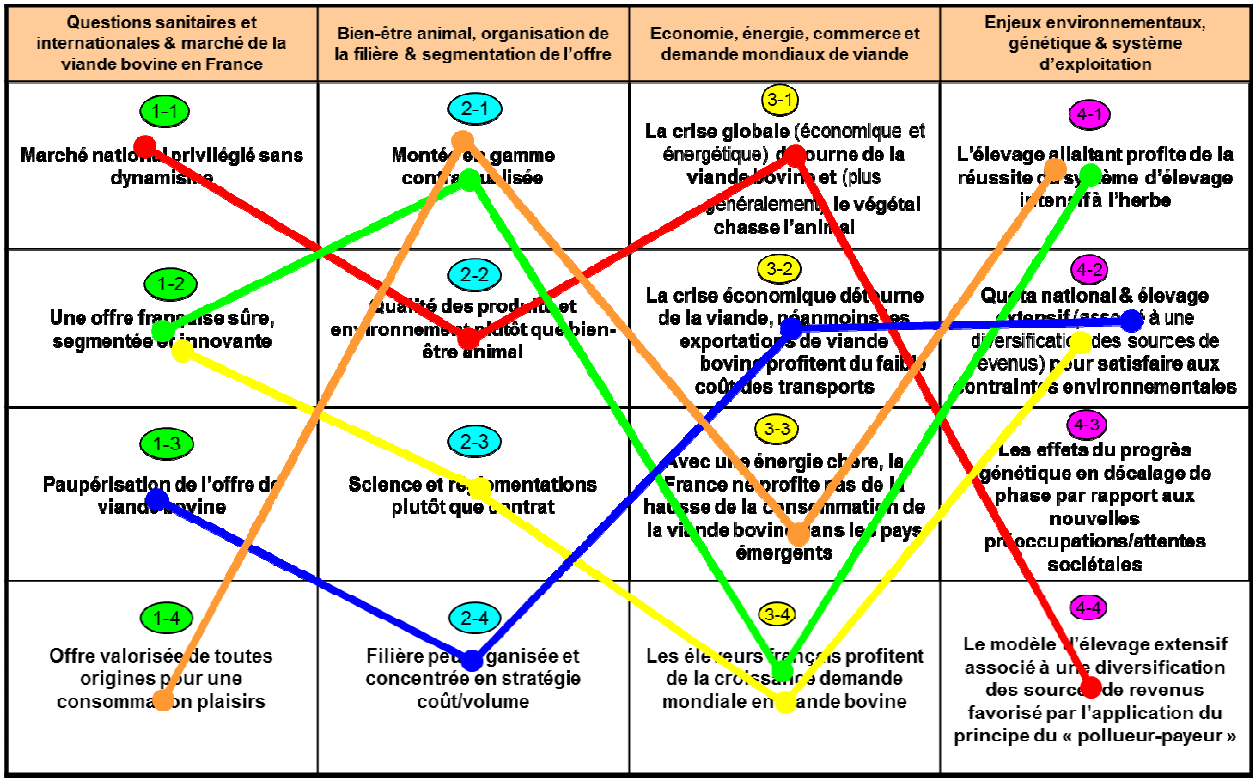
| Questions sanitaires et internationales & marché de la viande bovine en France | Bien-être animal, organisation de la filière & segmentation de l'offre | Economie, énergie, commerce et demande mondiaux de viande | Enjeux environnementaux, génétique & système d'exploitation |
|---|---|---|---|
| 1-1 **Marché national privilégié sans dynamisme** | 2-1 **Montée en gamme contractualisée** | 3-1 **La crise globale (économique et énergétique) détourne de la viande bovine et (plus généralement) le végétal chasse l'animal** | 4-1 **L'élevage allaitant profite de la réussite du système d'élevage intensif à l'herbe** |
| 1-2 **Une offre française sûre, segmentée et innovante** | 2-2 **Qualité des produits et environnement plutôt que bien-être animal** | 3-2 **La crise économique détourne de la viande, néanmoins les exportations de viande bovine profitent du faible coût des transports** | 4-2 **Quota national & élevage extensif (associé à une diversification des sources de revenus) pour satisfaire aux contraintes environnementales** |
| 1-3 **Paupérisation de l'offre de viande bovine** | 2-3 **Science et réglementations plutôt que contrat** | 3-3 **Avec une énergie chère, la France ne profite pas de la hausse de la consommation de la viande bovine dans les pays émergents** | 4-3 **Les effets du progrès génétique en décalage de phase par rapport aux nouvelles préoccupations/attentes sociétales** |
| 1-4 **Offre valorisée de toutes origines pour une consommation plaisirs** | 2-4 **Filière peu organisée et concentrée en stratégie coût/volume** | 3-4 **Les éleveurs français profitent de la croissance demande mondiale en viande bovine** | 4-4 **Le modèle d'élevage extensif associé à une diversification des sources de revenus favorisé par l'application du principe du « pollueur-payeur »** |

A l'issue de la présentation des 16 méta-scénarios, il a été demandé aux membres de la cellule d'animation de proposer des enchainements cohérents de 4 méta-scénarios (un de chaque colonne) afin d'aboutir à l'écriture de 4 à 6 scénarios globaux, cibles de l'exercice.

# Quatrième partie : Les cinq scénarios pour la filière

## L'enchainement des méta-scénarios pour établir les scénarios globaux

Cinq combinaisons ont été choisies par les membres de la cellule d'animation parmi toutes celles théoriquement possibles pour aboutir à la rédaction de scénarios à la fois cohérents et suffisamment différents pour susciter le débat et la réflexion stratégique.



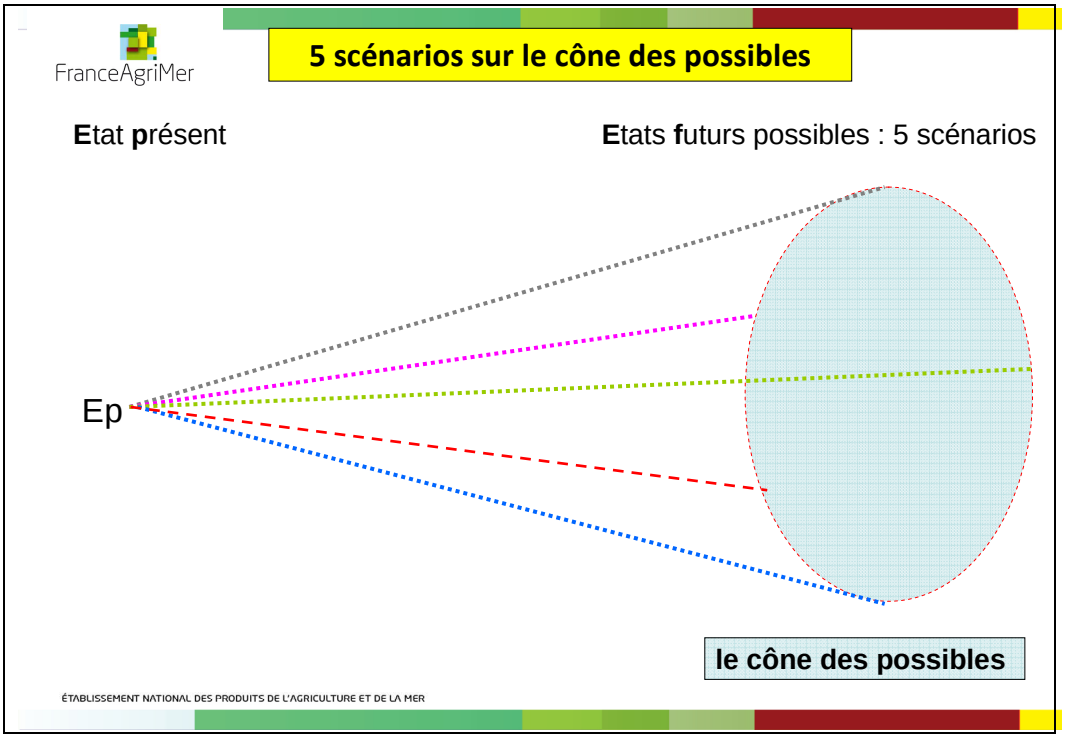

## Le canevas des scénarios pour la filière

Une fois déterminés les enchainements entre méta-scénarios permettant de produire les 5 scénarios pour la filière, il est possible de dresser le canevas commun à ces 5 scénarios : en effet, chacun de ces cinq scénarios peut être appréhendé par le biais d'une « grille de lecture thématique », ou « canevas » des scénarios (cf. le tableau détaillé ci-après) constitué de familles de questions qui correspondent, à un ensemble de quelques hypothèses retenues pour construire les 16 méta-scénarios et qui traitent d'une thématique commune.

Selon le scénario envisagé, certaines thématiques exerceront une influence plus ou moins forte, positive ou négative selon les cas, sur le devenir de **la filière viande bovine, de ses acteurs, de ses marchés et produits, et des éléments de contexte général** dans lequel ils s'inscrivent. Et ces thématiques, ou familles de questions, s'enchaineront ainsi les unes aux autres de manière différente pour exprimer le contenu des divers scénarios : *in fine* chacune des histoires retenues correspond à une combinatoire unique de réponses apportées à ces familles communes de questions.

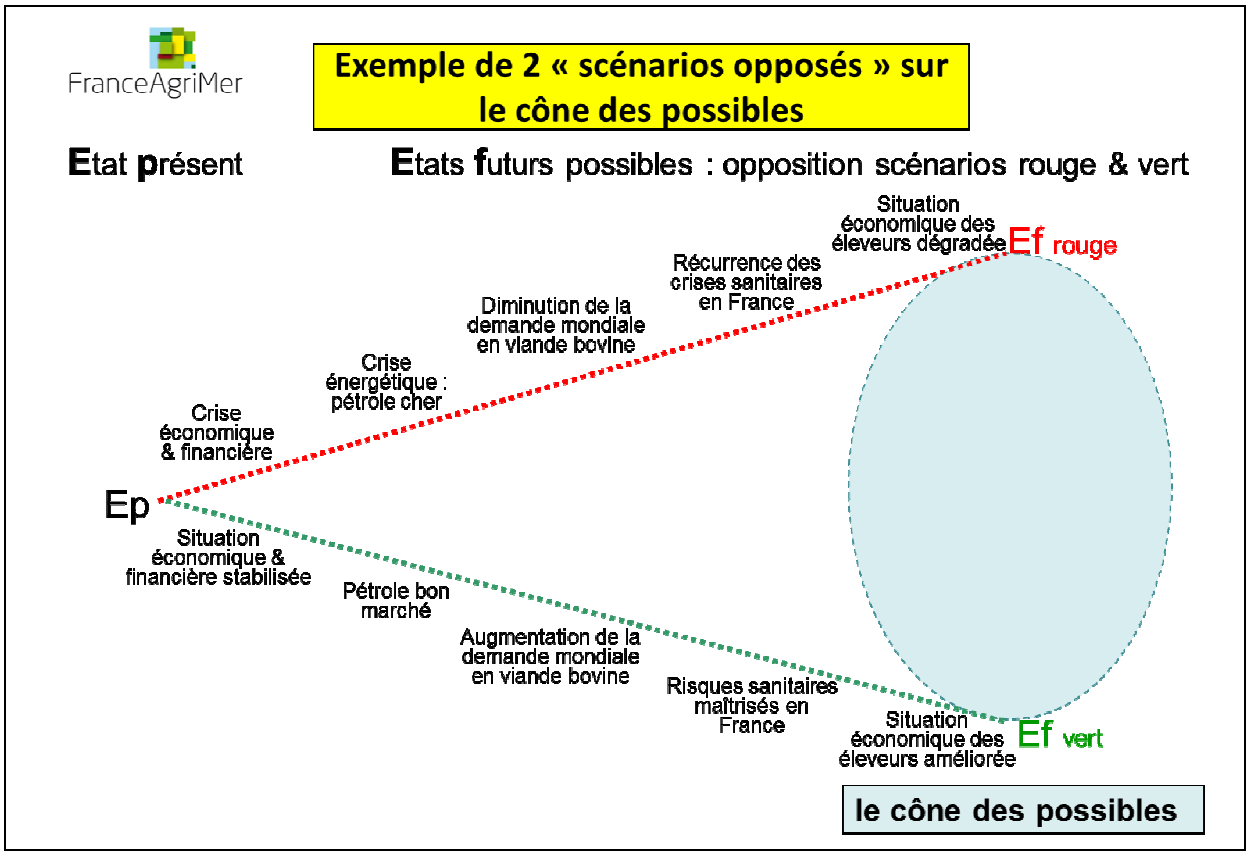
| Contexte général | Filière & acteurs | Marchés & produits |
|---|---|---|
| Sécurité sanitaire des aliments<br>Changement climatique & épizooties<br>Régulation publique climat, environnement : rejet de CH4, ...<br>Attentes sociétales (changement climatique, bien-être animal, sécurité alimentaire, enjeux sociaux,...)<br>Crise économique et financière<br>Prix du pétrole<br>Politiques agricole, territoriale & alimentaire : rémunération des services rendus par l'élevage, « locavorisme », ... | Concertation entre acteurs & organisation de la filière<br>Contractualisation amont / aval<br>Influence anti-viande, végans, végétariens, flexitariens<br>Recherche génétique<br>Pratiques d'élevage / bien-être animal<br>Distribution : GD, restauration collective, artisans bouchers, circuits courts<br>viande artificielle<br>Concurrence filières végétales *vs* filières animales<br>Abattoirs & valorisation 5ème quartier<br>Information / traçabilité produit<br>Echanges internationaux, accords commerciaux, distorsions de concurrence, compétitivité des viandes AmSud, ...<br>Systèmes de production & exploitations : élevage à l'herbe vs hors-sol, intensité en capital et en travail, origine des viandes (races laitières, mixtes, allaitantes), diversification des exploitations (méthanisation, céréales, fertilisation, agro-tourisme, vente directe, ...), engraissement bovins, ...<br>Transport animaux (coût & conditions)<br>Situation économique des éleveurs | Consommation mondiale de viande bovine<br>Produits transformés (innovation, valorisation, ...)<br>Consommation française : basique (apport protéines) *vs* qualité/plaisir (qualité nutritionnelle ou gustative), viande hachée, viande de veau, ...<br>Evolution du prix de la viande bovine à la consommation<br>Signes de qualité & segmentation de l'offre |

L'un des objectifs recherchés est que ces 5 scénarios soient suffisamment différents et « extrêmisés » pour qu'ils puissent offrir dans leur ensemble une couverture satisfaisante de ce que nous avons appelé le « cône des possibles » (cf. les « devenirs possibles » au début de l'exposé méthodologique, supra : 2ème partie de la présente étude).



La comparaison des scénarios « rouge » (méta-scénarios 1.1 – 2.2 – 3.1 – 4.4) et « vert » (méta-scénarios 1.2 – 2.1 – 3.4 – 4.1) offre une bonne illustration de l'ouverture ou l'extrémisation du « cône des possibles » dans le cadre de notre exercice prospectif :

- dans le scénario « vert » la situation économique et financière est stabilisée, dans le « rouge » la situation est caractérisée par une crise économique et financière aggravée ;
- dans le « vert » le pétrole est bon marché, alors qu'il est cher dans le « rouge » ;
- la demande mondiale en viande bovine augmente dans le « vert », mais dans le « rouge » elle est en diminution ;
- dans le « vert » les risques sanitaires sont maîtrisés en France, alors qu'il y a une récurrence des crises sanitaires dans le « rouge » ;
- dans le « vert » la situation économique des éleveurs est améliorée, dans le « rouge » elle se trouve dégradée.




La somme de ces évolutions divergentes aboutit à des scénarios fortement contrastés, ce qui garantit l'ouverture / extrémisation du cône des possibles.

## Les cinq scénarios

### › Repli national dans un contexte de crise globale (économique & énergétique)

#### Consommation basique versus qualitative sur un marché en déclin

Mal maîtrisés, les déséquilibres d'ordres financier et monétaire débouchent sur une crise mondiale généralisée. L'épuisement des gisements pétroliers à bas coût de production engendre une nouvelle contrainte énergétique aggravant ce contexte de crise avec un prix du pétrole augmentant jusqu'à affecter les systèmes de production et de consommation. Les élevages de porcs et de volailles sont plus impactés par la hausse du coût de l'énergie que les élevages bovins nourris à l'herbe, mais ces viandes restent meilleur marché pour un consommateur au pouvoir d'achat amputé par la crise. Fortement touchée par la chute du pouvoir d'achat, la consommation mondiale de viande bovine diminue au profit des céréales et des autres protéines végétales. De plus, pour des raisons de contraintes budgétaires nationales renforcées en temps de crise, les politiques publiques d'accompagnement (MAE, ICHN,...) ne rémunèrent plus les services rendus par l'élevage, ce qui défavorise plus particulièrement les exploitations en système d'élevage à l'herbe.

Le changement climatique favorise le développement de nouvelles maladies bovines et les échanges internationaux (tourisme, commerce), bien qu'en diminution, s'accompagnent de risques sanitaires et toxicologiques (insectes, animaux,…) accrus. Compte tenu de la récurrence des crises sanitaires affectant plusieurs pays membres de l'UE, les Etats-Unis imposent leur logique sanitaire des traitements en bout de chaîne alimentaire (seul le résultat final compte au détriment d'une vision plus globale de la qualité sanitaire tout au long de la chaîne alimentaire). En conséquence, les obligations d'information des acheteurs et des consommateurs ne portent que sur l'état final du produit commercialisé mais pas sur la traçabilité de sa production, ce qui ne rassure pas les acheteurs français eu égard à la croissance des risques sanitaires : la grande distribution et la restauration collective renforcent donc la part des viandes françaises et des viandes labellisées (éventuellement importées) dans leurs approvisionnements. Sur le marché français, l'offre est donc essentiellement nationale.

La France n'est pas le seul pays à être prudent sur les importations de viande, ce qui nuit aux échanges déjà pénalisés par la crise, et il devient difficile d'écouler à l'export les pièces moins demandées sur son propre marché. Avec cette réticence aux échanges, les habitudes alimentaires nationales évoluent peu. En France, dans le cadre d'un marché en diminution car également affecté par la crise, les consommateurs achètent de la viande bovine pour assurer un apport en protéines animales, ou par plaisir autour des occasions et des plats traditionnels, ou pour des motifs de qualités nutritionnelles spécifiques ; la consommation française de viande bovine se décline ainsi en trois segments de tailles très inégales :

- 1°/ Consommation de viande hachée issue de morceaux difficiles à valoriser en tant que tels dans la carcasse des bovins viande et de la quasi-totalité des carcasses issues du troupeau laitier : l'offre de viande hachée représente dorénavant plus des deux tiers des ventes de viande rouge en GMS ; elle demeure essentiellement basique et médiocrement valorisée.
- 2°/ Consommation sous des formes traditionnelles mais réservées aux occasions festives, et fréquemment sourcée sur des animaux de races à viande spécialisées : le consommateur mange peu de viande bovine en dehors du haché et de ces occasions festives, et se détourne de la « viande ingrédient » présente dans les préparations réalisées par l'industrie agro-alimentaire mais dont l'origine/traçabilité n'est pas documentée.
- 3°/ Les signes de qualité associés à une qualité nutritionnelle démontrée des viandes parviennent à constituer une niche bien valorisée pour clients aisés : ces qualités nutritionnelles avérées permettent une rémunération accrue à la production que la viande soit issue du troupeau allaitant ou laitier.

#### La filière s'organise pour faire face aux conséquences de la crise globale

Pour la communauté internationale confrontée aux défis immédiats des crises économique et énergétique, la question du changement climatique ne suscite pas une réelle mobilisation et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) n'est pas considérée comme prioritaire. Pour les mêmes raisons de priorités (pouvoir d'achat), malgré la diffusion des connaissances en matière de bien-être animal, les « citoyens–consommateurs » acceptent la pérennité des systèmes actuels

d'élevage et de transport des animaux vivants, la règlementation n'est pas durcie sauf pour l'abattage. En réaction au péril constitué par la chute de la consommation, la contractualisation de la production avec l'aval se développe pour répondre à l'attente des consommateurs et la filière française se dote en conséquence d'un outil d'évaluation de la qualité lui permettant une segmentation claire de l'offre pour les viandes qualitativement différenciées (cf. supra : 2°/ & 3°/ = consommation sous des formes traditionnelles pour occasions festives ou qualités nutritionnelles), associant tout à la fois une rémunération de la qualité au producteur et le consentement à payer par le consommateur. En conséquence, au stade de gros, la refonte des grilles de prix ne tient pas particulièrement compte des démarches intégrant plus le bien-être animal ou des émissions de GES /kg de viande produit, mais surtout des qualités nutritionnelles et organoleptiques des viandes.

**Système intensif hors sol dans des zones bien dotées en sous-produits alimentaires**

Les nouvelles avancées réalisées en génétique permettent uniquement de répondre aux problématiques de "productivité pondérale" (rapport poids des animaux / nourriture consommée), ce qui favorise particulièrement le développement du système intensif localisé dans des zones bien dotées en sous-produits alimentaires (pulpe de betterave, déchets de maïs doux – brasserie – pomme de terre,…) pour des raisons de rentabilité :

- la crise énergétique couplée à la crise économique rend plus intéressant l'utilisation d'aliments à haute teneur énergétique auto-produits ou achetés localement, dans l'alimentation des bovins[4] ;
- le lien entre élevage herbager et qualité nutritionnelle des viandes n'ayant pas été suffisamment mis en avant, les systèmes intensifs prédominent car les quantités supplémentaires produites du fait de l'alimentation concentrée par rapport au système de production herbager permettent de supporter plus facilement une rémunération moyenne faible au kg de viande (cf. importance du marché de la viande hachée).

Néanmoins, les viandes issues de l'élevage laitier s'avérant de plus en plus compétitives par rapport à celles issues de l'élevage allaitant grâce au développement des races mixtes et des veaux croisés de bonne qualité bouchère tirant le meilleur parti des avancées génétiques en matière de "productivité pondérale", l'équilibre économique des exploitations spécialisées en viande bovine passe désormais nécessairement par une diversification des sources de revenus : céréales, vente directe, méthanisation, fertilisation,[5]...

**L'application du principe du « pollueur-payeur » favorise le modèle d'élevage extensif à l'herbe associé à une diversification des sources de revenus**

La génétique ne permettant pas d'améliorer la durabilité environnementale de l'élevage intensif, l'intensification de l'élevage notamment localisé dans des zones riches en sous-produits alimentaires, s'accompagne d'un niveau de pollution plus élevé, et, au fil du temps, les conséquences néfastes en termes de pollution des sols et des eaux finissent par engendrer des réactions des populations locales conduisant à l'application du principe du « pollueur-payeur ». A tel point que, dans un second temps, les exploitations bovines françaises doivent tendre vers des systèmes de production plus extensifs et performants en matière de respect des contraintes environnementales (élevage à l'herbe plus performant en matière d'effluents, de stockage carbone, d'impact sur la fertilisation des sols,…). Cette évolution sélectionne alors les exploitations spécialisées en viande bovine ayant opté pour un modèle d'élevage extensif à l'herbe associé à une diversification de leurs sources de revenus.

Victimes de la forte diminution de la consommation de viande en France, et subissant l'augmentation du prix du pétrole entraînant un coût de transport trop élevé, les importations de viande bovine en provenance d'Amérique du Sud deviennent non compétitives et s'effondrent... sans que cela ne profite à la filière viande bovine française, qui sert de monnaie d'échange dans les négociations commerciales au profit d'autres secteurs (aéronautique, énergie,…). Sous la pression grandissante des éleveurs, les représentants politiques obtiennent que les distorsions de concurrence intracommunautaires sur le plan social et environnemental pénalisant les entreprises de la filière élevage et viandes française soient supprimées. Le marché intra UE se recompose avec une forte contraction de l'activité, affectant notamment les débouchés de la production française (forte diminution du marché italien,…), ce qui se traduit par une forte diminution du troupeau allaitant spécialisé, la viande bovine étant majoritairement un sous-produit d'un troupeau laitier où la place des

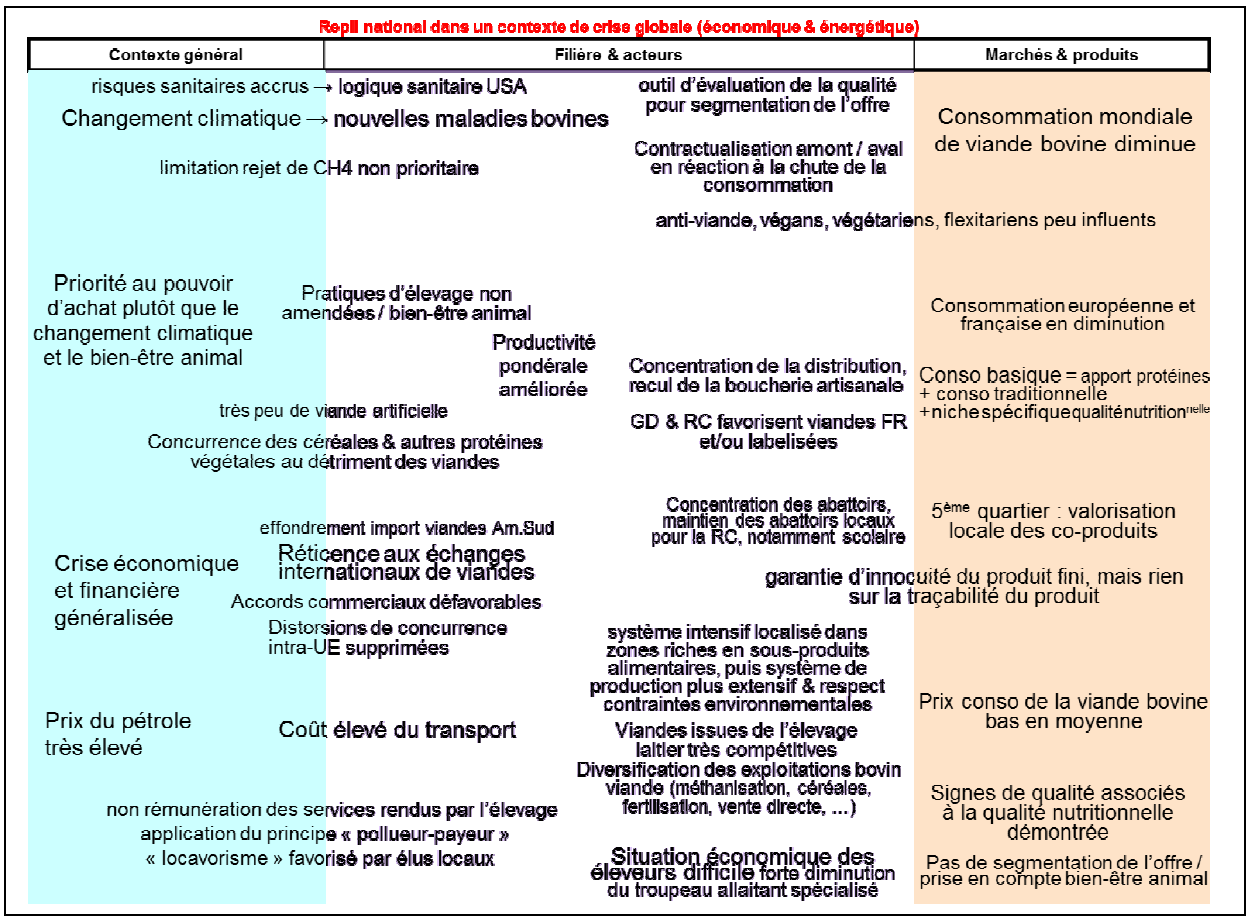
[4] Cf. coûts des intrants et de leur transport pour servir de nourriture, et pouvoir d'achat diminué.

[5] La raréfaction des ressources pétrolières exploitables entraîne un renchérissement très important des engrais chimiques, qui permet une bonne valorisation des fumiers, lisiers, composts, jusqu'à en faire une source de revenu pour les exploitations agricoles dans le cadre d'utilisations & ventes locales minimisant les coûts de transport de ces engrais non chimiques.

races mixtes plus herbagères s'est agrandie.

*In fine*, malgré le complément de revenu associé à la bonne valorisation des déjections et les autres diversifications des sources de revenus, la situation économique des éleveurs de bovins allaitants est si difficile que leur nombre diminue. La poursuite de la concentration de la distribution induit celle des abattoirs au détriment de la boucherie artisanale. Localement, des mesures sont prises, sous l'égide des élus, pour maintenir l'activité dans certains territoires : abattoirs locaux pour la boucherie artisanale ou pour la restauration collective, notamment scolaire, ainsi qu'une valorisation volontariste des coproduits (cuirs,…).

**Synthèse :** Affectée par la crise globale (économique et énergétique), la consommation mondiale de viande bovine diminue au bénéfice des céréales et des autres protéines végétales plus compétitives. Le « citoyen–consommateur », prioritairement préoccupé par la chute de son pouvoir d'achat, accepte la pérennité des systèmes actuels d'élevage et de transport des animaux vivants : la règlementation n'est pas durcie. Dans un contexte de crises sanitaires, les acheteurs français (restauration collective, grande distribution) privilégient l'offre nationale pour fournir un marché français en contraction. Les consommateurs achètent de la viande bovine majoritairement pour assurer un apport en protéines animales. Dans un premier temps, l'intensification de l'élevage dans des zones riches en sous-produits alimentaires s'accompagne d'un niveau de pollution plus élevé, notamment des sols et des eaux, engendrant des réactions locales, ce qui conduit à l'application du principe du « pollueur-payeur ». En conséquence, les exploitations bovines françaises tendent, dans un second temps, vers des systèmes de productions plus extensifs et performants en matière de respect des contraintes environnementales. A côté de l'élevage laitier qui co-produit l'essentiel de la viande avec des races mixtes, cette évolution favorise les exploitations spécialisées en viande bovine, qui sont moins nombreuses et ont diversifié leurs sources de revenu. Ces exploitations ont opté pour un modèle d'élevage extensif où l'herbe (sur pied et conservée) représente l'essentiel de la ration. Le marché intra UE se recompose avec une forte contraction de l'activité, affectant notamment les débouchés de la production française, ce qui se traduit par une forte diminution du troupeau allaitant spécialisé. Des solutions locales de soutien à l'activité des éleveurs sont mises en place dans certaines régions (« locavorisme » pour la restauration scolaire, valorisation volontariste des coproduits : cuirs, …).



## › Viande à bas coût & importations dans un contexte de crise économique et de limitation des émissions de gaz à effet de serre

### Moins de viande et à moindre prix

Mal maîtrisés, les déséquilibres d'ordres financier et monétaire débouchent sur une crise mondiale généralisée. La baisse de l'activité économique s'accompagne d'une forte diminution de la demande énergétique qui entraîne une chute du prix du pétrole. Soucieuse d'éviter l'aggravation de la situation présente dans les années à venir par la survenue d'éléments climatiques indésirables, la communauté internationale se mobilise résolument contre le changement climatique en réduisant significativement les émissions de gaz à effet de serre (GES). Fortement affectée par la baisse du pouvoir d'achat, la consommation mondiale de viande bovine diminue au bénéfice de celle de céréales et/ou d'autres protéines végétales.

Le changement climatique a peu d'effets sur l'apparition de nouvelles maladies bovines. La perte d'intensité de la menace associée aux risques sanitaires et toxicologiques, couplée aux restrictions budgétaires en temps de crise, conduit à alléger le système collaboratif d'épidémio-surveillance. Il en résulte une multiplication de crises sanitaires « classiques » affectant régulièrement la filière viande bovine française. Dans ce contexte, la vision américaine de la qualité sanitaire par le traitement en bout de chaîne alimentaire s'impose. Ainsi l'information, limitée à l'état final, sur la viande et son origine n'apporte pas les éléments de traçabilité souhaités par les acheteurs. Puisqu'aucune information totalement rassurante en matière de traçabilité n'est disponible, les approvisionnements de la restauration collective ciblent les bas prix, y compris à l'importation.

Avec la diminution du pouvoir d'achat et l'effet de substitution en faveur des protéines végétales, la consommation de viande bovine diminue fortement en France. Le consommateur achète de la viande bovine pour assurer un apport en protéines animales, sans trop prendre de temps pour la cuisiner. La tendance se renforce par le nombre croissant de végans, végétariens et flexitariens, et par l'alternative de la viande artificielle rendue possible par la généralisation de la culture de tissus cellulaires réalisée jusqu'au process de fabrication industrielle. Seuls les morceaux de viande bovine identifiables par les consommateurs arrivent à être vendus en tant que tels, et les morceaux moins demandés pèsent sur la filière. Les abats font de plus en plus l'objet d'une méfiance générale qui conduit à leur non prise en compte dans le calcul de la valeur de la carcasse. Ainsi :

- Consommation de viande hachée issue de morceaux moins demandés (avant des races allaitantes et co-produit laitier) : en l'absence d'information fiable sur l'origine de la viande, l'offre de viande hachée, qui représente plus de la moitié des ventes de viande rouge en GMS, est essentiellement basique.
- Consommation des morceaux identifiables par les consommateurs : vendus en tant que tels, mais l'absence d'origine et de mode de production documentés, nuit à leur pleine valorisation.
- Avec l'avènement de la "viande ingrédient" - utilisée dans les plats préparés, le snacking, ... - le consommateur recherche de la viande (pas spécialement de bœuf) et fait essentiellement appel aux produits lui permettant une préparation rapide : dans ces produits transformés, consommés en restauration collective ou à domicile, la quantité nette de viande par portion diminue.

Malgré la diffusion des connaissances en matière de bien-être animal, le « citoyen–consommateur », prioritairement préoccupé par la chute de son pouvoir d'achat, accepte la pérennité des systèmes actuels d'élevage et de transport des animaux vivants : la règlementation n'est pas durcie.
La contractualisation entre l'amont et l'aval de la filière ne se développe pas, les marchés du maigre et du jeune bovin restent les référentiels des systèmes d'élevage allaitants. En conséquence, au stade de gros, en l'absence de refonte des grilles de prix, ni les démarches "vertueuses" (environnement, bien-être animal, ...), ni les qualités nutritionnelles des viandes ne sont prises en compte.

### La limitation du cheptel (quota national) pour maîtriser les émissions de gaz à effet de serre

Les nouvelles avancées réalisées en génétique permettent uniquement de répondre aux problématiques de "productivité pondérale" (rapport poids des animaux / nourriture consommée), ce qui favorise le développement du système d'engraissement intensif hors sol pour des raisons de rentabilité et de meilleure standardisation des bovins, et la part de concentrés dans leur alimentation augmente. Les systèmes hors sol intensifs prédominent, aussi car la croissance des quantités produites permise par l'accroissement du poids des carcasses compense une rémunération moindre au kg de viande produite. La valeur ajoutée créée grâce aux gains de productivité échappe aux

producteurs et va notamment à destination des fournisseurs d'intrants nécessaires au système d'élevage intensif. De plus, les avancées en génétique n'ont pas ouvert de nouvelles pistes permettant d'améliorer la durabilité de la filière bovine. La taille du cheptel national est donc limitée pour éviter que l'intensification de l'élevage ne s'accompagne d'un niveau d'émissions de GES plus élevé. A cette fin, les exploitations souhaitant augmenter leur nombre de têtes de bétail doivent trouver une contrepartie équivalente en nombre auprès d'autres exploitations réduisant leur propre cheptel présent sur le territoire national. Un marché national est mis en place dans le but de « fluidifier » cette régulation par le moyen de prix d'acquisition/cession de droit à acheter une tête de bétail.[6] Ainsi, en France, l'élevage intensif tend à se substituer à l'élevage extensif, mais sans que cela ne se traduise pour autant par une augmentation du nombre total de bovins vivants.

### La survie des exploitations : productivité ou diversification

L'effondrement du prix du pétrole induit des coûts de transport minimes rendant les importations de viande bovine en provenance d'Amérique du Sud très compétitives avec un prix du fret au plus bas : en conséquence, malgré la baisse de la consommation de viande en Europe, les importations en provenance d'Amérique du Sud demeurent relativement stables car bon marché. Par ailleurs, les intérêts de la filière viande bovine française sont mal défendus dans le cadre des accords commerciaux du fait de marchandages dans les négociations internationales afin de privilégier d'autres marchés (aéronautique, énergie,…). Mais, sous la pression grandissante des éleveurs, les représentants politiques obtiennent que les distorsions de concurrence intracommunautaires sur le plan social et environnemental pénalisant les entreprises de la filière élevage et viandes française soient supprimées. Le marché intra-UE se recompose sous l'effet d'une forte contraction de l'activité, qui impacte plus fortement les exploitations spécialisées en viande, bien que les exportations de jeunes bovins vers le marché italien résistent relativement bien du fait de coûts de transport très faibles et de prix de vente restreints autant que possible pour maintenir ces débouchés à l'export.

Compte tenu du faible consentement à payer des consommateurs, la France importe des viandes plus compétitives que celles produites sur le territoire national. La demande du marché de la viande bovine orientant la production vers une offre à bas prix suffisante en quantité, pour survivre, les exploitations doivent donc être soit très compétitives/productives, soit bien diversifiées.

Les systèmes productifs dominent par des prix de vente faibles avec des viandes à bas coût de production, issues de vaches de réforme laitière, de veaux issus du troupeau laitier, et de jeunes bovins en engraissement hors sol : l'élevage laitier fournit la majeure partie de la viande hachée ou d'ingrédients.

Les exploitations plus extensives spécialisées en viande bovine, plus performantes en matière de pollution (GES,…) maintenues par les politiques publiques de rémunération des services rendus par l'élevage, recherchent la diversification de leurs sources de revenus (agro-tourisme, céréales, vente directe,...). Elles améliorent également leur productivité (vêlage 2 ans, abattage plus jeune,...) et ont recours à divers leviers (productivité, augmentation du pâturage, changement de la structure des troupeaux/systèmes d'élevage, génétique, recours au croisement,...) pour satisfaire aux multiples contraintes environnementales (N, $CO_2$, limiter les GES, stocker du carbone,...).

Défavorisés par un différentiel de prix important avec les produits conventionnels, les signes de qualité, dont le bio, restent cantonnés à un segment limité de consommateurs aisés, voire à une « niche ».

Malgré cette orientation vers un système de production en bovin viande relativement plus extensifs et plus performants en matière de respect des contraintes environnementales, la situation économique des éleveurs de bovins viande, dont les exploitations parviennent à survivre, est difficile. En l'absence de grille de prix rémunérant la qualité, celle-ci est souvent irrégulière, décourageant les consommateurs. La part croissante de l'import dans les achats et la baisse de la consommation entraînent la concentration des abattoirs comme de la distribution et le recul quasi irrémédiable de la boucherie artisanale.

[6] L'acquisition du droit à acheter une tête de bétail (assimilable à un « droit à polluer par émission de GES ») permet par la suite d'acquérir l'animal spécifiquement recherché au prix qui sera convenu avec son propriétaire vendeur, les deux opérations étant distinctes bien que la première constitue un préalable à la seconde ; par ailleurs pour chaque tête de bétail décédée ou sortie du territoire national, un nombre équivalent de droits à acheter vient ré-abonder l'offre disponible sur le marché national des droits à acheter, et inversement chaque naissance ou entrée sur le territoire national vient réduire cette offre disponible.

**Synthèse :** Les déséquilibres d'ordres financier et monétaire débouchent sur une crise mondiale généralisée. La baisse de l'activité économique s'accompagne d'une forte diminution de la demande énergétique qui entraîne une chute du prix du pétrole.
Soucieuse d'éviter l'aggravation de la situation dans les années à venir par une crise climatique, la communauté internationale se mobilise contre le changement climatique, notamment en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. La taille du cheptel national est en conséquence limitée (quota), ce qui pousse à améliorer la productivité par tête et intensifier l'élevage.
Avec la diminution du pouvoir d'achat favorisant l'effet de substitution en faveur des protéines végétales plus compétitives, la consommation de viande bovine diminue fortement en France. Le consommateur achète de la viande bovine quasi-exclusivement pour assurer un apport en protéines animales, sans trop prendre de temps pour la cuisiner (« viande ingrédient »).
Le « citoyen–consommateur », prioritairement préoccupé par la chute de son pouvoir d'achat, accepte la pérennité des systèmes actuels d'élevage et de transport des animaux vivants : la règlementation n'est pas durcie.
Compte tenu du faible consentement à payer des consommateurs, l'aval de la filière importe des viandes à forte compétitivité-prix notamment en provenance d'Amérique du Sud grâce un prix du fret au plus bas permis par la chute du prix du pétrole.
Dans ces conditions, la normalisation et la rémunération de la qualité de la viande ne sont pas la priorité d'une filière dont le marché s'effondre. En complément de la viande issue des élevages laitiers et d'un engraissement intensif de jeunes bovins à l'auge, la rémunération des services environnementaux rendus par l'élevage et la diversification des activités permettent le maintien résiduel d'exploitations extensives, respectueuses des contraintes environnementales.

**Viande à bas coût & importations dans un contexte de crise économique et de limitation des émissions de gaz à effet de serre**

| Contexte général | Filière & acteurs | Marchés & produits |
|---|---|---|
| crises sanitaires fréquentes en FR & UE → logique sanitaire US<br>Changement climatique sans effet sur les maladies bovines<br>limitation rejet de CH4 prioritaire<br>Priorité au pouvoir d'achat plutôt qu'au bien-être animal<br>Crise économique et financière généralisée<br>Effondrement du prix du pétrole<br>rémunération des services rendus par l'élevage<br>taille du cheptel national limité (« quota national ») | la filière ne s'organise pas<br>la contractualisation amont/ aval ne se développe pas<br>Pratiques d'élevage non amendées / bien-être animal<br>Productivité pondérale améliorée<br>développement de la viande artificielle<br>Concurrence des céréales & autres protéines végétales au détriment des viandes<br>Accords commerciaux défavorables<br>stabilité des import viandes Am.Sud<br>Distorsions de concurrence intra-UE supprimées<br>Coûts de transport minimes<br>systèmes de production soit très compétitifs (intensif hors sol avec concentrés), soit bien diversifiés (agro-tourisme, céréales, vente directe, ...) + rémunération services<br>Viandes issues de l'élevage laitier très compétitives<br>Situation économique des éleveurs difficile | Consommation mondiale de viande bovine diminue<br>Nombre croissant de végans, végétariens, flexitariens<br>Avènement de la viande ingrédient (préparation rapide)<br>Consommation européenne et française en diminution<br>Concentration de la distribution, recul de la boucherie artisanale<br>Restauration collective cible les bas prix y compris à l'import<br>Conso basique (apport protéines) + conso morceaux identifiables par le consommateur + viande ingrédient<br>Concentration des abattoirs<br>5ème quartier peu ou pas valorisé<br>garantie d'innocuité du produit fini, mais rien sur la traçabilité du produit<br>Prix conso de la viande bovine : bas<br>Signes de qualité (dont Bio) cantonnés à un segment limité, voire à une « niche »<br>Pas de segmentation de l'offre / prise en compte bien-être animal |

## › Montée en gamme sous fortes contraintes sanitaires et sociétales

### Un contexte sociétal et sanitaire contraignant, mais la filière réagit

Le changement climatique fait rapidement sentir son influence et favorise le développement de nouvelles maladies bovines. En conséquence, l'augmentation des échanges internationaux (tourisme, commerce) s'accompagne de risques sanitaires et toxicologiques accrus (insectes, animaux, …).

Dans le même temps, la prise en compte des connaissances scientifiques sur la douleur et la conscience animale, et le développement du droit animalier, conduisent, dans les pays développés, à revoir les pratiques d'élevage à toutes les étapes de la vie de l'animal afin de mieux prendre en compte son bien-être. Ces avancées impactent fortement les systèmes d'élevage laitiers et allaitants avec des règlements plus contraignants (abattage, systèmes d'élevage, transport).

Ces évolutions sociétales qui tendent à redéfinir les relations « homme-animal » conduisent à l'encadrement strict des itinéraires techniques acceptés, en lien avec une réglementation qui in fine prend le pas sur la contractualisation. Du fait du recul du gisement de différenciation, le bien-être animal au sens large devient une norme ne permettant plus de s'y référer pour se différencier. Cette réduction de la variabilité des itinéraires techniques facilite les performances du modèle européen de gestion de la qualité sanitaire tout au long de la filière (en lien avec une forte mobilisation de la filière et une traçabilité fine). A tel point que le poids de la France et de l'UE dans les négociations internationales sectorielles en la matière s'en trouve notablement accru.

Comme la poursuite de politiques (monétaires, …) ajustées évite le retour d'une nouvelle récession généralisée, et que le pétrole demeure peu cher (de nouvelles techniques extractives et de nouveaux gisements exploités permettant malgré l'accroissement de la demande de maintenir un équilibre offre/demande), la possibilité de poursuite du développement du commerce mondial n'est pas entravée (ce contexte énergétique se révèle toutefois peu favorable au développement de la méthanisation agricole), alors que se poursuit l'accroissement de la démographie mondiale.

La demande mondiale en viande bovine augmente donc, mais davantage en qualité qu'en quantité dans les pays en voie de développement – lesquels bénéficient de la croissance économique mondiale et connaissent une hausse du pouvoir d'achat de leurs populations – et ce pour des raisons liées au risque sanitaire qui s'est accru avec le changement climatique. Cette évolution dans les pays en voie de développement est renforcée par le développement de nouvelles protéines végétales ou animales, texturées, pour certaines issues de la culture de tissus cellulaires.

Le système de gestion de la qualité, et la prise en compte du bien-être animal à tous les stades de la filière pour certaines destinations, constituent des facteurs de compétitivité à l'international, contribuant notamment à lever des barrières sanitaires aux échanges. Mais les contraintes imposées aux systèmes d'élevage, d'abattage et de transport des animaux, limitent à l'inverse la compétitivité prix, notamment par rapport aux autres sources de protéines alimentaires, alors même que la situation économique générale est stabilisée et les prix du pétrole modérés.

Si la transition alimentaire des pays en voie de développement crée un appel d'air quantitatif en entrée de gamme et que celui-ci est satisfait notamment par les pays d'Amérique du Sud pour des raisons de compétitivité prix, l'attente qualitative (y compris sécurité sanitaire) des pays émergents permet à la France de continuer à exporter (en valeur davantage qu'en volume).

### Viande d'origine française, proximité et hausse des prix : la viande rouge rarement mais par plaisir

Sur le marché intérieur, la réglementation de l'élevage, des conditions d'abattage et de transport réduit fortement la spécificité des produits bio qui ne se développent plus. Confrontée à l'augmentation des risques liés au développement des échanges, et rassurée par l'information complète et fiable sur la viande produite en France, la restauration collective augmente la part des viandes françaises dans ses approvisionnements. De plus, du fait des normes imposées sur le transport des animaux vivants, les circuits courts de proximité sont encouragés (financièrement et réglementairement) et favorisent la consommation régionale de viande locale (issue du troupeau laitier comme du troupeau allaitant). Le maillage territorial des abattoirs est ainsi suffisant pour assurer la pérennité de la boucherie artisanale par proximité. Sous contraintes tout au long de la filière, les prix finaux des produits de la filière viande bovine ont augmenté, et la consommation intérieure a diminué en volume. Mais, rassuré par ces contraintes, qui ont pour effet de limiter l'audience des discours anti-viande, et grâce à l'innovation « produit » (comme par exemple des préparations et/ou

process de production faisant reculer le problème de la tendreté de la viande), le consommateur considère dorénavant la viande comme un produit plaisir.

### Transformation et sélection génétique : l'élevage à l'herbe est hégémonique

Ces évolutions ont été facilitées par le fait que la sécurité sanitaire et la traçabilité ont permis le développement du marché des pièces et la valorisation du 5ème quartier, et que l'innovation en matière de préparation et de transformation des morceaux les moins demandées de la carcasse a favorisé l'accroissement de la demande intérieure portant sur ces morceaux (y compris viande hachée premium), ainsi qu'une amélioration de la rémunération globale de la carcasse. Le savoir-faire de la France et d'autres pays de l'UE en matière de transformation des morceaux et d'optimisation de la valorisation globale de la carcasse s'exporte d'ailleurs dans les pays en développement.

En matière de génétique, sur la base d'une programmation des objectifs de la sélection datant du tout début des années 2000 intégrant les attentes sociétales de l'époque et d'une accélération des rythmes de sélection, les avancées réalisées à partir de 2025 permettent d'améliorer la durabilité de la filière viande bovine en répondant à une pluralité de demandes (accroissement de la productivité à l'herbe, meilleure intégration des évolutions de la demande en matière de qualité et de poids carcasse, développement des races mixtes, moindre pollution par diminution des émissions de gaz à effet de serre, ...). La notion de bovins « optimisés » se diffuse et limite un recours important à une alimentation à base de concentrés.

Ainsi, plus en accord avec le respect du bien-être animal, le système d'élevage à l'herbe s'est développé au détriment du système intensif hors sol contraint réglementairement : l'herbe coûte alors moins cher que les concentrés, notamment si l'on tient compte des aides publiques aux services rendus par l'élevage, qui contribuent aux résultats économiques des exploitations herbagères.

Ainsi la France produit des viandes à la qualité réputée (notamment au plan sanitaire), issues d'élevages plus respectueux du le bien-être animal, qu'elle commercialise en morceaux ou élaborées sur un segment plutôt haut de gamme. Mais à l'exportation, le sexage des animaux pour obtenir des veaux mâles (débouchés veaux de boucherie), la possibilité de valoriser par la transformation tous les morceaux et tous les types de viandes, ainsi que les contraintes pesant sur le transport des animaux vivants, ont contribué à sensiblement ralentir le flux vers l'Italie de jeunes bovins maigres.

### Repli du soutien public à l'élevage à l'herbe, et réémergence limitée de l'élevage intensif

Dans un second temps, les préoccupations de long terme, et notamment celles liées aux conséquences du changement climatique (qui ont donné lieu à un second accord universel après celui de Paris en 2016), cèdent le pas à des préoccupations politiques plus immédiates (sécurité alimentaire, enjeux sociaux, gaspillage,…).

Le recul relatif des préoccupations directement focalisées sur le changement climatique, la disponibilité de solutions génétiques limitant les effets potentiellement problématiques de l'élevage sur l'environnement (gaz à effet de serre, accroissement de la productivité à l'herbe permettant indirectement un stockage de $CO_2$ dans les prairies, amélioration des performances des races mixtes…), l'impécuniosité relative de l'Etat… conduisent les pouvoirs publics à ne plus rémunérer (via les MAEC, l'ICHN,...) les services rendus par l'élevage, jusqu'alors soutenus de manière conséquente.

Ce choix réduit le différentiel jusqu'alors nettement positif de compétitivité de nombreux systèmes herbagers, et le système intensif se redéveloppe en conséquence – même s'il demeure contraint en terme de taille au nom du bien-être animal – notamment dans des zones bien dotées en sous-produits alimentaires (tels que les pulpes de betterave, et les déchets de maïs doux / brasserie / pomme de terre,…), et ce également au nom de l'économie circulaire.

In fine, les filières laitières et allaitantes se sont rapprochées au travers du développement important des races mixtes. La filière s'est réduite en volume mais le recul du nombre d'exploitations et d'abattoirs a été moins que proportionnel au recul du marché (effet de déconcentration découlant de la politique « pro-animal ») et le consommateur mange moins souvent mais de la meilleure viande qu'il paye plus cher. Néanmoins seuls les producteurs écologiquement intensifs à l'herbe et ceux bénéficiant d'une proximité de sources de sous-produits alimentaires parviennent à capter une partie significative de la valeur ajoutée. La majorité des producteurs court après le respect des normes imposées, et la valeur ajoutée peine à revenir aux exploitations, dont la concentration est limitée réglementairement.

**Synthèse :** La situation économique et financière mondiale est stabilisée. Sous la contrainte de l'apparition de nouvelles maladies bovines liées au changement climatique, la demande mondiale en viande bovine augmente davantage en qualité qu'en quantité, notamment sous l'impulsion des pays émergents. Et ceux-ci privilégient la sécurité sanitaire pour une part significative de leurs importations. La réglementation des rapports « homme animal » et la généralisation de l'obligation de respect du bien-être animal, en réduisant les itinéraires techniques de production possibles, s'avèrent in fine des atouts pour qu'émerge au plan international et dans les échanges la primauté de la vision France/UE sur la qualité tout au long de la chaîne. Ainsi, la restauration collective accroît sa part de viandes françaises dans ses approvisionnements.
L'innovation en matière de préparation et de transformation des morceaux traditionnellement les moins demandés favorise l'accroissement de leur demande, ainsi qu'une amélioration de la rémunération globale de la carcasse. En matière de génétique, les avancées permettent d'améliorer la durabilité de la filière en répondant à une pluralité de demandes (accroissement de la productivité à l'herbe,…) et la notion de « bovins « optimisés » se diffuse et limite un recours important à une alimentation à base de concentrés. Avec ces innovations et avancées, l'élevage où l'herbe (sur pied et conservée) représente l'essentiel de la ration s'impose, ainsi que la qualité des produits issus de la filière, et les viandes « origine France » et de proximité deviennent un produit, certes cher, mais de « plaisir ».
Le recul des soutiens publics aux services rendus par l'élevage herbager permet, dans un second temps, à ce que se redéveloppent de manière limitée des élevages intensifs.
In fine, ce sont principalement les exploitations écologiquement intensives basées sur la valorisation de l'herbe, et ceux bénéficiant d'une proximité de sources de sous-produits alimentaires, qui parviennent à capter une part significative de la valeur ajoutée, les autres courant après le respect de normes de plus en plus contraignantes.

**Montée en gamme sous fortes contraintes sanitaires et sociétales**

| Contexte général | Filière & acteurs | Marchés & produits |
|---|---|---|
| Risques sanitaires accrus<br>Prédominance du modèle UE de gestion de la qualité sanitaire<br>Changement climatique → nouvelles maladies bovines | Concertation entre acteurs / organisation de la filière<br>Contractualisation amont / aval | Augmentation de la consommation mondiale de viande bovine en qualité : transition alimentaire court-circuitée dans les pays émergents |
| Régulation publique : environnement climat, puis sécurité alimentaire | recul du discours anti-viande | |
| bien-être animal, changement climatique, puis sécurité alimentaire, enjeux sociaux | Pratiques d'élevage revues / bien-être animal<br>Durabilité améliorée par la génétique<br>pérennité de la boucherie artisanale<br>circuits courts de proximité | Innovation « produit » valorisée<br>Viande hachée premium |
| viande artificielle : très limité<br>Concurrence avec productions végétales limitée | la restauration collective favorise les viandes FR | Consommation française : viande produit plaisir, baisse en volume mais gain en valeur |
| | Bon maillage territorial des abattoirs | Valorisation du 5ème quartier |
| Stabilité du système économique et financier | Information & traçabilité produit complètes & fiables | |
| export viandes Am.Sud vers pays en développement<br>Augmentation des échanges internationaux<br>export viandes FR vers pays émergents (qualité / sécurité sanitaire) | Développement du système d'élevage à l'herbe | |
| Prix du pétrole : faible<br>Coûts de transport faibles | Effet de « déconcentration » des exploitations avec la politique « pro-animal »<br>Rapprochement des fermes laitières et allaitantes avec le développement des races mixtes | Prix conso de la viande bovine en hausse<br>stagnation du Bio |
| | Bonne situation économique des éleveurs | |
| *in fine* non rémunération des services rendus par l'élevage<br>« locavorisme » : cf. circuits courts | | Compétitivité prix entravée par les contraintes imposées aux systèmes d'élevage / bien-être animal |

## › **Compétitivité** (concentration & intensification à l'herbe) **et différenciation dans un marché international freiné par le coût de l'énergie**

### Les échanges freinés par le coût de l'énergie

La poursuite de politiques (monétaires,…) ajustées évite le retour d'une nouvelle récession généralisée, et le pouvoir d'achat des ménages s'en trouve préservé. Au niveau mondial, l'accroissement de la population induit une augmentation de la demande en viande bovine avec un rééquilibrage se traduisant par une baisse de la consommation de viande dans les pays développés (du fait de l'influence marginale, mais néanmoins perceptible, des promoteurs d'un remplacement des protéines animales par des protéines végétales : cf. végans, végétariens et flexitariens), et une hausse dans les pays émergents ou en voie de développement, lesquels bénéficient de la croissance économique mondiale et connaissent une hausse du pouvoir d'achat de leurs populations. La viande artificielle (culture de tissus cellulaires) reste marginale et ne constitue pas une alternative crédible en l'absence d'intérêt spécifique du fait de la faible influence des discours anti-élevage (notamment anti-spécistes). Par ailleurs, la communauté internationale est résolument mobilisée pour ralentir le changement climatique par la réduction significative des émissions de gaz à effet de serre (GES). Les recherches de nouveaux gisements d'énergie fossile ont été stoppées malgré la croissance économique et le développement des énergies renouvelables n'est pas suffisant. L'approvisionnement énergétique devient si contraint que les prix du pétrole (et des aliments dans la mesure où le pétrole et ses produits chimiques dérivés sont utilisés dans l'agriculture) augmentent jusqu'à affecter les systèmes de production et de consommation. Ainsi, alors que l'absence de nouvelles maladies bovines liées au changement climatique, la bonne tenue du pouvoir d'achat, et la faiblesse de l'influence des discours anti-élevage permettant l'augmentation mondiale de la consommation de viande bovine auraient dû stimuler la croissance des échanges, il n'en n'est rien. L'augmentation du prix du pétrole entraîne une hausse du coût de transport (prix du fret), qui rend moins compétitives les importations européennes de viande bovine en provenance d'Amérique du Sud.

### Un système de production durable, concentré et intensif à l'herbe

De plus, la prise en compte des connaissances scientifiques sur la douleur et la conscience animale, qui a conduit à réglementer dans l'Union européenne les pratiques à toutes les étapes de la vie de l'animal (conditions d'élevage, de transport et d'abattage) disqualifie le transport des animaux vivants sur longue distance. Ces réglementations et la hausse du coût du pétrole s'opposent aux exportations françaises de broutards et plus marginalement de jeunes bovins vivants à destination de l'Italie, déjà contrariées par les distorsions de concurrence intracommunautaires en matière de coût du travail, dont la réduction n'est pas à l'agenda des négociations internationales grisées par la croissance. Nettement plus de la moitié des veaux mâles allaitants sont donc désormais engraissés en France.

Les avancées réalisées dans le domaine de la génétique permettent d'améliorer la durabilité de la filière viande bovine en répondant à une pluralité de demandes (qualité et poids des carcasses, meilleure valorisation de l'herbe, limitation de l'impact environnemental par amélioration des qualités bouchères du troupeau laitier,…) et facilitent « l'optimisation » de la production de viande bovine sans recours à une alimentation à base de concentrés. Le système d'élevage à l'herbe (fourrage et pâturage) se développe en conséquence. Les politiques d'accompagnement (MAE, ICHN,...) rémunèrent les services environnementaux rendus par l'élevage et confortent les sources de revenus des éleveurs. Ainsi, l'élevage allaitant fournit une part croissante de la viande au détriment du troupeau laitier. La stabilisation de la consommation de viande de veau en France se réalise selon deux modalités distinctes : avec la qualité des aliments nourrissant les veaux d'une part et avec des veaux de boucherie d'entrée de gamme issus du troupeau laitier d'autre part.

La filière viande bovine française tend vers un système de production de plus en plus concentré (capitaux, moyens humains, …) au fur et à mesure de la progression de l'intensification de l'élevage à l'herbe (avec plus de fourrages que de pâturages), acceptable du fait de sa compatibilité avec les contraintes environnementales et la réglementation sur le bien-être animal, et facilitée notamment par les progrès génétiques et les mesures de politiques publiques améliorant encore sa compétitivité (cf. rémunération des services environnementaux rendus par l'élevage,…).

### Construction de la valeur partagée dans la filière viande bovine

Les risques sanitaires et toxicologiques sont maîtrisés, la France ne connaît plus de crise majeure. Avec ces bons résultats obtenus en France et dans l'UE en matière de prévention et gestion des crises sanitaires, l'UE finit par imposer une vision globale de la qualité sanitaire tout au long de la chaîne alimentaire au niveau mondial. Cette vision européenne de la qualité tout au long de la chaîne

de production valorise les efforts coordonnés des acteurs de la filière française de la viande bovine et permet une information sur la viande et son origine (normes de qualité, traçabilité/provenance, mode d'élevage,…), y compris pour les plats préparés comportant des denrées animales, suffisamment complète et fiable pour tous les circuits de distribution/consommation. La croissance de la consommation mondiale de viande bovine, s'inscrit donc dans un contexte de développement des échanges de connaissances et de demande d'informations de la part des consommateurs sur l'impact climatique de leur consommation, sur le bien-être animal et sur les garanties de qualité.

La filière française, qui a obtenu des résultats satisfaisant suite à son travail collectif en matière de sécurité sanitaire en collaboration étroite avec les services vétérinaires, se dote d'un outil d'évaluation de la qualité lui permettant une segmentation claire de l'offre associant tout à la fois une rémunération de la qualité au producteur et le consentement à payer par le consommateur : il s'agit alors de conjuguer contractualisation et évolution des systèmes d'élevage en conformité avec les nouveaux impératifs du bien-être animal de l'élevage jusqu'à l'abattage. Dans cette perspective :

- reconnus comme des signes de qualité de la viande, les systèmes herbagers prédominent, et l'élevage à l'herbe est identifié par un label (argument santé, bonne pratiques d'élevage, artisanale et respectueuse d'exigences diverses : cf. bien-être animal, environnement,...), indépendamment de l'origine laitière ou allaitante de la viande produite ;
- au stade de gros, la refonte des grilles de prix tient compte des modes de production "vertueux" (bien-être animal,…) et des qualités nutritionnelles des viandes, avec un prix de la carcasse évoluant en fonction de ces qualités, indépendamment de l'origine laitière ou allaitante du produit ;
- plus généralement, la prise en compte du bien-être animal dans les référentiels valorisant les bonnes pratiques s'affirme et segmente l'offre.

L'engraissement intensif à l'herbe en France et la commercialisation sur le territoire national et en Europe de la viande fraiche voire congelée s'avère, *in fine*, le meilleur compromis combinant qualité globale et compétitivité, d'autant mieux que le renchérissement et la raréfaction des énergies fossiles et par suite des engrais chimiques ouvrent la voie à différentes valorisations non marginales des sous-produits de l'élevage (amendements, méthanisation,…)[7].

### Une offre segmentée, valorisant tous les morceaux de viandes françaises ou importées

Les risques sanitaires et toxicologiques étant maîtrisés, les acheteurs de la restauration collective, comme ceux de la grande distribution peuvent s'approvisionner sur le marché français comme à international à partir des viandes labellisées françaises ou importées (sous réserve que ces importations s'avèrent susceptibles de demeurer compétitives malgré la hausse du coût du transport découlant de l'augmentation du prix du pétrole) en toute confiance : l'information disponible sur la viande et son origine est complète et fiable. Cette sécurité des achats favorise le développement d'un marché orienté vers une valorisation de toutes les pièces y compris les moins demandées grâce à des innovations produit. Des innovations sont également développées pour la valorisation du 5ème quartier : innovations produit pour les abats, et innovations procédé pour les cuirs et peaux. La valorisation de toutes les pièces et du 5ème quartier améliore sensiblement la rentabilité des abattoirs et est intégrée à la rémunération de l'éleveur.

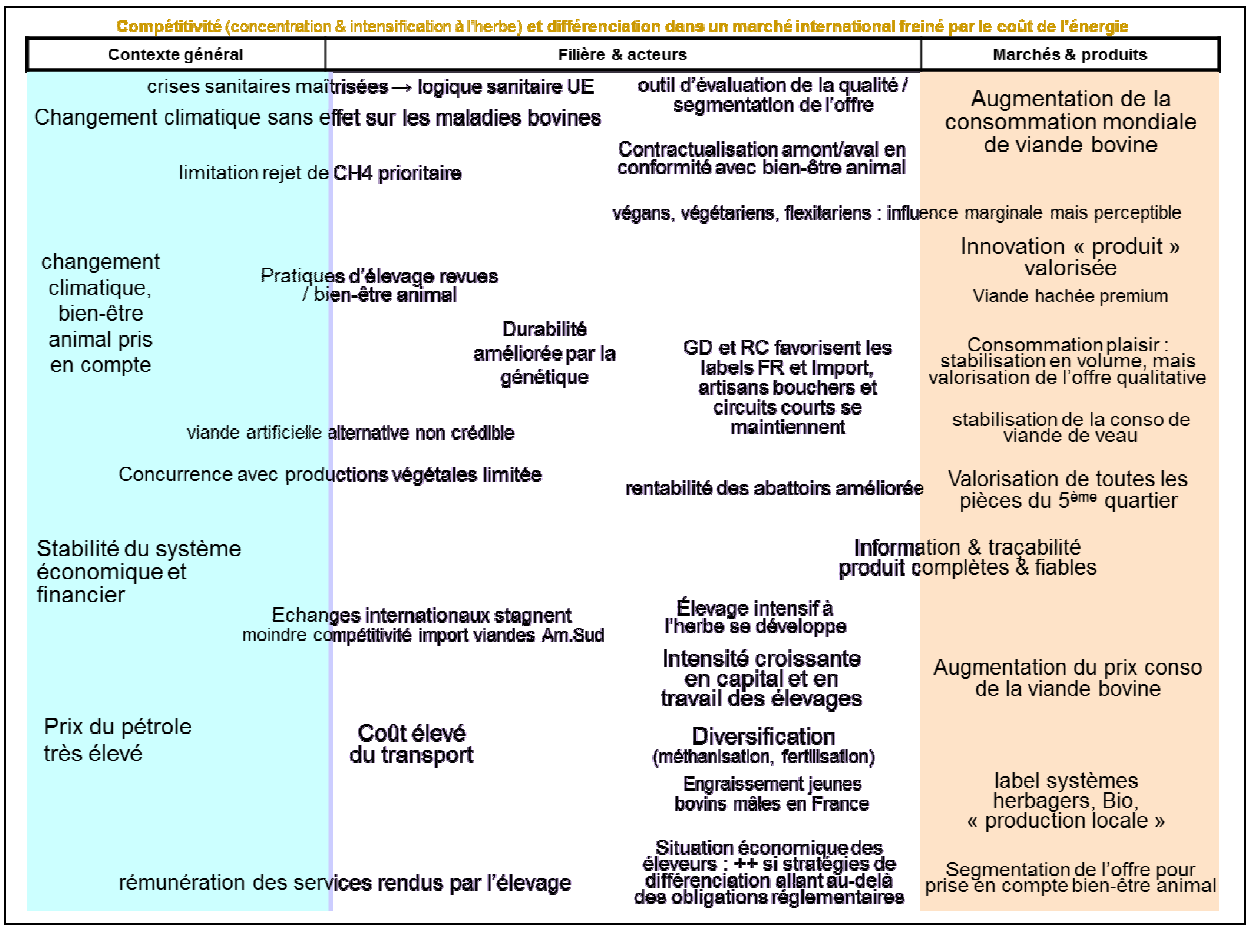
Ainsi les morceaux utilisés pour élaborer la viande hachée ne sont pas un minerai anonyme mais construisent une offre de viande sur laquelle des informations existent (qu'elle soit un co-produit du lait ou produite à partir de races allaitantes). L'offre de viande hachée, qui représente toujours la moitié des ventes de viande rouge en GMS, se segmente avec un segment premium qui devient significatif et intègre certaines innovations. Les circuits courts de proximité (dont la compétitivité relative est améliorée par la hausse des coûts de transport/prix du pétrole) et la boucherie artisanale complètent l'offre et permettent le maintien d'un maillage territorial des abattoirs suffisant. Avec l'élevage à l'herbe identifié par un label, le bio, et, plus généralement, les signes de qualité (y compris « production locale ») voient leurs ventes se développer malgré un prix plus élevé. La demande du marché de la viande bovine, qui régresse en volume, accepte l'offre qualitative, payée comme telle à la production (prix consommateur et prix au producteur). Les consommateurs sont demandeurs de produits de qualité et, rassurés par l'information disponible, ils sont prêts à goûter des produits de différentes origines sous différentes formes de préparation. Le consommateur a donc l'offre

[7] Les fumiers et lisiers remplacent avantageusement les engrais chimiques dérivés d'un pétrole désormais trop cher, et peuvent aussi produire de l'énergie par méthanisation.

nécessaire pour s'adonner à une consommation plaisir, qui reste centrée sur la consommation traditionnelle de plats à connotation festive, même s'il se laisse parfois tenter par des produits innovants positionnés en premium. Dans ce marché segmenté, le rapport qualité prix est plutôt bon pour chaque segment (avec des viandes française et importées de qualité combinant la valorisation des races allaitantes et laitières), mais la consommation de viande, réservée à certaines occasions, se stabilise tout juste en volume (et augmente en valeur).

Au final, le prix de vente consommateur de la viande bovine augmente sensiblement du fait de la part croissante des signes de qualité, reconnus et payés comme tels, et les éleveurs parviennent à capter une partie des gains de productivité (notamment la réduction du coût des intrants pour les exploitations s'étant réorientées vers un système d'élevage à l'herbe). La valeur ajoutée à la production revient en partie aux exploitations dès lors qu'elles s'engagent dans des stratégies de différenciation qui vont au-delà des obligations réglementaires, différenciation portant surtout sur l'abattage et le transport et relativement peu sur les systèmes d'élevage.

**Synthèse :** La situation économique et financière mondiale est stabilisée. L'accroissement démographique s'accompagne d'une augmentation de la demande en viande bovine et cela malgré l'impact des promoteurs de la substitution des protéines animales par des protéines végétales perceptible dans certains pays développés. L'augmentation délibérée du prix des énergies fossiles dans un contexte de limitation volontaire des gaz à effet de serre freine les échanges internationaux. Les exportations françaises d'animaux vivants sont impactées d'autant plus que les nouvelles normes de bien-être animal compliquent leur transport sur longues distances. Grâce aux progrès génétiques, et soutenu par les politiques publiques environnementales, l'élevage allaitant basé sur l'utilisation intensive de l'herbe est de plus en plus compétitif. La filière française s'organise pour construire et rémunérer la qualité de la viande à l'instar de ce qu'elle a su faire pour garantir la sécurité sanitaire. L'offre se segmente et la part du premium, sous signe de qualité, français ou d'importation proche, s'étoffe que ce soit pour les pièces, la viande hachée, ou les plats préparés à base de viande.



## › Filière organisée et innovante, avec une offre segmentée, dans un marché mondial porteur

### Croissance de la consommation et des échanges

La poursuite de politiques (monétaires,…) ajustées évite le retour d'une nouvelle récession généralisée, et le pouvoir d'achat des ménages s'en trouve préservé. Bien que le développement continu de l'activité économique mondiale soit toujours essentiellement fondé sur l'exploitation des ressources fossiles, avec la découverte de nouveaux champs pétrolifères couplée au progrès technique effectif dans l'industrie de l'extraction comme dans celui des énergies renouvelables, l'équilibre entre offre et demande sur le marché de l'énergie se réalise de sorte que disponibilité et évolution des prix du pétrole affectent peu les systèmes de production et de consommation.

Au niveau mondial, l'accroissement de la population s'accompagne d'une demande en viande bovine en augmentation. Plus précisément, les populations les plus aisées rééquilibrent leur régime alimentaire sous l'influence combinée du discours végétariste et de messages de modération nutritionnelle faisant converger leur consommation de viande vers celle des populations plus modestes qui croît sensiblement. La viande artificielle (culture de tissus cellulaires) reste marginale et ne constitue pas une alternative crédible en l'absence d'intérêt spécifique. Faible influence des discours anti-élevage (notamment anti-spécistes) et croissance de la demande mondiale favorisent donc la consommation de viande, notamment dans les pays émergents ou en voie de développement. Les alternatives végétales ou de synthèse sont ainsi limitées.

Les pays dont la consommation croît sont rapidement déficitaires et stimulent le marché mondial par leurs importations : les pays d'Amérique du sud sont pourvoyeurs de viandes très compétitives, notamment en entrée de gamme, et les pays européens fournissent au marché mondial, à marge très faible, des produits moins demandés sur leur marché intérieur (quartiers avant, et viande du troupeau laitier). Le faible coût du fret permet aussi aux sud-américains de venir se positionner sur le marché européen et leurs contingents au sein de l'UE sont utilisés à leur maximum.

La poursuite de la croissance mondiale s'accompagne de l'amélioration des performances sociales et environnementales des entreprises. Mais cette amélioration, qui touche tous les pays en parallèle, ne se traduit pas par une convergence des normes, et les distorsions de concurrence intracommunautaires qui pénalisent les entreprises de la filière élevage et viande françaises perdurent, tout en étant plus faciles à accepter en période de croissance.

### Traçabilité exemplaire dans la filière française de la viande bovine…

Par ailleurs, le changement climatique favorise le développement de nouvelles maladies bovines. En conséquence, l'augmentation des échanges internationaux (tourisme, commerce) s'accompagne de risques sanitaires et toxicologiques (insectes, animaux, …) accrus, affectant notamment les produits agro-alimentaires. Mais, grâce à la mobilisation et aux efforts des acteurs de la filière française et des pouvoirs publics, contrairement à d'autres pays, la France ne connaît plus de crises sanitaires majeures dans le secteur bovin, ce qui rassure les consommateurs français et ses clients étrangers. La voix de la France dans les instances internationales qui traitent de sécurité sanitaire est d'autant plus crédible que ses méthodes de travail en matière de traçabilité et de qualité font référence. Ainsi, malgré des divergences de vue fondamentales et en l'absence d'accord sur les équivalences sanitaires avec les Etats-Unis, l'UE finit par imposer une vision plus globale de la qualité sanitaire tout au long de la chaîne alimentaire tant au niveau mondial que dans le cadre des accords bilatéraux. Ce suivi qualitatif tout au long de la filière a permis la mise à disposition d'informations précises et détaillées sur la viande et son origine, considérées suffisamment complètes et fiables par les acheteurs quel que soit le circuit de distribution et le sourcing (viande à fort niveau de segmentation/différenciation ou co-produit issu du troupeau laitier).

### …pour une co-construction de la qualité dans toutes ses dimensions (bien-être animal, sanitaire, gustative, nutrition/santé, environnement)

Concomitamment, la prise en compte des connaissances scientifiques sur la douleur et la conscience animale, se traduit par des règlements européens plus contraignants concernant les pratiques à toutes les étapes de la vie de l'animal (conditions d'élevage, de transport, d'abattage). Plutôt que de subir ces nouvelles contraintes, la filière française s'en empare collectivement comme d'une opportunité pour raffermir ses liens avec les consommateurs. Elle s'appuie sur la contractualisation pour faciliter l'évolution des systèmes & modèles d'élevage et leur mise en conformité avec les

nouveaux impératifs du bien-être animal de l'élevage jusqu'à l'abattage. Par exemple, les systèmes de production naisseur-engraisseur à l'herbe, la limitation des transports en vif, ou leur réalisation dans des conditions de confort améliorées, sont privilégiés. La filière se dote d'un outil d'évaluation de la qualité lui permettant une segmentation claire de l'offre associant tout à la fois une rémunération de la qualité au producteur et le consentement à payer par le consommateur, sachant que, le bien-être animal étant mis en avant par tous les opérateurs de la filière n'est pas un critère de différenciation au sein de l'offre française.

Dans cette perspective :

- au stade de gros, la refonte des grilles de prix tient compte des modes de production "vertueux" (bien-être animal, sanitaire,…) et des qualités (nutritionnelles et gustatives : tendreté,…) des viandes, avec un prix de la carcasse évoluant en fonction de ces qualités indépendamment de l'origine laitière ou allaitante du produit ;
- plus en amont, reconnus comme des signes de qualité de la viande, les systèmes herbagers prédominent, et l'élevage à l'herbe est identifié par un label (argument santé, bonnes pratiques d'élevage, artisanale et respectueuse d'exigences diverses : bien-être animal, environnement,...), indépendamment de l'origine laitière ou allaitante de la viande produite ;
- enfin, quelques opérateurs s'efforcent de segmenter l'offre au-delà des seules préconisations légales du bien-être animal dans les référentiels.

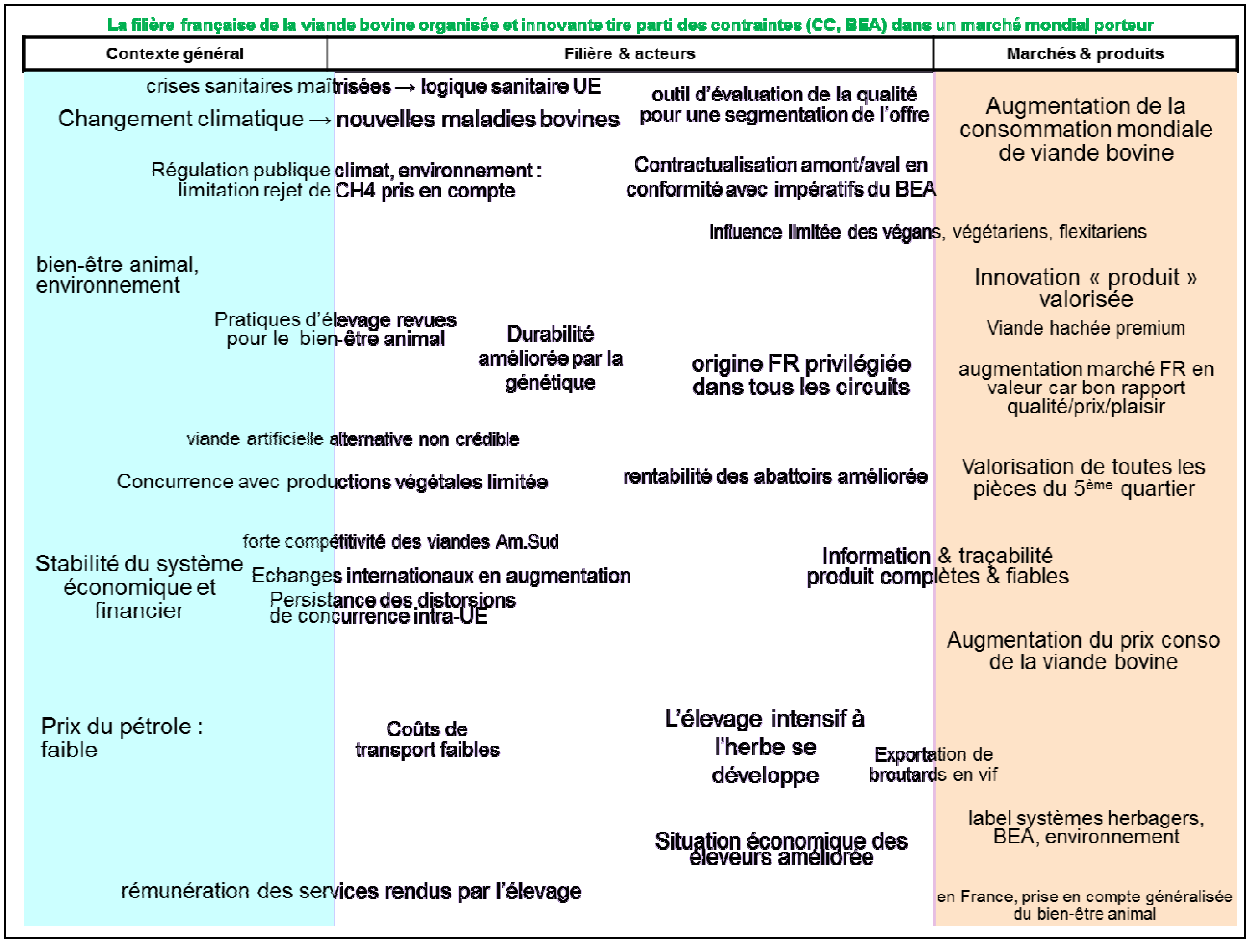
La bonne information sur la viande et son « origine France » favorise le développement du marché des pièces au détriment de celui des carcasses, ce qui stimule l'innovation produit permettant de valoriser les morceaux moins demandés. Les innovations produits pour les abats, et procédés pour les cuirs et peaux, permettent aussi une meilleure valorisation du 5ème quartier dont la qualité est intégrée à la rémunération des éleveurs. La valorisation de toutes les pièces et du 5ème quartier améliore sensiblement la rentabilité des abattoirs. Les innovations conduisent également à une production de viande hachée davantage choisie que subie et à une segmentation de l'offre avec l'émergence d'un segment premium (avec valorisation différenciée du co-produit des races laitières et du produit des races allaitantes).

### Système d'élevage optimisé

La qualité mise en avant doit à la fois répondre aux problématiques liées au bien-être animal et à celles liées à l'émission de gaz à effet de serre (GES) pour lesquelles la viande issue des élevages laitiers est nettement avantagée (cf. rapport des émissions au kg de matière produite). Mais, le recours à de multiples leviers (productivité, augmentation des surfaces en prairies et la production de fourrages, changement de la structure des troupeaux/systèmes d'élevage privilégiant les naisseurs-engraisseurs, génétique favorisant les qualités adaptatives par la diminution des formats, recours au croisement,...) permet l'intensification du système de production à l'herbe, qui se développe au détriment du système intensif hors sol pour des raisons économiques et environnementales, et la part de concentrés dans l'alimentation des bovins diminue au profit de l'herbe (majoritairement des fourrages). En France, cette intensification réalisée à l'herbe permet de maintenir une production bovine spécialisée conséquente et de fournir aux éleveurs un revenu correct, tout en satisfaisant aux contraintes environnementales ($CO_2$, limiter les GES, stocker du carbone,...). Ce système d'élevage intensif à l'herbe de bovins allaitants est conforté par les politiques publiques d'accompagnement rémunérant les services rendus par l'élevage (MAE, ICHN,...). Enfin, pour conjuguer plus efficacement encore intensification de l'élevage et maîtrise de la pollution satisfaisant aux contraintes environnementales, un renforcement de la réglementation se traduit par une réduction des intrants (anti-bio, pesticides,…) poussant à la recherche d'une meilleure efficacité dans la gestion des flux par les exploitations. La France joue cette carte à fond et exporte des broutards en vif et de la viande, fraîche ou congelée, sur les marchés valorisés.

La fiabilité de la traçabilité et de l'étiquetage favorise la mise en place d'une segmentation de l'offre sécurisante pour les acheteurs de la grande distribution et de la restauration et lisible pour les consommateurs. *In fine*, l'offre française segmentée et innovante permet un rapport qualité prix plaisir satisfaisant pour les consommateurs, dont la consommation tend à augmenter à nouveau (au moins en valeur), et qui privilégient l'origine France.

**Synthèse :** La situation économique et financière mondiale est stabilisée et la découverte de nouvelles ressources d'énergies fossiles, couplée au progrès technique, assure le maintien d'une énergie disponible et bon marché.
Dans ce contexte, à la faveur d'une convergence mondiale des régimes alimentaires entre populations aisées et plus modestes, la dynamique démographique génère une augmentation globale de la demande de viande bovine avec une croissance des échanges internationaux facilitée par un coût modéré du fret, et les alternatives végétales ou artificielles rencontrent peu de succès.
Cette accélération des échanges induit la diffusion des épizooties, apparues avec le changement climatique, contre lesquelles la France (filière et Etat) se mobilise avec succès, imposant avec l'UE une vision de la qualité sanitaire tout au long de la chaîne de production.
Sous pression des attentes sociétales (climat, environnement, bien-être animal), cette démarche est transposée à la construction de la qualité collective dans la filière française de la viande bovine. La filière s'organise pour communiquer au consommateur des informations précises et détaillées sur la viande et son origine, quel que soit le circuit de distribution et le produit (viande spécialisée ou co-produit issu du troupeau laitier).
Ainsi l'offre française de viande bovine, segmentée et innovante, fidélise ses consommateurs et rémunère ses producteurs.



# Vers une démarche stratégique

Ces cinq visions scénarisées du futur de la filière viande bovine, ne s'apparentent en rien à de la prévision. Elles proposent simplement des futurs possibles et crédibles sans considération de probabilité concernant leur occurrence. Il appartient à Interbev de se prononcer sur les attitudes à adopter vis-à-vis des scénarios en choisissant parmi cinq attitudes possibles :

- **Proactivité positive** : agir dès aujourd'hui pour favoriser l'advenue du scénario.
- **Proactivité négative** : agir dès aujourd'hui pour défavoriser l'advenue du scénario.
- **Réactivité anticipée** : se préparer dès aujourd'hui à l'advenue du scénario.
- **Veille** : ce scénario doit être placé sous surveillance, pour savoir si son advenue se dessine au fur et à mesure du temps.
- **Aucune attitude** : ce scénario ne présente pas d'intérêt particulier.

C'est à partir de ce positionnement que pourrait s'engager une démarche stratégique.

Pour amorcer cette démarche, Interbev organise, le 11 décembre 2018, une journée de restitution et de partage des scénarios de la prospective filière viande bovine à l'attention de tous les acteurs de la filière, opérateurs et structures professionnelles, de l'amont à l'aval, de la recherche, du développement et de la profession, et des partenaires de la filière.

Les participants seront notamment conviés à des ateliers au cours desquels ils identifieront les enjeux et les conséquences de chaque scénario : que perd-on et que gagne-t-on si le scénario se réalise ?

Ensuite ils pourront se positionner sur les attitudes stratégiques à adopter vis-à-vis des scénarios en choisissant parmi cinq attitudes possibles susmentionnées.

# Annexes

## Annexe 1 - Fiches hypothèses

**Les 92 hypothèses**


› Thématique « *Préoccupations énergétiques & sociétales : climat, énergie, bien-être animal* » : 10 hypothèses 140

› Thématique « *Sécurité sanitaire, zoonoses, traçabilité-étiquetage* » : 7 hypothèses 151

› Thématique « *Cadre économique & échanges internationaux : import / export, accords commerciaux, politique commerciale UE* » : 8 hypothèses 159

› Thématique « *Aides & subventions, PAC & politiques publiques, régulation, services rendus par l'élevage*» : 9 hypothèses 168

› Thématique « *Recherche scientifique et innovation : génétique, génomique, viande de synthèse,…* » : 4 hypothèses 178

› Thématique « *Exploitations, élevage laitier & concurrence avec d'autres activités, installation, facteurs de production* » : *10* hypothèses 183

› Thématique « *Systèmes d'élevage : compétitivité, productivité, captation de la valeur ajoutée & prix au producteur* » : 10 hypothèses 194

› Thématique « *Qualité (tendreté, …)* » : 7 hypothèses 205

› Thématique « *Marchés, industrie transformation & abattoirs, organisation filière, innovations, produit & process* » : *8* hypothèses 213

› Thématique « *Circuits de distribution : circuits courts, RHD, restauration collective, GMS, boucherie artisanale* » : *7* hypothèses 222

› Thématique « *Consommation* » : 12 hypothèses 230

› Thématique *« Préoccupations énergétiques & sociétales : climat, énergie, bien-être animal »* : 10 hypothèses

**60b** - Par la réduction significative des émissions de GES, la communauté internationale se mobilise résolument contre le changement climatique.
*Versus* : *Pour la communauté internationale, la question du changement climatique n'est qu'une question parmi d'autres, qui ne suscite pas une réelle mobilisation récession généralisée.* 141

**120** - Un renforcement de la réglementation se traduit par une réduction des intrants (anti-bio, pesticides, …) poussant à la recherche d'une meilleure efficacité dans la gestion des flux par les exploitations.
*Versus* : *Il n'y a pas de renforcement/durcissement de la réglementation concernant les intrants (anti-bio, pesticides, ...).* 142

**287b** - La prise en compte du bien-être animal dans les référentiels valorisant les bonnes pratiques se multiplie dans les filières animales et segmente l'offre.
*Versus* : *Le bien-être animal n'est pas retenu comme critère différenciant dans les référentiels qualité des filières animales.* 143

**299b** - L'intensification de l'élevage se réalise en association avec une pollution moindre (GES, …) et l'élevage extensif ne fait pas mieux dans ce domaine.
*Versus* : *L'intensification de l'élevage s'accompagne d'un niveau de pollution plus élevé (GES, …) et l'élevage extensif est plus performant dans ce domaine.* 144

**338b** - En France, pour satisfaire aux contraintes environnementales (N, CO2, limiter les GES, stocker du carbone, ...) de multiples leviers sont actionnés : productivité, augmentation du pâturage, changement de la structure des troupeaux/systèmes d'élevage, génétique, recours au croisement, ...
*Versus* : *En France, le principal levier pour satisfaire aux contraintes environnementales est de réduire la production bovine.* 145

**427b** - L'approvisionnement énergétique devient si contraint que les prix du pétrole et des aliments augmentent jusqu'à affecter les systèmes de production et de consommation.
*Versus* : *Disponibilité et évolutions des prix du pétrole et des aliments n'affectent pas, ou peu, les systèmes de production et de consommation.* 146
*Commentaire du recto : L'augmentation du prix du pétrole peut être envisagée jusqu'à entraîner un coût de transport rendant les importations de viande bovine non compétitives (prix du fret, …).*

**524b** - Le développement du droit animalier (personnalité juridique des animaux, ...) impacte fortement les systèmes d'élevage avec des réglementations plus contraignantes (abattage, systèmes d'élevage, transport, ...).
*Versus* : *Les évolutions du droit animalier sont limitées et sans impact conséquent sur les systèmes d'élevage.* 147

**534b** - La prise en compte des connaissances scientifiques sur la douleur et la conscience animale conduit à revoir les pratiques à toutes les étapes de la vie de l'animal (conditions d'élevage, de transport, d'abattage).
*Versus* : *Les "citoyens/consommateurs" acceptent les systèmes actuels (malgré les travaux sur la conscience animale) et la règlementation n'est pas durcie (sauf au moment de l'abattage).* 148

**547b** - Le transport des animaux vivants est remis en cause, ce qui perturbe les exportations de bovins.
*Versus* : *Le transport des animaux vivants est critiqué, mais pas au point d'en perturber les exportations.* 149

**560** - L'augmentation du prix du pétrole, associé à la raréfaction des ressources pétrolières exploitables à des coûts de production relativement bas, entraîne un renchérissement très important des engrais chimiques, ce qui permet une bonne valorisation du fumier, du lisier et du compost (engrais non chimiques) jusqu'à en faire une source de revenu, non marginale, pour les exploitations agricoles (notamment en viande bovine).
*Versus* : *Le prix du pétrole reste relativement modéré, ce qui permet à la production d'engrais chimiques de demeurer compétitive par rapport aux alternatives associées aux fumier, lisier, ou compost.* 150
*Commentaire du recto : La « pression environnementale » est également susceptible de renforcer l'effet prix affectant les hydrocarbures, pour défavoriser l'emploi d'engrais chimiques.*

***Hypothèse :***

60b

Par la réduction significative des émissions de GES, la communauté internationale se mobilise résolument contre le changement climatique.

## La lutte contre le réchauffement climatique prend du retard !

SCIENCES ET AVENIR

Article de Loïc Chauveau publié le 3 juin 2018 sur le site internet www.sciencesetavenir.fr

**Deux ans avant l'entrée en vigueur effective de l'accord de Paris en 2020, les tendances mondiales de consommation croissante des énergies fossiles et le ralentissement des efforts d'efficacité énergétique s'inscrivent dans une pente de réchauffement de plus de 4°C à la fin du siècle. Les résultats de la France sont mauvais.**

Certes, en 2017, le PIB mondial a cru de 3,7%. Mais cela ne saurait expliquer la contre-performance en matière de lutte contre les gaz à effet de serre. Les émissions planétaires ont en effet augmenté de 2% ! Cette hausse intervient après trois années de stagnation qui faisait dire qu'enfin les efforts de réduction de la combustion de charbon, gaz et pétrole payaient. Patatras, tout est à refaire et les négociateurs de la COP24 en décembre à Katowice (Pologne) devront en tirer toutes les conséquences. Les contributions nationales de réduction des émissions devront être fortement renforcées. Car il y a urgence. "Plus on retarde les efforts et plus la marche sera haute pour espérer atteindre une limitation des températures mondiales en dessous des 2°C. Aujourd'hui, avec les résultats de 2017, nous sommes sur une pente supérieure à 4°C et les actuels objectifs consentis par les Etats ne nous garantissent qu'une limitation au-dessus de 3°C" rappelle Pascal Charriau, président d'Enerdata qui vient de compiler toutes les données énergétiques mondiales.

Ce bilan fait apparaître deux phénomènes inquiétants : le mix énergétique mondial n'évolue plus et fait toujours la part belle au charbon et l'efficacité énergétique marque le pas. Après trois années de déclin, la consommation de charbon et de lignite a augmenté l'an dernier de 1%. Cette hausse est tirée par l'Inde et la Turquie et dans une moindre mesure par la Russie et la Chine. A l'inverse, aux Etats-Unis, malgré les injonctions du Président Trump, le charbon continue de reculer devant le gaz. 22GW de capacités ont été fermées et pour la première fois aucune centrale au charbon n'a été mise en service aux USA l'an dernier. Conséquence de ce rebond : depuis la mi-2016, le prix du charbon est en forte augmentation. Ce qui n'est pas une bonne nouvelle pour le climat.

Les énergies renouvelables (hors hydraulique) continuent pourtant leur progression. En 2017, elles ont cru de 23%. Alors qu'elles ne pesaient que 1% du mix énergétique en 2000, elles atteignent désormais 9%. Mais leur croissance n'est pas assez forte pour répondre à un appétit soutenu d'électricité dont la consommation a augmenté de 2,5% l'an dernier. "

La croissance forte du solaire et de l'éolien en Chine et en Inde devrait cependant porter ses fruits dans la prochaine décennie ", assure Pascal Charriau. Reste cependant que la production d'énergie explique pour 80% la hausse des émissions de gaz à effet de serre.

Et la France ? Ses résultats sont mauvais. Les émissions de gaz à effet de serre ont été en 2017 supérieures de 3% aux trois précédentes années. Pour rester dans les clous de l'accord de Paris, il faudrait que ces émissions baissent de 2,2% par an. Cette hausse marquée est principalement due au pétrole et au gaz. Et notamment l'amélioration de l'intensité énergétique (c'est-à-dire les techniques combinées d'économie d'énergie et d'amélioration de l'efficacité des moteurs et process industriels) ralentit de près de moitié. Cela s'explique en grande partie par des tendances de fond de la consommation. Avec la baisse du prix des carburants, les Français ont choisi des voitures plus puissantes et donc plus consommatrices. Au niveau de l'habitat, les efforts d'isolation sont contrecarrés par le fait que chaque français occupe des surfaces de logements de plus en plus importantes ce qui augmente mécaniquement les besoins de chauffage. ( … )

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Pour la communauté internationale, la question du changement climatique n'est qu'une question parmi d'autres, qui ne suscite pas une réelle mobilisation.*

***Hypothèse :***

120

Un renforcement de la réglementation se traduit par une réduction des intrants (anti-bio, pesticides, …) poussant à la recherche d'une meilleure efficacité dans la gestion des flux par les exploitations

*Articles publiés le 12/01/2018 et le 31/05/2018 sur le site agriculture.gouv.fr* alim'agri

## Écoantibio 2 : plan national de réduction des risques d'antibiorésistance en médecine vétérinaire (2017 - 2021)

**La lutte contre l'antibiorésistance est un défi majeur et mondial de santé publique. La perte d'efficacité des antibiotiques impacte la santé humaine, la santé animale et celle des écosystèmes, ces santés étant interconnectées et formant un tout. C'est pourquoi la lutte contre l'antibiorésistance est un défi à relever sous une approche « One health, Une seule santé ».**

Dans le domaine de la santé animale, l'engagement de la France pour relever ce défi est le plan Écoantibio. Ce plan s'inscrit parfaitement dans le sens des recommandations internationales de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). Il s'inscrit également dans le projet agro-écologique du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Les enjeux sont le changement durable des pratiques de prescription des antibiotiques, l'amélioration des conditions de vie des animaux et l'accès à des produits de santé efficaces et économiques, autres que les antibiotiques.
Les objectifs globaux du plan Écoantibio 2 sont d'évaluer les impacts du premier plan, d'en valoriser les résultats et de poursuivre la dynamique en consolidant les acquis et en poursuivant les actions précédemment engagées. Écoantibio 2 vise également à maintenir dans la durée la tendance à la baisse de l'exposition des animaux aux antibiotiques.

**Quatre axes composent le plan Écoantibio 2**

- développer les mesures de prévention des maladies infectieuses et faciliter le recours aux traitements alternatifs ;
- communiquer et former sur les enjeux de lutte contre l'antibiorésistance, sur la prescription raisonnée des antibiotiques et sur les autres moyens de maîtrise des maladies infectieuses ;
- des outils partagés - Mettre à disposition des outils d'évaluation et de suivi du recours aux antibiotiques, ainsi que des outils pour leur prescription et administration responsables ;
- des efforts partagés - S'assurer de la bonne application des règles de bon usage au niveau national et favoriser leur adoption aux niveaux européen et international.

## Le plan Écophyto, qu'est-ce que c'est ?

- Un plan qui vise à réduire progressivement l'utilisation des produits phytosanitaires (communément appelés pesticides) en France tout en maintenant une agriculture économiquement performante ;
- Une initiative lancée en 2008 à la suite du Grenelle Environnement. Le plan est piloté par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ;
- Des acteurs mobilisés : depuis 2008, agriculteurs, chercheurs, techniciens des chambres d'agriculture ou des instituts techniques ont déjà engagé de nombreuses actions pour tenter d'atteindre cet objectif.

**Plus et mieux**

Le principal défi d'Ecophyto est de diminuer le recours aux produits phytosanitaires, tout en continuant à assurer un niveau de production élevé tant en quantité qu'en qualité : la France doit produire mieux en réduisant la dépendance des exploitations aux produits de protection des plantes. (…)

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Il n'y a pas de renforcement/durcissement de la réglementation concernant les intrants (anti-bio, pesticides, …).*

***Hypothèse :***

287b

La prise en compte du bien-être animal dans les référentiels valorisant les bonnes pratiques se multiplie dans les filières animales et segmente l'offre.

*Article d'Agnès Cussonneau publié le 10 mars 2017 sur le site internet www.paysan-breton.fr*

# Le bien-être animal a sa norme Iso

Paysan breton

**Continuer à manger de la viande demain ne se fera pas sans l'assurance pour le consommateur d'un élevage, transport et abattage respectant le bien-être des animaux. Sortie en décembre 2016, la norme Iso/TS 34700 entend garantir ce bien-être.**

Quatre années ont été nécessaires pour élaborer l'Iso/TS 34700, la nouvelle spécification technique mise au point conjointement par l'Iso (Organisation internationale de normalisation) et l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale). *« Si les attentes des consommateurs sont fréquemment mises en avant dans le débat, ce sont les industries agroalimentaires internationales qui ont commandité ce travail de normalisation »*, explique François Gary, vétérinaire – consultant, animateur du groupe de travail qui a bâti un consensus sur la question du bien-être animal. 130 personnes (experts et représentants des autorités sanitaires, des ONG, des industriels, des producteurs…) de plus d'une trentaine de pays y ont participé, y compris des pays en voie de développement. *« C'est une préoccupation pour eux aussi. »*

*« Le bien-être animal se définit dans cette norme par les 5 libertés, quel que soit le type de système. L'animal ne doit pas avoir faim et soif, être en inconfort, subir des douleurs, blessures, maladies, avoir peur ou être en détresse et doit pouvoir exprimer son comportement naturel. »* En 2017, la filière Certi'Ferme (associant éleveurs, couvoirs, alimentation animale et abatteur) lance cette certification bien-être. *« Auparavant, il n'y avait pas de référentiel. La nouvelle Iso/TS 34700, certifiée par un organisme extérieur, va nous permettre de prouver que le bien-être animal est pris en compte dans les élevages »*, détaille Matthias Michel, P.-D.G. du groupe de nutrition animale Michel qui développe cette filière en parallèle du conventionnel. La certification va commencer sur la filière volailles. *« En porc, nous débuterons quand le référentiel Iso sera disponible, en 2018 sans doute. »*

*« Nous intégrons déjà le bien-être animal dans notre élevage, avec le chauffage au sol dans deux bâtiments, le rinçage automatique des pipettes, la pesée automatique pour vérifier la bonne alimentation… Un relevage motorisé des chaînes et pipettes permet d'enlever de la pénibilité »*, souligne Sébastien Chesnel, éleveur à Monthault, engagé dans la démarche Certi'Ferme. *« Ce qui est bon pour les animaux l'est aussi pour nous. »*

## Se différencier

Mise en place en 2000 pendant la crise de la vache folle, la démarche Certi'Ferme *« a d'abord permis une traçabilité des produits. Les consommateurs avaient besoin d'être rassurés. Nous avons été les premiers à récréer le lien entre le consommateur et le producteur, avec un code sur le produit qui permettait de visionner une vidéo du producteur sur Internet. Aujourd'hui, la traçabilité en temps réel est possible via des tablettes sur lesquelles l'éleveur peut aussi piloter son élevage. Elles sont connectées à des capteurs de température, hygrométrie, consommation d'eau, pesée automatique. »*

De souches à croissance lente, ces poulets sont en densité moins élevée qu'en conventionnel, avec une alimentation non-OGM. Entre 2010 et 2015, la filière a réduit son empreinte carbone de 20 %. En 2012, un poulet sans antibiotique et sans anticoccidien a été sorti. Et en 2017, le groupe se lance dans la certification du bien-être… *« Aujourd'hui, 25 % des foyers français souhaitent consommer moins de produits animaux, et évoluent vers des produits intégrant davantage le développement durable, la qualité, les aspects santé… »*

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Le bien-être animal n'est pas retenu comme critère différenciant dans les référentiels qualité des filières animales.*

***Hypothèse :***

299b

L'intensification de l'élevage se réalise en association avec une pollution moindre (GES, …) et l'élevage extensif ne fait pas mieux dans ce domaine

## Mesures d'atténuation des gaz à effet de serre en élevage bovin lait et viande

*, publié le 25 juillet 2017 sur le site internet /idele.fr*

**L'élevage bovin fait l'objet de nombreux débats vis-à-vis de questions environnementales et notamment des émissions de gaz à effet de serre (GES). Dans ce cadre, le projet MAGES (Mesure d'Atténuation des Emissions de GES) a permis d'explorer la diversité des pistes combinée à celle des systèmes de production (races spécialisées vs races mixtes, modes d'alimentation, niveaux de chargement…) de manière à construire des plans d'action bas carbone.**

La FAO évalue la contribution de l'élevage laitier à 2,7% des émissions mondiales de GES (FAO, 2010) et est en train d'apprécier la contribution des autres secteurs animaux, afin d'avoir un diagnostic plus précis par filière. Au niveau national, sa contribution aux émissions de GES est évaluée à 11% (CITEPA, 2010). Par ailleurs, l'Union Européenne ambitionne la réduction des émissions de GES de 20% à l'horizon 2020, voire même de 40 à 50% pour l'agriculture d'ici 2050 par rapport au niveau de 1990. D'autre part, les pouvoirs publics français expérimentent l'affichage environnemental et plusieurs opérateurs commerciaux mondiaux engagent des démarches dans ce sens. Dans ce contexte, de nombreux travaux sont menés pour préciser la contribution des systèmes d'élevage aux émissions de GES et déterminer l'empreinte carbone du lait et de la viande bovine. Ces travaux mettent en évidence le poids important des émissions au sein de l'exploitation, par rapport à celles qui interviennent entre les portes de l'exploitation et le produit consommé. Ils permettent également l'identification des principaux postes d'émission, la contribution du stockage de carbone et l'appréciation de la variabilité selon les systèmes (Dollé et al., 2009). La forte variabilité des émissions inter et surtout intra système au niveau des différents postes montre que des marges de manœuvre existent pour réduire les émissions de GES de l'élevage herbivore. Certaines options peuvent porter sur la remise en cause du système fourrager, d'autres, sur la conduite du troupeau et de leur alimentation (suppléments lipidiques, fourrages…), ou encore sur l'évolution de pratiques agronomiques (gestion des déjections…) et le stockage de carbone sous les prairies. Enfin, d'autres réponses peuvent être apportées par les biotechnologies (inhibiteurs de nitrification…). La diversité des pistes combinée à celle des systèmes de production (races spécialisées vs races mixtes, modes d'alimentation, niveaux de chargement…) nécessite de préciser le ou les plans d'action visant à limiter les émissions de GES, adaptés à la filière bovine pour les années futures, en intégrant les aspects économiques.

Jean-Baptiste Dollé (Institut de l'Elevage), Hélène Chambaut (Institut de l'Elevage), Rémy Delagarde (INRA UMR PL), Nadège Edouard (INRA UMR Agrocampus Ouest PEGASE), Maguy Eugene (INRA UMRH Lyon), Sylvain Foray (Institut de l'Elevage), Elise Lorinquer (Institut de l'Elevage), Vincent Manneville (Institut de l'Elevage)

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *L'intensification de l'élevage s'accompagne d'un niveau de pollution plus élevé (GES, …) et l'élevage extensif est plus performant dans ce domaine.*

***Hypothèse :***

338b

En France, pour satisfaire aux contraintes environnementales (N, CO2, limiter les GES, stocker du carbone, ...) de multiples leviers sont actionnés : productivité, augmentation du pâturage, changement de la structure des troupeaux/systèmes d'élevage, génétique, recours au croisement, ...

**Extraits de la présentation *« Des controverses ciblant l'élevage »* par J-L Peyraud (INRA) à l'Académie d'Agriculture, le 22 mai 2018 à Paris**

## Un potentiel de réduction de 30% (pollutions, Intrants, ...) au niveau des exploitations agricoles en élevage bovin

**10-15%**
- Gestion du troupeau
- Élevage des génisses et santé du troupeau

**2-4%**
- Alimentation du troupeau
- Qualité des aliments
- Autonomie protéique-pâturage

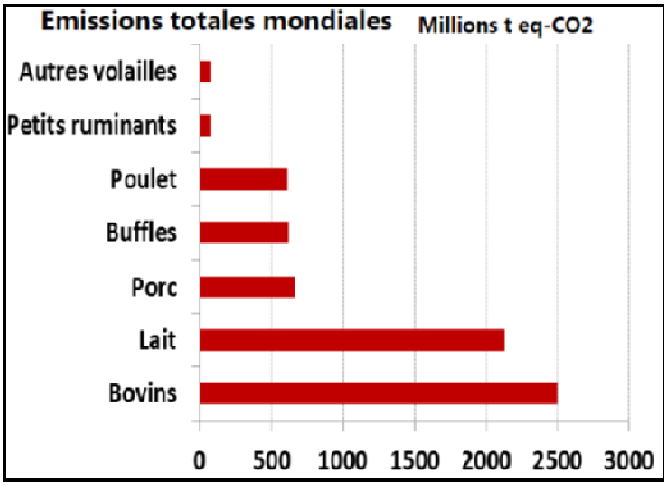
**2-8%**
Stockage carbone
- Type de prairies
- Durée de vie des prairies temporaires
- Rénovation des prairies
- Implantation de haies
- Agroforesteries
- Implanter des prairies

**1-2%**
- Consommation d'énergie
- Carburant, électricité

**3-4%**
- Conduite des cultures
- Rendement, fertilisation

## Les émissions de GES liées à l'élevage

- **Elevage = 14,5% des émissions totales de GES**
- **Ruminant = 60% des émissions de l'élevage**
- **Méthane entérique = 40% des émissions de l'élevage**
- **La production de viande bovine est un contributeur majeure**




Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *En France, le principal levier pour satisfaire aux contraintes environnementales est de réduire la production bovine.*

***Hypothèse :***

427b

L'approvisionnement énergétique devient si contraint que les prix du pétrole et des aliments augmentent jusqu'à affecter les systèmes de production et de consommation.

*Article publié le 1er juillet 2012 sur le site internet jancovici.com*

Jean-Marc JANCOVICI

# Quel sera le prix futur du pétrole ?

**Les coûts techniques**

(…) Ce coût inclut en fait les phases amont (exploration, développement) puis les coûts de production une fois les infrastructures en place. (…) De 10 dollars le baril en moyenne, ces coûts peuvent passer à 50 ou 100 dans les projets futurs (récupération assistée, offshore profond, extra-lourds, etc) ; une nette tendance à la hausse des coûts d'exploration-production vs les autres coûts de la chaîne pétrolière (raffinage, transport, distribution, etc) est déjà visible (…), avec une accélération depuis 2000. (…)

**Le pétrole = des rentes et des taxes**

(…) la rente (…) versée à l'état propriétaire du sous-sol (…). Ces sommes sont versées au titre « d'accords de partage » qui lient la compagnie pétrolière et l'état producteur. (…) Question : ces états vont avoir tendance à revoir les accords de partage pour faire monter leurs recettes par baril, ou pas ? Et si oui, qui peut prédire de combien, et si les compagnies pétrolières répercuteront cette hausse à l'aval, ou comprimeront leurs marges, ou un peu des deux ?

Ensuite viennent les Etats consommateurs. (…) Ces taxes sont (…) une composante importante du budget des pays occidentaux concernés (ainsi en France la TIPP représente environ 10% du budget de l'état). Question : comment va évoluer cette fiscalité à l'avenir ?

- Si la lutte contre le changement climatique reste une préoccupation significative, il serait logique que ces taxes augmentent, et à ce moment l'augmentation n'a pas de raison particulière d'être corrélée aux coûts de production.
- Si le but du jeu est de limiter les importations, parce que ces dernières creusent trop le déficit commercial, il serait aussi logique que ces taxes augmentent, et à ce moment l'augmentation n'a pas de raison non plus d'être corrélée aux coûts de production.
- Si l'Etat importateur n'a pas anticipé la survenue du pic de production du pétrole, alors il enchaînera les récessions, et il y aura à la fois la nécessité de trouver des recettes fiscales assises sur des flux peu compressibles à bref délai pour boucher le déficit fiscal lié à la récession (une partie des usages du pétrole répond à cette caractéristique) et… un contexte politique qui ne sera pas propice à une augmentation du prix des carburants alors que le chômage augmente et le pouvoir d'achat baisse. (…)

**Un marché = une offre + une demande**

Enfin l'essentiel des achats de pétrole – et 100% des importations dans les pays occidentaux – se fait aujourd'hui par l'intermédiaire de « marchés » (…) depuis 2000, le prix du pétrole est anticorrélé… à la capacité inemployée des pays de l'OPEP (…) il est peu probable que le prix du pétrole reste très sage… mais il est tout aussi peu probable qu'il devienne très durablement très cher. (…) La seule conclusion que l'on soit tenté de proposer au vu de ce qui précède est que, en univers contraint, le prix du pétrole ne sera ni durablement bas, ni durablement élevé (car dès que le prix du pétrole devient très haut plus d'un an cela casse la machine économique et fait baisser le prix), mais… durablement volatil. Si cette volatilité passe par des épisodes de prix très élevés, cela suffira amplement pour provoquer des récessions à répétition tant que nous n'aurons pas converti le système énergétique mondial, ce qui peut prendre un bon paquet de décennies…

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Commentaire du recto : L'augmentation du prix du pétrole peut être envisagée jusqu'à entraîner un coût de transport rendant les importations de viande bovine non compétitives (prix du fret, …).

**Versus** : *Disponibilité et évolutions des prix du pétrole et des aliments n'affectent pas, ou peu, les systèmes de production et de consommation.*

***Hypothèse :***

524b

Le développement du droit animalier (personnalité juridique des animaux, ...) impacte fortement les systèmes d'élevage avec des réglementations plus contraignantes (abattage, systèmes d'élevage, transport, ...).

# La France se dote d'un Code juridique de l'animal

*Par LEXPRESS.fr , publié le 22/03/2018*

**Publié ce 22 mars et épais de plus de 1000 pages, cet ouvrage rassemble toutes les législations concernant les animaux.**

(...) Le premier Code juridique de l'animal, un projet à l'origine duquel on retrouve la fondation 30 Millions d'amis, est paru ce 22 mars aux éditions LexisNexis. Une première en France. Quelles sont les spécificités de cet ouvrage de 1058 pages? L'Express fait le point.

**Un outil qui réunit tous les textes et jurisprudences**

(...) cet ouvrage regroupe l'ensemble des textes qui régissent le rapport aux animaux. Ils étaient tous dispersés dans le Code civil, le Code pénal, le code de procédure pénal... mais aussi le Code rural et de pêche maritime, le code de l'Environnement, le code des collectivités territoriales et le Code de la santé publique. L'objectif poursuivi est simple : il s'agit de regrouper les milliers de dispositions françaises et européennes ainsi que les grandes décisions jurisprudentielles qui concernent les animaux de compagnie, de ferme, sauvages ou apprivoisés.

**Sévices et actes de cruauté: retour sur un article clef du code pénal**

Le Code juridique de l'animal est ce que l'on appelle un code privé. Il *"ne crée pas de nouvelle législation, mais se contente de regrouper celles existantes, et qu'il laisse subsister les dispositions dans les textes où elles se trouvent à l'origine"*, comme l'explique au Monde Jean-Pierre Marguénaud, professeur de droit privé à l'université de Limoges (...). Au fil des pages, on retrouve notamment l'article 521-1 du code pénal, qui punit de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende les sévices graves et les actes de cruauté commis envers des animaux domestiques ou tenus en captivité. (...)

**Une modification cruciale du code civil en 2015**

Du côté de la fondation 30 Millions d'amis, la sortie de ce Code est une étape supplémentaire après la reconnaissance du caractère "vivant et sensible des animaux" dans le Code civil, avec un nouvel article publié en janvier 2015. Avant cela, et depuis la rédaction du texte sous Napoléon, les animaux étaient considérés comme un "bien meuble".

Si le Code pénal et le Code rural ont évolué sur cette question, le Code civil, pilier du droit français, est resté inchangé à ce propos jusqu'au milieu des années 2010. Problème: cela rendait imparfaite la protection juridique des animaux dans le droit français. Jusqu'à ce que Jean Glavany et le groupe socialiste déposent en avril 2014 un amendement permettant un débat public sur cette question. C'est de ce débat que naîtra un nouveau texte, l'article 515-14, instaurant de nouvelles dispositions.

**Vers une reconnaissance de la personnalité juridique de l'animal ?**

Pour l'ONG qui prend la défense des animaux, pas question de s'arrêter en chemin. Le Code juridique de l'animal doit préparer la reconnaissance de la personnalité juridique des animaux. *"Aujourd'hui, il y a une distorsion entre la catégorie juridique dans laquelle se trouve les animaux (celle d'êtres vivants et sensibles, commune aux humains) et le statut juridique auquel ils sont subsidiairement soumis (celui des biens). Il est désormais nécessaire de faire coïncider leur catégorie et leur statut selon des modalités auxquelles la Fondation 30 Millions d'Amis et les auteurs travaillent déjà"*, assure l'association sur son site internet.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Les évolutions du droit animalier sont limitées et sans impact conséquent sur les systèmes d'élevage.*

***Hypothèse :***

534b

La prise en compte des connaissances scientifiques sur la douleur et la conscience animale conduit à revoir les pratiques à toutes les étapes de la vie de l'animal (conditions d'élevage, de transport, d'abattage).

## [bien-être animal] Et les consommateurs ?

*Par Sylvie Berthier, publié le 18/01/2018 sur le site Internet revue-sesame-inra.fr*

Malgré tout, et tout en reconnaissant les limites et dérives du système conventionnel, Isabelle Veissier se refuse d'opposer élevage traditionnel et industriel : *« Avant, on clouait les pattes des oies pour les nourrir et les vaches crevaient de faim ! »*, rappelle-t-elle. Optimiste, elle raconte les partenariats chercheurs-éleveurs qui innovent, les cahiers des charges alternatifs qui se développent et des niches qui finissent par essaimer. Il est vrai que les expérimentations en ce sens vont bon train, à l'instar du laboratoire d'innovation territoriale Ouest Territoires d'Elevage1, associant chercheurs, agriculteurs, consommateurs et ONG. *« Il s'agira de repérer, tester et valider de nouvelles innovations pour réduire les risques de douleurs, de stress, limiter l'usage des antibiotiques »* explique Jean-Louis Peyraud. Et ce, tout en créant de la valeur, via le développement de circuits courts et la création d'un label.

**Label et la bête**

Valeurs et labels, les nouvelles mamelles de l'agriculture ? Du côté des agriculteurs, dont 1/3 gagnent moins de 350 euros par mois, il y a urgence, mais les consommateurs sont-ils prêts à payer plus ? Oui, mais de manière limitée. Selon l'eurobaromètre, 59% des citoyens européens se disent prêts à payer plus pour des produits provenant de systèmes de production respectueux du BEA mais dans des proportions limitées, le seuil critique se situant autour d'un renchérissement des prix de 5%. Car aujourd'hui, très largement, c'est encore le prix qui pilote l'acte d'achat. La Suisse en a d'ailleurs fait récemment l'amère expérience. Des règles de production strictes ont conduit à une baisse de sa production porcine, les consommateurs préférant acheter des produits d'importation moins chers. Pour l'économiste Nicolas Treich, *« si nous voulons améliorer de manière significative les lois en Europe, cela doit se doubler de lois protectionnistes. On peut le faire, en agissant sur certains critères à l'OMC. »*

Quant aux mangeurs soucieux des conditions d'élevage, ils sont de plus en plus nombreux à s'orienter vers le bio et le label rouge, dont les cahiers des charges vont plus loin en matière de sevrage des porcs, d'accès à la pâture, de densité moindre… N'empêche, ces filières ne sont pas épargnées par la critique. *« C'est bon, c'est bio, mais c'est moche »*, titrait Libé en août dernier, rappelant que *« les mutilations, les espaces réduits et la douleur des bêtes restent monnaie courante »*. Dans ces conditions, la tentation végét/végane gagne du terrain. Selon Anne-Charlotte Dockès de l'Idele, 14% des consommateurs déclarent envisager de cesser leur consommation de viande et 18% de la diminuer. Et l'on sait que la société est capable de faire basculer le système. Prenez les œufs provenant de systèmes d'élevage en batterie. C'est fini. De la distribution à la restauration collective, en passant les fabricants et l'hôtellerie, tous ceux qui comptent sont engagés ou ont pris date au plus tard pour 2025 pour les bannir. Plus trop le choix, un changement de paradigme est à l'œuvre. Si tous les acteurs impliqués dans l'élevage veulent endiguer l'hémorragie, *« les animaux devront être élevés dans des conditions acceptables par tous »*, prévient A.-C. Dockès. Et, ce, de leur naissance jusqu'à leur mort. Comme le résume I. Veissier, il va falloir *« briser les frontières entre disciplines et engager les porteurs d'enjeux et la société dans son ensemble, afin d'améliorer efficacement le bien-être des animaux. »*

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Les "citoyens/consommateurs" acceptent les systèmes actuels (malgré les travaux sur la conscience animale) et la règlementation n'est pas durcie (sauf au moment de l'abattage).*

***Hypothèse :***

Le transport des animaux vivants est remis en cause, ce qui perturbe les exportations de bovins.

547b

*Article publié le 26 février 2017 sur le site internet www.franceinter.fr*

## Transport des animaux : quelles sont les règles ?

**On a tous vu des camions transportant des animaux en se demandant où ils allaient. C'est la question que se posent des parlementaires qui viennent de déposer une proposition de loi. Ils sont 33, de tous bords politiques, entrainés par Philippe Nogues, à faire le constat que le transport des animaux mérite d'être davantage réglementé.**

Il faut savoir qu'au niveau européen, on parle d'un milliard de volailles et quelque 37 millions de bovins, cochons, moutons, chèvres, et autres équidés transportés dans l'Union Européenne ou vers d'autres pays.

**C'est le transport sur longue distance qui pose le plus de problème**

Cela représente près de 10% de l'ensemble des transports, soit plus de 17 millions d'animaux. Or, la France figure parmi les premiers pays exportateurs d'animaux vivants. Elle exporte, par exemple, plus d'1 million de bovins et plus de 500 000 ovins. Et tous ces animaux sont conduits en Italie, Espagne, Allemagne mais également en Algérie, au Maroc, en Libye au Liban ou en Turquie.

**Et c'est là que les associations de protection animale**, dont CIWF France (Compassion In World Farming) **ont constaté une situation inacceptable.**

Oui, car il existe une réglementation (si l'on peut parler de réglementation) limitant la duré maximale de transport au sein de l'Union Européenne à : 29 heures pour les bovins, ovins et caprins, 24 heures pour les chevaux et pour les porcs, 19 heures pour les animaux non sevrés.

Au delà de ces durées, les animaux doivent être déchargés, alimentés et abreuvés. Mais vous imaginez dans quel état on retrouve ce bétail. Et encore, je vous parle de réglementation respectée puisque les associations de protection animale ont constaté de multiples infractions comme, par exemple, des vaches gestantes conduites en Turquie durant plusieurs jours sans être déchargées, des veaux parcourant 3 000 km en plus de 40 h de route, etc.

**La profession vétérinaire a réagi**

La Fédération vétérinaire européenne mais aussi la Fédération des syndicats vétérinaires de France et l'ordre des vétérinaires ont dénoncé, je cite *« les graves déficiences conduisant à la souffrance, l'épuisement et même parfois la mort des animaux »* et ils ont précisé : *« Les animaux devraient être élevés aussi près que possible des lieux où ils sont nés et abattus, aussi près que possible de leur lieu de production »*.

**C'est ce que recommande la proposition de loi ?** Oui, en ajoutant :

- une durée maximum de voyage de 8 heures avec une dérogation jusqu'à 12 heures, sous contrôle vétérinaire ;
- pour le transport maritime : l'accompagnement d'un responsable du bien-être
- des contrôles renforcés, de même que des peines encourus et quelques autres mesures qui, nous l'espérons, ne resteront pas dans les tiroirs avant que de nouveaux scandales soient dénoncés par les associations.

En conclusion, l'opinion publique partage l'espoir d'une nouvelle réglementation puisqu'un sondage Ifop/CIWF vient de révéler que 89 % des français étaient favorables à la limitation des transports d'animaux à 8 heures. Un message à faire passer durant le Salon de l'agriculture !

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Le transport des animaux vivants est critiqué, mais pas au point d'en perturber les exportations.*

***Hypothèse :***

560

L'augmentation du prix du pétrole, associé à la raréfaction des ressources pétrolières exploitables à des coûts de production relativement bas, entraîne un renchérissement très important des engrais chimiques, ce qui permet une bonne valorisation du fumier, du lisier et du compost (engrais non chimiques) jusqu'à en faire une source de revenu, non marginale, pour les exploitations agricoles (notamment en viande bovine).

*Article extrait du site internet www.web-agri.fr*

## Marché des engrais – l'analyse du 06/06/2018

Web-agri
LE QUOTIDIEN DE L'ÉLEVEUR

### Les prix des engrais s'enflamment.

Les cours des engrais continuent de s'envoler sur les marchés français et internationaux. La demande est en effet bien plus importante que l'offre et, selon certains opérateurs, les producteurs limiteraient artificiellement les mises sur marché pour maintenir ce déséquilibre.

Mais la fermeté des engrais s'explique aussi par des fondamentaux porteurs. Les hauts prix constatés du gaz et du pétrole résultent notamment sur un coût du transport élevé. La mise aux nouvelles normes environnementales en Chine contraint par ailleurs usines du pays à réduire leur production d'urée, ce qui diminue de fait les disponibilités dans le monde. Ainsi l'urée a flambé de plus de 40 dollars en deux semaines à peine ! (260 €/t)

Les ammonitrates sont également en train de s'envoler dans le sillage de l'urée et face à la rétention des vendeurs. Les solutions azotées progressent elles-aussi, à la faveur d'un regain de la demande. De nombreux acheteurs ont en effet dû passer aux achats pour se couvrir malgré les prix élevés.

Même constat en ce qui concerne le PK. Les disponibilités de NPK commencent de leur côté à revenir sur le marché, mais les prix sont également très fermes, avec un triple 15 côté à environ 315 €/t vrac.

### Les engrais : cotations (maj : 05/06)

Gaz New-York **2,9 €/T** (+0,8€/T)
Ammonitrate 33.5 **240 €/T** (-10€/T)
Ammonitrate 27 **200 €/T** (0€/T)
Urée **265 €/T** (+5€/T)
Solution azotée **152 €/T** (+4€/T)
Triple 17 **370 €/T** (0€/T)
PK **325 €/T** (-5€/T)
Super Phosphate Triple **320 €/T** (+2€/T)
MOP **295 €/T** (0€/T)
DAP **415 €/T** (+5€/T)

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Commentaire du recto : La « pression environnementale » est également susceptible de renforcer l'effet prix affectant les hydrocarbures, pour défavoriser l'emploi d'engrais chimiques.

**Versus** : *Le prix du pétrole reste relativement modéré, ce qui permet à la production d'engrais chimiques de demeurer compétitive par rapport aux alternatives associées aux fumier, lisier, ou compost.*

› Thématique *« Sécurité sanitaire, zoonoses, traçabilité-étiquetage »* : 7 hypothèses

**203b** - L'information sur la viande et son origine (normes de qualité, traçabilité/provenance, …), y compris pour les plats préparés comportant des denrées animales, communiquée sur l'étiquette ou par le vendeur est suffisamment complète et fiable pour tous les circuits de distribution/ consommation.
*Versus* : *L'information présentée à l'acheteur/consommateur de viande est insuffisante quel que soit le circuit de distribution/consommation.* 152

**205** - Les Etats-Unis et l'UE ne parviennent pas à un accord sur les équivalences sanitaires, les Etats-Unis finissent par imposer les traitements en bout de chaîne alimentaire (seul le résultat final compte) au niveau mondial (et/ ou dans les accords bilatéraux).
*Versus* : *Les Etats-Unis et l'UE ne parviennent pas à un accord sur les équivalences sanitaires, l'UE finit par imposer une vision plus globale de la qualité sanitaire tout au long de la chaîne alimentaire au niveau mondial (et/ ou dans les accords bilatéraux).* 153

**356** - Les risques sanitaires et toxicologiques (insectes, animaux, …) se développent avec l'augmentation des échanges internationaux (tourisme, commerce).
*Versus* : *Les risques sanitaires et toxicologiques sont maîtrisés.* 154

**362b** - La France ne connaît plus de crise sanitaire majeure dans le secteur bovin grâce aux efforts de l'ensemble des acteurs de la filière, ce qui rassure les consommateurs français et ses clients étrangers.
*Versus* : *Des crises sanitaires majeures affectent plus ou moins régulièrement la filière viande bovine française, ce qui pénalise grandement la consommation intérieure et les exportations françaises.* 155

**364b** - La qualité du dispositif sanitaire français tout au long de la filière bovine (publics et privés) permet de maintenir (voire d'améliorer) la maîtrise des risques sanitaires.
*Versus* : *La privatisation du dispositif de surveillance national dû à la contraction des services sanitaires publics (désengagement de l'Etat notamment) accroît fortement les risques d'épizootie et d'épidémie.* 156

**381** - Le changement climatique entraîne de nouvelles maladies bovines.
*Versus* : *Le changement climatique est sans effet sur les maladies bovines.* 157

**558** - Les farines de viandes retrouvent un débouché significatif avec la transformation de protéines par l'élaboration de farines d'insectes.
*Versus* : *Les farines de viandes ne retrouvent pas de débouchés significatifs.* 158
*Commentaire du recto : La réglementation sanitaire est amendée de sorte que les farines de viande (PAT – protéines animales transformées) puissent servir à la production d'insectes : dans un contexte mondial de tension sur les ressources alimentaires, notamment celles destinées à l'alimentation animale, les insectes peuvent constituer des solutions d'avenir. Ils sont en effet très efficaces pour convertir des matières organiques parfois peu nobles, se multiplient vite et constituent une source d'alimentation riche, notamment pour les poissons et les volailles des élevages.*

***Hypothèse :***

203b

L'information sur la viande et son origine (normes de qualité, traçabilité/provenance, …), y compris pour les plats préparés comportant des denrées animales, communiquée sur l'étiquette ou par le vendeur est suffisamment complète et fiable pour tous les circuits de distribution/consommation.

*Article publié le 03/03/2016 sur le site internet www.economie.gouv.fr/dgccrf*

DGCCRF Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

## Étiquetage et traçabilité des viandes

La DGCCRF a procédé à des contrôles dans toute la France et les a renforcés depuis l'été 2015. Même s'il y a peu de tromperies, elle constate que l'information du consommateur sur l'ensemble des viandes à la distribution reste perfectible dans de nombreux cas (…)

**L'étiquetage de l'origine des viandes et l'amélioration de leur traçabilité répondent à des enjeux majeurs, aussi bien pour les producteurs, qui souhaitent valoriser leur production et mettre en avant son origine, que pour les consommateurs, qui veulent une information fiable et une traçabilité permettant de garantir la sécurité des produits. Cette obligation d'étiquetage de l'origine, précédemment limitée à la viande bovine, a été étendue en avril 2015 aux viandes de porc, de mouton, de chèvre et de volaille vendues crues.**

Les actions de contrôle ont principalement ciblé les GMS, les ventes directes, les ateliers de découpe et les grossistes. L'enquête annuelle s'est étendue au contrôle de l'origine des autres viandes que le bœuf : porc, mouton, chèvre, volaille. (…) 2474 établissements ont ainsi fait l'objet de contrôles au total, avec des écarts constatés dans deux cas sur cinq. Les contrôles n'ont mis en évidence que peu de cas de tromperie. Les pratiques les plus graves, qui trompent le consommateur et faussent la concurrence, font l'objet de suites pénales (infractions relevées par des procès-verbaux). Elles ne sont identifiées que dans 3 % des contrôles environ. En revanche, l'application de la réglementation relative à l'information du consommateur sur l'origine de la viande demeure insuffisante et les taux de non-conformité sont élevés. En amont de la filière, lors des actions de contrôle concernant l'étiquetage et la traçabilité de la viande bovine, 24 % des grossistes contrôlés ont reçu un avertissement. Le taux d'anomalie en matière d'affichage des mentions d'étiquetage obligatoire de l'origine demeure élevé : 19 % des GMS. Il progresse même de sept points en un an dans les boucheries traditionnelles : de 28 % à 35 % (les taux d'anomalie relatifs à la traçabilité s'établissent respectivement à 14 % et 21 %). Parmi les manquements les plus importants, on peut citer les exemples suivants :

- Certains bouchers affichent l'origine de la viande de bœuf, mais pas celle de la viande de veau.
- En boucherie traditionnelle, des viandes de rachat étrangères (hampes, onglets) sont mises en vente sans distinction avec des viandes d'origine française, ou bien l'affichage du certificat du fournisseur est substitué à celui de l'origine, ou encore ce certificat n'est pas à jour.
- Dans les GMS, les transferts de pièces de viande entre le rayon libre-service et le rayon traditionnel sont souvent mal tracés. Si les systèmes de traçabilité s'améliorent techniquement, les employés sont insuffisamment formés à leur maniement. (…)
- Des infractions récurrentes sont constatées sur les allégations relatives à la race, l'origine locale, la catégorie, le signe de qualité (Label rouge), etc.
- Une application relâchée de la réglementation relative à la traçabilité en boucherie peut se manifester à travers l'absence de documents de traçabilité ou dans l'incohérence des enregistrements.

(… ) La DGCCRF appelle l'ensemble des professionnels à s'approprier davantage les réglementations, à améliorer leurs dispositifs de traçabilité et à renforcer leur démarche d'information des consommateurs. (…)

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *L'information présentée à l'acheteur/consommateur de viande est insuffisante quel que soit le circuit de distribution/consommation.*

***Hypothèse :***

205

Les Etats-Unis et l'UE ne parviennent pas à un accord sur les équivalences sanitaires, les Etats-Unis finissent par imposer les traitements en bout de chaîne alimentaire (seul le résultat final compte) au niveau mondial (et/ ou dans les accords bilatéraux).

*Article publié sur le site internet www.agro-media.fr*

## Qualité et sécurité de l'alimentation : la France se classe en 2ème position

The Economist Intelligence Unit (EIU) vient de publier lors d'une analyse économique, un classement des pays en fonction de leur performance en termes de sécurité alimentaire, basé sur des données de juin 2016.

Selon ce classement, la France se classe 6ème, les États-Unis arrivant en 1ère position. *« Cependant, en termes de qualité et sécurité de l'alimentation, il convient de souligner que la France se classe en 2ème position (juste après le Portugal) »*, commente FranceAgrimer qui a communiqué l'information.

Il est intéressant, par ailleurs, de considérer le classement du n° 1, les États-Unis, au regard des trois critères retenus.

Concernant le coût de l'alimentation, les États-Unis se classent en 2ème position. *« Ce résultat n'est pas surprenant dans la mesure où les aliments y sont très bons marché, sans se prononcer sur la question des facteurs de production utilisés (cultures OGM, antibiotiques et hormones pour la viande et le lait, qui réduisent les coûts de production, et de fait le coût des aliments). La France a un résultat moyen, en 19ème position »* commente FranceAgrimer.

Concernant la disponibilité des aliments, les États-Unis se classent là aussi en 1ère position. Un résultat peu étonnant également, *« vu l'abondance alimentaire qui prévaut dans ce pays »*. La France est classée, en 4ème position, soulignant le haut niveau de sa sécurité alimentaire.

Concernant la qualité et sécurité sanitaire, *« la 3ème place des Etats-Unis, avant les grands pays de l'Union européenne (l'Allemagne est en 20ème position, par exemple), pose en revanche question et conduit à s'interroger sur les critères retenus dans l'étude. En effet, les déclarations de foyers d'E. coli sur des viandes, dans une chaîne de restaurants, ou une autre toxi-infection alimentaire, sont fréquentes voire quasi-quotidiennes »* affirme FranceAgriMer, qui conclut : *« Quoi qu'il en soit, la position en 2ème place de la France, selon ce critère, souligne la qualité et la fiabilité du dispositif sanitaire français ; ce rang constitue une véritable reconnaissance de notre dispositif, de la part d'une publication peu suspecte de biais francophile »*.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Les Etats-Unis et l'UE ne parviennent pas à un accord sur les équivalences sanitaires, l'UE finit par imposer une vision plus globale de la qualité sanitaire tout au long de la chaîne alimentaire au niveau mondial (et/ ou dans les accords bilatéraux).*

***Hypothèse :***

356

Les risques sanitaires et toxicologiques (insectes, animaux, …) se développent avec l'augmentation des échanges internationaux (tourisme, commerce).

**Renforcement du partenariat international destiné à lutter contre les risques sanitaires liés à l'espèce humaine, à l'animal et à l'environnement** (communiqué de presse de l'OIE)

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE

Paris, 30 mai 2018 - L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) se sont entendus aujourd'hui pour renforcer leur action commune visant à lutter contre les menaces sanitaires découlant des interactions avec l'environnement et entre humains et animaux (…) afin de renforcer leur partenariat et de concentrer leurs efforts sur la lutte contre la résistance aux antimicrobiens (RAM). (…) En plus de la RAM, le nouvel accord se concentrera sur l'amélioration des capacités de prévision de maladies afin d'accélérer la mise en œuvre des interventions face aux maladies émergentes et maladies zoonotiques endémiques (dont les maladies d'origine alimentaire) (…) et sur l'organisation d'activités conjointes portant sur la réduction des menaces. *«Plus de 60% des pathogènes existants et émergents affectant les humains sont d'origine animale ; 75% d'entre eux proviennent de la faune. Nous ne pouvons pas travailler sur la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes de manière individuelle. Nous devons les gérer* ensemble. (…) et ce, à travers l'approche Une seule santé» a déclaré M. J. Graziano da Silva, Directeur général de la FAO. *«Chaque secteur comporte ses propres spécificités mais les pays membres de nos trois organisations font face aux mêmes défis. (…) Cela prouve que l'approche Une seule santé n'est pas juste un concept mais qu'il s'agit de la réalité quotidienne que nous sommes en train de construire à travers le développement et la mise en œuvre d'un programme de travail ambitieux qui se concentre sur des priorités communes»* a déclaré le Dr M. Eloit, Directrice générale de l'OIE. *«La menace posée par la résistance aux antimicrobiens affecte les humains, les animaux et notre écosystème. C'est pourquoi le partenariat tripartite de l'OMS, de la FAO et de l'OIE est vital»* a déclaré le Dr T. Adhanom Ghebreyesus, Directeur-général de l'OMS. (…)

Les avancées réalisées dans le secteur du transport, le développement du commerce international, la croissance des populations et l'expansion agricole ont fortement altéré la manière dont les maladies émergent et se propagent, soulignant plus que jamais la nécessité de l'approche « One Health ». (…) Réunir les connaissances, les idées et les capacités techniques liées à la santé animale et humaine et de l'agriculture et de l'alimentation peut contribuer à générer de fortes synergies afin de parvenir à des solutions plus solides, efficaces et rentables face aux problèmes sanitaires auxquels est confronté le monde d'aujourd'hui. Quelques activités conjointes qui feront partie du nouvel accord :

- Soutenir le Groupe de coordination inter-organisations sur la RAM établi lors de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2016 ainsi que la mise en œuvre du Plan d'action mondial contre la RAM.
- Engager un dialogue avec les pays afin de renforcer les services nationaux et régionaux de santé humaine, animale et alimentaire.
- Améliorer la collaboration inter-organisations avec des analyses prospectives, la gestion des risques, le renforcement de la préparation et la mise en œuvre d'interventions conjointes face aux maladies infectieuses émergentes, ré-émergentes et négligées à l'interface de l'écosystème animal-humain.
- Relever les défis liés à la salubrité alimentaire en ayant recours à une approche multisectorielle afin de renforcer la sécurité alimentaire.
- Promouvoir une recherche et un développement coordonnés afin de parvenir à une compréhension commune des maladies zoonotiques prioritaires et de la recherche et du développement nécessaire afin de les détecter, de les prévenir et de les contrôler.
- Développer un Code volontaire de conduite afin de renforcer la mise en œuvre des normes internationales destinées à une utilisation responsable et prudente des antimicrobiens.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Les risques sanitaires et toxicologiques sont maîtrisés.*

***Hypothèse :***

362b

La France ne connaît plus de crise sanitaire majeure dans le secteur bovin grâce aux efforts de l'ensemble des acteurs de la filière, ce qui rassure les consommateurs français et ses clients étrangers.

*Article publié le 18/05/18 sur le site internet cn.ambafrance.org*

La France en Chine
Ambassade de France à Pékin

## Séminaire sur le savoir-faire et la sécurité sanitaire de l'offre française

**L'Ambassade de France en Chine a tenu le 18 mai un séminaire sur le savoir-faire et la sécurité sanitaire de l'offre française. L'occasion de mettre en lumière l'ensemble du dispositif sanitaire français qui garantit la sécurité du consommateur.**

*« La sécurité sanitaire demeure une préoccupation majeure des autorités chinoises mais aussi des consommateurs. Il est donc essentiel de montrer que la France et les filières agricoles françaises sont à même de répondre à cette préoccupation et de fournir des produits non seulement bons, d'un point de vue culinaire […] mais aussi et avant tout, sains pour le consommateur ; et c'est sur cet aspect que les présentations de ce jour insisteront »*, a déclaré le Ministre conseiller Jean-Baptiste de Boissière lors de l'ouverture du séminaire.

Réunissant les autorités sanitaires chinoises et des filières et entreprises agricoles et agroalimentaires françaises, le séminaire a notamment permis aux exportateurs et aux services français de mieux connaître les évolutions de la réglementation chinoise sur la sécurité alimentaire des produits importés en Chine. Les échanges ont pour objectif de garantir aux autorités chinoises des produits en conformité avec leur législation.

*« Notre dispositif sanitaire est l'un des plus fiables au monde ; il est classé au 2ème rang par l'Economist Intelligence Unit »*, selon le Ministre conseiller Jean-Baptiste de Boissière, qui a mis en avant que *« la France pousse sans cesse, au sein de l'Union européenne comme dans les instances internationales, à l'adoption de normes visant un niveau élevé de sécurité sanitaire et à une adaptation au risque. »*

Le Ministre conseiller a également rappelé le proche aboutissement de l'ouverture du marché chinois à la viande bovine française.

Par ailleurs, Jean-Baptiste de Boissière a insisté sur l'importance *« de se préparer à ce marché chinois. Les opérateurs d'accompagnement à l'export, par exemple Business France, Sopexa ou encore Bretagne Commerce International (BCI), ont été mis en place pour cela. Il est indispensable de faire appel à leurs services pour se développer en Chine. »*

Le séminaire s'est terminé par la dégustation de produits français, illustrant la diversité de l'offre culinaire de la France : les produits laitiers, les fruits et légumes, ainsi que la charcuterie.

*« Nous espérons que, prochainement, d'autres produits recevront leur agrément pour être exportés en Chine, et que nous pourrons alors vous les faire découvrir. »*, a conclu le Ministre Conseiller.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Des crises sanitaires majeures affectent plus ou moins régulièrement la filière viande bovine française, ce qui pénalise grandement la consommation intérieure et les exportations françaises.*

***Hypothèse :***

364b

La qualité du dispositif sanitaire français tout au long de la filière bovine (publics et privés) permet de maintenir (voire d'améliorer) la maîtrise des risques sanitaires.

**Extrait du document FranceAgriMer *« Situation des cheptels France/bovins »*** publié en juin 2013 (disponible sur le site www.franceagrimer.fr)

**La lutte contre les maladies des animaux est une priorité du ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Elle est réalisée grâce à l'intervention des services de l'État par des actions concertées, collectives, systématiques et des moyens financiers, techniques et humains. Le dispositif sanitaire français est caractérisé par une chaîne de commande directe, une gouvernance partagée avec les différents acteurs de la santé animale et un contrôle de la fourche à la fourchette.**

**Identification individuelle et traçabilité des bovins français**

> marques auriculaires agréées par l'État
> FR + N° national 10 chiffres
> posées par l'éleveur dès la naissance (max. 20 jours)

**Les garanties françaises en matière de maladies animales**

**Brucellose bovine** : La France est reconnue par l'Union européenne officiellement indemne depuis 2005.

**Tuberculose bovine** : La France est reconnue par l'Union européenne officiellement indemne depuis fin 2000.

**Leucose bovine enzootique** : La France est reconnue par l'Union européenne officiellement indemne depuis 1999.

**Fièvre catarrhale ovine (FCO)** (France continentale) : La France est reconnue par l'Union européenne officiellement indemne depuis décembre 2012.

**Fièvre aphteuse** : La France est reconnue par l'Union européenne officiellement indemne sans vaccination depuis le 30 juin 2001.

**Encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)** : En abattoir, aucun cas n'a été détecté depuis juin 2010. La France a obtenue en 2008 le statut à risque maîtrisé de l'OIE.

**Maladie de Schmallenberg (SBV)** : La maladie de Schmallenberg, maladie émergente due à un virus, n'est pas réglementée au niveau international. Elle est considérée comme une maladie d'élevage. La surveillance de la maladie de Schmallenberg (surveillance clinique des formes congénitales «SBV congénital») définie dans le cadre des travaux de la Plateforme nationale d'épidémiosurveillance en santé animale (Plateforme ESA), pilotée par la Direction générale de l'alimentation (DGAL), a été levée le 31 août 2012 pour les bovins. La poursuite de la surveillance est désormais du ressort des professionnels (GDS France). Elle fait l'objet d'une coordination par la plateforme ESA.

**Programmes nationaux de surveillance**

- Généralisée : Tuberculose, brucellose, leucose, IBR, FCO
- Ciblée : Tuberculose, ESB, FCO (Corse)
- Évènementielle : Brucellose, tuberculose, leucose, fièvre aphteuse, FCO, ESB.

**Rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR) :** dispositif de contrôle obligatoire, réglementation nationale par arrêté ministériel du 27 novembre 2006, demande de reconnaissance du cahier des charges par l'UE. 2011 : Incidence : 0.64 % Prévalence : 8,73 %

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *La privatisation du dispositif de surveillance national dû à la contraction des services sanitaires publics (désengagement de l'Etat notamment) accroit fortement les risques d'épizootie et d'épidémie.*

*Hypothèse :*

381

Le changement climatique entraîne de nouvelles maladies bovines.

*Article publié le 25 août 2016 sur le site Internet www.anses.fr*

# Conséquences des modifications climatiques sur les maladies animales

Les changements climatiques, dont le réchauffement de la terre, sont devenus au fil du temps une réalité de moins en moins contestable. Même si les cycles des agents pathogènes sont généralement très complexes, on conçoit facilement qu'ils puissent être affectés par des modifications de climat. Ceci est particulièrement vrai pour les maladies dont l'agent passe par une phase dans l'environnement, vecteur ou milieu ambiant. Sans imputer aux changements climatiques tout événement inhabituel, il convient de ne pas négliger les impacts possibles en évaluant les risques. C'est pourquoi, en septembre 2003, le ministère de l'Agriculture a demandé à l'Agence de procéder à l'identification des différentes maladies animales, en particulier zoonotiques, dont l'évolution sur le territoire de la France métropolitaine dans les prochaines années pourrait être modifiée par un réchauffement climatique éventuel, et de les hiérarchiser selon les risques qu'elles pourraient présenter pour la santé publique, l'économie de l'élevage, ainsi que selon le degré de probabilité de leur occurrence.

**Six maladies à observer en priorité**

Bien qu'il soit illusoire de prétendre prévoir avec précision quelles répercussions auront les modifications du climat sur l'évolution des maladies animales déjà connues, les experts de l'Agence, à l'issue d'un processus de hiérarchisation des risques, ont cependant identifié six maladies comme étant susceptibles d'être les plus affectées par les modifications climatiques : la fièvre de la vallée du Rift, l'infection à virus West Nile, la leishmaniose viscérale, les leptospiroses, la fièvre catarrhale ovine et la peste équine. Pour chacune d'entre elles, l'Agence a émis, en complément des mesures générales, des mesures particulières relatives à une meilleure connaissance des réservoirs et des vecteurs de ces maladies.

**Développer la recherche et renforcer les collaborations**

Une gradation des mesures à préconiser dans les domaines de la veille sanitaire, de la veille écologique, de l'alerte et de la surveillance active est également proposée en fonction de l'existence de ces maladies sur le territoire ou du risque de leur introduction, de leur installation et de leur diffusion. L'Agence conseille également une mise en réseau des actions de recherche pour une meilleure prise en compte des maladies, en particulier celles qui n'existent pas en France mais qui présentent un risque important d'introduction (par exemple, la fièvre de la vallée du Rift). Elle permettrait aussi la mise en place d'une concertation entre pays européens et pays tiers sur les problèmes de santé liés à l'environnement. Les axes de recherche à développer sont nombreux. Cependant, les plus prioritaires se situent dans les domaines de l'infectiologie, de l'éco-épidémiologie, en particulier l'étude des vecteurs et des sciences humaines et sociales, notamment l'étude des comportements des populations humaines (résistances culturelles lors de l'éducation sanitaire pour diminuer les risques infectieux, par exemple). Le manque de compétences dans le domaine de l'écologie, et surtout de l'entomologie, a également été déploré par les experts, qui ont souligné le besoin de les renforcer.

**Mieux informer sur les risques**

Toutes ces actions doivent être accompagnées d'un développement de l'éducation sanitaire tant du grand public que des professionnels de santé. Une information sur la ou les maladies en progression ou apparues sur le territoire français devra être diffusée. Celle-ci devra apporter tous les éléments objectifs permettant une maîtrise du risque dès lors qu'il est correctement évalué. Elle exposera aussi les mesures de lutte, leur efficacité et leurs limites éventuelles.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Le changement climatique est sans effet sur les maladies bovines.*

***Hypothèse :***

558

**Les farines de viandes retrouvent un débouché significatif avec la transformation de protéines par l'élaboration de farines d'insectes.**

## Farines d'insectes pour les animaux : les débuts d'une filière industrielle

*Source : AFP, publié le 20 juin 2017 sur le site internet www.lepoint.fr*

Le Point

Nourrir des poissons d'élevage, et plus tard des poules et des porcs, avec des farines produites à base d'insectes: de jeunes entreprises françaises se lancent dans l'entomoculture, nouvelle filière industrielle en pleine éclosion. (...) Les insectes (...) seraient donc un investissement d'avenir ? (...) Dans un contexte de hausse de la population mondiale et d'une demande croissante en viande et en poisson d'élevage, ils sont bien moins destructeurs pour l'environnement que les sources de protéines classiques (soja, poisson de fourrage, etc.). D'autant que la transformation des insectes peut se faire sans, ou avec peu de produits chimiques. En France, la société Ynsect, lancée en 2011 par Antoine Hubert, ingénieur agronome de 35 ans, semble la plus avancée. En cinq ans, l'entreprise d'une cinquantaine de salariés a levé 35 millions d'euros et s'apprête à transformer son démonstrateur industriel, installé dans le Jura, en un site d'élevage et de transformation à grande échelle. *"Une fois élevées, les larves de Tenebrio molitor passent en étuve pour être stérilisées. Une presse mécanique permet d'extraire l'huile. Subsiste une pulpe sèche, qui est broyée et fournit les protéines, et la chitine, substance issue de la carapace"*, explique Antoine Hubert, également président du syndicat européen de la filière (IPIFF - International platform of insects for food and feed), qui compte une trentaine de membres. Pour l'heure, Ynsect se focalise sur l'élevage du "Tenebrio molitor" et vise d'ici quelques années une production de 20.000 tonnes, essentiellement destinée à l'aquaculture. Mais ses équipes de recherche explorent déjà les méthodes d'élevage et de transformation de scarabées, mouches, papillons, criquets...

Dans un domaine où tout est à faire, les entrepreneurs n'hésitent pas à créer leur modèle de développement. Elevage à grande échelle pour Ynsect, petite unité duplicable sur tout le territoire pour Nextalim, coopérative pour Entomo Farm... Cette dernière a ainsi proposé à des agriculteurs d'abriter dans leurs bâtiments inutilisés des élevages de vers, levant plus de 1,2 million d'euros pour édifier à Libourne une unité permettant de les alimenter en larves puis d'assurer la transformation. Objectif: 400 tonnes dès 2018. Le fondateur de Nextalim mise, lui, sur l'élevage de la mouche soldat noire, connue pour ses vertus en bio-transformation de matière organique. Jean-François Kleinfinger espère *"équiper le territoire"* avec de petites unités d'élevage de ces mouches qui pourraient être nourries dans un cercle vertueux avec les invendus végétaux de l'industrie alimentaire et de l'agriculture *"dans un rayon de 100 km"*, avant d'être transformées.

Pour tous, la règlementation reste un enjeu majeur. Encore imprégnée des suites de l'épidémie de la vache folle des années 1990, le cadre réglementaire sur les farines animales commence tout juste à évoluer. Ainsi, à partir du 1er juillet, l'Union européenne autorise la consommation par les poissons d'élevage de farines produites à base de sept espèces d'insectes. Les producteurs espèrent que les porcs et surtout les volailles, pour lesquels les insectes font partie de l'alimentation naturelle, seront les prochains sur la liste. Tous soucieux de l'environnement, ces innovateurs français ne comptent pas s'arrêter là. Ils visent aussi la production d'huiles d'insectes pour la chimie verte et certains ont déjà en tête un autre débouché planétaire: la nutrition humaine.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Commentaire du recto : La réglementation sanitaire est amendée de sorte que les farines de viande (PAT – protéines animales transformées) puissent servir à la production d'insectes : dans un contexte mondial de tension sur les ressources alimentaires, notamment celles destinées à l'alimentation animale, les insectes peuvent constituer des solutions d'avenir. Ils sont en effet très efficaces pour convertir des matières organiques parfois peu nobles, se multiplient vite et constituent une source d'alimentation riche, notamment pour les poissons et les volailles des élevages.

**Versus** : *Les farines de viandes ne retrouvent pas de débouchés significatifs.*

› Thématique *« Cadre économique & échanges internationaux : import / export, accords commerciaux, politique commerciale UE »* : 8 hypothèses

**196b** - Les intérêts de la filière viande bovine française sont mal défendus dans le cadre des accords commerciaux internationaux (la viande bovine est l'objet de marchandages dans les négociations internationales afin de privilégier d'autres marchés, tels que l'aéronautique, l'énergie, …).
*Versus* : *Les négociations internationales sont cloisonnées entre secteurs d'activité et les intérêts de la filière viande bovine française sont bien défendus dans le cadre des accords commerciaux internationaux.* 160

**216** - Les évolutions de la consommation conduisent à la modification des contingents et des négociations commerciales.
*Versus* : *Les évolutions de la consommation ne conduisent pas à la modification des contingents et des négociations commerciales.* 161

**233b** - La France importe massivement des viandes plus compétitives que celles produites sur le territoire national.
*Versus* : *Le consommateur exige un produit de qualité et privilégie l'achat de viande française.* 162
*Commentaires : le recto de l'hypothèse tend à favoriser le développement de la part des importations dans la consommation française de viande bovine, alors que le verso tend à favoriser la production de viande bovine sur le territoire national et à marginaliser les importations.*

**237** - Les pays d'Amérique du Sud (Brésil, Argentine, Uruguay …) réinvestissent l'Europe : les contingents sont utilisés à leur maximum.
*Versus* : *Les importations en provenance d'Amérique du Sud continuent de diminuer.* 163

**250b** - La demande mondiale de viande évolue (quantitativement et/ou qualitativement) sans que les filières européennes et plus particulièrement française puissent y répondre.
*Versus* : *La demande mondiale de viande évolue (quantitativement et/ou qualitativement) et les filières européennes et plus particulièrement française y répondent.* 164

**479** - La demande du marché italien se maintient et la France y conserve une position dominante.
*Versus* : *La demande italienne évolue (diminution et/ou nature des animaux) et la France perd ce marché.* 165

**533** - Le marché intra UE se recompose avec des prises de part de marché polonaise et irlandaise importantes au détriment de la France (diminution du marché italien, Brexit, …).
*Versus* : *Le marché intra UE ne connait pas de bouleversement.* 166

**554** - Finance et économie mondiales connaissent une crise généralisée.
*Versus* : *La poursuite de politiques (monétaires, …) ajustées évite le retour d'une nouvelle récession généralisée.* 167

***Hypothèse :***

196b

Les intérêts de la filière viande bovine française sont mal défendus dans le cadre des accords commerciaux internationaux (la viande bovine est l'objet de marchandages dans les négociations internationales afin de privilégier d'autres marchés, tels que l'aéronautique, l'énergie, ...).

*Article de Pascal Coussy, publié le 22/02/2018 sur le site https://france3-regions.francetvinfo.fr*

## Les accords commerciaux européens menacent-ils l'élevage bovin ?

**L'accélération des négociations entre l'Union Européenne et les pays du MERCOSUR inquiète les agriculteurs. La plupart des accords commerciaux bilatéraux négociés actuellement par la Commission Européenne menacent les éleveurs bovins, particulièrement en Limousin.**

En Nouvelle-Aquitaine comme dans d'autres régions françaises, les manifestations d'agriculteurs se multiplient depuis plusieurs jours pour protester contre la volonté d'accélérer les négociations commerciales entre l'Union Européenne et les pays du MERCOSUR (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay, Venezuela et Bolivie) exprimée il y a quelques jours par Emmanuel Macron. En octobre dernier, le président français avait réclamé "une pause" quand la Commission Européenne avait voulu relancer un processus de négociations entamé en 1999. Mais le 26 janvier dernier, le Chef de l'Etat opérait un changement de cap à l'occasion de la visite en France du président argentin, expliquant qu'il souhaitait désormais "finaliser rapidement" cet accord avec les pays du marché commun d'Amérique du Sud. Or ces pays sont tous de gros producteurs de viande bovine. Leurs contraintes de qualité et leurs coûts de production sont très éloignés de ceux que rencontrent les éleveurs français qui craignent d'être submergés.

***« Pas les mêmes coûts de production, ni les mêmes normes de qualité »***

En Limousin, depuis des années, la filière bovine a tout misé sur une production qui privilégie la qualité plutôt que la quantité, à l'opposé des élevage industriels en "feed lots" qui peuvent regrouper des milliers de têtes de bétail dans des fermes usines sur tout le continent américain. Les négociations s'accélèrent avec l'Amérique du Sud mais elles se poursuivent aussi avec d'autres pays comme le Canada.
Un quota d'importation de 70 000 tonnes de viande bovine par an en Europe est évoqué pour le MERCOSUR. Mais il y a quelques semaines un des principaux négociateurs de la Commission Européenne nous confiait en "off" qu'un plafond de 300 000 tonnes de viande bovine pour l'ensemble des négociations en cours lu avait été fixé.

***« Les éleveurs ont peur de servir de variable d'ajustement »***

Quand on sait que le Limousin produit un peu plus de 72 000 tonnes de viande bovine par an on comprend mieux l'inquiétude des éleveurs régionaux. Ils redoutent de servir de variable d'ajustement dans des négociations qui devraient, c'est vrai, débloquer de juteux marchés pour d'autres secteurs comme l'industrie, les services, et même l'agro-alimentaire.
La Confédération Paysanne, la Coordination Rurale, la FNSEA, INTERBEV et la Fédération Nationale Bovine protestent à l'unisson et expriment leur inquiétude. Une inquiétude désormais largement partagée par plusieurs députés européens comme le limousin Jean-Paul Denanot ou l'aquitain Eric Andrieu. En plus de la disparition pure et simple d'une filière, les deux euro-députés redoutent la désertification de certains territoires ruraux qui pourrait en découler.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Les négociations internationales sont cloisonnées entre secteurs d'activité et les intérêts de la filière viande bovine française sont bien défendus dans le cadre des accords commerciaux internationaux.*

***Hypothèse :***

216

Les évolutions de la consommation conduisent à la modification des contingents et des négociations commerciales.

*Publié sur le site internet www.ouest-france.fr le 17/02/2017, propos recueillis par André THOMAS*

# CETA. Des importations bovines « pas acceptables » pour la FNSEA

**Le traité avec le Canada (CETA), adopté mercredi par le Parlement européen, n'est pas acceptable selon le président de la FNSEA, principal syndicat agricole français. En cause, les importations de bovins, sur un marché en crise.**

**Le CETA concerne plusieurs filières agricoles distinctes. Quelle est votre appréciation d'ensemble ?**
Il comporte des aspects positifs. Par exemple la reconnaissance, pour la première fois dans un accord de ce type, des indications géographiques protégées et appellations d'origine contrôlées, des signes de qualité qui font aussi la force de nos filières par rapport au « tout-venant ». Mais il y a deux volets qui nous posent un gros problème. Le premier, c'est le contingent d'importation de bœuf canadien, qui passerait de 7 600 à 50 000 tonnes. Je dis bien 50 000 tonnes, un chiffre qui avait tout d'abord été minoré et que certains parlementaires n'ont découvert que quelques jours avant le passage au vote au Parlement. Un tel contingent n'est pas supportable sur un marché déjà fragile, qui est en régression en Europe. Et on discute avec le Mercosur, avec la Nouvelle-Zélande, avec l'Australie, avec les États-Unis… On ne peut pas ouvrir indéfiniment le marché européen ! La France est on ne peut plus concernée, étant le premier producteur de viande bovine d'Europe, avec la spécificité de notre filière de vaches allaitantes.

**Avez-vous confiance dans les garanties apportées sur le fait que la viande hormonée, autorisée au Canada, n'arrivera pas sur le marché européen, où elle est interdite ?**
Non. Car on voit que les États-Unis remettent en cause ce type d'accord. Et en représailles, n'hésitent pas à faire passer des produits européens à leur « roue de l'infortune », en faisant peser des droits de douane prohibitifs sur certains de nos produits agricoles. C'est ce qui nous pend au nez. Quant aux garanties que vous évoquez, elles ne sont pas d'une totale transparence, car on ne connaît pas exactement le mandat de négociation de la Commission, ce qui est un autre problème.

**Tôt ou tard, cet accord entrera en vigueur. Quelle réponse pour les éleveurs bovins français ?**
Il faudra bien entendu des compensations. Les producteurs laitiers canadiens viennent eux-mêmes d'obtenir un plan de soutien de 350 millions de dollars. En Europe, il faut des compensations financières. Mais aussi, sous une autre forme, que des accords d'exportation beaucoup plus offensifs soient négociés pour offrir de nouveaux débouchés à la production française. Par exemple au Maghreb et au Moyen-Orient.

**( … )**

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Les évolutions de la consommation ne conduisent pas à la modification des contingents et des négociations commerciales.*

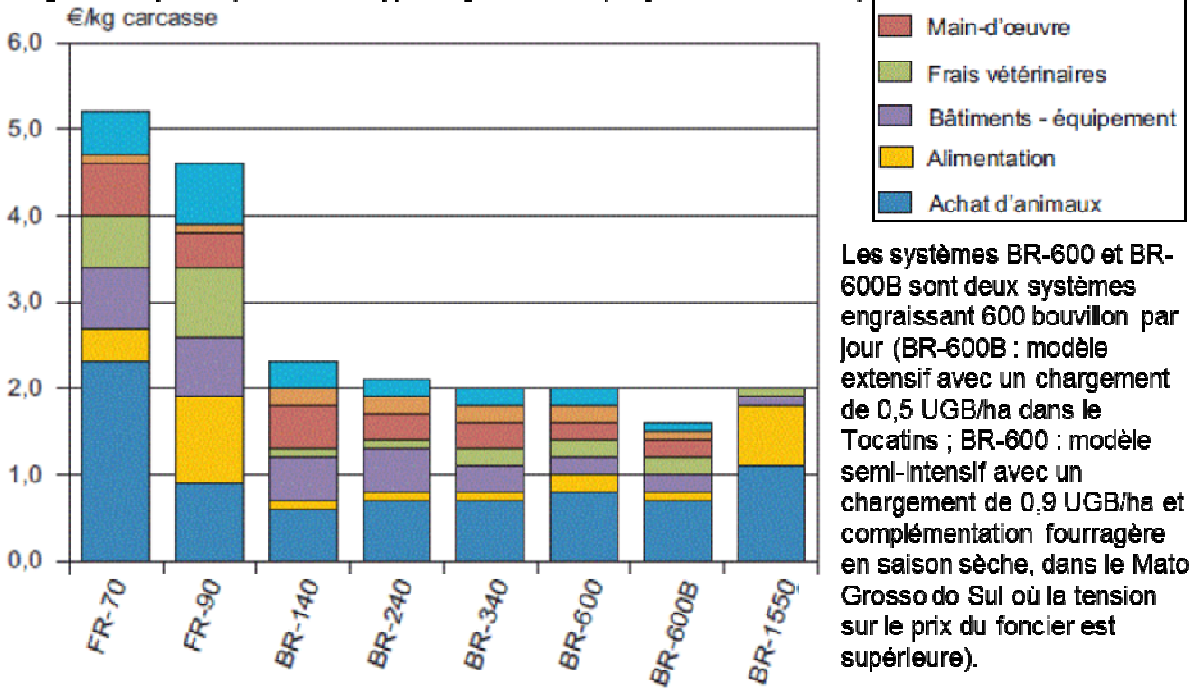
***Hypothèse :***

233b

La France importe massivement des viandes plus compétitives que celles produites sur le territoire national.

*Source : Élaboration Services économiques IDELE/IFIP/ITAVI à partir d'agribenchmark*

**Décomposition des coûts de production en France (FR – Nombre d'animaux engraissés par an) et au Brésil (BR - Nombre d'animaux engraissés par an) d'ateliers-type engraisseurs (moyenne 2007–2010)**




Les systèmes BR-600 et BR-600B sont deux systèmes engraissant 600 bouvillon par jour (BR-600B : modèle extensif avec un chargement de 0,5 UGB/ha dans le Tocatins ; BR-600 : modèle semi-intensif avec un chargement de 0,9 UGB/ha et complémentation fourragère en saison sèche, dans le Mato Grosso do Sul où la tension sur le prix du foncier est supérieure).

Méthodologie : les fermes de référence dont les résultats sont présentés ci-dessus ont été sélectionnées par le CEPEA au Brésil et sont issues des Réseaux d'Élevage en France, observatoire technico-économique commun à l'Institut de l'élevage et aux chambres d'agriculture.

- Les frais d'alimentation regroupent les dépenses annuelles liées à l'alimentation : achats d'aliments et d'intrants pour la production de biens destinés à l'alimentation animale.
- Les coûts de bâtiments et d'équipement, les frais d'amortissement et de fonctionnement des biens d'équipement et du bâtiment, y compris les dépenses de carburant et d'électricité, ainsi que les travaux par tiers.
- Le coût de main-d'œuvre est calculé à partir du coût pour l'employeur de la main-d'œuvre salariée et du coût d'opportunité de la main-d'œuvre familiale. En France, ce coût est fixé à 1,5 SMIC brut par ETP (convention choisie par l'Institut de l'élevage en tenant compte de la rémunération réelle des éleveurs).
- Le coût lié au foncier est égal au prix des loyers des terrains loués auquel s'ajoute le coût d'opportunité des terrains en faire-valoir direct, c'est-à-dire le prix auquel le propriétaire pourrait les louer, en fonction de leur potentiel agronomique et de la localisation du terrain (moyenne des systèmes France : 88 €/ha ; Brésil : 63 €/ha).

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Commentaire : le recto de l'hypothèse tend à favoriser le développement de la part des importations dans la consommation française de viande bovine, alors que le verso tend à favoriser la production de viande bovine sur le territoire national et à marginaliser les importations.

**Versus** : *Le consommateur exige un produit de qualité et privilégie l'achat de viande française.*

***Hypothèse :***

237

## Les pays d'Amérique du Sud (Brésil, Argentine, Uruguay …) réinvestissent l'Europe : les contingents sont utilisés à leur maximum.

*Extraits de l'article de Louis Crosnier de Briant publié le 19/03/2018 sur le site www.eurosorbonne.eu*

Eurosorbonne – Le journal de l'association étudiante
de l'Institut d'études européennes de la Sorbonne Nouvelle

### Accord UE-Mercosur : l'Europe en quête de l'Eldorado

**Les négociations durent depuis 1999, mais l'Union Européenne et le Mercosur seraient sur le point de conclure un accord de libre-échange qui permettrait d'abaisser les barrières tarifaires et douanières. Les Européens voient une fenêtre de tir historique dans le protectionnisme américain, qui pousse les pays d'Amérique latine à chercher d'autres débouchés pour leurs exportations.**

(…) L'accord prévoirait une réduction des droits de douane européens pour plusieurs produits stratégiques des membres du Mercosur, en particulier le sucre, l'éthanol et la viande bovine. L'UE obtiendrait en retour un allègement des droits de douane, très élevés actuellement, essentiellement pour ses vins, fromages, lait, voitures, pièces détachées, cosmétiques, produits chimiques, machines-outils, textile et parapharmacie.

Le projet rencontre des oppositions féroces au sein de l'Union, en particulier les agriculteurs français qui dénoncent une concurrence déloyale et des risques sanitaires. Ils craignent de devoir aligner leurs prix sur ceux des pays du Mercosur pour ne pas perdre leur marché et soulignent les normes moins rigoureuses de ces pays sur la nourriture, les antibiotiques et les abattoirs. 20 à 25 000 exploitations agricoles françaises seraient menacées par cet accord, d'après les syndicats d'agriculteurs. C'est la filière bovine qui est la plus mobilisée : la FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles) rappelle ainsi que les trois quarts de la viande bovine importée dans l'UE proviennent déjà des pays du Mercosur, soit 200 000 tonnes chaque année qui s'ajoutent aux 65 000 tonnes annuelles de viande bovine canadienne liées au CETA.

Or l'agriculture française n'est pas la seule à refuser le mariage. Les agriculteurs belges se mobilisent aussi car leur situation est déjà très critique : en 30 ans, la Belgique a perdu 68% de ses exploitations agricoles. En Irlande, l'élevage du bœuf apporte chaque année 2,5 milliards d'euros à l'économie du pays, déjà échaudé par le Brexit qui risque de lui restreindre l'accès au marché britannique.

Les ONG rappellent aussi que les agriculteurs sud-américains sont particulièrement friands du glyphosate, herbicide très controversé car potentiellement cancérigène. Elles critiquent enfin l'opacité des discussions et l'absence de contrôle des citoyens sur les mandats de négociation.

Les opposants rappellent notamment un scandale sanitaire retentissant : en mars 2017, des raids dans vingt abattoirs et entreprises d'emballage avaient révélé la présence de salmonelle dans certaines volailles et l'injection d'acide sorbique dans des viandes avariées afin de les rendre plus présentables et les commercialiser. Les multinationales de l'agroalimentaire BRF et JBS ont depuis reconnu avoir corrompu des agents du ministère de l'agriculture, des fonctionnaires et des politiciens.

(…) La Commission affirme que les exigences sanitaires européennes et le principe de précaution demeureront inchangés et assure que près de 4 milliards d'euros de droits de douane par an devraient être économisés grâce à la signature de l'accord, contre 500 millions « seulement » pour le CETA.

(…) Mais la contestation monte aussi en Amérique latine, car les associations dénoncent des catastrophes écologiques à venir. En 2016, ce sont déjà 37 000 km2 de terres de la forêt amazonienne qui ont été perdus d'après Greenpeace à cause du développement de l'élevage et de la culture du soja. L'accord UE-Mercosur pourrait ainsi accélérer la déforestation en facilitant les exportations. (…)

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Les importations en provenance d'Amérique du Sud continuent de diminuer.*

***Hypothèse :***

250b

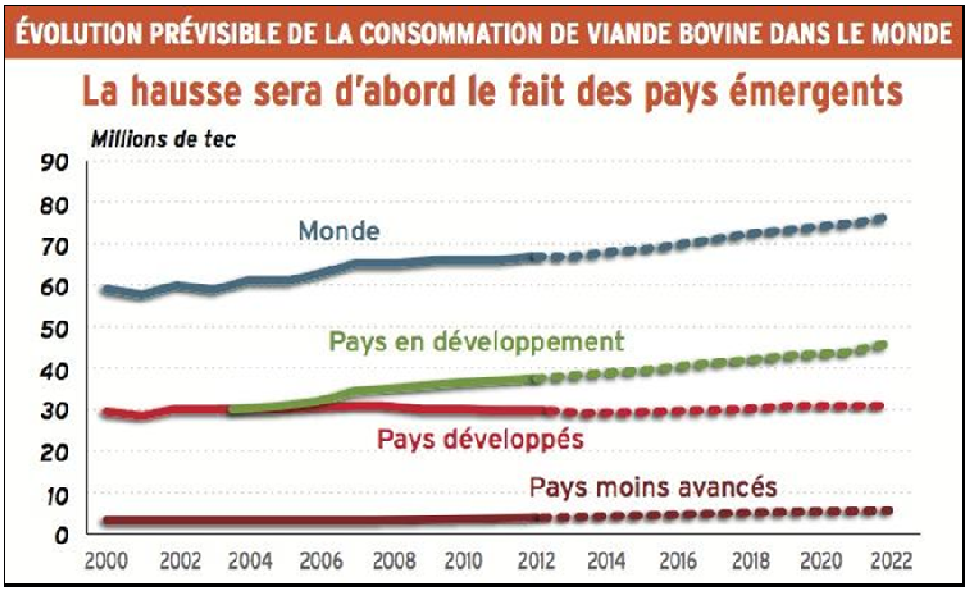
La demande mondiale de viande évolue (quantitativement et/ou qualitativement) sans que les filières européennes et plus particulièrement française puissent y répondre.

*Extraits de l'article d'Emilie Durand, publié le 10/09/2014 sur le site www.reussir.fr/bovins-viande*

## La production bovine française face à la croissance du marché mondial

RéussirBovins viande — La revue des éleveurs de bovins allaitants

*« La demande mondiale en viande bovine est toujours forte avec une demande dynamique dans les pays émergents. Les prix devraient rester élevés. Pour autant, la production française va probablement avoir du mal à suivre… »*, annonçait d'entrée de jeu Fabien Champion, du service Économie des filières de l'Institut de l'Élevage (…) le 3 juillet dernier. (…) Pourtant, cette hausse de la demande mondiale reste *« une vraie opportunité »*. À l'échelle de la planète, la consommation mondiale devrait passer de 6,6 kg équivalent carcasse (kgeC) par habitant à 6,8 kg en 2022. En neuf ans, cela représente une hausse d'environ 0,5 kgeC par habitant dans les pays en développement et les pays les moins avancés. *« Le développement des classes moyennes et la démographie expliquent cette prévision de hausse de la consommation, avec une tendance au maintien des prix mondiaux à de hauts niveaux »*, continue Fabien Champion.




Face à des pays comme le Brésil ou les États-Unis où les coûts de production sont très bas, la France va peiner à rester concurrentielle. « Les systèmes brésiliens produisent beaucoup et à bas prix. Ils ont tout l'espace nécessaire. Par contre, ils restent très dépendants des conditions climatiques. Dès qu'ils décapitalisent, les prix mondiaux chutent. Aux États-Unis avec les feed-lots, la production est également très optimisée. En Europe, les coûts de production sont très élevés dans un contexte de réglementations contraignantes. Comment saisir des marchés à l'export, sachant que la production française sera plus chère ? », s'interroge-t-il. Pour lui, il s'agira de faire jouer « une compétitivité coût » comme le transport d'animaux vivants sur le pourtour méditerranéen et « une compétitivité hors coût » comme le facteur sanitaire où la France est reconnue pour son savoir-faire. (…)

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *La demande mondiale de viande évolue (quantitativement et/ou qualitativement) et les filières européennes et plus particulièrement française y répondent.*

***Hypothèse :***

479

**La demande du marché italien se maintient et la France y conserve une position dominante.**

*Publié le 21/09/2016 sur le site www.agri15.com, propos recueillis par P. Olivieri*
Le portail Internet des agriculteurs du Cantal

# Marché Italien : *"L'Italie ne peut tout absorber"*

**Directeur commercial à Eurofrance, exportateur de bétail, Frédéric Lagarde analyse l'évolution du marché transalpin perturbé par l'afflux de carcasse à bas prix.**

**Les cours actuels du broutard, déjà très bas pour la saison, inquiètent les éleveurs. Comment expliquez-vous cette situation ?**

Frédéric Lagarde (…) : *" (…) Le problème est hérité du marché de la viande : l'Italie - qui importe 50 % de sa consommation - fait rentrer aujourd'hui des carcasses à des prix (3,80 - 3,90 €/kg carcasse du baby, NDLR) qui ne sont pas tenables pour les engraisseurs transalpins, et la France est le premier fournisseur de ce marché du baby. On se retrouve donc avec des intérêts contradictoires et en compétition avec les gros abatteurs. Depuis l'embargo russe, on voit aussi revenir sur le marché transalpin les carcasses en provenance d'Allemagne et de Pologne. Tout cela impacte indirectement le marché du broutard. Pour l'heure, les engraisseurs italiens continuent leur activité et de rentrer des broutards parce que le coût des matières premières est encore bas mais il faut que le cours de la viande remonte. À cela s'ajoute une sortie de broutards anormale due à tous les animaux qui ne sont pas partis vers la Russie."*

**Structurellement, le marché franco-italien sur le maigre n'est-il pas devenu déséquilibré ?**

F. L. : *"Oui, on se retrouve avec trop de bêtes. Il y a quelques années, l'Italie importait plus d'un million de têtes, l'an dernier on était à peine à 850 000. Sur les sept premiers mois de 2016, la France a exporté 584 000 bovins, dont 480 000 vers l'Italie. Il y a donc un delta de 100 000 têtes. (…)"*

**Comment sortir de l'impasse ?**

F. L. : *"Le constat, c'est que l'Italie n'achètera pas plus. Étaler la production peut être un levier pour les éleveurs mais ce n'est pas facile non plus. Il n'y a pas de solution miracle mais l'une des plus efficaces et des moins coûteuses est une mesure de retrait pour désengorger le marché de la viande, en commençant par retirer les vaches maigres et, parallèlement, une aide à l'export (…) vers les pays tiers suspendus aux questions de certificat sanitaire mais aussi de garantie financière. (…) C'est par ces mesures de retrait et de soutien à l'export qu'on pourra arranger le marché de la viande en France et en Italie. En redonnant une bouffée d'oxygène aux engraisseurs italiens, on fait de la place dans les ateliers pour rentrer des broutards français."*

**On évoque la poursuite de la restructuration des opérateurs en Italie, qu'en est-il ?**

F. L. : *"Comme ce qu'on observe en France, on assiste au même phénomène de concentration des abatteurs et à la disparition de la diversité d'opérateurs qu'il y avait il y a 10, 15 ans. Le numéro deux de l'abattage en Italie - qui se trouve être le plus gros actionnaire d'un des cinq plus importants acheteurs de maigre - vient de racheter le numéro un, la coopérative Unipeg. Est-ce que cela va profiter à l'éleveur français, à l'engraisseur italien... on peut se poser la question. Une chose est sûre, on assiste aujourd'hui à une industrialisation de la filière carnée italienne avec une standardisation de la marchandise demandée."*

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *La demande italienne évolue (diminution et/ou nature des animaux) et la France perd ce marché.*

***Hypothèse :***

533

Le marché intra UE se recompose avec des prises de part de marché polonaise et irlandaise importantes au détriment de la France (diminution du marché italien, Brexit, …).

*Article de Nicolas Durand, publié le 22/02/2017 sur le site agri71.fr*

# Le coup de pied polonais

**En dix ans, la Pologne a certes détrôné la France en matière d'exportations de viande bovine, mais les choses pourraient bien changer, selon l'Institut de l'élevage…**

Entre 2005 et 2015, la Pologne s'est imposée sur le marché de la viande bovine européenne au détriment de la France. En cause, un prix particulièrement bas, rendu possible par un coût de la main-d'œuvre très faible et un prix moindre des animaux à la production. Dans son dossier n°471, publié en décembre dernier, sur le jeune bovin polonais, l'Institut de l'élevage (Idele) constate que *« bien qu'il ne s'agisse pas de carcasses comparables (le rendement muscle étant inférieur pour les carcasses polonaises), ce bas prix a permis à la viande polonaise de percer de façon significative sur tous les marchés export de la France, en particulier en Italie, où la crise économique a conduit à une descente en gamme de la demande »*. En 2015, un écart de prix de 26 % existait entre ainsi des demi-carcasses d'origine françaises (4,14 €/kg) et celles d'origine polonaises (3,07 €/kg), selon les chiffres des douanes italiennes. À noter que, d'après l'Idele, les acteurs de la filière polonaise *« prennent conscience d'une part que le prix n'est pas le seul critère de choix pour leurs clients et, d'autre part, que le différentiel compétitivité/prix avec les autres États membres de l'Union européenne pourrait quelque peu se réduire à l'avenir »*. Reste qu'en Pologne, 225.000 veaux laitiers naîtront, chaque année, en moins d'ici 2020, analyse l'Institut de l'élevage. La baisse du nombre de vaches laitières ne sera en effet pas compensée par la constitution d'un troupeau de bovins allaitants…

La Pologne devra ainsi revoir à la baisse ses ambitions en matière d'exportations de viande bovine alors que de moins en moins de jeunes bovins y seront engraissés faute de veaux. Le 5ème pays producteur de lait de l'Union européenne - actuellement en pleine restructuration - ne suit pas la voie de la France en convertissant massivement une partie de son troupeau laitier en troupeau allaitant. D'ici 2020, les effectifs de vaches laitières devraient ainsi passer sous le seuil des deux millions de têtes pour atteindre 1,9 million (contre 3,4 millions en 1998), indique l'Institut de l'élevage (Idele) dans une étude portant sur l'évolution des filières de viande bovine et laitière d'ici 2020 en Pologne. Mais on ne dénombrera alors que 45.000 vaches allaitantes en plus (on en comptait 165.000 en 2015) alors que le troupeau laitier comprendra 225.000 vaches laitières en moins. (…) On comptera ainsi jusqu'à 175.000 veaux en moins chaque année en Pologne… (…)

La filière bovine polonaise sera par ailleurs moins compétitive dans les années à venir. Dans les abattoirs, un renchérissement de la main-d'œuvre est attendu. Quant à la production de jeunes bovins en Pologne, issus de veaux ou de broutards importés pour compenser le déficit en veaux, elle rendra le coût de production de viande plus onéreux. Des broutards français pourraient même être exportés en Pologne, faute d'animaux suffisants, mais ces ventes porteraient toutefois sur de faibles volumes. La faible reconversion de l'élevage laitier polonais et de celui de l'est de l'Union européenne pourrait, au final, reconfigurer les échanges commerciaux au profit de la France si le marché européen n'est pas ouvert à la concurrence américaine dans le cadre du TTIP. (…)

Depuis dix ans, l'essor de la filière de viande bovine polonaise et de ses exportations repose sur les ventes de génisses, sur le déstockage de vaches laitières de réforme et surtout sur l'engraissement d'une quantité phénoménale de petits veaux issus de troupeaux laitiers peu productifs. Au lieu d'être exportés comme par le passé (jusqu'à 700.000 veaux ans au début des années 2000), les quatre cinquièmes sont dorénavant engraissés dans les étables ou vendus à des producteurs spécialisés

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Le marché intra UE ne connait pas de bouleversement.*

***Hypothèse :***

554

Finance et économie mondiales connaissent une crise généralisée.

agence ecofin

*Article publié le mardi 21 octobre 2014 sur le site www.agenceecofin.com*

**Les politiques monétaires ultra-accommodantes pourraient menacer la stabilité financière, selon la BRI**

(Agence Ecofin) - L'économiste en chef de la Banque des règlements internationaux (BRI), Claudio Borio, a mis en garde, dans un entretien publié le 20 octobre par le quotidien allemand *Die Welt*, contre les effets néfastes des politiques monétaires ultra-accommodantes sur la stabilité du système financier mondial.

*« Les politiques monétaires ultra-accommodantes pourraient menacer la stabilité financière mondiale »*, a-t-il déclaré. Et d'ajouter : *«De manière générale, nous percevons un risque que la politique monétaire menée actuellement puisse constituer un danger pour la stabilité financière globale»*. Il s'était déjà inquiété par le passé des effets pervers de la mise à disposition de liquidités en abondance. *«Les chefs d'entreprises ont préféré utiliser l'argent bon marché pour des acquisitions ou des rachats d'actions plutôt que d'investir dans leurs activités, c'est clairement un signal que quelque chose ne va pas »*, a-t-il déploré. *«Sur les marchés financiers les investisseurs ont désespérément cherché du rendement, ce qui a conduit à des primes de risque très faibles sur les actions, et à une volatilité historiquement basse»*, a expliqué Claudio Borio, dénonçant un effet de la politique monétaire ultra-accommodante menée par les grandes banques centrales du monde.

Fondée en 1930, la BRI, basée en Suisse, est la plus ancienne organisation financière internationale. Agissant en tant que «banque des banques centrales», cette institution a pour mission d'assister les banques centrales dans leur objectif d'assurer la stabilité monétaire et financière. La BRI héberge différents comités traitant des grands sujets financiers, dont le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et le *Committee on the global financial system*. Elle prépare, par exemple, des accords au niveau du comité de Bâle qui précisent un certain nombre de règles prudentielles applicables à l'ensemble des banques commerciales de la planète.

*Une **Politique monétaire accommodante** est un ensemble de mesures prises par une Banque centrale, consistant à augmenter la masse monétaire et à maintenir des taux d'intérêt faibles afin de soutenir l'économie. En relançant le crédit et en offrant un financement à moindre coût aux entreprises et aux individus, la Banque centrale espère relancer la consommation. Une telle politique peut aller plus loin encore, notamment via l'achat, par la Banque Centrale, d'obligations sur le marché. Il s'agit de l'inverse d'une Politique monétaire restrictive.*

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *La poursuite de politiques (monétaires, …) ajustées évite le retour d'une nouvelle récession généralisée.*

› Thématique *« Aides & subventions, PAC & politiques publiques, régulation, services rendus par l'élevage»* : 9 hypothèses

**64** - Il reste des réserves de terres à mettre en culture.
*Versus* : *Il n'y a plus de terres disponibles pour augmenter la SAU mondiale.* 169

**104** - L'urbanisation conduit à délaisser des zones d'élevage éloignées.
*Versus* : *L'urbanisation conduit à un besoin en viande plus important et favorise le maintien de l'élevage et des prairies/pâturages.* 170

**270** - Les Pouvoirs publics s'impliquent fortement dans l'accompagnement des filières d'élevage pour faire évoluer la législation et trouver des financements (consommateur, "citoyen", …) aux problématiques liées à la cause animale.
*Versus* : *Faute d'implication des politiques, les filières d'élevage s'emparent seules de la cause animale sans soutien public pour trouver des financements à leurs projets d'investissement et d'innovation concernant ce type de problématiques.* 171

**335b** - Les politiques (européennes et/ou nationales) d'accompagnement (MAE, ICHN, ...) rémunèrent les services rendus par l'élevage.
*Versus* : *Les politiques publiques d'accompagnement (MAE, ICHN, ...) ne rémunèrent plus les services rendus par l'élevage.* 172

**378b** - La PAC 2020 découple les primes animales et soutient la mise en place des systèmes d'engraissement à l'herbe.
*Versus* : *La PAC ne favorise pas la mise en place des systèmes d'engraissement à l'herbe, et l'aide couplée aux bovins viande (vaches allaitantes) est maintenue (voire revalorisée).* 173

**388** - Les aides PAC prennent en compte la dimension main-d'œuvre (proportionnalité des aides en fonction du nombre d'UTA, …).
*Versus* : *Les aides PAC ne prennent pas en compte la dimension main-d'œuvre.* 174

**449** - Les projets d'investissement et d'innovation des entreprises de la filière viande bovine sont soutenus fiscalement au travers de crédits d'impôts R&D proposés à des taux spécifiques, adaptés au secteur agroalimentaire.
*Versus* : *Les projets d'investissement et d'innovation des entreprises de la filière viande bovine ne sont pas soutenus fiscalement.* 175

**450** - Les distorsions de concurrence intracommunautaires sur le plan social et environnemental pénalisant les entreprises de la filière élevage et viandes française, sont supprimées (par la négociation ou par d'autres moyens).
*Versus* : *Les distorsions de concurrence intracommunautaires sur le plan social et environnemental pénalisant les entreprises de la filière élevage et viande françaises perdurent.* 176

**526** - En France, les régimes alimentaires évoluent vers une moindre consommation de viande, les territoires d'élevage se désertifient.
*Versus* : *En France, les régimes alimentaires évoluent vers une moindre consommation de viande, les régions d'élevage produisent plus de cultures végétales.* 177

***Hypothèse :***

64

Il reste des réserves de terres à mettre en culture.

## Le monde manquera-t-il de terres pour nourrir les hommes du 21ème siècle ?

*Extrait d'une tribune de Nahid Movahedi, Guy Paillotin et André Neveu (Académie d'Agriculture de France), publiée le 4 juin 2018 sur le site internet www.momagri.org*

Doubler la production agricole mondiale pour nourrir 9 milliards d'hommes et de femmes en 2050, tel est le défi que Jacques Diouf, Directeur général de la FAO (…) vient de rappeler à Madrid en janvier dernier. Les hypothèses sous-jacentes à ce défi reposent sur des évolutions qui sont de trois ordres :

- une perspective démographique difficilement contestable, sauf à imaginer un contrôle des naissances rapidement généralisé ou des catastrophes humanitaires dramatiques,
- une augmentation « raisonnable » de la consommation de produits d'origine animale,
- un accroissement modéré de la production d'agro-carburants sachant qu'environ 15 millions d'hectares leur sont affectés aujourd'hui dans le monde qui satisfont environ 2% des besoins en carburants et qu'il ne faudrait pas dépasser 70 à 100 millions d'hectares. (…)

Sous ces réserves, doubler la production agricole en 2050 (soit un taux d'accroissement annuel de 1 à 2 % selon les productions) n'est pas inaccessible à condition de mobiliser tous les moyens humains et matériels disponibles (…).

Cette mobilisation générale doit conduire tout à la fois à :

- préserver les sols agricoles dont l'extension future sera rapidement limitée,
- réduire les risques de pertes de production,
- augmenter très significativement les rendements des récoltes.

### Les surfaces cultivables sont limitées

Selon la FAO, les terres cultivées couvrent actuellement 1 550 millions d'hectares dans le monde. 120 millions d'hectares (qui se situent surtout en Amérique du Sud et en Afrique) viendront encore s'y ajouter d'ici 2030 et, ensuite, plus rien. Les nouvelles mises en culture compenseraient alors tout juste les terres abandonnées (3,5 millions d'hectares par an) et celles qui seront affectées à l'urbanisation (2 millions d'hectares). Car les terres encore disponibles mais de bonne qualité se font rares, surtout si on veut protéger les grandes forêts tropicales bien utiles pour préserver l'équilibre climatique et la biodiversité.

Certes, il s'ajoute d'importantes surfaces en pâturage (3 460 millions d'hectares) mais dont la production unitaire est extrêmement faible et peu susceptible de s'accroître en raison d'un surpâturage fréquent.

Il faut également souligner que les disponibilités en terres cultivables varient énormément d'une région à l'autre, et qu'à trop raisonner en termes de moyennes mondiales on risque de passer à côté des vrais problèmes. Cette grande hétérogénéité (…) pose en réalité le problème de l'autonomie alimentaire de nombreux pays et de façon plus brutale de leur accès à l'alimentation.

Circonstance aggravante, 20% des superficies cultivées aujourd'hui, soit 300 millions d'hectares, sont gravement dégradées et leur fertilité décroît dangereusement. C'est le cas par exemple des sols du Sahel africain soumis à la sécheresse et à l'érosion éolienne ou des terres (mal) irriguées d'Asie centrale en voie de salinisation avancée. Certaines zones devront être abandonnées d'autant plus rapidement que les changements climatiques risquent d'accélérer leur dégradation.

La protection des sols constitue donc un impératif absolu si l'on veut éviter des catastrophes humanitaires. C'est aussi une priorité car tout hectare perdu l'est définitivement. Cette protection requiert, avant toute décision, de disposer d'une bonne connaissance du potentiel agronomique des différents sols et de leur fragilité. ( … )

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Il n'y a plus de terres disponibles pour augmenter la SAU mondiale.*

***Hypothèse :***

L'urbanisation conduit à délaisser des zones d'élevage éloignées.

104

*Bulletin de veille n°41 (décembre 2010) du Centre d'Études et de Prospective (CEP) du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation*

## Besoins alimentaires et urbanisation à l'échelle mondiale

par Catherine Rivoal et Jo Cadilhon

**La population mondiale vit aujourd'hui majoritairement dans les villes et cette urbanisation devrait s'accentuer d'ici à 2050, malgré des retours en territoires ruraux dans certains pays développés. Les changements dans les modes d'alimentation sont directement liés à cette urbanisation, souvent couplée à une augmentation du pouvoir d'achat. Si la nourriture des citadins est souvent plus diversifiée que dans les campagnes, elle est aussi plus riche en viandes et graisses et associée à une activité physique moindre. Se pose dès lors la question de la capacité mondiale à satisfaire une demande de pays en développement dont les régimes alimentaires rejoignent peu à peu ceux des pays développés.**

Environ 50 % de la population mondiale vivent aujourd'hui dans les villes et cette part des urbains tend à augmenter. Toutes les prévisions démographiques prévoient un pourcentage d'urbains beaucoup plus élevé en 2050, jusqu'à près de 70 % selon le scénario moyen de l'ONU, la population urbaine passant de 2,8 milliards en 2000 à 6,4 milliards en 2050. Cette évolution a une influence certaine sur les modes de consommation et en particulier sur l'alimentation. Le régime alimentaire des citadins est généralement plus diversifié que celui des ruraux : poisson, légumes frais, viande, volaille, lait et ses dérivés sont plus souvent consommés. Dans les pays industrialisés, où la nourriture est abondante, les modes de vie urbains, plus sédentaires, provoquent un déséquilibre entre les besoins énergétiques et une alimentation fondée sur des recettes élaborées pour des populations jadis plus actives. Ainsi, cette consommation est souvent inadaptée sur le plan nutritionnel, puisque trop riche en calories, en graisses saturées et en sucres, ce qui comporte des risques d'obésité et de maladies cardio-vasculaires. L'urbanisation va aussi de pair avec une réduction du temps passé à la préparation des repas, une augmentation du nombre de repas pris à l'extérieur du domicile et une perte des savoir-faire culinaires. À l'inverse, dans beaucoup de pays en développement, le mode de vie urbain reste très actif alors que l'alimentation est parfois problématique. Néanmoins, depuis le début des années 1960, la consommation de lait par habitant y a presque doublé, alors que la consommation de viande y a plus que triplé et celle d'œufs quintuplé. Ce modèle est critiqué par les nutritionnistes car il intègre une consommation excessive de lipides et de sucres. L'obésité coexiste donc parfois avec une sous-nutrition chronique : il s'agit du « double fardeau », selon l'expression de l'Organisation mondiale de la santé. Au vu des trois phénomènes d'accroissement démographique, d'urbanisation et de changements dans les régimes alimentaires, la demande en céréales pour l'alimentation humaine et animale pourrait atteindre 3 milliards de tonnes en 2050, ce qui signifie que la production devrait s'accroître de près d'un milliard de tonnes par rapport à aujourd'hui. La production de viande devrait quant à elle augmenter de plus de 200 millions de tonnes, totalisant 470 millions de tonnes en 2050, dont 72 % seraient consommés dans les pays en développement (contre 58 % aujourd'hui). Cependant, l'atelier de réflexion prospective DuALine, de l'INRA et du CIRAD, analyse les processus de transition nutritionnelle et interroge ce modèle qui suppose que les pays en développement vont nécessairement suivre les formes de consommation alimentaire des pays développés, notamment en ce qui concerne la consommation de viande. Cet atelier va également analyser les sources de pertes et gaspillages susceptibles de limiter les besoins de production supplémentaires.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *L'urbanisation conduit à un besoin en viande plus important et favorise le maintien de l'élevage et des prairies/pâturages.*

***Hypothèse :***

270

Les Pouvoirs publics s'impliquent fortement dans l'accompagnement des filières d'élevage pour faire évoluer la législation et trouver des financements (consommateur, "citoyen", ...) aux problématiques liées à la cause animale.

*Article publié le 18/03/2018 sur le site internet agriculture.gouv.fr*

## 2016-2020 : une stratégie globale pour le bien-être des animaux en France

alim'agri

Face à l'attente sociétale forte du citoyen français de mieux prendre en compte l'animal dans sa dimension d'être sensible, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation s'est engagé en 2016 dans une stratégie ambitieuse, élaborée en partenariat avec le monde professionnel et le monde associatif. Les projets initiés dans le cadre de cette stratégie feront l'objet d'un suivi par le CNOPSAV, instance de gouvernance sanitaire compétente.

**Le bien-être animal, enjeu de société**

Le bien-être des animaux d'élevage, de compagnie, de loisir ou encore de ceux utilisés à des fins scientifiques est l'objet d'une politique réglementaire d'envergure tant au niveau international, européen que français. L'intensification des productions animales, les mutations des territoires, l'évolution des connaissances scientifiques expliquent notamment pourquoi les citoyens demandent à ce que la sensibilité de l'animal soit mieux prise en compte. Au delà des aspects scientifiques ou émotionnels, la question du bien-être animal revêt par ailleurs, une réelle dimension éthique. Dans ce contexte, il est apparu nécessaire que la France se dote pour les prochaines années d'une stratégie nationale ambitieuse, facteur d'avenir pour une agriculture plus durable. Cette stratégie, pilotée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, a été élaborée en co-construction avec les producteurs, les scientifiques mais également les organisations de protection animale, réunis au sein de du Comité national d'orientation de la politique sanitaire et végétale (CNOPSAV). Les axes stratégiques retenus concernent principalement les animaux d'élevage, sans exclure les problématiques propres aux animaux de compagnie, de loisir ou encore de ceux utilisés à des fins scientifiques.

*La feuille de route a été déployée en 2017. Condition de réussite et d'adaptation pour des élevages durables, la stratégie de bien-être animal a été intégrée à la politique agro-écologique. Les États généraux de l'alimentation ont été l'occasion de réaffirmer l'ambition portée par la stratégie, notamment l'exigence de protection des animaux à l'abattoir et en cours de transport. Les contrôles et les sanctions seront renforcés.*

**Une stratégie ambitieuse pour la période 2016 - 2020**

Par cette première stratégie ministérielle en faveur du bien-être animal, le ministère a l'ambition de mobiliser tous les acteurs concernés autour de priorités nationales de travail pour les 5 prochaines années en faveur de la cause animale et dans un objectif : placer le bien-être animal au coeur d'une activité durable.

**Cinq axes d'actions de la stratégie :**

- Partager le savoir et promouvoir l'innovation
- Responsabiliser les acteurs à tous les niveaux
- Poursuivre l'évolution des pratiques vers une production plus respectueuse de l'animal
- Prévenir et être réactif face à la maltraitance animale
- Informer chacun des avancées et des résultats du plan d'action

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Faute d'implication des politiques, les filières d'élevage s'emparent seules de la cause animale sans soutien public pour trouver des financements à leurs projets d'investissement et d'innovation concernant ce type de problématiques.*

***Hypothèse :***

335b

Les politiques (européennes et/ou nationales) d'accompagnement (MAE, ICHN, ...) rémunèrent les services rendus par l'élevage.

*Article de Bernard Griffoul, publié le 10/01/2014 sur le site www.reussir.fr/bovins-viande*

# L'élevage enfin reconnu pour ses services environnementaux

**Les contributions positives de l'élevage à l'environnement sont de mieux en mieux reconnues. La rémunération de ces services environnementaux est un des enjeux pour l'avenir.**

De nombreux travaux de recherche sont menés pour caractériser et quantifier les services environnementaux fournis par l'élevage. *« Nous assistons à un changement de perception des relations élevage-environnement*, affirme Anne Farruggia, chercheuse à l'Inra. *Nous passons de l'éleveur producteur de biens de consommation et pollueur, à l'éleveur qui est également conservateur de biodiversité, stockeur de carbone, producteur de produits sains et gastronomique, pollinisateur des cultures, producteur de paysages… »*. On pourrait encore ajouter le maintien de la qualité des eaux, la lutte contre l'érosion… Et, sur ce terrain, l'élevage allaitant a de nombreux atouts à faire valoir parce qu'il utilise beaucoup de prairies naturelles et autres « infrastructures agro-écologiques » (IAE), à savoir les haies, les arbres, les zones humides ou encore l'agroforesterie et les friches. Une complexité de milieux favorables à la biodiversité. L'Institut de l'élevage a évalué la biodiversité des exploitations des réseaux d'élevage sur la base des critères de la PAC. Toutes les IAE sont traduites en ares d'équivalent biodiversité. Cent mètres de haies ou deux cents arbres équivalent à un hectare. *« La contribution au maintien de la biodiversité s'élève en moyenne à 165 ares équivalent de biodiversité par hectare »*, a chiffré l'institut de recherche.

## « Paiement indirect des services éco-systémiques »

*« La biodiversité joue un rôle très important dans le maintien et la production des services éco-systémiques »*, explique Anne Farruggia. La biodiversité fournit des services de régulation écologique. Elle favorise notamment le contrôle des populations de ravageurs et la pollinisation des plantes. Une étude a ainsi montré que plus on s'éloigne d'une prairie, moins il y a d'abeilles sauvages et plus le pourcentage de fleurs produisant des graines est faible. Dans les prairies, la biodiversité se niche aussi dans les sols, contribuant à leur fertilité. La biodiversité participe également au bien-être humain par des services dits culturels liés notamment à l'esthétique des paysages. Les évolutions de la PAC récemment annoncées sont un pas important vers la reconnaissance de la valeur de ces services éco-systémiques fournis par les exploitations herbagères. Anne Farruggia cite l'Angleterre, pourtant réputée pour son libéralisme agricole, qui a mis en place des paiements de ces services. *« L'agriculteur a un catalogue de mesures très précises dans lequel il peut choisir ce qu'il est en mesure de gérer. »* Quantifier ces services éco-systémiques, chiffrer leur valeur monétaire, envisager leur rémunération, tout en évitant les dérives vers une agriculture uniquement environnementale, sont assurément un des grands enjeux de l'élevage pour les années à venir. Et pas seulement au niveau français. L'Inra coordonne une recherche internationale portant sur la vision des acteurs des territoires étudiés sur les services rendus par l'élevage. Elle évoque la nécessité de *« porter un discours à l'international sur les rôles de l'élevage et redonner une place à l'élevage extensif et à l'élevage herbager dans les débats sur les questions globales »*.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Les politiques publiques d'accompagnement (MAE, ICHN, ...) ne rémunèrent plus les services rendus par l'élevage.*

***Hypothèse :***

**La PAC 2020 découple les primes animales et soutient la mise en place des systèmes d'engraissement à l'herbe.**

**378b**

**Extraits du document « Les chiffres Clés du GEB – bovins 2017 – Productions lait et viande », publication de l'Institut de l'élevage et de la CNE**

## Nouvelle PAC : les soutiens couplés à l'élevage bovin

### Aide aux bovins allaitants (ABA)

**Les références historiques 2013 n'existent plus.** Le nombre d'animaux primés est calculé annuellement à partir du nombre d'animaux présents éligibles sur chaque exploitation, sous réserve d'application d'un stabilisateur permettant de ne pas dépasser le plafond national de 3 845 000 vaches allaitantes primées.

**Animaux éligibles :** vaches de race allaitante ou mixte non dédiées à la production laitière. Les génisses ne sont plus éligibles (sauf pour les nouveaux producteurs). La possibilité de remplacer 20 % des vaches primables par des génisses lors de la période de détention obligatoire (PDO) est conservée.

**Critères d'éligibilité :**

- Détenir au moins dix vaches éligibles ou 3 vaches éligibles parmi les 10 UGB de vaches/brebis/chèvres.
- Une vache ne peut ouvrir un droit à l'ABA qu'une seule fois sur une campagne donnée. (…)
- Taux de productivité minimal de 0,8 veau/vache/15 mois. Dérogation à 0,6 veau/vache/15 mois pour les animaux transhumants et les cheptels de Corse. Si ce taux n'est pas atteint, le nombre de vaches primées sera ajusté.
- Maintien du veau sur l'exploitation pendant 90 jours.

### Aide à la vache laitière

**Animaux éligibles :** vaches de race laitière ou mixte.

### Montant indicatif des primes couplées par vache

Ces montants sont appliqués avec transparence des GAEC, en €/vache.

| | | Montants payés en 2016 | Montants prévus 2017 : avant stabilisateur |
|---|---|---|---|
| **Aide aux bovins allaitants (ABA)** | 50 premières vaches | **180 €** | **175 €** |
| | de la 51è à la 99è vache | **135 €** | **130 €** |
| | de la 100è à la 139è vache | **72 €** | **69 €** |
| | 140è vache et plus | **0 €** | **0 €** |
| **Aide à la vache laitière** | 30 premières vaches en zone de montagne (y.c. Piémont) | **71 € + 15 € *** | **70 € + 15 € *** |
| | 40 premières vaches hors zone de montagne | **34 € + 10 € *** | **34 € + 10 € *** |
| | Autres vaches laitières | **0 €** | **0 €** |

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *La PAC ne favorise pas la mise en place des systèmes d'engraissement à l'herbe, et l'aide couplée aux bovins viande (vaches allaitantes) est maintenue (voire revalorisée).*

***Hypothèse :***

388

Les aides PAC prennent en compte la dimension main-d'œuvre (proportionnalité des aides en fonction du nombre d'UTA, …).

## Synthèse : Le chiffrage des emplois liés à l'élevage français

Date de publication : 07/2015
Type de document : Publications du CIV
Éditeur : GIS Élevages Demain

*www.civ-viande.org*

( … ) **882 000 personnes ont un emploi dépendant de l'élevage français**
L'étude menée par le GIS Élevages demain a permis d'identifier l'ensemble des emplois situés sur le territoire français qui dépendent de la présence des élevages sur le territoire. Ces emplois représentent un total de 703 000 équivalents temps plein (ETP), soit environ 882 000 personnes. En ajoutant l'intérim, on atteint 724 000 ETP liés à l'élevage, soit 3,2% de l'emploi total en France.

Parmi ceux-ci, 312 000 ETP sont situés sur les exploitations agricoles, et correspondent à la main-d'œuvre dédiée aux ateliers d'élevage (toutes productions confondues, hors équins).

Les 391 000 ETP restants sont des emplois indirects, situés dans les autres secteurs de l'économie : fournisseurs des élevages (20% des emplois), industries aval (60%), distribution (15%) et services publics ou parapublics (5%). Ces différents acteurs, au nombre de 140, ont été jugés dépendants de la présence des élevages sur le territoire français. L'évaluation de ce degré de dépendance a été réalisée sur la base d'une méthode développée par le GIS Elevages Demain, permettant d'estimer pour chaque acteur la probabilité qu'un changement de l'activité des élevages français ait des conséquences sur leur propre niveau d'activité ou leur existence. Ainsi, plusieurs niveaux de dépendance ont été distingués : 178 000 ETP sont fortement dépendants, 166 000 moyennement dépendants, et 47 000 faiblement dépendants de l'élevage français.

**Des situations très diversifiées selon le type d'élevage**
Tous ces emplois ont été répartis entre les différents types d'élevage : lait (bovin, ovin, caprins), viande (bovin, veaux de boucherie, ovin, porc, volaille-lapins) et œufs. Les structures de division du travail se révèlent ainsi très variables d'un type d'élevage à un autre. Par exemple, l'emploi sur les élevages est très prédominant pour la plupart des ruminants. À l'inverse, pour les granivores ce sont les emplois indirects qui sont plus nombreux, reflet de filières où la division du travail est plus accentuée, et où les produits sont plus fréquemment transformés dans l'industrie.
La méthode développée ici pourra être appliquée à tout autre type d'activité économique : d'autres filières agricoles, bien sûr, mais aussi dans d'autres secteurs. La cartographie ainsi réalisée pourrait également servir de base à une étude de l'impact d'un choc dans la filière, choc local (fermeture d'un abattoir) ou national (suppression des aides à l'exportation), ponctuel (fermeture d'un marché lié à une épizootie) ou structurel (baisse de la demande pour un type de produit).
( … )

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Les aides PAC ne prennent pas en compte la dimension main-d'œuvre.*

***Hypothèse :***

**Les projets d'investissement et d'innovation des entreprises de la filière viande bovine sont soutenus fiscalement au travers de crédits d'impôts R&D proposés à des taux spécifiques, adaptés au secteur agroalimentaire.**

449

alim'agri

SITE DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

# Le crédit d'impôt recherche : un atout pour les entreprises du secteur agroalimentaire

Le crédit d'impôt recherche (CIR) est une aide fiscale destinée à encourager les efforts des entreprises en matière de Recherche et Développement (R&D). Il constitue le premier guichet de financement de la R&D dans le secteur alimentaire.

Il s'agit d'une réduction d'impôt calculée en fonction des dépenses de R&D de l'entreprise. Il est assis sur le volume annuel de dépenses R&D déclarées par les entreprises : crédit d'impôt de 30 % des dépenses de R&D pour une première tranche jusqu'à 100M€ et de 5 % au-delà de ce seuil.

Depuis 2013, les dépenses d'innovation portant sur des activités de conception et de prototype de nouveaux produits ou installations pilotes sont éligibles pour les PME. Ces dernières peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt de 20 % des dépenses d'innovation pour la réalisation de prototypes ou d'installations pilotes d'un produit nouveau. L'assiette est plafonnée à 400 000 € par an et par entreprise.

*Article publié le 29/11/2016 sur le site internet agriculture.gouv.fr*

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Les projets d'investissement et d'innovation des entreprises de la filière viande bovine ne sont pas soutenus fiscalement.*

***Hypothèse :***

450

**Les distorsions de concurrence intracommunautaires sur le plan social et environnemental pénalisant les entreprises de la filière élevage et viandes française, sont supprimées (par la négociation ou par d'autres moyens).**

*Extraits d'un article dirigé par Vincent Lequeux et réalisé avec des élèves de Sciences Po dans le cadre d'un projet collectif – publié le 27/04/2017 sur le site www.touteleurope.eu*

# Marché intérieur : 10 points à améliorer

**Le dumping social**

Au sein de l'UE, le droit du travail reste de la compétence des Etats membres. Les standards sociaux (salaire minimum, durée du travail…) diffèrent donc d'un Etat à l'autre. (…) Il existe ainsi un risque de délocalisation compétitive : les écarts de standards sociaux peuvent encourager les entreprises à se diriger vers les Etats dont le coût du travail est le plus bas. Certains estiment par ailleurs (…) que les standards sociaux les plus élevés seraient poussés à diminuer et les plus bas à ne pas, ou faiblement, progresser. L'une des législations les plus critiquées, et perçue comme étant à l'origine de ce dumping social, est la directive sur les travailleurs détachés. En effet, le travailleur détaché est soumis à la législation de l'Etat membre dans lequel il part travailler mais paie ses cotisations sociales dans son pays d'origine.

**Quelles solutions ?** En 2016, la commissaire européenne à l'Emploi et aux Affaires sociales, Marianne Thyssen, a relancé un projet de réforme de la directive sur les travailleurs détachés. Celle-ci tendrait à ce que les travailleurs détachés bénéficient des mêmes avantages sociaux que les travailleurs locaux dans le pays d'accueil (13ème mois, bonus, primes…). Le principe "un salaire égal pour un travail égal sur le même lieu de travail" serait ainsi appliqué. L'aboutissement de la réforme semble néanmoins difficile : 10 Etats d'Europe de l'Est (rejoints par le Danemark), qui souhaitent conserver cet "avantage compétitif" (considéré comme du dumping social à l'Ouest), s'y opposent. Pour d'autres, le dumping social proviendrait, plus que de la directive en elle-même, des différentes techniques de fraude mises en place par les entreprises qui ne déclarent pas leurs salariés, ou tentent de contourner les règles en ne traitant pas les travailleurs détachés de la même manière que leurs salariés nationaux. ( … )

**La diversité des politiques environnementales**

La protection de l'environnement est l'un des objectifs inscrits dans les traités. Elle est axée sur quatre principes : précaution, prévention, correction des atteintes à l'environnement et principe "pollueur-payeur". Bien que l'action de l'Union européenne soit prioritaire à celle des Etats dans certains cas, sa compétence est souvent limitée par le principe de subsidiarité, le manque d'unanimité au niveau du Conseil (notamment en ce qui concerne la fiscalité environnementale), ainsi que la diversité des marchés de l'énergie. Les différences de protection environnementale entre Etats provoquent parfois des distorsions de concurrence. (…)

**Quelles solutions ?** L'Union européenne continue à proposer des mesures environnementales variées. Son programme d'action pour la période 2014-2020 se compose ainsi de neuf priorités stratégiques, dont la croissance durable, la santé liée à l'environnement (notamment la pollution), l'efficacité verte de l'économie ou encore le développement durable des villes. (…) De son côté, l'institut France Stratégie propose une politique environnementale fonctionnant selon le principe de la destination (affectant indifféremment les entreprises de l'Union européenne et hors Union européenne) et non plus selon le principe de la source (qui pénalise les producteurs européens). Celle-ci opérerait grâce à une combinaison de normes techniques ambitieuses, une trajectoire de référence pour le prix du carbone et des instruments fiscaux neutres pour le contribuable. (…)

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Les distorsions de concurrence intracommunautaires sur le plan social et environnemental pénalisant les entreprises de la filière élevage et viande françaises perdurent.*

***Hypothèse :***

526

**En France, les régimes alimentaires évoluent vers une moindre consommation de viande, les territoires d'élevage se désertifient.**

*Article de Pascale Mollier publié le 21/02/2017 sur le site www.inra.fr*

## L'élevage de ruminants reste nécessaire

L'élevage de ruminants est critiqué car il est plus émetteur de gaz à effet de serre que l'élevage des monogastriques. Cependant, il joue un rôle essentiel dans les territoires ruraux au sein desquels il assure de nombreux services, économiques, sociaux et environnementaux. Il n'y a pas d'agriculture durable sans cet élevage.

**L'élevage de ruminants est irremplaçable pour le maintien des territoires**

Les ruminants valorisent plus de 60% de la Surface Agricole Utile (SAU) française, dont de nombreuses zones impropres aux cultures, et sont présents dans plus de 95% des petites régions agricoles françaises. Ils contribuent à entretenir et donc à maintenir des paysages ouverts et diversifiés qui font partie de notre patrimoine culturel. « *Sans élevage, le massif central deviendrait une friche puis une forêt. Les prairies permanentes ne seraient plus entretenues et disparaîtraient. Or, elles ont un rôle clé dans la séquestration de carbone dans le sol, réduisant ainsi l'empreinte carbone de l'élevage. Avec les structures associées (bord de champ, haies, talus, fossés,…), elles sont aussi source de biodiversité et fournissent des habitats pour la faune sauvage et les insectes pollinisateurs* » développe Jean-Louis Peyraud. L'élevage est aussi un gisement d'emplois important : plus de 800 000 personnes en France exercent un emploi dépendant de l'élevage, toutes espèces confondues, dont 415 000 sur les exploitations et 470 000 dans des emplois indirects .

**L'élevage est une composante essentielle dans les cycles de nutriments**

Les effluents d'élevage représentent en Europe un gisement d'azote et de phosphore presque équivalent (pour l'azote) et même plus important (pour le phosphore) que la quantité d'engrais minéraux apportés aux sols . Ils constituent en outre une source de matière organique indispensable à la fertilité des sols. Les sols des pâturages sont, comme les sols forestiers, plus riches en biomasse que les sols des cultures annuelles. La diversité de leur microflore et microfaune est également plus grande. Ainsi, la bonne valorisation des effluents issus de l'élevage permet de réduire les besoins en engrais de synthèse.

**L'élevage nourrit l'homme en valorisant des végétaux non consommables par l'homme**

L'élevage est consubstantiel de l'agriculture : outre la production de matière organique fertilisante, il valorise les coproduits des cultures et l'herbe des prairies. Il transforme ainsi en produits à haute valeur nutritionnelle des biomasses non utilisables pour l'alimentation humaine. La ration des ruminants par exemple se compose essentiellement de fourrages, dont les constituants ne sont pas digestibles pour l'homme : 70% de fourrages, contre 30% d'aliments concentrés. Seule une fraction des protéines contenues dans les aliments concentrés serait directement utilisable par l'homme. Ainsi, une vache laitière produit 2 kg de protéines animales (viande, lait) à partir de seulement 1 kg de protéines végétales qui seraient directement utilisables en alimentation humaine. ( … )

**La disparition de l'élevage conduit à la désertification**

Au cours du 19ème siècle, un milliard d'hectares de terres arables a disparu dans le monde, soit la surface des Etats-Unis. La cause principale en est la disparition de l'élevage et de ses fonctions, qui a conduit à une désertification des terres. Les sols pâturés contribuent en effet par leur texture et la couverture en herbe à la limitation des pertes d'eau par ruissellement et à la recharge des nappes phréatiques. Ainsi, la substitution des productions animales par les productions végétales ne s'accompagne pas toujours d'effets bénéfiques pour l'environnement.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *En France, les régimes alimentaires évoluent vers une moindre consommation de viande, les régions d'élevage produisent plus de cultures végétales.*

› Thématique *« Recherche scientifique et innovation : génétique, génomique, viande de synthèse, … »* : 4 hypothèses

**11b** - Les élevages bovins viande incorporent massivement les progrès issus des nouvelles technologies de sélection génétique pour influer sur la production d'un type d'animal en adéquation avec ses besoins (conditions et coûts de production, débouchés).
*Versus* : *Le progrès génétique n'est pas bien valorisé dans les élevages bovins viande qui n'incorporent que peu d' "animaux améliorés".* 179

**19** - Les systèmes de production allaitants sont majoritairement des systèmes en croisement de races.
*Versus* : *Les systèmes allaitants sont toujours dominés par la race pure.* 180

**239b** - La génétique permet d'améliorer la durabilité de la filière viande bovine en répondant à une pluralité de demandes.
*Versus* : *La sélection génétique permet uniquement de répondre aux problématiques de "productivité physique".* 181
*Commentaire recto : Pluralité de demande : limitation de l'impact environnemental par optimisation du troupeau laitier, meilleure intégration des évolutions de la demande en matière de qualité et de poids carcasse,...*

**559** - Avec la généralisation de la culture de tissus cellulaires réalisée jusqu'au process de fabrication industrielle, la viande artificielle tend à s'imposer comme une alternative crédible.
*Versus* : *La viande artificielle (culture de tissus cellulaires) reste marginale et ne constitue pas une alternative crédible.* 182

***Hypothèse :***

11b

Les élevages bovins viande incorporent massivement les progrès issus des nouvelles technologies de sélection génétique pour influer sur la production d'un type d'animal en adéquation avec ses besoins (conditions et coûts de production, débouchés).

# La sélection génétique des races bovines allaitantes en France : un dispositif et des outils innovants au service des filières viande

*Introduction et résumé de l'article publié dans la revue INRA production Animale (2017 - volume 30 - numéro 2, pp. 89-196) et sur le site internet www6.inra.fr*

**Depuis ses premières valorisations en 1993, l'évaluation génétique en ferme dite « IBOVAL » n'a eu de cesse d'évoluer pour valoriser sous forme d'index le plus grand nombre de phénotypes observés chez les bovins allaitants. La sélection des mâles les plus prometteurs dans les outils (stations, testage) est permise par la fourniture d'index fiables. Depuis 2015, l'outil génomique est déployé en races Charolaise, Limousine et Blonde d'Aquitaine.**

« IBOVAL » pour Indexation BOVine ALlaitante : évaluation génétique des bovins allaitants exploitant les données collectées en ferme


**Résumé**

Hérité de la loi sur l'Élevage de 1966, le dispositif génétique français a permis la mise en place d'un vaste recueil de phénotypes en ferme et en station. Toutes ces collectes ont pu être valorisées collectivement au travers de nombreuses évaluations génétiques, et notamment les évaluations nationales sur les données recueillies en ferme appelées " IBOVAL ". Ces évaluations ont évolué tant d'un point de vue méthodologique (évaluations polygéniques et maintenant génomiques) que sur l'éventail des caractères valorisés.

La filière de production de viande bovine dispose aujourd'hui d'outils génétiques performants permettant d'évaluer les reproducteurs bovins allaitants, de les sélectionner sur leurs aptitudes bouchères et leur qualités maternelles en ferme et en station (contrôle individuel ou sur descendance). Le panel de caractères traités (naissance, sevrage, post-sevrage, reproduction, aptitudes bouchères) permet d'élaborer des objectifs de sélection adaptés aux orientations raciales, aux contraintes de la filière et de l'élevage. Les programmes de sélection utilisant ces outils génèrent un progrès génétique. Celui-ci est diffusé efficacement, même si la faible pénétration de l'insémination animale reste un facteur limitant.

Enfin, l'arrivée de la génomique, les changements organisationnels induits par le nouveau règlement zootechnique européen et le contexte difficile de l'élevage vont entraîner des évolutions au niveau des outils et des objectifs de sélection.


Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Le progrès génétique n'est pas bien valorisé dans les élevages bovins viande qui n'incorporent que peu d' "animaux améliorés".*

***Hypothèse :***

19

Les systèmes de production allaitants sont majoritairement des systèmes en croisement de races.

*Article publié par Thierry Depuydt le 09/03/2017 sur le site www.cotealos.com*

## Le croisement, quand deux races se rencontrent

**Si le croisement déchaîne parfois les puristes et défenseurs des races pures, il présente néanmoins des avantages sur le plan économique. Faisons le point…**

**Qu'est-ce qu'un bovin de race pure ?**

(…) Un bovin de race pure est un bovin dont les parents appartiennent à la même race depuis plusieurs générations. Par « plusieurs », on entend six générations chez les puristes mais seules trois générations sont requises pour pouvoir inscrire un bovin au Herd Book d'une race déterminée. (…)

**Qu'est-ce qu'un bovin croisé ?**

(…) un bovin dit croisé n'est pas de « sang » pur, c'est-à-dire qu'à un moment donné, le bagage génétique d'une autre race a été apportée dans sa lignée/par un de ses aïeuls. La pratique montre que lorsque deux races différentes sont accouplées, leur progéniture est moins consanguine et que leurs performances sont supérieures à la moyenne des parents. Cependant, (…) s'il est plus où moins prévisible de prédire le phénotype (l'aspect et les caractéristiques) d'un veau né de deux races pures distinctes, c'est par contre une véritable roulette russe si on croise ensemble des bovins déjà dits croisés durant plusieurs génération. C'est pourquoi, chez les bovins, les croisements sont effectués seulement pour une seule génération. Le principe du croisement repose sur le fait que chaque race possède des points forts et des points faibles. Le but de celui-ci est d'optimiser et combiner les points forts tout en corrigeant les points faibles. (…) Citons par exemple le croisement de la race la plus musclée du monde, le "Blanc-Bleu-Belge", croisée avec son lointain cousin burkinabais, le Zébu Azawak. En effectuant ce croissement, on obtient un animal adapté aux conditions locales et d'une productivité de viande sans égale, du moins en Afrique. Les caractéristiques acquises par cet accouplement se complètent. De la même manière, un croisement avec le BBB dans les cheptels de la périphérie d'Ouagadougou a permis d'augmenter la production de lait qui est passée de 2 à 16 litres par jour ! Pour ce croisement, les animaux obtenus pesaient déjà 135 kg après quatre mois alors que les bovins locaux n'atteignaient ce poids qu'après 18 mois ! D'une manière générale, on constate les points suivants chez les bovins croisés : + 10 % d'augmentation du taux de conception, + 10 % d'amélioration de la facilité de vêlage, + 7,5 % d'augmentation du nombre de veaux élevés jusqu'au sevrage, + 5-10 % d'augmentation de la production laitière, + 5 % d'augmentation du nombre de veaux survivant jusqu'au sevrage, + 5 % des poids plus élevés au sevrage, + 3 % d'augmentation des gains après le sevrage.

**Le croisement chez les vaches laitières**

Le croisement est également une option qui peut être envisagée au sein de la filière laitière qui est particulièrement touchée par la crise. Par définition, les vaches laitières sont peu «viandeuses» et leur viande est donc difficilement valorisée. Face à cela, le croisement des vaches laitières avec des taureaux de race à viande apparaît comme une option. Le croisement d'une femelle laitière avec un taureau de race à viande permet d'augmenter le poids carcasse de 9 % par rapport aux laitiers purs (…). Le croisement permet également d'obtenir une croissance supérieure de 11 % à celle des animaux en race pure. Par ailleurs, un père charolais donne de meilleurs résultats (+13%) qu'un taureau limousin (+8 %), les performances obtenues avec le BBB sont encore plus remarquables.

**Du côté de nos assiettes**

Dans nos étals, derrière l'appellation « viande irlandaise », ce n'est pas une race pure qui se cache. Les Irlandais jonglent en effet aisément avec les croisements. Cela leur permet de fournir une viande dont les qualités peuvent être adaptées en fonction des besoins du marché. Ils combinent ainsi les avantages de différentes races telles que la BBB, la Limousine, le Charolais, l'Hereford et l'Angus.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Les systèmes allaitants sont toujours dominés par la race pure..*

***Hypothèse :***

239b

La génétique permet d'améliorer la durabilité de la filière viande bovine en répondant à une pluralité de demandes.

Extraits du « **Plan de filière pour la génétique des ruminants** » (décembre 2017) rédigé par France Génétique Elevage (FGE) pour le compte de la Confédération Nationale de l'Elevage (CNE)

**3.1 La génétique levier de compétitivité et pôle d'excellence**

Le projet de quadruple performance propose un certain nombre de pistes pour concevoir et mettre en oeuvre des systèmes de production à la fois compétitifs et durables en favorisant une diversité de systèmes adaptés aux conditions locales, du milieu et de l'organisation des acteurs. Il préconise notamment d'orienter la génétique pour mettre à disposition des agriculteurs, un choix de variétés ou de races adaptées à ces défis. En effet, la génétique (…) est un levier très important de performance économique, environnementale, sociétale et sanitaire de l'élevage.

( … )

**4.2 Les champs techniques** : Le levier génétique peut contribuer à l'amélioration de l'efficacité globale des élevages et des filières selon 5 axes techniques principaux :

**A. L'efficacité alimentaire et la maîtrise des rejets** (…) pour produire des animaux et élaborer de nouvelles conduites d'élevage valorisant mieux les ressources, et minimisant l'impact environnemental de l'élevage, prioritairement par une réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment en améliorant l'efficacité alimentaire des animaux.

**B. L'efficacité reproductive et la productivité** (…), l'enjeu est à la fois l'amélioration de la productivité avec la réduction des pertes liées à la mortalité des jeunes et des coûts induits (frais vétérinaires, équarrissage…) la maitrise de la fertilité et, lorsque cela s'avère pertinent l'amélioration de la prolificité. Cet objectif est également en relation avec celui du bien-être animal décrit ci-après.

**C. La santé animale et le bien-être animal** : L'enjeu est à la fois d'améliorer la santé et le bien-être des animaux via la sélection d'individus robustes présentant soit une résistance naturelle aux maladies, soit une résilience à ces aléas. (…)

**D. Des animaux durables** : Il s'agit de mettre à disposition des éleveurs des animaux avec des performances zootechniques qui s'expriment de manière optimale dans des territoires, des modes de conduite et des filières de valorisation très diversifiés. (…) Le but est d'obtenir des animaux performants dans une large gamme de conditions climatiques et de systèmes d'élevage, tout en ne compromettant pas leur bien-être. (…) Ces travaux exploitent aussi la capacité de résilience des animaux face aux stress et aux changements brutaux.

**E. La qualité intrinsèque des produits** : Pour répondre aux besoins nutritionnels et diététiques des consommateurs, les process de transformation et les besoins vont évoluer. En effet, la déqualification de produits ne présentant pas les qualités requises engendrent des pertes économiques, du gaspillage et réduisent l'efficacité globale du système. Par conséquent, la notion de qualité intrinsèque des produits trouvera sa source dans des critères de composition, organoleptiques, nutritionnels et sanitaires des produits agricoles qui contribuent à l'évolution des aptitudes technologiques et du potentiel marketing des produits finis. Ces critères de qualité peuvent répondre aux besoins du consommateur et, à défaut, peuvent être des indicateurs pertinents d'efficacité globale des élevages.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Commentaire recto : Pluralité de demande : limitation de l'impact environnemental par optimisation du troupeau laitier, meilleure intégration des évolutions de la demande et matière de qualité et de poids carcasse,...

**Versus** : *La sélection génétique permet uniquement de répondre aux problématiques de "productivité physique".*

***Hypothèse :***

559

Avec la généralisation de la culture de tissus cellulaires réalisée jusqu'au process de fabrication industrielle, la viande artificielle tend à s'imposer comme une alternative crédible.

## De la vraie viande, sans tuer d'animaux : êtes-vous prêts à passer au steak artificiel ?

*Article de Matthieu Delacharlery, publié le 28/03/2018 sur le site www.lci.fr*

**BON APPÉTIT ! - Alternative éthique à l'élevage industriel, la viande produite in vitro à partir de cellules souches est pour beaucoup une piste séduisante pour répondre à l'explosion démographique et aux enjeux climatiques. Un avant-goût de l'assiette du futur ?**

Il n'y a pas si longtemps, en 2013 : le premier burger à base de viande de bœuf artificielle était dégusté à Londres. Fabriqué in vitro à partir de cellules souches de vache, son steak pesait 142 grammes, pour un prix total de 250.000 euros. Cinq ans plus tard, cette scène promet d'être bientôt tout sauf de la science-fiction. Pionnière dans ce domaine, l'entreprise américaine Memphis Meats, dans laquelle ont récemment investi, entre autres, le milliardaire et philanthrope Bill Gates (fondateur de Microsoft), Richard Branson (patron de Virgin) et Jack Welch (ancien PDG de General Motors), a pour ambition de fabriquer la bidoche du futur : une viande dite "propre", conçue à partir de cellules musculaires animales, élevées non pas en plein air mais en laboratoire dans une boîte de Petri (boîte utilisée pour la culture de micro-organismes, ndlr). Depuis mars 2017, cette start-up de la Silicon Valley a débuté la production de viandes de poulet et de canard, sans élevage, totalement artificielles. Un avant-goût de l'alimentation du futur ?

### Comment fabrique-t-on de la viande in vitro ?

Le concept de viande artificiel est étudié depuis plusieurs années par les scientifiques. Le tout premier prototype d'un tel aliment, le fameux "Frankenburger", dévoilé il y a cinq ans à Londres, a été élaboré par le scientifique néerlandais Mark Prost. Au total, 20.000 fibres de muscle ont été nécessaires pour que celui-ci ressemble à un steak haché traditionnel. (…) *"Le principe est assez simple*, détaillait dans Libération Yaakov Nahmias, professeur à l'université de Jérusalem, cofondateur et directeur de SuperMeat, entreprise israélienne qui développe, *au stade expérimental, de la viande in vitro. On extrait des cellules souches de poulets pour les faire se développer en dehors de l'animal"* (…). Il y a tout juste deux ans, la start-up SuperMeat a recueilli 200% des fonds espérés lors de sa campagne de financement participatif, soit plus de 200.000 dollars (180.000 euros) en deux mois.. (…)

### Quel goût a cette viande élevée en laboratoire ?

En mars 2017, le journaliste américain Jacob Bunge du Wall Street Journal a eu la primeur de goûter un morceau de barbaque artificielle : de la viande de poulet produite in vitro (…). Dans son article, il livre ses impressions lors de la dégustation. Pour résumer : la texture est *"plus spongieuse qu'une poitrine de poulet"*, mais le goût *"battrait presque celui d'une variété traditionnelle"*.

### Etes-vous prêts à en manger ?

Sauf qu'il reste un obstacle, et pas des moindres : a-t-on envie de manger de la viande artificielle ? En 2015, Jean-François Hoquette, directeur de recherche sur les herbivores à l'Inra de Clermont-Ferrand, expliquait dans Sciences et Avenir : *"D'après des études d'acceptabilité que nous avons menées en France en partenariat avec la Belgique et l'Australie, la réaction des consommateurs vis-à-vis de ce type de produit est pour l'heure majoritairement de l'ordre de la répulsion en raison de son artificialité. Il faudra donc probablement plusieurs générations pour que la viande artificielle s'impose réellement sur le marché"*. Ça tombe bien, la production de viande artificielle à grande échelle ne devrait pas être effective avant 10 ou 20 ans...

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *La viande artificielle (culture de tissus cellulaires) reste marginale et ne constitue pas une alternative crédible.*

› Thématique *« Exploitations, élevage laitier & concurrence avec d'autres activités, installation, facteurs de production »* : 10 hypothèses

**18b** - Le nombre d'éleveurs diminue (malgré le soutien public).
*Versus* : *Le nombre d'éleveurs est stabilisé (notamment grâce au soutien public).* 184

**30b** - L'équilibre économique des exploitations spécialisées en viande bovine passe par une diversification des sources de revenus : méthanisation, fertilisation, agro-tourisme, céréales, vente directe, ...
*Versus* : *L'équilibre économique des exploitations spécialisées en viande bovine dépend essentiellement, voire quasi-exclusivement, de l'activité viande (même si cela peut se traduire par une diminution de l'activité/des revenus).* 185

**52** - L'élevage est en concurrence avec le végétal dans certaines régions.
*Versus* : *Les céréaliers deviennent éleveurs (céréalier et éleveur).* 186

**248** - La valorisation de la viande est nécessaire à l'activité laitière.
*Versus* : *L'activité laitière peut se passer de la valorisation de la viande.* 187

**336** - L'élevage laitier fournit la viande grâce au développement des races mixtes, à la baisse de la production qui favorise le développement de systèmes plus extensifs, voire bio.
*Versus* : *L'élevage allaitant fournit la viande grâce à l'amélioration de la productivité (vêlage 2 ans, abattage plus jeune, ...), la viande issue du troupeau laitier n'est qu'un sous-produit.* 188

**369** - La situation économique des éleveurs est difficile.
*Versus* : *La situation économique des éleveurs est correcte et tend à s'améliorer.* 189

**376b** - La filière bovine française tend vers un système de production de plus en plus concentré, les exploitations deviennent plus intensives (capitaux financiers, moyens humains, …).
*Versus* : *La filière bovine française tend vers un système de production et des exploitations de plus en plus extensifs.* 190

**395b** - Les producteurs ne savent pas suffisamment bien évaluer leurs charges, surinvestissent et l'augmentation de la productivité du travail ne compense pas la diminution de la productivité du capital.
*Versus* : *Des progrès (formation, appui technique, …) sont réalisés en matière d'évaluation des charges par les producteurs, qui n'investissent pour atteindre une taille critique supérieure qu'en connaissance de cause.* 191
*Commentaire recto : Le coût des investissements (matériels et immatériels) contribuant à augmenter la productivité du travail est trop important pour être rentabilisé par l'activité de l'exploitation, sans que cela ne soit correctement anticipé par le producteur.*

**428b** Des investissements en recherche publique importants sont réalisés pour développer des systèmes résilients, ainsi que des outils de gestion des aléas et de sécurisation des revenus.
*Versus* : *Pas ou peu d'efforts sont consentis pour développer la résilience des exploitations, aucun contrat global contre les aléas de ce type n'est mis en place.* 192
*Commentaire recto : Cf. outils de gestion des aléas et de sécurisation des revenus de type assurance contre les aléas, tant climat que prix/marge/revenu, tels que les contrats contracycliques des Etats-Unis, de façon à garantir un revenu minimum aux éleveurs.*

**546** - Des systèmes productifs moins gourmands en capital sont adoptés.
*Versus* : *Les systèmes productifs sont toujours aussi gourmands en capital.* 193

***Hypothèse :***

18b

Le nombre d'éleveurs diminue (malgré le soutien public).

**Extraits du document « Les chiffres Clés du GEB – bovins 2017 – Productions lait et viande », publication de l'Institut de l'élevage et de la CNE**

## EVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS

*Source : SPIE-BDN, traitement Institut de l'Elevage*

| En décembre (en milliers) | 2005 | 2015 | 2016 |
|---|---|---|---|
| Détenteurs de bovins | 298 | 201 | 193 |
| - dont ayant moins de 8 UGB et moins de 5 vaches | 85 | 46 | 42 |
| Détenteurs de vaches (> 8 UGB et > 5 vaches) | 213 | 155 | 150 |
| - dont des laitières* (> 5 VL) | 106 | 69 | 67 |
| - dont des allaitantes (> 5 VA) | 112 | 89 | 87 |

* Les vaches croisées de père laitier sont désormais comptabilisées comme laitières.

## AGE DES ELEVEURS EN FRANCE

*Source : SSP – Enquête structure 2013*

| En 2013 | Eleveurs laitiers | | Eleveurs allaitants | |
|---|---|---|---|---|
| | % des éleveurs | % des vaches | % des éleveurs | % des vaches |
| moins de 40 ans | 21 % | 26 % | 19 % | 23 % |
| 40 – 49 ans | 33 % | 35 % | 31 % | 32 % |
| 50 ans et plus | 46 % | 39 % | 50 % | 45 % |

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Le nombre d'éleveurs est stabilisé (notamment grâce au soutien public).*

***Hypothèse :***

30b

## L'équilibre économique des exploitations spécialisées en viande bovine passe par une diversification des sources de revenus : méthanisation, fertilisation, agro-tourisme, céréales, vente directe, ...

*Article de Patrick Cartoux, publié le 18/02/13 sur le site www.agriculteur-normand.com*

## Diversification - Développer les circuits courts en viande bovine

**La commercialisation en circuit court permet aux éleveurs de diversifier leurs débouchés, de capter de la valeur ajoutée et de valoriser l' image de la production auprès des consommateurs à la recherche de proximité et d'authenticité !**

Les circuits courts, en réduisant le nombre d'intermédiaires, doivent permettre de mieux valoriser la production et rémunérer le travail du producteur. L'éleveur renoue des liens privilégiés avec le consommateur qui, attaché à la notion de terroir, souhaite acheter des produits locaux. Ensuite viennent d'autres critères qui donnent du sens à l'acte d'achat : soutenir l'économie locale, jouer un rôle dans la protection de l'environnement (contribuer à limiter les émissions de $CO_2$ ), favoriser l'emploi. (...)

**Différents modes de commercialisation.** Les circuits courts peuvent prendre différentes formes. De types ancestraux tels que la vente à la ferme (en magasin ou en caissettes), sur les marchés ou des formes plus innovantes telles que la vente par Internet, l'approvisionnement en direct de restaurateurs, de la grande distribution,... Cette diversité implique non seulement une grande hétérogénéité structurelle mais aussi une forte variété de compétences et de technologies à intégrer en même temps que les fonctions. (...)

**La vente en directe à une boucherie traditionnelle ou GMS.** Ce mode de commercialisation permet à l'éleveur : de créer du lien avec le consommateur qui connaît et donc est rassuré par l'origine de la viande consommée ; d'avoir un débouché sécurisé, régulier ; de négocier une plus value de 0,20 € à 0,50 € / kgc, en fonction des exigences demandées par son client.
Conditions de réussite : il faut une planification et un étalement des sorties (démarche individuelle ou collective) pour fournir une bête / semaine ou quinzaine ; les animaux doivent avoir une qualité de finition irréprochable (couleur de viande et du gras, persillé, ...) ; respecter les exigences spécifiques du cahier des charges notamment en matière d'alimentation des animaux. A titre d'exemple, pour un élevage de 100 vaches, commercialiser 25 jeunes femelles de boucherie de 400 kgc à son boucher permet d'améliorer son produit viande d'environ 2 500 € par an.

**La vente directe en caissettes.** Les avantages de ce type de commercialisation sont : sécuriser ses débouchés ; réaliser une plus value de 0,50 € à 1,50 €/kgc ; avoir la satisfaction d'aller au bout de son activité ; tisser des liens privilégiés avec le client-consommateur ; se déconnecter des prix de marché (notamment en période de crise).
En revanche, ce mode de commercialisation présente un certain nombre d'exigences : nécessité d'une formation solide pour bien connaître le produit, les facteurs qui influencent la qualité du produit et la réglementation ; choisir un prestataire de qualité (découpe et conditionnement) ; disposer d'aptitudes commerciales ; développer un marketing produit ; gérer les impayés ; s'assurer d'avoir suffisamment de temps à consacrer à la prospection et à l'accueil des clients (en moyenne, 12 h par animal commercialisé d'après une étude réalisée en Haute-Normandie) ; prévoir les investissements, en fonction de la montée en puissance de l'activité et des volumes objectifs (...) ; calculer régulièrement la rentabilité de cette activité et ajuster le prix de vente permettant de conserver une marge suffisante pour amortir les investissements et rémunérer le travail). (...)

### Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *L'équilibre économique des exploitations spécialisées en viande bovine dépend essentiellement, voire quasi-exclusivement, de l'activité viande (même si cela peut se traduire par une diminution de l'activité/des revenus).*

***Hypothèse :***

52

L'élevage est en concurrence avec le végétal dans certaines régions.

*Article de Séverin Husson, publié le 22/02/2015 sur le site www.la-croix.com* LA CROIX

# Entre culture et élevage, la mauvaise concurrence

**Place forte, au niveau mondial, de la production de céréales, la France rencontre plus de difficultés dans les filières d'élevage. Si la diversité des productions demeure, un puissant phénomène de spécialisation territoriale est à l'œuvre.**

A entendre les agriculteurs, il y a de quoi s'inquiéter. *« Le lait et la viande, c'est trop difficile. Je vais faire des céréales »*, clament en substance beaucoup d'entre eux. La rengaine est si fréquente que la question du maintien de la richesse des productions agricoles se pose.
*« Il ne faut pas surestimer la substitution des surfaces fourragères par les céréales*, tempère Vincent Chatellier, économiste à l'Inra. *La France ne sera pas couverte de blé demain. On voit bien apparaître des surfaces céréalières dans des régions traditionnellement de polyculture élevage mais ce n'est pas aussi massif qu'on le dit. En réalité, les céréales progressent même assez peu, contrairement au colza qui, sous l'effet du développement du biodiesel notamment, est passé de 400 000 à 1,4 million d'hectares en vingt ans. Voilà la vraie évolution. »*
Bien conscients du risque, les pouvoirs publics ont tout de même pris certaines dispositions pour freiner l'érosion des prairies permanentes. Leur maintien est, par exemple, l'une des conditions du verdissement de la nouvelle PAC. *« Tout est mis en œuvre pour que ces surfaces ne baissent plus et pour rééquilibrer les revenus au bénéfice de l'élevage extensif »*, confirme Vincent Chatellier.
Néanmoins, l'élevage connaît des difficultés. Pas tant la filière lait, portée par une industrie bien structurée et un marché mondial dynamique. Mais plutôt les filières porcine et avicole qui, elles, sont plongées dans les difficultés, avec une production en baisse (– 20 % en dix ans pour la volaille, – 10 % pour le porc) et des industries de transformation qui, faute de volumes suffisants, voient leurs marges et donc leurs investissements se réduire. Si aucune production n'est réellement menacée de disparition, il existe tout de même un puissant phénomène de spécialisation territoriale des activités, qui inquiète les spécialistes.
À la recherche d'économies d'échelle, les productions animales se massent dans les bassins les plus compétitifs, en particulier le grand ouest, c'est-à-dire là où se concentrent les fournisseurs, les abattoirs et les industries de transformation. *« C'est une force d'un point de vue économique, mais les dommages collatéraux existent, notamment sur l'environnement*, souligne Bertrand Schmitt, de l'Inra. *Il faut arriver absolument à diversifier les cultures, ou en tout cas renouer le lien territorial entre productions végétale et animale, afin d'utiliser les effluents d'élevage pour les engrais et d'avoir des végétaux pour l'alimentation du bétail. »*
Une raison supplémentaire s'ajoute à ces arguments d'ordre économique et environnemental : la relation qui unit les agriculteurs au paysage et à la gastronomie. *« Notre agriculture a toujours été l'une des plus diversifiées, grâce à la variété de nos climats et terroirs*, ajoute l'agronome Marion Guillou. *Entretenir de beaux paysages, des produits de qualité et variés fait partie de notre culture. Il ne faut pas l'abandonner. »*

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Les céréaliers deviennent éleveurs (céréalier et éleveur).*

***Hypothèse :***

248

La valorisation de la viande est nécessaire à l'activité laitière.

*Article publié le 16/11/2016 sur le site www.lafranceagricole.fr*

## LA MIXITÉ LAIT-VIANDE N'EST PAS MENACÉE

**Alors que 40 % des exploitations laitières françaises disposent d'un atelier viande (jeunes bovins ou vaches allaitantes), l'Institut de l'élevage s'est interrogé sur leur avenir.**

Au regard de leurs voisins du nord de l'Europe, les 74 000 exploitations laitières françaises sont peu spécialisées : en 2013, 40 % d'entre elles engraissaient des jeunes bovins ou conduisaient un troupeau allaitant. Et 53 % des gros bovins abattus dans notre pays en étaient issus. *« Cette situation s'explique, entre autres, par le mode de gestion des quotas laitiers*, analysent les économistes de l'Institut de l'élevage. *L'attachement au foncier des droits à produire a stoppé les mouvements de concentration géographique. Freinés dans leur croissance, les laitiers ont introduit des vaches allaitantes ou des bœufs sur des surfaces herbagères éloignées des corps de ferme. Dans les régions intensives, des exploitations laitières ont développé la production de jeunes bovins, essentiellement à base de veaux mâles nés dans l'élevage. »* Que vont faire après 2015 ces exploitations laitières qui combinent plusieurs ateliers bovins ? Vont elles se spécialiser et développer l'atelier laitier, ou plutôt maintenir une certaine mixité ?

**TROIS « FRANCE LAITIÈRES » ANALYSÉES**

Pour éclairer ces questions, l'Institut de l'élevage a organisé au printemps 2014 des ateliers de prospective dans trois régions laitières de forte mixité lait-viande : la Lorraine, l'Auvergne et le Grand-Ouest. (…) Les évolutions s'annoncent contrastées selon les bassins laitiers. *« La mixité lait-viande reculera probablement dans le Grand-Ouest, avec des mouvements différents selon que l'on est en Bretagne ou en Normandie*, annonce l'équipe de Gérard You, responsable du département économie à l'Institut de l'élevage. *Elle résistera mieux dans l'Est et dans le Massif central où la part élevée des surfaces toujours en herbe est propice au maintien des bœufs ou des vaches allaitantes. »* Dans le Pays de Fougères, région d'Ille-et-Vilaine à forte dynamique laitière, la majorité des éleveurs enquêtés entend accroître leur production laitière. (…) L'intensification animale et fourragère est la voie privilégiée pour produire plus. La plupart envisagent d'augmenter leurs surfaces en cultures fourragères (surtout maïs) dédiée aux vaches laitières, aux dépens des prairies temporaires, voire des surfaces toujours en herbe. Néanmoins, dans le Grand-Ouest où le profil des exploitations laitières est contrasté (massivement spécialisé en Bretagne, majoritairement diversifié en Normandie), des facteurs propices au maintien de la mixité lait-viande subsistent tel que le manque de main-d'œuvre, et la meilleure résistance économique des exploitations diversifiées face à la volatilité des marchés laitiers. (…) *« Certains éleveurs perçoivent la viande comme un coproduit du lait (valorisation des veaux, des prairies permanentes, des refus des laitières, des bâtiments anciens) à faible coût de production et peu exigeant en travail »*, note l'Institut. Une autre raison peut favoriser le maintien, voire le développement d'ateliers de jeunes bovins : la déduction fiscale pour investissements donne la possibilité de réduire le bénéfice imposable des agriculteurs et indirectement leurs cotisations MSA. La DPI permet de financer dans les cinq ans la constitution de stocks ou de parts sociales de coopératives. Grâce à ce dispositif, des éleveurs financent le fonds de roulement nécessaire à l'acquisition de bovins maigres pour l'engraissement de jeunes bovins, qui devront rester au moins un an sur l'exploitation. Dans les grandes exploitations sociétaires, des raisons sociologiques (répartition des responsabilités, aversion de certains associés pour le lait...) peuvent aussi inciter au maintien de plusieurs ateliers. Dans l'Est (Lorraine, Haute-Marne et Ardennes) où la mixité lait-viande s'est plutôt renforcée entre 2005 et 2013, la viande bovine a de l'avenir. Les exploitations sont souvent de grande taille et sociétaires avec un parcellaire dispersé. Les ateliers viande bovine sont d'autant moins menacés que l'intensification fourragère libère des prairies permanentes. (…)

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *L'activité laitière peut se passer de la valorisation de la viande.*

***Hypothèse :***

336

L'élevage laitier fournit la viande grâce au développement des races mixtes, à la baisse de la production qui favorise le développement de systèmes plus extensifs, voire bio.

*Article publié le 6 février 2018 sur le site dicoagroecologie.fr*

## Race mixte

Le terme de race mixte s'applique généralement aux bovins qui sont exploités à la fois pour leurs aptitudes laitières et bouchères. Leur lait, riche en protéines, présente une excellente valeur fromagère. Leurs qualités maternelles en font des races de mère efficaces dans la production de viande. Les races mixtes sont d'ailleurs souvent « le fleuron » des filières qualité.

Comparées aux races spécialisées (Prim'Holstein en système laitier ou Charolaise en système allaitant), les races mixtes (Tarentaise, Normande, Abondance, Aubrac) ont été moins sélectionnées sur une production donnée. Il en résulte des animaux qui ont de meilleures aptitudes en termes de reproduction, de santé et de traits fonctionnels (fertilité, longévité et morphologie). Ce sont des races généralement rustiques, s'adaptant très bien aux zones difficiles de montagne et aux variations climatiques.

Du fait de leur plus faible productivité spécifique, ces races sont davantage intégrées dans des systèmes herbagers que dans des systèmes conventionnels. Ces derniers privilégient une race comme la Prim'Holstein qui produit plus de 9000 kg de lait par an à une race mixte comme la Tarentaise qui produit au mieux 5000 kg de lait par an. Cependant, les éleveurs de races mixtes valorisent la diversité et surtout la qualité des produits, reconnue le plus souvent par des appellations (Fromage de Laguiole, Beaufort). Cette double production permet à l'éleveur d'être plus résilient en valorisant mieux ses veaux et/ou ses vaches de réforme, s'assurant ainsi une meilleure sécurité économique. Il optimise mieux sa surface fourragère, réduit ses coûts de production et limite le bilan carbone de son troupeau.

On comprend donc que les races mixtes, plus rustiques, adaptées à un territoire, sont moins dépendantes des intrants et moins sensibles aux contraintes environnementales. L'autonomie alimentaire est donc plus facilement envisageable à l'échelle de l'exploitation, en système herbager en considérant la place du ruminant dans l'agroécosystème.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *L'élevage allaitant fournit la viande grâce à l'amélioration de la productivité (vêlage 2 ans, abattage plus jeune, ...), la viande issue du troupeau laitier n'est qu'un sous-produit.*

***Hypothèse :***

369

La situation économique des éleveurs est difficile.

*Article de Valérie Scarlakens, publié le 02/02/17 sur le site www.lafranceagricole.fr* La France Agricole

# « C'est le prix qui sauvera les producteurs »

**La Fédération nationale bovine (FNB) mise sur sa démarche « cœur de gamme » pour reprendre la main dans la formation des prix de la viande bovine.**

*« L'état des lieux est accablant*, a lancé Jean-Pierre Fleury, lors de son discours à l'assemblée générale de la FNB (Fédération nationale bovine) ce 2 février 2017, à Nevers (Nièvre), qu'il préside. Les revenus des éleveurs de bovins à viande se seraient effondrés de 40 à 50 % en un an. *15 000 exploitations spécialisées sur 80 000 seraient au bord de la faillite. »*

## Une filière qui ne fonctionne plus

*« Quelque chose ne fonctionne pas dans la formation des prix. »* Et de fustiger le recours au complément de prix *« qui a pour unique objet de ne pas l'intégrer à la cotation »*. Le président de la FNB dénonce aussi une entente entre les acheteurs pour maintenir les cotations au plus bas. Face à ce constat, il appelle à un *« inversement de la logique de la construction des prix en partant de la production »*.

C'est tout le principe de la démarche de « cœur de gamme » mise en place en juin 2016 par la FNB. « Éleveur et engagé »… Tel est le slogan que la FNB (Fédération nationale bovine) a choisi pour défendre sa démarche auprès des consommateurs. Quelques heures auparavant, lors d'une table-ronde, Serge Papin, le PDG de Système U (première enseigne à s'être engagée dans la démarche), avait livré sa vision.

## Reprendre l'initiative

*« Des éleveurs aux distributeurs, nous formons une filière, assure le distributeur. Tous ensemble, nous avons les clefs du marché. Sur un morceau vendu 17 €/kg, une augmentation de 1 €/kg du prix payé à l'éleveur n'engendre qu'une faible hausse du prix de la portion. »* Depuis juin 2016, ce sont 8 000 bêtes qui ont été valorisées en « cœur de gamme » par Système U.

Avec un prix d'achat de 4,50 €/kg carcasse, le gain moyen pour l'éleveur est de 400 à 450 €/animal. Serge Papin avertit cependant : *« Il faut que tous les distributeurs jouent le jeu, sinon je ne pourrais pas tenir longtemps mes troupes.»*

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *La situation économique des éleveurs est correcte et tend à s'améliorer.*

***Hypothèse :*** **376b**

**La filière bovine française tend vers un système de production de plus en plus concen -tré, les exploitations deviennent plus intensives (capitaux financiers, moyens humains, …).**

*Extraits d'un article de Pierre-André Buigues publié sur le site www.tbsearch.fr*

## L'élevage français perd pieds face à ses concurrents européens

(…) Quelle que soit la filière, volaille, porc ou bovin, l'élevage français est en difficulté par rapport à ses concurrents européens. (…) Comment expliquer cette forte dégradation du commerce de la viande française ? Nous retiendrons ici deux des principales causes de ce déclin :

**Le refus français d'une industrialisation de la filière viande, d'où des économies d'échelle insuffisantes :** La France a toujours soutenu l'agriculture familiale mais les marchés internationaux de la viande sont surtout des marchés de volume où le prix est le critère déterminant. Contrairement au marché domestique français où la qualité mesurée par des labels (label rouge, fermier) constitue un avantage compétitif, à l'international le prix est déterminant. Alors que l'Allemagne se positionne sur des produits bon marché et standardisés et a une image « industrielle » pour les produits carnés, la France a une image « gastronome » de produits chers. Malheureusement, à ce stade de développement du marché international de la viande dont la croissance est portée par les marchés émergents, il y a peu d'intérêt pour la qualité. Le coût est donc la variable stratégique du succès sur les marchés internationaux or la filière viande française souffre de coûts élevés et d'une absence d'économies d'échelle. (…) Dans la viande bovine, la France souffre également d'un problème de taille des exploitations. Le procès fait en France à la seule ferme de mille vaches (ferme ultramoderne avec une installation géante qui transforme la bouse en énergie grâce à un méthaniseur et est équipée de panneaux solaires), montre que l'opinion française est hostile à l'industrialisation de l'élevage. Il y aurait en Allemagne, plus de 200 unités qui dépassent le millier de têtes quand en France, les unités de plus de 350 têtes se comptent sur les doigts d'une main. (…) Avec une taille d'exploitation qui ne permet pas d'économie d'échelle et avec des coûts de main d'œuvre supérieur à certains de ses concurrents européens, l'élevage français est en grande difficulté et perd des parts de marché.

**Une avalanche de normes coûteuses et une surrèglementation par rapport aux normes européennes :** (…) En premier lieu, dans l'élevage français, les entreprises sont souvent, comme nous l'avons vu, de petite taille par rapport aux concurrents européens. Elles n'ont donc pas de moyens humains et financiers suffisants pour assimiler et mettre en œuvre ces normes. En second lieu, les normes changent souvent dans ce secteur, les normes environnementales sont de plus en plus exigeantes et nécessitent des investissements très lourds.

**Quel avenir pour l'élevage français ?** (…) deux stratégies sont possibles :

– Stratégie de développement d'un élevage orienté vers la qualité : Comment trouver des débouchés pour une production haut de gamme avec des labels forts à l'exportation qui permettent à de petites exploitations de survivre avec des coûts élevés ? Le modèle est celui des vins français qui ont des prix en moyenne deux fois supérieurs à ceux des concurrents et se vendent pourtant très bien. Ce scénario « haut de gamme » pourrait sauver l'élevage français. Cependant, cette stratégie suppose des investissements considérables dans le marketing et les réseaux de distribution à l'international.

– Stratégie du développement d'un élevage intensif à coût bas : Comment baisser les coûts de production ? Par des restructurations lourdes, et la disparition des « petits élevages » non compétitifs. Des investissements massifs seraient alors également nécessaires pour un élevage ultra moderne, les pouvoirs publics favorisant les fermes de très grandes tailles, automatisées, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Existe-t-il un scénario intermédiaire ? Xavier Beulin (…) donnait le chiffre de 6 milliards d'euros d'investissement nécessaire *« pour développer une troisième voie entre l'agriculture industrielle et la diversité, l'agriculture plurielle et la high-tech, l'agriculture bio et la robotique »*.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *La filière bovine française tend vers un système de production et des exploitations de plus en plus extensifs.*

***Hypothèse :***

395b

Les producteurs ne savent pas suffisamment bien évaluer leurs charges, surinvestissent et l'augmentation de la productivité du travail ne compense pas la diminution de la productivité du capital.

*Article de Nicolas Durand, publié le 18/11/2017 sur le site agri71.fr*

## La sur-mécanisation coûte cher au revenu en élevage ... en bovin viande comme en bovin lait

**Dans un contexte de crise structurelle et conjoncturelle, l'Institut de l'élevage et FranceAgriMer se sont penchés sur les caractéristiques des élevages les plus résilients en production bovine. La maîtrise des coûts de production, notamment de mécanisation, reste toujours l'un des leviers pour un meilleur revenu.** Deux études, un même objectif : connaître les structures d'élevage d'avenir en lait comme en viande. FranceAgriMer a ainsi publié une étude portant sur "les systèmes de productions d'avenir pour le lait de vache français" et l'Institut de l'élevage (Idele) a présenté dix ans d'analyse économique de systèmes de production en viande bovine.

**Une constante…**

Au final, une composante commune à ces deux études apparaît : le poids des charges de mécanisation dans les coûts de production. Une constante que l'on retrouve, année après année, au travers des données de CerFrance 71 comme celles de AS 71 dans leurs études de groupe respectives. Et cela grève le revenu des éleveurs. *« En moyenne, les charges de mécanisation sont de 80 €/1.000 litres et, pour 25 % des exploitations, elles sont même supérieures à 100 €/1.000 litres »*, selon FranceAgriMer. L'Institut de l'élevage note une hausse de +23 % des charges de mécanisation entre 2005 et 2015 dans les élevages bovin viande et, en parallèle, une baisse de -10 % du coût du travail. Dans cette même période, dans ces systèmes de production, comme en production laitière, les structures se sont agrandies, avec des gains importants de productivité: +15 % de SAU, +15 % de surface fourragère principale, +16 de vêlages en dix ans, +5 % de production de viande vive par Unité de gros bovin (UGB).

**Une sur-mécanisation d'assurance ?**

*« Les économies d'échelle attendues sont contrecarrées par les investissements en matériel »*, observe Philippe Dimon, chef de projet à l'Idele. *« En cette période d'incertitudes économiques, il faut proscrire les stratégies fiscales s'appuyant sur un renouvellement trop rapide du matériel »*, observe de son côté FranceAgriMer. (…) Philippe Dimon justifie cette sur-mécanisation par *« une sorte d'assurance pour faire le travail »*. Le montant élevé des charges de mécanisation dans l'analyse des coûts de production est donc encore aujourd'hui pointé du doigt comme facteur limitant la compétitivité des élevages.

**Réfléchir à « une stratégie alimentaire » du troupeau**

Les deux études mettent aussi en avant les charges liées à l'alimentation du troupeau, elles aussi en hausse : +29 % en dix ans en élevage bovin à viande. *« Il s'agit de définir une stratégie alimentaire et une stratégie fourragère cohérentes entre elles et avec les caractéristiques de l'exploitation »*, relève FranceAgriMer mais aussi Philippe Dimon. Ce dernier constate à ce sujet un recours accru, en dix ans, à l'achat de concentré (+30 % en dix ans chez les éleveurs naisseurs) et à l'utilisation *« de l'enrubannage et de l'ensilage au détriment du foin »*. (…)

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Commentaire recto : Le coût des investissements (matériels et immatériels) contribuant à augmenter la productivité du travail est trop important pour être rentabilisé par l'activité de l'exploitation, sans que cela ne soit correctement anticipé par le producteur.

**Versus** : *Des progrès (formation, appui technique, …) sont réalisés en matière d'évaluation des charges par les producteurs, qui n'investissent pour atteindre une taille critique supérieure qu'en connaissance de cause.*

***Hypothèse :***

428b

Des investissements en recherche publique importants sont réalisés pour développer des systèmes résilients, ainsi que des outils de gestion des aléas et de sécurisation des revenus.

*Extraits d'un article publié sur le site www.coordinationrurale.fr*

**FARM BILL et PAC : deux approches différentes de la politique agricole**

**( … ) L'assurance récolte –** Le nouveau Farm Bill a fait le choix d'éliminer les paiements directs et d'élargir le programme d'assurance-récolte subventionné par le gouvernement. Deux principaux systèmes, avec de multiples options et variantes, sont à la disposition des agriculteurs : une couverture des pertes de prix (PLC) ou une couverture des risques (ARC). Les agriculteurs paient une facture d'assurance chaque année et ne recevront l'appui de cette assurance que dans les années où les prix des produits de base tomberont ou lorsque des catastrophes météorologiques les pénaliseront. Le programme d'assurance-récolte subventionne à hauteur de 62% les primes d'assurance des agriculteurs. La couverture perte de prix (PLC) est un programme de type prix cible. Les paiements sont effectués lorsque le prix d'une culture tombe en dessous de son «prix de référence» prévue dans le projet de loi agricole. Le prix de référence pour le blé est de 5,50 $ le boisseau (202 $/t), pour le maïs 3,70 $ le boisseau (146 $/t), pour le soja, 8,40 $ le boisseau (309 $/t), et pour les arachides 535 $ la tonne. Le taux de paiement PLC est la différence entre le prix de référence et le prix effectif de la marchandise visée. Les agriculteurs reçoivent un montant de paiement pour le produit visé, déterminé en multipliant le taux de paiement, par des hectares de paiement, par le rendement retenu. Les hectares de paiement sont de 85 % de la superficie de base pour cette culture. Le rendement retenu est celui établi pour la culture de cette ferme en vertu de lois agricoles antérieures. Toutefois, les agriculteurs peuvent augmenter leurs rendements utilisés pour déterminer les paiements PLC ; ils peuvent aller jusqu'à 90 % de la moyenne du rendement pour les récoltes de 2008 à 2012.

( … ) <u>Entre Farm Bill et PAC : des systèmes assurantiels très différents</u> : Aux Etats-Unis, les systèmes assurantiels sont venus se substituer aux aides directes. Plusieurs produits adaptés aux productions sont proposés suivant le revenu, le rendement ou la marge. (…) Cet objectif est atteint en grande partie en raison d'une réassurance qui fonctionne alors que notre assurance aléas, mal évaluée, ne trouve pas preneur chez les réassureurs. Les compagnies européennes sont tenues d'intégrer un risque supérieur qu'elles font subir aux assurés par des primes plus élevées ou des systèmes de franchise à forte contrainte. In fine, les agriculteurs français n'adhèrent plus au système assurantiel proposé car trop coûteux et de protection insuffisante. (…) En renforçant sa dimension contracyclique et surtout assurantielle, la loi agricole américaine s'est dotée d'un système qui garantit à ses *farmers* un filet de sécurité. Elle leur assure un chiffre d'affaires minimum de manière à asseoir la compétitivité de l'agriculture. Elle met surtout fin à 18 ans de paiements directs aux agriculteurs, insuffisants lorsque la conjoncture entraîne un retour des prix et une guerre des monnaies. La PAC n'a pas agi en ce sens. Les aides US sont contraires aux règles de l'OMC car liées à la réalisation d'une certaine production. (…) en termes de soutien, elles sont à proscrire car censées avoir des effets de distorsion sur la production et les échanges. La grande différence entre Farm Bill et PAC est que la politique américaine garantit à ses agriculteurs un revenu minimal en période de cours déprimés. En Europe, les agriculteurs ne percevront (…) que des aides à l'hectare totalement découplées de la production. (...) En contrepartie, aucune mesure de soutien du revenu des agriculteurs européens n'est assurée en période de dépréciation des prix des matières premières agricoles. (...)

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

<u>Commentaire recto</u> : Cf. outils de gestion des aléas et de sécurisation des revenus de type assurance contre les aléas, tant climat que prix/marge/revenu, tels que les contrats contracycliques des Etats-Unis, de façon à garantir un revenu minimum aux éleveurs.

**<u>Versus</u>** : *Pas ou peu d'efforts sont consentis pour développer la résilience des exploitations, aucun contrat global contre les aléas de ce type n'est mis en place.*

***Hypothèse :***

546

Des systèmes productifs moins gourmands en capital sont adoptés.

*Article publié en avril 2015 sur le site https://chambres-agriculture.fr*

# Élevage de bovins pour la viande – Beaucoup de capitaux, peu d'endettement mais la rémunération des actifs est faible

Le secteur d'élevage de bovins pour la viande a connu une décennie 2000 tendue : investissements élevés (Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole) et revenu en forte baisse (stagnation de la consommation des ménages, hausse du prix des intrants).

Cependant, grâce à un endettement maîtrisé et une gestion prudente des cycles de production les éleveurs ont plutôt bien amorti ces chocs… Mais au prix de revenus qui se dégradent sur long terme.

## Un niveau de capital par exploitation très élevé dans le secteur des bovins-viande

Dans le recensement agricole de 2010, on comptait 33 000 exploitations spécialisées dans l'élevage de bovins pour la viande soit 10,4 % des exploitations (à l'exclusion des exploitations de petite dimension, cf. la partie "Méthodologie" de ce dossier).

Au regard des autres orientations de production, l'élevage de bovins pour la viande se distingue sur trois points :
•c'est une activité lourde en capitaux. En effet, le capital productif (Immobilisations + Besoin de Fonds de Roulement) d'un élevage de bovins pour la viande était en moyenne de 350 000 € en 2012, contre 240 000 €, en moyenne, toutes orientations confondues
•l'endettement des éleveurs est faible. Le taux d'endettement (dettes court, moyen, long terme) des éleveurs est de 30 % contre 40 %, en moyenne nationale
•la rémunération du capital est limitée. Le revenu moyen des élevages de bovins viande est inférieur à la moyenne nationale ; compte tenu de l'importance des capitaux mobilisés, cela conduit à une rémunération du capital très en dessous de la moyenne.

Dans le fond, si on devait résumer le profil type de ce secteur d'activité (et pour tout dire un profil très stéréotypé, compte tenu de notre méthode d'analyse), on dirait que le chef d'une exploitation spécialisée dans l'élevage de bovins viande mobilise un capital très lourd, pour une revenu annuel plutôt faible, mais que ce capital lui appartient.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Les systèmes productifs sont toujours aussi gourmands en capital.*

› Thématique *« Systèmes d'élevage : compétitivité, productivité, captation de la valeur ajoutée & prix au producteur »* : 10 hypothèses

**25b** - Reconnus comme des signes de qualité de la viande, les systèmes herbagers prédominent, et l'élevage à l'herbe est reconnu par un label (viande considérée comme bonne pour la santé, avec de bonne pratiques d'élevage, artisanale et respectueuse d'exigences diverses : bien-être animal, environnement, ...).
*Versus* : *Les systèmes industriels intensifs prédominent car les quantités produites font plus que compenser une rémunération moindre au kg de viande.* 195

**44** - La production bovine française devient plus spécialisée avec le développement de bassins de production spécifiques à une race (indépendamment de la demande).
*Versus* : *La production bovine française devient plus flexible en s'adaptant à la demande du marché (pas de bassin de production spécifique à une race).* 196

**372b** - Les éleveurs parviennent à capter une partie des gains de productivité et la valeur ajoutée à la production revient aux exploitations.
*Versus* : *La valeur ajoutée créée grâce aux gains de productivité échappe aux producteurs.* 197

**385** - Pour pouvoir s'installer, les candidats diminuent la taille des exploitations.
*Versus* : *Les tailles des exploitations ne diminuent pas.* 198

**393b** - La part de concentrés dans l'alimentation des bovins diminue au profit de l'herbe, le système d'élevage à l'herbe se développe (pour des raisons économiques).
*Versus* : *La part de concentrés dans l'alimentation des bovins augmente, le système intensif hors sol se développe (pour des raisons de rentabilité et de meilleure standardisation des animaux).* 199

**410b** - Les éleveurs augmentent la productivité et la taille de leur cheptel pour augmenter leur revenu, bien que les gains de productivité se réduisent malgré les améliorations génétiques et une baisse du prix des intrants.
*Versus* : *Face à la stagnation de la productivité du travail, les éleveurs adaptent leur système de production en raisonnant la diminution des charges (meilleure utilisation de l'herbe, outils pour valoriser la productivité animale, …) et en trouvant des débouchés plus rémunérateurs.* 200

**505** - Une filière française d'engraissement se développe en zone céréalière avec des modalités de contractualisation permettant aux céréaliers et aux éleveurs de gérer une partie de leurs risques prix.
*Versus* : *Le statu quo prévaut, sans développement de filière d'engraissement en zone céréalière avec contractualisation.* 201

**517** - La demande du marché de la viande bovine oriente la production vers une offre standard suffisante en quantité.
*Versus* : *La demande du marché de la viande bovine accepte l'offre qualitative, payée comme telle (prix consommateur et prix au producteur), de la production.* 202

**549** - L'engraissement en France des jeunes bovins mâles se développe.
*Versus* : *Les jeunes bovins mâles produits en France sont quasi exclusivement engraissés à l'étranger.* 203

**557** - La rémunération de l'éleveur intègre la qualité en vue de la valorisation du 5ème quartier (abats sans parasites, qualité des peaux, …).
*Versus* : *La rémunération de l'éleveur n'intègre pas la qualité en vue de la valorisation du 5ème quartier.* 204

***Hypothèse :***

25b

Reconnus comme des signes de qualité de la viande, les systèmes herbagers prédominent, et l'élevage à l'herbe est reconnu par un label (viande considérée comme bonne pour la santé, avec de bonne pratiques d'élevage, artisanale et respectueuse d'exigences diverses : bien-être animal, environnement, ...).

*Article publié le 23/07/18 par Bruno Martin (UMR Herbivores) sur le site www.inra.fr*

## Alimentation à l'herbe des herbivores : ce qui change pour les produits laitiers et carnés

(…) Les dispositifs en place actuellement dans nos territoires valorisent peu la naturalité de l'alimentation et les modes d'élevage des animaux, comme cela peut être fait dans d'autres pays, par exemple avec le label *« 100% grass feed »* aux Etats-Unis ou la valorisation d'une certaine proportion de nourriture à l'herbe dans l'alimentation qui se fait aux Pays-Bas.

**Les effets de l'alimentation au pâturage sur les produits**

(…) Très peu de travaux ont été conduits sur l'effet de l'alimentation à base d'herbe pâturée sur les caractéristiques sensorielles du lait. Sur le fromage, par contre, les travaux sont nombreux et permettent de mettre en évidence des effets significatifs : pâte nettement plus jaune, texture plus fondante, goût et flaveurs plus prononcés, globalement plus appréciés des consommateurs. Les prairies de montagne ont une composition botanique spécifique et riche en biodiversité (diversité botanique). Un certain nombre de composés aromatiques des plantes passent vers les fromages. Des chercheurs du Centre Inra ARA ont pu ainsi montrer que la signature aromatique des prairies se retrouve dans les laits et les fromages et que les prairies les plus diversifiées botaniquement donnent des arômes plus diversifiés dans les fromages. En ce qui concerne les viandes, les agneaux finis au pâturage ont également des flaveurs plus fortes. (…) Pour les bovins, l'effet du pâturage sur la flaveur de la viande est moins marqué, mais les muscles sont plus rouges, les viandes en général plus tendres et plus juteuses, ce qui peut être un atout à la vente, même s'il existe une certaine variabilité entre les types de muscles. En réalité il existe un effet conjoint de la nature de l'alimentation et de l'itinéraire de production, qui est à prendre en compte (âge à l'abattage, déplacements…).

**Qu'en est-il de la qualité nutritionnelle ?**

Les recherches ont montré des effets bénéfiques à la fois pour le lait et la viande. Dans le cas d'une alimentation au pâturage, on note une forte diminution des acides gras saturés (notamment de l'acide palmitique, acide gras posant le plus de problèmes pour les maladies cardiovasculaires), une augmentation des acides gras polyinsaturés (plus bénéfiques) comme les oméga3, une amélioration du rapport oméga6 / oméga3, une augmentation de la teneur en antioxydants et en certaines vitamines.

**Il y a donc vraiment un bénéfice procuré par le pâturage sur la qualité nutritionnelle des produits laitiers et carnés.** Toutefois, les effets du pâturage sont linéaires et proportionnels au pourcentage d'herbe dans la ration. Autre bémol, en hiver lorsque les animaux sont nourris avec des rations à base d'herbe conservée, on note une diminution de ces qualités qui restent malgré tout supérieures à celles des produits des animaux nourris avec des rations à base de compléments ou d'ensilage de maïs.

**Vers une authentification des produits issus d'une alimentation à base d'herbe** (…)

des méthodes d'analyse pertinentes existent, même pour discriminer les natures d'herbe utilisées comme aliment. Toutefois les technologies actuelles sont longues et coûteuses et ne peuvent pas être utilisées en routine. Il existe un potentiel important pour les nouvelles méthodes « spectrales », plus faciles d'usage. Elles demandent toutefois encore des travaux complémentaires, notamment pour discriminer par exemple des régimes moins contrastés que le « 100% herbe », ou encore des durées de finition minimum pour que la viande ait des caractéristiques de viande d'animaux nourris à l'herbe.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Les systèmes industriels intensifs prédominent car les quantités produites font plus que compenser une rémunération moindre au kg de viande.*

**Hypothèse :**

44

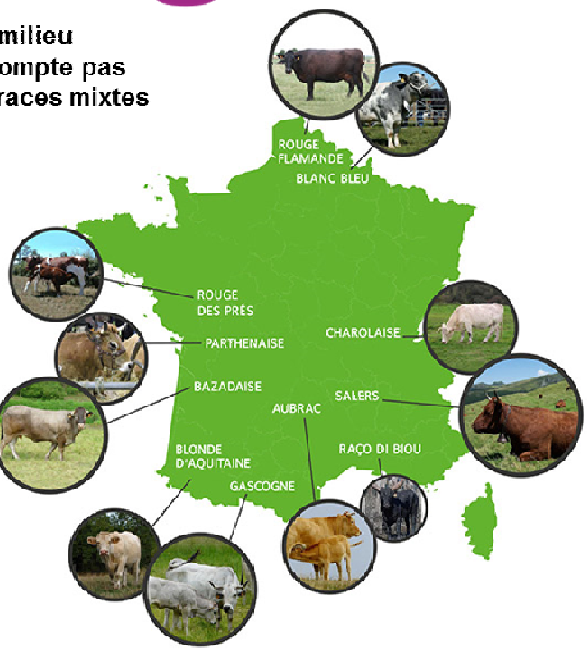
La production bovine française devient plus spécialisée avec le développement de bassins de production spécifiques à une race (indépendamment de la demande).

*Extraits d'un article écrit par GDS et publié le 24/01/17 sur le site www.blog-gds-bretagne.fr*

## Les races à viande et les races laitières

le Blog des éleveurs bretons GDS

**La race bovine, très présente en France dans le milieu agricole, se caractérise par sa diversité. On ne compte pas moins de 24 races bovines dont 11 à viande, 10 races mixtes et 3 exclusivement laitières.**




**Les différents types de races à viande**

**Les traditionnelles** : la Charolaise, la Limousine, la Blonde d'Aquitaine, la Rouge des prés

**Les régionales** : la Blanc Bleu, la Bazadaise, la Parthenaise, la race Raco di Biou

**Les rustiques** : la Salers, la Gasconne, l'Aubrac




Il existe un bon nombre de **races laitières, mixtes ou non**, et beaucoup d'entre-elles sont des races régionales.

**Les races exclusivement laitières** : la Prim' Holstein, la Brune des Alpes, la Pie rouge

**Les races mixtes** : la Normande, la Bleue du Nord, la Rouge flamande, la Jersiaise, la Simmental, la Vosgienne, la Tarentaise, la Montbéliarde

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *La production bovine française devient plus flexible en s'adaptant à la demande du marché (pas de bassin de production spécifique à une race).*

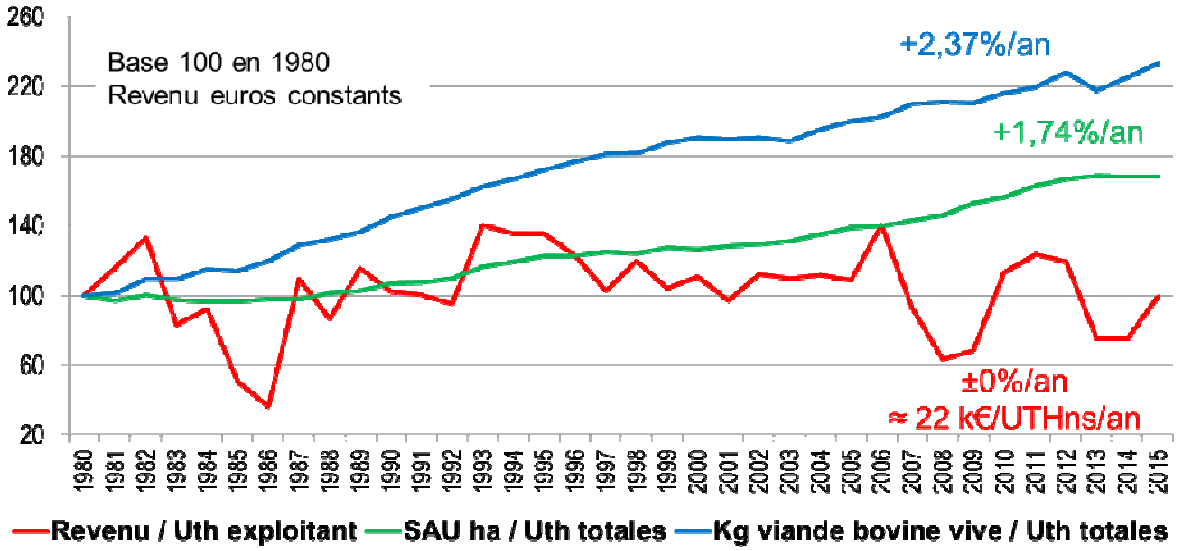
***Hypothèse :***

372b

Les éleveurs parviennent à capter une partie des gains de productivité et la valeur ajoutée à la production revient aux exploitations.

**Extraits de l'exposé présenté par Patrick Veysset (INRA Clermont-Theix) lors de la 8ème réunion du groupe de prospective qui s'est tenue le 27 avril 2017**

## Productivité physique du travail et revenu




- **Productivité des facteurs de production ?**
- **Partage des gains de productivité ?**

**FranceAgriMer – 27 avril 2017**

VetAgro Sup — **Patrick VEYSSET / Productivité Bovins Viande**

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *La valeur ajoutée créée grâce aux gains de productivité échappe aux producteurs.*

***Hypothèse :***

385

Pour pouvoir s'installer, les candidats diminuent la taille des exploitations.

**Extraits des documents « Les chiffres Clés du GEB – Productions bovines lait et viande » pour 2016 et 2017, publication de l'Institut de l'élevage et de la CNE**

## RÉPARTITION DU CHEPTEL ET DES EXPLOITATIONS DÉTENANT DES VACHES ALLAITANTES EN FONCTION DE LA TAILLE DU TROUPEAU *

*Source : SPIE-BDNI, traitement Institut de l'Élevage*

| En milliers | Nbre d'exploitations | | % du total | | Effectif de VA | | % du total | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 2015 | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 | 2016 |
| 5-29 VA | 44 | 38 | 47 % | 44 % | 692 | 622 | 16 % | 16 % |
| 30-49 VA | 20 | 18 | 21 % | 21 % | 769 | 726 | 18 % | 18 % |
| 50-69 VA | 12 | 12 | 13 % | 14 % | 740 | 725 | 18 % | 18 % |
| 70-99 VA | 10 | 10 | 11 % | 12 % | 822 | 840 | 21 % | 21 % |
| 100 VA et + | 7 | 8 | 8 % | 9 % | 977 | 1 065 | 27 % | 27 % |

* Troupeaux de plus de 8 UGB et 5 VA.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

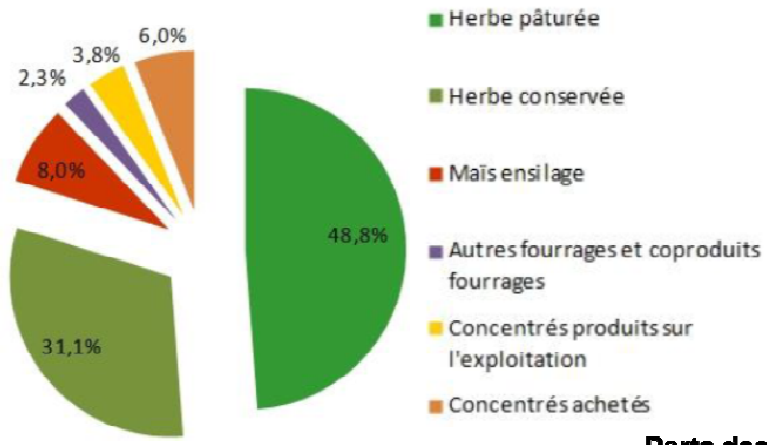
**Versus** : *Les tailles des exploitations ne diminuent pas.*

***Hypothèse :***

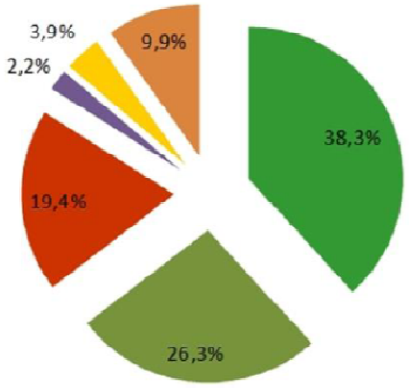
393b

La part de concentrés dans l'alimentation des bovins diminue au profit de l'herbe, le système d'élevage à l'herbe se développe (pour des raisons économiques).

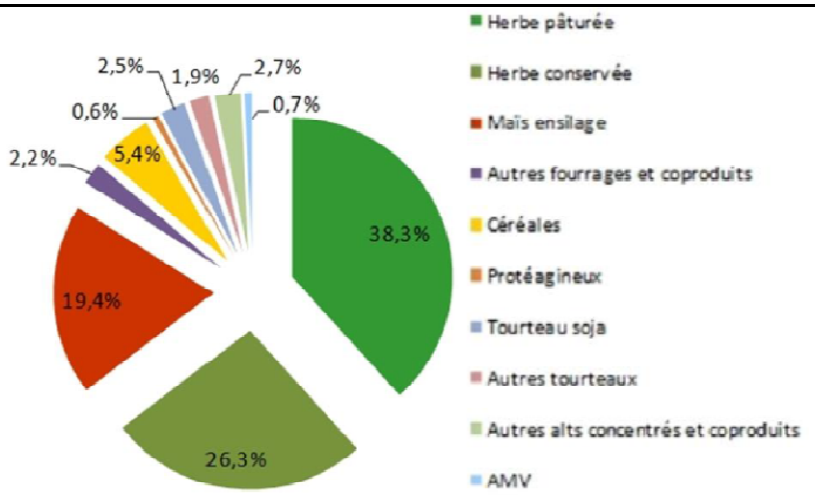
**Schémas extraits de l'article « Alimentation des bovins : rations moyennes et autonomie alimentaire » écrit par J. Devun, P. Brunschwig, C. Guinot et publié le 31 mars 2014 sur le site viandesetproduitscarnes.fr**




**Parts des aliments consommés par UGB « tous systèmes bovins viande confondus »**




**Parts des aliments consommés par UGB « tous systèmes bovins lait et bovins viande confondus »**




**Parts des différents aliments consommés par UGB « tous systèmes bovins lait et bovins viande confondus » et détail des matières premières des aliments concentrés**

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *La part de concentrés dans l'alimentation des bovins augmente, le système intensif hors sol se développe (pour des raisons de rentabilité et de meilleure standardisation des animaux).*

***Hypothèse :***

410b

Les éleveurs augmentent la productivité et la taille de leur cheptel pour augmenter leur revenu, bien que les gains de productivité se réduisent malgré les améliorations génétiques et une baisse du prix des intrants.

## Bovins viande – La maîtrise des charges

*www.pa.chambagri.fr*

Les charges d'un atelier Bovins Viande sont multiples, et n'ont pas toutes la même importance. Selon l'Institut de l'Elevage, la rentabilité de l'atelier dépend plus de la production brute de viande vive que du niveau des charges. Il faut notamment être prudent vis a vis de la tentation des "fausses économies" (impasses ponctuelles sur des correcteurs azotés, économies en matière de conseil en élevage) qui risquerait de compromettre la bonne productivité du troupeau, qui doit toujours rester l'objectif premier. Il est par conséquent indispensable de connaître ses charges, et de les hiérarchiser en évaluant leurs poids respectifs sur le coût de production avant de chercher à les diminuer.

**Matériel et équipement : un poste majeur à raisonner**

- ✓ Dans les systèmes herbivores, le poste "mécanisation" (entretien et amortissement du matériel, achat de petit matériel, travaux par tiers, carburant et lubrifiant consommés par l'atelier) arrive en 1ère position. En bovins Viande, il représente en moyenne près de 40% du coût de production total.
- ✓ En outre, le réseau régional des fermes de référence confirme une augmentation considérable et récente, des charges de structure de +48% sur les 7 dernières années, en lien avec la " course à l'équipement " et la diminution de la main d'œuvre disponible. Les solutions matérielles sont souvent privilégiées par rapport à des changements de conduite qui contribueraient pourtant à diminuer l'astreinte (regroupement des vêlages, changements des rythmes de distributions alimentaires, conduite des broutards). (...)
- ✓ Un diagnostic du parc matériel mérite d'être posé chez la majorité des éleveurs, avec des leviers d'économie majeurs (…) (diagnostic du parc matériel au regard des besoins d'utilisation, voies alternatives adaptées au contexte : délégation, entreprises, copropriété, CUMA,...).

**Maîtrise du coût alimentaire et autonomie**

- ✓ Le coût alimentaire représente le 2ème poste de charges, et pèse pour plus des 2/3 des charges directes. Il correspond bien entendu à l'achat d'aliments (concentrés et fourrages), mais aussi aux coûts de production portés par les surfaces destinées aux bovins (prairies, cultures fourragères, dérobées et céréales autoconsommées). 2 leviers d'amélioration ont été identifiés.

**Concentrés : peser les quantités distribuées afin de les réduire**

- ✓ On constate dans la région une plus grande autonomie que la moyenne nationale grâce à une importante disponibilité du maïs. Par contre, les niveaux de consommation en concentrés par UGB dans nos systèmes ont sensiblement progressé (…) et atteignent aujourd'hui le double de la moyenne nationale pour les naisseurs et le triple pour les naisseurs engraisseurs !

**Autonomie protéique : une voie majeure d'économie qui passe par une meilleure valorisation des prairies** (…)

- ✓ Avec 21% de moins que la moyenne nationale, c'est l'autonomie protéique qui affiche la plus grande marge de progrès. Logique, dans des systèmes pour lesquels le maïs est souvent le pivot du système alimentaire.
- ✓ L'essentiel de la complémentation repose sur l'achat de correcteurs azotés, fraction la plus coûteuse et la plus sujette aux fluctuations de prix ces dernières années. (…)
- ✓ Sur la base des cours actuels du tourteau de soja, la marge d'économie potentielle en moyenne pour les 31 élevages représente plus de 230 € par UGB.
- ✓ Ce potentiel est à " reconquérir " prioritairement par une meilleure valorisation des prairies (…)

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Face à la stagnation de la productivité du travail, les éleveurs adaptent leur système de production en raisonnant la diminution des charges (meilleure utilisation de l'herbe, outils pour valoriser la productivité animale, …) et en trouvant des débouchés plus rémunérateurs.*

***Hypothèse :***

505

Une filière française d'engraissement se développe en zone céréalière avec des modalités de contractualisation permettant aux céréaliers et aux éleveurs de gérer une partie de leurs risques prix.

*Article de Nicolas Durand, publié le 16/10/2017 sur le site agri71.fr*

## Et si les éleveurs et les producteurs de céréales travaillaient à une contractualisation gagnante ?

**Les Jeunes agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté ont récemment échangé autour de l'opportunité de créer un contrat céréalier/éleveur dans l'objectif de *« tisser des relations gagnantes pour les deux parties »*.**

Un groupe Interfilière des Jeunes agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté (JA BFC) composé de céréaliers et d'éleveurs de toute la région a récemment échangé autour des filières en BFC et de l'opportunité de mettre en place des contrats directs entre céréaliers et éleveurs.
*« Ce contrat gagnant/gagnant permettrait aux céréaliers de diversifier leurs rotations et d'obtenir un prix de vente satisfaisant prenant en compte leurs coûts de production »*, notent les responsables JA en charge de la réflexion. *« Et il permettrait aux éleveurs de réduire les coûts de l'alimentation et donc d'augmenter leur marge en éliminant un maximum d'intermédiaires, le tout à une échelle locale »*. Cohérent. Très cohérent...

**Lever les freins...**

Pour autant, des freins perdurent pour mettre en place des échanges directs sur les territoires, notamment du fait de la législation : il y a en effet nécessité d'être labellisé Organisme stockeur notamment pour collecter les taxes parafiscales en vigueur.
Pour tenter de lever ces freins administratifs, les JA BFC ont prévu de rencontrer la délégation FranceAgriMer en région Bourgogne Franche-Comté ainsi que les responsables de Coop de France le 9 novembre prochain pour trouver des solutions pérennes à même de lever les freins à des échanges qui répondent à des attentes bien réelles des agriculteurs, qu'ils soient producteurs de céréales et d'oléoprotéagineux ou éleveurs et donc potentiellement acheteurs.
Les JA entendent par la suite accompagner les producteurs motivés par la réalisation d'un contrat type et la mise en relation des offreurs et demandeurs.
*« Pour s'emparer du sujet de la structuration de filière en Bourgogne Franche-Comté et approfondir ce projet, les JA BFC ont lancé une formation Filières en deux modules de deux jours chacun, avec pour objectif de connaître le fonctionnement économique des filières en BFC, les relations entre acteurs d'une filière et leurs intérêts pour construire un projet JA BFC pour appuyer la structuration des filières »*, détaillent les JA. Le premier module aura lieu à Dijon le 14 et 15 décembre prochain.
Avis aux amateurs !

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Le statu quo prévaut, sans développement de filière d'engraissement en zone céréalière avec contractualisation.*

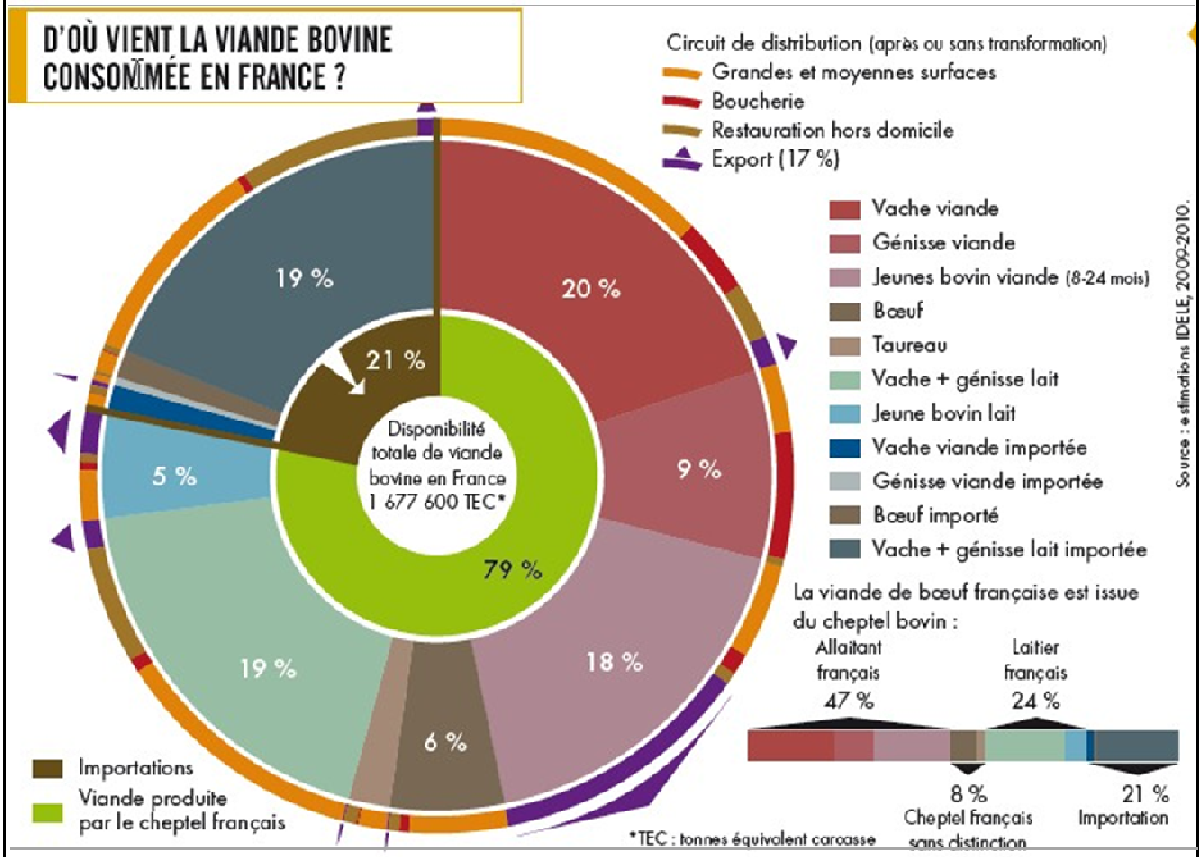
***Hypothèse :***

La demande du marché de la viande bovine oriente la production vers une offre standard suffisante en quantité. 517

## Valoriser toute la carcasse

la-Viande.fr

L'appellation « bœuf » recouvre en réalité différentes catégories animales (bœuf, jeune bovin, vache de réforme, génisse) ou d'origine (lait ou viande) qui sont orientés vers les différents segments de distribution (boucherie artisanale, GMS, restauration hors domicile ou export). 79% de cette viande vient du cheptel français. Les 21 % restant sont importés, principalement de l'Union Européenne (en majorité des morceaux à hacher et des morceaux à griller provenant de vaches d'origine laitière). Seuls 2 à 3 % sont importés de pays tiers et notamment d'Amérique du Sud.




En matière de viande, les goûts varient en fonction des pays, que ce soit en termes de tendreté, taux de gras, couleur ou modes de préparation. Ainsi, les jeunes bovins à la viande claire sont consommés préférentiellement dans l'Est de la France et le Sud de l'Europe. Les français, eux, préfèrent en général les viandes plus rouges et au goût affirmé de vaches, génisses et bœufs. La viande bovine produite en France vient pour 65% du cheptel des races à viande et pour 35 % du cheptel laitier. Les abattages ne couvrent cependant pas la totalité des besoins de consommation nationale essentiellement du fait que la demande est plus forte sur la viande issue de vache. Il existe aussi des différences de consommation en termes de types de morceaux. Quand on abat un animal, la valorisation de l'ensemble des morceaux, y compris les produits tripiers (ou abats), est un véritable défi. (…)

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *La demande du marché de la viande bovine accepte l'offre qualitative, payée comme telle (prix consommateur et prix au producteur), de la production.*

*Hypothèse :*

549

L'engraissement en France des jeunes bovins mâles se développe.

**Extraits du document « Les chiffres Clés du GEB – bovins 2017 – Productions lait et viande », publication de l'Institut de l'élevage et de la CNE**

## ÉCHANGES FRANÇAIS DE VEAUX ET BROUTARDS

*Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après Eurostat*

| En 1 000 têtes | 2005 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|---|---|---|---|---|---|
| Exportations de broutards (>160 kg) | 1 095 | 980 | 969 | 1 042 | 1 072 |
| - dont : vers Italie | 920 | 771 | 763 | 752 | 818 |
| - dont : vers Espagne | 146 | 134 | 143 | 126 | 136 |
| - dont : vers pays tiers | 1 | 45 | 36 | 106 | 65 |
| Importations de veaux (<160 kg) | 168 | 39 | 28 | 35 | 40 |
| Exportations de veaux (<160 kg) | 186 | 129 | 146 | 168 | 181 |

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Les jeunes bovins mâles produits en France sont quasi exclusivement engraissés à l'étranger.*

***Hypothèse :***

557

La rémunération de l'éleveur intègre la qualité en vue de la valorisation du 5ème quartier (abats sans parasites, qualité des peaux, …).




**Le cabinet Blézat Consulting a mené une étude pour le compte de France AgriMer, sur la valorisation du cinquième quartier. Extraits (pp 3, 4 & 11) du document de synthèse publié par FranceAgriMer en juin 2013**

**2.1 Les gisements en volumes**

Globalement, l'ensemble du cinquième quartier représente un volume en « frais » considérable, puisqu'il est fonction du rendement carcasse des animaux abattus, qui est compris entre 50 à 70%. (…) En dehors de ces gisements issus de l'abattoir, on peut également rajouter les coproduits (ex : graisses animales, os et coproduits de découpe/parage…) provenant du stade de la découpe (environ 110 kg/GB, 40 kg/veau, 12 kg/porc et 3,5 kg/agneau), ainsi que certains abats qui peuvent être collectés au niveau de la découpe (tête et pieds de porcs par exemple). Ces coproduits peuvent rejoindre les différents circuits du traitement du cinquième quartier selon leur destination.

**2.2 Analyse qualitative du gisement : exemple des gros bovins**

(…) la diversité des produits ou groupe de produits issus de l'abattage et ensuite de la découpe (graisses et os notamment) (…) implique une forte compétence commerciale pour valoriser ces produits qui peuvent posséder des canaux de valorisation propre. Cela nécessite également une organisation industrielle dédiée. Ces différentes exigences sont plus à la portée de gros outils que de petits sites d'abattage. Au global, plusieurs facteurs influent sur la disponibilité du gisement et ses possibilités d'écoulement, et donc sur son niveau de valorisation :

· Une taille critique suffisante pour assurer une logistique de collecte (ex: abats, pet food),
· Des installations de stockage et traitement des abats (ex : travail des têtes), voire de surgélation,
· La proximité de certains clients aval,
· La densité du tissu permettant d'être sur un circuit de collecte,
· La particularité de la consommation régionale,
· Le pourcentage de saisies, qui est mal maitrisé, faute d'information suffisante.

**7.1.3 Quelques pistes d'actions à mener**

Les pistes de valorisation existent à chaque maillon de la filière.
Les efforts devront porter majoritairement sur :

· Une vaccination obligatoire des veaux contre la teigne,
· Une meilleure disponibilité et exploitation de l'information liée aux saisies d'abats,
· Un réexamen des restrictions réglementaires franco-françaises,
· Des efforts appuyés en marketing et en innovation pour reconquérir le marché de la consommation humaine et ouvrir des débouchés export plus rémunérateurs,
· La recherche de valeur ajoutée en explorant de nouvelles voies de valorisation (recherche, opothérapie, cracking plus fin de la matière) afin de compenser les pertes de volumes par des augmentations de valeurs unitaires.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *La rémunération de l'éleveur n'intègre pas la qualité en vue de la valorisation du 5ème quartier.*

› Thématique *« Qualité (tendreté, …) »* : 7 hypothèses

**31b** - Des innovations sur la tendreté de la viande permettent de mieux valoriser chaque morceau du bovin et la filière développe des nouveaux produits qui valorisent l'ensemble de la carcasse.
*Versus* : *En l'absence d'innovation, la valorisation moyenne de l'ensemble des muscles de la carcasse demeure médiocre.* 206

**146b** - La qualité de la viande est définie à partir d'un dispositif d'évaluation des attentes des consommateurs et le prix payé au producteur de viande bovine intègre le niveau de qualité finale du produit dans l'assiette du consommateur.
*Versus* : *Aucun dispositif de classement et de rémunération n'est mis en place (et le prix payé au producteur est indépendant de la qualité perçue par le consommateur).* 207

**294b -** Le manque de (et/ou l'irrégularité de la) qualité de l'offre en viande bovine (tendreté, …) accélère la diminution de la consommation en France.
*Versus* : *Avec un bon rapport qualité/prix, la consommation de viande bovine en France se stabilise, voire se réoriente à la hausse.* 208

**357** - La recherche systématique d'augmentation de la productivité nuit à la qualité.
*Versus* : *La recherche systématique d'augmentation de la productivité est compatible avec le développement de la qualité.* 209

**399b** - Le paiement de la carcasse évolue avec une prise en compte de la tendreté.
*Versus* : *Le poids/conformation reste la référence pour le paiement de la carcasse de viande bovine.* 210

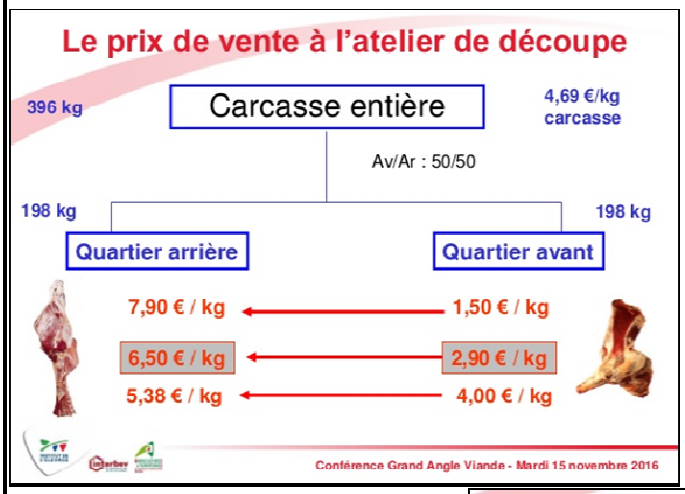
**400b** - La filière française se dote d'un outil d'évaluation de la qualité qui permet une segmentation claire de l'offre (segmentation claire = rémunération de la qualité au producteur et consentement à payer par le consommateur).
*Versus* : *La filière française ne trouve pas d'accord sur un outil d'évaluation de la qualité.* 211

**438b** - Au stade de gros, la refonte des grilles de prix tient compte des modes de production "vertueux" (environnement, bien-être animal, …) et/ou des qualités nutritionnelles des viandes (le prix de la carcasse évolue en fonction de ces qualités).
*Versus* : *Au stade de gros, la refonte des grilles de prix ne tient pas compte des démarches "vertueuses" (environnement, bien-être animal, …) ni des qualités nutritionnelles des viandes.* 212

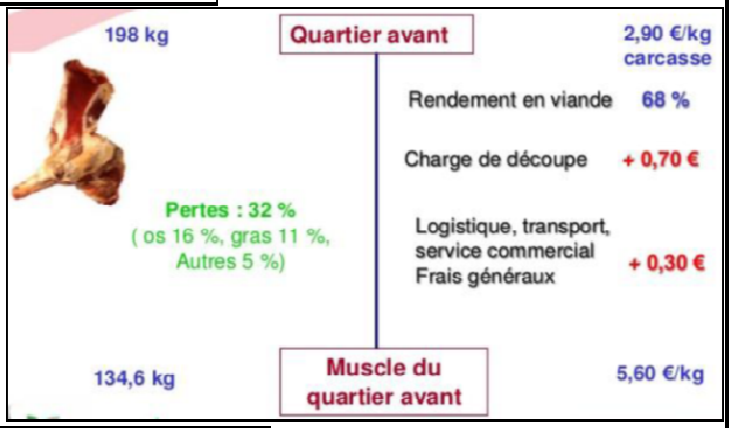
***Hypothèse :***

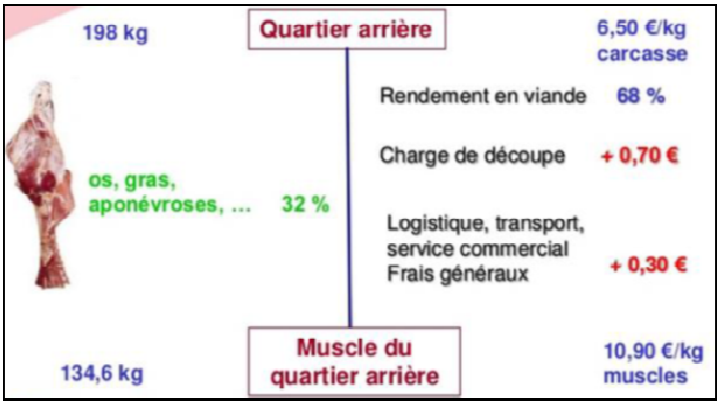
31b

Des innovations sur la tendreté de la viande permettent de mieux valoriser chaque morceau du bovin et la filière développe des nouveaux produits qui valorisent l'ensemble de la carcasse.




**Extraits de la présentation réalisée par Christophe Denoyelle (Institut de l'Elevage) sur la « Formation du prix de la viande de la ferme à l'étal » lors de la conférence Grand Angle Viande du 15 novembre 2016**




Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *En l'absence d'innovation, la valorisation moyenne de l'ensemble des muscles de la carcasse demeure médiocre.*

***Hypothèse :***

146b

La qualité de la viande est définie à partir d'un dispositif d'évaluation des attentes des consommateurs et le prix payé au producteur de viande bovine intègre le niveau de qualité finale du produit dans l'assiette du consommateur.

*Article publié le 16/11/2017 sur le site www.lesillon.info*

## Viande bovine : les défis de l'adaptation à la demande

**Érosion de la consommation, nouvelles attentes sociétales, volatilité des marchés, la filière bovine française doit s'adapter. Quels leviers actionner face à des signaux parfois contradictoires ?**

(…)

**Modèles à améliorer**

Pour l'éleveur, difficile, en effet, de travailler à réduire le poids des animaux quand le prix payé est plus cher pour des carcasses lourdes. *«Le fonctionnement de la filière ne permet pas la circulation de signal prix»*, explique Paul Grelier, d'Interbev. Sans compter que le tri effectué après abattage ne reflète pas la demande du consommateur, et que l'éleveur ne connaît jamais la destination de ses morceaux, ce qui le déconnecte totalement de la demande. (…) En dix ans, la part d'enrubannage et de maïs ensilage a progressé, tout comme l'utilisation de concentrés (+30 à 40% chez les naisseurs). Alors que les consommateurs plébiscitent l'alimentation à l'herbe. Pour répondre aux enjeux économiques et sociétaux, une meilleure optimisation des ressources fourragères et une recherche de précocité pourraient être des voies de progrès.

**Satisfaire le consommateur**

Pour retrouver de la valeur, la filière travaille également à mieux répondre aux attentes du consommateur. Si le steak haché représente aujourd'hui 47% des volumes de viande bovine consommée en France, c'est aussi parce que le consommateur n'est jamais déçu de ce qu'il achète, souligne Philippe Chotteau. L'interprofession accompagne depuis plusieurs années la restauration hors domicile (secteur qui a le plus recours aux importations) sur la connaissance du produit, les modes de cuisson, et les possibilités offertes dans les appels d'offres pour favoriser la viande française, une attente forte des consommateurs.

Concernant les qualités organoleptiques de la viande, un système plus lisible a été mis en place en 2014 pour indiquer le niveau de tendreté et le mode de cuisson. L'enjeu est important, car la baisse de consommation s'explique en partie par l'hétérogénéité de la qualité de la viande achetée. Mais à ce niveau, une éducation du consommateur est également nécessaire. Par exemple, la perception qu'ont les consommateurs français du persillé est parfois en opposition avec la qualité gustative qu'ils recherchent. Ainsi, une étude présentée par Jérôme Normand, de l'Institut de l'élevage, a comparé, auprès de 420 consommateurs, l'intention d'achat au vu de la viande crue, et celle après dégustation. Si 75% sont prêts à acheter un faux-filet faiblement persillé en se fiant à son aspect, ils ne sont plus que 35% à vouloir l'acheter après dégustation. À l'inverse, la viande très persillée n'attire que 40% des acheteurs, mais ils sont 65% à avoir l'intention d'en acheter après dégustation. Le phénomène est similaire en ce qui concerne l'entrecôte. La solution, pour Jérôme Normand, serait donc de privilégier le niveau intermédiaire de persillé, qui recueille quasiment les mêmes intentions d'achat, cru, que le faiblement persillé, tout en étant davantage plébiscité au goût. Reste à favoriser l'obtention de cette viande au niveau des éleveurs, grâce à davantage de génétique ou par l'alimentation des animaux en finition. Il ne faut pas perdre de vue que l'offre, c'est la viande, et non les animaux qui sortent des élevages, et que la demande ne provient pas des grossistes mais des consommateurs finaux, a d'ailleurs précisé Paul Grelier.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Aucun dispositif de classement et de rémunération n'est mis en place (et le prix payé au producteur est indépendant de la qualité perçue par le consommateur)..*

***Hypothèse :***

294b

Le manque de (et/ou l'irrégularité de la) qualité de l'offre en viande bovine (tendreté, …) accélère la diminution de la consommation en France.

## Extrait de l'article « **Adéquation entre offre et demande en viande bovine en France** » (Renc. Rech. Ruminants, 2008)

par RICHARD M., DENOYELLE C., MONNIOT C., BASTIEN D. (Institut de l'élevage)

**Une tendreté non garantie et irrégulière**

Un des facteurs déterminants pour obtenir une viande tendre est la maturation (c'est du moins un des principaux facteurs sur lequel il est possible d'agir efficacement). Elle doit se gérer entre les fournisseurs et les distributeurs.

Les pratiques actuelles et les évolutions en cours vont dans le sens d'une réduction des délais de maturation, laquelle est préjudiciable à la garantie et à la régularité de la tendreté de la viande pour le consommateur. En effet, non seulement la maturation est peu ou pas assurée pour les ventes en catégoriel et pour les promotions mais elle n'est pas non plus entièrement respectée pour les ventes en compensé sous cahier des charges. Elle tend même à se réduire pour les boucheries artisanales en raison de l'approvisionnement en flux tendu et du développement du réapprovisionnement.

Les contraintes de fabrication de la viande hachée obligent les fabricants à utiliser la matière première dans des délais très courts qui pèsent indirectement sur les durées de maturation de la viande.

Par ailleurs, l'évolution des circuits de commercialisation depuis quelques années marquée par un développement de plus en plus important des UVCI, tout particulièrement celles conditionnées sous atmosphère modifiée, ne favorise pas non plus la maturation. Ces produits visent un allongement de la date limite de consommation (DLC) tout en conservant un aspect attractif (couleur, exsudat...) pour le consommateur. Or, à l'exception des UVC sous vide, ce type de circuit conduit souvent à de médiocres performances de tendreté des viandes. Le passage par un conditionnement sous vide pour faire mâturer la viande avant le conditionnement final sous atmosphère se heurte à des problèmes d'altérations commerciales, la viande perdant rapidement son aspect attractif.

Enfin, les délais de commande toujours plus courts, notamment en GMS, vont dans le sens de la commercialisation par l'abatteur de produits de moins en moins maturés.

La planification de la production est de plus
en plus complexe exigeant une réactivité de plus en plus forte des fournisseurs qui laisse peu de marge de manœuvre pour une vraie gestion de la maturation. Le fonctionnement de la filière en flux tendu ne supporte plus les stocks.

Enfin, les abatteurs-transformateurs investissent peu pour la tendreté et elle n'est pratiquement pas mise en avant par les distributeurs.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Avec un bon rapport qualité/prix, la consommation de viande bovine en France se stabilise, voire se réoriente à la hausse..*

***Hypothèse :***

357

La recherche systématique d'augmentation de la productivité nuit à la qualité.

L'ACTION AGRICOLE PICARDE
VOTRE HEBDOMADAIRE AGRICOLE ET RURAL

*Article de Daniel Platel (Chambre d'agriculture de la Somme), publié le 8 janvier 2018 sur le site www.action-agricole-picarde.com*

# Productivité et viande bovine

L'agriculture n'échappe pas à cette sacro-sainte productivité, qui ne cesse de nous asservir. Chacun en pensera ce qu'il veut, mais la réalité est que, actuellement, pour la majorité des entreprises, sans productivité, point de revenu. On nous rabat les oreilles que la solution serait de faire de la qualité. En matière de viande, que demande le marché ? De la viande pas chère, encore appelée «minerai» pour une production de viande hachée qui, avec ces 43 % de la consommation, ne cesse d'augmenter. La restauration hors domicile absorbe la viande d'importation qui ne répond qu'à un critère principal : le prix.

Prenons l'exemple de la race Blonde d'Aquitaine qui, avec son rendement élevé, justifie son prix plus élevé. Après des années de sélection, et avec le sentiment du travail accompli, on vous rétorque maintenant qu'il y a trop de vaches blondes et trop de qualité que le marché n'arrive plus à écouler. Les prix ont perdu 0,5 €/kg carcasse et, fait nouveau, les animaux restent en ferme de plus en plus longtemps, faute de demande. La faute serait aux éleveurs qui se sont rués sur ce créneau de la qualité. Un comble ! Pourquoi pas aux industriels qui n'ont pas su mettre suffisamment en valeur ce produit sur notre marché ou à l'export. Mais la qualité, c'est quoi ? Ce sera le thème de la journée viande bovine du 11 janvier. Dans tous les cas, la recherche de la productivité est incontournable…

## Produire plus de viande avec le même nombre de vaches

Toutes les vaches doivent vêler : c'est une évidence, mais sur douze mois et, dans de nombreux élevages, il y a toujours des surprises avec des vaches qui rentrent vides de prairie. Passif, il faut se corriger, pro actif, il faut être, pour contrer la nature et dépister les femelles vides par un contrôle des gestations. La fertilité est aussi à travailler, en ayant des taureaux en forme, mais aussi en soignant l'alimentation des vaches.

Autre axe prioritaire de travail : la fécondité, qui caractérise l'intervalle entre deux vêlages. Améliorer L'IVV n'est pas chose aisée, mais si l'on ne maîtrise pas toujours la fécondité de son cheptel, il existe une parade en augmentant le taux de renouvellement - beaucoup de génisses mises en reproduction - pour se permettre de réformer les femelles vides après contrôle des gestations. Il faut aussi raccourcir l'âge au vêlage des génisses. Le vêlage à deux ans ou à trente mois permet de diminuer le temps improductif. Cependant, la technique demande de la maîtrise.

Il est aussi important de diminuer le délai d'engraissement entre vêlage et départ pour l'abattoir. L'engraissement des vaches, avec leur veau encore au pis, est une solution à coupler avec un sevrage précoce. Par ailleurs, diminuer la mortalité est un combat exigeant. Il commence par le choix de la race, des choix génétiques sur la facilité de naissance et l'aptitude au vêlage, les conditions de logement, la surveillance au vêlage, la prise rapide d'un colostrum de qualité, etc. Augmenter le poids carcasse des vaches réformées doit aussi être pris en compte, comme vendre des broutards lourds à condition de pouvoir les négocier au poids, et accélérer la croissance des taurillons, sans pour autant acheter la croissance et sortir des carcasses lourdes.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *La recherche systématique d'augmentation de la productivité est compatible avec le développement de la qualité.*

***Hypothèse :***

399b

Le paiement de la carcasse évolue avec une prise en compte de la tendreté.

*Article extrait du site internet www.lesviandesetoilees.com*

# Le classement E.U.R.O.P.

**La conformation et l'état d'engraissement : le classement des carcasses bovines**

Le classement des carcasses bovines se fait selon deux critères techniques : l'état d'engraissement et la conformation.

**L'état d'engraissement**

Il désigne la quantité de graisse d'un animal. Il se fait sur 5 niveaux, de 1 à 5. L'engraissement optimum est représenté par le niveau 3, en dessous (1 ou 2) la viande est trop maigre, au dessus elle est grasse. En boucherie, la quasi totalité des bovins (hors veau) présente un état d'engraissement de 3.

**La conformation** :

La conformation est un terme qui désigne la forme d'un bovin.
Elle se fait sur 5 niveaux, représentés par les 5 lettres du mot E.U.R.O.P.
Plus l'animal est musclé au niveau du dos et des pattes arrières, plus il présente une grande valeur bouchère. Il sera classé E ou U.
Au contraire, moins il est musclé, il y aura beaucoup d'os par rapport aux muscle et sera classé O voire P.
La conformation est une considération de forme, elle est plutôt une idée du rendement d'une carcasse. Elle ne qualifie pas la qualité gustative de la viande de l'animal.
Pour obtenir, de façon naturelle, des bovins présentant des conformations parfaites, il faut un travail rigoureux de l'éleveur au niveau de la sélection des reproducteurs, de l'alimentation et du soin apporté au bien être des animaux.
Sont classées « E » les carcasses au développement musculaire exceptionnel.
Les profils de ces carcasses sont extrêmement convexes, le quartier arrière est très épais, et le dos est épais et très large jusqu'aux épaules, elles aussi très développées.
Sont classées « U » les carcasses à fort développement musculaire.
Les profils des carcasses de classe « U » sont convexes dans l'ensemble. Le quartier arrière est épais, et son profil est convexe. Le dos est large et épais jusqu'aux épaules qui sont également épaisses et convexes.
Les carcasses de classe « R » ont un profil rectiligne dans leur ensemble. Le quartier arrière est relativement droit. Le dos, bien que relativement épais est moins large aux épaules. Les épaules, moins épaisses que celles des carcasses de classe « E » et « U » présentent néanmoins un bon développement musculaire.
La classe « O » est utilisée pour désigner des carcasses dont le développement musculaire est de type moyen. Le profil général de la carcasse est rectiligne, voir concave. Le dos manque légèrement de largeur et d'épaisseur. Les épaules, peu épaisses, tendent à se rétrécir.
Les carcasses de classe « P » présentent un développement musculaire réduit. Le profil de ces carcasses est concave, voir très concave. Le dos et les épaules sont étroits et les os sont saillants.
Cette classe de carcasses n'est pas représentée par la norme Ciirpo.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Le poids/conformation reste la référence pour le paiement de la carcasse de viande bovine.*

***Hypothèse :***

400b

La filière française se dote d'un outil d'évaluation de la qualité qui permet une segmentation claire de l'offre (segmentation claire = rémunération de la qualité au producteur et consentement à payer par le consommateur).

*Article de Dominique Diogon publié le 05/02/2016 sur le site www.lamontagne.fr*

## La production de viande bovine souffre d'une segmentation de marché quasi inexistante

LA MONTAGNE

**Si l'élevage bovin français subit de plein fouet une conjoncture économique morose, aggravée par une crise sanitaire (FCO) et les aléas climatiques, il doit aussi traiter ses faiblesses structurelles. L'une des principales, l'absence quasi totale de segmentation de marché, a été longuement évoquée au congrès de la Fédération nationale bovine.**

En bon maître de conférence qui déroule un argumentaire fouillé, chiffré et implacable, Olivier Mevel est venu faire la leçon à toute une profession, à l'occasion du congrès de la Fédération nationale bovine qui se déroulait en milieu de semaine à Bourg-en-Bresse. Une leçon dérangeante, dure à entendre pour une profession incapable de sortir la tête de l'eau au fil des crises à répétition. Elle aura toutefois eu le mérite de remettre sur la table le débat concernant l'une des principales faiblesses structurelles de la filière bovine hexagonale. *« La présentation de la viande dans les linéaires n'a pas changé depuis les années 70 alors même que les habitudes de consommation ont évolué et il n'existe aucune segmentation ou quasiment rien »*, a tancé le chercheur à l'Université de Bretagne Loire, à Rennes. Avec seulement 3 % des gros bovins abattus en France vendus sous signe de qualité, les producteurs souffrent d'une valorisation trop faible et sont renvoyés le plus souvent au rôle de fournisseurs de « minerai » bon marché. À l'heure où 54 % de la viande bovine consommée dans le pays est vendue en grande surface, contre seulement 12 % en boucherie traditionnelle (chiffre en baisse constante), le problème structurel est durablement enkysté. *« En fin de compte, la viande rouge sert d'abord de produit d'appel dans les supermarchés. À grand renfort de promotions, elle est chargée de faire venir le client »*, tranche Olivier Mevel. *« Résultat, le consommateur dispose d'une viande rouge pas chère, avec des morceaux nobles autour de 20 euros et les autres autour de 10 euros. C'est la grande distribution qui a souhaité disposer d'une viande non "markétée", standard, pour permettre une mise en marché simple. »*

***« Il faut une différenciation »***

Le seul problème, c'est que ce mode de commercialisation est aujourd'hui remis en cause par le consommateur lui-même. *« Dans nos études, nous notons une inadéquation entre les attentes du consommateur et l'offre de viande, au niveau de la qualité comme sur le plan sociétal. Du coup, alors que le nombre de consommateurs de viande reste stable, comme celui des végétariens d'ailleurs, la consommation continue de baisser de 1 à 2 % par an »*, souligne Gabriel Tavoularis, chercheur en consommation alimentaire au Credoc (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie). *« Cette révolution consumériste n'a pas été appréhendée par les différents maillons de la grande distribution et de la transformation. Ces derniers essaient juste de conserver leur rentabilité et leur chiffre d'affaires en utilisant de vieilles ficelles datant de plusieurs décennies, à savoir jouer sur les prix, alors que la solution n'est pas là. »* Pour l'universitaire breton, il est urgent d'introduire une véritable segmentation dans les linéaires. *« Il faut une différenciation entre les produits d'exception, de luxe, le cœur de gamme et le low cost, mais que tous soient "markétés" autour du mieux manger ainsi que des attentes sociétales du consommateur : l'emploi, le bien-être animal, l'environnement et la juste rémunération des éleveurs. Ces derniers jouissent d'ailleurs d'une excellente image et sont les meilleurs atouts pour opérer ce virage et raconter au consommateur une histoire autour du produit. » « Aujourd'hui,* conclut-il, *nous sommes dans une crise de la commercialisation, pas dans une crise économique. »*

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *La filière française ne trouve pas d'accord sur un outil d'évaluation de la qualité.*

***Hypothèse :***

438b

Au stade de gros, la refonte des grilles de prix tient compte des modes de production "vertueux" (environnement, bien-être animal, ...) et/ou des qualités nutritionnelles des viandes (le prix de la carcasse évolue en fonction de ces qualités).

## Adéquation entre offre et demande en viande bovine en France

(Renc. Rech. Ruminants, 2008) par RICHARD M., DENOYELLE C., MONNIOT C., BASTIEN D.
Institut de l'élevage - MNE - 75595 Paris cedex 12

**RESUME** - Dans le contexte actuel de manque de matières premières, les opérateurs de la filière viande bovine française disposent d'une marge réduite pour trier les animaux. L'orientation des carcasses vers les circuits les plus appropriés devient difficile, avec le risque d'inadéquation qualitative croissante entre offre et demande, à telle ou telle période, sur tel ou tel circuit. La synthèse des entretiens menés auprès de responsables de dix entreprises d'abattage transformation représentant 80 % de l'activité nationale de première et deuxième transformation fait ressortir des préoccupations concernant évidemment pour partie la production et donc l'offre de carcasses mais concernant également leurs propres pratiques et celles de la distribution. Des carcasses trop lourdes et trop grasses provenant du troupeau allaitant et plus particulièrement de race Charolaise, des carcasses parfois trop légères et trop peu conformées issues du troupeau Holstein, une saisonnalité trop importante en jeunes bovins, tel est le diagnostic déjà connu mais réaffirmé ici et en partie confirmé par l'exploitation de la base de données nationale d'identification. Par ailleurs, la réduction du nombre de vaches laitières pose la question de la disponibilité en viande bon marché. Ce constat au niveau de la production est renforcé par celui du mauvais pilotage exercé au moyen de grilles de prix mal adaptées et peu incitatives à l'allègement des animaux du troupeau allaitant. L'autre diagnostic essentiel concerne la tendreté, insuffisamment maîtrisée au travers de techniques pourtant connues et en premier lieu le délai de maturation souvent trop court. Peu mis en avant dans le système actuel de segmentation et d'étiquetage, il tendrait même à se réduire avec les nouvelles pratiques de commercialisation (vente en catégoriel et surtout unité de vente consommateur fabriquées chez l'industriel -UVCI-).

**CONCLUSION** - La réduction du nombre de bouchers, le développement des produits élaborés et des UVCI ainsi que la centralisation croissante des achats des distributeurs modifient les échanges au sein de la filière. Le rôle des différents acteurs, les investissements, les prises de risques et les rapports de force sont modifiés et nécessitent de trouver de nouvelles formes d'organisation au sein de la filière. Les abatteurs avouent une certaine impuissance à piloter individuellement l'offre malgré l'outil grille de prix dont ils disposent, d'autant plus que la classification actuelle (EUROP) est mal reliée à la valeur commerciale. Une solution pourrait consister à mettre en place des accords interprofessionnels permettant aux entreprises d'appliquer des bonus ou des pénalités en fonction des caractéristiques des carcasses. Le développement des contractualisations avec les producteurs est un outil qui pourrait permettre de mieux gérer l'offre, mais en l'absence de contractualisation avec la distribution, les abatteurs ont du mal à s'engager. Une autre option pourrait porter sur le paiement de la carcasse à sa « vraie valeur ». (...) l'essentiel des carcasses étant aujourd'hui commercialisé sous forme de muscles, il existe une discontinuité entre les critères d'achat et les critères de commercialisation. Une façon de payer les carcasses selon leur « vraie valeur » serait de prendre en compte le rendement en viande nette commercialisable et l'orientation de la carcasse dans un circuit commercial donné (circuit haché, circuit catégoriel, circuit compensé ou circuit cheville), ces éléments étant les principaux facteurs explicatifs de la valorisation. Des outils restent à développer pour mesurer le rendement en viande des carcasses, par exemple, sur la base de la machine à classer ou du CVS (Computer Vision System) qui permet de mesurer la quantité de gras dans la carcasse au niveau de la coupe primaire. (...)

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Au stade de gros, la refonte des grilles de prix ne tient pas compte des démarches "vertueuses" (environnement, bien-être animal, ...) ni des qualités nutritionnelles des viandes.*

› Thématique *« Marchés, industrie transformation & abattoirs, organisation filière, innovations produit & process »* : 8 hypothèses

**83** - La demande du consommateur final génère l'offre de viande
*Versus* : *Dans beaucoup de zones d'élevage bovin viande, celui-ci ne peut s'adapter que marginalement à la demande du consommateur final car il est contraint par ses conditions de production spécifiques.* 214
*Commentaire versus* : *Contraint par ses conditions de production spécifiques, l'élevage bovin viande doit parvenir à écouler ses produits en l'état sans réelle possibilité d'adaptation de sa production à la demande finale.*

**160b** - La filière dans son ensemble s'organise d'un commun accord de sorte que chaque maillon a une part de responsabilité dans la qualité du produit final (production : conduite d'élevage, alimentation, génétique ; abattoir : stress animal, sélection des carcasses ; distribution : sélection des muscles).
*Versus* : *Chaque acteur/maillon de la filière recherche sa rentabilité sans concertation avec les autres (et reporte la responsabilité de la qualité du produit final sur les autres).* 215

**252b** - La filière viande bovine s'adapte (innovation, prix, …) à l'évolution des modes de consommation (snaking, produits préparés).
*Versus* : *Malgré l'évolution des modes de consommation, la filière viande bovine n'évolue pas (peu d'investissements industriels en R&D).* 216
*Commentaire recto* : *La filière innove en adaptant par petites notes les produits ou procédés pour continuer à segmenter, diversifier, différencier en partant de l'offre technologique adaptée aux outils industriels (recherche d'économies d'échelle et de gamme) = innovations incrémentales, et/ou en réalisant des innovations radicales avec des ruptures dans l'innovation des produits ou des procédés dans la filière (abattage "à la demande", découpe à la ferme, packaging, vente, ...).*

**341b** - La baisse de la consommation de viande de veau en France se confirme, et limite fortement les complémentarités troupeaux allaitants / laitiers.
*Versus* : *La reprise de la consommation de viande de veau en France se réalise avec la qualité des aliments nourrissant les veaux et/ou des veaux de boucherie bas de gamme grâce à la fourniture de veaux issus du troupeau laitier.* 217
*Commentaire du verso* : *La volonté des principaux acheteurs intégrateurs de maîtriser le prix du veau exerce une pression d'autant plus conséquente sur celui-ci que ces intégrateurs sont très concentrés (5 à 6 gros opérateurs franco-néerlandais).*

**429** - La contractualisation de la production avec l'aval se développe pour répondre à l'attente des consommateurs (évolution des systèmes/modèles d'élevage).
*Versus* : *La contractualisation ne se développe pas, le marché du maigre et du jeune bovin restent les référentiels des systèmes d'élevage.* 218

**519b** - Le marché des pièces se développe au détriment de celui des carcasses, et les innovations (technologies, organisation/consommations complémentaires pays,...) produits permettent de valoriser les morceaux moins demandés.
*Versus* : *Le marché des pièces se développe au détriment de celui des carcasses, et les morceaux moins demandés pèsent sur la filière.* 219

**555** - Le progrès technique permet un allongement significatif des durées de conservation des produits de 3ème transformation (UVCI, …), notamment à base de viande bovine.
*Versus* : *Les produits de 3ème transformation (UVCI, …) ne connaissent pas d'innovation majeure susceptible de favoriser le développement de la consommation de viande bovine.* 220

**556** - La valorisation du 5ème quartier est nécessaire à l'équilibre économique des abattoirs.
*Versus* : *Globalement le 5ème quartier n'est qu'un coût dans l'équilibre économique des abattoirs (la valorisation de la découpe est suffisante).* 221

***Hypothèse :***

83

La demande du consommateur final génère l'offre de viande.

*Article de Cyrielle Delisle, publié le 14/06/2018 sur le site www.reussir.fr/bovins-viande*

## La " Nouvelle agriculture " se déploie en viande bovine

La « Nouvelle agriculture » est une marque à destination du grand public. Créée en 2013 par des agriculteurs adhérents de la coopérative Terrena, elle est née du concept de " l'agriculture écologiquement intensive " et travaillée depuis dix ans par Terrena. Elle propose une farine (…) et quatre types de viandes : lapin (…), porc (…), poulet (…) et bœuf. La filière viande bovine est la dernière à avoir vu le jour, en avril 2017. (…) Ces agriculteurs de l'Ouest de la France souhaitent retisser un lien fort et direct avec le consommateur. *« L'objectif est d'améliorer la rémunération de l'ensemble des producteurs en construisant une filière rentable, capable de s'adapter aux évolutions de la consommation »*, souligne Joseph Locqueville, ingénieur filières la Nouvelle agriculture. Leur volonté est de *« tendre vers des pratiques plus naturelles, plus respectueuses de l'écosystème et du bien-être des animaux en encourageant l'usage d'alternatives aux pesticides ou aux antibiotiques en élevages »*. (…)

Trois segments concernant les bovins ont été développés. Le premier touche les « génisses d'excellence ». Il porte sur des bêtes de race Charolaise, âgées de 24 à 48 mois pour un poids carcasse allant de 300 à 390 kilos maximum, classées R-. *« Le prix payé à l'éleveur est fixé à l'année et dépend des coûts alimentaires et de mise en place. Il est variable selon la saison et s'élève de 4 à 4,35 € le kilo carcasse. Le second segment, celui des « vaches prestige », concerne des Charolaises en finition à l'herbe ou à l'auge, âgées de 28 à 96 mois, pour un poids carcasse compris entre 320 et 470 kilos carcasse. La moitié des bêtes est classée R=, l'autre moitié R+. La plus-value éleveur s'échelonne de 15 à 40 centimes d'euros par rapport à la grille FranceAgriMer »*, souligne Mickaël Piveteau, responsable marché à Ter'élevage. Enfin, le dernier segment, « sélection vaches laitières » (SVL), vise des réformes et bœufs laitiers. Ce dernier secteur a été lancé récemment et se tourne vers le marché surgelé (steaks hachés, boulettes de viande). *« Nous avons affaire à de nouveaux interlocuteurs. C'est un marché qui démarre doucement »*, précise Joseph Locqueville, avant d'ajouter : *« pour la filière bovine, il était difficile de mettre la diversité existante en un seul produit ; c'est pourquoi nous nous sommes focalisés sur la race Charolaise. Le segment génisses a été créé pour répondre aux besoins émanant du client, autrement dit disposer de morceaux rentrant dans une barquette et d'un produit de qualité constante. Puis nous avons avancé sur les vaches. À l'avenir, il n'est pas exclu d'aller sur d'autres races ou d'autres catégories. La filière bovine a tout juste un an de recul, il est important encore d'évaluer le potentiel et d'attendre que ces premiers segments soient établis. Un produit « jeunes bovins » existe déjà mais il doit encore trouver sa place auprès des clients étrangers, la différence de prix avec des concurrents internationaux étant difficile à faire passer »*. (…) La Nouvelle agriculture pour les bovins est positionnée sur des programmes alimentaires basés sur l'herbe et le lin. *« Les cahiers des charges stipulent l'enrichissement en oméga 3 de l'alimentation (…) et l'utilisation à l'auge de nutrifacteurs. Cet enrichissement peut être obtenu soit à l'herbe, soit par un complément alimentaire agréé par Terrena, avec un minimum de 70 jours de finition. On incite à l'engraissement à l'herbe. Le mode alimentaire est le même sur la zone Terrena pour obtenir un produit le plus homogène possible. Les éleveurs signent un contrat qui les engage à respecter le cahier des charges, qui nous donne accès au droit à l'image et autorise une visite de l'exploitation par le consommateur ou un client distributeur »*, observe Mickaël Piveteau.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Commentaire versus : Contraint par ses conditions de production spécifiques, l'élevage bovin viande doit parvenir à écouler ses produits en l'état sans réelle possibilité d'adaptation de sa production à la demande finale.

**Versus** : *Dans beaucoup de zones d'élevage bovin viande, celui-ci ne peut s'adapter que marginalement à la demande du consommateur final car il est contraint par ses conditions de production spécifiques.*

***Hypothèse :***

160b

La filière dans son ensemble s'organise d'un commun accord de sorte que chaque maillon a une part de responsabilité dans la qualité du produit final (production : conduite d'élevage, alimentation, génétique ; abattoir : stress animal, sélection des carcasses ; distribution : sélection des muscles).

**Communiqué de presse publié le 30 janvier 2013 sur le site www.febev.be :**
**Accord interprofessionnel viande bovine**

FEBEV

**Création d'un indice pour restaurer la rentabilité de la filière viande bovine belge**

A la demande de l'Agrofront (ABS, Boerenbond et FWA), la concertation de la chaîne agroalimentaire a décidé le 3 octobre 2012 la création d'un groupe de travail viande bovine ayant comme objectif de restaurer la rentabilité dans le secteur de la viande bovine en tenant compte de manière plus transparente des coûts des éleveurs bovins. Les représentants de tous les maillons de la filière viande bovine ont participé à la concertation, plus particulièrement les producteurs des aliments de bétails, les éleveurs, les marchands, les abattoirs et les distributeurs.

Le groupe de travail est parti des constations suivantes :

- Le marché des matières premières utilisées dans la fabrication des aliments pour le bétail est caractérisé ces dernières années par une augmentation importante et une volatilité croissante des prix. Ces fortes variations des prix hypothèquent gravement la rentabilité des exploitations bovines et mettent en danger la viabilité de toute la filière bovine belge.
- Plus de transparence dans le rapport entre l'évolution des prix des aliments et les prix de la viande bovine est donc nécessaire.
- Le marché de la viande bovine belge de qualité est plutôt un marché de niche qui jouit de la préférence du secteur du consommateur belge.

Face à ce constat, les parties concernées se sont engagées à mettre en place une plus grande fluidité et transparence dans les mécanismes de formation et de modification des prix tout au long de la filière. Au vu de l'ampleur de l'impact des cours des matières premières, des frais variables et fixes des éleveurs les parties s'engagent à prendre en compte tout au long de la filière, et donc, des éleveurs jusqu'aux consommateurs, les variations excessives à la hausse et à la baisse des prix de l'alimentation animale

L'engagement porte sur l'ouverture de négociations commerciales sur les conditions de vente des produits issus des bovins lorsque l'indice de la marge brute simplifiée, soit le rapport entre l'indice des prix de vente à la production et l'indice des prix d'achat des aliments, fluctue exagérément : si la fluctuation dépasse 10% à la hausse ou 10 % à la baisse par rapport à l'indice de la marge brute de référence, la négociation est enclenchée. Cet indice est calculé et publié de manière hebdomadaire par le SPF Economie. Celui-ci établit cet indice sur base de données chiffrées officielles et publiques. En vue des négociations commerciales, le calcul d'une compensation indicative qui remettrait l'indice au niveau 100 sera demandé au SPF Economie. L'accord respecte la formation libre des prix ainsi que la liberté de négocier d'autres conditions commerciales spécifiques par les différents acheteurs de viande bovine. Il est seulement applicable au marché belge.

Cet accord interprofessionnel s'inscrit dans une approche plus large : l'objectif est de mobiliser l'ensemble des opérateurs de la filière de la viande bovine afin de sauvegarder et renforcer la rentabilité de chaque maillon. Ceci implique l'instauration d'une concertation de la chaîne ayant comme objectif de conclure des accords interprofessionnels sur les conditions de commerce et de production entre les différents maillons de la chaîne. ( … )

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Chaque acteur/maillon de la filière recherche sa rentabilité sans concertation avec les autres (et reporte la responsabilité de la qualité du produit final sur les autres).*

***Hypothèse :***

252b

La filière viande bovine s'adapte (innovation, prix, …) à l'évolution des modes de consommation (snaking, produits préparés).

*Article de Marie Cadoux publié le 01/03/2012 sur le site www.lsa-conso.fr*

LSA Commerce & Consommation

# La stratégie des industriels quand le bœuf traîne la patte

(…) Depuis deux ans, Charal, la marque numéro un du rayon, a mis au point un plan de bataille pour rendre plus accessible la consommation de viande : *« Nous travaillons selon quatre axes stratégiques : nos produits doivent être abordables, disponibles, adaptés et proches des consommateurs »*, détaille Émilie Rautureau, chef de produits. Dans les faits, l'activité promotionnelle s'est intensifiée avec, notamment, la multiplication d'opérations « prix choc » sur certains produits et le lancement d'une gamme de steaks hachés à moins de 1 €, la gamme Happy Family. Pour trouver le bon produit au bon moment et au bon prix, la marque a mis au point une politique de merchandising sur mesure pour la GMS. Pour cela, elle a dû étoffer sa force commerciale de manière à augmenter le nombre de points de vente visités. Le déploiement de la gamme burger dans des circuits de distribution alternatifs comme les stations-service et les distributeurs automatiques doit aussi permettre de multiplier les occasions de consommation tout en s'adaptant aux différents modes de vie. (…) Anticiper les besoins des consommateurs et se montrer à leur écoute constitue un autre levier important pour le développement de la marque Charal. À l'image de la nouvelle gamme Petit Appétit, qui sera lancée en avril prochain, censée répondre aux besoins des seniors, qui, avec l'âge, ont tendance à réduire leur consommation de viande. Les femmes, qui ont souvent moins d'appétit que les hommes, sont également ciblées. Faux-filet, steak haché et bifteck voient leur grammage revu à 80 grammes par portion. Enfin, en multipliant les opérations de communication dans l'ensemble des médias, en prenant la parole sur les réseaux sociaux et en partant à la rencontre du grand public à l'occasion du Salon de l'agriculture (…), la marque entend se montrer proche des consommateurs.

De son côté, Tendre et plus, la griffe d'Elivia, mise sur l'innovation et le service pour stimuler la demande : *« Il n'y a pas de raison pour que ce qui a marché aux rayons traiteur charcuterie ne puisse pas réussir au rayon boucherie. Encore faut-il que les distributeurs jouent le jeu »*, s'agace Gérard Dorin-Blanchard, directeur marketing d'Elivia. En 2011, Tendre et plus a enregistré une croissance de ses volumes de 40%. À l'origine de ces performances, de nouveaux produits comme les steaks hachés assaisonnés, qui ont généré des volumes additionnels, ou ces pièces de viande déjà cuites et prêtes à être intégrées à un plat mijoté.

(…) 2012 sera marquée par la poursuite de ces stratégies : *« Les produits élaborés doivent se montrer plus dynamiques »*, juge Gérald Dorin-Blanchard. La stratégie Charal de relance se poursuivra : les opérations prix choc seront reconduites. La gamme Happy Family va s'étoffer d'une nouvelle référence de boulettes présentées sous la forme de trois barquettes sécables. Le packaging de la gamme Hebdopack va être revu pour proposer un système d'ouverture plus simple. Enfin, persuadée que l'une des clés du succès du marché repose sur la variété, la marque va proposer un burger en édition limitée à partir du mois d'avril. Un principe déjà bien rodé au rayon traiteur. Tout cela suffira-t-il à réconcilier les consommateurs avec le rayon ? Viendront-ils enfin pour le plaisir et non pas seulement par besoin ? Les industriels veulent y croire !

## Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Commentaire recto : La filière innove en adaptant par petites notes les produits ou procédés pour continuer à segmenter, diversifier, différencier en partant de l'offre technologique adaptée aux outils industriels (recherche d'économies d'échelle et de gamme) = innovations incrémentales, et/ou en réalisant des innovations radicales avec des ruptures dans l'innovation des produits ou des procédés dans la filière (abattage "à la demande", découpe à la ferme, packaging, vente, ...)..

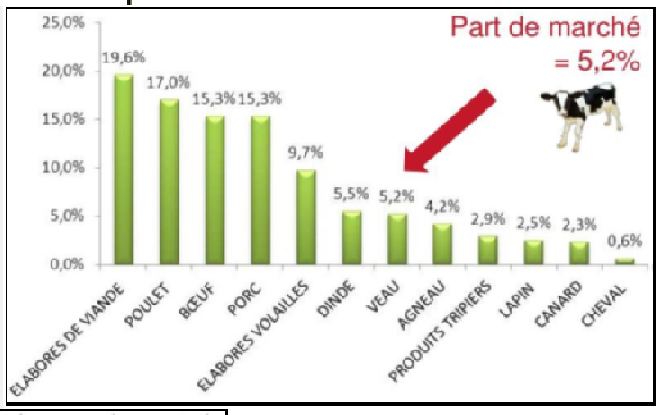
**Versus** : *Malgré l'évolution des modes de consommation, la filière viande bovine n'évolue pas (peu d'investissements industriels en R&D).*

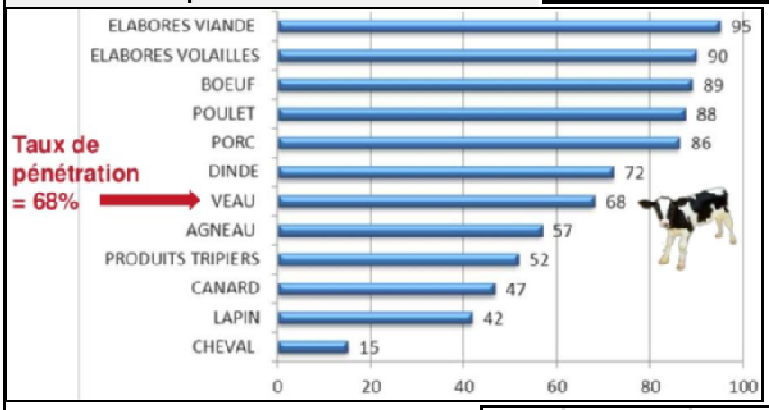
***Hypothèse :***

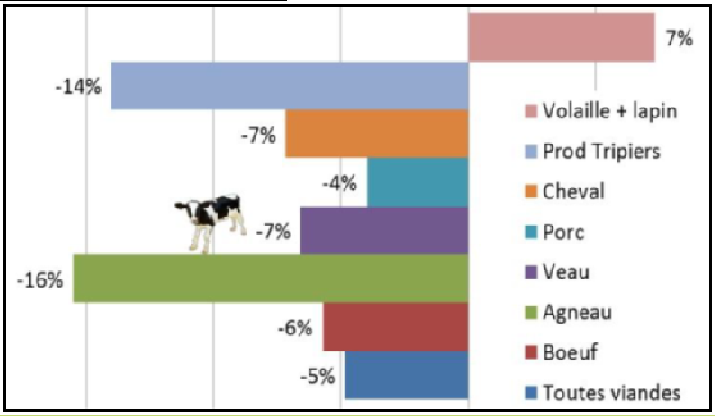
341b

**La baisse de la consommation de viande de veau en France se confirme, et limite fortement les complémentarités troupeaux allaitants / laitiers.**

**Extraits d'une présentation réalisée par Interbev « *Viande de veau & communication interprofessionnelle* » dans le cadre d'une conférence organisée par l'Institut de l'Elevage, les Chambres d'Agriculture de Bretagne et le GIE Elevages de Bretagne le 17 septembre 2014**




**Evolution de la consommation de viande en France entre 2009 et 2013**

## Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Commentaire versus : La volonté des principaux acheteurs intégrateurs de maîtriser le prix du veau exerce une pression d'autant plus conséquente sur celui-ci que ces intégrateurs sont très concentrés (5 à 6 gros opérateurs franco-néerlandais).

**Versus** : *La reprise de la consommation de viande de veau en France se réalise avec la qualité des aliments nourrissant les veaux et/ou des veaux de boucherie bas de gamme grâce à la fourniture de veaux issus du troupeau laitier.*

*Hypothèse :* 429

La contractualisation de la production avec l'aval se développe pour répondre à l'attente des consommateurs (évolution des systèmes/modèles d'élevage).

En 2017, **FranceAgriMer** a financé une étude destinée à définir comment les systèmes bovins viande français devaient s'adapter pour répondre au mieux aux nouvelles demande des marchés.

Extrait (pp 33 & 34 du document de synthèse)

## Et au-delà du prix : sa sécurisation dans le temps




Les modifications de conduite d'élevage (…) nécessitent des changements plus ou moins profonds des systèmes d'élevage : les changements se raisonnent sur une à plusieurs années et de manière plus ou moins réversible.
Pour encourager les éleveurs à les mettre en œuvre, le signal prix à un instant « t » n'est pas suffisant : plus encore que le niveau de prix immédiat, sa sécurisation est un élément indispensable pour déclencher le changement.
Les dispositifs de sécurisation du prix et du débouché par la contractualisation constituent donc un élément déterminant permettant d'encourager une réorientation de la production.
Quelques expériences sont déjà déployées avec la mise en place de contrats entre producteurs et coopératives bovines ou entre producteurs et abatteurs privés. Elles permettent de reporter la prise de risque de l'éleveur vers l'aval.

**Trois cas de figure sont possibles :**

- la contractualisation qui lie le producteur à sa coopérative de mise en marché est assortie d'un second contrat entre la coopérative de mise en marché et son aval, ce qui permet de reporter à l'aval la prise de risque,
- la contractualisation qui lie le producteur à un abatteur privé,
- la contractualisation se limite à la relation entre le producteur et sa coopérative de mise en marché. Dans ce cas la prise de risque porte entièrement sur la coopérative de mise en marché. Elle est mutualisée entre ses agriculteurs adhérents. La capacité de la coopérative à développer la contractualisation avec garantie des prix reste alors limitée par cette prise de risque.

Plus elle impliquera l'aval de la filière, plus les changements pourront être déployés massivement. La forme la plus sécurisante pour le maillon production est celle impliquant le maillon le plus en aval de la filière (abatteur pour le marché export, distribution pour le marché national).

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *La contractualisation ne se développe pas, le marché du maigre et du jeune bovin restent les référentiels des systèmes d'élevage.*

***Hypothèse :***

519b

Le marché des pièces se développe au détriment de celui des carcasses, et les innovations (technologies, organisation/consommations complémentaires pays,...) produits permettent de valoriser les morceaux moins demandés.

*Article publié le 16 décembre 2015 sur le site internet /idele.fr*

## Où va le bœuf ? - Vers toujours plus de transformation !
(Dossier Economie n° 461, octobre 2015)

**La diversité de la production française de viande bovine permet de répondre à une multitude de segments de marché, pour des produits variés : d'une carcasse de taurillon de race à viande à un steak haché issu de vaches laitières, les valorisations sont totalement opposées. L'étude "Où va le bœuf ?" permet de faire le point sur la valorisation de la production française et des importations par leurs différents débouchés, en France et à l'export.**

En 5 ans, depuis notre dernière étude, les volumes de viande de gros bovins disponibles pour la consommation française et l'exportation se sont réduits de 6%. Avec une baisse limitée à 3%, la GMS a mieux résisté que la moyenne des débouchés et augmente sa part de marché à 54%. Celle de la RHD est restée stable, à 19%, de même que celle de la boucherie, à 12%. Ce sont les exportations qui ont été surtout affectées et ne représentent plus que 15% du total. Le contexte de consommation morose a limité les besoins à l'import, qui se cantonnent progressivement au segment de la restauration et à la transformation.

Certains produits peinent à trouver un marché valorisant à la hauteur des coûts mis en œuvre. C'est le cas des carcasses et quartiers compensés de vaches charolaises, qui constituent le cœur de gamme de l'offre en GMS, mis en place pour redonner confiance suite aux crises ESB du début du siècle. Ce cœur de gamme est désormais pris en étau entre la progression du segment premier prix constitué de catégoriel laitier et celle du segment supérieur, via le redéploiement des rayons traditionnels à la coupe.

C'est aussi le cas des jeunes bovins de type viande, dont les débouchés traditionnels vers l'Europe du Sud se contractent. Les industriels doivent aujourd'hui valoriser des quantités croissantes de viande de taurillons sur le marché français, ce qui n'a rien d'évident.

Mais le véritable fait marquant de ces cinq dernières années reste le boom du haché, qui touche tous les circuits. En GMS et RHD, il est principalement issu de vaches laitières. Toutefois, une part croissante de viande du troupeau allaitant finit en steak haché, surtout par défaut, face à la contraction des exportations et du cœur de gamme en GMS. Mais ce marché du haché ne permet pas de bien valoriser les bovins de race à viande. La segmentation est certes de plus en plus poussée, mais sur des critères techniques qui ne permettent pas, sauf sur quelques niches, de mettre en avant la race.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Le marché des pièces se développe au détriment de celui des carcasses, et les morceaux moins demandés pèsent sur la filière.*

***Hypothèse :***

555

Le progrès technique permet un allongement significatif des durées de conservation des produits de 3ème transformation (UVCI, …), notamment à base de viande bovine.

La revue scientifique
Viandes & Produits Carnés
Référence de l'article : VPC-2016-32-3-3
Date de publication : 25 juillet 2016
www.viandesetproduitscarnes.com

# Conservation de viandes de veau conditionnées en UVCI avec du monoxyde de carbone

*Auteurs : Clémence Bièche-Terrier & Isabelle Legrand (Institut de l'élevage)*

**Le monoxyde de carbone est utilisé outre-Atlantique pour allonger la conservation des viandes. Bien que l'utilisation de ce gaz ne soit pas autorisée aujourd'hui en Europe, l'Institut de l'Elevage a étudié ses effets sur la viande de bœuf, avec des résultats prometteurs. Des essais similaires ont été conduits sur la viande de veau, dont la couleur occupe une place fondamentale dans le processus de vente.**

Le monoxyde de carbone (CO) est employé outre-Atlantique pour conserver les viandes bovines en UVC sans oxygène, afin d'allonger la durée de conservation des viandes. Aujourd'hui interdit en Europe, son utilisation fait débat entre les partisans (conservation prolongée) et les opposants (possibilité de fraude concernant la fraîcheur des produits). Par ailleurs, la couleur rose est un aspect qualitatif essentiel de la viande de veau, et son maintien dans le temps est particulièrement difficile (risques d'oxydation). L'emploi du CO pourrait stabiliser cette couleur, mais risque aussi de provoquer une coloration plus soutenue voire artificielle du produit. Ceci a amené le service Qualité des Viandes de l'Institut de l'Elevage à mener une étude expérimentale pour évaluer l'impact de l'utilisation d'atmosphères de conditionnement anoxiques avec 0,4% de CO dans les UVC de veau, avec les conclusions suivantes : le CO permet le maintien d'une couleur attractive pour la viande de veau pendant 23 jours, sans paraître « artificielle » à l'œil d'un jury d'experts ; l'atmosphère anoxique avec 0,4% de CO empêche le développement des microorganismes aérobies stricts ; les escalopes de veau conditionnées sous CO, après 23 jours de conservation, ont des notes d'analyse sensorielle comparables à celles de produits frais, montrant la très bonne préservation des produits par ce conditionnement ; la conservation sous CO de viandes avec os, après 23 jours, a posé des problèmes d'odeurs très désagréables (développement de bactéries de type Brochothrix thermosphacta), sans altération visible du produit. Ainsi, le conditionnement sous atmosphère anoxique avec 0,4% de CO apparaît comme une piste très intéressante pour la conservation des viandes de veau sans os. Un travail complémentaire doit être mené pour évaluer l'impact du CO sur la couleur de la viande de veau après cuisson, pour valider le maintien correct des qualités organoleptiques jusque dans l'assiette du consommateur.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Les produits de 3ème transformation (UVCI, …) ne connaissent pas d'innovation majeure susceptible de favoriser le développement de la consommation de viande bovine.*

*Hypothèse :*

556

La valorisation du 5ème quartier est nécessaire à l'équilibre économique des abattoirs.

*Article publié par Hélène Chaligne le 28/11/2013 sur le site www.lafranceagricole.fr*

# Revitaliser les débouchés du CINQUIÈME QUARTIER

**Une étude lance des pistes pour améliorer la valorisation des abats, cuirs et coproduits autour de quatre piliers : élevage, abattoirs, réglementation et marchés.**

L'ensemble de la valorisation du cinquième quartier représente 6 % du prix de la viande entrée abattoir pour le porc et les ovins, 8 % pour les gros bovins et 15 à 16 % pour le veau. Soit 50 € par gros bovin et 66 € par veau. C'est ce que calcule l'étude réalisée de septembre 2011 à février 2013 par Blézat consulting pour FranceAgriMer.

**MARGE DE MANOEUVRE**

*« Abats, sang, os, graisses et cuirs ont encore devant eux une marge de manœuvre pour progresser »*, lançait Bertrand Oudin, le directeur général de Blézat consulting, au Space à Rennes, en septembre. L'étude propose quatre axes de travail.

**1 / Développer les débouchés.** En France, les abats et les produits triplers, qui représentent 10 à 15 % du gisement, souffrent d'une baisse des achats. *« L'érosion des volumes, essentiellement due à une sous-consommation des jeunes, pose des problèmes économiques importants »*, note-t-il. Il suggère de promouvoir ces produits par des campagnes, tel le « mois des produits triplers », et de les rendre plus attractifs par de nouveaux modes de présentation.

**2 / Assouplir la législation.** *« Une nouvelle réglementation autorisera peut être l'incorporation de protéines animales transformées dans certaines farines*, explique Bertrand Oudin. *Cela élargirait les approvisionnements des fabricants en substitut à d'autres matières premières. »* Actuellement, le cinquième quartier – notamment la gélatine, le sang et le suif – trouve un créneau au sein du milieu médical et de l'industrie biochimique. Les protéines sont absorbées à 72 % par l'alimentation pour les animaux domestiques. Si elle est le principal débouché, elle n'est pas forcément la plus rentable.

**3 / Améliorer l'état sanitaire.** Beaucoup des cuirs et peaux sont déclassés car abîmés par des traces de teigne ou des griffures. Conséquence, la moitié des cuirs tannés en France sont importés d'Italie. Pourtant, le marché à l'export est plutôt performant, les peaux françaises bénéficiant d'une image de luxe. *« La saisie des cuirs comme celle des abats dépend du sanitaire*, indique Bertrand Oudin. *Peut-être faudrait-il instaurer des compensations financières pour la qualité, et améliorer ainsi les volumes commercialisables ? »*

**4 / Equiper les abattoirs.** L'étude suggère par exemple d'installer des « infrastructures de congélation » d'abats pour s'ajuster à la saisonnalité de la demande et accroître les volumes de vente.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Globalement le 5ème quartier n'est qu'un coût dans l'équilibre économique des abattoirs (la valorisation de la découpe est suffisante).*

› Thématique *« Circuits de distribution : circuits courts, RHD, restauration collective, GMS, boucherie artisanale »* : 7 hypothèses

**195** - Les distributeurs de la viande (bouchers traditionnels et GD) adaptent l'offre aux nouvelles demandes : produits crus pour apéritifs dinatoires, portions plus petites (et donc prix/portion moindre), produits élaborés à base de viande permettant de valoriser la totalité de la carcasse (voire pour valoriser la carcasse du jeune bovin) en compléments des produits bruts qualitatifs.
*Versus* : *Les distributeurs de la viande n'adaptent pas, ou peu, l'offre aux nouvelles demandes.* 223

**197b** - L'approvisionnement de la GD en viande bovine est de qualité car ses acheteurs connaissent le produit viande et les rayons boucherie de la GD mettent en place des démarches qualité approfondies reconnues par le consommateur.
*Versus* : *Les acheteurs n'ont pas une connaissance suffisante du produit viande en GD, qui vend de la viande de qualité insuffisante du point de vue du consommateur.* 224

**258b** - Le haut de gamme reste le "plus" de la boucherie artisanale traditionnelle toujours en mesure de satisfaire aux "achats plaisir" du consommateur.
*Versus* : *La GD monte en gamme et constitue une véritable concurrence pour les boucheries traditionnelles.* 225

**453** - Le maintien d'un maillage territorial des abattoirs et d'un tissu important de lieux de distribution de proximité, garantissant la pérennité de la boucherie artisanale, est assuré.
*Versus* : *Le maintien d'un maillage territorial des abattoirs et d'un tissu important de lieux de distribution de proximité, garantissant la pérennité de la boucherie artisanale, est abandonné au profit de la concentration des abattoirs et de la distribution (la boucherie artisanale devient l'exception).* 226

**455b** - La part des viandes de France et des viandes labellisées dans les approvisionnements de la restauration collective est revalorisée (son rôle en matière d'éducation alimentaire est reconnu).
*Versus* : *Les approvisionnements de la restauration collective ciblent les bas prix (le rôle de la restauration collective en matière d'éducation alimentaire est ignoré), éventuellement à l'importation.* 227

**485b** - La restauration collective développe son approvisionnement local/régional et accepte d'augmenter le prix d'achat des produits frais pour offrir une meilleure qualité alimentaire.
*Versus* : *La restauration collective continue d'acheter toujours moins cher les produits frais, ce qui ne laisse pas de place pour la viande bovine de qualité bovines.* 228
*Commentaire recto : Un certain desserrement de la contrainte des prix d'achats toujours tirés vers le bas en restauration collective peut être envisagé, notamment avec les G.H.T. (groupements hospitaliers de territoire) ayant pour objectifs de privilégier les circuits courts, avec un impact sur les productions locales (viandes, et produits végétaux).*

**544b** - Les circuits courts de proximité favorisent la consommation régionale de viande locale et sont encouragés (financièrement et réglementairement).
*Versus* : *Les circuits courts de proximité sont freinés par l' "industrialisation" des circuits de la viande et de la distribution (GD) qui nuisent au développement du « locavorisme ».* 229

**Hypothèse :**

195

Les distributeurs de la viande (bouchers traditionnels et GD) adaptent l'offre aux nouvelles demandes : produits crus pour apéritifs dinatoires, portions plus petites (et donc prix/portion moindre), produits élaborés à base de viande permettant de valoriser la totalité de la carcasse (voire pour valoriser la carcasse du jeune bovin) en compléments des produits bruts qualitatifs.

*Extrait d'un article publié par TP avec Relaxnews/AFP, le 2 mars 2016 sur le site www.clubic.com*

# Et voici le distributeur automatique de viande

clubic




Dans le 11ème arrondissement de Paris, non loin des étals d'un primeur et d'un fromager, un gros rectangle de métal rouge et blanc, annonçant un « boucher basque à toute heure » a fait son apparition le 8 février. Loin de proposer comme à l'accoutumée des cafés et autres chips, ce distributeur automatique se présente comme une extension de l'«Ami Txulette», la boucherie du quartier. Il permet aux carnivores noctambules ou aux flâneurs du dimanche de se procurer côtes de porc, faux-filets et autres saucisses au gré de leurs envies.

*« L'objectif était de pouvoir offrir de bons produits à toute heure »*, explique Florence Pouzol, propriétaire de l'établissement. *« Passé une certaine heure à Paris, l'offre de nourriture se limite souvent aux fastfood ou aux kebabs »*, dit-elle. La machine, qui propose une quinzaine de produits - les meilleures ventes de la boucherie mais aussi œufs ou sauces d'accompagnement - *« offre un service supplémentaire à nos clients et aux personnes de passage - un hôtel et le métro sont juste à côté »*, pouvant attirer ainsi une nouvelle clientèle, explique la propriétaire. Les tarifs sont au maximum 30 centimes d'euros plus chers qu'en boutique. La différence est imputable à « la nécessité d'absorber les frais liés à l'achat de la machine (20 000 euros) et à la mise en barquette » des produits. Les premiers résultats sont encourageants. « On s'était fixé un objectifs de 30 euros de ventes additionnelles par jour, et on a déjà 5 jours d'avance », se réjouit Florence Pouzol. Grâce à ces distributeurs, on peut *« allier l'artisanal et les produits traditionnels aux méthodes de vente modernes »*, et répondre aux envies des Français attachés à l'achat à toute heure depuis l'explosion du commerce électronique, fait-elle valoir.

Du côté de la Navsa, fédération professionnelle de la distribution automatique, on reconnait que si ces appareils restent rares en France (cinq distributeurs de viande recensés dans tout le pays), « l'idée est intéressante et peut être un potentiel de développement ». La pratique est en revanche déjà répandue dans d'autres pays européens comme l'Allemagne. Dans l'Hexagone, le concept a d'abord éclos dans les campagnes, où des agriculteurs souhaitaient vendre leurs produits en direct, sans ouvrir un magasin. Légumes, oeufs, fromages, les nouvelles générations de distributeurs permettent de vendre quasiment de tout, grâce à des systèmes de contrôle de la température. Filbing Distribution, spécialiste de la vente en casiers réfrigérés lancé en 2008, revendique aujourd'hui 207 distributeurs automatiques fermiers. (…)

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Les distributeurs de la viande n'adaptent pas, ou peu, l'offre aux nouvelles demandes.*

***Hypothèse :***

197b

L'approvisionnement de la GD en viande bovine est de qualité car ses acheteurs connaissent le produit viande et les rayons boucherie de la GD mettent en place des démarches qualité approfondies reconnues par le consommateur.

laViande

www.interbev.fr
www.la-viande.fr

interbev

# Acheteur en viande

LES MÉTIERS DE LA FILIÈRE ÉLEVAGE ET VIANDE

## Lieu de travail

- Grande distribution
- Restauration
- Secteur de la boucherie

## Descriptif

L'acheteur en viande et abats de centrale d'achat, de plateforme ou de réseaux de commerçants, est chargé de sélectionner les fournisseurs et de référencer les produits dont son entreprise a besoin.

Le métier vise à appliquer la politique de l'enseigne en matière de gamme et d'assortiment dans le secteur de la viande, à découvrir des produits qui lui permettront de se démarquer, mais aussi à négocier les meilleures conditions de prix, de délais de livraison et de services après-vente.

### Le +

L'acheteur en viande et abats (produits tripiers) occupe une place stratégique dans les centrales d'achat et plateformes de la grande distribution ; c'est un secteur qui offre d'importantes possibilités d'évolution.

## Compétences

Une bonne connaissance des techniques d'achat et de vente ainsi que de la réglementation en matière de relations commerciales est indispensable. L'acheteur doit également disposer de méthodes rigoureuses pour s'informer sur les produits et leurs caractéristiques et se constituer une documentation importante constamment mise à jour.

### Qualités requises

Esprit d'initiative, curiosité, sens de l'écoute, du dialogue et bon relationnel.

## Qualifications

- Licence PRO spécialisée en achats.
- Diplôme d'écoles supérieures de commerce.
- Diplôme d'ingénieur.
- Mastère spécialisé en achat proposé par les grandes écoles de commerce.

## Activités

- **Définition** des besoins de l'entreprise en produits viandes et abats (produits tripiers) et participation à l'élaboration des cahiers des charges.
- **Sélection** des fournisseurs, en fonction de la gamme, de l'assortiment et de la politique qualité/prix de l'enseigne.
- **Négociation** sur les quantités, les prix, les promotions, les délais de livraison, afin d'obtenir les conditions les plus avantageuses.
- **Prospection** de nouveaux fournisseurs potentiels.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Les acheteurs n'ont pas une connaissance suffisante du produit viande en GD, qui vend de la viande de qualité insuffisante du point de vue du consommateur.*

***Hypothèse :***

258b

Le haut de gamme reste le "plus" de la boucherie artisanale traditionnelle toujours en mesure de satisfaire aux "achats plaisir" du consommateur.

*Article de Marie Cadoux publié le 08/09/2016 sur le site www.lsa-conso.fr*

LSA Commerce & Consommation

# La cave de maturation, vitrine haut de gamme du rayon boucherie

**L'investissement oscille de 7 000 à 40 000 €, sachant que la rentabilité d'une viande maturée ne dépasse pas 10%, contre 20 à 22% pour l'ensemble du rayon boucherie.**

Rien ne semble trop beau pour le rayon boucherie de l'hyper E.Leclerc d'Avermes, dans l'Allier. Dirigé par Jean-Marc Renaud, il contribue à près de 8% du chiffre d'affaires du magasin. Il s'étend sur 93 mètres, dont 10 mètres pour le rayon traditionnel. Dès l'ouverture de l'hyper, une cave de maturation a été installée. Le meuble de 3 mètres présente une capacité de stockage d'une vingtaine de carrés de côtes de bœuf. Avec un taux d'hygrométrie élevé, la viande perd jusqu'à 30% d'eau. Résultat : le gras s'imprègne dans le muscle de la viande, ce qui lui donne un goût plus fort, reconnu des gourmets. Les pièces sont maturées pendant au moins vingt jours, mais peuvent rester dans la cave jusqu'à cinquante jours. « Celle-ci donne une image haut de gamme au rayon et attire une clientèle aisée», assure Jean-Marc Renaud. Une image que l'Intermarché de Nemours, inauguré en octobre 2015, cherche aussi à promouvoir. Son adhérent, Richard Doyen, voit dans ce type d'installation le moyen d'apporter un service aux clients, même si cela reste un marché de niche. Avec une perte de poids et le stockage de la matière, la rentabilité d'une viande maturée ne dépasse pas 10%, contre 20 à 22% pour l'ensemble du rayon boucherie, selon les professionnels. L'anticipation de stocks pour une bonne maturation est une autre difficulté. L'investissement peut, selon la taille du meuble, osciller de 7000 € jusqu'à 40000 €.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *La GD monte en gamme et constitue une véritable concurrence pour les boucheries traditionnelles.*

***Hypothèse :***

453

**Le maintien d'un maillage territorial des abattoirs et d'un tissu important de lieux de distribution de proximité, garantissant la pérennité de la boucherie artisanale, est assuré.**

*Extraits d'un article publié le 29 juin 2015 par Emmanuelle Vibert sur le site internet magazine.laruchequiditoui.fr*

# Un autre abattoir est possible

(…)

Concentration, privatisation, industrialisation. Le secteur des abattoirs connaît bien ce refrain. On a créé les premiers, qui étaient des services publics municipaux, à la fin du 19ème siècle dans les grandes villes. Et au début des années 70, on dénombrait 1200 abattoirs dits « de boucherie » (pour les bœufs, mouton, chevaux et chèvres). En 2014, ils ne sont plus que 270, dont seulement un tiers reste public. Et trois mastodontes privés règnent sur les deux tiers du marché.

Plus concentrés, donc plus costauds ? Même pas. De grandes entreprises comme Gad, Tilly-Sabco, Les Abattoirs industriels de la Manche (AIM) font la une des journaux, ces deux dernières années, à la rubrique dépôt de bilan. Quant aux petites structures, elles ferment en silence.

(…) On peut aussi proposer de relocaliser l'abattage, d'y réintroduire du sens. Voilà quelques pistes pour repenser le secteur.

**Mailler le territoire avec des petits abattoirs**

*« L'abattoir le plus proche est à 140 km. Hier, j'y ai envoyé une vache de réforme. Le camion est venu chez moi puis est passé dans d'autres fermes. Au final, ma vache a parcouru près de 400 km pour arriver à l'abattoir »*, raconte un éleveur des Yvelines qui préfère rester anonyme. Pierre Bouchez, lui a plus de chance. Il produit avec son fils Les Viandes du Châteauneuf, dans le Pas-de-Calais, et mène ses bêtes à l'abattoir de Fruges, à une douzaine de kilomètres de l'exploitation. Ses veaux nourris à l'herbe et au lin ne passent pas des heures interminables entassées dans un camion. *« J'emmène les bêtes, raconte-t-il, elles montent aussitôt sur la rampe. Un quart d'heure plus tard, c'est fini. C'est artisanal. »* Impossible de proposer de la viande de qualité, d'accompagner les bêtes jusqu'au bout dans de bonnes conditions, de vendre véritablement en circuit court, sans rétablir des abattoirs artisanaux, partout en France. Une vraie mission de service public dont devrait s'emparer de nouveau les politiques.

**Les abattoirs collectifs**

Ici ou là, des producteurs, des bouchers se relèvent les manches et investissent ensemble, pour créer des abattoirs collectifs. Cela peut-être laborieux. Pierre Bouchez a tenté le coup plusieurs fois, sans succès jusque-là. *« Avec 5 millions d'euros, on pourrait y arriver, explique-t-il. Les pouvoirs publics pourraient en financer la moitié, les producteurs le reste. Mais aucun d'entre nous ne peut prendre le risque d'investir, notre situation est trop précaire. »*

D'autres fois, ça marche. Dans le Beaufortain (Alpes), 36 éleveurs se sont regroupés en 1996 pour que les vaches de race Tarine du coin soient abattues sur place. Aujourd'hui, leur société d'intérêt collectif agricole (SICA) produit 300 tonnes de viande par an, travaille avec quatre restaurateurs et valorise les carcasses 1 € du kilo au dessus du prix du marché.

(…)

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Le maintien d'un maillage territorial des abattoirs et d'un tissu important de lieux de distribution de proximité, garantissant la pérennité de la boucherie artisanale, est abandonné au profit de la concentration des abattoirs et de la distribution (la boucherie artisanale devient l'exception).*

***Hypothèse :***

455b

La part des viandes de France et des viandes labellisées dans les approvisionnements de la restauration collective est revalorisée (son rôle en matière d'éducation alimentaire est reconnu).

**Le bœuf à la conquête de la restauration collective – « Le logo Viande de France dope l'achat local »**

*Article publié le 21/07/2016 sur le site www.lafranceagricole.fr*

La France Agricole

Membre d' Interbev, l'association de la restauration collective en gestion directe, Restau'Co, s'était engagée l'an passé dans le mouvement « Je soutiens mes éleveurs » et dans la promotion du logo «Viande de France». Éric Lepêcheur, son président, estime qu'il est du devoir des restaurants collectifs de répondre aux attentes du consommateur en termes d'origine des viandes, fraîches ou transformées.

**La restauration hors domicile a pour réputation de distribuer majoritairement de la viande importée. Est-ce vrai ?** Pour les achats de produits transformés ou surgelés, oui, car c'est un marché motivé par le prix. (…) En revanche, les mentalités changent vis-à-vis de la viande fraîche. Elle est souvent française car les acheteurs sont plus sensibles à l'origine. Depuis que le ministère de l'Agriculture a validé le logo « Viande de France » l'an dernier, les achats de viande bovine fraîche française dans la restauration collective ont bondi de 20 %. C'est encourageant.

**Dans un appel d'offres, les acheteurs sont-ils en mesure de n'exiger que de la viande française?** Un appel d'offres ne peut pas explicitement demander une origine précise. Mais il est possible d'exiger une traçabilité étroite ou le respect de normes environnementales. Immanquablement, cette orientation vers le qualitatif laisse un large avantage à la viande française pour trouver sa place. C'est une double mission pour nous : sensibiliser le consommateur au modèle alimentaire français. Et soutenir nos éleveurs, pour qui la concurrence est rude. (…)

**Pourquoi l'alimentation est-elle l'un des principaux postes à souffrir de coupes budgétaires ?** C'est injustifiable. Ainsi, dans un hôpital, l'alimentation représente moins de 1 % du budget. C'est la course aux économies, sur des matières premières qui ne sont pourtant pas l'unique variable d'ajustement du prix d'un repas. Des communes et des régions l'ont d'ailleurs bien compris. Elles travaillent par exemple sur la réduction du gaspillage alimentaire, un moyen efficace de faire des économies. (…)

**Acheter de meilleurs morceaux, un peu plus chers, c'est donc possible ?** (…) c'est possible, pourvu que l'autorité supérieure joue le jeu. Ce serait d'ailleurs un moyen de peser sur les tarifs. (…) Un repas coûte une dizaine d'euros. Contrairement aux idées reçues, ce ne sont pas les aliments qui coûtent le plus cher. Ils représentent 20 % du prix, ce n'est donc pas une variable d'ajustement. Le plus lourd, ce sont les charges liées au personnel.

**Témoin : Thierry Andro, directeur de la cuisine centrale Les Marmitons, Trappes (Yvelines)**

***« 100 % de bœuf français dans nos assiettes »***

*« À Trappes, la cuisine centrale des Marmitons produit chaque jour 1 850 repas, servis dans 26 sites de la ville. Le coût moyen d'un repas s'élève à 2 € par personne, contre 1,70 € pour d'autres collectivités. Ce léger surcoût, nous l'expliquons par la drastique attention que nous portons à la qualité des ingrédients dans l'assiette, et surtout de la viande. Chaque année, nous commandons 9,6 tonnes de viande fraîche à un grossiste d'Allonne (Oise), dont 3,6 tonnes de bœuf issu de la filière nutrition Bleu blanc cœur. Comme nous ne pouvons pas faire de discrimination d'origine dans les appels d'offres, nous exigeons le respect qualitatif d'un cahier des charges engagé notamment dans une alimentation durable, une réduction des émissions de gaz à effet de serre et une viande riche en oméga 3. Trois quarts des usagers des cantines sont satisfaits de leurs repas. »*

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Les approvisionnements de la restauration collective ciblent les bas prix (le rôle de la restauration collective en matière d'éducation alimentaire est ignoré), éventuellement à l'importation.*

*Hypothèse :*

485b

La restauration collective développe son approvisionnement local/régional et accepte d'augmenter le prix d'achat des produits frais pour offrir une meilleure qualité alimentaire.

# L'approvisionnement local et de qualité en restauration collective

avise
www.avise.org
PORTAIL DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

**Ce guide apporte des clés de compréhension et d'action aux gestionnaires de la restauration collective publique pour leur permettre de s'approvisionner avec des produits de proximité et de qualité.**

Cet outil pratique très complet s'adresse aux acteurs de la restauration collective publique et aux fournisseurs souhaitant diversifier leurs marchés. Il a pour objectif de les aider dans leurs démarches d'approvisionnement de proximité en leur apportant des réponses sur les dispositifs du code des marchés publics et en partageant auprès d'eux des recommandations pratiques et juridiques.




Au sommaire :

Préambule - Les conditions de réussite
- Connaître l'offre locale, un préalable incontournable à la mise en œuvre effective d'un approvisionnement local
- Adapter l'organisation de la restauration
- S'assurer de la qualité des produits
- Passer d'un approvisionnement marginal à un approvisionnement significatif



Le guide - Rédiger et organiser ses marchés
- Le cadre général de l'achat public
- Comment organiser et rédiger ses marchés publics en vue de favoriser une restauration de proximité et de qualité
- Index et bibliographie



Catégorie : Guide
Auteur(s) : Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt
Date d'édition : Novembre 2014




Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

Commentaire recto : Un certain desserrement de la contrainte des prix d'achats toujours tirés vers le bas en restauration collective peut être envisagé, notamment avec les G.H.T. (groupements hospitaliers de territoire) ayant pour objectifs de privilégier les circuits courts, avec un impact sur les productions locales (viandes, et produits végétaux).

**Versus** : *La restauration collective continue d'acheter toujours moins cher les produits frais, ce qui ne laisse pas de place pour la viande bovine de qualité.*

***Hypothèse :***

544b

Les circuits courts de proximité favorisent la consommation régionale de viande locale et sont encouragés (financièrement et réglementairement).

*Article de Jean-Claude Dorenlor publié le 23/11/17 sur le site orne.chambres-agriculture.fr*

# Viande bovine : pensez à la commercialisation en circuit court

**Les producteurs de viande bovine sont confrontés à la fois à la volatilité des cours et aux nombreuses interrogations des consommateurs, confrontés aux controverses sur les conditions d'élevage. La commercialisation en circuit court auprès d'un boucher ou directement auprès des consommateurs est une des réponses à ce contexte difficile.**

Dans une récente étude, conduite dans le cadre d'un projet CASDAR Accept, un sondage IFOP auprès de 2 000 personnes en juin 2016 indique que (…) 57 % des sondés déclarent mal connaître la façon dont les animaux sont élevés. Quand il est demandé à ces mêmes consommateurs quelles sont leurs exigences concernant les conditions d'élevage, les 3 premiers items avancés sont : la conduite en plein air, le bien-être animal, la sécurité sanitaire. Au regard de ces observations, la commercialisation de la viande en circuit court peut constituer une réponse à la baisse tendancielle de la consommation. Effectivement, en étant proche du consommateur, l'éleveur est le mieux placé pour montrer que le travail est bien fait. Par ailleurs et en partie en contradiction avec les observations précédentes, les tendances de consommation de la viande bovine sont en faveur du steak haché produit en grande partie avec des vaches de réforme laitières (…). Pourtant, comme le souhaitent les consommateurs, les animaux issus des systèmes allaitants sont le plus souvent en plein air et dans des modes de production peu intensifs. Ils consomment de l'herbe, valorisent les espaces les plus difficiles et sont, compte tenu du mode de conduite, peu soumis aux traitements sanitaires.

**Des exigences particulières**

Vendre en circuit court demande des compétences spécifiques et un intérêt pour la relation client. Le respect de la réglementation sanitaire, le développement d'une clientèle et la gestion du fichier client, la fixation du prix de vente... sont autant de sujets à bien anticiper. Ce mode de commercialisation complexifie l'organisation globale de l'exploitation et ne doit faire oublier les fondamentaux de la conduite de l'élevage. Avant de le développer, il est préférable de s'assurer que les conditions techniques, économiques et organisationnelles de l'exploitation soient stabilisées et efficientes.

**Un travail bien rémunéré**

La commercialisation des bovins viande à un boucher a le mérite de mobiliser peu de temps et la négociation peut être rapide dès que la confiance est établie. L'accord abordera les aspects qualité et prix. Le plus simple est de négocier un prix pour une période donnée avec possibilité de révision en fin de période. La plus-value peut être en moyenne de 0,50 €/kg de carcasse avec une forte variabilité selon les prix du marché et le niveau d'exigence. La commercialisation en colis est plus complexe. Elle nécessite une bonne organisation du travail. Une étude conduite en Bretagne estime que le temps passé pour la vente directe d'un gros bovin en colis est en moyenne de 11h30 dont presque 10h sur la commercialisation mais avec des écarts importants selon l'organisation en place. Au-delà de ces 2 modes de commercialisation en circuit court, certains éleveurs valorisent leur animaux par de la vente au détail ou par des préparations. Sur la base des prix de vente des gros bovins en cette fin d'année, la marge pour rémunérer la main d'œuvre exploitant et les frais structurels engagés (électricité, investissements divers) est d'au moins 1,50 €/kg de carcasse. Celle-ci est d'autant plus importante que l'élaboration du produit est élevée et que les animaux vendus présentent des bons rendements à la découpe, fruit du travail de sélection engagé par les éleveurs.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Les circuits courts de proximité sont freinés par l' "industrialisation" des circuits de la viande et de la distribution (GD) qui nuisent au développement du « locavorisme ».*

› Thématique « *Consommation* » : 12 hypothèses

**65b** - La demande mondiale en viande bovine augmente du fait de la hausse de la population avec un rééquilibrage alimentaire mondial : une baisse de la consommation de viande dans les pays développés et une hausse dans les pays en voie de développement.
*Versus* : *La consommation mondiale de viande bovine diminue malgré l'augmentation de la population, car la part de protéines animales régresse, y compris dans les pays en développement, au bénéfice des céréales et d'autres sources de protéines.* 231

**71b** - Progressivement, mais régulièrement, les protéines végétales remplacent les protéines animales dans les régimes alimentaires.
*Versus* : *Le remplacement des protéines animales par des protéines végétales dans les régimes alimentaires est marginal à l'échelle mondiale.* 232

**92** - La filière agricole s'adapte aux attentes des différents types de consommateurs car il existe plusieurs modèles/systèmes de production (herbager, bio, intensif, ...) pour répondre à ces diverses attentes/exigences.
*Versus* : *Il existe une relative homogénéité de la demande consommateur et en conséquence une seule réponse agricole possible à cette demande.* 233

**111** - En Europe, la viande de bœuf/agneau est consommée sous des formes traditionnelles, mais réservée aux occasions festives (maison ou restaurant), le reste du temps le consommateur mange peu de viande (encore moins bovine/ovine) et se détourne de la "viande ingrédient" (industrielle).
*Versus* : *En Europe, avec l'avènement de la "viande ingrédient", utilisée dans les plats préparés, snacking, ..., le consommateur recherche de la viande (pas spécialement de bœuf ou d'agneau) et fait essentiellement appel aux produits de 4ème transformation lui permettant une préparation rapide.* 234

**304** - Le consommateur achète de la viande bovine pour se nourrir en protéines.
*Versus* : *Le consommateur achète de la viande bovine pour se faire plaisir.* 235

**308b** - La consommation de viande bovine diminue fortement en France sous l'impulsion des anti-viande, des végans, des végétariens et des flexitariens en nombre croissant.
*Versus* : *La consommation de viande bovine n'est que très peu affectée par l'influence des anti-viande, des végans, des végétariens et des flexitariens, leur influence s'avérant insuffisante pour détourner les consommateurs de la viande bovine.* 236

**313b** - L'offre de viande hachée, qui représente la moitié des ventes de viande rouge en GMS, se segmente avec un segment premium qui devient significatif.
*Versus* : *L'offre de viande hachée, qui représente la moitié des ventes de viande rouge en GMS, est essentiellement basique.* 237

**319b** - Le consommateur et la GD acceptent de payer plus cher la viande bovine pour les services associés à sa production (impacts positifs en termes d'aménagement du territoire, et divers services rendus par l'élevage).
*Versus* : *Le consommateur et la GMS ne souhaitent pas payer autre chose que la viande bovines.* 238

**334** - La baisse de la consommation de viande dans les pays développés est une tendance irréversible (à laquelle il faut s'adapter).
*Versus* : *La tendance à la baisse de la consommation de viande dans les pays développés n'est pas irréversible (les alternatives végétales ou de synthèse ont des limites).* 239

**425b** - Les avantages santé de la viande bovine (oligo-éléments, protéines spécifiques, …) permettent de soutenir sa consommation.
*Versus* : *Les inconvénients santé de la viande bovine (cholestérol associé aux graisses, ...) favorisent la baisse de la consommation de viande bovine.* 240

**484b** - Les signes de qualité et le Bio se développent malgré un prix plus élevé.
*Versus* : *Les signes de qualité et le Bio sont banalisés au travers de promotions par le prix, ce qui les dévalorise.* 241

**553** - Le prix de vente consommateur de la viande bovine augmente fortement
*Versus* : *Le prix à la consommation de la viande bovine n'augmente pas (ou relativement peu).* 242

***Hypothèse :***

65b

La demande mondiale en viande bovine augmente du fait de la hausse de la population avec un rééquilibrage alimentaire mondial : une baisse de la consommation de viande dans les pays développés et une hausse dans les pays en voie de développement.

*Article de Nicolas Durand, publié le 04/06/2018 sur le site agri71.fr*

Agri71.fr

## L'Asie tire la demande mondiale en viande bovine...

**Du fait de son dynamisme économique et de la croissance du pouvoir d'achat, le sud-est asiatique - et la Chine en particulier - pourrait devenir un débouché prometteur pour la viande bovine européenne. Mais cela une fois seulement que toutes les procédures d'autorisation pour accéder au marché seront satisfaites…**

En Europe, la consommation de viande bovine poursuit depuis quelques années un lent et manifestement inexorable déclin. Et même si la production baisse également, l'Union européenne se retrouve bon an mal an, avec un disponible exportable de 200.000 à 300.000 tonnes, selon Marc Feunteun, directeur export de SVA Jean Rozé. La question est de savoir où placer ces excédents. En Russie ? La consommation y est également en recul et les débouchés s'avèrent limités. Reste le marché asiatique où tous les regards se tournent actuellement. La croissance économique y est dynamique et l'augmentation du pouvoir d'achat stimule la demande en viande bovine. *« La croissance de la demande de viande de bœuf est aujourd'hui plus rapide que celles des autres viandes, en l'occurrence celles de porc et de volaille »*, observe Philippe Chotteau, de l'Institut de l'Elevage, lors de la journée sur les marchés mondiaux de la viande bovine, organisée par l'Institut de l'Elevage, le 31 mai. La Chine importe, à elle seule, 2,2 millions de tonnes, ce qui représente 22 à 23 % de sa consommation totale, rappelle-t-il. *« L'Asie draine 31 % de la demande, alors qu'elle représente 60 % de la population. Autrement dit : il y a du potentiel de croissance pour les exportations européennes »*, renchérit-il. D'ailleurs, les importations chinoises de viande bovine ont progressé de +14 % entre 2016 et 2017, selon Jean-Marc Chaumet, le spécialiste de la Chine à l'Institut de l'Élevage.
Cependant, l'Europe n'est pas la seule à s'intéresser au marché asiatique et il faut reconnaître qu'elle est loin d'être la première, parmi les principaux acteurs mondiaux, à s'être positionnée en Extrême-Orient. Les États-Unis, par exemple, dont la production a retrouvé une forte croissance visent l'Asie, la Corée du Sud, le Japon et la Chine pour écouler leurs excédents. L'Inde qui est devenue un grand exportateur de viande de buffle est très présente sur le marché de l'Extrême Orient : elle exporte déjà 800.000 tonnes en Chine, via le Vietnam. L'Australie qui enregistre actuellement un rebond de ses abattages, développe ses exportations vers le Japon, les Philippines et bien entendu la Chine. Sans parler de l'Amérique latine et du Brésil, en particulier, qui fournissent déjà les deux tiers des importations chinoises. Au final, quinze pays sont aujourd'hui autorisés à vendre de la viande bovine en Chine. Et si les autorités manifestent une volonté certaine d'ouverture, il n'en reste pas moins que les procédures pour vendre le premier kilo de viande sont longues, très codifiées et fastidieuses et qu'elles peuvent durer de trois à cinq ans. En Europe, seule l'Irlande a franchi à ce jour toutes les étapes. Les premières expéditions sont prévues pour la fin juin par bateau. Les Chinois sont avant tout acheteurs de viandes désossées congelées, d'abats et même d'animaux vivants prêts à abattre. L'Australie s'est d'ailleurs positionnée sur ce créneau, elle qui a signé en ce sens un contingent d'exportation annuel de 100.000 têtes. Reste que des perspectives pourraient s'ouvrir pour la viande fraîche, grâce à la route de la Soie, qui permettrait d'acheminer - en train et en quelques jours - de la viande bovine d'Europe jusqu'en Chine et notamment à destination de la restauration haut de gamme.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *La consommation mondiale de viande bovine diminue malgré l'augmentation de la population, car la part de protéines animales régresse, y compris dans les pays en développement, au bénéfice des céréales et d'autres sources de protéines.*

***Hypothèse :***

71b

**Progressivement, mais régulièrement, les protéines végétales remplacent les protéines animales dans les régimes alimentaires.**

*Article publié le 27/07/2017 par M. Jq. sur le site www.lesechos.fr* LesEchos.fr

# L'essor mondial des protéines végétales

**A elles seules, les protéines animales, qui représentent 70 % de la consommation, ne suffiront pas à satisfaire la demande d'ici à 2050.**

Cette année, les Etats-Unis n'ont jamais planté autant de pois chiches, deux fois plus qu'en 2013. Les Américains raffolent de cette légumineuse sans gluten, riches en protéines végétales, vitamines et minéraux, qu'on trouve dans le houmous et les falafels. Elle entre dans la catégorie des aliments sains tout aussi bien que dans celle du « snacking ».
Ils ne sont pas les seuls. De l'autre côté du globe, en Australie, le prix du pois chiche vient de connaître une ascension sans précédent. La raison ? Sur la côte Est, les agriculteurs le préfèrent désormais au blé et au sorgho. Les superficies australiennes ont déjà doublé, et les prix aussi : la très forte demande indienne, premier consommateur mondial, a entraîné la tonne de pois chiches à 800 dollars à Brisbane, soit quatre fois le prix du blé.
*« La demande en protéines végétales pour la nutrition humaine connaît une croissance considérable, portée notamment par la volonté des consommateurs de prendre soin de leur santé et la préoccupation de ceux-ci en termes de développement durable »*, expliquait en juin la société Roquette, qui construit au Canada la plus grosse usine de protéines de pois au monde, et investit également en France.

**La viande... sans viande**

Les besoins en protéines de la planète vont doubler d'ici à 2050, avec l'accroissement démographique, a récemment souligné Tereos, qui a inauguré une unité pilote pour la production d'aliments à base de protéines végétales. A elles seules, les protéines animales qui représentent 70 % de la consommation mondiale, ne suffiront pas à satisfaire la demande, estime la société française. En outre, dans des grands marchés comme l'Inde, pays amené à devenir très bientôt le plus peuplé du globe, les consommateurs sont majoritairement végétariens.
Les plus grands négociants de matières premières agricoles l'ont compris qui travaillent depuis quelque temps déjà sur la protéine végétale texturée. La PVT, très souvent fabriquée à partir de farine de soja, c'est de la viande sans viande. Et elle nourrit aussi bien les hommes que les animaux. En outre, sa fabrication élimine une partie des émissions carbone dans la chaîne d'approvisionnement, indique le patron de l'un de ces grands traders agricoles. *« Parce qu'au lieu de produire la farine qui nourrit l'animal, ensuite de l'abattre, puis de commercialiser la viande, avec la PVT vous allez directement au consommateur. »*

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Le remplacement des protéines animales par des protéines végétales dans les régimes alimentaires est marginal à l'échelle mondiale.*

***Hypothèse :***

92

La filière agricole s'adapte aux attentes des différents types de consommateurs car il existe plusieurs modèles/systèmes de production (herbager, bio, intensif, ...) pour répondre à ces diverses attentes/exigences.

En 2017, **FranceAgriMer** a financé une étude destinée à définir comment les systèmes bovins viande français devaient s'adapter pour répondre au mieux aux nouvelles demande des marchés.




Dans un contexte de baisse tendancielle des volumes consommés, le marché français de la viande bovine tend à passer d'un flux poussé par l'offre à un flux tiré par la demande. Il est donc nécessaire d'adapter au mieux la production aux attentes des distributeurs et des consommateurs. L'évolution des systèmes de production en viande bovine étant soumise à une grande inertie du fait de la durée des cycles de production et des investissements, il est en outre nécessaire de se projeter suffisamment loin pour imaginer les systèmes d'avenir qui pourront produire en adéquation avec la demande.

Les objectifs de cette étude réalisée par l'**Idele** pour FranceAgriMer sont de déterminer :

- Les types d'animaux susceptibles d'être les plus à même de répondre à la demande des clients français (animaux vivants et viande) au regard de l'évolution de la demande française, mais aussi de l'évolution des techniques de production dans les élevages bovins.
- Les systèmes d'élevages bovins qui semblent les plus adaptés sur le plan économique pour assurer une rémunération satisfaisante des éleveurs, les raisons de leurs forces et leurs caractéristiques.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Il existe une relative homogénéité de la demande consommateur et en conséquence une seule réponse agricole possible à cette demande.*

***Hypothèse :***

111

En Europe, la viande de bœuf/agneau est consommée sous des formes traditionnelles, mais réservée aux occasions festives (maison ou restaurant), le reste du temps le consommateur mange peu de viande (encore moins bovine/ovine) et se détourne de la "viande ingrédient" (industrielle).

## Etude : En Europe, un repas sur cinq est consommé hors domicile

*Article de Marie Cadoux publié le 15/03/2018 sur le site www.lsa-conso.fr* LSA Commerce & Consommation

**La dernière étude publiée par Iri Gira Foodservice confirme l'engouement des consommateurs européens pour la restauration hors domicile. La France figure au troisième rang des marchés européens en termes de repas servis.**

Voilà de quoi conforter le moral des fabricants de plats cuisinés et de produits snacking. La dernière étude publiée par Iri Gira foodservice sur le marché du foodservice en Europe souligne la croissance de la restauration hors domicile tout au long de la journée. A la clé, une progression de 4,1 Mds de chiffre d'affaires en 2017 de ce marché estimé à 335 Mds €, soit une progression de 2,5% en moyenne par an depuis 2015. Pour mener à bien cette étude, 1,7 millions d'établissements ont été étudiés entre 2015 et 2017 dans 10 pays d'Europe. 80% de leur chiffre d'affaires est réalisé dans la restauration commerciale et 20% dans la restauration collective.

**Des nouvelles occasions de consommation**

Il en ressort qu'un repas sur cinq est consommé en dehors du domicile. L'évolution de la famille avec le recul des foyers avec enfants, l'augmentation des familles monoparentales et celui des personnes vivant seule joue, selon Iri Gira Foodservice, en faveur du marché. « *Les établissements de restauration capitalisent sur ces tendances en couvrant davantage d'occasions de consommation comme le petit-déjeuner, ou le brunch. Il est plus facile d'aller au restaurant que d'acheter des produits et de les cuisiner chez soi* », souligne Virginie Pernin, Chief analyst chez Iri Gira foodservice.

**De belles perspectives de croissance**

Autre constat établi par cette nouvelle étude : alors que les plats cuisinés et les kits repas proposés en GMS en Grande-Bretagne, en Allemagne, Italie, et Espagne pèsent 8,3 Mds €, de nombreux Européens ont tendance à préférer consommer des plats de restaurants chez eux. Selon Iri Gira Foodservice, le nombre de « cuisines » dédiées à la livraison pour des marques comme Just Eat, UberEats, Amazon restaurants ou Deliveroo augmentera d'ici 2020 en misant notamment sur une offre santé et le premium.

**La France, un marché à part**

Sur ce marché, la France figure, avec un poids de la restauration collective plus développée (31% du chiffre d'affaires du Foodservice versus 20% en moyenne pour l'Europe), au troisième rang des marchés du foodservice en Europe. Avec 42% des dépenses de restauration commerciale en France (versus 22% en Grande-Bretagne), la restauration à table reste bien ancrée. Comparativement aux autres pays européens, la restauration rapide offre encore de belles perspectives de croissance en France. Selon Iri Gira Foodservice, un cinquième de la croissance en termes de repas sur les 10 pays européens sera généré par la France.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *En Europe, avec l'avènement de la "viande ingrédient", utilisée dans les plats préparés, snacking, ..., le consommateur recherche de la viande (pas spécialement de bœuf ou d'agneau) et fait essentiellement appel aux produits de 4ème transformation lui permettant une préparation rapide.*

***Hypothèse :***

304

Le consommateur achète de la viande bovine pour se nourrir en protéines.

laViande
DES MÉTIERS, UNE PASSION

interbev
INTERPROFESSION BÉTAIL & VIANDE

**Extrait d'une présentation « *La Viande, attentes des consommateurs, réponses de la filière* » réalisée par Interbev le 25 novembre 2016 à Clermont-Ferrand**

**Baromètre Bœuf 2013**

| | | |
|---|---|---|
| Le bœuf est un aliment qui a du goût 92% | La viande de bœuf fait partie des aliments qu'on a plaisir à manger 92% | La viande de bœuf permet de se rassembler autour d'un repas gouteux et consensuel 82% |
| La viande de bœuf est un aliment que j'ai plaisir à partager 86% | La viande de bœuf est un aliment avec lequel je suis sûr de faire plaisir 85% | La viande de bœuf est un des symboles du repas en France 85% |

**Etude jeunes consommateurs (2015) :**

La viande évoque un **plaisir gustatif intense**, des moments de **joie très partagée**.

PLAISIR / HÉDONISME Baromètre Bœuf 2013 Etude jeunes consommateurs (2015) : La viande évoque un plaisir gustatif intense, des moments de joie très partagée. Le bœuf est un aliment qui a du goût 92%. La viande de bœuf fait partie des aliments qu'on a plaisir à manger 92%. La viande de bœuf est un aliment que j'ai plaisir à partager 86%. La viande de bœuf est un des symboles du repas en France 85%. La viande de bœuf est un aliment avec lequel je suis sûr de faire plaisir 85%. La viande de bœuf permet de se rassembler autour d'un repas gouteux et consensuel 82%.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Le consommateur achète de la viande bovine pour se faire plaisir.*

***Hypothèse :***

308b

La consommation de viande bovine diminue fortement en France sous l'impulsion des anti-viande, des végans, des végétariens et des flexitariens en nombre croissant.

*Article publié le 07/12/2017 par Marie-Josée Cougard sur le site www.lesechos.fr*

# Alimentation : la lame de fond du « flexitarisme »

Les Echos ENTREPRENEURS

**Les flexitariens sont végétariens à 80 % et omnivores le reste du temps. Cette nouvelle catégorie de consommateurs venue des Etats-Unis se développe en France.**

Les Français sont-ils en passe de devenir végétariens ? Quoi qu'on puisse en penser, les chiffres montrent l'érosion de la consommation de viande en France. Elle n'est pas gigantesque (-1 % par an), mais elle est constante. La proportion de personnes déclarant manger des protéines animales moins de deux fois par semaine augmente. De 13 % en 2013, elle est passée à 15 %. La viande rouge est plus touchée que la volaille ou le porc, mais toutes les viandes connaissent cette tendance. Et plus récemment, la charcuterie est entrée dans la catégorie des produits frappée de « déconsommation ». *« la consommation de produits charcutiers a reculé en avril pour le vingt-sixième mois d'affilée, alors qu'elle était en constante augmentation depuis quinze ans »*, déplorait en mai dernier Robert Volut, le président de la Fédération française des industriels charcutiers, traiteurs et transformateurs de viandes (FICT).

**Les grands groupes embrayent**

Ces constats chiffrés traduisent l'émergence d'un phénomène de société : les actions anti-viande se multiplient, les mises en cause de l'élevage sont légion, et la sensibilité du public à l'égard du bien-être des animaux de ferme s'est considérablement accrue. De nouveaux mouvements de consommation s'installent, comme le « flexitarisme », que Le Robert a introduit cette année dans son dictionnaire.

Le terme désigne une pratique alimentaire désignant des personnes végétariennes à 80 % et omnivores le reste du temps. *« Elle se caractérise par une capacité à limiter sa consommation de protéines animales, notamment de viande, sans pour autant les supprimer complètement de son régime alimentaire »*, explique Julia Burtin, chez KantarWorldpanel. Née aux Etats-Unis, cette attitude a largement essaimé, notamment en France si on en juge par les nombreuses réponses de l'industrie alimentaire.

L'acquisition par Danone, pour 12,5 milliards de dollars, du spécialiste des laits végétaux l'américain Whitewave, est plus que significative. La diversification du charcutier Fleury Michon , qui lance une gamme de produits végétariens « pour varier les apports en protéines », en vantant les mérites de ses steaks de sojas « garantis sans viande », l'est tout autant.

**Végétarisme en devenir**

*« Tous les Français achètent encore de la viande fraîche au moins une fois dans l'année »*, selon Kantar Worldpanel, qui rappelle que *« le végétarisme est encore une tendance confidentielle »*. La consommation de viande représente encore 31 kg par foyer et par an, pour une somme moyenne de 343 euros. Mais les convictions des générations d'après-guerre, qui voyaient dans la viande le signe d'un certain pouvoir d'achat et l'élément incontournable d'un bon régime alimentaire, s'estompent. Désormais, un tiers des ménages déclarent limiter leur consommation de protéines animales, contre un quart il y a deux ans. Autre signe inquiétant pour l'industrie de la viande : les moins de 35 ans sont de plus en plus nombreux dans cette catégorie.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *La consommation de viande bovine n'est que très peu affectée par l'influence des anti-viande, des végans, des végétariens et des flexitariens, leur influence s'avérant insuffisante pour détourner les consommateurs de la viande bovine.*

***Hypothèse :***

313b

L'offre de viande hachée, qui représente la moitié des ventes de viande rouge en GMS, se segmente avec un segment premium qui devient significatif.

*Article publié le 18 décembre 2012 sur le site www.themavision.fr*

# Le Parfait de Charolais : un effeuillé de bœuf dans l'univers du haché premium




**Le steak haché, poids lourd dans l'univers de la viande de bœuf, connaît, à son tour, un léger recul au niveau des ventes. Sélection de race ou travail sur la découpe, les industriels misent sur les qualités organoleptiques pour lui donner un nouvel élan.**

**Après le hachage façon bouchère, une nouvelle découpe investit l'univers de la viande hachée premium : l'effeuillage.**

Le Parfait de Charolais est un steak formé à partir de tranches ultrafines de bœuf de race Charolais. Avec seulement 4% de MG, le produit associe préoccupations diététiques et plaisir de retrouver le vrai goût de la viande. Le Parfait cumule ainsi les avantages d'un haché (tendreté, facilité de préparation) et d'une pièce de viande (goût, texture). Conçu et commercialisé depuis 1989 par Convivial, entreprise de l'Allier, le Parfait se dégustait jusqu'ici en RHD (Buffalo, Campanile, cafétérias Casino) ou était commercialisé chez les spécialistes du surgelé (Davigel, Picard Surgelés…). A partir de janvier 2013, l'effeuillé de bœuf gagnera les linéaires de la GMS, en Auvergne dans un premier temps avec un déploiement national prévu sur 2013 (PVC conseillé : 8,40 euros les 4 x 120g).

**Les Français mangent moins de viande mais privilégient la qualité**

Sur un marché de la viande de bœuf en berne, même le steak haché voit ses volumes chuter de 1.5% à fin 2011 (source : SymphonyIRI). Cependant, si la consommation de produits carnés en général est en baisse en France, elle est stable, voire en progression sur la qualité : on mange moins de viande, mais on veut de la qualité. Pour répondre à cette quête de qualité, le steak haché, poids lourd du segment (25 % de la consommation de bœuf en France, soit 242 000 tonnes consommées) a donc amorcé donc une vague de premiumisation.

**Après le « façon bouchère », les industriels sortent les couteaux pour la GMS.**

Initiée il y a plus de 10 ans par Valtero, le « façon bouchère » fait de plus en plus d'adeptes au rayon boucherie. Aujourd'hui, ce sont les couteaux qui sont mis à l'honneur. La RHD préfigure ce qui se passera en GMS ? Le respect du produit, de la structure cellulaire de la viande, est déjà chère à certains chefs et charcutiers de renom :
- Pascal Favre d'Anne, dans son établissement de restauration rapide VF, propose des burgers à la viande rôtie finement tranchée (et non hachée).
- Pour Yves Marie Le Bourdonnec, *« la viande ne doit pas être hachée et broyée mais, au contraire, coupée en morceaux à contre-fibres »*.

En GMS, le tranchage fin au couteau a été amorcé par Tendre et Plus en 2009 avec l'Exquis.
Il semble se déployer et devrait avoir un bel avenir puisque s'inscrivant parfaitement dans la tendance la plus forte du moment : du plaisir avant tout, de goût, de l'authentique…

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *L'offre de viande hachée, qui représente la moitié des ventes de viande rouge en GMS, est essentiellement basique.*

***Hypothèse :***

319b

**Le consommateur et la GD acceptent de payer plus cher la viande bovine pour les services associés à sa production (impacts positifs en termes d'aménagement du territoire, et divers services rendus par l'élevage).**

*Extraits d'un article publié sur le site Internet www.la-viande.fr*

## Diversité des services rendus par l'élevage

la-Viande.fr

Quatre catégories de services sont produites par l'élevage et ses filières : des services de production, des services de qualité environnementale, des services culturels et patrimoniaux et enfin de vitalité territoriale. Cette dernière catégorie comprend les emplois et plus largement le dynamisme rural générés par l'élevage. Ces services sont reconnus dans toutes les zones, que ce soit dans celles à haute densité animale comme la Bretagne ou dans des zones défavorisées et de montagnes. Ces services ne sont que trop rarement connus des consommateurs et citoyens. Or, quand l'un d'eux disparait, son absence est remarquée et certaines collectivités territoriales financent son maintien ou son retour. C'est par exemple le cas dans de nombreuses zones urbaines pour entretenir des espaces à forts enjeux collectifs, comme dans les Monts du Lyonnais où les collectivités financent le maintien des paysages par les ruminants ou encore dans les stations de skis où des contrats rémunèrent le service rendu par l'élevage qui limite le risque d'avalanche par le pâturage.

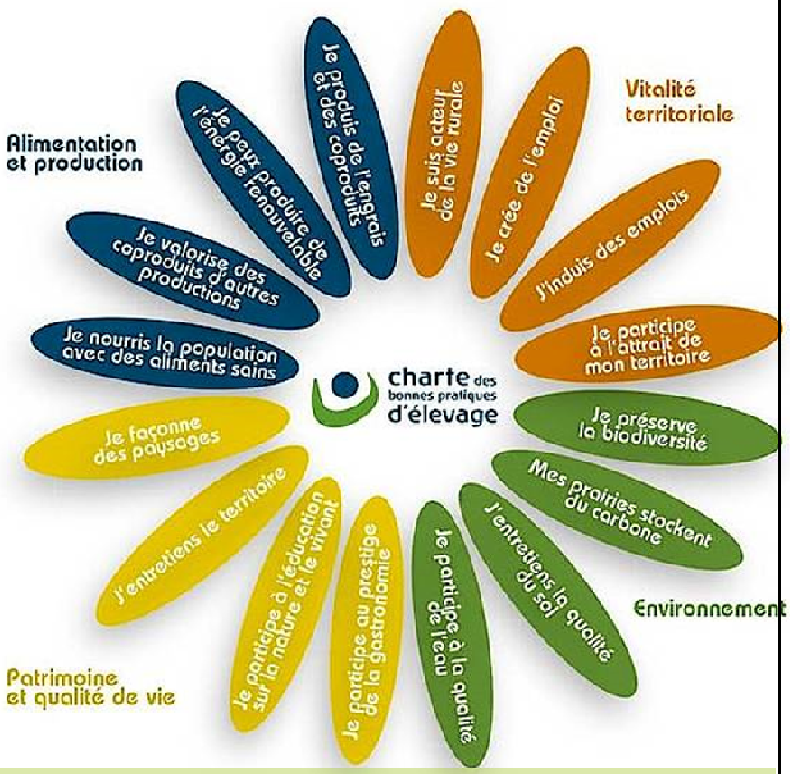
INSTITUT DE L'ELEVAGE idele

*Extraits d'un article de Delphine Neumeister publié le 30/07/15 sur le site Idele.fr*

## L'élevage rend des services à la société

L'élevage et les éleveurs rendent de nombreux services à la société : production d'aliments sains pour nourrir la population, création d'emplois et de dynamisme sur les territoires, préservation de la biodiversité et des cours d'eau, stockage de carbone, entretien des paysages...

La "fleur" ci-contre reprend les quatre principales thématiques des services rendus par l'élevage, quels que soient le système de production ou la localisation géographique des exploitations. ( ... )




Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Le consommateur et la GMS ne souhaitent pas payer autre chose que la viande.*

***Hypothèse :***

334

La baisse de la consommation de viande dans les pays développés est une tendance irréversible ( à laquelle il faut s'adapter).

## La consommation de viande en France baisse depuis la fin des années 1990, sauf celle de volaille

Le Monde.fr

*Article de Camille Gillet et Elisa Bellanger publié le 11.09.2017 sur le site www.lemonde.fr*

**(…) Les chiffres de la consommation de viande indiquent une baisse générale, en France, depuis la fin des années 1990. Seule la consommation individuelle de volaille connaît une forte hausse. La filière viande est en crise, même si les professionnels du secteur croient encore en l'avenir de la viande. Comment expliquer une telle tendance ?**

Pour Pierre Sans, chercheur associé à l'INRA-Aliss (alimentation et sciences sociales) d'Ivry-sur-Seine et enseignant à l'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse, ce changement de comportement alimentaire s'explique par une conjonction de plusieurs facteurs. *« S'il est difficile de déterminer une unique cause à l'origine de la baisse de la consommation de viande en France depuis une vingtaine d'années, il est en revanche possible d'identifier trois paramètres responsables de ce phénomène »*, relève-t-il.

**L'effet prix** Si les Français consomment aujourd'hui moins de viande qu'il y a vingt ans, *« c'est d'abord à cause de la hausse de son prix »*, explique Pierre Sans. Et pour cause, les tarifs des produits carnés, en particulier ceux issus des espèces bovines (bœufs, vaches) et ovines (moutons, agneaux), ont considérablement augmenté depuis les années 1990, comme l'indiquait le rapport de FranceAgriMer en 2015.

**La sensibilisation à l'impact l'environnement** Deuxième raison de la moindre consommation : le fait que les consommateurs citoyens sont devenus de plus en plus soucieux de leur planète. *« Cela joue en faveur d'une réduction de la consommation de la viande »*, explique Pierre Sans. *« Davantage sensibles aux conséquences de l'élevage industriel, notamment des ruminants, sur le changement climatique, les Français optent désormais avec plus de facilité pour une réduction des produits carnés dans leurs habitudes alimentaires. (…) »*

**Les craintes pour la santé** Enfin, le lien, établi en 2015 par le rapport de l'Organisation mondiale de la santé, entre la consommation abusive de viande rouge et certains cancers *« a probablement conduit le consommateur à prendre conscience de l'impact de son alimentation sur sa santé »*, rajoute Pierre Sans.

**Pourquoi un tel engouement pour la volaille ?** (…) *« Depuis plusieurs années on constate une montée en puissance de plats élaborés à partir de viande transformée. La volaille est la viande qui se prête le mieux à la confection de ces aliments prêts à être consommés sur le pouce, comme les sandwichs ou les plats mijotés par exemple. Alors que les pièces de mouton ou de d'agneau ne se prêtent pas du tout à ce genre de cuisine. »*

**Va-t-on vers une disparition de la viande dans les assiettes ?** Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le succès du véganisme n'est pas, selon le chercheur, la première raison qui pousse les Français à manger moins de produits carnés. Il précise : *« La mode du régime végan, ainsi que la sensibilité croissante des consommateurs occidentaux pour la cause animale, pèsent évidement dans leur choix de réduire leur consommation de viande, mais ces comportements n'expliquent pas à eux seuls cette baisse. »* Doit-on dire adieu au bœuf bourguignon, à la blanquette de veau et au ragoût d'agneau ? Pour Pierre Sans, il n'en est pas question : *« Je reste optimiste sur le niveau de la consommation de viande en France. Même si la tendance de la consommation de produits carnés est à la baisse, il y aura toujours dans notre culture et nos habitudes alimentaires une place pour les plaisirs gustatifs, dont la viande fait inévitablement partie. Si le véganisme connaît de nos jours un fort succès, je ne pense pas pour autant que l'ensemble des consommateurs français s'inscriront dans un modèle de rejet total de la viande. »*

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *La tendance à la baisse de la consommation de viande dans les pays développés n'est pas irréversible (les alternatives végétales ou de synthèse ont des limites).*

***Hypothèse :***

425b

Les avantages santé de la viande bovine (oligo-éléments, protéines spécifiques, ...) permettent de soutenir sa consommation.

*Article publié le13/04/2017 sur le site www.lexpress.fr*

# Viande et santé : attention aux dogmes, prévient 60 millions de consommateurs

**La consommation de viande en excès peut comporter des risques, mais son bannissement total peut l'être tout autant, rappelle le magazine.**

*"Mangeons-nous trop de viande?"* Alors que les messages de précaution ou d'alerte autour de la consommation de viande se multiplient, 60 millions de consommateurs enjoint de se méfier des dogmes et de respecter un certain équilibre alimentaire.
*"Les avis sur la consommation de viande et ses impacts sur la santé se suivent... mais ne se ressemblent pas"*, note le magazine dans un hors-série publié ce jeudi.
Vache folle, OMS accusant la viande rouge d'être cancérogène, actions coup de poing d'associations sur les conditions d'élevage ont contribué à l'émergence de nouveaux modes de consommation réduisant ou bannissant les produits carnés.

**Végétariens, "flexitariens"**

Les végétariens représentent aujourd'hui 3% de la population et les "flexitariens" (personnes réduisant leur consommation de viande) se développent -ils représenteraient 25% des Français selon le groupe Bigard.
*"Il faut savoir remettre les pendules à l'heure. Notre idée n'est pas de trancher le débat de manière définitive, de dire 'il faut faire ci ou ne pas faire ça', mais d'éviter les dogmes, dans un sens ou l'autre"*, déclare Adeline Trégouët, rédactrice en chef déléguée de 60 millions de consommateurs.

**Des disparités importantes**

En janvier, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (Anses) a recommandé de limiter la consommation de viande rouge à 500 grammes par semaine, soit 70 grammes par jour. *"Des seuils considérablement abaissés ces dernières années"*, indique le magazine, rappelant qu'en 2012, ils étaient entre 100 et 150 grammes.
Aujourd'hui, les Français consomment en moyenne 52,5 grammes de viande rouge par jour, soit 25% de moins que les recommandations. *"Mais ce chiffre recouvre d'importantes disparités: si 37% mangent moins de 245 grammes par semaine, 28% dépassent les 500 grammes"*.

**"Tout est question d'équilibre"**

Or, *"les gros consommateurs de viande rouge et de charcuterie présentent des risques anormalement élevés de développer des maladies cardio-vasculaires, des troubles métaboliques comme le diabète de type 2, de même que certains cancers"*, rappelle le magazine. Ces risques sont accentués avec la viande transformée (saucisse, saucisson...), mais peuvent être en partie contrés par la consommation de fruits et légumes au cours du même repas.
A l'instar du fer d'origine animale, qui consommé à haute dose favorise l'obstruction des artères ou la survenue de cancers, mais dont l'absence totale est également néfaste pour l'organisme, la consommation de viande en excès peut comporter des risques, mais son bannissement total peut l'être tout autant, note 60 millions de consommateurs, soulignant les risque de carences, notamment en vitamine B12. *"Tout est question d'équilibre"*, conclut Adeline Trégouët.

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Les inconvénients santé de la viande bovine (cholestérol associé aux graisses, ...) favorisent la baisse de la consommation de viande bovine.*

***Hypothèse :***

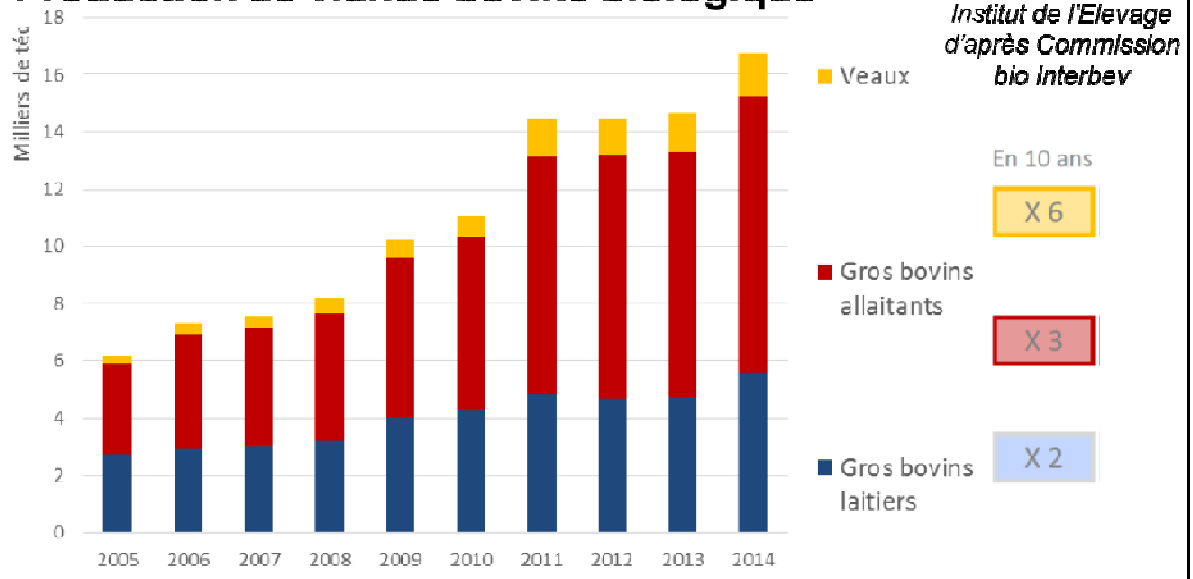
484b

**Les signes de qualité et le Bio se développent malgré un prix plus élevé.**

**Extraits de la présentation réalisée par Gérard You (Institut de l'Elevage) sur « L'intérêt des démarches de qualité dans les filières herbivores » lors du Colloque INAO du 6 octobre 2016**

## Production de viande bovine biologique

*Source : GEB-Institut de l'Elevage d'après Commission bio interbev*



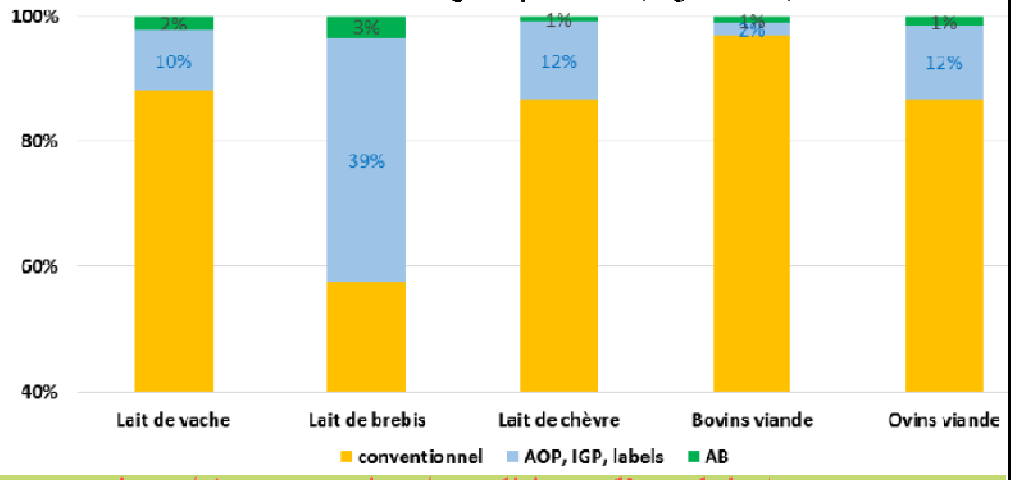

**Croissance forte de la viande bovine « bio », encore relativement modeste** : 1 % de la production nationale de viande bovine en 2014 – Production x 2,3 en 7 ans – Production AB issue pour les 2/3 de troupeaux allaitants

## Poids des SIQO* dans les productions herbivores : part des volumes de productions de ruminants commercialisés sous SIQO en 2014

*Source : GEB-Institut de l'Elevage d'après INAO, Agence Bio, SSP*

Les SIQO* en production herbivores : AB, AOP, IGP, labels

* Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine des produits




Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Les signes de qualité et le Bio sont banalisés au travers de promotions par le prix, ce qui les dévalorise.*

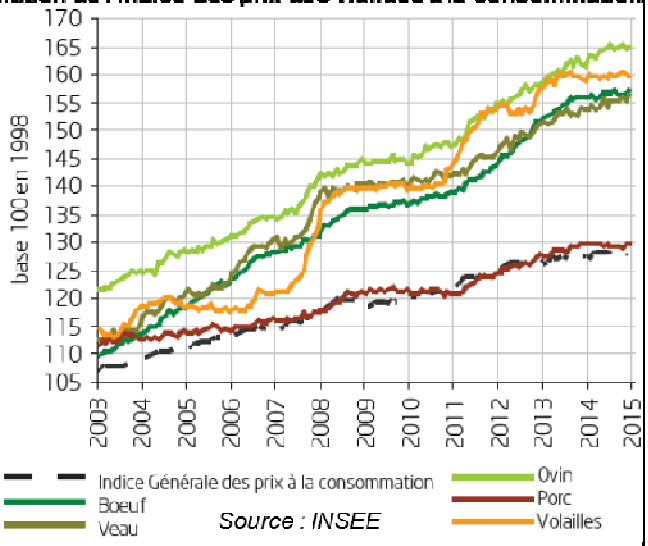
***Hypothèse :***

Le prix de vente consommateur de la viande bovine augmente fortement. 553

**Extrait du n° 21 des synthèses de FranceAgriMer « élevage / viandes » (juin 2015) : Impact de la crise économique sur la consommation de viandes et évolutions des comportements alimentaires**

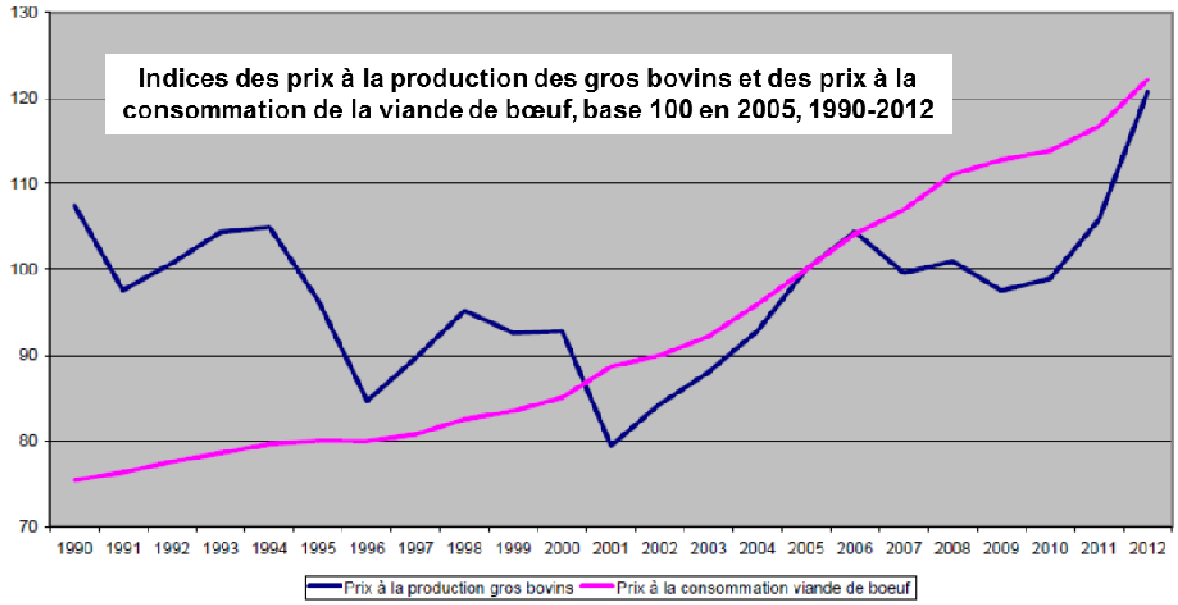
**Une hausse générale des prix des produits entre 2003 et 2013**

**Évolution de l'indice des prix des viandes à la consommation**




*Source : INSEE*

**Extrait du n° 24 du bulletin DGCCRF ÉCO (janvier 2014) : Prix, production et consommation de viande bovine en France et dans l'Union européenne**




Source : Ministère de l'Agriculture, étude Graph Agri France 2013, décembre 2013

Depuis 1990, on constate une hausse continue des prix à la consommation de la viande de bœuf (+2,2% en moyenne par an), alors que l'évolution des prix à la production des gros bovins est beaucoup plus irrégulière, notamment en raison des deux crises bovines de 1996 et de 2000 qui ont fait chuter les prix. Depuis 2009, la tendance est toutefois nettement à la hausse à la fois pour les prix à la production et pour les prix à la consommation

Commentaires / Argumentaire / conditions d'emploi / versus

**Versus** : *Le prix à la consommation de la viande bovine n'augmente pas (ou relativement peu).*

## Annexe 2 – Définitions retenues dans le rapport pour les 1ère, 2ème, 3ème et 4ème transformations de la filière viande bovine

**1ère transformation** : **transformation de la bête en carcasse** = abattage / découpe (carcasse, abats & 5ème quartier)

**2ème transformation** : **transformation de la carcasse en viande** = compensé (quartiers découpés, sous vide) ; viande pour haché & transformation ; muscles catégoriel ; os, graisses & protéines animales transformées

**3ème transformation** : **mise sous barquettes de viande prête à cuire**, **destinée au consommateur final**, sous forme de portion unitaire industrielle (ou UVCI pour « Unités de Vente Consommateurs Industrielles »)

**4ème transformation** : **plats cuisinés élaborés à base de viande** = produits transformés IAA, plats cuisinés tout prêts, traiteurs, …

## Annexe 3 – Participants

Titres et qualités au moment de leur participation à l'exercice de prospective.

### › Cellule d'animation

**Jacques Agabriel**, INRA Theix / Saint Genes Champanelle, UMR Herbivores
**José Baëchler**, Brune Génétique Service (union de coopératives agricoles agréée organisme et entreprise de sélection)
**Guy Belot** : SICA Groupement d'Abattage de Besançon (SICA GAB)
**Françoise Burgaud**, WELLFARM (Association – Protection mondiale des animaux de ferme)
**Jean-Noël Depeyrot**, Centre d'Etudes et de Prospective (CEP) – Ministère de l'Agriculture
**James Doiseau**, boucherie Doiseau (boucherie traditionnelle)
**Philippe Dumas**, SICAREV (entreprise coopérative de mise en marché)
**Patrice Franco**, exploitant agricole élevage de bovins en bio
**Laurent Journaux**, Institut de l'Élevage (Idèle) – Département Génétique et Gestion des Populations
**Albert Merlet**, administrateur de CHAROLAIS France (organisme de sélection de la race Charolaise)
**Michel Meunier**, Délégué filières viandes FranceAgriMer
**Jérôme Pitot**, exploitant agricole élevage de bovins, naisseur
**Denis Ramspacher**, exploitant agricole élevage de bovins, laitier-engraisseur
**Patrice-René Richard**, responsable achat boucherie groupe Carrefour
**Jean-Sébastien Schaal**, Bureau des viandes & prod° animales spécialisées – Ministère de l'Agriculture
**Jean Termens**, Union des Ingénieurs Hospitaliers en Restauration (UDIHR), Réseau Restau'co
**Nicolas Touzanne**, Interbev Bovins
**Yves Trégaro**, Médiateur délégué – Ministère de l'Agriculture

### › Noyau permanent

**Patrick Aigrain**, chef du service Analyses & Fonctions Transversales et Multifilières (AFTM) de FranceAgriMer, l'établissement des produits de l'agriculture et de la mer,
**Françoise Brugière**, cheffe de la Mission prospective au sein d'AFTM à FranceAgriMer
**Christian Touvron**, chargé d'études prospective au sein d' AFTM à FranceAgriMer

### › Experts ponctuels

**Jean-Luc Angot**, Inspecteur général de la santé publique vétérinaire – CGAER – Ministère de l'Agriculture
**Philippe Boyer**, Secrétaire général de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires
**Vincent Chatellier**, INRA Nantes, UMR SMART-LERECO
**Pierre Claquin**, Centre d'Etudes et de Prospective (CEP) – Ministère de l'Agriculture
**Nicole Darmon**, INRA Montpellier SupAgro, UMR MOISA, CIRAD, CIHEAM-IAMM
**Christelle Duchène**, Centre d'information sur les impacts sociétaux de l'élevage et des viandes (CIV)
**Philippe Faverdin**, INRA Rennes - Saint-Gilles, UMR PEGASE
**Armelle Gac**, Idèle Monvoisin - Le Rheu, Service Environnement-Bâtiment
**Jean-François Hocquette**, INRA Theix / Saint Genes Champanelle, UMR Herbivores
**Pierre Le Neindre**, INRA Paris, DEPE
**Jean-Pierre Marguénaud**, Université de Limoges, juriste
**Olivier Mora**, INRA Paris, DEPE
**Alain Peyron**, ADIV (société conseil auprès des industriels des filières viandes)
**Christèle Pineau**, Idèle Clermont-Ferrand, Service Economie des exploitations
**Christine Roguet**, IFIP-institut du porc, projet ACCEPT
**Rodolphe Sabatier**, INRA Paris, UMR SADAPT
**Gabriel Tavoularis**, Crédoc, évolution des modes de consommation alimentaire
**Patrick Veysset**, INRA Theix / Saint Genes Champanelle, UMR Herbivores

## Annexe 4 - Les prospectives publiées par FranceAgrimer

**Prospective « filière Fruits et Légumes » – 2012**




**Prospective « ANIVIN de France » – 2014**



**Prospective « Semences de Blé Tendre » – 2013**







**Prospective « filière Végétal d'Ornement » – 2014**






**Prospective « filière française du cidre » – 2016**




**Prospective « filière française des vins biologiques » – 2017**



**Prospective « filière Lait de Vache » – 2017**




**Prospective « filière française de la pêche maritime » – 2018**






**Prospective « Coopération vinicole française » – 2018**




**Prospective « Fruits du futur » – 2018**



FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

BOVINS
interbev
INTERPROFESSION
BÉTAIL & VIANDE

LES ÉTUDES **Viandes /** *Prospective filière française de la viande bovine à l'horizon 2040 - Tome 2. Représentation du système et scénarios* est une étude réalisée pour FranceAgriMer / Directrice de la publication : Christine Avelin / Rédaction : direction Marchés, études et prospective / Service Analyse & fonctions transversales et multifilières / Mission prospective Conception et réalisation : FranceAgriMer, service de la Communication, studio PAO Impression : atelier d'impression de l'Arborial/ Décembre 2018 / © tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation de FranceAgriMer

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex
**Tél. :** +33 1 73 30 30 00 / **Fax :** +33 1 73 30 30 30

**www.franceagrimer.fr**
**www.agriculture.gouv.fr**